✱ Année 1960-1961. — N° 101 A. N. Jeudi 8 Décembre 1960 ✱

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# DÉBATS PARLEMENTAIRES

## ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Edition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 NF ; ETRANGER : 40 NF
(*Compte chèque postal* : 9063.13 Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, RUE DESAIX, PARIS 15e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 0,20 NF

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

### 1re Législature

### 1re SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

## COMPTE RENDU INTEGRAL — 72e SEANCE

## 1re Séance du Mercredi 7 Décembre 1960.

SOMMAIRE

1. — Mise au point au sujet d'un vote (p. 4369).
MM. Montel, le président.
2. — Demande de levée de l'immunité parlementaire d'un député. — Nomination des membres de la commission *ad hoc* (p. 4370).
3. — Algérie. — Déclaration de M. le Premier ministre (p. 4370).
M. Michel Debré, Premier ministre.
M. le président.
4. — Ordre du jour (p. 4373).

### PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à onze heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

— 1 —

### MISE AU POINT AU SUJET D'UN VOTE

**M. le président.** La parole est à M. Montel.

**M. Eugène Montel.** Monsieur le président, mes chers collègues je prends la parole au sujet de mon vote d'hier sur la motion de censure.

A ma grande stupéfaction, j'ai été porté comme excusé dans ce vote. Or, mes amis sont plus étonnés que moi encore de cette mention car j'ai en réalité voté la motion de censure non seulement pour moi-même, mais aussi pour un de mes collègues, par délégation régulière. Je suis par conséquent monté deux fois à la tribune pour voter Et ce n'est pas sur moi que doivent tomber les foudres de ceux qui contrôlent nos actes. (*Très bien ! très bien !*).

J'invoque ici le témoignage de deux scrutateurs qui étaient délégués à la tribune pour actionner les plots, mon ami M. Gernez et M. Charret. Je n'ose invoquer le témoignage de M. Habib-Deloncle. (*Sourires.*)

**M. René Schmitt.** Cela fait donc au moins 216 voix pour la motion.

**M. le président.** Je donne bien volontiers acte à M. Montel de sa déclaration et, s'il le permet, j'ajouterai le témoignage du président de l'Assemblée. (*Sourires.*)

J'ai saisi dès hier soir les questeurs de cette affaire. Une enquête a été faite. On a fait procéder sur le plan technique à une nouvelle expérience et la machine, ce matin, a bien fonctionné.

Il en ressort que nous ne sommes décidément pas maîtres des robots. C'est tout ce que je puis dire en l'occurrence. (*Mouvements divers.*)

— 2 —

## DEMANDE DE LEVEE DE L'IMMUNITE PARLEMENTAIRE D'UN DEPUTE

### Nomination des membres de la commission « ad hoc ».

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la nomination des membres de la commission *ad hoc* chargée d'examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire d'un membre de l'Assemblée (n° 1016).

Les candidatures ont été affichées le 6 décembre à dix-huit heures quinze et publiées au *Journal officiel* du 7 décembre.

Elles seront considérées comme ratifiées et la nomination prendra effet à l'expiration du délai d'une heure suivant le présent avis, sauf opposition signée par trente députés au moins et formulée avant l'expiration de ce délai.

Cette commission se réunira vers quatorze heures.

— 3 —

## ALGERIE

### Déclaration de M. le Premier ministre.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle une déclaration de M. le Premier ministre sur l'Algérie et le débat sur cette déclaration.

La conférence d'organisation a réparti comme suit le temps réservé à ce débat, étant entendu que la séance de cet après-midi sera poursuivie jusqu'à 20 heures et que celle de ce soir commencera à 21 heures :

Gouvernement, 2 heures ;

Groupe de l'Union pour la nouvelle République, 3 heures 50 minutes ;

Groupe des indépendants et paysans d'action sociale, 2 heures 10 minutes ;

Groupe des républicains populaires et du centre démocratique, 30 minutes ;

Groupe socialiste, 35 minutes ;

Groupe de l'entente démocratique, 40 minutes ;

Groupe de l'unité de la République, 2 heures ;

Isolés, 1 heure 50 minutes.

MM. les présidents des groupes voudront bien me remettre pour 14 heures 45 la répartition des temps de parole qu'ils auront faite entre les orateurs de leur groupe pour que le président soit en mesure de faire respecter à tout moment les décisions de la conférence.

Je vous indique, mes chers collègues, que l'organisation de ce débat postule que celui-ci prendra fin demain matin aux environs de quatre heures ou quatre heures et demie.

Il y aurait donc le plus grand intérêt à ce que les orateurs s'en tiennent strictement aux temps de parole qui leur sont impartis.

La parole est à M. le Premier ministre. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

**M. Michel Debré,** *Premier ministre.* Le débat qui s'ouvre aujourd'hui devant l'Assemblée nationale présente, mesdames, messieurs les députés, un caractère particulier. En effet, conformément à l'article 11 de la Constitution, un projet de loi sera bientôt soumis au référendum.

L'objet de ce projet de loi, comme je le dirai tout à l'heure avec quelques détails, est double.

Il s'agit, d'une part, de faire approuver solennellement le principe de l'autodétermination quand la sécurité sera revenue dans les départements algériens ; il s'agit d'autre part, et en attendant, de faire application de l'article 72 de la Constitution et de prévoir une organisation décentralisée des pouvoirs publics en Algérie.

Le projet de loi n'est pas encore arrêté. Le Gouvernement, en effet, a tenu à faire précéder sa délibération sur ce texte d'un débat à l'Assemblée nationale pour pouvoir tenir compte des observations ou des suggestions qui lui seraient présentées au cours de la discussion. (*Exclamations à droite. — Applaudissements à gauche et au centre.*)

**M. Jean Legendre.** C'est se moquer du monde !

**M. le Premier ministre.** Avant de préciser les motifs et la portée du projet de loi qui sera soumis au référendum, mesurons les tâches accomplies au cours des deux années écoulées. Ainsi apparaîtront mieux les motifs et la portée de la nouvelle étape envisagée. Le 15 janvier 1959, dans la déclaration qui résumait le programme du Gouvernement, nous nous engagions devant vous à faire respecter la légitimité française en Algérie en remplissant les devoirs qui en sont la contrepartie. Je les énumérais ainsi : devoir de sécurité et d'administration, devoir d'assurer la mise en valeur pour le profit commun, devoir de précéder l'évolution sociale, devoir de favoriser la formation des cadres politiques nécessaires à l'Algérie, devoir, enfin, de ménager le retour à la paix.

Brièvement, je vais reprendre devant vous les tâches accomplies au cours de ces deux années en me référant à la définition de ces différents devoirs exposés devant vous le 15 janvier 1959.

Le premier, disais-je, était un devoir de sécurité et d'administration.

A la fin de 1958 qui coïncidait à peu de choses près avec l'achèvement des barrages aux deux frontières Est et Ouest de l'Algérie, les forces de l'ordre contrôlaient ce qu'il est convenu d'appeler l'Algérie utile, c'est-à-dire celle où vit la majorité de la population, mais la rébellion pouvait compter sur une centaine de bandes, chacune de la valeur d'une compagnie. Ces bandes étaient installées dans des zones de refuge d'où elles sortaient pour chercher le combat ou faire régner le terrorisme. C'est à partir des premiers mois de 1959 qu'une série d'offensives destinées à pacifier progressivement l'ensemble de l'Algérie fut commencée. D'importantes opérations ont jalonné les années 1959 et 1960.

Quand on fait l'addition des résultats obtenus en une vingtaine de mois, aussi bien par les troupes dites de secteur que par les réserves chargées de mener à bien les opérations d'ensemble, on constate l'importance des succès obtenus. Sauf en quelques rares endroits, les bandes importantes ont disparu. Le potentiel de la rébellion à l'intérieur a été réduit dans de telles conditions que ses seules possibilités offensives sont désormais des embuscades épisodiques ou des attentats. Le renforcement des barrages a, d'autre part, rendu à peu près impossible le réapprovisionnement de l'adversaire malgré l'effort entrepris par lui pour accumuler sur le sol tunisien et sur le sol marocain des réserves importantes, aussi bien d'hommes que de munitions. En bref, l'effort de l'armée et les sacrifices consentis pour cet effort ont abouti à un très grand succès de la pacification.

La sécurité retrouvée a permis de faire face à une des toutes premières obligations des pouvoirs publics : mettre fin à la sous-administration dont, les grandes villes mises à part, souffrait l'Algérie. Cette politique urgente a été assurée de trois façons :

D'abord, par le développement des sections administratives spécialisées. Ces sections, ces S. A. S., au nombre de 700, étaient primitivement orientées vers le maintien de l'ordre ; leur rôle a évolué vers des tâches administratives, puis vers des tâches d'aide technique aux municipalités.

C'est, en second lieu à la suite de la pacification, le rétablissement et l'extension des pouvoirs de l'administration civile. De nouvelles sous-préfectures ont été créées ; un treizième département, bientôt un quatorzième. En même temps, les effectifs des fonctionnaires étaient augmentés dans de notables proportions.

En troisième lieu, une administration municipale a été mise en place, pour la première fois, sur la quasi-totalité du territoire.

Je ne puis terminer cet exposé rapide sur la sécurité et l'administration sans évoquer le problème judiciaire. C'est un problème des plus délicats dans une période d'insurrection où il faut à la fois permettre des mesures rapides de répression, mais aussi veiller à la qualité de la justice. Des règles nouvelles ont été appliquées pour les internements. Une réforme complète de la justice militaire a été cette année mise en place. Enfin, la commission de sauvegarde n'a cessé d'exercer son contrôle et de présenter au Gouvernement, tantôt des rapports sur des faits individuels, tantôt des conclusions sur des mesures d'ensemble. L'effort conjugué de la justice réformée et de la commission de sauvegarde a eu des résultats : les plaintes, sans avoir totalement disparu, sont devenues épisodiques depuis quelques mois.

Ainsi, malgre les efforts de l'insurrection, malgré le terrorisme, l'Algérie se trouve, au bout de ces deux années, dans une situation qui, du point de vue de la sécurité, du point de vue de l'administration, du point de vue de la justice, est, non pas seulement améliorée par rapport à 1958, mais, on peut le dire, totalement transformée.

Notre second devoir, disais-je en janvier 1959, est d'assurer la mise en valeur du territoire pour le bien commun.

Je ne m'étendrai pas longuement sur cet aspect du problème. Il est, je crois, bien connu de tous les membres de cette Assemblée. C'est en octobre 1958 que le général de Gaulle a lancé le plan de Constantine. J'ai pu, à Constantine même, le 3 octobre dernier, c'est-à-dire deux ans après, tracer un bilan. Un bref

résumé est très éloquent. Le voici : chaque jour — je dis bien : chaque jour — cent maisons sont édifiées, chaque jour sept classes sont achevées, chaque jour un milliard d'anciens francs est investi. (*Applaudissements à gauche et au centre, sur plusieurs bancs à droite et sur divers autres bancs.*)

Certaines réalisations spectaculaires commencées avant cette période ont été terminées. Telle, par exemple, l'arrivée du pétrole à Bougie et l'amenée du gaz d'Hassi R'Mel dans la région oranaise. Des décisions nouvelles d'une importance capitale pour l'avenir ont été prises et sont en voie d'exécution, telle que l'implantation d'un ensemble sidérurgique à Bône, dont le coût total s'élèvera à 82 milliards d'anciens francs.

Cet effort d'industrialisation a été accompagné d'un effort pour l'agriculture, notamment en ce qui concerne l'hydraulique agricole.

Comme je vous l'ai dit récemment, lors du vote du budget des affaires algériennes, le plan de Constantine sera doublé l'an prochain d'un plan rural comportant à la fois des réformes agraires et la rénovation des sols.

Jamais, mesdames, messieurs les députés, aucune œuvre d'une telle ampleur n'avait été entreprise. Des résultats commencent à apparaître, et l'Assemblée peut être sûre qu'au cours des mois à venir, l'effort continuant selon les mêmes règles, s'étendant à l'agriculture avec la même intensité qu'à l'industrie, la mise en valeur de l'Algérie constituera, à l'actif de la France et de l'Algérie unies, une œuvre considérable. (*Applaudissements à gauche et au centre, sur plusieurs bancs à droite et sur divers autres bancs.*)

L'expansion économique n'a d'intérêt que si elle comporte le progrès social. Un de nos devoirs, disais-je donc en janvier 1959, est de précéder l'évolution sociale. C'est également le plan de Constantine qui fixait des objectifs à la scolarisation, élément de base de tout progrès social, et qui prévoyait une entrée accélérée des Musulmans à l'intérieur de la fonction publique, autre manifestation, et non la moindre, d'un progrès à la fois social et politique.

Les résultats au cours des mois écoulés sont, me semble-t-il, conformes aux espérances. Le taux de croissance de la scolarisation a correspondu aux objectifs fixés. La scolarisation était en 1958 de 800.000 enfants approximativement. En 1959, elle fut de 975.000 ; en 1960, elle a dépassé le million, elle est de 1.100.000. Cette scolarisation a été complétée par un effort de formation professionnelle, effort qui a été sensiblement développé après le vote de la loi qui porte la date du 28 décembre 1959. C'est ainsi qu'ont été doublés, cette année, les effectifs de jeunes musulmans appelés à suivre des cours de formation professionnelle industrielle ou commerciale et que quinze centres de formation professionnelle agricole ont fonctionné en 1960, contre neuf l'an passé.

Dans la fonction publique, les Français musulmans sont entrés en grand nombre; il y a actuellement plus de 36.000 fonctionnaires musulmans en Algérie et dans les grands corps de l'Etat comme dans les catégories supérieures de la fonction publique, nous avons procédé, par des mesures exceptionnelles, à de nombreuses nominations.

**M. Henri Caillemer.** Vive l'intégration !

**M. le Premier ministre.** Cette promotion sociale se double d'un effort social au sens le plus élémentaire. L'une de ces manifestations est le développement du nombre des centres sociaux en même temps que le développement des œuvres hospitalières et des dispensaires. Là aussi, les objectifs du plan de Constantine ont été atteints.

Résumons-nous. En deux ans, scolarisation et promotion ont donné des possibilités considérables d'évolution sociale et il convient d'ajouter que cette évolution sociale, notamment par les textes sur le mariage et la répudiation, ouvre des perspectives à une œuvre capitale : l'émancipation de la femme musulmane. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Je précisais encore, en janvier 1959, le devoir d'aider à la formation des cadres politiques de l'Algérie. L'œuvre accomplie en ce domaine est à ce point connue de l'Assemblée qu'il me suffira de la résumer, mais en même temps de noter son importance.

Des conseils municipaux et des maires ont été élus dans près de 1.300 communes sur 1.500 existant. A ces élections municipales sont venues s'ajouter, en mai 1960, les élections cantonales sur l'ensemble du territoire algérien ; ainsi, 456 conseillers généraux sont entrés en fonction dont 301 musulmans et 155 européens ; les 13 présidents des conseils généraux sont des Français musulmans.

Le rétablissement d'une représentation législative, municipale, cantonale, a permis la constitution au début de l'été de commissions d'élus. Quatre commissions sont en train d'achever leur travail. Elles étudient les problèmes essentiels de l'avenir algérien : rénovation rurale et réforme agraire, développement de la commune, organisation départementale et régionale, enfin équilibre et harmonie à l'intérieur des institutions, entre les communautés. Les travaux de ces commissions d'élus seront terminés le mois prochain.

Pourquoi, mesdames, messieurs, ai-je passé en revue cette action de deux années ? Sans doute pour annoncer la nouvelle étape envisagée mais aussi pour justifier ce que nous sommes en droit d'appeler une grande œuvre. La rébellion, au cours de cette période, a lancé de nombreux défis. De Tunis, l'organisation extérieure avait affirmé que les élections municipales ne se feraient pas : elles se sont faites ; que les élections cantonales ne se feraient pas : elles se sont faites ; que le gazoduc d'Hassi R'Mel et l'oléoduc de Bougie n'iraient pas jusqu'à la mer : ils y sont arrivés en un temps record ; que les enfants musulmans n'iraient plus à l'école, ne fréquenteraient pas nos collèges nouveaux : la scolarisation ne fait que croître ; que les commissions d'élus ne pourraient être constituées : elles vont bientôt achever leur travail. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Bref, ce qui a été entrepris a été mené à bien.

Cependant, la paix n'est pas rétablie : la rébellion se consacre au terrorisme, s'efforce d'augmenter son potentiel militaire au Maroc et en Tunisie, recherche dans le monde communiste un soutien idéologique et militaire.

La paix, cependant, a été offerte par le général de Gaulle le 23 octobre 1958 dans la conférence de presse dont vous avez tous gardé le souvenir. Cette offre a été renouvelée par le Président de la République à de nombreuses reprises. Une tentative a eu lieu en juin de cette année, et une nouvelle fois il est, je crois, utile de rappeler pourquoi les pourparlers de Melun n'ont pas abouti.

Il a été affirmé de la manière la plus nette, depuis octobre 1958, que la rébellion n'était pas exclue de l'avenir de l'Algérie et qu'il était loisible aux insurgés de venir prendre leur place pour la construction pacifique de l'Algérie de demain. Il a même été dit et répété que le Gouvernement était prêt à des conversations préalables à l'autodétermination avec toutes les familles politiques de l'Algérie, ce qui comprenait expressément la conversation avec la rébellion.

Une seule condition préalable a été fixée — et ne peut pas ne pas être fixée : que cessent les embuscades et que cessent les attentats. On ne saurait parler avenir politique de l'Algérie avec les représentants d'une organisation tant que ceux-ci organisent et commandent, aussi bien en Algérie qu'en métropole, des actes qui sont en majeure partie des actes de terrorisme. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Si les pourparlers de Melun n'ont pas eu de suite, c'est parce que les dirigeants de la rébellion ont envoyé des émissaires pour tout autre chose que la discussion au sujet du cessez-le-feu. Tout s'est passé comme si ces dirigeants, ou du moins les plus virulents d'entre eux, étaient d'avance décidés à ne pas aboutir. Alors que les déclarations du Président de la République et du Gouvernement avaient toujours précisé que les pourparlers devaient porter d'abord sur la fin des combats, la destination des armes, le sort des combattants, les émissaires de la rébellion ne s'y prêtèrent aucunement. Encore présentèrent-ils plusieurs revendications destinés à les faire implicitement ou explicitement reconnaître comme seuls autorisés à parler au nom des Algériens, contrairement à la position maintes fois réaffirmée du Gouvernement de la République et contrairement, vous le savez parfaitement, à la réalité. Essayer de se faire reconnaître comme un gouvernement, faire, dans Paris de la propagande, des conférences de presse, des déclarations à la radio, cela ces dirigeants le voulaient bien. Mais envisager réellement d'arrêter les combats cela ils ne l'ont pas voulu. Et pourtant, si un jour ils voulaient s'inspirer de l'intérêt réel des Algériens, ils trouveraient comme hier le Gouvernement toujours prêt à régler avec eux le cessez-le-feu, et cela fait, à entamer le débat sur les conditions politiques de l'autodétermination. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Une nouvelle étape est aujourd'hui nécessaire. Elle est nécessaire pour l'Algérie, elle est nécessaire pour la France tout entière.

Elle est nécessaire pour l'Algérie. Je crois pouvoir dire que les Algériens ont conscience de l'immense effort entrepris au cours des dernières années. Ils ont conscience de ce que la France leur a apporté, au milieu des difficultés de l'heure, pour transformer les villes, pour aménager les campagnes, pour promouvoir les jeunes musulmans, pour permettre une évolution profonde et conforme à leurs aspirations. Leur désir très vif et très profond est que l'entreprise continue.

La nouvelle étape est également utile à la France tout entière.

La nation doit d'autant mieux connaître le but de son effort que, par suite de l'état du monde, de ses divisions et de ses concurrences, les troubles de l'Algérie retiennent l'attention internationale toujours prompte à nous attaquer. Il convient

donc de montrer, d'abord et avant tout aux Français, mais aussi à cette opinion internationale, la valeur éminente de l'œuvre que nous entendons mener à bien.

Le 16 septembre 1959, le général de Gaulle a fixé une règle. Cette règle, c'est l'autodétermination. Dans une déclaration de portée historique, le général de Gaulle s'est engagé, au nom de la France et de la République « à demander d'une part aux Algériens dans leurs départements ce qu'ils veulent être en définitive et d'autre part, à tous les Français d'entériner ce que sera ce choix ». Au mois d'octobre 1959, après un large débat, cet engagement a été confirmé par l'Assemblée nationale.

Il a paru nécessaire au Président de la République et au Gouvernement d'appeler tous les citoyens français en métropole comme en Algérie, à confirmer de la manière la plus solennelle que tel est bien l'engagement de la France et l'objectif de la politique française.

Lorsque la sécurité sera rétablie, les Algériens, c'est-à-dire tous les habitants de l'Algérie, seront appelés à décider de leur destin. Je ne peux pas plus aujourd'hui qu'en octobre 1959 préciser les modalités d'une consultation solennelle, dont la date ne pourra être fixée, dont l'organisation ne pourra être définie qu'après le temps nécessaire non seulement pour que la sécurité soit rétablie, mais pour que l'apaisement des esprits soit en bonne voie. Comme il a été dit en octobre 1959, la fixation de ces modalités sera d'ailleurs précédée d'une discussion entre toutes les tendances algériennes qui voudront y participer et d'un débat devant le Parlement. Mais les grandes lignes ont été fixées. Comme l'a évoqué le général de Gaulle en septembre 1959 : « chacun sait que, théoriquement, il est possible d'imaginer trois solutions. Comme l'intérêt de tout le monde et d'abord celui de la France est que l'affaire soit tranchée sans aucune ambuiguité les trois solutions feront l'objet de la consultation ». Il s'agit de la sécession, il s'agit de la francisation, il s'agit du gouvernement de l'Algérie par les Algériens appuyés sur l'aide de la France et en union étroite avec elle. (*Murmures sur divers bancs à droite et au centre droit.*)

Je redirai, comme cela a déjà été dit à maintes reprises, que cette consultation solennelle se fera librement. C'est l'autorité française avec tous ses moyens qui assurera l'ordre public et veillera au déroulement du scrutin. Aucune pression ne sera tolérée sur les électeurs, aucune entrave ne sera mise à la présence d'informateurs du monde entier.

En toute hypothèse, c'est-à-dire quelle que soit l'option généralement admise, les droits et les intérêts de ceux qui veulent rester citoyens français seront sauvegardés. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

*Voix nombreuses au centre droit et à droite.* Comment ?

**M. Jean Legendre.** On a déjà dit cela aux Français de Tunisie et du Maroc. On sait ce qui leur est advenu !

**M. Henri Duvilllard.** Vous ne venez ici, monsieur Legendre, que pour faire de l'agitation. Autrement, on ne vous voit jamais !

**M. le président.** Je vous en prie, mes chers collègues. N'interrompez pas M. le Premier ministre.

**M. le Premier ministre.** Qu'il soit d'origine européenne, qu'il soit musulman, qu'il soit israélite, nul ne pourra être privé par les résultats globaux d'une consultation de sa qualité de citoyen français, ni pour lui, ni pour ses enfants. (*Interruptions au centre droit. — Applaudissements à gauche et au centre.*)

Je répète ce qui a déjà été dit: « on ne peut enlever, on n'enlèvera pas aux Algériens qui veulent demeurer citoyens français, ni la possibilité de vivre en Français, ni la qualité de citoyen français en Algérie ». (*Applaudissements à gauche et au centre. — Interruptions au centre droit.*)

Les mesures nécessaires...

*Voix nombreuses au centre droit et à droite.* Lesquelles ?

**M. le Premier ministre.** ... seront, le cas échéant, prises à cet effet comme seront également prises, ainsi que cela a été dit et répété, les mesures indispensables au respect des intérêts de la France. Le regroupement, c'est-à-dire le partage, serait un déchirement dont tous auraient à souffrir. (*Interruptions au centre droit et à droite.*)

**M. Edmond Bricout.** Ayez au moins la correction d'écouter !

**M. le Premier ministre.** C'est pourquoi nous pensons que tous les Algériens — je dis bien tous — auront à cœur de l'éviter.

Mais nous n'en sommes pas là, et nous n'entendons pas être réduits à y venir ! C'est pourquoi le problème qui est maintenant posé est celui de savoir si, après l'œuvre accomplie au cours des mois écoulés, il convient d'attendre sans aller plus avant l'heure de l'autodétermination. Nous ne le croyons pas. Il convient, bien au contraire, de donner aux populations algériennes, et en particulier à la population d'origine musulmane, la possibilité d'une Algérie gérée par les Algériens...

**M. Jean-Marie Le Pen.** Vous n'avez pas le droit de le faire ! (*Protestations à gauche et au centre.*)

**M. le Premier ministre.** ... et en même temps unie à la France. C'est pourquoi le projet de loi... (*Interruptions à droite.*)

**M. Pierre Portolano.** Je demande la parole. (*Interruptions à gauche et au centre.*)

**M. Raymond Schmittlein.** Ces interruptions sont inadmissibles.

**M. le président.** Je prie l'Assemblée d'écouter en silence

**M. Pierre Portolano.** Monsieur le Premier ministre, je vous demande l'autorisation de vous interrompre. (*Protestations à gauche et au centre.*)

**M. Michel Habib-Deloncle.** Inscrivez-vous dans le débat.

**M. Jean-Marie Le Pen.** Il est des contrevérités insupportables à entendre.

**M. le Premier ministre.** Je disais qu'ainsi le projet de loi soumis au référendum comportera un second article par lequel le Gouvernement demande les pouvoirs nécessaires pour appliquer l'article 72 de la Constitution.

Aux termes de cet article 72, il est prévu que des collectivités territoriales autres que celles existant, c'est-à-dire communes, départements et territoires d'outre-mer, peuvent être créées par la loi et que ces collectivités s'administrent par des conseils élus.

Le Gouvernement entend faire application de cet article 72 pour l'organisation des pouvoirs publics en Algérie, organisation naturellement provisoire puisque toute organisation définitive est suspendue aux résultats de l'autodétermination.

**M. Jean-Marie Le Pen.** Vous n'en avez pas le droit. (*Interruptions à gauche et au centre.*)

**M. le président.** Monsieur Le Pen, vous devez intervenir dans le débat. Pour l'instant, je vous prie de vous taire. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

**M. Henri Duvillard.** Si le Premier ministre ne peut pas parler, personne ne parlera après lui.

**M. le Premier minisre.** Cette organisation provisoire repose sur trois principes dont il paraît convenable qu'ils soient indiqués dans le projet de loi.

Le premier principe, c'est la gestion des affaires propres aux Algériens par des organes algériens de délibération et d'exécution responsables, les uns pour le territoire algérien tout entier, les autres pour des régions déterminées. Cette organisation ne porte pas atteinte à la souveraineté de la République dont le représentant garde la charge des intérêts nationaux. Mais, sur des bases nouvelles, selon des structures neuves, les citoyens d'Algérie auront vocation à la gestion des affaires de leurs régions et du territoire.

Le second principe, c'est la nécessité d'assurer non seulement ce qu'il est convenu d'appeler la coexistence des communautés, c'est-à-dire les garanties de chacune d'elles, mais également la participation institutionnelle des communautés à la gestion commune des affaires algériennes dans les régions comme dans le territoire.

Le troisième principe est l'organisation de la collaboration entre métropolitains et algériens par des organes communs, pour les domaines d'activité où la métropole vient en aide à l'Algérie.

Sur la base de la loi, si celle-ci est adoptée par la nation, la mise en œuvre de ces trois principes sera déterminée par décrets en conseil des ministres. Elle sera accompagnée par une tâche administrative de décentralisation départementale et municipale.

En bref, de quoi s'agit-il ? Il s'agit de montrer que la France aide l'Algérie à se révéler et à s'édifier. Encore une fois, il ne s'agit que d'une organisation provisoire, puisqu'au jour de la paix revenue une consultation solennelle fixera, conformément aux engagements pris et à l'accord que vous avez donné, l'avenir constitutionnel et politique de l'Algérie. Mais il faut qu'avant cette date la France apporte à l'Algérie ce que seule elle peut lui apporter, et préfigure ainsi un avenir stable où l'union ne sera contestée ni au Nord ni au Sud de la Méditerranée.

Mesdames messieurs les députés, le monde entier parle de l'Algérie, s'intéresse à l'Algérie ou, plutôt, feint de s'intéresser à l'Algérie.

Ces discussions, ce prétendu intérêt conduisent à faire deux remarques qui sont rarement évoquées et qui sont cependant essentielles.

On a d'abord, au moins hors de France, la fréquente tentation de parler de l'Algérie comme s'il s'agissait de procéder à une opération de décolonisation. C'est vraiment une conception à la fois simpliste et erronée.

**M. Jean Legendre.** C'est M. Terrenoire qui a dit cela. Et il est au banc du Gouvernement ! (*Mouvements divers.*)

**M. Alain de Lacoste Lareymondie.** C'est M. Terrenoire qui a parlé de la décolonisation en Algérie ! (*Bruits à droite. — Mouvements prolongés.*)

**M. le Premier ministre.** La situation en Algérie est positivement unique. Il n'y a pas eu, dans le passé, une nation algérienne, un Etat algérien, à qui un colonisateur serait venu enlever leur personnalité avec leur souveraineté.

**M. Mohamed Baouya.** Nous en sommes d'accord.

**M. le Premier ministre.** Il y a, depuis de longues générations, un territoire où cohabitent des hommes sans doute issus de communautés ethniques ou religieuses variées : arabe, kabyle, européenne, mais qui sont des citoyens égaux et, s'il est juste et nécessaire de donner à tous les Algériens les moyens de l'émancipation et du progrès, il ne l'est pas moins de barrer la route aux forces sectaires, racistes, totalitaires qui, transformant et dévoyant les grandes idées d'émancipation, plongeraient l'Algérie dans la misère et dans un chaos sanglant. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre, sur de nombreux bancs à droite et sur divers autres bancs.*)

La seconde remarque est aussi importante que la première. L'Algérie ne peut actuellement et sans doute pour longtemps se développer par ses seuls moyens. L'insuffisance des ressources de son sol et de son sous-sol combinée avec le développement démographique font de l'Algérie une terre où doit se marquer plus qu'en bien d'autres endroits du monde la nécessaire solidarité humaine. Pour n'évoquer qu'un côté de ce vaste problème, on ne saurait oublier que près d'un demi-million d'Algériens musulmans travaillent en métropole et que leurs émoluments représentent plus de la moitié du revenu de l'agriculture musulmane.

Ce n'est ni la rébellion ni l'étranger — quel que soit cet étranger — qui peuvent assurer le développement de l'Algérie, car ni la rébellion ni aucun pays n'apporteront à la terre et à ses habitants ce que la France leur apporte. Ce n'est ni la rébellion ni l'étranger qui pourront apporter à l'Algérie le progrès social, l'harmonie des communautés, la liberté politique. Seule, la France liée à l'Algérie par plus d'un siècle de vie commune peut assurer cette évolution de la terre et des hommes et cette progression d'une société dont les caractéristiques sont uniques au monde. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur plusieurs bancs à droite.*)

Enfin, nous ne devons pas oublier que la France, la nation française en tant que telle, a des intérêts essentiels sur la rive sud de la Méditerranée, intérêts économiques, intérêts stratégiques, qui s'ajoutent à la grande mission proprement algérienne que, seule, elle peut accomplir.

Mesdames, messieurs, nous sommes prêts à la paix. Nous sommes prêts à l'autodétermination. Mais nous ne céderons pas et nous n'attendrons pas. Nous ne céderons pas aux mouvements qui risquent de plonger l'Algérie dans d'irréparables malheurs. Nous n'attendrons pas pour poursuivre la promotion politique, économique et sociale de l'Algérie, œuvre à laquelle seule la France peut contribuer fraternellement, mais qui demande deux conditions : l'accord des Algériens, de tous les Algériens, et l'accord des métropolitains.

Le référendum, dont ce débat est la préface, a pour objet d'obtenir cet accord. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur plusieurs bancs à droite.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, chacun de nous mesure la gravité et l'acuité du débat qui vient de s'engager par la déclaration de M. le Premier ministre.

Cet après-midi, ce soir et cette nuit un grand nombre d'orateurs se feront entendre, qui exprimeront des opinions très diverses, et mêmes opposées. L'Assemblée comprendra, j'en suis sûr, qu'il y va de la clarté, de l'utilité de ce débat comme de sa dignité propre que ces orateurs soient écoutés sans obstruction ni tumulte.

D'avance, je l'en remercie. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Aujourd'hui, à quinze heures, deuxième séance publique :

Eventuellement, discussion des conclusions du rapport de la commission *ad hoc* chargée d'examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire d'un membre de l'Assemblée (M. Lagaillarde) (n° 1016) ;

Débat sur la déclaration de M. le Premier ministre sur l'Algérie.

A vingt et une heures, troisième séance publique :

Suite du débat inscrit à l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à onze heures cinquante-cinq minutes.*)

*Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,*
**René Masson.**

# CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

## 1re Législature

## 1re SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

# COMPTE RENDU INTEGRAL — 73e SEANCE

## 2e Séance du Mercredi 7 Décembre 1960.

SOMMAIRE

1. — Renvoi pour avis (p. 4374).

2. — Demande de levée de l'immunité parlementaire d'un député. — Discussion des conclusions d'un rapport (p. 4374).

M. Mignot, rapporteur de la commission *ad hoc*.

MM. Degraeve, le président, Biaggi.

Scrutin sur les conclusions de la commission tendant à la levée de l'immunité parlementaire. — Adoption.

3. — Algérie. — Débat sur la déclaration de M. le Premier ministre (p. 4377).

Rappel au règlement : MM. Moulin, le président.

MM. Neuwirth, Arrighi, Montagne, Moatti, Deschizeaux.

Suspension et reprise de la séance.

MM. Le Douarec, Simonnet, Boualam, Trémolet de Villers.

Renvoi de la suite du débat.

4. — Ordre du jour (p 4398).

### PRESIDENCE DE M. JEAN CHAMANT, vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

— 1 —

### RENVOI POUR AVIS

**M. le président.** La commission des finances, de l'économie générale et du plan, demande à donner son avis sur le projet de loi, adopté par le Sénat, instituant une redevance d'équipement, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission de la production et des échanges (n° 756).

Je consulte l'Assemblée sur cette demande de renvoi pour avis.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi pour avis est ordonné.

— 2 —

### DEMANDE DE LEVEE DE L'IMMUNITE PARLEMENTAIRE D'UN DEPUTE

**Discussion des conclusions du rapport de la commission *ad hoc*.**

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport de la commission *ad hoc*, chargée d'examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire de M. Lagaillarde.

Je rappelle à l'Assemblée qu'aux termes de l'article 80, alinéa 3, du règlement :

« Dans les débats ouverts par l'Assemblée, en séance publique sur les questions d'immunité parlementaire, peuvent, seuls, prendre la parole le rapporteur de la commission, le Gouvernement, le député intéressé ou un membre de l'Assemblée le représentant, un orateur pour et un orateur contre. »

La parole est à M. Mignot, rapporteur de la commission *ad hoc*.

**M. André Mignot,** *rapporteur*. Mesdames, messieurs, par l'intermédiaire de M. le ministre des armées et de M. le garde des sceaux, votre assemblée est saisie d'une requête qui a été présentée par M. le commissaire du Gouvernement près le tribunal militaire des forces armées de Paris, tendant à obtenir l'autorisation de décerner un mandat d'arrêt contre notre collègue M. Lagaillarde.

Dans cette requête les faits sont rappelés.

C'est en janvier 1960 que M. Lagaillarde a été arrêté, dit-on, en flagrant délit. Un arrêt du 30 septembre de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris a renvoyé M. Lagaillarde devant le tribunal permanent des forces armées de Paris sous plusieurs inculpations.

Le 16 novembre 1960 notre collègue a été mis en liberté provisoire par décision du tribunal permanent des forces armées de Paris et il est indiqué que le 5 décembre 1960 M. Lagaillarde n'a pas comparu à l'audience, sans avoir produit ni justification ni excuse pour cette absence, de même que quatre de ses coaccusés.

C'est dans ces conditions que vous êtes saisis de cette requête, en vertu de l'article 26, deuxième alinéa, de la Constitution, qui dispose :

« Aucun membre du Parlement ne peut, pendant la durée des sessions, être poursuivi ou arrêté en matière criminelle ou correctionnelle qu'avec l'autorisation de l'assemblée dont il fait partie, sauf le cas de flagrant délit. »

Ceci laisse donc supposer de la part de l'autorité judiciaire qu'en l'espèce il ne s'agit plus d'un flagrant délit. La levée de

l'immunité parlementaire nous est demandée en vue, non des poursuites, mais de l'arrestation, puisque, en fait, il n'y a pas nouveau crime ou délit.

Cependant, en l'espèce, la levée de l'immunité parlementaire est nécessaire même pour procéder à une arrestation.

Votre commission est favorable à la levée de l'immunité parlementaire dans ce sens.

Je voudrais simplement donner à l'Assemblée une précision.

En vertu de l'article 59 du code de justice militaire, il est certain que c'est le président du tribunal militaire qui doit, éventuellement, décerner le mandat d'arrêt contre l'intéressé. Or, la requête émane du commissaire du Gouvernement qui, lui, n'a pas qualité pour la présenter et décerner le mandat d'arrêt, puisque le tribunal est saisi de l'affaire.

Si donc, comme votre commission le propose, l'Assemblée fait droit à cette requête, l'autorisation sera donnée non pas à M. le commissaire du Gouvernement, qui n'a pas qualité, mais, éventuellement, à M. le président du tribunal des forces armées s'il juge opportun de lancer un mandat d'arrêt.

C'est dans ces conditions que, juridiquement, la question se présente.

D'ailleurs, vous verrez, dans le compte rendu des débats de l'audience du 5 décembre, que M. le commissaire du Gouvernement a demandé à M. le président du tribunal militaire de lancer des mandats d'arrêt contre les quatre autres inculpés.

Ce n'est que sous cette forme également qu'il peut en être usé à l'égard de M. Lagaillarde. Nous n'avons donc pas préjugé la décision de M. le président du tribunal des forces armées qui jugera comme il conviendra. Ce dernier aurait même dû être saisi des réquisitions du commissaire du Gouvernement avant que l'Assemblée nationale soit saisie de la requête.

C'est donc, à mon sens, une petite erreur de procédure qui a été commise et je tenais à signaler cette situation juridique. Aussi, dans notre esprit, nous proposons d'autoriser la levée de l'immunité parlementaire pour permettre à M. le président du tribunal militaire, saisi éventuellement d'une réquisition de la part de M. le commissaire du Gouvernement, de lancer un mandat d'arrêt. (*Exclamations au centre et à gauche.*)

En conclusion, mes chers collègues, je répète que votre commission quasi unanime vous propose de lever l'immunité parlementaire de M. Lagaillarde en vue de permettre la signature d'un éventuel mandat d'arrêt. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

**M. le président.** La parole est à M. Degraeve.

**M. Jean Degraeve.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, par cinq fois j'ai apporté mon appui au député Lagaillarde lors de la demande de levée de son immunité parlementaire, lors des deux demandes de suspension de sa détention et par deux fois en qualité de signataire de ces deux demandes de suspension.

Je pense de ce fait ne pas être suspect quant à mes sentiments pour une solution française du problème algérien.

**M. Eugène-Claudius Petit.** Ce n'est pas le problème !

**M. Jean Degraeve.** Si, c'est le problème.

Peut-être aimeriez-vous savoir pourquoi aujourd'hui je ne puis plus suivre l'action du député Lagaillarde, quel que soit le motif qu'il pourrait invoquer pour fuir la justice de son pays qui l'avait libéré et qui le jugeait en toute indépendance.

Il est inadmissible de bafouer pareillement la justice française. (*Applaudissements au centre, à gauche et sur divers bancs à droite.*)

Dans la première proposition de résolution, le 25 avril 1960, il était précisé que le député Lagaillarde avait demandé lui-même à comparaître devant ses juges.

Vous avez été libéré, député Lagaillarde, provisoirement par eux-mêmes et vous n'avez pas attendu la sentence.

Le 12 octobre 1960, dans la deuxième demande de suspension de la détention ; il était question de la dignité de l'Assemblée, du respect qu'elle se doit à elle-même, qui doivent la conduire à donner à l'immunité parlementaire un contenu concret, de façon que notre collègue puisse siéger pendant cette présente session.

Député Lagaillarde, vous négligez l'Assemblée, sans même vous occuper de vos amis. Vous avez pris une position hostile au Gouvernement et au chef suprême de la Nation et cela par l'illégalité. Je vous le reproche et c'est pourquoi je ne puis vous suivre. (*Exclamations et rires sur de nombreux bancs au centre, à gauche et à l'extrême gauche.*)

Vous pouvez rire, mais j'exprime mon opinion avec sincérité. (*Applaudissements sur divers bancs au centre, à gauche et à droite.*)

Il est inconcevable que le général de Gaulle, chef de la Nation, puisse brader l'Algérie. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

*Au centre.* Aucun rapport !

**M. Jean Degraeve.** C'est vous, député Lagaillarde, qui, avec votre équipe, allez à l'aventure, le chaos et la misère pour le peuple algérien.

**M. Fernand Darchicourt.** Et vous avez voté pour son élargissement !

**M. Jean Degraeve.** Vous rendez-vous compte de la situation de l'Algérie coupée de la métropole ? Croyez-vous que vous entraînerez toute la population musulmane ? La majorité des Musulmans aiment le général de Gaulle. (*Exclamations à droite.*)

**M. Henry Bergasse.** C'est un autre sujet ! Parlez-nous du sujet !

**M. Jean Degraeve.** Et si, lors de son voyage en Algérie, il est porté atteinte à sa personne, vous risquez une révolte des Musulmans. (*Vives exclamations au centre, à gauche et sur divers autres bancs.*)

Dimanche dernier, un député musulman, reçu chez moi...

**M. Ahmed Djebbour.** Lequel ?

**M. Jean Degraeve.** Je vous dirai le nom de ce député, si vous me le demandez personnellement.

Ce député algérien me disait : « Nous, Français musulmans, nous prendrons les armes, moi, ma famille et mes frères, si l'on touche au Président. »

C'est pourquoi nous devons faire confiance à M. le Président de la République et le suivre dans sa politique actuelle (*Exclamations sur de nombreux bancs*)...

**M. René Moatti.** Ce n'est pas le débat.

**M. Jean Degraeve.** ...qui sauvegardera les intérêts de la France en liant à jamais l'Algérie à la métropole.

En conséquence, je demande à mes amis, avec tristesse, mais avec fermeté, de voter pour la levée de l'immunité du député Lagaillarde et de faire confiance au chef suprême de la nation pour une solution française du problème algérien. (*Applaudissements sur plusieurs bancs au centre et à gauche. — Exclamations sur de nombreux bancs.*)

**M. le président.** La parole est à M. Biaggi. (*Applaudissements sur divers bancs au centre droit. — Exclamations au centre, à gauche et à l'extrême gauche.*)

Mes chers collègues, à la fin de la séance de ce matin M. le président de l'Assemblée nationale vous a adressé à toutes et à tous un appel afin que les débats de cet après-midi et de ce soir se déroulent dans le calme et dans la dignité.

Avec moins d'autorité que M. le président de l'Assemblée nationale vous me permettrez cependant de vous engager à écouter avec calme, sinon avec attention (*Sourires*), les orateurs qui doivent se succéder à cette tribune.

**M. Edmond Bricout.** Il aurait dû en être ainsi pour l'orateur précédent.

**M. le président.** Monsieur Biaggi, vous avez la parole.

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** Mes chers collègues, je voudrais, répondant à l'appel de notre président, ramener un peu de calme. (*Rires sur de nombreux bancs*).

A défaut de calme je crois avoir ramené le sourire. Je voudrais aussi essayer de ne pas sortir du débat.

**M. Henry Bergasse.** Très bien !

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** Je ne me dissimule pas, mes chers collègues, que je plaide une cause perdue. Je parlerai donc pour l'honneur. (*Exclamations.*)

**M. Edmond Bricout.** L'honneur de qui ?

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** Je parlerai pour mon honneur d'abord.

Je ne suis entré à proprement parler dans la politique qu'à l'heure du péril ; depuis plus de vingt ans, la guerre et la politique se sont imbriquées au point qu'on ne peut plus les distinguer et qu'à l'inverse d'un mot historique, toujours vrai pourtant, la politique, c'est la guerre poursuivie avec d'autres moyens.

Dès le premier jour, j'ai été au côté des hommes et des femmes d'Algérie, toutes religions et classes sociales confondues, qui luttaient par tous les moyens pour que leur âme et leur terre restent françaises.

Je pense que personne ne pourra jamais m'en faire le reproche. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à droite et au centre droit.*)

Même quand ils semblent commettre, même quand ils commettent des erreurs ou des maladresses, je les tiens et les tiendrai toujours pour mes frères par le sang et par l'esprit ; je suis et je serai toujours prêt à les défendre : ce sera l'honneur de ma vie.

Pour l'honneur du Parlement, je parlerai aussi au moment où paraît s'élever une vague de passion et de réprobation, voire

d'indignation contre un collègue, la population qu'il représente et la politique qu'il incarne ; il faut que cette tribune reste le refuge du courage et de la liberté.

**M. Edmond Bricout.** Il y a d'autres moyens.

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** La hâte même que l'on met dans la conduite de la procédure, mes chers collègues, n'est pas de bon aloi. (*Interruptions au centre et à gauche.*)

Cette hâte nous prive d'informations essentielles.

**M. Fred Moore.** Nous ne demandons pas mieux que l'intéressé nous les donne !

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** Quelle surveillance était exercée à l'égard de notre collègue en liberté provisoire ? (*Vives exclamations à l'extrême gauche, à gauche et au centre.*) Quelles sanctions ont été prises contre les négligences ?

**M. Jean Morisse.** Il avait donné sa parole !

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** Mon cher collègue, j'ai déjà entendu exposer tout à l'heure cet argument qui ne doit pas rester sans réponse, quoiqu'il ait été apporté à cette tribune — j'en suis sûr — avec la plus entière bonne foi.

Dans les demandes de suspension de détention qu'un certain nombre de mes collègues et moi-même avons signées et votées, stipulant pour autrui, nous demandions à l'Assemblée de considérer que notre collègue Pierre Lagaillarde n'avait nulle intention de fuir ses responsabilités. En l'occurrence, la défense ne s'était livrée à aucune manœuvre dilatoire, comme en d'autres procès...

**M. Antoine Guitton.** Très bien !

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** ...et même elle avait hâté la venue de l'affaire. Le Gouvernement, d'ailleurs, ne peut me démentir et s'il a pu, malgré un retard considérable, faire venir l'affaire à l'audience et invoquer cette venue pour nous demander le rejet des demandes de libération, c'est à la défense qu'il l'a dû.

Mais il ne faut pas invoquer le texte d'un projet, voire d'un contrat. L'Assemblée n'a pas ce droit, car dans sa majorité, elle n'a pas ratifié notre proposition.

Ce n'est en tout cas pas à nous qu'il convient de le reprocher.

Je crois vous avoir répondu. (*Exclamations sur de nombreux bancs à l'extrême gauche, à gauche et au centre.*)

Mais, voyez-vous, cette hâte plus encore que l'absence de renseignements me préoccupe, vous m'en excuserez, parce que l'on a mis plus de lenteur à faire venir en discussion les demandes de suspension de détention.

Dans quelle République sommes-nous donc, mes chers collègues...

**M. Henri Duvillard.** La Ve !

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** ... pour être plus prompts et plus ardents à défendre l'incarcération que la liberté d'un parlementaire ?

**M. Guy Jarrosson.** Très bien !

**M. André Roulland.** Mais Lagaillarde, il l'a, sa liberté !

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** Ce n'est pas vous qui la lui avez donnée.

**M. Raymond Schmittlein.** Il était libre !

**M. Jean-Baptiste Biaggi** Si nous avions, en votant la demande de suspension de la détention, accordé à notre collègue le plein effet de l'immunité...

*Au centre droit.* Il serait en Algérie !

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** ... je dis qu'aujourd'hui l'Assemblée aurait plus d'autorité pour lui reprocher d'avoir abusé de droits et de garanties dont nous lui aurions assuré la plénitude. (*Vives protestations au centre et à gauche.*)

J'ai le droit de poser cette question car j'ai le droit de demander à chacun d'entre vous, sans esprit de polémique et de rancune : « Qu'avez-vous fait, personnellement, et je sais que certains ont fait, pour empêcher que soit violée mon immunité parlementaire, à moi (*Interruptions à gauche et au centre*) et celle de notre collègue Kaouah ? Qu'avez-vous fait ? (*Nouvelles interruptions sur les mêmes bancs. — Applaudissements au centre droit et à droite.*)

**M. René Sanson.** Que faisiez-vous à Alger ?

**M. André Roulland.** Que faisiez-vous sur les barricades ?

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** Je dis que c'est en violation de la loi que nous avons été arrêtés sous prétexte de flagrant délit. (*Interruptions à l'extrême gauche et au centre.*) J'ai bénéficié d'un non-lieu, ce qui prouve, premièrement qu'il n'y avait pas délit flagrant (*Nouvelles interruptions sur les mêmes bancs*) et deuxièmement qu'il n'y avait pas délit du tout. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à droite et au centre droit.*)

J'ai donc le droit de poser cette question : « M'a-t-on seulement fait des excuses et a-t-on fait des excuses à l'Assemblée, bafouée en la personne de deux de ses membres ? » (*Applaudissements sur de nombreux bancs à droite et au centre droit. — Exclamations au centre, à gauche et à l'extrême gauche.*)

**M. Antoine Guitton.** Les excuses, M. Terrenoire les réserve à Stéphane !

**M. Edmond Bricout.** C'est le cas de Lagaillarde qui est en cause et non le vôtre !

**M. le président.** Monsieur Bricout, je vous en prie, n'interrompez pas.

**M. Henri Karcher.** Veuillez, monsieur le président, ramener l'orateur au sujet.

Le sujet, c'est Lagaillarde, ce n'est pas Biaggi !

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** Le sujet, c'est l'immunité parlementaire !

*A gauche.* Le sujet, c'est Lagaillarde !

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** Oui, j'ai le droit de demander dans quelle République nous sommes. (*Exclamations à gauche et au centre.*) Que ceux qui rédigent ou approuvent des textes comme l'ordonnance par laquelle on a tenté de me priver de mon recours. (*Exclamations au centre, à gauche et à l'extrême gauche*)...

**M. le président.** Le problème n'est pas là, monsieur Biaggi !

**M. Philippe Vayron.** Le problème, ce sont les droits des parlementaires.

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** Admettrons-nous que les signataires de tels textes — sur lesquels nous reviendrons un jour — admettrons-nous qu'ils s'indignent de l'absence de M. Lagaillarde, dont, pour ma part, j'ignore les raisons et les mobiles ? (*Exclamations et rires sur de nombreux bancs à l'extrême gauche, à gauche et au centre.*) C'est pourquoi je ne condamnerai pas notre collègue.

Les circonstances sont telles, d'ailleurs, que, ces raisons et ces mobiles — qui sont ceux de toute une population, de toute une province — il est facile de les imaginer. Rassurez-vous, je ne le ferai pas d'une manière complète.

Je veux simplement, avant de conclure, présenter deux observations.

Tout d'abord, un certain respect ombrageux et tonitruant de la légalité formelle me paraît quelque peu hasardé à une époque où se pose la même question — je dis bien la même question — celle du sol, celle de la patrie, qui se posait en 1940. L'honneur de celui qui alluma et de tous ceux qui alimentèrent la flamme de la résistance française.... (*Vives exclamations au centre et à gauche.*)

**M. Raymond Schmittlein.** C'est honteux !

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** ... ce sera, à jamais, de s'être affranchi des ordres et du respect de ceux qui n'étaient pas à la hauteur des événements, encore qu'en 1940 ceux qui donnaient ces ordres et qui revendiquaient ce respect avaient l'excuse de la défaite. (*Vives protestations et bruit à gauche et au centre. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

Si la Ve République a vu le jour, si les choses sont ce qu'elles sont, le Gouvernement ce qu'il est et les groupes de l'Assemblée aussi, c'est bien à certain jour de mai que nous le devons et ce jour fut un peu celui de notre collègue Pierre Lagaillarde. (*Protestations à l'extrême gauche, à gauche et au centre. — Applaudissements à droite et au centre droit.*)

**M. Guy Jarrosson.** Si Lagaillarde n'avait pas été là, vous ne seriez pas ici !

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** Que ceux qui furent contre le 13 mai votent la levée d'immunité parlementaire. Mais que ceux qui ont crié si fort « Noël » qu'il est venu fassent ce qu'ils veulent ; plus que Lagaillarde c'est eux-mêmes qu'ils condamneront.

La défense du sol justifie tout. Et qu'est-ce qu'une guerre...

**M. Raymond Schmittlein.** Vive le fascisme, n'est-ce pas ?

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** ... sinon le meurtre légitimé et glorifié pour la défense de la patrie ?

Personne ne doute que les insurgés d'Alger d'hier et les absents d'aujourd'hui n'avaient qu'un seul but : rester français sur une terre française.

Cette doctrine n'est pas seulement la mienne (*Interruptions à gauche et au centre*) ; elle est celle d'un journaliste qui écrivait, il y a un peu plus de deux ans :

« Que les Algériens sachent surtout que l'abandon de la souveraineté française en Algérie est un acte illégitime, c'est-à-dire qu'il met ceux qui le commettent et ceux qui s'en rendent complices hors la loi et ceux qui s'y opposent, quel que soit le moyen employé, en état de légitime défense. »

**M. Antoine Guitton.** Ce journaliste s'appelait Michel Debré !

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** En effet, ce journaliste s'appelait Michel Debré.

Mais je voudrais vous lire un autre texte (*Exclamations à l'extrême gauche, à gauche et au centre*)...

**M. Guy Jarrosson** (*tourné vers la gauche et le centre*). Intolérants !

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** ... extrait, cette fois, du *Journal officiel*, débats parlementaires, Conseil de la République, deuxième séance du 16 janvier 1958. Voici l'amendement qu'un parlementaire proposait à l'article 1er de la loi-cadre...

**M. Joseph Nou.** Au sujet !

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** ... qui avait pourtant le mérite de dire que l'Algérie était partie intégrante de la République française :

« La République salue la vaillance des officiers, sous-officiers et soldats qui rétablissent en Algérie la paix troublée par une conspiration étrangère hostile à la liberté.

« La République rend hommage à tous les fils de la terre d'Algérie qui n'ont pas douté de la volonté de la nation et sont demeurés fidèles à son idéal.

« La République proclame qu'il n'est qu'une politique en Algérie, celle définie par les lois votées par le Parlement...

**M. André Roulland.** ... et que n'a pas respectées Lagaillarde...

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** ... et destinée à la fois à assurer le respect de la souveraineté française en Algérie et à faire participer tous les citoyens algériens à l'exercice de cette souveraineté. Est illégale et illégitime (*Interruptions à gauche et au centre*) toute mesure d'ordre gouvernemental, militaire ou diplomatique, qui ne serait point inspirée par cette politique. » (*Applaudissements sur de nombreux bancs à droite et au centre droit. — Vives interruptions à gauche et à l'extrême gauche.*)

*A gauche et au centre.* Au sujet !

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** A l'appui de cet amendement, le parlementaire déclarait :

« Quant on traite de la souveraineté, quand on traite du droit d'une terre à rester française, il est capital de dire où est la légitimité car, à un moment donné, on pourra dire...

**M. Joseph Nou.** Ce n'est pas le même débat !

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** ... on pourra dire :

« Celui-là fait une action légitime et il faut le suivre ; mais celui-là fait une action illégitime et le droit sacré de la nation, c'est de ne pas le suivre. »

Vous avez tous reconnu M. Michel Debré, actuellement Premier ministre. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à droite et au centre droit. — Protestations au centre et à gauche.*)

**M. André Roulland.** Vive Lagaillarde !

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** Et ce parlementaire n'était pas seul puisque je lis au *Journal officiel :* Vifs applaudissements au centre et à droite, ainsi que sur divers bancs à gauche.

Le centre n'applaudit plus. La planète parlementaire aurait-elle basculé sur ses pôles ? (*Rires à droite.*)

J'attends sans illusions, mais avec une certaine curiosité, la réponse du Gouvernement à cette argumentation. Mais vous tous, mes chers collègues, je vous en conjure, à une époque où l'on se joue si facilement de tout ce qui, dans la Constitution et dans la loi, assure l'exercice de nos droits de représentants du peuple souverain, pour votre honneur, ne votez pas cette levée d'immunité parlementaire. Quant à moi, je voterai contre. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à droite et au centre droit. — Protestations à l'extrême gauche, à gauche et au centre.*)

**M. le président.** Je mets aux voix les conclusions du rapport de la commission *ad hoc* tendant à la levée de l'immunité parlementaire de M. Pierre Lagaillarde.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans l'ensemble des locaux du palais et sera ouvert dans cinq minutes.

. . . . . .

**M. le président.** Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Je rappelle que je mets aux voix les conclusions de la commission *ad hoc* tendant à la levée de l'immunité parlementaire de M. Pierre Lagaillarde.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

| | |
|---|---|
| Nombre de votants | 500 |
| Nombre de suffrages exprimés | 445 |
| Majorité absolue | 223 |
| Pour l'adoption | 424 |
| Contre | 21 |

L'Assemblée nationale a adopté. (*Applaudissements à l'extrême gauche, à gauche, au centre et sur plusieurs bancs à droite.*)

— 3 —

## ALGERIE

### Débat sur la déclaration de M. le Premier ministre.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle le débat sur la déclaration de M. le Premier ministre sur l'Algérie.

Je rappelle à l'Assemblée les temps de parole disponibles dans ce débat :

Gouvernement, 1 heure 20 minutes ;

Groupe de l'unité pour la nouvelle République, 3 heures 50 minutes ;

Groupe des indépendants et paysans d'action sociale, 2 heures 10 minutes ;

Groupe des républicains populaires et du centre démocratique, 30 minutes ;

Groupe socialiste, 35 minutes ;

Groupe de l'entente démocratique, 40 minutes ;

Groupe de l'unité de la République, 2 heures ;

Isolés, 1 heure 50 minutes.

**M. Arthur Moulin.** Monsieur le président, je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Moulin pour un rappel au règlement.

**M. Arthur Moulin.** Monsieur le président, j'ai demandé la parole pour un rappel au règlement et, conformément au vœu que j'avais formulé il y a quelques semaines à la même place, j'indique que je fais référence aux articles 70 et suivants du règlement faisant partie du chapitre XIV, page 67 de notre règlement actuel, concernant la discipline à l'intérieur de cette Assemblée.

Ce matin, avant de lever la séance, le président de séance a fait un appel au calme et à la compréhension des parlementaires. Tout à l'heure, des incidents bruyants, mais peu graves, sont survenus. Il est à craindre que, dans cette ambiance un peu surchauffée, des incidents peut-être moins bruyants, mais plus graves, ne surviennent. (*Interruptions au centre droit et sur plusieurs bancs à droite.*)

**M. Jean-Marie Le Pen.** Appelez les C. R. S. !

**M. Arthur Moulin.** Je vous demande instamment, pour le bon ordre de ces séances, de bien vouloir appliquer chaque fois que cela sera rendu nécessaire l'article 70 et les suivants. Je vous en remercie d'avance, monsieur le président. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

**M. le président.** Monsieur Moulin, je suis toujours très sensible aux bons conseils que nos collègues ne manquent pas de donner au président de séance lorsque l'occasion s'en présente. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs.*) Mais je pense que les choses iront très bien, ou en tout cas beaucoup mieux — il ne faut pas manifester un excès d'optimisme — si on laisse au président le soin d'assurer lui-même à la fois la présidence et la discipline de la séance, ce qui après tout, entre dans le cadre de ses fonctions. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs.*)

Dans le débat sur la déclaration de M. le Premier ministre, la parole est à M. Neuwirth (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

**M. Lucien Neuwirth.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, puis-je dire combien j'estime ce débat nécessaire car je pense que ni l'opinion publique métropolitaine, ni l'opinion publique algérienne n'ont été suffisamment informées et éclairées sur les motifs et l'orientation de la politique du Gouvernement en ce qui concerne l'Algérie ?

Il faut dire où l'on va, il faut dire où l'on s'arrêtera. La nation a accepté, la nation accepte les sacrifices, encore faut-il qu'elle participe aux espérances, que par ce débat et par les questions posées au référendum et expliquées sans équivoque une ligne politique définitive se dégage, que le peuple souverain en soit le promoteur et le témoin.

L'orateur qui m'a précédé a parlé du passé. Je crois en effet nécessaire de faire un retour sur le passé. Personnellement, pendant des semaines et des semaines, j'ai mené le combat pour faire triompher l'idée de l'intégration, pendant des semaines et des semaines, j'ai affirmé mon espoir de voir se réaliser une Algérie française. Et notre conception de l'Algérie française était dans la ligne de notre conception du rôle de la France.

Ce que l'on a appelé des « tendances opposées » lors du mouvement du 13 mai était, en réalité, des différences fondamentales de conceptions. Certains qui, alors, se joignirent à nous pour réclamer l'intégration étaient les mêmes qui l'avaient refusée auparavant dans un passé très récent. (*Applaudissements à gauche et au centre. — Protestations sur divers bancs à droite.*) Les musulmans les connaissaient. La langue promettait, mais le cœur refusait.

J'ai eu le premier exemple, et d'autres avec moi, de cet état de choses, lorsque, dans la deuxième quinzaine du mois de mai, prenant au pied de la lettre ceux dont la sincérité nous paraissait suspecte, nous fîmes, d'accord avec l'armée, lancer un appel en faveur du relèvement des salaires agricoles. Insuffisamment nombreux furent ceux qui appliquèrent cette mesure. En fait, certaines attitudes envers les musulmans ne changèrent pas.

Nous avions cru, et profondément cru, à une nouvelle « nuit du 4 août », et c'était la « fuite à Varennes ». Pourtant, nombreux étaient les Français d'Algérie qui donnaient à l'intégration le même sens que nous-mêmes. Malheureusement, leurs espoirs, leurs mouvements furent détournés de leur source par des leaders aveuglés de passion partisane et frappés d'infantilisme politique.

*Au centre droit.* Non !

**M. Lucien Neuwirth.** Le divorce qui éclate aujourd'hui entre eux et nous, parce qu'ils n'ont pas changé et parce que nous n'avons pas changé non plus, existait — on le sait — dès avant le 13 mai. (*Applaudissements à gauche et au centre. — Protestations au centre droit et sur plusieurs bancs à droite.*)

Par la faute de coalitions d'intérêts et d'obstinations, l'étape préliminaire indispensable à toute réussite fut perdue. L'intégration des âmes avait échoué. (*Mouvements divers.*)

Un fait est patent : les musulmans étaient avec nous derrière de Gaulle, en 1958. Et un fait demeure encore patent aujourd'hui : les musulmans sont avec nous, derrière de Gaulle. (*Applaudissements à gauche au centre et sur quelques bancs à droite.*)

Depuis 125 ans, on a parlé de l'Algérie dans les cercles gouvernementaux. Sur ces bancs, mesdames, messieurs, on a beaucoup parlé de l'Algérie. Mais, peut-être est-ce parce que je viens de vivre un drame intérieur profond, je ne peux m'empêcher d'être animé d'une certaine rancune contre ceux, peu nombreux, mais combien puissants ! qui firent tout pendant des lustres pour qu'on ne parlât jamais que de l'Algérie, mais pas de l'Algérie française, parce que cette expression aurait impliqué qu'on appliquât là-bas les lois de la France, la protection et des salaires garantis, comme aux travailleurs métropolitains. (*Vifs applaudissements à gauche et au centre. — Interruptions à droite.*)

L'effort social, l'effort scolaire de la France...

**M. Antoine Guitton.** Vous faites allusion sans doute à l'attitude des membres du R. P. F. de 1951 à 1958, qui rejoignait celle des communistes.

**M. Lucien Neuwirth.** ... cela imposait un sacrifice gigantesque à la nation ; elle l'aurait accompli. Cela aussi imposait d'écraser des coalitions d'intérêts qui voulaient bien d'une Algérie préservée mais pas d'une Algérie française où auraient été appliquées les seules lois de la République française. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Depuis quelque temps, on parle beaucoup, et on a raison d'en parler, de ces centaines de milliers de musulmans qui donnèrent leur vie pour la France et dont les tombes jalonnent les chemins de nos défaites comme de nos victoires. Là est le seul succès réel de l'intégration, celle de l'armée. (*Vifs applaudissements à gauche et au centre et sur plusieurs bancs à droite.*) Car, combien de leurs frères survivants m'ont dit que les plus belles années de leur vie se sont déroulées dans l'armée égalitaire parce qu'ayant quitté celle-ci ils retrouvaient le sort commun des Algériens en Algérie, hélas !

Peut-on alors aujourd'hui s'étonner si les Musulmans tiennent pour suspectes les démonstrations affectueuses de certains néo-zélateurs d'une Algérie qu'ils ne souhaitaient pas eux-mêmes française il y a encore cinq ans mais qu'ils préparaient seulement figée dans un paternalisme dépassé ? (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Il avait été promis de faire des Musulmans des citoyens à part entière. Dès le mois de juin 1958, le collège unique, tant combattu ici-même (*Protestations sur plusieurs bancs à droite et sur certains bancs au centre*) et le vote des femmes, conditions premières de la citoyenneté, leur étaient donnés. Pour la première fois, on voyait des Musulmans élus en nombre important dans toutes les asssemblées : Sénat, Chambre des députés, conseils généraux. L'accès aux carrières était enfin ouvert en partie.

Mais — là se trouve, je crois, la vérité la plus profonde — au fur et à mesure que les jours s'écoulaient, la guerre continuant — car la guerre, elle, continuait, avec son cortège de malheurs — j'apprenais que pour l'intégration octroyée nous arrivions trop tard. Trop d'années et trop de chances avaient été gaspillées par la faute d'hommes qui n'ont jamais changé et qui aujourd'hui encore sont contre la politique de la France.

Nous arrivions trop tard parce que l'Histoire a substitué au temps des conquêtes celui de la libre détermination, au temps de la tutelle celui du consentement.

Le « oui » du référendum de 1958 fut d'abord et avant tout un « oui » aux espérances, espérance d'une paix prochaine, espérance d'un avenir totalement différent du passé.

C'était un « oui » à la liberté, à l'égalité, à la fraternité. En un mot, c'était un « oui » à la République française idéale, celle des droits de l'homme et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

C'était enfin, c'était aussi un « oui » de confiance en l'homme qui, aux yeux des masses musulmanes, incarnait le mieux cette France idéale, c'était un « oui » à de Gaulle.

Cette image de la France idéale, de la France réelle, les années de malentendus et de guerre n'ont pu la détruire ni même la dissimuler aux yeux des habitants de l'Algérie. Et c'est là que réside notre plus grande chance.

C'est à cette France restaurée dans toute la grandeur de ses idéaux et de ses principes par la mise en œuvre de la politique juste et démocratique définie par le chef de l'Etat le 16 septembre 1959, que l'Algérie choisira de demeurer unie par les seuls liens réels, ceux que crée la libre détermination.

Le jour venu, les populations algériennes fixeront elles-mêmes leur destin par le choix entre les options offertes, indépendance, association, francisation, mais, tant pour les Algériens que pour les Français, la raison, l'intelligence politique, les impératifs de la sécurité commandent de s'unir.

Dans l'état actuel des choses, l'Algérie, par suite de l'existence des communautés, différentes par la langue, par les religions, par les traditions, mais toutes animées d'un dynamisme particulier évident, porte en elle les germes d'un chaos inévitable que provoquerait une indépendance hostile sous la férule du F. L. N., d'autant plus que personne ici, à part ces messieurs, bieu sûr (*l'orateur désigne certains bancs à l'extrême gauche*) ne peut croire que les Soviets soutiennent la rébellion par philantropie, alors qu'ils visent exclusivement à utiliser l'Algérie comme plate-forme leur permettant d'en terminer avec la conquête de l'Afrique et de préparer l'ultime assaut contre l'Europe libre.

Que les bonnes âmes qui croient, ou feignent de croire, à la bonne foi des communistes pour ramener la paix en Algérie veuillent bien se souvenir de quelle façon ont été traitées par eux des populations qui réclamaient, elles aussi, leur indépendance nationale dans une capitale qui s'appelait Budapest. On est loin de l'autodétermination ! Que ces bonnes âmes la demandent avec autant d'énergie en faveur des Hongrois ! (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

D'une façon naturelle, les intérêts des habitants de la métropole et des habitants de l'Algérie convergent et imposent que celle-ci demeure liée à la France. Il est aussi naturel que les Algériens administrent eux-mêmes l'Algérie. Il est naturel que ceux qui y sont nés, quelle que soit la communauté à laquelle ils appartiennent, aient des droits égaux. En un mot, notre œuvre commune doit être d'établir en Algérie la véritable démocratie.

Dans notre esprit, monsieur le Premier ministre, l'organisation provisoire des pouvoirs publics en Algérie doit tendre à jeter les bases de cette démocratie véritable sans préjuger bien entendu les résultats de la consultation, car, en fait, quelle que soit l'issue de cette consultation, l'Algérie ne pourra se passer de structures de base. Parce que nous sommes de ceux qui ne croient pas à la fatalité de la décadence, nous sommes persuadés que les populations algériennes rejetteront la sécession.

La construction qui va s'édifier se doit d'abord de garantir aux musulmans la plénitude de leurs droits et d'assurer complètement la protection, consacrée par des textes et notre garantie, de toutes les minorités, de permettre aussi aux individus l'exercice de toutes les libertés, de mettre fin, la paix revenue, aux juridictions d'exception. Enfin, elle devra préparer l'indispensable réconciliation.

Je pense, personnellement, que la conclusion logique de l'association, si celle-ci triomphe, doit donner naissance à une formule

fédérale. Un avantage de cette formule serait d'associer réellement les communautés entre elles dans une coopération véritable touchant toutes les formes de l'activité humaine.

Un autre avantage, combien essentiel, celui-là, serait de contribuer à leur donner une conscience collective qui ne manquerait pas d'être le meilleur rempart contre toute guerre subversive et contre tout déchirement interne.

Nous avons pris acte, monsieur le Premier ministre, des engagements que vous avez donnés au nom du Gouvernement.

Il est cependant nécessaire que soit bien précisé ce qui adviendrait en cas de rupture hostile. En tout état de cause, la France ne pourrait abandonner aux représailles ni ses enfants ni ceux qui se reconnaissent comme tels. D'ailleurs, le chef de l'Etat a précisé que, dans cette hypothèse, ceux des Algériens, de toutes origines, qui voudraient rester Français le resteraient de toute façon et que la France réaliserait, si c'est nécessaire, leur regroupement et leur établissement.

Il ne pourrait d'ailleurs en aller autrement, car il est évident que la métropole se trouverait dans l'impossibilité de résorber quelques millions de nouveaux venus. L'exemple des rapatriés du Maroc et de la Tunisie, en ce qui concerne seulement les fonctionnaires et les gens modestes, est probant à ce sujet.

Il n'est pas un seul parlementaire, dans cette Assemblée, ceux-là mis à part bien sûr (*L'orateur désigne certains bancs à l'extrême gauche*), qui consentirait à un tel abandon. Je crois savoir, mais j'aimerais l'entendre à nouveau, monsieur le Premier ministre, que telle est également la pensée du Gouvernement. (*Interruptions et rires à droite. — Mouvements divers.*)

Je sais que le sort de nos compatriotes d'Algérie n'intéresse pas M. Rousseau, mais il en intéresse d'autres. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

Cela étant posé, n'est-il pas évident que ceux qui sèment l'angoisse chez nos compatriotes d'Algérie, en leur annonçant l'abandon certain, font un mauvais travail contre la France, car les attitudes qui en découlent servent au plus haut point la machine de guerre du F. L. N., creusent le fossé non seulement entre les communautés, mais entre l'Algérie et la métropole, attisant ainsi les passions, lesquelles, poussées à bout, ne pourraient que nous conduire à cette solution désespérée qu'est la partition ?

Alors, quel jeu jouent-ils ceux qui attisent les passions et sèment la haine ? Un jeu politique ou celui d'intérêts importants et étrangers à ceux des Algériens comme à ceux des Français ? (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Un fait est certain : ils font qu'à la provocation sanglante des terroristes du F. L. N. répond l'écho d'une haine risquant de déclencher l'irrémédiable.

Solidaires dans les sacrifices demandés à tous, les Français doivent affirmer leur unité autour de la politique algérienne de la France. Cette unité, marquant une résolution, est seule capable de nous conduire vers une paix rapprochée qui ne débouchera pas sur le chaos.

Monsieur le Premier ministre, le groupe de l'union pour la nouvelle République apportera un soutien sans défaillance à cette politique de paix ; car où régnera la paix, la dignité de chacun sera respectée, la prospérité s'établira et la liberté fleurira de nouveau. C'est la raison ; c'est la sagesse ; c'est le réalisme.

Telle est notre voie, celle du gaullisme fidèle à lui-même, c'est-à-dire à son idéal de promotion humaine et, aussi, à une certaine idée qu'il a de la France. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Arrighi. (*Applaudissements au centre droit et sur plusieurs bancs à droite.*)

**M. Pascal Arrighi.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, en m'efforçant de procéder à une analyse sérieuse et serrée des événements algériens, des déclarations qui la concernent, des choix qui nous sont proposés, je voudrais indiquer dès l'abord mon désir d'intervenir sans passion, avec le seul souci de rechercher quelle est la part de vérité dans des faits, des attitudes, des décisions qui, nous le sentons tous, ne peuvent pas nous laisser sans de réelles inquiétudes. Connaissant les divergences, les penchants des uns et des autres, mon ambition sera moins de polémiquer que d'analyser, plus peut-être de faire réfléchir que d'essayer de convaincre.

Il y a déjà quatorze mois que l'Assemblée, le 15 octobre 1959, a discuté du problème algérien. Par la volonté de sa majorité et le consentement tacite d'une grande partie de l'opposition, le pouvoir a eu les mains libres. L'autorité, les moyens qu'il avait demandés pour régler le problème algérien ne lui ont été ni mesurés ni marchandés. La conférence des présidents a même refusé d'inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée une question orale que le président de notre groupe avait posée le 22 juin dernier au Gouvernement et dans laquelle il lui demandait quelle différence existait entre l'Algérie algérienne et la sécession. Aucun essai, même partiel, de réponse ne fut apporté.

Pendant plus d'une année, nous avons débattu des problèmes agricoles, de la Communauté, du budget. Pourtant, nous n'avons pas cessé de penser qu'un problème domine et écrase tous les autres, celui de l'Algérie. Or l'Algérie est restée en dehors de notre discussion.

C'est la double remarque que je voudrais faire au seuil de mes observations : d'une part, la politique algérienne a été définie en dehors du Parlement et l'a même été en dehors du Gouvernement ; d'autre part, cette politique a subi une évolution qui la conduit maintenant vers une pente dont nous sommes nombreux à estimer qu'elle est dangereuse et peut-être mortelle.

Que cette politique ait été définie en dehors du Parlement et du Gouvernement, c'est l'évidence même. Par une interprétation qui, à l'époque, avait paru audacieuse, mais qui s'est révélée fondée, le président de notre Assemblée avait indiqué au groupe le plus important de la majorité que cette politique algérienne relevait du domaine réservé. Or, constitutionnellement, le Parlement et spécialement l'Assemblée nationale ne connaissent que le Gouvernement. Nous savons qu'il n'est pas seul en cause et nous ne pourrons éviter les uns et les autres, quelle que soit la mesure, la réserve que nous y mettrons, de citer les déclarations de la plus haute autorité de l'Etat.

Dans ces déclarations, le Parlement et les groupes qui le composent n'ont eu aucune part : bien plus, il est arrivé souvent que le Gouvernement lui-même soit tenu dans l'ignorance des décisions que ces déclarations impliquaient.

Pour illustrer mon propos je ne veux prendre que deux exemples.

Premier exemple : la dernière déclaration a été enregistrée et est parvenue en Algérie — elle était donc définitive — avant même que ne se réunisse le Gouvernement le vendredi 4 novembre, à seize heures, avant même que connaissance en ait été donnée aux ministres. L'article 20 de la Constitution déclare pourtant : « Le Gouvernement détermine et conduit la politique de la nation ». Ce principe constitutionnel n'a pas été respecté, n'a pas été appliqué.

Deuxième et plus récent exemple : un ministre d'Etat chargé des affaires algériennes a été désigné le 22 novembre. Sa personne n'est pas en cause ; l'Assemblée a apprécié sa courtoisie et son intelligence au poste de ministre de l'éducation nationale qu'il occupait auparavant. Mais dès sa nomination, des commentaires officieux et de presse, tous concordants, nous ont appris que désormais la politique algérienne relèverait seulement du Président de la République et du ministre d'Etat, et dimanche dernier un décret contresigné par M. Michel Debré est venu confirmer que cette politique échappait au Premier ministre. (*Mouvements divers.*)

Ainsi, puisque la politique algérienne est déterminée à l'échelon le plus élevé, et puisque l'Assemblée ne doit pas voter après ce débat, il est clair que le Gouvernement n'a plus sa part dans l'élaboration de la politique algérienne et que le Parlement n'a plus sa part dans son approbation.

Ma deuxième et dernière remarque d'introduction est que cette politique algérienne repose sur des postulats dont nous pensons qu'ils sont irréels et qu'elle suit une pente dont nous pouvons craindre qu'elle soit fatale pour le régime et pour le pays.

Partant du fameux discours du 4 juin 1958 et de la notion que les « Algériens étaient des Français à part entière », nous en sommes arrivés, avec la déclaration du 4 novembre 1960, à une « Algérie algérienne qui aura son Gouvernement, ses institutions et ses lois ».

La seule explication de ce cheminement de pensée nous a été proposée par M. Edgar Faure dont je ne sache pas que dans ce domaine il faille trop retenir la caution : « Le chef de l'Etat, a dit le sénateur du Jura, va chaque fois aussi loin qu'il est possible d'aller et chaque fois il va un peu plus loin que les autres fois. »

Ainsi, au terme de cette évolution, deux propositions doivent être énoncées, elles formeront les deux parties de mon intervention et j'en expliquerai les termes. Première proposition : la déclaration du 16 septembre 1959 a été modifiée ; elle aboutit à une république algérienne. Deuxième proposition : la république algérienne signifie la république du F. L. N. orientée vers l'Est.

Mais alors, une question vient aux lèvres : pouvait-on l'éviter ? C'est à cette question que je tenterai de répondre, dans la troisième partie de mes propos.

La déclaration du 16 septembre 1959 a été, en premier lieu, changée, modifiée. A l'autodétermination de l'Algérie on a substitué la prédétermination du pouvoir.

D'une part, deux des trois options énoncées il y a quinze mois sont en fait abandonnées et, d'autre part, les institutions que l'on veut mettre en place sont les institutions, les instruments de la sécession. Ce sont les deux points sur lesquels je voudrais brièvement m'expliquer.

L'affirmation de principe de l'autodétermination comportait des risques qui ne disparaissaient que si le Gouvernement s'engageait immédiatement et à fond dans la seule option qui pouvait maintenir l'Algérie dans la République française. A vrai dire, l'autodétermination en elle-même n'était pas différente du sens donné au référendum de septembre 1958. Il a été alors répété, et sur tous les tons, par les voix les plus autorisées, qu'une réponse affirmative impliquait que l'Algérie choisissait définitivement la France et, en ce sens, il était vrai de dire que l'Algérie s'était déjà autodéterminée. Point n'était besoin, moins d'une année après, de lui demander de voter de nouveau.

Quoi qu'il en soit, trois choix étaient proposés. Première solution, la sécession ; deuxième solution, la « francisation complète ». On ne remarquera jamais assez que ce terme n'a pas été choisi par nous, qu'il n'était pas le meilleur et qu'il a été retenu comme à dessein pour éloigner l'Algérie d'une intégration dont ses défenseurs savent qu'elle implique la reconnaissance et la garantie d'une personnalité algérienne. (*Applaudissements au centre droit et sur quelques bancs à droite.*)

Troisième solution, le « gouvernement des Algériens par les Algériens appuyés sur l'aide de la France et en union étroite avec elle pour l'économie, l'enseignement, la défense, les relations extérieures ».

La deuxième solution, vous savez ce qu'il en est advenu. Non seulement la plus haute autorité de l'Etat n'en veut pas, mais nous avons été avertis à Chambéry, le 9 octobre dernier, que la défendre serait commettre une mauvaise action. Nous sommes loin des termes de l'allocution prononcée le 29 janvier 1960 et qui étaient les suivants : « Est-ce que vous pourrez douter que, quand les Algériens, les Musulmans français d'Algérie diront un jour librement et formellement que l'Algérie de demain doit être unie étroitement à la France, est-ce que vous pourrez douter de l'immense joie de la patrie et de de Gaulle s'ils choisissent la solution la plus française ? » (*Mouvements divers.*)

Eh bien ! tout cela n'existe plus : ni le discours du 4 juin 1958 à Alger, ni celui de Mostaganem, ni ces propos que je viens de rappeler du 29 janvier 1960. Le cri de « Algérie française » est devenu un cri séditieux. C'est pourtant celui que de bonne foi les représentants locaux du pouvoir ont crié avec les masses musulmanes. Or tout cela n'est plus souhaitable, ne doit plus exister, constitue une mauvaise action.

Comment dans ces pays méditerranéens, si sensibles à l'action du pouvoir, oser prétendre que cette option reste encore une des options proposées, puisqu'elle est non seulement refusée, mais ouvertement combattue par le régime et ses représentants ?

Mais il en est de même de la troisième solution. Elle devait comporter une union étroite pour l'économie, l'enseignement, la défense, les relations extérieures. Or, mesdames, messieurs, notez-le, les relations extérieures qui, dans la déclaration du 16 septembre 1959, étaient de la compétence de la France, avec la déclaration du 4 novembre elles appartiendront en propre à l'Algérie algérienne, qui aura ainsi tous les attributs de la souveraineté.

Nous tournons le dos à la souveraineté française — et c'est mon deuxième point — en mettant en place les instruments de la sécession.

Au moment où se prépare le référendum et un projet d'organisation des pouvoirs publics, dont votre analyse de ce matin montre, monsieur le Premier ministre, qu'au total il ne serait pas tellement différent de la loi-cadre, peut-être avez-vous gardé le souvenir de l'amendement n° 27 que, le 16 septembre 1958, le sénateur Debré proposait d'insérer en tête du projet de loi-cadre dans la rédaction suivante : « La République proclame qu'il n'est qu'une politique en Algérie, celle définie par les lois votées par le Parlement et destinées à la fois à assurer le respect de la souveraineté française en Algérie et à faire participer tous les citoyens algériens à l'exercice de cette souveraineté. »

Comme nous aimerions voir l'auteur de cet amendement redire aujourd'hui ce qu'il déclarait alors : « Quand on traite de la souveraineté, quand on traite du droit d'une terre à rester française, il est capital de dire où est la légitimité, car à un moment donné on pourra dire : celui-ci fait une action légitime, il faut le suivre, mais celui-là fait une action illégitime et le droit sacré de la Nation, c'est de ne pas le suivre. »

Voilà ce que disait le sénateur Debré. Je pourrais multiplier les citations du Sénat; ce serait facile et cruel. Mais c'est maintenant votre autorité de constituant et de chef de Gouvernement auquel cette Assemblée avait donné sa confiance sur un programme précis que je voudrais, monsieur le Premier ministre, rappeler — et vos déclarations sont sur ce point plus difficilement réfutables.

Comme garde des sceaux, dans le commentaire que vous avez rédigé sur la nouvelle Constitution et que nous avons tous répété dans nos campagnes électorales, vous avez écrit — c'est à la page 12 : « La République n'est pas seulement la France métropolitaine, elle est aussi, elle est tout autant ces départements qui sont à notre porte, les départements d'Algérie dont les territoires sont français et dont les citoyens sont français. (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

« On peut et on doit envisager, écriviez-vous, une évolution qui les conduise à une organisation administrative particulière. De telles mesures peuvent être prises, la Constitution les prévoit, mais elles seront prises par le Parlement et ne peuvent avoir d'autre cadre politique que le cadre de la République. »

Mais plus encore, le 14 août 1959, à une question écrite, vous répondiez comme Premier ministre : « Les départements d'Algérie font partie de la République ». Et le 13 octobre 1959, en votre qualité de chef de Gouvernement, vous disiez à cette même tribune, sans doute pour obtenir un vote favorable de l'Assemblée sur l'autodétermination : « La déclaration du Président de la République a ouvert le chemin du retour au droit. Ce retour au droit, ce n'est pas, ce ne peut être la reconnaissance d'une prétendue souveraineté algérienne ». (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

L'Algérie dans le cadre de la République, c'est ce que nous n'avons jamais cessé de défendre. Unité de la République, c'est le titre même de notre groupe, c'est notre raison d'être. C'est cela qui est à l'abri de mains sacrilèges, puisque l'article 89 de la Constitution vous interdit de « porter atteinte à l'intégrité du territoire ». (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Il y a quatorze mois, vous avez déclaré solennellement — je viens de le rappeler : « La déclaration du Président de la République, ce ne peut être la reconnaissance de la souveraineté algérienne ». Mais, le 21 novembre dernier le ministre de l'information disait: « Le général de Gaulle entend aller jusqu'au bout... en réservant aux populations d'Algérie la décision finale et capitale qui sortira du scrutin de l'autodétermination. Ce jour-là pourrait bien naître une république algérienne ».

Qui croire ? C'est le lieu de rappeler ce mot de Lincoln : « Vous pouvez leurrer certaines gens tout le temps, vous pouvez leurrer quelque temps tout le monde, mais vous ne pouvez pas leurrer tout le monde tout le temps ». ( *Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Et puisque nous sommes en matière algérienne, je suis enclin à évoquer ce problème arabe à travers lequel s'énonce la sagesse musulmane : « Si tu me trompes une fois, c'est ta faute. Si tu me trompes deux fois, c'est ma faute ». Voilà pourquoi nous ne pouvons plus vous croire.

Le Gouvernement a choisi l'Algérie algérienne avec ses institutions, son gouvernement, ses lois, ses relations extérieures et on nous parle des liens étroits qui seraient noués avec la France. Mais pourquoi séparer ce qui est uni et pourquoi rêver d'unir ce qui aura été préalablement séparé ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Comme si une expérience maintes fois répétée ne nous avait pas appris que l'association aboutit à une rupture totale ou quasi-totale, comme si Ferhat Abbas ne nous avait pas avertis ! Aurions-nous déjà oublié l'interwiew qu'il donnait, le 17 octobre 1959, à l'hebdomadaire *Jours de France* et dont notre collègue de Bénouville garantissait l'authenticité: « Association ou indépendance, c'est la même chose. L'association c'est l'indépendance dans les deux mois ».

**M. Michel Habib-Deloncle.** C'est votre maître à penser.

**M. Pascal Arrighi.** Ainsi le pouvoir a modifié les conditions et les termes des options de l'autodétermination. Il a choisi, retenu et prédéterminé une solution : non plus même l'Algérie algérienne mais la République algérienne.

Ce n'est pas nous qui le disons. Le 4 novembre, il a été déclaré solennellement qu'elle existera un jour, et certains membres du Gouvernement répètent qu'elle pourrait bien sortir du scrutin de l'autodétermination.

Que cette République algérienne signifie la République du F. L. N. et qu'elle s'oriente vers l'Est, c'est ce que je voudrais maintenant entreprendre de démontrer.

La République algérienne, et ce sera la deuxième partie de mon intervention, ne peut être qu'une République du F. L. N. Personne ne doute que si nous construisons une Algérie algérienne il n'y aura pas d'Algérie algérienne sans le F. L. N., et que s'il y est, il n'y aura plus que lui.

**M. Michel Habib-Deloncle.** Pourquoi ?

**M. Pascal Arrighi.** Or, maintenant, il s'agit d'installer un exécutif provisoire. L'image a été avancée de la mise en marche d'un train que le F. L. N. pourrait prendre à la station de son choix. Mais comment mettre ce train en marche ? Qui acceptera de le conduire ?

Aucune des personnalités musulmanes dont les noms ont été avancés ne peut accepter sans une tolérance, sinon un accord, une caution du F. L. N.

C'est ce que déclarait, il y a vingt jours, le chef de l'Etat tunisien à un de nos anciens collègues, M. Charles Hernu : « Les membres de l'exécutif algérien, même provisoire, n'accepteront que s'ils ont reçu l'accord du F. L. N., car s'il faut attendre le F. L. N., autant n'être pas récusé par lui dès le départ. »

Qui en douterait ? Et s'il en était besoin j'aurais recours à d'autres analyses et aux aveux des intéressés eux-mêmes. C'est d'abord l'analyse d'un homme dont on attend beaucoup pour le succès du référendum.

M. Gaston Defferre, il y a dix jours, s'exprimait en ces termes dans un grand quotidien du soir :

« L'enchaînement des faits est facile à prévoir : un exécutif algérien, pour avoir au moins l'apparence d'être autre chose que l'administration directe, devrait comprendre un certain nombre d'élus algériens.

« La première question qui se pose est de savoir si les élus algériens accepteront d'en faire partie. Beaucoup d'entre eux, sinon tous, risquent de refuser si le F. L. N. n'y est pas associé... »

« Supposons que certains d'entre eux acceptent d'être membres d'un exécutif algérien. Très vite, pour justifier leur présence dans un organisme de ce genre.... ils deviendront revendiquants, exigeants.

« Le Gouvernement français sera amené à leur céder pour éviter de donner l'impression qu'il s'agit d'un gouvernement fantoche...

« De concession en concession, on en arrivera très vite à la revendication de l'indépendance, comme cela a été le cas pour Bao-Daï, pour l'Indochine. »

Et M. Defferre concluait : « L'indépendance obtenue d'une façon ou d'une autre, avant ou après un vote sur l'autodétermination, amènera fatalement le F. L. N. au pouvoir, dans les pires conditions pour nous ».

Mesdames, messieurs, pour ma part, je n'ai rien à ajouter à cette analyse. Quand nous nous sommes, hier, opposés aux commissions d'élus et aujourd'hui à un exécutif provisoire, nous n'avons jamais dit autre chose.

Ce ne sont pas seulement des métropolitains, qu'ils soient réputés de droite ou de gauche, qui font cette analyse, ce sont aussi les intéressés. C'est ce qu'écrivait le 21 novembre dernier l'hebdomadaire *Afrique-Action*, qui reflète bien l'opinion des milieux F. L. N. de Tunisie :

« Il est tout à fait certain aujourd'hui que la guerre d'Algérie s'achèvera par l'installation d'une certaine république algérienne, plus ou moins dominée par le F. L. N., dans laquelle les Français d'Algérie auront plus ou moins de droits et de garanties... » — admirons au passage ces « plus ou moins » — « ... et avec laquelle la France aura des liens plus ou moins étroits. »

Supposons donc la nouvelle organisation administrative algérienne approuvée des deux côtés de la Méditerranée et, dans l'ensemble, à une appréciable majorité. Quelques mois plus tard — ou quelques années, affirme M. Morin, mais je ne sais quel crédit accorder à son propos — interviendra en Algérie le scrutin d'autodétermination avec, comme accessoire, la définition des liens unissant la future république algérienne à la République française.

C'est alors qu'aurait lieu un troisième scrutin qui, celui-là, ne se déroulerait qu'en métropole, pour demander aux Français de France d'accepter les liens choisis par les Algériens.

Ainsi sera créée une République algérienne indépendante dans une interdépendance au départ, adoptée à la fois par Alger et par Paris. Il ne restera plus à la nouvelle République algérienne qui, si elle ne tombe pas dans le chaos et l'anarchie, tombera très vite sous la coupe du F. L. N., qu'à déclarer caducs des liens dont ses dirigeants diront qu'ils leur ont été imposés. Le processus est connu : l'interdépendance tunisienne a duré huit mois et le Conseil du Trône marocain huit jours.

**M. Michel Habib-Deloncle.** Informez-vous auprès de M. Yrissou. Il connaît la question.

**M. Pascal Arrighi.** Ainsi tout cela est clair, logique, inéluctable. Il n'y aura pas d'Algérie algérienne, de République algérienne sans le F. L. N. et s'il y est, il n'y aura bientôt plus que lui.

Mais — et ce sera le deuxième point de cette série d'observations — cette République du F. L. N. sera orientée vers l'Est.

L'an dernier, le 15 octobre 1959, expliquant à cette tribune mon vote et mon désaccord sur la politique algérienne du régime, j'avais déclaré — et l'on me pardonnera de me citer : « la fin de l'autorité française en Algérie signifiera l'établissement d'une République qui prendra son inspiration, ses conseils, ses directives à Pékin ».

On trouva mes pronostics trop sombres.

Pourtant, il y a dix-huit mois, monsieur le Premier ministre, vous avez été averti d'une intervention chinoise. Or cette intervention a été décidée en juin 1959 à la conférence de Tirana, qui avait réuni en Albanie M. Khrouchtchev et les dirigeants chinois.

C'est de ce moment que date une immixtion qui s'est précisée chaque jour davantage. L'Albanie et son port de Valona constituent la base d'intervention.

Vous ne pouvez pas ignorer l'arrivée en Tunisie et au Maroc de l'encadrement politique et militaire chinois : 600 hommes et fonctionnaires au Maroc, un contingent plus important en Tunisie.

Vous ne pouvez pas ignorer l'existence des 49 avions F. L. N. en Libye, les fournitures d'armes et le règlement financier de ces armes par Pékin, les rencontres en Albanie des dirigeants du F. L. N. et de la mission chinoise, présidées par le général Chang.

Vous ne pouvez ignorer la déclaration du maréchal Chen Yi, vice-premier ministre de Pékin qui, le 5 octobre dernier, adressait ses remerciements à la République arabe unie « qui a permis à l'aide chinoise de parvenir en Algérie ».

Et parce que nous ne siégeons pas en comité secret je n'en dirai pas plus sur le plan militaire.

Il y a deux ans, les Américains avaient acclamé Fidel Castro. Il s'est même trouvé des membres du congrès pour saluer en lui un nouveau Bolivar. Mais, l'Amérique craint aujourd'hui pour sa sécurité parce que les fusées soviétiques se trouvent à moins de 150 kilomètres de la Floride. Qu'elles soient, avec le F. L. N., demain, à 600 kilomètres de Marseille ne serait guère, pour nous, plus rassurant.

Or la mainmise de l'Est sur le F. L. N. est totale, vous l'avez, monsieur le Premier ministre, reconnu, pour la première fois, le 12 novembre dernier. En répondant à M. Deschizeaux, vous avez dit : « L'expérience a montré que, dès avant les entretiens de Melun, les dirigeants de l'organisation extérieure avaient pris rendez-vous à Moscou et à Pékin ».

De fait, les responsables des affaires étrangères, des finances et de l'armement du G. P. R. A. étaient à Pékin les 30 avril et 13 mai dernier.

Quant à Ferhat Abbas, vous le savez peut-être, il se trouvait, il y a deux mois, le 1er octobre, à Pékin, aux fêtes de la révolution chinoise, à la tribune d'honneur, ayant à sa droite, immédiate M. Chou en Lai et à sa gauche M. Mao Tsé Tung et sans doute méditaient-ils tous trois la parole de Confucius : « Les vrais amis sont ceux qui viennent de loin ».

Voilà qui éclaire le sens des déclarations de Ferhat Abbas dans le numéro de *El Moudjahid* du 1er novembre : « Il est indéniable que l'appui que nous apporte la Chine modifiera les conditions de notre combat. »

Voilà qui rend aléatoire, pour ne pas dire improbable, et quels que soient les résultats du référendum, la reprise de négociations.

C'est encore l'organe du F. L. N., *El Moudjahid*, qui nous a prévenus dans un récent éditorial : « En l'état de la position française, une solution pacifique ne peut être trouvée qu'en dehors de la France ».

Le F. L. N. est aujourd'hui guidé par l'espoir qu'il a de pousser ses avantages et d'intensifier militairement ses efforts. Comment ne pas être inquiet de la pression qu'il exerce sur les harkis ? Ces inquiétudes vous ont été exprimées, monsieur le Premier ministre, il y a déjà plus d'un an, par des autorités françaises et par celles de pays voisins. Pour la raison que j'ai déjà indiquée, je n'en dirai pas plus. Mais voilà pourquoi il est à penser que le F. L. N. se refusera à toute négociation.

Ainsi, craignons d'être placés dans la perspective de conserver la guerre et de perdre l'Algérie.

Pouvait-on éviter cela ? C'est la question à laquelle, en terminant, je vais m'efforcer de répondre.

En réalité, cette question est double : pouvait-on, peut-on encore l'éviter ?

Pouvait-on l'éviter ? Qui a été témoin, en mai 1958, de ces marées humaines de nos compatriotes musulmans, toujours en nombre, souvent en majorité, mêlés à la foule d'origine métropolitaine, clamant leur foi et leur confiance, qui a été témoin de ce fait n'a pas pu ne pas être bouleversé jusqu'au fond de son âme.

Oui, en vérité, c'était la France qui était plébiscitée chaque jour et chaque heure dans toutes les villes et dans tous les villages d'Algérie, et l'Algérie française était une réalité.

Pourquoi ? Parce que la volonté de conserver à tout prix l'Algérie avait enfin rassuré ceux qui doutaient, soulevé le poids écrasant de la terreur et fait planer sur « cette aimée et souffrante Algérie » une immense espérance.

L'écho en était parvenu jusqu'ici. Le 20 mai 1958, un parlementaire, qui siège aujourd'hui au Gouvernement, déclarait à l'Assemblée : « Si j'ai le droit, quoique non spécialiste, de parler aujourd'hui de l'Algérie, c'est parce que les affirmations que nous avons entendues souvent à cette tribune, les craintes qu'on nous a exprimées, tout cela vient d'être balayé par un vent de vérité.

« Ce que la propagande officielle n'avait jamais réussi à faire apparaître, ce qui nous manquait cruellement dans cette épreuve de l'Algérie, c'est-à-dire l'attachement profond des masses musulmanes à la France, tout cet attachement nous a été crié. »

Et, s'adressant à M. Pierre Pflimlin, ce député aujourd'hui ministre s'écriait : « Monsieur le président du conseil, les masses musulmanes se rallient non à des factions, non à tel général, mais à l'armée et, au travers de l'armée, à la France. »

J'arrêterai ici cette citation ; la prolonger lui donnerait un caractère coupable. (*Applaudissements au centre droit, à droite et sur certains bancs à l'extrême droite.*)

Oui, grâce à l'affirmation d'une Algérie française, d'une intégration alors promise par les représentants locaux de l'Algérie, la paix tant désirée apparaissait à l'horizon.

Aujourd'hui, cette intégration est déclarée impossible par ceux-là mêmes qui oublient cette séance du 30 janvier 1959 dont le *Journal officiel* nous rapporte que, dans sa très grande majorité, l'Assemblée se levait pour acclamer une proposition de résolution intégrationniste rédigée par M. Yrissou, défendue par M. Moatti, et signée par trois présidents de groupe, MM. Bergasse, Bayrou et André Marie.

Et l'on nous dit que c'est nous qui serions opposés à l'intégration ! Mais il n'y a pas sur nos bancs de ces seigneurs de l'alfa, de ces féodaux de la vigne, parlementaires autrefois trop gouvernementaux et attentifs à ne pas déplaire au ministère de l'intérieur qui les administrait, ministère dont je ne sache pas qu'il ait souvent échappé aux partis de la gauche. (*Applaudissements au centre droit, à droite, sur certains bancs à l'extrême droite et sur certains bancs au centre.*)

Non, mesdames, messieurs, ce temps est révolu. L'Algérie de la nouvelle génération, des jeunes chefs de l'Etat, M. Neuwirth le remarquait tout à l'heure, n'est plus cela. Elle devait être, elle pouvait être une Algérie nouvelle et fraternelle à laquelle l'intégration aurait apporté un statut d'apaisement et de convalescence

La France seule, c'est sûr, n'aurait pu garantir l'avenir d'une Algérie liée à l'Occident. Il fallait — permettez-moi l'expression — l'arrimer, l'accrocher au monde libre et, pour cela, assurer une triple intégration de l'Algérie dans la République, de la France dans l'Europe, de l'Europe dans l'Alliance atlantique. (*Applaudissements sur les mêmes bancs et au centre gauche.*)

**M. Raymond Schmittlein.** C'est l'Algérie européenne !

**M. Pascal Arrighi.** Triple intégration qui aurait été conforme, monsieur Schmittlein, à la vocation africaine, européenne et atlantique de notre pays. C'est cela qui est le secret des convictions européennes des défenseurs de l'Algérie française.

Mais aujourd'hui, la paix s'est éloignée et, devant la guerre subversive qui nous est imposée, il nous faut tout craindre d'une république F. L. N. orientée à l'Est.

C'est ma seconde question : peut-on encore l'éviter ? Monsieur le Premier ministre, c'est un problème de quelques courtes semaines, peut-être une question de jours.

Vous savez que le vice-président élus des Etats-Unis, M. Lyndon Johnson, a déclaré que la nouvelle administration n'avait pas encore défini sa politique.

Nous sommes à une heure où le destin hésite, où tout peut vaciller et où vous pouvez encore vous ressaisir et substituer aux hypothèses troubles la certitude française. Il est grand temps, car il n'est pas concevable que la patrie abandonne ses fils et nos frères musulmans qui ont choisi de combattre à nos côtés.

S'il allait en être autrement, pensez à tous ces morts qui auront été des morts inutiles. Il est tragique et cruel le destin de ce jeune sous-lieutenant dont l'état civil portait le nom le plus français de France et qui est mort en Kabylie pour une république algérienne. (*Murmures à gauche et au centre.*)

**M. René Hostache.** Il est mort pour la France !

**M. Pascal Arrighi.** Elles sont amères les paroles de l'aumônier de la dixième division qui, le 15 octobre dernier, à Zéralda, enterrant onze légionnaires, s'écriait : « Vous êtes tombés à un moment où, si nous en croyons les discours, nous ne savons plus pour qui nous mourons. » (*Protestations au centre droit et à droite.*)

C'est la vérité, monsieur Schmittlein.

**M. Raymond Schmittlein.** Il avait perdu la foi !

**M. Antoine Guitton.** Ce sont les renégats qui disent cela ! Pour quoi voulez-vous que meurent nos soldats, monsieur Schmittlein ?

**M. Pascal Arrigih.** Il est vrai que la riposte est venue et que son ministère a été retiré à cet aumônier.

Si vous persistez dans la voie qui nous conduit à la république algérienne, pensez au chaos qui en résulterait et dont le Congo ne nous aura fourni qu'une très pâle image ; pensez au traumatisme qui, et pour longtemps sans doute, frapperait le pays tout entier.

Je crois avoir montré, mesdames, messieurs, les contradictions de la politique algérienne du pouvoir, politique dont vous admettez dans le secret de vos consciences que, pour le présent, elle nous conduit à une impasse et, pour l'avenir, à l'abandon de l'Algérie. (*Applaudissements à droite et sur certains bancs au centre.*)

Ou bien vous renoncez, monsieur le Premier ministre, à cette politique irréelle, et vous revenez à celle qui correspondait à l'élan de votre cœur, à la conviction de votre raison, et votre Gouvernement met tout en œuvre pour que l'Algérie soit maintenue dans la République française ; ou bien vous tentez de construire une république algérienne, mais alors vous en tirez les leçons nécessaires sur le plan de la sauvegarde de la vie physique de centaines de milliers de Français musulmans et Européens, sur les conditions de leur retour en métropole, sur la défense de notre sécurité et de celle du monde libre en Méditerranée, sur les modalités de la démobilisation morale et matérielle de notre armée ; et vous prenez le risque d'une des plus grandes convulsions que notre histoire ait connues.

Telle est l'alternative ; il n'y en a pas d'autre.

Monsieur le Premier ministre, sur votre visage sont marqués les signes de vos tourments. (*Protestations à gauche et au centre.*)

Vous êtes pris entre deux exigences, celle d'une fidélité exemplaire à un homme à qui vous avez donné les vingt meilleures années de votre vie, et cette allégeance a quelque chose d'émouvant ; et, en face, celle d'une fidélité à vous-même, à ce qui fut, dans le passé, votre souci, votre action, votre combat permanent.

La Constitution vous déclare « responsable de la défense nationale ». Dans les cérémonies militaires, les drapeaux et les étendards de la République s'inclinent devant vous et vous pouvez y lire les mots « Honneur et Patrie ». La patrie, elle est virtuellement aujourd'hui entamée. L'honneur, si l'Algérie était perdue, vous le perdriez avec elle. Ce serait pour vous beaucoup trop à la fois. (*Applaudissements au centre droit, à droite et sur certains bancs à droite. — Exclamations au centre et à gauche.*)

Votre Gouvernement, au cours des semaines mélancoliques de cet été dernier et jusqu'à il y a dix jours, a rangé et amené l'un après l'autre les drapeaux des pays de la Communauté qui pourtant avaient été remis le 14 juillet 1959, place de la Concorde.

Se pourrait-il qu'un gouvernement français amène les trois couleurs à Alger et qu'il accepte d'y laisser flotter le drapeau vert du F. L.N. ?

Au nom de ce que nous avons ensemble souhaité, défendu, aimé, je vous dis, monsieur le Premier ministre : non, pas cela, et pas vous !

Mais si, étouffant la protestation de votre cœur et de votre conscience, vous estimez qu'il vous faut obéir à ce que vous pensez être à tort votre unique devoir, alors, et avant que ne se commette l'irréparable, je vous souhaite, sans trop y croire, de convaincre celui à qui vous aurez tout sacrifié.

Fasse Dieu que, dans sa solitude altière et qui fut autrefois si utile au pays, ...

*A gauche.* Et à vous !

**M. Pascal Arrighi.** .... il comprenne le drame auquel nous courons à grand pas.

Pour ma part, avec le remords d'avoir pris dans son retour quelque responsabilité, mais aussi avec l'excuse de vous avoir, monsieur le Premier ministre, au cours des semaines et des mois qui ont précédé les événements de mai, entendu défendre et vouloir appliquer des thèses qui nous étaient communes, avec ce remords et peut-être cette excuse, je serais tenté de réfléchir à ce qu'un grand homme d'Etat, qui fut lui aussi, au siècle dernier, un libérateur du pays, a écrit à la fin d'un livre toujours utile à lire. Et il ne vous est pas interdit, mesdames, messieurs, de méditer cet avertissement de M. Thiers :

« La toute-puissance porte en soi la tentation de tout faire quand on peut tout faire, même le mal après le bien. Que les citoyens apprennent que si grand, si sensé, si vaste que soit le génie d'un homme, il ne faut pas lui livrer complètement les destinées d'un pays. » (*Vifs applaudissements au centre droit et à droite, au centre gauche et sur certains bancs au centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Rémy Montagne.

**M. Rémy Montagne.** Mesdames, messieurs, je ne suis pas monté à cette tribune pour compliquer encore davantage la tâche de l'exécutif en face des écrasantes responsabilités qui lui incombent, et qu'il n'a d'ailleurs jamais cessé de revendiquer pour lui seul.

Aussi bien ne sommes-nous consultés aujourd'hui que sur les grandes orientations de sa politique algérienne, mais non sur ses modalités, que nous ne connaissons pas.

Le pays sera appelé à se prononcer sur la question du référendum. Je dirai seulement un mot sur ce point pour souhaiter d'ores et déjà que le texte en soit clair et que notamment les citoyens ne se trouvent pas seulement en face d'un chiffre visant un article de la Constitution.

Mais une chose est de répondre à une question de référendum, une autre est de faire connaître les raisons fondamentales de la réponse. Il est donc indispensable aujourd'hui, mes chers collègues, de faire comprendre au pays les dimensions du problème qui lui est posé.

J'entends affirmer dès le départ et nettement, monsieur le Premier ministre, qu'avec une très grande partie de cette Assemblée je partage une certitude fondamentale qui exclut absolument certaines hypothèses. Cette certitude, c'est que ce serait trahir la vocation de la France que de laisser s'installer en Algérie un régime totalitaire.

Si le prix de l'arrêt du terrorisme est une république soviétique à Alger, ainsi que l'orateur précédent l'a envisagé, il faudrait, pour accepter de le payer, renier notre résistance au nazisme ; il faudrait penser que ceux qui se sont dressés et sont morts contre la tyrannie communiste à Berlin, à Poznan, à Budapest et ailleurs sont tombés par erreur, ou pour rien, ce qui revient au même.

Nous n'accepterons jamais de coopérer, fût-ce par omission, à l'accroissement du camp des impérialistes, parce que nous savons que l'essence même de tous les régimes totalitaires est de toujours chercher à étendre leurs conquêtes, parce que nous croyons que tous les Munich de l'histoire conduisent toujours à l'asservissement des lâches et que tous les Yalta mènent toujours à des coups de Prague ou à des blocus de Berlin.

Une Algérie totalitaire serait à terme un péril mortel pour ses voisins. Mais c'est du jour au lendemain qu'elle serait directement une oppression pour tous les hommes tombés en son pouvoir.

Nous redoutons pour l'Algérie des structures bâties à la diable et dont le seul rôle serait de nous permettre, à nous, Français, de jouer les Ponce Pilate.

Si éclatants que puissent être les hommages rendus aux combattants des djebels, si sincères que puissent être les appels que nous adressons aux rebelles pour une paix dans l'honneur, le pardon réciproque et un nouveau départ dans la liberté, nous ne pouvons pour autant faire confiance à la sagesse, à la magnanimité de ces hommes s'ils étaient livrés à la tentation du pouvoir absolu.

Un certain nombre de siècles après l'*habeas corpus* et un certain nombre de républiques après la Déclaration des droits de l'homme, nous en sommes encore, chez nous, à chercher à conjurer les périls qui menacent la démocratie. Comment n'aurions-nous pas les mêmes craintes dans des pays où la démocratie, et en partie par notre faute, n'est encore qu'une promesse ?

Je sais bien que des amis algériens qui souhaitent une coopération sincère et étroite avec la France s'étonnent de semblables précautions, alors que nous n'y avons pas regardé d'aussi près, disent-ils, avec nos frères d'Afrique noire.

Mais comment ne voient-ils pas que le problème d'une pluralité des communautés ne s'y posait pratiquement pas, et, par ailleurs, comment ne pas comprendre que les sauvegardes envisagées en Algérie seront aussi nécessaires à une communauté qu'à une autre ?

Le choix imposé entre la soumission totale à un groupe ou la prison nous paraît aussi détestable au sud de l'Afrique que dans sa partie nord.

Nos amis musulmans savent qu'il n'est de coopération réelle possible entre des communautés de race et de religion différentes que lorsqu'une imbrication des responsabilités, un équilibre des pouvoirs permettent à chacun de se sentir libre et respecté.

Si, malgré les agents provocateurs en tous genres qui cherchent à détruire son équilibre, son harmonie, le Liban offre un si bel exemple de tolérance religieuse et de coopération interraciale, c'est sans doute grâce à la sagesse de ses hommes d'Etat, mais c'est aussi grâce aux structures qui assurent la participation de chaque communauté à la direction effective des affaires publiques.

Je ne sais si les structures libanaises sont transposables ailleurs, mais ce qui l'est certainement, c'est le magnifique exemple de respect pour l'homme et pour notre civilisation de liberté que nous donne cette république.

Et lorsque des forces venues de l'extérieur ont tenté d'y porter atteinte, ce pays, petit par sa taille, mais grand par son passé, par le message qu'il porte, n'a pas hésité à faire appel à l'appui efficace de l'Occident.

Mais pour permettre l'établissement demain en Algérie de rapports aussi confiants entre les communautés qui y vivent, il faut dès aujourd'hui que toutes soient bien convaincues de notre solidarité active avec elles.

Il faut que soit réaffirmée notre fidélité totale au pacte d'honneur passé par la France avec des millions de musulmans et de chrétiens qui ont cru en sa parole.

Nous sommes nombreux ici qui n'accepterons pas sur ce point l'ombre d'une ambiguïté.

Le fait d'être en désaccord, douloureux mais certain, avec les attitudes passionnelles de certains français d'Algérie n'entame en rien notre volonté de les défendre et au besoin contre eux-mêmes.

Une certitude qu'il n'est point de salut hors de l'unité nationale laisse intacte, renforce même mon adhésion de cœur et d'esprit à notre communauté de destin avec les populations d'Algérie.

Aussi, monsieur le Premier ministre, avez-vous bien fait d'affirmer solennellement que, quelles que soient les circonstances, nos promesses seront tenues et que l'affaire du Glaoui — c'est ainsi que nous l'avons interprété — ne se reproduira pas. (*Applaudissements sur certains bancs au centre et au centre gauche.*)

Redites que, quelles que soient les menaces, nous n'abandonnerons pas, jamais, ceux qui ont répondu à l'appel de la France pour construire la paix algérienne, que cet appel leur ait été adressé il y a cinq ans ou aujourd'hui, par le président Guy Mollet ou par vous-même.

Et comment, dans le même temps, ne stigmatiserions-nous pas ceux qui, par une sorte d'aberration, renient l'appartenance à la nation et l'amour de ses traditions, s'indignent par avance des précautions envisagées par notre pays et renforcent ainsi l'intransigeance des ennemis de la paix ?

Or ceux qui refusent à des Français musulmans et chrétiens le droit de se prémunir contre un pouvoir algérien qui deviendrait totalitaire, qui sont-ils ? Ce sont les mêmes qui poussent la jeunesse de notre pays à l'insoumission à l'égard de l'Etat républicain. (*Applaudissements sur certains bancs au centre et au centre gauche.*)

Mais que la bonne foi de certains de ces égarés n'affaiblisse point notre détermination, car si demain malheur arrivait à l'Algérie, il ne faudrait pas s'étonner, à l'heure des échéances, de voir les revues où ils s'abreuvent intellectuellement nous reprocher, avec talent, d'avoir insuffisamment veillé au sort de millions d'hommes qui s'étaient confiés à la démocratie française. (*Applaudissements sur certains bancs au centre et à gauche.*)

Il faut que, sans s'émouvoir outre mesure de ces vertigineuses contradictions, le Gouvernement applique avec vigilance les mesures qui, d'une part, réprimeront les appels à la dislocation de l'Etat, que ces appels viennent d'en bas ou qu'ils viennent d'en haut, et qui, d'autre part, donneront aux Algériens la certitude qu'ils ne seront pas livrés aux totalitaires.

C'est dans ces conditions que la France sera justifiée à parler, devant les Etats qui l'interrogent, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Qui oserait demander aujourd'hui aux peuples d'Europe centrale si le président Roosevelt a bien servi la liberté et la promotion de l'homme en laissant aux Soviets le soin de leur apprendre, après le départ des troupes hitlériennes, à disposer correctement d'eux-mêmes ? (*Applaudissements sur certains bancs au centre et au centre gauche.*)

Loin donc d'appeler le peuple de France à abandonner, à démissionner, c'est à un nouvel effort qu'il faut l'appeler aujourd'hui.

Ce serait sans doute plus facile si certains membres du Gouvernement avaient moins pratiqué l'anathème dans les années qui les ont vus opposants. Notre peuple serait aujourd'hui moins lassé par certaines exhortations si on ne lui avait pas tant répété naguère qu'une paix française était à portée de la main et qu'il suffirait, pour l'obtenir, de congédier les incapables qui l'avaient jusqu'alors gouverné, car à partir du moment où il faut définir les structures, on arrive à la minute de vérité.

Dès que l'on essaie en effet de préciser les implications juridiques d'une Algérie nouvelle, des Français se dressent avec violence les uns contre les autres. Les uns ne voient de salut que dans une intégration sans réserve, les autres pensent que seules des institutions algériennes indépendantes peuvent apaiser les esprits, faire cesser les combats et renaître la concorde.

Je voudrais dire aux uns comme aux autres qu'il n'est pas de choix politique, dans ce domaine, qui puisse s'imposer par le canal de déductions tirées des seuls principes, fussent-ils les plus incontestables.

Nous sommes dans le domaine des possibilités contingentes, et le mal commun à de larges secteurs de notre intelligentzia française, qu'elle soit de droite ou qu'elle soit de gauche, est de croire qu'on peut élaborer un comportement politique à partir de syllogismes que la méthode scolastique aurait elle-même récusés.

Si l'on assigne comme but fondamental à notre présence en Algérie la protection et le développement d'une civilisation basée sur le respect de l'homme et de sa liberté, on peut, en thèse, soutenir aussi bien la conception de l'intégration que celle de

l'Algérie algérienne, comme on risque aussi, hélas, dans les deux cas, d'aboutir, en fin de compte, à de graves désillusions.

L'intégration, quel programme inattaquable ! C'était celui de la gauche française pendant plus de cinquante ans, avant de devenir celui d'hommes qui n'ont rien à voir avec elle.

L'égalité des hommes, l'égalité devant les institutions comme dans les faits, celle qui règne dans le prétoire comme celle qui triomphe dans la rue, toute une génération musulmane a vécu dans cette espérance.

Mais si l'on peut, sur le plan intellectuel, de père en fils, soutenir la même conviction, il n'est pas dit que puisse se poursuivre aussi longtemps, sur le pas de la porte, le dialogue avec l'étranger que l'on a interpellé au passage pour lui faire entrevoir la possibilité de s'asseoir à la table de famille.

Je ne puis sans émotion évoquer le souvenir de certains hommes que j'ai connus et qui, toute leur vie, avec toute la sincérité de leur âme, ont lutté, souvent farouchement, pour que le deuxième terme de notre devise républicaine soit la règle d'or de la société algérienne.

Je voudrais, mes chers collègues, faire comprendre à ceux qui se réclament de la mémoire de ces hommes que, le soir étant tombé pour l'interlocuteur resté dans la rue, le dialogue est devenu de plus en plus un bavardage sans objet.

Si l'on veut aujourd'hui rendre possible une communauté entre ces hommes, il faut qu'auparavant les cœurs s'ouvrent. Il ne sera jamais au pouvoir de la seule force de réaliser semblable miracle.

Aux yeux de beaucoup, cette force elle-même, dans bien des cas, travestit la nature de nos intentions.

La volonté d'intégration, qui aurait pu être la pointe avancée du libéralisme, présentée dans un contexte de propagande et d'autorité, est devenue une formule que nos ennemis ont perfidement dénoncée et fait admettre comme un instrument de domination.

Pour sortir de cette impasse, il faudra l'imagination et la volonté d'élites algériennes refusant de s'enfermer dans un monde clos. Il faudra aussi beaucoup de temps. Or il s'agit précisément de savoir pour qui le temps va travailler en Algérie si, jugeant l'intégration actuellement dépassée ou impossible, le pouvoir s'oriente vers la création d'institutions distinctes des nôtres.

En vérité, le temps ne travaille pour personne. Il permet seulement que prospère l'activité intelligente des bâtisseurs ou que se dessèche le scepticisme amer et critique de ceux qui s'enferment dans les jeux de l'esprit et n'ont ni foi ni espérance.

Les Algériens et les Français attendent le langage qui les associera aux grandes tâches de la paix et de la réconciliation. Parlez-leur pour leur dire clairement que le moteur principal de votre action n'est pas le prestige national mais que vous agissez au nom de cette querelle de l'homme dont le chef de l'Etat a dit qu'elle était la seule qui vaille la peine d'être soutenue.

Mais puisque ce n'est pas une aventure de domination dans laquelle nous sommes engagés en Algérie, alors déployez les cartes de la géographie mondiale pour situer les zones où s'organise l'action des totalitaires et, surtout, pour voir de qui dépend la victoire, non pas de la force mais d'une fraternité humaine librement et efficacement coalisée.

S'il s'agit vraiment, ainsi que je le pense, d'éviter une nouvelle défaite au monde libre, si sont menacés avec nous les Etats d'Europe et d'Afrique qui entendent refuser le communisme, alors, autour de la table invitez franchement les uns et les autres à réfléchir et à prendre leurs responsabilités.

Parcourant régulièrement l'Afrique depuis plus de quinze ans, j'ai pu parvenir à la conviction qu'elle est une et diverse et qu'ils ont tort ceux qui s'accrochent aux vieilles habitudes du bilatéralisme colonial et ne veulent pas admettre les ramifications profondes, ethniques ou religieuses, climatiques ou économiques qui, de proche en proche, tissent la trame de l'unité africaine.

A qui fera-t-on croire que l'Afrique est une grande île coupée au Sud, à l'Est et à l'Ouest, alors qu'un tissu nerveux très dense la fait vivre à l'unisson de tout un monde auquel son passé, son présent et son avenir la lient.

Les liens avec la France et l'Europe sont puissants ; mais vouloir une vraie paix en Algérie, c'est incontestablement la vouloir en harmonie avec les peuples d'Afrique.

Beaucoup d'entre nous étaient de cœur avec les leaders de l'Afrique noire d'expression française quand ils se sont réunis récemment à Abidjan pour en délibérer. Leur amitié sincère nous laisse présumer la finalité de leurs travaux.

Et comment, par ailleurs, ne pas souligner combien l'extrême courtoisie de leurs démarches et l'exemplaire discrétion de leur attitude sont une sévère leçon d'efficacité pour les proclamations brouillonnes et le tintamarre de tant de chefs d'Etat qui prétendent donner des leçons à l'Afrique ?

Loin de renier ce qui a été en Afrique notre mission la plus haute, nous devons voir, au contraire, que le moment est venu de lui donner de nouvelles dimensions.

Une tâche immense de rayonnement humain et à la fois de liberté et de progrès social incombera demain à l'Algérie vis-à-vis de larges régions de l'Afrique. Sa diversité même lui permettra d'être un pont entre l'Afrique et nous. Seulement, elle ne pourra remplir ce rôle que si nous travaillons résolument dans le sens de la coopération inter-africaine. Quand je dis « nous », il est évident qu'il ne s'agit pas seulement de la France, mais de toute l'Europe.

Les dimensions mêmes de l'effort économique à la mesure des besoins de l'Afrique, comme le renouvellement indispensable de certaines données psychologiques de nos rapports avec les peuples africains exigent que toute l'Europe s'engage librement, mais résolument, dans une coopération intercontinentale.

Si l'Europe libre ne comprend pas que son destin se joue en Afrique, c'est qu'elle est atteinte d'une myopie politique comme l'histoire nous en donne hélas ! quelques tragiques exemples. Mais si l'Europe a enfin compris où se dessine son avenir, alors, dans le respect des indépendances et des libertés qui personnalisent l'Afrique, qu'elle s'offre comme compagnon sur la route de la civilisation de l'homme.

Sauver l'Algérie d'un chaos sanglant, c'est lui forger des institutions qui soient faites d'un alliage de liberté et de coopération. Qui peut penser qu'il soit possible de l'obtenir sans le concours de la France ? Mais vouloir la réconciliation de ce qui, en Algérie, est d'origine africaine et de ce qui est d'origine européenne, c'est vouloir le mariage de l'Europe et de l'Afrique

Quelle que soit la nature des institutions de demain en Algérie, elles ne seront capables d'y assurer la paix et la promotion de l'homme que si autour d'elles ces Etats veulent avec elles et cette paix et cette promotion de l'homme.

Si exceptionnelle que soit la qualité des chefs d'Etat africains, leur réussite ne sera durable que si leurs efforts se conjuguent avec celui des hommes d'Europe, de même que, quelle que soit la valeur des hommes d'Etat d'Europe, ils seront emportés par la tempête si l'Afrique y succombe.

Or qu'est-ce qu'une Afrique que l'Europe maintiendrait divisée contre elle-même et qu'est-ce qu'une Europe que nous accepterions divisée contre elle-même ?

Mon immense crainte est que notre Gouvernement ne veuille en ce domaine faire que des concessions. Si le cadran des Etats d'Europe marque encore une heure nationale, c'est parce que son mécanisme s'est détraqué au cœur de la nuit, mais les populations sentent qu'il ne s'agit plus de tricher en poussant les aiguilles de quelques minutes

Le jour où tout va se décider est proche. Parler d'un effort économique de l'Europe, d'une stratégie de l'Europe, d'une politique de coopération de l'Europe avec l'Afrique, c'est dire qu'il faut des institutions et des hommes habilités à parler et à agir au nom de cette Europe.

Bien plus, ce n'est qu'en parlant au nom de l'Europe que des hommes seront crus lorsqu'ils déclareront se mettre au service d'une civilisation de l'homme.

Les intentions ne sont plus suffisantes aujourd'hui. Il faut également les apparences. Ce n'est pas seulement la volonté de domination qui. aujourd'hui, éloigne de toute solution pacifique ; les apparences même du nationalisme sont mises à profit par l'adversaire surtout s'il parvient à camoufler son propre nationalisme sous les requêtes de la liberté.

Or aujourd'hui, en Afrique comme ailleurs, il n'est plus d'issue possible au bénéfice de la cause de l'homme lorsque dans le conflit paraissent s'affronter des nationalismes.

Une armée qui a la victoire ne peut rien en faire à moins d'établir une dictature à la mode soviétique et celui qui, écrasé, réplique par le terrorisme ne peut qu'enfoncer davantage son peuple dans le désespoir.

A l'esprit de la violence, il faut donc substituer un esprit communautaire ; mais on ne peut être nationaliste ici et communautaire ailleurs On ne peut approuver la ségrégation en Afrique du sud et la condamner à Alger ; on ne peut davantage la condamner au Cap et adopter à Alger le slogan : « La valise ou le cercueil ». On ne peut être nationaliste en Europe et communautaire en Afrique. (*Applaudissements sur certains bancs au centre et au centre gauche.*)

Le pays tout entier, et probablement plus encore que cette Assemblée, est pour une Europe communautaire Il l'est pour elle-même, mais il l'est aussi parce qu'il sent, de cette certitude confuse mais puissante qu'éprouvent les peuples aux grandes heures de leur histoire, que l'Europe communautaire c'est la condition de l'Afrique communautaire. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

**M. le président.** Monsieur Rémy Montagne, vous avez dépassé votre temps de parole.

**M. Rémy Montagne.** Je conclus, monsieur le président.

Si un jour l'Algérie était perdue, perdue pour l'Europe et son amour de la liberté, perdue pour l'Afrique et ses immenses besoins en hommes et en techniques, si en définitive l'Algérie était perdue demain pour elle-même, c'est parce que nous n'aurions pas su comprendre à temps, dans la mesure où il existe un grand vent de l'histoire, que celui-ci appelle aujourd'hui les peuples qui veulent rester dans cette histoire à forger leur authentique communauté de destins. (*Applaudissements sur certains bancs au centre et au centre gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. Moatti. (*Applaudissements au centre droit.*)

**M. René Moatti.** Mes chers collègues, s'il m'arrive aujourd'hui de dire quoi que ce soit qui puisse heurter des opinions respectables, mais contraires aux miennes, qu'on m'en excuse, mais à quoi servirait d'être, si peu que ce soit, dissimulé en une matière capitale ? Et si d'aventure mes amis prenaient ombrage de mes propos, c'est qu'ils seraient mes amis sans très bien me connaître.

Il est douloureux, pour un vieux gaulliste, de s'avouer à lui-même qu'il est en désaccord avec le général de Gaulle ; encore plus cruel et plus difficile de l'avouer en public.

C'est aujourd'hui mon drame, c'est celui de beaucoup d'autres.

Faut-il se taire et faire confiance aveuglément ? Faut-il parler et faire du mal à soi-même et aux autres ? Mais s'il s'agit de problèmes qui conditionnent l'avenir même du pays et le sort de sa terre natale, comment rester plus longtemps impassible ? Si longtemps on s'était trouvé en communion totale avec lui !

Dans la guerre, le choix fut facile, l'adhésion spontanée : il était la voix de la résistance à l'envahisseur ; il s'identifiait à la France et à la République confondues dans nos cœurs.

Quiconque voulait rester Français et mourir comme un homme libre était par là même gaulliste et, pour peu qu'on ait conservé le goût de l'effort et le sens du sacrifice, on devenait un soldat de de Gaulle dans l'armée ou dans la résistance.

Dès la paix revenue, il resta pour un certain nombre de ses compagnons d'armes, dans le domaine cependant mouvant de la politique, l'homme de la rigueur et de la clarté. Ceux qui le suivirent avec la même ardeur et avec la même foi que pendant la guerre admirèrent son refus de la compromission et des compromis. Ce qu'il avait à dire, il le disait clair et net. Au risque de compromettre les chances électorales du R. P. F., il se refusait à être l'homme des apparentements. Les finasseries n'étaient pas à sa mesure.

Relisez ses discours, ses déclarations, ses conférences de presse pendant la période où il accepta d'être le chef d'une organisation politique. Dites-moi si vous pouvez y trouver matière à chicane ou à controverse. Aucune phrase n'était à double sens. Sa pensée, on l'acceptait ou on la rejetait, mais elle n'avait pas besoin, une fois exprimée, d'être commentée par d'autres. Le gaullisme politique ne supportait pas les exégèses.

Et voilà que depuis son retour au pouvoir, intervenu dans les conditions que vous savez, les choses ont peu à peu changé d'aspect. Au fil des jours, de discours en discours se précise une pensée politique difficile à saisir du premier coup, qui paraît avoir été mûrie pendant les années d'isolement. Il n'en fit, semble-t-il, jamais complète confidence et il ne l'exprima jamais non plus complètement en 1958. Ce serait mal connaître le général de Gaulle que le croire versatile, changeant au gré de l'événement ou paralysé devant les difficultés. Au contraire, pourrait-on dire. Son génie politique, il l'exerce depuis trente mois à éviter des obstacles dont il a lui-même jalonné sa route et c'est miracle qu'il arrive à les contourner tous.

Mais sa pensée n'est pas sinusoïdale. Ce vers quoi nous allons, il l'a parfaitement conçu jusque dans les détails. Mais il ne dévoile que lentement ses intentions. Le 4 novembre 1960, il a dit ce qui lui restait à dire pour franchir les limites que je m'étais fixées.

Ce qui demeure injustifiable à mes yeux, c'est qu'ayant senti que le doute s'insinuait en nous, il se soit si complaisamment efforcé d'apaiser ou de faire apaiser nos alarmes, sans pour autant au fond de lui-même changer quoi que ce soit à ses décisions. En fait, ceux qu'on ne put vaincre ou convaincre, on les usa lentement, de telle sorte que de concession en concession on leur fit perdre peu à peu la possibilité et le goût même de réagir.

L'opinion publique, elle, n'avait aucune part dans ce débat. Elle n'y prit point garde. Elle pensait avoir résolu tous ces problèmes en se déchargeant sur lui du soin de les régler. Elle parut même surprise d'avoir à manifester de temps en temps son opinion par des élections.

La IIIe République, dit-on, lui avait bâti un empire sans même qu'elle s'en aperçût, la Communauté vient de disparaître sous nos yeux en vingt mois sans que l'opinion publique parût s'en apercevoir davantage.

Mais arrive un moment, bien ou mal choisi, où une politique se définit d'elle-même. Si tout n'a pas été dit sur elle, on en sait maintenant suffisamment pour en cerner les contours.

Dans un monde où la radio, la presse, la télévision créent une confrontation quotidienne des idées et des hommes, la diplomatie, même si elle se refuse à juste titre à être une diplomatie de forum ou de bateleur, n'est jamais secrète jusqu'au bout.

Aujourd'hui, on peut dresser le bilan. Trente mois après le retour du général de Gaulle au pouvoir, est-on encore d'accord avec lui sur son interprétation de la Constitution telle qu'il l'a révélée le 4 novembre 1960 ? Est-on encore d'accord avec lui sur la politique qu'il détermine et qu'il conduit en ce qui concerne l'Algérie?

Puis, la réponse faite et expliquée, on en tire les conclusions logiques. Pour ma part, je n'y faillirai pas.

Je n'ai, et je l'affirme en toute honnêteté intellectuelle, aucun désir de me donner en exemple et encore moins de donner la leçon. Mais j'ai conscience d'avoir été élu député de Paris davantage sur le nom du général de Gaulle que sur le mien, de l'avoir dit et de l'avoir écrit. Comment la simple décence ne m'imposerait-elle pas de tirer une conclusion personnelle d'un désaccord doctrinal profond ?

Il s'agit en effet d'un désaccord doctrinal profond. A mes yeux, l'option politique pour les matières importantes est exclusive de la notion de compromis.

M. Raymond Aron note à juste titre dans son livre *L'Algérie et la République* « qu'en fait d'impôts ou de subventions, les compromis sont tolérables, mais quand il s'agit de la réoccupation de la Rhénanie ou de l'attitude à adopter à l'égard d'Ho-Chi-Minh, la demi-mesure est fatale. »

**M. Jean Baylot.** Très bien !

**M. René Moatti.** Pour moi, le choix des demi-mesures et des solutions de compromis est fatal, en effet, pour les matières importantes : ainsi Munich, ainsi l'armistice de 1940, ainsi aujourd'hui l'application de la Constitution, ainsi l'Algérie.

On devait être pour ou contre Munich, on devait être pour ou contre l'armistice de 1940, mais c'est là le choix politique que les hommes politiques, eux, doivent faire, sous leur responsabilité à eux parce qu'ils savent qu'ils auront peut-être à en rendre compte un jour.

C'est là ce qui fait dans certaines circonstances la grandeur de la fonction de parlementaire.

Mais décharger la représentation nationale de ses responsabilités en une matière où elle a déjà donné son opinion et en une autre matière qui est de son seul ressort, c'est se prononcer contre la tradition parlementaire et contre la tradition républicaine. (*Vifs applaudissements sur de nombreux bancs.*)

C'est en tout cas la première fois dans l'histoire d'une démocratie qu'on demandera au peuple lui-même de choisir entre l'effort et la facilité. (*Applaudissements à droite, au centre droit, sur certains bancs au centre et au centre gauche.*)

Peut-être a-t-on aujourd'hui pensé, pour soustraire ce débat à nos votes, que la fidélité inconditionnelle avait, elle aussi, des limites ; qu'il eût fallu une fois encore peut-être promulguer une loi sans qu'elle ait été positivement mise aux voix. Mais le fait est là : le peuple lui-même va être consulté à la fois sur le principe d'une autodétermination déjà acceptée explicitement par le Parlement — de quoi avons-nous l'air ? — et sur l'organisation administrative qu'il entre très exactement dans nos attributions de fixer.

Des Grecs, jadis, demandaient au sage Solon : « Quelle est la meilleure constitution ? » Il répondait : « Dites-moi d'abord pour quel peuple et pour quelle époque. »

Ainsi s'exprima le général de Gaulle le 28 juillet 1946 dans son discours célèbre de Bayeux.

Il faut croire que notre époque est devenue bien curieuse, car nous vivons actuellement sous deux Constitutions, l'une écrite et ratifiée massivement — c'est celle qui porte le titre « Constitution de la République et de la Communauté. Loi constitutionnelle du 4 octobre 1958 » — l'autre non écrite et dont l'application, si elle présente peu de danger aujourd'hui pour la République, servira demain de dangereux précédent.

La première, on l'interprète toujours à la lettre, rigoureusement, et cette interprétation rigide tend toujours à restreindre les droits du Parlement. Le droit d'amendement ? L'article 44 et son application brutale et réitérée l'entament un peu plus chaque jour. Le contrôle parlementaire ? Il ne s'exerce plus qu'à coups de questions de confiance et, par conséquent, sous la menace non déguisée de la dissolution.

Oh ! je sais que le régime d'une assemblée omnipotente est nuisible. Mais passer d'un excès à l'autre n'arrange pas les

affaires de la République, car c'est bien de la République qu'il s'agit. (*Applaudissements à droite, au centre droit, sur certains bancs au centre et au centre gauche.*)

La Constitution de 1958, on peut la prendre dans tous les sens et la reprendre. Elle a créé une république parlementaire, c'est-à-dire une République où le gouvernement détermine et conduit la politique de la nation et où, en contrepartie, il est responsable devant le Parlement.

La Constitution non écrite, c'est celle que, par de légères touches successives, on introduit dans les faits.

Que dispose la Constitution de 1958 ?

« Art. 5. — Le Président de la République assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'Etat. »

Que dit le général de Gaulle, le 4 novembre 1960 ?

« Il m'appartient d'assurer, quoi qu'il arrive, la continuité de l'Etat et le fonctionnement régulier des pouvoirs publics. »

La différence entre les deux conceptions est flagrante. En supprimant les mots : « par son arbitrage », le Président de la République méconnaît la nature même des pouvoirs définis par la Constitution. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Prenons un autre exemple. Selon le deuxième alinéa de l'article 5 de la Constitution, le Président de la République « est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire... ».

Lorsque le chef de l'Etat parle le 4 novembre 1960, il dit : « Il m'appartient, quoi qu'il arrive, d'être le garant de l'indépendance et de l'intégrité de la France ».

La différence entre les deux textes réside dans le fait que le mot « France » a remplacé le mot « territoire ». On comprend que le territoire, englobant l'ensemble des départements de la République, y compris par conséquent les départements algériens, le général de Gaulle ne se soucie plus d'être le garant d'une intégrité aussi étendue. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Poursuivons le parallèle. Que dispose l'article 16 de la Constitution :

« Lorsque les institutions de la République,... l'intégrité de son territoire ou l'exécution de ses engagements internationaux sont menacés d'une manière grave et immédiate et que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels est interrompu, le Président de la République prend les mesures exigées... ».

Vous avez tous retenu ce membre de phrase : « et que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels est interrompu ». Donc, tant qu'il y a un Parlement qui siège et un Gouvernement, il n'y aura jamais lieu à l'application de l'article 16.

Mais dans le discours du 4 novembre 1960, le général de Gaulle transpose les conditions d'application de l'article 16 et il déclare : « Il m'appartient, quand la patrie et la République sont menacées, de prendre les mesures exigées par les circonstances, ce qui pourrait, le cas échéant, permettre d'avancer de façon définitive la solution algérienne ».

Non ! Si la patrie et la République sont menacées, le Gouvernement et le Parlement sont aptes à les défendre. Ils sont là pour ça. Il leur appartient, tant qu'ils sont là, de juger si la menace qui pèse sur les institutions est réelle ou supposée.

Quant à faire avancer de cette manière la solution algérienne, le droit que s'arrogerait le Président de la République, il ne le puiserait nulle part dans la Constitution, même pas dans l'article 16. En effet, l'article 16 définit que toutes les mesures qu'il serait autorisé à prendre en vertu de ce texte ne pourraient être inspirées que par une seule volonté, « celle d'assurer aux pouvoirs publics constitutionnels, dans les moindres délais, les moyens d'accomplir leur mission ». Et c'est tout.

Reste maintenant le référendum.

Votre référendum, il est anticonstitutionnel. (*Applaudissements à droite, au centre droit, sur certains bancs au centre et sur quelques bancs au centre gauche.*)

La preuve ? Dans la forme prévue à l'article 11, le référendum n'est possible que dans des cas limitativement énumérés. Dans l'esprit du général de Gaulle, il lui appartient — relisez son discours du 4 novembre — de recourir directement au pays par la voie du référendum si le cours ordinaire des pouvoirs ne suffit pas, ce qui suppose en toutes matières. Et voilà que, pour la première fois où il entend recourir au référendum, il le fait sans même rechercher si le cours ordinaire des pouvoirs n'y suffirait pas.

Et puis, ce matin, nous avons enfin appris, de la bouche de M. Michel Debré, que, se fondant sur l'article 72 de la Constitution, on organiserait la décentralisation des pouvoirs publics en Algérie.

Mais cet article 72 ne peut en aucun cas — si vous interprétez votre Constitution à la lettre — s'appliquer aux départements algériens parce que jamais les départements algériens n'ont été constitutionnellement considérés comme des départements d'outre-mer. Et j'en ai, depuis tout à l'heure, une preuve supplémentaire.

Par bonheur, un de ceux qui participèrent aux travaux préparatoires de la Constitution m'a donné la confirmation de ce que je dis.

Monsieur le Premier ministre, lorsque l'article auquel vous avez fait allusion, qui porte aujourd'hui le numéro 72 et qui portait alors le numéro 65, est venu en discussion, M. Léopold Senghor a déclaré : « La plupart des députés des départements d'outre-mer souhaitent que le département qu'ils représentent obtienne une certaine autonomie locale ». Et il a ajouté : « J'aurais également souhaité que cette notion s'appliquât à l'Algérie mais, sur ce point, nous avons été battus, ce matin, avec M. Teitgen ».

Voilà ce qui prouve que lorsque, au cours des travaux préparatoires de la Constitution, vous avez voulu créer ces collectivités territoriales, des hommes auraient voulu que cet article s'appliquât à l'Algérie. Ils déposèrent un amendement dans ce sens. Ils furent battus.

Et M. Teitgen, dont chacun sait qu'il est un juriste, est obligé de constater : « Je doute que beaucoup de territoires préfèrent le statut actuel de la Communauté. De toute façon, l'article 65... » — devenu l'article 72 — « ... ferme maintenant la porte à toute autre solution que l'intégration pour l'Algérie et ceux qui, comme moi, ne croient pas que l'intégration résoudra le problème algérien ne pourront évidemment pas le voter ». (*Applaudissements à droite, au centre droit et sur divers bancs.*)

Mais personne, m'entendez-vous, aucun de ceux qui discutèrent votre article n'a un seul moment songé qu'il servirait un jour à transformer la nature même des départements algériens.

Oh ! il n'est pas besoin, pour moi, d'attendre le libellé des questions pour savoir ce qu'on attend du référendum.

Combien de Françaises et combien de Français seront au fait du problème juridique et politique réel ? Le peuple de France, dans ses profondeurs, croira se prononcer pour la paix en Algérie ou contre la paix en Algérie puisque, déjà, on lui fait croire que le plan du général de Gaulle amènera obligatoirement la paix. (*Interruptions à gauche.*)

En fait, le référendum sera exclusivement, cette fois-ci...

*A gauche.* Que proposez-vous ?

**M. René Moatti.** Je vous le dirai. Ayez au moins la patience de m'écouter jusqu'au bout.

*A gauche.* C'est trop long !

**M. René Moatti.** J'entends dire : C'est trop long. Celui qui n'est pas satisfait de mon discours peut toujours quitter l'hémicycle.

**M. le président.** Monsieur Moatti, vous parlez sous la sauvegarde de la présidence et vous avez parfaitement le droit de poursuivre. (*Applaudissements à droite, au centre droit, sur certains bancs au centre et sur plusieurs bancs au centre gauche.*)

**M. René Moatti.** En fait, le référendum sera cette fois-ci exclusivement une arme psychologique dont le pouvoir tirera avantage chaque fois qu'il voudra interpréter la Constitution et, le cas échéant, faire avancer la solution algérienne.

Tout cela est dans le discours du 4 novembre 1960, ne vous le dissimulez pas. Le référendum légitimera enfin la violation de la Constitution, puisque le quatrième alinéa de l'article 89 auquel on faisait allusion tout à l'heure dispose que « aucune procédure de revision ne peut être engagée ou poursuivie lorsqu'il est porté atteinte à l'intégrité du territoire ».

On portera atteinte à l'intégrité du territoire sans modifier la Constitution, mais avec la caution du peuple, souverain maître de son destin.

La France entière, le F. L. N., les intermédiaires plus ou moins accrédités, l'O. N. U., les chancelleries, tout le monde attend pour les discuter, les commenter, les comparer, les déclarations du général de Gaulle, ses propos et ses discours. Si, d'aventure, les réactions sont trop vives, il ne revient jamais, lui, en arrière ; il fait dire, voire atténuer, hier par M. Delouvrier, aujourd'hui par M. Joxe ou par M. Morin, demain par un autre. (*Sourires.*)

Mais il n'est pour autant jamais engagé lui-même par ses rectificatifs à objectif déterminé et limité.

Je dis avec franchise à M. le Premier ministre qu'il ne peut plus lui-même continuer à croire que la politique de la France s'exprime par ses propres discours. (*Applaudissements à droite, au centre droit et sur certains bancs au centre.*)

Pour moi, le destin de l'Algérie est fixé désormais dans l'esprit du général de Gaulle, selon le plan révélé le 4 novembre 1960 : premièrement, le chemin nouveau conduit à une Algérie qui aura son gouvernement, ses institutions et ses lois, la responsabilité des affaires étant assumée à tous les étages par les Algériens ; deuxièmement, cela sera fait dès maintenant en attendant le jour où, par l'autodétermination, l'Algérie fera, si elle le veut, que le fait devienne le droit ; troisièmement, la République algérienne n'a encore jamais existé, mais elle existera un jour.

*Au centre.* Peut-être !

**M. René Moatti.** Voilà le plan du discours du 4 novembre.

M. Michel Debré a beaucoup parlé de son propre discours du 15 janvier 1959 ; il a à peine parlé du discours du chef de l'Etat du 4 novembre 1960. Il ne nous a pas dit si, pour lui, l'Algérie devait avoir son gouvernement, ses institutions, ses lois. Il n'a pas dit non plus s'il était partisan de la République algérienne qui n'a encore jamais existé, mais qui existera un jour.

*Au centre.* Peut-être !

**M. René Moatti.** Aucun conditionnel dans la phrase : « La République algérienne n'a jamais existé, mais elle existera un jour ».

*Au centre.* Peut-être !

**M. René Moatti.** Savez-vous si M. Michel Debré pense ou ne pense pas comme le chef de l'Etat ? (*Rires sur certains bancs à droite et au centre droit.*)

Enfin, M Michel Debré ne nous a pas dit, bien qu'il ait parlé longuement de son discours du 15 janvier, s'il pensait toujours comme le 15 janvier que la légitimité française est fondamentalement établie en Algérie au regard des valeurs éternelles.

Le discours du 4 novembre 1960, dont personne ne parle, qu'on voudrait bien pouvoir oublier mais que, nous, nous ne pouvons pas oublier et que nous n'oublierons jamais dans nos décisions (*Vifs applaudissements à droite et au centre droit*), le discours du 4 novembre 1960 marque un véritable tournant de la politique française en Algérie.

Tous les autres discours n'étaient que des préparatifs. On a voulu que tout le monde soit mis maintenant devant le fait accompli et il est rédigé dans des termes tels que chacun doit se persuader que la politique qui y est tracée est irréversible.

Et, dès lors qu'on se prononce contre le contenu du discours, vos interlocuteurs se croient autorisés à vous répondre : « Comme de toute manière vous ne pourrez plus désormais jamais faire une autre politique que celle-là, à quoi bon récriminer ? Autant sauver ce qui peut être sauvé ».

Je n'ai pas appris et je n'ai pas retenu au contact du gaullisme que l'honneur était sauf quand les meubles étaient sauvés. (*Vifs applaudissements à droite, au centre droit, sur certains bancs au centre et au centre gauche.*)

Au demeurant, par cette politique, malheureusement, vous ne sauverez rien. Les choses, comme toujours quand on ne s'appuie pas sur des principes sains, iront plus vite que vous ne le prévoyez.

**M. Christian Lunet de La Malène.** Vous êtes constructif !

**M. René Moatti.** Quel sera le premier acte de ce gouvernement ? Je gage que pour se démontrer à lui-même qu'il existe, pour faire croire aux autres qu'il est représentatif d'un Etat, ce gouvernement voudra avoir son drapeau ; le moins qu'il puisse faire pour couper l'herbe sous les pieds de l'ennemi sera malheureusement d'emprunter le sien au F. L. N. et vous ne pourrez pas, monsieur le Premier ministre, refuser à ce gouvernement ce qu'il demandera. Et si je pense au spectacle que donnera l'Algérie le jour où les trois couleurs seront remplacées par le drapeau de ce gouvernement, je tremble pour tout le monde, monsieur le Premier ministre. (*Applaudissements à droite, au centre droit, sur certains bancs au centre et au centre gauche.*)

Mais vous ne sauverez rien, malheureusement, des intérêts de la France en Méditerranée...

**M. Christian Lunet de La Malène.** C'est déshonorant.

**M. René Moatti.** Qu'est-ce qui est déshonorant.

**M. Christian Lunet de La Malène.** De tenir des propos de cette espèce. (*Vives exclamations à droite, au centre droit, sur certains bancs au centre et sur plusieurs bancs à gauche.*)

**M. René Moatti.** Monsieur de La Malène, vous savez fort bien que le dialogue ne m'inquiète jamais.

Il serait déshonorant de prévoir le jour où un gouvernement installé par nous avec des institutions et des lois aurait un drapeau à lui. Mais comment ferez-vous pour l'empêcher d'en avoir un ? Voilà ce que je vous demande, et ce qui est déshonorant, monsieur de La Malène, c'est d'avoir des yeux pour ne pas voir et des oreilles pour ne pas entendre. (*Vifs applaudissements à droite, au centre droit, sur certains bancs au centre et sur plusieurs bancs au centre gauche.*)

J'ai dit que vous ne sauverez rien des intérêts de la France en Méditerranée et le plus dramatique de tout c'est que, malheureusement — je le dis parce que je le crois en conscience — vous ne sauverez même pas la paix par laquelle vous croyez justifier votre action.

Dans votre esprit, cette paix n'est évidemment pas une paix de capitulation. L'armée française n'a pas été battue, bien sûr. Mais cette paix, elle serait cependant une paix de renoncement par la France. En toute hypothèse, cette paix ne me paraît pas devoir être, en l'état actuel, la récompense dont vous êtes déjà prêts à payer le prix. Voilà ce qui m'inquiète.

Puisque nous vivons, comme il est de bon ton de le rappeler, pour reprendre une expression du chef de l'Etat, de notre temps, voyons la réalité en face et ne nous berçons pas d'inutiles illusions.

La paix, nous la souhaitons tous. Quel est l'homme qui a fait la guerre et qui a vu mourir un camarade dans ses bras, quel est le résistant qui a souffert, quel est l'être humain, même s'il n'a pas fait la guerre, mais qui connaît la joie du travail, de la famille, le goût de la vie, quel est celui qui n'est pas un monstre et qui ne souhaite pas la fin des combats ?

Mais si vos adversaires sont des fanatiques, jusqu'où êtes-vous décidés à aller dans la satisfaction de leur idéal pour les ramener à la paix ? Voilà le véritable problème. (*Applaudissements à droite, au centre droit et sur certains bancs à gauche.*)

On donne maintenant à l'Algérie son gouvernement, ses institutions et ses lois. Mais je pose librement et publiquement la question : si le F. L. N. ne vient quand même pas faire la paix avec vous, même quand vous aurez donné le gouvernement, les institutions et les lois, personne ne vous fait une seul seconde l'insulte de penser que vous retireriez votre armée.

Alors vous continuerez la guerre.

Qu'accorderez-vous dans six mois à ce gouvernement et à cette assemblée « délibérante » — car le terme est aussi dans le discours — que leur accorderez-vous à ce gouvernement et à cette assemblée « délibérante » voulus par vous, installés par vous, composés *a priori* d'amis de la France ?

Souhaitez-vous qu'ils s'interposent entre le F. L. N. et la France ? Attendrez-vous avec impatience qu'on vous menace de vous refaire le coup des 61 pour accorder, voire pour suggérer une indépendance dans le cadre de la Communauté rénovée ?

Mais lorsque le F. L. N. continuera cependant « sa » guerre contre ce nouvel Etat qu'il accusera de néo-colonialisme, retirerez-vous votre armée ? Je ne vous fais pas l'injure de le penser. Alors vous continuerez la guerre. Et, six mois plus tard, lorsque le gouvernement mis en place, les institutions étant rénovées sous votre patronage, demandera que votre armée s'en aille, laisserez-vous des millions d'hommes, de femmes et d'enfants se débrouiller tout seuls ? Je ne vous fais pas l'insulte de penser que la France de de Gaulle les laisserait se débrouiller tout seuls comme on a laissé se débrouiller tout seuls les amis de la France au Nord Viet-Nam et ailleurs.

Donc, la guerre se poursuivra dans les plus mauvaises conditions possibles. Alors à quoi bon tout cela ? La paix ne se gagne pas à coup de concessions renouvelées. (*Vifs applaudissements à droite, au centre droit, sur certains bancs au centre et sur quelques bancs au centre gauche.*)

La paix ne se gagne que par un long effort, dur et difficile. C'est notre constance seule qui pouvait décourager nos ennemis. C'est leur constance qui a raison de vous.

**M. André Roulland.** Alors que faut-il faire ?

**M. René Moatti.** Je vais vous dire ce qu'il faut faire.

Comme il avait raison en mars 1959, le général de Gaulle. Il disait alors ce qu'il fallait faire.

« Je doute que quelqu'un — disait-il — se figure vraiment que la paix et la prospérité auraient régné tout à coup sur l'Algérie déchirée ou qu'il suffise au plus fort de la fièvre obsidionale de créer tel slogan contre tel autre slogan, pour que toutes les raisons intérieures ou extérieures de la guerre disparaissent comme par enchantement. Pour moi — ajoutait-il — je ne crois pas cela, je ne le dis jamais ; au contraire, je crois et je dis que le destin de l'Algérie dépend d'une œuvre de longue haleine, celle de toute une génération. (*Exclamations au centre et à gauche.*)

**M. Raymond Schmittlein.** Nous sommes bien d'accord !

**M. René Moatti.** Ah ! Comme on se sentait en accord avec lui ce jour-là !

Alors pourquoi avoir créé, pour l'opposer à l'autre slogan, celui d'Algérie algérienne (*Applaudissements à droite et au centre droit*) auquel la propagande officielle attribue la vertu d'une panacée ?

Pourquoi s'être essoufflé si tôt, puisque le destin était une œuvre de longue haleine, celle de toute une génération ?

Voilà la vérité !

Pourquoi maintenant feindre d'englober dans le terme péjoratif d'ultras tous ceux qui ne sont pas d'accord pour cette politique ? Alors, sont devenus ultras, comme Lagaillarde, Albert Bayet, Bourgès-Maunoury, Lacoste, Max Lejeune, Doignon, Dejean ?

Tous des ultras ! Dans le même sac, tous les opposants ; (*Applaudissements à droite*) les partisans de l'assimilation ou de la francisation des individus, ceux de l'intégration de la province

dans la République, tous dans le même sac avec les tenants du vulgaire abandon ; les deux meutes confondues dans la même réprobation et Dieu reconnaîtra les siens.

Alors n'importe quelle création artificielle vaudrait mieux que l'Algérie de papa !

L'Algérie de papa, je vais en parler.

Passe encore que le chef de l'Etat en ait un jour parlé, en boutade, avec une moue dédaigneuse.

Mais comment accepter que n'importe qui — je veux dire n'importe quel ministre (*Rires et applaudissements à droite et au centre droit*) — parle maintenant avec dérision de « l'Algérie de grand-papa » (*Vifs applaudissements à droite, au centre droit et sur quelques bancs à l'extrême gauche et au centre gauche*) et qu'un autre ministre méconnaisse ce que la France y a bâti ?

Certes, pour un homme de 70 ans, l'Algérie de papa, c'est l'Algérie des années 80, c'est l'Algérie de la colonisation.

Mais les souvenirs d'enfance ne peuvent pas pour autant effacer quatre-vingts ans d'une autre histoire.

Pour un homme de mon âge, l'Algérie de papa, c'est l'Algérie de la fraternisation... (*Interruptions à gauche.*)

Je répète que pour un homme de mon âge, né en 1905, l'Algérie de papa, c'est l'Algérie de la fraternisation née des combats de 1914 à 1918... (*Applaudissements à droite, au centre droit, sur certains bancs au centre et au centre gauche.*)

**M. Djilali Kaddari.** Ce n'est pas exact, monsieur Moatti.

**M. René Moatti.** ... c'est l'Algérie où, pour la première fois, les Algériens, quelle que soit leur origine, étaient amenés à participer à la défense commune de la patrie. (*Interruptions au centre et à gauche.*)

**M. Raymond Schmittlein.** Déjà en 1870, monsieur Moatti !

**M. René Moatti.** Ce fut pour ses habitants l'occasion de se montrer digne d'elle ; ils n'y ont, ni les uns, ni les autres, manqué.

Pour un homme de vingt ans, l'Algérie de papa, c'est celle de 1940. Tandis que la France espérait sur la Loire un nouveau miracle de la Marne, nous, les Algériens, nous étions de surcroît anxieux de savoir comment l'Algérie réagirait devant la défaite des armes de la France. Et, pour nous, Algériens, le miracle se produisait.

L'Algérie avait résisté à la tentation ; elle éprouvait, tout comme la France elle-même, l'amertume de la défaite et ne se désolidarisait pas de la mère patrie ; elle trouva sa récompense, quand, il y a dix-sept ans, en pleine guerre, par un acte révolutionnaire qui n'était pas de l'immobilisme, Charles de Gaulle octroya à des dizaines de Français musulmans leurs droits entiers de citoyens français, sans s'arrêter à l'obstacle du statut personnel. (*Applaudissements.*)

L'Algérie, c'eût été, si la France métropolitaine l'avait vraiment voulu (*Interruptions au centre, à gauche et à l'extrême gauche*), ce serait encore demain, si la France métropolitaine le veut — tout dépend de la France métropolitaine et, par conséquent, dans une grande part de vous-mêmes (*Applaudissements à droite*) — si la France métropolitaine le veut...

**M. Mustapha Deramchi.** Vous oubliez de dire : si les Européens d'Algérie le voulaient.

**M. René Moatti.** ... un territoire habité par des Français dont la personnalité qui existe effectivement se développerait à l'ombre du drapeau français et dans le cadre des lois de la République.

Au lieu de cela — et c'est encore la réalité — on s'en va construire l'Algérie algérienne, avec le secours de technocrates qui découpent l'Algérie en tranches comme les rédacteurs du traité de Versailles dépeçaient à grands coups de crayon l'empire austro-hongrois. Ils réussirent alors à créer les conditions propices au déchaînement d'une nouvelle guerre et vos ingénieux créent aujourd'hui les conditions idéales de la guerre civile à perpétuité en Algérie. (*Applaudissements sur plusieurs bancs au centre droit et à droite.*)

Le 19 novembre 1959, un ministre prononçait à Médéa un discours...

**M. Louis Deschizeaux.** Me permettez-vous de vous poser une question ?

**M. le président.** Monsieur Moatti, permettez-vous à M. Deschizeaux de vous interrompre ?

**M. René Moatti.** Oui, monsieur le président, je permets toujours qu'on m'interrompe.

**M. le président.** La parole est à M. Deschizeaux, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Louis Deschizeaux.** Monsieur Moatti, puisque vous admettez le dialogue, permettez-moi de poser une seule question. Vous avez fait l'éloge de l'Algérie de papa. Voulez-vous nous dire quand vous avez dressé vos barricades pour faire en sorte que les ramasseuses d'alfa gagnent un peu plus de 50 francs par jour et pour abolir les discriminations raciales et les privilèges. Cette Algérie de papa, hélas ! elle n'a que trop existé. (*Applaudissements sur plusieurs bancs à l'extrême gauche et à gauche. — Protestations à droite et au centre droit.*)

**M. René Moatti.** Je veux répondre à M. Deschizeaux...

*A droite.* Ce n'est pas la peine !

**M. René Moatti.** ... même si ma réponse, lui donnant satisfaction, heurte peut-être d'autres membres de cette Assemblée.

Mais comme je veux, en cette enceinte, dire toute ma pensée, je la dirai tout entière.

Monsieur Deschizeaux, très peu d'hommes sur ces bancs peuvent avoir connu les méfaits d'une certaine catégorie sociale en Algérie. Certains députés musulmans et votre serviteur les ont connus. Avant la guerre, je me suis trouvé, dans des réunions publiques, aux côtés de gens qui font partie, aujourd'hui, du gouvernement du F. L. N. Ils y défendaient le droit, pour les musulmans, d'accéder à la citoyenneté ; ils défendaient le droit au travail. Je défendais ces droits avec eux.

Je vous rappellerai que j'ai prononcé — oh ! bien avant le discours du général de Gaulle sur l'autodétermination — une conférence publique, qui a été imprimée le 20 mars 1959.

Je parlais de la France « dont les intérêts ne sont pas toujours identiquement conformes à ceux de certaines classes sociales, voire de certaines communautés vivant en Algérie » et je rappelai que la loi se faisait à Paris, que vous avez tort d'incriminer toujours les Français d'Algérie pour avoir saboté les réformes (*Protestations à l'extrême gauche, au centre et à gauche*), car les réformes devaient émaner du Parlement dans lequel nous siégions. (*Applaudissements à droite et au centre droit.*)

**M. Frédéric-Dupont.** Qu'à fait M. Naegelen ?

**M. François-Bénard.** Et vous, quelles ont été alors vos initiatives ?

**M. René Moatti** J'ai toujours, sur ce problème, pensé que les intérêts de la France devaient être sauvegardés avant ceux d'une certaine communauté. Et j'ai dit ce jour-là que « si d'aventure les Français d'Algérie avaient rêvé de je ne sais quelle séparation d'avec la métropole faite pour leur propre compte, il eût été du devoir de la France de venir à bout de cette rébellion et de refuser qu'une république algérienne, fût-elle conduite par les seuls Français d'Algérie, s'instituât sur ses rivages », parce que c'est la France qui doit rester en Algérie, ce n'est pas la république algérienne menée par une communauté ou par une autre. Voilà qui est net et précis. (*Applaudissements à droite et au centre droit.*)

**M. Mustapha Deramchi.** Et que faites-vous pour les Musulmans !

**M. Louis Deschizeaux.** Vous ne m'avez pas répondu, monsieur Moatti.

**M. le président.** Monsieur Moatti, je vous demande maintenant de conclure.

**M. René Moatti.** Ne voulant pas prolonger ce débat, je demande à mes collègues qui le voudront de rechercher au *Journal officiel* une très longue intervention que j'ai faite sur l'Algérie en 1954, à une époque où l'on préféra dissoudre l'Assemblée nationale à des fins de politique intérieure, plutôt que d'envoyer le contingent rétablir l'ordre en Algérie quand la chose était possible. (*Applaudissements à droite et au centre droit.*)

**M. Félix Kir.** Très bien !

**M. René Moatti.** Je conclus par le point le plus délicat, voire le plus tragique de mon intervention.

Le 19 novembre 1960, un ministre prononçait un discours à Médéa. Je l'ai lu parce qu'il a été officiellement diffusé. Sa lecture m'a laissé désemparé et amer.

« Il y a, disait ce ministre, en premier lieu, le problème des rapports entre les diverses communautés et ce n'est qu'ensuite que doit se poser celui des liens entre la France et l'Algérie. » Et ce ministre annonçait un plan, repris partiellement ce matin par M. le Premier ministre. Dans la bouche de ce dernier, il m'a rendu encore plus désemparé et plus amer.

Le ministre déclarait :

« Les communautés d'Algérie de souche européenne, arabe kabyle, israélite, doivent s'autoadministrer. Ces communautés qui s'autoadministreront auront un égal accès aux responsabilités publiques. »

Il ne s'agissait plus des individus mais des communautés que l'on classait en communautés de souche européenne, arabe, kabyle, israélite, chacune d'elles devant s'autoadministrer.

Jusqu'à présent, il n'y avait que deux communautés auxquelles il s'agissait de donner un destin commun et le problème n'était pas simple.

Maintenant, pour le compliquer un peu plus, on va créer six ou sept communautés qui s'autoadministreront.

Cela — je le dis et je vais encore heurter et froisser des collègues — c'est revenir deux cents ans en arrière ; c'est passer par-dessus l'Algérie de papa pour revenir à l'Algérie du temps de la préconquête. C'est effacer cent ans d'une histoire dont la France n'a pas à s'excuser, mais à se glorifier. (*Applaudissements à droite et au centre droit.*)

Alors, monsieur le Premier ministre, on recase les gens d'après leurs origines raciales.

Comment visserez-vous le couvercle de cette nouvelle machine à explosion ?

Dans le tiroir poussiéreux de quel fonctionnaire de Vichy, lecteur nostalgique de Charles Maurras, a-t-on retrouvé ce plan ?

En tout cas, dans ce nouveau visage de la France en Algérie, je ne retrouve, moi, ni les traits de Charles de Gaulle, ni ceux de la République.

Alors, pourquoi tout cela ? Pour faire peur au F. L. N. ? Pour lui dire : si vous ne venez pas faire la paix, je découpe ?

Mais s'il y a effectivement une réalité algérienne, ce n'est pas dans la construction hâtive d'une nation préfabriquée ni dans la constitution de communautés factices qu'on en permettra l'épanouissement.

L'Algérie, mon Algérie, quand je parle d'elle, je dis seulement « l'Algérie ». Je n'ai jamais accolé à ce terme aucun qualificatif, ni au cours de ma campagne électorale, ni depuis ; je n'ai jamais changé.

Dire « Algérie Française » et arrêter là serait nier l'existence d'une personnalité que personne ne cherche à contester. Dire « Algérie algérienne », c'est méconnaître une situation de fait, c'est un non-sens politique. L'Algérie est à la fois française, algérienne et africaine. C'est cela que nous nous évertuons à dire depuis maintenant six années.

On aurait tort de penser que notre opposition à l'Algérie algérienne est simplement négative. Nous avions, nous avons encore une solution, et je dis à mes amis du groupe de l'U.N.R. qu'ils ont tort de s'en prendre à moi et de me dire : Que proposez-vous ?

Nous avions une solution que nous aurions souhaité discuter au congrès, ce qui ne nous a pas été permis, ou discuter à l'Assemblée nationale, ce qui ne nous a pas été permis non plus, sur laquelle on a beaucoup écrit, et qui, à mon sens, aurait rallié l'immense majorité de la nation. L'Algérie doit être française, d'abord dans l'intérêt de la France ; elle doit en même temps être algérienne, c'est-à-dire que la loi doit lui permettre de développer, dans le cadre de la République, sa personnalité propre. Elle doit être, enfin, africaine, c'est-à-dire être le lien géographique et moral — pour reprendre une expression du général de Gaulle — entre la métropole et les jeunes Etats africains.

L'Algérie française, cela signifie pour moi, comme je l'ai déjà dit et écrit, que tous ses habitants sont Français à part entière, que le territoire est français, que le drapeau est le drapeau français, que l'Algérie n'est pas un Etat, qu'elle n'a ni gouvernement à elle, ni une assemblée législative à elle, qu'elle fait partie intégrante de la République et ce, d'abord, dans l'intérêt de la nation.

Je crois que la France cessera d'être une puissance réelle, même si elle a sa force de frappe à elle, dès lors que, de l'autre côté de la Méditerranée, flotterait un autre drapeau que le sien. Cela, c'est pour moi une réalité politique et je doute que la France aurait lieu d'être satisfaite si elle avait elle aussi un Cuba en Méditerranée.

Elle doit être en même temps algérienne et c'est là la différence essentielle qui existe entre la francisation et l'assimilation, et notre solution, d'autre part.

Si la loi se fait à Paris, au Parlement de la République, elle peut respecter la personnalité algérienne, notamment en ce qui concerne la vie des communes, la langue et les écoles.

Elle est aussi terre d'Afrique et elle aurait pu être en même temps le pivot de l'ensemble France-Afrique. Alors, la province d'Algérie pouvait figurer dans l'ensemble maghrébin, participer même directement à la vie des organismes qui animeraient le Maghreb et faire valoir au sein de ces organismes ses propres intérêts. Elle pouvait être aussi le siège du Sénat de la communauté de défunte mémoire.

Tout cela valait la peine d'être discuté, mûri, décidé, mais il fallait avoir la foi et vouloir d'abord garder l'Algérie dans la République.

L'heure est venue de conclure.

Je m'excuse auprès de l'Assemblée de devoir le faire sur un fait personnel mais je me dois, je dois à ma qualité de parlementaire, de tenir un serment que j'ai fait en 1958 :

« Ma fierté, disais-je, est de n'avoir en aucune circonstance trahi la confiance qui m'était faite. Elu de Paris en 1947 et en 1951 sur la recommandation directe du général de Gaulle, j'ai strictement tenu mes engagements. Je n'ai connu ni les poisons, ni les délices du système ; pour reprendre une expression du général de Gaulle, je ne suis jamais « allé à la soupe ». (*Sourires.*)

« Si vous m'élisez, je resterai gaulliste à l'Assemblée nationale. Cependant, que j'aie demain, sur un problème essentiel, une opinion divergente de la sienne, je remettrai entre vos mains le mandat que vous m'aurez confié ; ainsi pourrez-vous, sans équivoque, vous prononcer. »

Vous voyez, mesdames et messieurs, que lorsque vous entendez dire ou quand vous lisez que les candidats de l'U. N. R. s'étaient engagés à être inconditionnellement fidèles à la politique que déterminerait le général de Gaulle, ce n'est pas vrai. Un candidat, au moins, a dit à ses électeurs : « Que j'aie demain, sur un problème essentiel, une opinion divergente de la sienne, je remettrai entre vos mains le mandat que vous m'aurez confié. »

Voilà ce que j'ai dit, voilà ce que j'ai écrit.

Dans la conception actuelle de la vie parlementaire, restreinte comme vous le savez, à l'essentiel, l'acte le plus important que nous ayons à accomplir, le seul, pourrait-on dire, qui maintienne la fiction de notre autorité, c'est le vote du budget. Je voterai donc, comme symboliquement, le budget et puis je m'en irai.

Dans ma famille, nous devons tout à la République. Dès l'enfance, nous avons appris à aimer la liberté sans la séparer de la patrie, la tolérance sans la séparer de la fermeté de nos propres convictions et mon père nous a appris que les lois de la politique doivent rester inséparables de l'honnêteté et du respect que l'on doit à soi-même.

C'est essentiellement par honnêteté politique que je partirai, mais mon départ n'est pas une fuite devant les responsabilités. Je demanderai moi-même à mes électeurs s'ils me jugent digne de les représenter encore. Je ne sais pas si le peuple de Paris approuvera ou désapprouvera mon geste. Je sais que j'aurai à livrer bataille car déjà, au-dessus de ma tête, les vautours ont commencé leur vol. (*Rires.*)

Et puis si je ne reviens pas, je sais que quelques-uns d'entre vous, sur quelque banc qu'ils siègent, garderont le souvenir d'un homme qui n'a jamais rien renié de ses origines mais qui croira jusqu'à son dernier souffle qu'il n'est pas juste que soit remis en cause le destin français de sa terre natale.

D'autres diront peut-être : C'était un utopiste et un rêveur. Je leur répondrai avec le poète : « Des utopistes et des rêveurs n'en faut-il pas ? » ne serait-ce que pour démontrer aux autres que l'humanité marche vers un but toujours fuyant, mais qu'il lui faut éternellement réagir contre ce qui est, par égard pour ce qui doit être. (*Vifs applaudissements prolongés au centre droit et sur de nombreux bancs à droite. — Applaudissemens sur de nombreux bancs à gauche et au centre et sur quelques bancs au centre gauche.*)

**M. le président.** La séance est suspendue pendant quelques instants.

(*La séance, suspendue à dix-huit heures dix minutes, est reprise à dix-huit heures trente minutes.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

La parole est à M. Le Douarec. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

**M. Bernard Le Douarec.** Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, le 15 octobre 1959, lors du débat sur la déclaration de politique générale du Gouvernement, notamment sur le discours du chef de l'Etat du 16 septembre, notre collègue M. Arrighi, expliquant son vote, ou plus exactement sa non participation au scrutin, déclarait à cette tribune : « Le juriste que je suis ne disputera pas aujourd'hui sur la valeur constitutionnelle de la déclaration du chef de l'Etat. Pour m'être soustrait à deux reprises, en 1943 et, quinze ans plus tard, en 1958, aux frontières du pouvoir établi, je sais mieux que quiconque que dans les périodes troublées, comme les temps que nous vivons, les actes, les attitudes et les textes se mesurent en termes de légitimité plus que de légalité formelle. »

Une année s'est écoulée. Si la question de l'autodétermination n'a pas varié, par contre les réactions de M. Arrighi ont évolué. L'épée qu'il avait conservée au fourreau — je dis bien l'épée, et non pas le sabre, pour éviter toute confusion avec Joseph Prudhomme — est aujourd'hui tirée pour la défense des institutions. Je m'en félicite et je ne doute pas que la Ve République trouvera toujours pour sa défense notre excellent collègue.

Il s'est trouvé une autre fine lame, pour se joindre à M. Arrighi, il s'agit de M. Moatti. Eh bien ! puisque le problème constitutionnel, qu'on le veuille ou non, est au centre du débat, le moment est venu de crever l'abcès.

Mesdames, messieurs, je m'excuse de donner à vous-mêmes et à moi-même cette leçon de modestie, mais il est évident que le vote massif de cette Assemblée, le 16 octobre 1959, n'a rien tranché.

Il est non moins certain qu'on ne peut donner une solution au problème en faisant appel à des principes de droit international dont je ne méconnais pas l'importance, mais qui n'ont pas leur place dans une discussion de droit interne.

La Constitution constitue la charte de la nation. C'est son texte, et son texte seul, qui permet de résoudre, favorablement ou non, les difficultés que vous connaissez.

C'est, par conséquent, avec la Constitution sous les yeux, après avoir défini en quelques phrases le caractère juridique de l'Algérie, que j'examinerai brièvement, et exclusivement sous l'angle de la constitutionnalité, l'organisation provisoire des pouvoirs publics en Algérie et l'autodétermination.

En premier lieu, quel est le caractère juridique de l'Algérie ?

Aucun doute n'est permis.

« L'Algérie, dit la loi de 1947, toujours en vigueur — au moins sur ce point — constitue un groupe de départements doté de la personnalité civile, de l'autonomie financière et d'une organisation particulière... »

L'Algérie, proclame dès sa première phrase la loi-cadre de 1958 « est partie intégrante de la République française ».

La Constitution se borne à le constater.

En droit, l'Algérie, c'est indiscutablement la République, c'est indiscutablement la France.

Sur le plan constitutionnel — il serait contraire à l'honnêteté de tenir un autre langage, et l'observation n'est pas de moi, mais de M. Teitgen lors des débats devant le comité consultatif constitutionnel — l'intégration est certaine. Mais, terre de souveraineté française, est-ce à dire que l'Algérie ne puisse être dotée d'un statut propre, voire d'une quasi-autonomie ?

C'est ici — je m'en excuse auprès de lui — que mon ami M. Moatti, malgré son talent, malgré sa science juridique, vient de commettre une lourde erreur.

D'abord, le statut de l'Algérie peut évoluer parce qu'il s'agit de départements d'outre-mer. La question, certes, fut discutée sous l'empire de la Constitution de 1946, mais elle ne peut plus l'être sous le régime de la Constitution de 1958. A notre collègue M. Dejean, qui, à juste titre, l'interrogeait sur ce point précis hors d'une séance du comité consultatif constitutionnel, dans les termes suivants : « Cette disposition s'applique-t-elle aux départements algériens ? », le commissaire du Gouvernement répondait : « Il n'y a pas de doute que ce sont des départements et qu'ils sont séparés par la mer de la métropole. »

Personne, je l'affirme, pas un juriste ne discute ce point : l'Algérie est un département d'outre-mer et, par conséquent, l'article 73 de la Constitution lui est applicable. (*Murmures à droite.*)

Je rappelle le texte de l'article 73 de la Constitution : « Le régime législatif et l'organisation administrative des départements d'outre-mer peuvent faire l'objet de mesures d'adaptation nécessitées par leur situation particulière ».

J'ai pris la responsabilité de dire que personne n'avait discuté jusqu'à présent que cet article pouvait s'appliquer à l'Algérie. Je répète mon affirmation et j'attends qu'on m'apporte un démenti.

**M. Jacques Gavini.** Alors, la Corse est également un département d'outre-mer ? Je vous demande de répondre à cette question.

La Corse, comme l'Algérie, est séparée de la métropole par la mer.

**M. Michel Habib-Deloncle.** C'est précisément pour cela, à cause de son insularité, qu'elle bénéficie d'un régime financier spécial.

**M. Jacques Gavini.** Oui, mais dans la République !

**M. le président.** Je vous en prie, pas de colloque de collègue à collègue.

**M. Bernard Le Douarec.** L'article 73 permet donc — et j'insiste sur l'expression — des mesures d'adaptation.

Mesures d'adaptation, qu'est-ce que cela signifie ? Cela veut dire des mesures de décentralisation, mais sous la direction du pouvoir central français.

Pour employer une image qui nous permettra de mieux saisir, avec l'article 73 le costume de série français fabriqué par le tailleur qu'est le pouvoir central fera l'objet de retouches pour l'adapter au département d'outre-mer.

D'ailleurs, ce n'est pas l'article 73 qu'utilise le Gouvernement, mais bien l'article 72. Comme quoi, il est important de ne pas confondre ces deux articles de la Constitution. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

« Art. 72. — Les collectivités territoriales de la République sont les communes, les départements, les territoires d'outre-mer. Toute autre collectivité territoriale est créée par la loi. »

Tel est le texte sur lequel est fondé le projet de loi d'organisation des pouvoirs publics en Algérie, soumis au référendum. Ce texte, mesdames, messieurs, a été voulu, conçu pour l'Algérie et j'en apporte la preuve — là encore je serais curieux qu'on m'inflige un démenti — par les travaux du comité consultatif, et notamment par la déclaration de M. Lauriol, qui tout de même n'est pas suspect.

M. Lauriol — page 161 du compte rendu analytique des débats du comité consultatif — déclarait : « En ce qui concerne l'Algérie, il s'agit de départements ou plus exactement d'un groupe de départements et leur évolution ne pourra se faire que lorsque la situation actuelle sera modifiée. Il est impossible, à l'heure actuelle, d'adopter en Algérie toute autre solution que de synthèse, si nous ne voulons pas voir se produire un nouveau 13 mai qui, cette fois, serait sanglant. C'est pourquoi je juge la rédaction du texte gouvernemental excellente. Plus tard, nous verrons si une évolution est souhaitable. »

Et M. Teitgen de remarquer : « On m'a fait observer que la deuxième phrase du premier alinéa de l'article 65, aujourd'hui l'article 72, offrait la possibilité de créer d'autres collectivités territoriales et, par conséquent, de trouver au sein de la République, une formule adaptée à l'Algérie. Je préférerai donc, moi aussi, que le comité ne supprimât pas ce mot " autre ". »

Mes chers collègues, je ne fais pas une querelle à M. Moatti car nous pouvons tous commettre des erreurs, mais je constate qu'il a confondu deux textes. Il a confondu l'article 73 qui concerne les départements d'outre-mer, auquel le Gouvernement ne fait aucun recours, avec l'article 72 qui permet la création d'une collectivité territoriale en vertu de la loi ; un point, c'est tout. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Reprenons toujours la même image pour concrétiser la différence de nature entre l'article 72 et l'article 73. J'ai dit que, dans le cas de l'article 73, c'était un costume de série que le pouvoir central français imposait à un département, en y apportant quelques retouches compte tenu de la situation de ce département. Dans le cas de l'article 72, la situation est tout autre : on donne à la collectivité intéressée non plus un costume de série, mais un costume sur mesure.

« Ces collectivités territoriales, précise l'article 72 de la Constitution, s'administrent librement par des conseils élus et dans les conditions prévues par la loi. Dans les départements et les territoires, le délégué du Gouvernement a la charge des intérêts nationaux, du contrôle administratif et du respect des lois. »

Dans ce que l'Assemblée a entendu ce matin, je ne pense pas qu'elle ait trouvé autre chose que la création d'une collectivité territoriale avec son statut propre, et autre chose qu'un délégué du Gouvernement en Algérie, représentant la République avec les pouvoirs prévus par le dernier alinéa de l'article 72. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je m'efforce d'être objectif et je demande à ceux qui auront le courage de se pencher sur ce problème — cela ne nécessitera que quelques instants — de bien vouloir le faire. Ce que je vous ai dit est conforme à la vérité juridique.

Reste un point, mesdames, messieurs, dont je reconnais volontiers qu'il est plus délicat : l'autodétermination.

Il n'est pas douteux que, dans la mesure où elle donne à un territoire français la faculté de choisir l'indépendance, l'autodétermination permet, à première vue, les réserves que vous savez. Pourquoi ?

L'article 2 de la Constitution dispose : « La France est une république indivisible... » et l'article 5 : « Le Président de la République veille au respect de la Constitution... Il est le garant... de l'intégrité du territoire... ». Comment, vous a-t-on dit, concilier ces principes indiscutables et l'offre, parmi d'autres options, de la sécession ?

Certes, mes chers collègues, « la France est une république indivisible » et la Constitution ajoute aussitôt après « laïque ». Si l'on a beaucoup discuté autour du qualificatif « laïque » — sans doute, je ne vois pas d'autre explication, parce que ce terme est extrêmement subtil — par contre le qualificatif « indivisible » ne fit, lui, l'objet d'aucune discussion.

**M. Philippe Vayron.** Il ne pouvait pas y en avoir.

**M. Bernard Le Douarec.** « La France est une république indivisible. » Quelle valeur ont ces mots ? La valeur d'une règle de principe, qui, comme toute règle comporte des exceptions. Tout pays peut connaître des heures difficiles et l'amputation d'une partie du territoire national. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est la Constitution. Même en période de paix, pour des raisons géographiques, humaines, économiques ou autres, une cession du territoire national peut parfaitement intervenir. Opposera-t-on le principe d'indivisibilité ? Certes non ! Le dernier alinéa de l'article 53 de la Constitution le confirme. Je vous en rappelle les termes :

« Nulle cession, nul échange, nulle adjonction de territoire n'est valable sans le consentement des populations intéressées. »

Mes chers collègues, ne soyez surtout pas prisonniers des mots, des slogans allais-je dire.

Permettez-moi, pour les besoins de ma démonstration, une dernière image. Depuis sept années, le pays souffre ; depuis sept années, une de nos provinces est à feu et à sang. Le drame, vous le savez, est sur le devant de la scène internationale. Ce membre du corps qu'est la France sera-t-il ou non amputé ?

A tout prix il faut éviter l'amputation. Le chef de l'Etat, garant de l'intégrité du territoire, en son âme et conscience, estime que si le traitement qu'il préconise n'est pas appliqué l'amputation interviendra. Et vous lui interdiriez, à lui qui est responsable de l'intégrité du territoire, à lui qui sera jugé par l'Histoire... (*Applaudissements au centre et à gauche. — Interruptions à droite.*)

**M. Guy Jarrosson.** Où avez-vous pris cela ?

**M. Michel Habib-Deloncle.** C'est dans la Constitution.

**M. Bernard Le Douarec.** ... vous lui interdiriez de demander au pays d'appliquer le traitement qu'il estime favorable pour la solution du problème ?

Autrement dit, en transposant ce raisonnement du plan national sur celui de la vie privée, vous admettriez qu'un père de famille, lui aussi garant de l'intégrité du corps de son enfant, n'applique pas le traitement que le médecin estime être le seul susceptible d'éviter l'amputation d'un membre ?

Garant de l'intégrité du territoire, le chef de l'Etat a le devoir d'employer les moyens qui lui semblent les meilleurs pour éviter qu'il soit porté atteinte à cette intégrité. Vous ne pouvez pas, vous plaçant dans le cadre même de la Constitution, en observant la lettre et l'esprit, lui discuter le droit de présenter la solution qu'il estime conforme à l'intérêt national pour sauver ce qui doit être sauvé. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

**M. Guy Jarrosson.** A quoi sert le Parlement ?

*Sur plusieurs bancs à droite.* A rien !

**M. Henri Duvillard.** Vous n'avez pas une haute idée de votre mission !

**M. Bernard Le Douarec.** A quoi sert le Parlement ? D'abord, il permet aux parlementaires de lire et de comprendre la Constitution. S'ils lisent la Constitution, ils y trouveront un certain article 3 dont voici la première phrase : « La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. » (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

Ils trouveront plus loin un article 4 qui dispose que les partis et groupements politiques « doivent respecter les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie. »

Je vous pose alors cette question, mes chers collègues : Quand le chef de l'Etat ayant pris ses responsabilités se retourne vers le pays et lui demande de trancher, viole-t-il les textes dont je viens de vous donner lecture ?

Garant de l'intégrité du territoire, il s'adresse au dépositaire de la souveraineté nationale, c'est-à-dire au peuple : estimez-vous qu'il est dans l'illégalité ? Quant à moi je réponds non ! (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Je m'excuse de l'aridité de cet exposé. Par souci d'objectivité — ne me croyez pas, c'est votre droit — j'ai systématiquement écarté de mon propos certains arguments qu'on regrettera sans doute de me voir passer sous silence.

Je songe à la parole donnée par la France face au monde ; je songe au 441 voix contre 23 qui ont approuvé l'autodétermination et dans ces 23, il en est dont vous savez l'obédience ; je songe au conseil constitutionnel dont je veux croire qu'il ne pourrait demeurer insensible au viol de la charte confiée à sa surveillance ; je songe enfin à vous, membres de l'opposition et à l'existence de la motion de censure qui me semble être parfaitement constitutionnelle également.

**M. Michel Habib-Deloncle.** Allez, messieurs de l'opposition, déposez-là.

**M. Bernard Le Douarec.** Me tenant dans des frontières précises, je ne me suis pas cru autorisé à les franchir. Me pardonnerez-vous cependant, mesdames, messieurs, une dernière phrase qui débordera un domaine trop technique, trop théorique et pas assez humain ?

Je vous le dis du plus profond de moi-même : qu'avec l'aide de Dieu, pour son bonheur, pour l'honneur et pour l'avenir de notre pays, pour la sauvegarde de l'Occident, l'Algérie demeure avec la France ! (*Vifs applaudissements à gauche et au centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Simonnet. (*Applaudissements au centre gauche.*)

**M. Maurice-René Simonnet.** Dans la courageuse déclaration par laquelle M. le Premier ministre a ouvert ce débat, l'une des phrases peut-être les plus courageuses a été celle-ci : « Et cependant la paix n'est pas rétablie. »

En effet, il est toujours courageux de regarder la réalité en face et de ne pas se bercer d'illusions. « La paix n'est pas rétablie. » Tous ici, quelles que soient nos divergences d'opinion, nous désirons qu'elle le soit, qu'elle le soit le plus tôt possible, mais nous n'acceptons pas qu'elle le soit à n'importe quel prix. (*Applaudissements au centre gauche et sur quelques bancs au centre et à gauche.*)

Le pays lui aussi désire profondément cette paix. Et que dire de l'aspiration à la paix de tous ceux qui vivent sur le sol algérien, des civils comme des militaires, des Européens comme des Musulmans ? Rétablir la paix, c'est ce à quoi, après d'autres, le Gouvernement s'emploie.

Ce matin, vous nous avez montré, monsieur le Premier ministre, comment vous l'avez fait hier et surtout comment vous comptiez vous y employer demain. Vous avez, à cette fin, balayé quelques illusions ; peut-être en avez-vous laissé subsister quelques-unes.

C'est à ces quelques illusions déjà balayées et à celles qu'il faut encore éliminer que je voudrais consacrer mon propos en examinant successivement les données du problème, le temps dont nous disposons pour le résoudre et, enfin, les incidences constitutionnelles et politiques.

D'abord, vous avez eu raison, monsieur le Premier ministre, de balayer cette illusion que le problème algérien serait seulement un problème de décolonisation. Certes, il y a en grande partie un aspect de décolonisation dans ce problème algérien, mais il n'y a pas que cela. Si c'était seulement un problème de décolonisation, s'il suffisait, comme on l'a dit quelquefois, d'aller jusqu'au bout de la décolonisation, il n'y aurait plus actuellement de guerre en Algérie, car la France a donné, dans le reste de l'Afrique, l'exemple d'une décolonisation heureuse, conduite sans effusion de sang en maintenant la paix. (*Applaudissements au centre gauche et sur plusieurs bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Mais il y a en plus en Algérie — et les métropolitains moins que d'autres peuvent l'oublier — il y a un problème de minorités, il y a un million de Français d'origine européenne. Toute solution qui ne tiendrait pas compte de leur existence ne serait pas une solution. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

D'autres disent : « Le problème algérien est un problème de pays sous-développé » et pour rendre ce slogan accessible à la masse des Français, on a parfois parlé de la « déclochardisation ». Certes, il y a un problème social en Algérie, certes il faut y faire des réformes sociales. Il est bon qu'il y ait eu un plan de développement de l'Algérie et que ce plan se poursuive demain ; mais gardons-nous de croire que le problème algérien se résoudra par des mesures uniquement sociales. Le plan de Constantine est nécessaire, il est indispensable ; il ne suffira pas à résoudre le problème algérien ; d'autant plus, vous le savez, que toute la propagande de la rébellion essaie de faire croire à la masse musulmane que la France ne fait quelque chose, notamment par ce plan, que depuis qu'a éclaté la rébellion.

Il faut bien dire aussi que le mouvement général du monde est que la plupart des pays sous-développés et des pays dépendants, à tort ou à raison, attachent plus de prix à leur indépendance politique qu'à leur développement économique.

Sur ce plan des données du problème, il existe aussi une troisième illusion, qu'il nous faut rejeter. On a parlé, et même ce matin, de « la sécurité retrouvée ». Combien nous serons heureux le jour où la sécurité régnera, le jour où cesseront les attentats et les combats, le jour où nos soldats comme nos compatriotes ne risqueront plus leur vie à tout instant ! Mais ce serait une illusion de croire que ce jour est déjà arrivé, de croire que la sécurité est déjà rétablie.

Pour prendre un critère très simple, la sécurité sera rétablie le jour où en Algérie on circulera librement sur toutes les routes à toute heure du jour et de la nuit ou, pour prendre un autre critère évoqué ce matin, le jour où l'on pourra procéder aux élections municipales non seulement — ce qui est déjà très beau — dans 1.300 communes sur 1.500, mais dans toutes les communes sans aucune exception. Jusque là la situation sera « améliorée », mais ce jour-là seulement elle sera totalement « transformée ».

Beaucoup d'illusions, je m'excuse de le dire, ont été parfois entretenues sur un deuxième plan : celui du temps dont nous disposons pour régler le problème algérien. M. le Premier ministre a eu raison ce matin de ne pas nous bercer de ces illusions-là.

Il y a des gens qui vont répétant que le temps travaillerait pour nous. Le temps ne travaille pas pour nous. Je ne sais pas s'il travaille contre nous, je le crains, mais je suis sûr qu'il ne travaille pas pour nous. Il travaille plutôt, comme dans tout conflit, pour les extrêmes, pour ceux qui ont choisi d'user de la violence. Dans tous les conflits, peu à peu, l'attirance ou la pression de la violence est telle que chacun est conduit à se ranger dans l'un ou l'autre camp et que les solutions moyennes perdent du terrain au profit des solutions extrêmes.

Non seulement je serais inquiet pour le sort de toute solution moyenne, si elle n'était pas appliquée rapidement, mais je craindrais même, si le conflit se perpétuait, que nous n'ayions plus à discuter pour savoir quelle serait la solution la plus française.

Nous aurions peut-être à nous demander si la France pourrait encore résoudre le problème ou si nous ne serions pas alors menacés d'une internationalisation, militaire ou diplomatique du conflit. (*Applaudissements au centre gauche.*)

Une seconde illusion sur le temps consiste à croire que le temps passé n'est pas du temps perdu.

J'estime, au contraire, que le temps passé est souvent du temps perdu et que laisser passer une occasion, c'est risquer de ne pas en retrouver d'autres.

Or, dans la politique algérienne, que d'occasions perdues depuis trente ans ! Occasion perdue, la réforme Viollette en 1936. (*Applaudissements au centre gauche et sur certains bancs à gauche*),...

**MM. François Var** et **Raoul Bayou.** De Blum et Viollette.

**M. Maurice-René Simonnet.** ... la réforme décidée par le gouvernement Blum et que le gouverneur général Viollette avait été chargé d'appliquer.

**M. Raoul Bayou.** D'accord.

**M. Maurice-René Simonnet.** Occasion perdue, le statut de 1947 qui valut quatre ans plus tard aux députés apparentés de se faire attaquer au cours de la campagne électorale pour l'avoir voté avec les communistes. (*Applaudissements au centre gauche.*)

Occasion perdue, la loi-cadre à laquelle on revient pratiquement aujourd'hui, après trois ans (*Applaudissements sur les mêmes bancs*),...

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** Sans l'article 1er.

**M. Maurice-René Simonnet.** ... cette loi-cadre dont le général Massu a dit qu'appliquée à temps elle aurait rapproché la solution du problème algérien, cette loi-cadre qui fut ici même si vivement combattue par M. Soustelle, au point de renverser le gouvernement de M. Bourgès-Maunoury avant de se retrouver trois ans plus tard l'un et l'autre dans le même comité (*Sourires et applaudissements sur les mêmes bancs.*) cette loi-cadre combattue à l'Assemblée nationale, puis combattue au Sénat, et qui pourtant, nous en sommes persuadés, aurait été l'amorce de la solution.

*A droite.* Non !

**M. Maurice-René Simonnet.** Peut-être occasion perdue aussi quand, il y a quinze ans, les élus du Manifeste déposèrent sur le bureau de la deuxième Assemblée constituante une proposition tendant à créer un Etat fédéré dans le cadre de l'Union française et contenant ces mots aujourd'hui plus employés de « République algérienne ».

Si l'on relit cette proposition, on trouve à l'article 2 : « La République algérienne est membre de l'Union française au titre d'Etat fédéré. Ses relations diplomatiques et sa défense nationale sont communes avec celles de la République française et relèvent des pouvoirs de l'Union à l'exercice desquels l'Algérie sera associée. »

Cette proposition dit encore que « la France déléguera auprès de la République algérienne un ministre délégué général » qui guidera et qui conseillera la République algérienne, qui assistera aux délibérations du conseil des ministres, qui veillera spécialement à la sécurité extérieure du territoire algérien et prendra à cet effet toutes les mesures nécessaires.

Qui ne souhaiterait aujourd'hui que ceux qui furent les élus du Manifeste s'en tinssent à une telle proposition ? (*Applaudissements au centre gauche.*)

Mais une occasion perdue ne se retrouve que très rarement.

Le Gouvernement en a-t-il toujours eu pleinement conscience, notamment lors de la conférence de Melun ?

M. le Premier ministre en a parlé ce matin et nous savons que les temps ne sont pas venus d'ouvrir en public tout le dossier de la conférence de Melun. Un jour, les historiens le feront.

Puissions-nous seulement tirer de cet échec la résolution de tirer le meilleur parti de la prochaine occasion, s'il s'en présentait une. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

**M. Félix Kir.** Provoquez des occasions.

**M. Maurice-René Simonnet.** Après les illusions sur le temps, j'aborderai, dans une troisième partie, les illusions constitutionnelles ou politiques.

Première illusion constitutionnelle, qui a été parfois formulée par un orateur illustre : « Réformez l'Etat et le problème algérien sera réglé ». On a réformé l'Etat et le problème algérien n'est toujours pas réglé.

Nous étions partisans de la réforme de l'Etat, mais nous savions que si elle constituait une condition nécessaire, ce n'était pas là condition suffisante et qu'on leurrait l'opinion publique en lui faisant croire que, comme par un coup de baguette magique, une revision ou un changement de Constitution mettrait fin au problème algérien. (*Applaudissements au centre gauche.*)

**M. Félix Kir.** Très juste !

**M. Maurice-René Simonnet.** Disons même aujourd'hui qu'on peut retourner la proposition et avancer que, si elle ne résout pas le problème algérien, la Ve République risque de connaître le sort de sa devancière.

**M. Félix Kir.** Cela pourrait bien arriver.

**M. Maurice-René Simonnet.** Aujourd'hui, instruit par l'expérience, que l'on n'accorde pas aux lois constitutionnelles plus d'importance qu'elles n'en ont. Que l'on ne prétende pas — je l'espère — au cours de la campagne pour le référendum que celui-ci va régler le problème algérien.

Nous sommes pour le référendum. Nous l'avons fait inscrire dans la Constitution précédente. Nous avons demandé en effet que sur des questions graves, sur des lois organiques, le peuple lui-même soit consulté, comme dans des démocraties voisines telle que la Confédération helvétique.

Mais le référendum n'est pas une solution. Au lendemain du référendum, le problème se posera peut-être en termes différents. Il ne sera pas résolu. (*Applaudissements au centre gauche et à droite.*)

M. le Premier ministre a eu aussi le mérite, dans son allocution de ce matin, de qualifier exactement l'autodétermination en parlant de « règle », car l'autodétermination n'est pas une politique ; c'est une règle ou, si l'on préfère, une méthode.

Nous avons approuvé ici même le recours à l'autodétermination et je rappellerai à certains collègues qui m'ont précédé à cette tribune et qui l'ont admis ce jour-là que, parmi les trois solutions entre lesquelles on reconnaissait à tous les habitants de l'Algérie le droit de choisir librement, existait la possibilité de la République algérienne qu'ils critiquent aujourd'hui si vigoureusement. Car la République algérienne, ce n'est pas le discours du 4 novembre dernier qui l'a rendue possible, mais celui du 16 septembre 1959, et ceux qui ont alors approuvé l'autodétermination sont aujourd'hui mal placés pour critiquer le discours du 4 novembre. (*Applaudissements au centre gauche et sur divers bancs à gauche et au centre.*)

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** C'est toujours la liste des cocus !

**M. Maurice-René Simonnet.** Mais, choisir une méthode n'est pas choisir une politique. Il faut, en plus de l'autodétermination, que les pouvoirs publics arrêtent une politique et, cette option exercée, il reste — c'est le plus important — à la faire réussir ; car la politique est un art d'exécution.

Il ne suffit pas d'avoir raison, il ne suffit pas d'avoir choisi une bonne orientation, il faut encore obtenir le succès, il faut encore réussir.

Prenons l'exemple de la Communauté. Nous considérons, pour notre part, que l'orientation générale était bonne et même excellente. Nous avons approuvé la constitution de la Communauté. Mais le choix des formules juridiques n'a peut-être pas été aussi heureux que le choix de l'orientation politique.

Nous estimions — et nous l'avions annoncé dès le comité constitutionnel — qu'il fallait choisir de créer une confédération de plusieurs Etats.

**M. Paul Coste-Floret.** Très bien !

**M. Maurice-René Simonnet.** Certains ont alors fait valoir qu'au lieu de ce lien trop lâche, un autre, plus étroit, conviendrait mieux ; celui de la fédération. Le résultat est que la fédération n'a pas vécu et que l'on serait bien heureux aujourd'hui d'avoir le lien de la confédération. (*Applaudissements au centre gauche.*)

Si je cite cet exemple, c'est pour prouver qu'une fois prise l'orientation générale de la politique algérienne du Gouvernement — et nous avons approuvé cette orientation — il reste à la faire passer concrètement à travers les faits, à travers les hommes, à travers les événements.

Et dans ce cas-là, la politique est forcément affaire de psychologie. Dans ce domaine, il faut également ne pas entretenir certaines illusions.

Je songe à l'erreur qui consisterait à croire que l'Algérie peut se construire sans le cessez-le-feu, comme après le cessez-le-feu.

Ce matin, M. le Premier ministre a bien fait de rappeler une fois de plus — je me souviens qu'il l'avait déjà fait à

cette tribune — que le scrutin sur l'autodétermination ne se déroulerait pas avant que la sécurité ne soit retrouvée, c'est-à-dire sans que les hommes et les femmes d'Algérie puissent voter librement et non sous la terreur. (*Applaudissements au centre gauche et au centre droit.*)

Il ne faudrait pas que, d'ici le cessez-le-feu, on ait amené à se compromettre, beaucoup plus que par un bulletin électoral, des hommes qui seront peut-être nécessaires pour la construction de l'Algérie définitive.

Attendre d'une population terrorisée le même résultat que du vote d'une population en sécurité représenterait une grave illusion. C'en serait une autre de croire qu'on peut construire au milieu des combats le même édifice que dans la paix. Estimer qu'on peut réaliser avec quelques Algériens ce qu'on avait prévu de bâtir avec tous les Algériens serait une autre illusion, comme de croire que ceux qui n'auront pas participé à la construction même de l'édifice accepteront ensuite d'y entrer et qu'édifier l'Algérie algérienne sans eux serait peut-être le meilleur moyen de les obliger à s'y intégrer un jour. Tout cela, je le crains, ne correspondrait pas à la vérité.

Telles sont les illusions que M. le Premier ministre a dénoncées ou que le Gouvernement, j'en suis sûr, évitera de pratiquer.

Monsieur le Premier ministre, il s'est toujours trouvé dans cette Assemblée une majorité de députés pour approuver la politique algérienne du Gouvernement et vous avez eu raison de présenter ici le bilan de deux ans d'action en Algérie, car le Gouvernement a agi en ce domaine avec l'appui et l'accord du Parlement : votre bilan est aussi notre bilan. (*Applaudissements au centre gauche.*)

**M. Henry Bergasse.** Très bien !

**M. Maurice-René Simonnet.** N'hésitez donc pas à vous appuyer sur le Parlement. Vous pouvez en avoir besoin, car nous pouvons et vous pouvez connaître, du fait de l'Algérie, des jours difficiles. Ne vous contentez pas de les attendre ; prévenez-les non seulement en vous appuyant, par le référendum, sur le peuple, mais dès maintenant en prenant appui sur la majorité du Parlement.

Comme il l'a fait hier, le Parlement prendra demain ses responsabilités. Que le Gouvernement prenne les siennes. Il se doit de rassurer et de convaincre ; il se doit d'agir et de réussir. (*Applaudissements au centre gauche et sur quelques bancs à gauche et au centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Boualam. (*Applaudissements à droite et au centre droit.*)

**M. Saïd Boualam.** Monsieur le Premier ministre, l'Algérie traverse une période cruciale dont l'issue va peser lourdement sur nos destinées.

A cette croisée des chemins, il importe de ne pas se départir d'une juste appréciation des valeurs et des faits, autant pour suivre les voies du progrès que pour résister résolument à toute poussée insensée ou perverse qui risquerait de conduire à la ruine une des plus belles provinces françaises.

Dans l'ordre moral, les esprits sont en majorité désorientés. Certains, dépassés par la rigueur des temps qui mine, par l'isolement qui détruit, voient poindre en eux le découragement. D'autres, face au chaos où se perdent les notions les plus élémentaires de la justice, de l'honneur, du respect de la parole donnée et du civisme, voient se lever en eux l'esprit de révolte.

La guerre d'Algérie est entrée dans sa septième année. Déception après tant d'autres, mais plus cruelle que les autres, l'affaire algérienne n'a fait que s'envenimer depuis l'avènement de la Ve République, dont on était en droit de croire qu'elle tirerait sans délai, pour le bien de tous, les conclusions de la fraternité retrouvée au cours des journées de mai 1958. (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

Hélas ! les réalités algériennes sont décidément trop simples pour un pouvoir qui entend siéger à des hauteurs inaccessibles au commun des mortels.

La légitimité de la présence française en Algérie, l'adhésion réelle de la population musulmane à un destin français, le rôle militaire, politique et social bénéfique de l'armée, la fidélité de la grande majorité des Musulmans à la France, au risque même de leur vie et malgré les incertitudes, telles sont les réalités devant lesquelles le pouvoir ferme systématiquement les yeux. Réalités sensibles pour tous les Algériens qui y voient les bases les plus solides d'une Algérie nouvelle.

Ces Français-là, dont je m'honore de faire partie, ont passé le temps des amertumes. Il leur importe peu aujourd'hui, parce qu'ils défendent ces vérités, d'être traités de colonialistes ou de fascistes, ou mieux encore de « béni-oui-oui » ou de traitres.

Ce qu'ils savent, et ils le savent bien, c'est qu'il n'y a pas de vent favorable pour le navigateur qui ne sait pas où il veut aller. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Or ce n'est pas savoir où l'on veut se diriger que d'aller vers une « Algérie algérienne avec son Gouvernement, ses institutions et ses lois », proie trop facile pour le F. L. N. d'abord et le bloc soviétique ensuite. Cela ne s'appelle pas de la navigation mais de la dérive.

Les Algériens savent, au contraire, que des rives de l'Algérie à celles de la métropole, dans notre Méditerranée, soufflent assez de vents favorables pour ceux qui voudraient les utiliser.

Il y a sur le sol de l'Algérie depuis longtemps des gens qui se battent, qui souffrent, des hommes qui meurent pour la France, comme l'a reconnu le général de Gaulle dans son message de condoléances au comte de Paris.

Mourir pour la France, ce n'est pas mourir pour l'Algérie algérienne. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Il faut avoir le courage de dire ce que l'on veut, cesser d'entretenir les équivoques, de déformer le sens des mots et de nier les évidences.

Ce jeu est criminel parce qu'il prolonge inutilement les souffrances des hommes, des femmes et des enfants de l'Algérie, parce qu'il expose la vie et l'idéal de la jeunesse française dans ce combat que l'on persiste à vouloir rendre douteux.

C'est pourquoi les Algériens ont plus de raisons que quiconque de vouloir la paix en Algérie. Mais, il faut le répéter à satiété, pas n'importe quelle paix.

Ils admettent d'autant moins qu'on dispose de leur sort que les aveugles, les « forts en thème » et les théoriciens du bonheur humain qui ont la prétention de le faire sont incapables de trouver la solution du problème et le compliquent chaque jour davantage au moment précis où, en Algérie même, la rebellion disloquée, proche de l'anéantissement, n'a plus d'autre ressource que le terrorisme, dont les exécutants s'apparentent beaucoup plus aux bandits de grand chemin qu'aux libérateurs du territoire.

**M. Henry Bergasse.** Très bien !

**M. Said Boualam.** Pourtant, il convient de se pencher sur l'état des esprits et des cœurs et non de se perdre dans un contexte international où les maîtres chanteurs du G. P. R. A. jouent gagnant à tous les coups l'indétermination et le complexe de la culpabilité de la France. (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

Autant dire que porter le problème algérien sur les estrades étrangères, c'est condamner les Algériens à faire les frais de la fête.

Pour bâtir leur avenir, les Algériens n'ont besoin ni des Américains, ni des Russes, ni des Chinois, ni de tant d'autres toujours prêts à quelques bons offices. Ils n'ont besoin que d'une seule chose, c'est que la France demeure la France. (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

Et c'est ainsi seulement que l'Algérie demeurera ce qu'elle est, une terre française.

La plus grande menace qui pèse sur nous, ce dont la France est menacée à travers les spéculations hasardeuses d'un Gouvernement dont les promesses ne sont réputées irréversibles que lorsqu'elles se font contre nous, c'est l'amputation du territoire national.

Cela, aucune constitution, aucun gouvernement n'a le droit de l'admettre. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

« L'autorité de la France doit s'affirmer ici aussi nettement et fortement que sur toute autre terre française », c'est le général de Gaulle qui l'affirmait lui-même à Saint-Eugène, en octobre 1947.

Les Algériens, qui connaissent la valeur des mots, tiennent donc pour un crime contre la nation toute tentative contre l'intégrité du territoire de la République. Ils en font la base inébranlable de leur action et le préalable absolu de toute discussion.

« L'Algérie est terre française. » C'est vous, monsieur le Premier ministre, qui l'affirmiez à la tribune du Sénat le 29 mai 1956. Vous expliquiez la légitimité de la présence française en Algérie par cent trente années de vie commune et vous la justifiiez par une création continue.

Les Algériens sont d'accord sur ces deux principes de la légitimité.

Cent trente années de vie commune ont étroitement imbriqué les communautés, et c'est pour l'Algérie une des conditions de sa prospérité.

En dépit de ce que l'on peut dire ou écrire, six années de guerre civile, de souffrances communes, n'ont fait que resserrer les liens anciens qui unissaient les hommes de bonne volonté à toutes les communautés. Je dis bien : les hommes de bonne volonté, car, en définitive, ce sont ceux-là et ceux-là seuls qui comptent.

La guerre a opéré le regroupement salutaire des Algériens qui se connaissent encore mieux aujourd'hui qu'hier.

La création continue dont vous parliez monsieur le Premier ministre, aux heures de votre combat de 1956, cela suppose un travail commun pour un avenir commun. Nous pouvons affirmer que les conditions sont requises pour cela en Algérie dès aujourd'hui. Seuls les criminels et les arrivistes ne peuvent être d'accord, et c'est bien ainsi car ils ne peuvent avoir leur place ni dans l'Algérie d'aujourd'hui, ni dans celle de demain.

La légitimité de la France est donc fondée sur un consentement mutuel plus que séculaire et l'épisode de la rébellion ne peut la rompre que dans l'esprit des gens mal informés ou malveillants.

Lorsque débutèrent les tristes événements que vous savez, le président du conseil déclara à l'Assemblée nationale, le 12 novembre 1954 : « Les départements d'Algérie constituent une partie de la République française. Ils sont français depuis longtemps et d'une manière irrévocable. (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

« Leurs populations jouissent de la souveraineté française. Entre elles et la métropole, il n'y a pas de sécession concevable. Jamais la France, aucun gouvernement... ne cédera sur ce principe fondamental ».

Et son ministre de l'intérieur abondait dans le même sens : « L'Algérie c'est la France. Et qui d'entre vous, mesdames, messieurs, hésiterait à employer tous les moyens pour préserver la France ? »

Ce président du conseil était M. Pierre Mendès-France et son ministre de l'intérieur, M. François Mitterand. (*Mouvements divers.*)

Qui aurait pu s'imaginer alors qu'un gouvernement présidé par le sénateur Michel Debré ne tiendrait pas le même langage ? (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

Le principe de l'unité du territoire étant posé, quels sont les éléments qui permettent aux Algériens, à tous les Algériens, d'envisager leur propre avenir au sein de la patrie française ?

Il y en a trois principaux.

Premièrement, vous me permettrez de parler d'abord de ceux qui sont les miens, ceux dont je suis fier : les millions de Musulmans qui n'ont pas trahi la France et ne songent pas à la trahir, monsieur le Premier ministre (*Applaudissements au centre droit et à droite, sur certains bancs au centre et au centre gauche.*)

De ceux-ci, on parle de moins en moins. La pratique de la vertu et du civisme est austère et ne remplit guère les colonnes des journaux. Cependant, la plupart ont poussé cette vertu, ce civisme, cette fidélité jusqu'au sacrifice de leur vie et de leurs biens.

Comme le général de Gaulle les invitait à le faire, ils ont répondu « oui » au referendum et se sont ainsi comportés en Français à part entière.

**M. Guy Jarrosson.** Très bien !

**M. Saïd Boualam.** Pensez-vous qu'il soit utile, après cette éclatante démonstration de fidélité et de foi, de les inviter à se prononcer une fois encore, puis une fois encore, à moins qu'on ne reconnaisse en haut lieu que, depuis ce referendum, la politique du Gouvernement a été telle que les Algériens ont besoin de reviser leur jugement. (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

Le deuxième élément, ce sont les Français de souche métropolitaine qui constituent l'armature économique et sociale du pays. Il n'est pas besoin de faire un grand effort pour imaginer ce qu'ils deviendraient dans une Algérie hors de la France. L'exemple du Maroc et de la Tunisie est pour chacun un thème de méditation.

Dès 1955, le rapport du conseiller d'Etat Maspetiol jetait les bases de ce qui est aujourd'hui le « plan de Constantine ». On ne voit pas très bien comment ce plan pourrait être pris en charge par un gouvernement F. L. N., dont le programme économique et social est inexistant.

En revanche, il est évident que si le devenir de l'Algérie était le devenir de la France, ce plan serait infiniment plus séduisant pour les industriels et les financiers. On ne fait pas de l'économie avec des chimères et des incertitudes.

Quant aux richesses sahariennes, il est facile de savoir ce qu'elles deviendraient après la création d'un Etat algérien.

J'en arrive enfin au troisième élément, monsieur le Premier ministre, l'armée, qui n'a d'autre raison d'être en Algérie que parce que la France est en danger. Elle y accomplit sa mission traditionnelle et essentielle qui est de défendre la République et les territoires où flotte son pavillon.

Elle n'est pas là pour tuer le plus possible de fellagha. Elle est là — le général de Gaulle le lui a redit le 5 juin à Bône — comme « la garante que la parole de la France sera tenue ».

Or la parole de la France, le chef de l'Etat ne nous contredira pas si nous disons que c'est la sienne. Et la parole de la France, le 4 juin 1958, devant le forum d'Alger — dois-je le rappeler — c'était ceci :

« Je déclare qu'à partir d'aujourd'hui, il n'y a plus qu'une seule catégorie d'habitants, il n'y a plus que des Français à part entière avec les mêmes droits et les mêmes devoirs ». (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

Voilà pourquoi l'armée se bat en Algérie.

Ce n'est ni pour soutenir le colonialisme, ni pour préparer les voies à une dictature totalitaire. C'est pour garantir la parole de la France qui est aussi celle du général de Gaulle, monsieur le Premier ministre.

C'est pourquoi des soldats sont morts en Algérie, morts pour la France, morts pour la parole donnée. (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

L'Algérie nouvelle, fraternelle, ne peut se concevoir sans un effort de bonne volonté réciproque. Il a été entrepris particulièrement au cours de ces dernières années par des milliers d'hommes qui ont compris la nécessité d'une union fraternelle entre les communautés. Ils se sont employés à modifier les rapports humains afin que disparaissent ce que les coutumes et la religion rendaient difficile.

Les coutumes, la religion, demeurent, mais les hommes se connaissent mieux, œuvrent, souffrent ensemble et se retrouvent frères.

La fraternisation qui s'est manifestée avec éclat au lendemain du 13 mai n'a pas été une explosion spontanée tenant du miracle, mais l'aboutissement de ce long effort de bonne volonté, de compréhension et de support mutuel.

C'est sur des esprits et des cœurs préparés qu'est tombé le 13 mai, qui fut si riche d'enseignements.

C'est cela surtout que trop de métropolitains n'ont pas senti, et c'est pour ne pas avoir compris que ces manifestations étaient faites d'amour et d'espérance que vous nous avez laissé retomber dans le doute et le sombre désespoir.

Nous, Français de toutes origines, savons bien que, quoi qu'il arrive, notre sort est lié et que notre coexistence n'est possible que si nous restons animés des sentiments qui nous ont réunis dans l'enthousiasme des journées lumineuses de mai.

L'Algérie algérienne, pas plus que la République algérienne, n'est encore sortie du brouillard et elle ne peut prendre forme. Ferhat Abbas a dit et écrit qu'il avait cherché partout les traces de la « nation algérienne » et qu'il ne les avait trouvées nulle part.

Est-ce la France, est-ce votre Gouvernement, monsieur le Premier ministre, qui tenterait d'en fabriquer une ? (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

Nous ne pouvons le croire et si, par malheur, une pareille invention devait voir le jour, elle ne serait qu'éphémère, car à cette création il manquerait le génie français, il vous aurait abandonné.

La France refuserait-elle, pour satisfaire à des pressions internationales, de conserver une province offerte comme l'est la nôtre ?

Pour vous montrer combien cette province est offerte, donnez-nous la possibilité de vous le prouver. C'est la raison de notre combat.

Que cessent l'irrésolution, l'incompréhension du pouvoir. Que cessent les tracasseries administratives et policières qui obligent nos fonctionnaires, nos officiers et nos soldats à cacher au plus profond d'eux-mêmes, sous peine de sanctions, leur amour pour ce territoire et pour ces populations qu'ils ne peuvent se résoudre à dissocier. (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

La confiance des Français musulmans, l'esprit créateur et la compréhension de nos compatriotes métropolitains, la fidélité de l'armée à la parole donnée, avec tout ce que l'expérience passée comporte de concessions nécessaires aux particularismes, il n'en faut pas plus pour bâtir l'Algérie nouvelle.

Les Algériens de bonne volonté, las de la violence, du sang et des larmes, sont prêts à tenter l'expérience.

Les égorgeurs n'auront pas besoin de laisser leur couteau au vestiaire, parce que les porteurs de couteaux ne sont pas conviés. Mais ce que nous laisserons au vestiaire, ce sont les haines, les rancunes et les préjugés.

Décidés à rester Français sur une terre française, les Algériens pourront gagner la paix que tant de gouvernements n'ont pas voulu ou pas su gagner.

Ils la gagneront contre les assassins, les bailleurs de fonds communistes ou progressistes, les supporters de toute espèce qui prolifèrent autour des rebelles, contre les valets de tous ordres, contre ceux qui défigurent et souillent la patrie.

Si cela est nécessaire, ils sont prêts à admettre pour eux seuls la mobilisation générale de tous les habitants de l'Algérie.

Mais à notre sens, il suffirait de revenir aux sources : la vocation de la France, et tout serait gagné.

Monsieur le Premier ministre, vous avez devant vous un homme mûr qui aimerait dire que les plus durs de ses combats sont derrière lui. Pourquoi lui et les siens se seraient-ils tant battus s'ils devaient voir leur sol natal ne plus être français ?

C'est une vision des choses que je ne puis supporter, que je ne puis accepter, non seulement pour moi-même, mais pour mes enfants et mes petits-enfants. Je leur ai appris que leur province était française, comme vous avez dû apprendre à vos fils que la Touraine était française. (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

Je leur ai dit que, pour cette province, ils devaient, ils pouvaient tout risquer, parce que la France était leur patrie et qu'elle n'abandonnait jamais ses enfants. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Abusé par de vaines promesses, la France m'aurait-elle fait mentir ? Mon droit de Français deviendrait-il contestable ? Lors du débat sur l'Algérie, le 13 octobre 1959, vous nous avez dit, monsieur le Premier ministre, que nous devions sortir du cycle de la violence pour entrer dans celui du droit.

Notre droit, c'est d'être Français sur une terre française.

Fasse le ciel, s'il en était autrement, qu'en nous faisant sortir de notre droit, vous ne jetiez pas la France dans le cycle de la violence. (*Vifs applaudissements au centre droit et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Trémolet de Villers. (*Applaudissements à droite.*)

**M. Henri Trémolet de Villers.** Mes chers collègues, nous voici au bout de la route qui mène au pouvoir personnel. (*Exclamations à gauche et au centre.*)

Les premiers pas, feutrés d'apaisantes paroles, bénéficiaient de la complicité du Gouvernement, appuyé par une large fraction de l'Assemblée nationale

Le parjure et le viol de la Constitution ont assuré progressivement au chef de l'Etat l'ensemble des moyens exécutifs et l'exclusivité de la politique de la nation, suivant une inspiration soustraite à tout contrôle humain. (*Vives protestations à gauche et au centre.*)

**M. Albert Marcenet.** Il n'est pas normal de partir ainsi.

**M. Hervé Laudrin.** Ce sont des insultes.

**M. le président.** Monsieur Trémolet de Villers, je vous demande de mesurer vos paroles, comme vous êtes capable de le faire.

**M. Albert Marcenet.** Non, de retirer ces paroles.

**M. Georges Bourriquet.** Oui, retirez vos paroles, monsieur Trémolet de Villers ! Vous n'êtes pas un démocrate, vous non plus ! (*Vives exclamations sur de nombreux bancs à droite et au centre droit.*)

**M. le président.** Il est impossible d'assurer la discipline si, de travée à travée s'élèvent des vociférations.

Je reconnais — personne ne pourra contester ce témoignage, qui est le résultat d'observations — et je suis le premier à regretter que, depuis de nombreux mois, bien que cela ait toujours été interdit et contraire à la tradition parlementaire, la personne et la politique du chef de l'Etat sont mises en cause à cette tribune, aussi bien d'ailleurs, je dois le dire, de la part de ceux qui approuvent cette politique que la part de ceux qui la réprouvent.

Je regrette — et nous devrions être unanimes à éprouver ce regret — cette entorse apportée à une tradition solidement établie.

Je suis le premier à reconnaître que certains propos, dont le caractère est outrageant, ne doivent pas être tenus ici. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Cette observation étant faite, je vous demande, mes chers collègues, de conserver votre calme pour permettre à M. Trémolet de Villers de terminer son discours.

**M. Daniel Dreyfous-Ducas.** Qu'il retire ses paroles !

*Sur divers bancs à gauche et au centre.* Qu'il retire ses paroles !

**M. Henri Trémolet de Villers.** Monsieur le président, je tiens compte de votre observation...

**M. le président.** Je vous en remercie.

**M. Henri Trémolet de Villers.** .. mais je ne crois pas avoir à retirer un quelconque mot de ce que j'ai dit puisque j'estime que la Constitution a été violee (*Vives exclamations à gauche et au centre. — Protestations à droite et au centre droit.*)

Bon gré, mal gré, le pouvoir législatif a été usé jusqu'à l'effacement. (*Interruptions à gauche et au centre.*)

**M. Albert Marcenet.** Nous ne vous laisserons pas parler !

**M. Guy Jarrosson.** Si cela ne vous plaît pas, monsieur Marcenet, allez vous-en ! Retirez-vous les « inconditionnels » !

*A droite.* A la soupe !

**M. Henri Trémolet de Villers.** Il y a un an, à propos de l'Algérie, nous étions appelés à homologuer, non pas un programme établi et défini par le Gouvernement, mais un discours prononcé un mois plus tôt par le chef de l'Etat.

Aujourd'hui nous devons par anticipation renoncer à tout contrôle d'une politique dont le Premier ministre n'est même plus l'agent d'exécution, qui s'élabore hors du Gouvernement, dans les nuages élyséens, et dont nous connaîtrons les modalités réelles lorsque le présent débat sera clos.

Il y a quelques jours, le ministre de l'information disait qu'il était inutile, sinon inconvenant, qu'un vote parlementaire précédât le référendum. Mais, en réalité, la recherche du pouvoir personnel s'oppose à ce que les élus soient informés avant le corps électoral ; car, pour être absolu, le lien doit être immédiat du prince à ses sujets, hors l'intervention, sinon l'existence, de tout organe intermédiaire.

C'est pourquoi, à la veille d'un référendum visant l'Algérie, un Premier ministre, dont on a arraché l'autorité, devant une assemblée sans pouvoir de contrôle, au nom d'un président théoriquement sans responsabilité, parle de ce référendum sans nous en dire le texte.

Demain s'ouvrira la troisième et ultime étape. Le corps électoral verra-t-il enfin de façon éclatante le rapport étroit qui unit le problème algérien à nos institutions et le parti que, depuis des années, en tire la cabale pour s'attribuer le pouvoir et les prébendes ? (*Vives protestations sur de nombreux bancs à gauche et au centre.*)

**M. Albert Marcenet.** Ce propos vous juge !

**M. Henri Trémolet de Villers.** Je ne vois pas de quoi vous vous plaignez. Voulez-vous me définir les mots « cabale » et « prébende » ?

Je parie que vous ne savez même pas quelle en est la définition ! Alors taisez-vous ! (*Vives protestations à gauche et au centre. — Applaudissements à droite.*)

**M. Albert Marcenet.** C'est un amuseur !

**M. Henri Trémolet de Villers.** En tout cas, dans cet ultime dialogue avec un Premier ministre évanescent. (*Nouvelles protestations sur les mêmes bancs. — Bruit.*)

*Une voix au centre.* Insolent !

**M. Henri Trémolet de Villers.** ... les élus doivent constater leur imminente disparition.

**M. le président.** Monsieur Trémolet de Villers, je conçois parfaitement que l'on n'approuve pas telle ou telle orientation de la politique du Gouvernement. Chacun a, ici, le droit, sur quelque banc qu'il siège, de le dire et de le manifester.

*Au centre.* Mais poliment !

**M. le président.** Mais permettez-moi de vous faire observer que les arguments risquent de perdre beaucoup de leur valeur si, à travers eux, un soupçon d'injure à l'égard de certaines personnalités peut être formulé et perçu. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

**M. Albert Marcenet.** Nous ne l'admettrons pas !

**M. Henri Trémolet de Villers.** Il n'y a dans le mot que j'ai employé absolument aucune injure ! (*Vives protestations à gauche et au centre.*)

**M. André Fanton.** Achetez un Larousse !

**M. Henri Trémolet de Villers.** Je me place ici sur le terrain constitutionnel.

Voulez-vous me dire — ce n'est pas moi qui m'en expliquerai, d'autres le feront — si le décret fixant les fonctions de M. Joxe ne fait pas du Premier ministre quelqu'un qui s'évanouit ? (*Interruptions à gauche et au centre. — Applaudissements à droite.*)

**M. Albert Marcenet.** Mais c'est faux !

**M. Georges Bourriquet.** Vous feriez bien de vous évanouir, vous !

**M. Henri Trémolet de Villers.** A cette heure, il est donc nécessaire qu'en vertu de notre mandat et en vertu des droits et responsabilités que nous confère la souveraineté nationale, nous proclamions que toute atteinte portée à l'intégrité du territoire serait un acte illégitime et dès lors sans valeur, et que nous avons le devoir de défendre les libertés dont nous sommes les garants.

**M. Michel Habib-Deloncle.** Déposez donc un motion de censure !

**M. Henri Trémolet de Villers.** Dans le cadre de ces principes imprescriptibles, je voudrais exposer les raisons qui me font apercevoir le plébiscite sous le masque du référendum, énoncer les griefs qui s'opposent au pouvoir personnel,...

**M. André Fanton.** Vous êtes en train de lire *L'Humanité !*

**M. Henri Trémolet de Villers.** ... souligner enfin le danger de la politique suivie à l'égard de l'Algérie.

Le pouvoir personnel est, en soi, dangereux. Je suis de ceux qui ont refusé les pleins pouvoirs au Gouvernement,...

**M. Guy Vaschetti.** Cela ne nous étonne pas !

**M. Henri Trémolet de Villers.** ... sachant qu'ils seraient exercés en réalité par le chef de l'Etat, car je crains l'homme seul dont le génie est un péril plutôt qu'une grâce.

*Une voix au centre.* Maréchal, nous voilà !

**M. Henri Trémolet de Villers.** Votés pour un an, ces pleins pouvoirs viennent à expiration et leur renouvellement serait sans doute difficile, car ils ont moins servi à la pacification et à la lutte contre les menées subversives qu'à brimer les libertés publiques et privées. (*Vives exclamations à gauche et au centre.*)

*Au centre.* Lagaillarde !

**M. Henri Trémolet de Villers.** Nous avons vu, parmi bien d'autres signes, l'affaiblissement constant du législatif, le refus de convoquer le Parlement malgré la régularité et le bien-fondé de sa demande, les atteintes à la liberté de la presse par les moyens les plus divers, les interdictions de séjour arbitraires, les arrestations et les détentions à titre préventif et sans discrimination de milliers de personnes qui ne menaçaient pas l'ordre public.

**M. Mustapha Deramchi.** Allez demander aux musulmans ce qu'ils en pensent !

**M. Henri Trémolet de Villers.** Tous ces faits et tant d'autres nous montrent clairement l'avenir que donnerait un plébiscite positif tant pour le sort des libertés que pour celui de la légitimité nationale.

Certes, le discours lénifiant et d'ailleurs, au moins pour moi, obscur du Premier ministre, ne nous a pas livré le texte de la consultation. Mais si bénin soit-il, il ne peut nous tromper. S'il s'agissait de doter l'Algérie d'institutions restant dans le cadre de la République, d'organiser ou de réorganiser des services administratifs, le Gouvernement pourrait user de la loi ou même du décret en vertu des pouvoirs qui lui ont été donnés.

C'est donc que le but est tout autre. En effet, le pouvoir attend de ce plébiscite tout à la fois un acquiescement à des mesures qui conduisent à l'aliénation d'une province française et l'autorité absolue dans la gestion des affaires publiques.

Pour cela, le prétexte sera tiré de l'importance qu'occupe l'Algérie dans notre vie politique et de cette évidence que la confiance ne se divise pas. On nous dira qu'elle a été donnée à un homme parfaitement désigné, même s'il n'est pas nommé, à lui seul, et que la nation lui a confié son sort tout entier.

Or il peut arriver qu'en certaines circonstances très graves le pays fasse appel à un sauveur que les circonstances désignent. Encore faut-il que les événements le justifient et que cet homme puisse apporter le salut par la netteté et la fermeté de son dessin, par les succès de sa politique.

**M. Hervé Laudrin.** Cela s'est déjà produit !

**M. Henri Trémolet de Villers.** Ainsi sans doute se justifiait aux mois de mai et de juin 1958 l'appel lancé à celui qui est devenu le chef de l'Etat et qui, dès l'abord, déclarait solennellement qu'il avait compris les aspirations profondes de la nation. Mais deux ans et demi se sont écoulés et le bilan est terriblement négatif. (*Interruptions au centre et à gauche.*)

Je pense avoir le droit, comme parlementaire, de donner mon avis sur la politique de mon pays. (*Applaudissements à droite et sur quelques bancs au centre droit.*)

Le temps nous manque pour évoquer les événements divers de la politique intérieure et extérieure qui marquent l'immobilisme, sinon la régression, mais il est un immense domaine où l'on a prétendu inclure l'Algérie, un domaine promis aux plus belles destinées dont il ne reste que des mots, de nobles abstractions verbales s'efforçant de travestir en succès le plus dramatique des échecs, la mort de la Communauté à peine âgée d'un an. Pourtant on connaissait certains précédents.

En avril 1955, la Tunisie acquérait l'autonomie dans une communauté franco-tunisienne où l'armée et la diplomatie continueraient d'appartenir à la France.

Le 4 novembre de la même année, M. Bourguiba parlait d'indépendance et il l'obtenait, armée et diplomatie comprises, le 20 mars 1956, seulement cinq mois plus tard.

Depuis, nous entretenons la Tunisie, non seulement par une subvention directe de sept milliards en conclusion des récents accords, mais encore par la garantie d'achat de la presque totalité de ses récoltes à des prix supérieurs de 50 p. 100 aux prix internationaux, la différence étant payée par les contribuables et les consommateurs français.

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** Tout cela pour procurer des armes au F. L. N.

**M. Henri Trémolet de Villers.** En échange de tous ces bienfaits, auxquels s'ajoute l'installation de l'oléoduc d'Edjelé qui lui rapporte huit milliards par an, la Tunisie a confisqué les biens des Français que la France indemnise, la Tunisie héberge l'armée du F. L. N. qui tue nos soldats en Algérie et, par ses représentants, elle nous attaque à l'O. N. U.

Le Maroc, lui aussi, a passé du protectorat à l'indépendance.

**M. René Tomasini.** Grâce à M. Pinay !

**M. Henri Trémolet de Villers.** Est-ce pour cela que vous n'avez pas conservé M. Pinay dans le Gouvernement ? (*Applaudissements et rires à droite.*)

**M. Henry Rey.** En tout cas, son départ n'a rien changé !

**M. Henri Trémolet de Villers.** Nous connaissons donc le processus aujourd'hui proposé pour l'Algérie.

Et nous avons un autre exemple. La Constitution de 1958 organisait une Communauté avec citoyenneté commune et compétence commune, notamment en matière de défense et de politique étrangère. De la Communauté à la confédération, sans s'arrêter à la fédération, de la Communauté rénovée aux Etats africains d'expression française, l'Afrique française a vécu. La seule chose qui nous reste est que, pour protéger de fragiles liens d'amitié, nous payons 290 milliards par an dont nos campagnes françaises feraient un sûr profit. (*Applaudissements à droite.*)

Quant à l'Algérie, malgré le succès de nos armes et les efforts accomplis sur tous les plans, l'échec politique n'a d'égal que l'obstination du pouvoir à l'aggraver malgré les résistances qui, des deux côtés de la Méditerranée, tous les jours l'assaillent sans relâche.

Qui dira les dévouements connus ou obscurs de militaires ou de civils qui, sans se lasser, reforment la trame que l'on s'obstine à rompre ? Mais nos princes qui, avec de telles méthodes, ne peuvent ou ne veulent pas vaincre le F. L. N. ont décidé, semble-t-il, de vaincre les partisans de l'Algérie française et de tuer l'idée de l'intégration.

C'est un des buts du plébiscite qui, sous l'apparence de collectivité territoriale, veut faire de l'Algérie une entité nouvelle séparée de la France et qui n'aura plus d'autre choix que l'association ou la sécession, c'est-à-dire l'indépendance à plus ou moins bref délai.

**M. Mustapha Deramchi.** C'est vous qui la voulez l'indépendance !

**M. Henri Trémolet de Villers.** M. le sénateur Debré, mieux que personne, en savait le danger.

Je voudrais le rappeler à M. le Premier ministre et à ses amis, à ses amis qui furent acclamés par le corps électoral sur le thème de l'Algérie française. (*Interruptions au centre et à gauche.*)

**M. Jean Filliol.** Ce n'est pas exact. (*Exclamations à droite.*)

**M. Georges Bourriquet.** Ce ne fut pas mon cas !

**M. Henri Trémolet de Villers.** Nous en prenons acte.

**M. Georges Bourriquet.** Vous pouvez en prendre acte.

**M. Henri Trémolet de Villers.** On va bientôt entendre tous les membres du groupe de l'U. N. R. jurer qu'ils n'ont jamais parlé de l'Algérie française. (*Exclamations à gauche et au centre. — Applaudissements à droite.*)

**M. Georges Bourriquet.** Relisez votre profession de foi, monsieur Trémolet.

**M. Henri Trémolet de Villers.** Dans ma profession de foi il y a l'Algérie française, mais il n'y figure même pas le nom du général de Gaulle ! (*Applaudissements à droite. — Exclamations au centre et à gauche.*)

Face aux trois problèmes majeurs, ethnique, économique et administratif que pose l'Algérie, on doit retenir d'abord trois observations essentielles. (*Interruptions au centre et à gauche.*)

Il est probable, bien sûr, que mes propos ne vous plaisent pas, mais je voudrais au moins que vous me témoigniez en m'écoutant la même politesse que j'ai eue à l'égard de vos orateurs. (*Applaudissements à droite.*)

Voici les trois observations que je me permets de vous rappeler car vous les connaissiez, mais vous les avez sans doute oubliées.

La première est que les textes sont incapables à eux seuls d'assurer la cohabitation et la protection des communautés.

La deuxième, que tout découpage ethnique est absolument impossible.

La troisième, que des institutions circonscrites au cadre étroit de l'Algérie entraîneraient l'écrasement de la minorité européenne.

Ainsi s'explique que tout projet d'autonomie effraie les Européens en même temps qu'il humilie les Musulmans qui veulent être traités en Français à part entière.

**M. Georges Bourriquet.** C'est justement ce que veut le Gouvernement.

**M. Henri Trémolet de Villers.** Le bachaga Boualem vient d'apporter sur ce point un témoignage qui vaut le vôtre. (*Applaudissements à droite.*)

**M. Mustapha Deramchi.** Il faut demander ce témoignage dans sa circonscription et pas ici.

**M. Henri Trémolet de Villers.** Ainsi s'explique qu'il n'y ait de fraternité possible que dans le cadre de la France. A la sécurite des Européens doit répondre pour les Musulmans, considérés comme intégralement français, la dignité à laquelle ils aspirent dans l'égalité.

Ainsi s'explique que tous les projets d'autonomie aient échoué et ces observations sont valables sur le plan économique, car l'Algérie ne peut pas vivre seule, ne peut pas avoir l'autonomie économique et financière et devra pendant longtemps être assistée.

Elles sont valables enfin dans le domaine administratif. Nous applaudissons aux efforts qui sont faits pour la promotion musulmane, mais il se trouve que, pendant de longues années encore, il sera nécessaire de puiser dans le corps métropolitain, de même qu'il est nécessaire pour assurer, stimuler et améliorer le recrutement des fonctionnaires locaux, de leur offrir une carrière sur l'ensemble du territoire français.

**M. Jean Legendre.** Très bien !

**M. Henri Trémolet de Villers.** Tout cela démontre que l'intégration est la seule voie de progrès, comme le seul moyen de paix. Seule elle offre la sécurité aux diverses communautés et assure leur fraternité dans la dignité.

La paix en Algérie doit donc être française et le progrès en Algérie ne peut être que français.

Mais le pouvoir s'acharne à en démontrer l'impossibilité et colporte ou fait colporter les raisons les plus fausses. Les musulmans n'en veulent pas, dit-on. C'est un mensonge. A de multiples reprises, ils ont montré quel est leur choix et ils l'on signifié, notamment le 28 septembre 1958 lors du referendum...

**M. Daniel Dreyfous Ducas.** Pour de Gaulle !

**M. Henri Trémolet de Villers.** .... le referendum dont le chef de l'Etat a dit que le concours avait été « général, spontané et enthousiaste ». (*Applaudissements à droite.*)

Alors, dit-on, ce sont les Européens d'Algérie qui n'ont pas su ou pas voulu. C'est encore faux ! Après le 13 mai, tous les Européens ont accepté cette grande révolution qu'est l'intégration.

**M. Daniel Freyfous Ducas.** Après le referendum !

**M. Henri Trémolet de Villers.** Il est incompréhensible que vous leur fassiez reproche que ce soit après. On est stupéfait qu'au lieu d'éprouver de la joie devant la conversion des derniers récalcitrants, vous n'ayez pour eux que mépris et moqueries. (*Applaudissements à droite.*)

Vous devriez vous en réjouir, car vous devriez savoir que les Européens et les Musulmans ne peuvent rester fraternellement unis que s'ils ont, les uns et les autres, l'assurance de demeurer Français et de n'être jamais abandonnés.

Alors on en vient à dire que l'intégration est impossible parce que trop coûteuse et les « Cartiéristes » nous répètent que cela ruinerait la France. Noble raison dans la bouche de ceux-là mêmes qui se sont fait un programme d'aider les pays sous-développés. (*Interruptions au centre et à gauche.*)

**M. René-Georges Laurin.** Vous avez dit cela sur la Communauté !

**M. Henri Trémolet de Villers.** Voilà la réponse ! Je vous la donne sur l'heure. De toute façon nous devrons aider l'Algérie... (*Interruptions à gauche et au centre.*)

**M. Hervé Laudrin.** Et la Communauté ?

**M. Henri Trémolet de Villers...** et nous l'aiderons si elle est indépendante. (*Interruptions au centre, à gauche et sur de nombreux bancs.*)

Il faut croire que je parle à des sourds ou à des sots (*Applaudissements à droite. — Protestations au centre, à gauche et au centre gauche.*)

**M. le président.** Monsieur Trémolet de Villers, écoutez-moi comme je demande à l'Assemblée de m'écouter.

Vous paraissez vraiment — et c'est étonnant de votre part — manquer de maîtrise de vous-même. Que vos propos ne suscitent pas l'approbation générale, quoi de plus naturel étant donné que nous sommes une Assemblée discutant librement. Mais je vous en prie, même si vos collègues manifestent leur désaccord — et je ne peux les en féliciter car il faut qu'un orateur, à quelque parti qu'il appartienne, soit écouté dans le calme, quoi qu'il dise — ne prenez pas ce prétexte pour leur lancer un mot qui n'a pas un caractère injurieux tant il est banal mais qui en tout cas n'ajoute rien à la portée de vos arguments.

**M. Henri Trémolet de Villers.** Monsieur le président, je vous remercie, mais avec tout le respect que je vous dois, je me permets de souligner que je suis ici seul contre beaucoup et que c'est au moment précis où j'allais répondre aux interruptions dont j'étais l'objet que mes adversaires m'ont coupé la parole, m'empêchant de le faire.

**M. le président.** Faites-le maintenant.

**M. Henri Trémolet de Villers.** C'est encore, disais-je, une fausse raison. De toute façon nous devons aider l'Algérie et nous l'aiderons si elle est indépendante mais à fonds perdus et non contrôlés, sans parler du plan de Constantine qui est compromis quotidiennement par les incertitudes et l'insécurité. Pour reprendre les chiffres donnés ce matin même par M. le Premier ministre il y a près d'un demi-million de travailleurs intégrés à part entière dans l'économie métropolitaine ; ajoutons-y 150.000 militaires au moins, soit 600.000 hommes dont l'allégeance est matérialisée par le salaire ou la solde mais pour nombre d'entre eux par la vie qu'ils risquent, soit cinq millions de personnes, c'est-à-dire, pour ces deux catégories seulement, la moitié de la population.

Loin de nous ruiner, tous ces hommes nous aident et l'on devrait dire et proclamer ce que l'Algérie et, par elle, le Sahara peuvent nous apporter dans l'avenir, au lieu de colporter les slogans des éternels malthusiens et des sempiternels égarés. (*Vives interruptions à gauche et au centre.*)

Mais, messieurs, ce n'est pas de vous que je parle ! (*Rires à droite.*)

Enfin, monsieur le Premier ministre, vous avez pris vous-même des mesures de haute intégration, au conseil d'Etat, à la Cour des comptes, dans les préfectures, dans l'armée. Vous ne pouvez pas revenir sur ces mesures et si, comme nous le pensons et l'espérons, vous les considérez comme définitives, pourquoi donc ne proclamez-vous pas l'intégration au lieu de semer le doute qui crée le désordre ?

Pourquoi cette politique qui ne tient compte ni des faits ni des hommes, qui tourne le dos à la seule solution salvatrice, la solution apportée par ce 13 mai que vous aviez vous-même voulu et provoqué ?

Pourquoi rejeter la leçon que nous donnent de si longues années d'une tragique expérience ?

Si, dans ce trop long délai, l'atermoiement, l'hésitation, la temporisation, n'ont pas donné de résultat positif, n'est-ce pas le signe que la solution est ailleurs ?

Le pays l'a compris qui, pour changer de politique, est allé jusqu'à changer de République. Par quelle voie inexplicable la Ve République a-t-elle mis ses pas dans l'empreinte du plus mauvais destin ?

Pourtant, parce qu'il n'y a pas d'autres moyens de paix et de progrès, il faudra bien revenir à l'intégration pour écarter définitivement le F. L. N. dont on parle si peu aujourd'hui, comme s'il n'était plus l'élément majeur de ce drame.

Désormais, toutes les positions et formations nationales sont mobilisées dans cette affaire. Face à nous sont les défaitistes qui vont répétant que l'Algérie est perdue. Ils invoquent même l'O. N. U., ce « machin », et les pressions étrangères. Ni les décisions de l'O. N. U., ni les pressions étrangères ne changent rien au droit et elles ne changeront rien aux faits, à moins que

nous n'acceptions par avance, avec le déshonneur, la mutilation et la poursuite de la guerre.

Nous nous y refusons. L'Algérie sera sauvee, parce qu'elle a fait son choix et que, contre une terre qui veut vivre et rester française, la volonté d'un homme ne peut rien.

Vous allez essayer, nous le voyons, d'entraîner votre majorité et toutes les forces nationales de ce pays vers la défaite, à la faveur d'un plébiscite équivoque et confus (*Interruptions à gauche et au centre*)....

**M. Daniel Dreyfous-Ducas.** C'est vous le défaitiste ! (*Exclamations au centre droit et à droite.*)

**M. Henri Trémolet de Villers.** Est-ce que la perte de l'Algérie ce n'est pas la défaite ?

*Au centre.* Défaitiste !

**M. Henri Trémolet de Villers.** Je viens de vous le dire : l'Algérie sera sauvée, par elle, et parce qu'elle a fait son choix.

**M. Raymond Schmittlein.** Par nous !

**M. Henri Trémolet de Villers.** Je vais vous dire ce que j'en pense à la faveur d'un plébiscite équivoque et confus sans dire où est la paix et où est la guerre, sans dire où est la France et où est l'abandon. Vous allez renier l'engagement solennel du chef de l'Etat prenant acte, au nom de la France — et il le soulignait — qu'il n'y a en Algérie que des Français à part entière.

Vous allez laisser de côté ce que vous disiez vous-même le 15 janvier 1959 :

« Des hommes et des femmes y vivent dont les pères ont fait l'Algérie et continuent à la faire chaque jour. La France y a groupé autour de son drapeau et par ses hautes conceptions politiques des Européens et des Africains, les uns et les autres citoyens comme nous-mêmes. Nos concitoyens musulmans sont comme les descendants de ceux qui ont traversé la Méditerranée, des hommes et des femmes dans le regard desquels nous voyons l'image d'une commune espérance. »

Et nous la voyons toujours dans leurs yeux, l'image de cette espérance qui est aussi la nôtre. Nous nous sommes engagés non pas seulement parce que nous ne voulons pas tromper nos électeurs, mais aussi au-delà parce que nous portons une responsabilité dans le destin de la France.

Ce destin tout entier se joue en Algérie et le plébiscite en est une des épreuves. J'ignore si nous courons des risques et peu importe. Je ne crois pas, d'ailleurs, qu'ils soient si grands, car la France n'est pas décadente et seuls ses chefs peuvent être vieillis, las et tristes. Mais votre projet met la France en péril et avec elle la paix et la liberté. (*Vives interruptions à gauche et au centre.*)

J'ai dit : « peuvent être » ! (*Nouvelles interruptions prolongées sur les mêmes bancs. — Bruits de pupitres.*)

**M. le président.** Monsieur Trémolet de Villers, je vous demande...

**M. Cerf Lurie.** Il est inadmissible de parler ainsi !

**M. Henri Trémolet de Villers.** Monsieur le président...

**M. Georges Bourriquet.** Vous êtes un affreux personnage ! Pourtant, vous avez soutenu un certain maréchal, ne l'oubliez pas !

**M. Henri Trémolet de Villers.** Vous n'écoutez même pas ! (*Bruits de pupitres à gauche et au centre.*)

**M. André Fanton.** Qu'il sorte !

**M. Georges Bourriquet.** Qu'il descende de la tribune ! C'est un scandale !

**M. le président.** Que l'Assemblée me permette de m'exprimer.

Monsieur Trémolet de Villers, je crois vraiment que l'Assemblée, comme moi, a fait preuve d'une très grande mansuétude à votre égard. (*Applaudissements à gauche et au centre. — Protestations à droite.*)

Par deux fois, en ce qui me concerne, je vous ai demandé de mesurer vos propos.

**M. Henri Caillemer.** C'est ce qu'il a fait.

**M. le président.** Je pense l'avoir fait avec suffisamment de courtoisie pour espérer que mes observations seraient entendues. Je regrette de constater que, malgré ces appels réitérés, rien n'a été changé dans certaines de vos expressions, je ne dis pas dans votre comportement ou dans votre attitude.

Je suis donc obligé de vous demander, d'une part de retirer les deux dernières expressions que vous avez employées lorsque vous avez qualifié ceux qui ont présentement la charge de conduire la politique française, d'autre part après que vous aurez retiré ces expressions, de conclure immédiatement, étant donné, après tout, que votre temps de parole est épuisé. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs.*)

Je ne sollicite pas d'applaudissements. Je désire que ce que je viens de demander soit exécuté.

**M. Henri Trémolet de Villers.** Permettez-moi de vous faire observer, monsieur le président, que si mon temps de parole est épuisé ce n'est vraiment pas ma faute.

**M. le président.** J'en ai tenu compte. Je sais ce que je dis.

**M. Henri Trémolet de Villers.** Je répéterai, si vous le voulez bien, ce que j'ai dit. (*Vives interruptions prolongées à gauche et au centre. — Bruits de pupitres.*)

Alors, j'exprime le vœu que la France, dont j'ai dit qu'elle n'est pas décadente, ait des chefs jeunes, dynamiques et qui la mènent à la victoire. (*Vives interruptions prolongées à gauche et au centre. — Applaudissements au centre droit.*)

**M. le président.** Ce n'est pas par une dérobade qu'on peut régler cet incident...

**M. Henri Trémolet de Villers.** Ce n'est pas une dérobade, monsieur le président. Je trouve extraordinaire...

**M. le président.** Laissez-moi m'exprimer, je vous prie !

Je n'entends pas brandir les foudres d'un certain article du règlement, alors que je pourrais très bien le faire.

Ce n'est pas par une dérobade — je répète l'expression — qu'on peut régler cet incident. Je vous ai demandé expressément de déclarer que vous retiriez les expressions dont vous vous êtes servi il y a un instant.

**M. Henri Trémolet de Villers.** Mais, monsieur le président...

**M. le président.** Après quoi, je vous ai demandé de conclure immédiatement.

**M. Henri Trémolet de Villers.** Je conclurai.

**M. le président.** Non ! Je vous ai demandé deux choses que je vous invite à faire ; si vous ne le faites pas je me verrai dans l'obligation de vous déclarer que vos propos ne pourront pas figurer au *Journal officiel* et de lever la séance.

**M. Henri Trémolet de Villers.** Monsieur le président, nous nous comprenons évidemment très mal et vraisemblablement (*Interruptions à gauche et au centre*)...

**M. le président.** Je comprends ce que je dis, croyez-moi.

**M. Henri Trémolet de Villers** Que l'on me laisse m'expliquer ; si tout le monde parle, je ne le pourrai pas.

Je n'ai pas du tout dit que la France avait des chefs vieux, las et tristes (*Vives interruptions prolongées à gauche et au centre. — Les membres du Gouvernement quittent l'hémicycle.*)

Mesdames, messieurs, si vous ne m'écoutez pas, ne me jugez pas !

J'ai dit que la France n'est pas décadente et que seuls ses chefs pourraient être vieillis (*Non ! non ! à gauche et au centre. — Bruit de pupitres.*)

**M. le président.** Je n'ai pas entendu le conditionnel.

**M. Georges Bourriquet.** Monsieur Trémolet de Villiers, vous devriez avoir honte de ces paroles.

Nous n'avons pas combattu pendant des années pour entendre cela aujourd'hui !

**M. le président.** A deux reprises, j'ai invité l'orateur, d'une part à retirer certaines expressions prononcées par lui, d'autre part à conclure. Il n'a pas déféré à la demande du président !

**M. Henri Trémolet de Villers.** Je ne peux pas reconnaître que j'ai dit une injure que je n'ai pas proférée !

**M. le président.** Dans ces conditions, je vais lever la séance. (*Applaudissements à gauche et au centre. — Mouvements divers.*)

La suite du débat est renvoyee à la prochaine séance.

— 4 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures, troisième séance publique :

Suite du débat sur la déclaration de M. le Premier ministre sur l'Algérie.

La séance est levée.

(*La séance est levée à vingt heures dix minutes.*)

*Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,*
RENÉ MASSON.

# ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

**2e séance du mercredi 7 décembre 1960.**

## SCRUTIN (N° 131)

*Sur la demande de levée de l'immunité parlementaire de M. Lagaillarde.*

Nombre de suffrages exprimés..... **445**

Majorité absolue..... **223**

Pour l'adoption..... **424**

Contre ..... **21**

L'Assemblée nationale a adopté.

### Ont voté pour (1) :

MM.
Allières (d').
Albrand.
Alduy
Alliot
Mme Ayme de la Chevrelière
Ballanger (Robert).
Barboucha (Mohamed).
Barniaudy.
Barrot (Noël).
Baudis
Bayou (Raoul)
Beauguitte (André).
Béchard (Paul)
Becker
Becue
Bedredine (Mohamed)
Bégouin (André)
Bégué
Bekri (Mohamed)
Belabed (Slimane).
Bénard (François)
Bénard (Jean).
Bendjelida (Ali).
Benelkadi (Benalia)
Benhacine (Abdelmadjid).
Bennalla (Khelil)
Benssedick Cheikh
Bérard.
Bergasse.
Bernasconi
Besson (Robert)
Bettencourt
Bignon
Billères.
Billoux
Bisson
Blin
Boinvilliers.
Bonnet (Christian)
Bonnet (Georges).
Bord
Borocco
Boscary-Monsservin
Boscher.
Bosson.
Bouchet
Boudet.
Bouhadjera (Belaid)
Boulet.
Boulin.
Bourdellès
Bourgeois (Georges)
Bourgeois (Pierre)
Bourgoin
Bourgund.
Bourriquet.
Boutalbi (Ahmed)
Boutard.
Bréchard.
Bricout.
Briot
Brocas.
Broglie (de).
Brugerolle.
Buot (Henri).
Barlot
Buron (Gilbert).
Cachat.
Caillaud.
Calméjane.
Camino.
Cance
Carous
Carter
Cassagne
Cassez
Catalifaud.
Cermolacce.
Cerneau.
Césaire.
Chandernagor
Chapuis.
Chareyre.
Charié
Charpentier
Charret
Charvet.
Chauvet
Chavanne
Chazelle.
Chopin.
Clamens
Clément
Clerget
Clermontel
Colinet
Collette
Commenay.
Comte-Offenbach
Conte (Arthur)
Coste-Floret (Paul)
Coudray
Coulon
Coumaros
Courant (Pierre)
Crouan
Crucis
Dalainzy
Dalbos
Damette.
Danilo
Darchicourt
Darras
Dassault (Marcel)
Davoust
Degraeve
Dejean
Mme Delabie
Delachenal
Delaporte
Delemontex.
Delesalle.
Deliaune.
Delrez
Denis (Bertrand)
Denvers
Deramchi (Mustapha)
Derancy
Deschizeaux
Desouches
Mme Devaud (Marcelle).
Devemy.
Mlle Dienesch.
Dieras
Diet
Diligent.
Dolez
Donzenech.
Dorey
Doublet
Dreyfous-Ducas.
Dronne.
Drouot-L'Hermine.
Dubuis
Duchâteau.
Duchesne
Duflot
Dufour
Dumas.
Dumortier.
Durand.
Durbet.
Durroux.
Dusseaulx.
Duterne
Dutheil.
Duvillard.
Ebrard (Guy).
Ehm
Evrard (Just).
Fabre (Henri).
Fanton
Faulquier
Faure (Maurice)
Feuillard
Filliol
Forest
Fouchier.
Fourmond
Fréville
Fric (Guy).
Frys
Gabelle (Pierre)
Gablam Makhlouf
Gaillard (Félix)
Gamel
Garnier
Garraud
Gauthier
Gernez
Godefroy
Godonnèche
Gracia (de)
Grandmaison (de)
Grassel-Morel
Grenier (Fernand)
Grenier (Jean-Marie)
Grèverie
Grussenmeyer.
Guettaf Ali.
Guillain
Guillon.
Guitton (Antoine)
Guthmuller.
Habib-Deloncle
Halbout.
Halgouët (du).
Hanin
Hassani (Noureddine).
Hauret
Hémain
Hoguet.
Hostache.
Ibrahim Said.
Ihaddaden (Mohamed)
Ihuel
Jacquet (Marc).
Jacquet (Michel).
Jacson
Jaillon Jura
Jamot
Janvier
Japiot.
Jarrot.
Jouault.
Jouhanneau.
Joyon
Juskiewenski
Kaddari (Djillali)
Karcher.
Kerveguen (de).
Khorsi (Sadok).
Kir.
Kuntz
Labbé.
La Combe
Lacroix
Lainé (Jean)
Lalle.
Lambert
Lapeyrusse.
Larue (Tony).
Laudrin, Morbihan
Laurent
Laurin, Var
Lavigne
Le Bault de la Morinière
Lecocq
Le Douarec
Le Duc (Jean).
Leduc (René).
Leenhardt (Francis)
Lefèvre d'Ormesson.
Le Guen.
Lejeune (Max).
Lemaire
Lenormand (Maurice)
Lepidi.
Le Roy Ladurie.
Le Tac.
Le Theule
Liogier.
Liquard
Lolive.
Lombard
Longequeue.
Longuet
Lopez.
Luciani
Lurie.
Lux.
Maillot.
Mainguy.
Malène (de la).
Mallem (Ali).
Malleville.
Marcellin.
Marcenet.
Marchetti.
Maridet.
Mlle Martinache.
Mayer (Félix).
Maziol.
Mazo.
Mazurier
Meck.
Méhaignerie.
Mercier
Michaud (Louis).
Mignot
Millot (Jacques).
Mirguet
Missoffe
Mocquiaux
Mollet (Guy).
Mondon
Monnerville (Pierre)
Montagne (Max).
Montagne (Rémy)
Montalat.
Montel (Eugène)
Moore
Moras
Morisse.
Motte.
Moulesschoul (Abbès).
Moulin
Muller
Nader.
Neuwirth
Nilès
Notret
Nou
Nungesser
Orrion
Orvoën.
Padovani
Palewski (Jean-Paul).
Paquet
Pavot
Peretti.
Perrin (François)
Perrin (Joseph)
Petrot.
Pérus
Petit (Eugène-Claudius).
Peyrefitte.
Peyret
Peytel
Pezé.
Pflimlin
Philippe.
Pianta
Pic
Pillet.
Pinvidic
Plazanet
Pleven (René)
Poignant
Poudevigne
Poulpiquet (de)
Privat (Charles)
Privet
Profichet
Quentier
Quinson
Radius
Raphaël-Leygues
Rault
Raymond-Clergue
Regaudie
Renouard
Réthoré
Rey
Reynaud (Paul)
Ribière (René)
Richards
Rieunaud
Rivain
Rivière (Joseph).
Robichon
Roche-Defrance.
Rochet (Waldeck).
Roclore
Rombeaut.
Roques
Roth
Roulland.
Rousselot.
Roustan.
Roux
Royer
Ruais
Saadi (Ali).
Sablé
Sagette
Sahnouni (Brahim).
Saïdi (Berrezoug).
Sainte-Marie (de).
Salado
Sallenave
Salliard du Rivault.
Sammarcelli
Sanglier (Jacques).
Sanson
Santoni
Sarazin
Schaffner
Schmitt (René).
Schmittlein
Schuman (Robert).
Schumann (Maurice).
Seitlinger
Sesmaisons (de).
Simonnet
Souchal
Sourbet
Szigeti
Taittinger (Jean).
Terré
Thibault (Edouard).
Thomas
Mme Thome-Patenôtre
Thorailler
Thorez (Maurice).
Tomasini
Touret
Toutain
Trébosc
Trellu
Ture (Jean)
Ulrich
Valabregue
Valentin (François).
Vals (Francis)
Van der Meersch.
Vanier
Var
Vaschetti
Vendroux
Véry (Emmanuel).
Viallet
Vidal
Villedieu
Villon (Pierre).
Vitet (Jean)
Voilquin
Voisin
Wagner.
Weber
Weinman
Widenlocher
Zeghout (Mohamed).
Ziller

### Ont voté contre (1) :

MM.
Azem (Ouali).
Battesti.
Biaggi
Bidault (Georges).
Caillemer
Canat.
Carville (de).
Colonna (Henri)
Djebbour (Ahmed).
Jarrosson.
Lacoste-Lareymondie (de)
Laffin
Le Pen
Marie (André)
Marquaire
Molinet
Puech-Samson.
Teisseire
Thomazo
Vayron (Philippe).
Vinciguerra

### Se sont abstenus volontairement (1) :

MM.
Agha-Mir.
Albert-Sorel (Jean).
Arnulf.
Baouya.
Berrouaine (Djellout)
Boualam (Saïd)
Boulsane (Mohamed)
Brice.
Cathala
Chapalain.
Chibi (Abdelbaki).
Collomb
David (Jean Paul).
Delbecque

Denis (Ernest).
Devig
Douzans.
Ducos.
Fulchiron.
Gavini.
Grasset (Yvon).
Heuillard
Ioualalen (Ahcène)
Lacaze.
Laffont.
Laradji (Mohamed).
Laurelli.
Lebas.
Legendre.
Legroux.
Le Montagner
Mahias
Maloum (Hafid).
Médecin
Messaoudi (Kaddour)
Miriot
Moatti.
Montesquiou (de)
Palmero
Pasquini
Picard
Pierrebourg (de).
Portolano
Poulier.
Renucci
Rossi
Rousseau
Sicard
Sid Cara Chérif
Tebib Abdallah.
Trémolet de Villers.
Valentin (Jean).
Vignau
Vitter (Pierre).
Yrissou.

**N'ont pas pris part au vote:**

MM.
Al Sid Boubakeur.
Anthonioz.
Arrigai (Pascal).
Baylot.
Béraudier
Boisdé (Raymond)
Mlle Bouabsa (Kheira).
Boudi (Mohamed).
Boudjedir (Hachmi)
Bouillot
Bourne.
Catayée
Cheikh (Mohamed Saïd).
Chelha (Mustapha).
Colonna d'Anfriani
Debray.
Deshors
Devèze
Dixmier
Djouini (Mohammed)
Féron (Jacques)
Fraissinet.
Frédéric-Dupont
Hénault
Hersant
Junot
Kaouah (Mourad).
Mme Khebtani (Rebiha).
Lagaillarde.
Lauriol.
Legaret.
Marçais.
Mariotte.
Moynet.
Oopa.
Pigeot.
Pinoteau.
Raulet.
Ripert
Sy (Michel).
Tardieu.
Villeneuve (de).

**Excusés ou absents par congé (2):**

(Application de l'article 159, alinéas 2 et 3 du règlement.)

MM.
Abdesselam.
Bénouville (de).
Escudier
Ferri (Pierre).
Fouques-Duparc.
Gouled (Hassan).
Mekki (René).

**N'ont pas pris part au vote:**

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et M. Chamant, qui présidait la séance.

**Ont délégué leur droit de vote:**

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

MM. Azem (Ouali) à M. Molinet (assemblées internationales).
Béchard à M. Monnet (maladie).
Bekri à M. Buron (Gilbert) (maladie).
Benssedick Chleikh à M. Ihaddaden (maladie).
Bernascon à M. Bourriquet (assemblées internationales).
Besson à M. Moulin (maladie).
Boudjedir à M. Canat (maladie).
Boulsane à M. Barroucha (maladie).
Boulard à M. Longequeue (maladie).
Cheikh à M. Toutain (maladie).
Darras à M. Evrard (maladie).
Denis (Ernest) à M. Boudet (assemblées européennes).
Djouini (Mohammed) à M. Khorsi (Sadok) (maladie).
Dronot-l'Hermine à M. Bourgund (assemblées européennes).
Durand à M. Le Montagner (maladie).
Durroux à M. Cassagne (maladie).
Fulchiron à M. Bréchard (assemblées internationales).
Guillain à M. Doublet (maladie).
Hassani (Noureddine) à M. Nou (maladie).
Ibrahim à M. Frys (maladie).
Ioualalen à M. Colonna (Henri) (maladie).
Lauriol à M. Portolano (maladie).
Lenormand à M. Raymond-Clergue (maladie).
Mallem (Ali) à M. Marcenet (maladie).
Marcais à M. Arrighi (maladie).
Mariotte à M. Dufour (maladie).
Monnerville à M. Mazurier (maladie).
Oopa à M. Riemaud (maladie).
Pavot à M. Duchâteau (maladie).
Radius à M. Roulland (assemblées européennes).
Sahnouni à M. Jacson (maladie).
Saidi (Berrezoug) à M. Quentier (maladie).
Schuman (Robert) à M. Defrez (assemblées internationales).
Sicard à M. Rousseau (maladie).
Thorez (Maurice) à M. Ballanger (maladie).
Turroques à M. Sourbet (maladie).
Wildenlocher à M. Vals (maladie).

**Motif des excuses:**

(Application de l'article 159, alinéa 3, du règlement.)

MM. Abdesselam (mission).
Escudier (maladie).
Ferri (Pierre) (événement familial grave).
Fouques-Duparc (mission).
Gouled (Hassan) (mission).
Mekki (maladie).

(1) Se reporter à la liste ci-après des députés ayant délégué leur vote.
(2) Se reporter à la liste ci-après des motifs des excuses.

**(Le compte rendu intégral de la 3e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)**

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.

[illegible] JAN 2 1
Copy [illegible] 1961

Année 1960-1961 — N° 101 (*suite*) A. N. JOURNAL OFFICIEL Jeudi 8 Décembre 1960 *

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

**1re Législature**

**1re SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961**

## COMPTE RENDU INTEGRAL — 74e SEANCE

**3e Séance du Mercredi 7 Décembre 1960.**

SOMMAIRE

1. — Assurances sociales agricoles. — Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 4401).

2. — Algérie. — Suite du débat sur la déclaration de M. le Premier ministre (p. 4402).

MM. Waldeck Rochet, Legaret, Pic, François Valentin, Lopez, Lefèvre d'Ormesson, Bidault, Vayron, Mondon, Pasquini, Laffont, Labbé, Georges Bonnet, Vidal, de Montesquiou, Bégué, Palewski, Eugène-Claudius Petit, Fouques-Duparc, Benhacine, Djebbour.

Suspension et reprise de la séance.

MM. Gahlam, Khorsi, Kaddari, Duterne, Mignot, Japiot, Bourgoin, Renucci, Charié, Tebib, Biaggi, de Broglie, Thomazo, Jarrosson, Borroco, Le Pen.

Suspension et reprise de la séance.

MM. Bourgoin, Souchal, Portolano, Yrissou, Dronne

MM. Joxe, ministre d'Etat chargé des affaires algériennes; Moatti, Djebbour, François Valentin.

M. Michel Debré, Premier ministre.

Le débat est clos.

3. — Modification de l'ordre du jour (p. 4453).

M. Michel Debré, Premier ministre.

4. — Dépôt de rapports (p. 4453).

5. — Ordre du jour (p. 4453).

### PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à vingt et une heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

*

— 1 —

### ASSURANCES SOCIALES AGRICOLES

**Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire.**

**M. le président.** J'ai reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 7 décembre 1960.

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions du projet de loi relatif aux assurances maladie, invalidité et maternité des exploitants agricoles et des membres non salariés de leur famille restant en discussion.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée à désigner ses représentants à cet organisme.

« J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

« Je vous ferai parvenir dans les meilleurs délais le texte du projet de loi relatif aux assurances maladie, invalidité et maternité des exploitants agricoles et des membres non salariés de leur famille adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale dans sa séance du 29 novembre 1960 ainsi que le texte du projet de loi relatif aux assurances maladie, invalidité et maternité des exploitants agricoles et des membres non salariés de leur famille adopté en deuxième lecture par le Sénat dans sa séance du 7 décembre 1960, en vous demandant de bien vouloir les remettre à la commission mixte dès qu'elle sera constituée.

« Je vous prie de croire, monsieur le président, à l'expression de mes sentiments de haute considération.

« Signé : MICHEL DEBRÉ ».

La présente communication a été notifiée à M. le président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Le délai de vingt-quatre heures prévu par l'article 111 du règlement expire demain à 20 heures 30. La nomination de la commission paritaire aura lieu au début de la première séance qui suivra l'expiration de ce délai.

Lorsque la commission sera constituée, elle sera saisie des documents annoncés dans la lettre de M. le Premier ministre.

— 2 —

## ALGERIE

**Suite du débat sur la déclaration de M. le Premier ministre.**

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la déclaration de M. le Premier ministre sur l'Algérie.

Il est inutile que je rappelle les temps de parole encore disponibles. Je suis à ce fauteuil pour les faire respecter et je m'y emploierai. (*Très bien! très bien! sur divers bancs.*)

La parole est à M. Waldeck Rochet.

**M. Waldeck Rochet.** Mesdames, messieurs, dans ce débat, la principale question pour nous, communistes, est de savoir si le projet de loi qui sera soumis au référendum est de nature à favoriser ou non la conclusion de la paix en Algérie, à mettre fin le plus rapidement possible à cette guerre injuste profondément préjudiciable aux intérêts de notre pays.

Telle est, en effet, notre préoccupation essentielle.

Malheureusement, le discours de M. le Premier ministre ne laisse guère d'espoir à ce sujet.

Tout d'abord, des explications de M. Michel Debré, il ressort que le projet soumis au référendum ne prévoit pas, mais écarte, au contraire, la négociation des garanties de l'autodétermination en même temps que du cessez-le-feu avec les représentants des Algériens contre lesquels on se bat.

Or, dans les conditions actuelles de l'Algérie, si l'on veut que le peuple algérien puisse choisir librement son destin, il faut d'abord rétablir la paix, et après plus de six ans de guerre sans aucun résultat, il n'existe, à notre avis, qu'un seul moyen de faire la paix, c'est de négocier avec le G. P. R. A. un accord portant à la fois sur les conditions du cessez-le-feu et les garanties de l'autodétermination.

Ce n'est, en effet, croyons-nous, que dans la paix retrouvée et sur la base de la reconnaissance et de l'application loyale du droit de libre disposition que pourront s'établir entre la France et l'Algérie des liens nouveaux de coopération profitables aux deux pays.

Mais si la condition primordiale de tout règlement pacifique exige la négociation simultanée du cessez-le-feu et des garanties de l'autodétermination, il est clair que le référendum, qui repousse une telle négociation, ne mène pas à la paix, mais conduit, au contraire, à la prolongation du conflit, d'autant plus qu'en repoussant la négociation le Gouvernement renvoie du même coup l'autodétermination aux calendes grecques.

C'est ce que le nouveau délégué général en Algérie, M. Morin, n'a d'ailleurs pas dissimulé quand il a déclaré dimanche dernier, à Saint-Denis-du-Sig, dans l'Oranais, que c'est plus tard, dans quelques années que, la paix revenue, les Algériens seront appelés à voter pour l'autodétermination. Et, ce matin, M. le Premier ministre a confirmé entièrement cette interprétation, en même temps qu'il précisait que cette consultation devant avoir lieu dans quelques années se déroulerait sous le contrôle de l'armée.

Dans tout cela, la perspective de la paix n'apparaît pas.

A la vérité, l'installation des institutions provisoires en Algérie prévue par le chef de l'Etat et le Gouvernement tend, non seulement à repousser aux calendes grecques l'application de l'autodétermination, mais, au surplus, à vider celle-ci de sa substance, à la rendre illusoire.

En effet, sous couleur d'organiser les pouvoirs publics en Algérie, en attendant l'autodétermination, le chef de l'Etat et le Gouvernement se proposent de créer un conseil de gouvernement algérien et des assemblées territoriales composés d'hommes choisis pratiquement par le Gouvernement français, en dehors de toute participation des représentants des Algériens qui se battent, c'est-à-dire du G. P. R. A., du F. L. N.

Comment ne pas voir que la mise en place de telles institutions que l'on présente comme provisoires et que l'on cherchera à rendre définitives, dans la mesure du possible, va à l'encontre du droit à l'autodétermination ?

Dans tous les cas, personne ne peut se faire d'illusions, ce n'est pas cette tentative de créer une troisième force algérienne avec des Bao Daï algériens qui déterminera les combattants algériens du G. P. R. A. tenus à l'écart à déposer les armes et à cesser le combat.

Bien au contraire, parce qu'ils sont résolument opposés à tout statut octroyé — ils l'ont dit — ils ne peuvent accepter d'être tenus à l'écart du règlement. Tout permet de supposer qu'ils poursuivront le combat tant qu'ils n'auront pas obtenu, dans une négociation véritable, la garantie que la nouvelle consultation devant permettre au peuple algérien de choisir librement son destin et ses institutions sera vraiment libre.

C'est dire que la politique qu'on se propose de faire ratifier par le référendum tourne le dos à la paix et à la véritable autodétermination, c'est-à-dire conduit à la prolongation de la guerre.

Dès lors, comme le soulignait le journal socialiste *Le Populaire* du 26 novembre, le mot d'autodétermination figurant dans le texte du projet soumis au référendum, c'est surtout le sucre destiné à faire passer la pilule amère.

En d'autres termes, c'est le moyen habile de tromper les électeurs en tentant de leur faire croire qu'en votant « oui » ils se prononceront pour l'autodétermination et pour la paix, alors que le Gouvernement pourra ensuite arguer du nombre des « oui » pour poursuivre la guerre.

Eh bien ! mesdames, messieurs, je tiens à dire que nous ne nous rendrons pas complices de cette nouvelle mystification.

La position du parti communiste à l'égard du référendum est nette.

Si la question posée était la suivante : « Etes-vous pour l'autodétermination par la paix négociée avec le G. P. R. A. ? », nous répondrions oui, parce que nous sommes pour la paix et parce que c'est le seul moyen d'y parvenir. Mais comme le projet soumis au référendum écarte la négociation et renvoie l'autodétermination à une date indéterminée, ce qui entraînera la prolongation de la guerre, nous nous prononçons contre votre politique et nous appellerons les Français qui veulent la paix à se rassembler dans l'action pour imposer le plus rapidement possible la négociation.

Je sais bien que certains affirment que le référendum est destiné à donner des moyens supplémentaires au chef de l'Etat pour régler finalement le conflit y compris, éventuellement, par une négociation avec le G. P. R. A.

Des moyens supplémentaires pour le chef de l'Etat ? Mais chacun sait que le général de Gaulle concentre dans ses mains absolument tous les pouvoirs de l'Etat. Par conséquent, s'il voulait une paix rapide il ne recourrait pas au référendum.

Il lui suffirait, pour mener à bien une négociation, de s'appuyer sur les millions de Français qui veulent la paix, et ainsi les résistances des ultras pourraient être balayées par le peuple.

Certains avancent l'hypothèse gratuite que le général de Gaulle engagera peut-être cette négociation après le référendum ; mais si le plan du chef de l'Etat et du Gouvernement comporte la perspective d'une véritable négociation et non pas d'un simple simulacre comme à Melun, pourquoi ne pas le dire nettement dans le texte soumis au référendum ? Pourquoi ne pas soumettre officiellement aux électeurs la question claire : « Etes-vous pour la paix par la négociation du cessez-le-feu et les garanties de l'autodétermination ? »

A la vérité, si, au lieu de soumettre cette question aux électeurs, le chef de l'Etat et le Gouvernement proposent de faire approuver un texte confus et contradictoire qui écarte la négociation, c'est parce qu'ils envisagent la poursuite de la guerre.

D'aucuns, tout en étant hostiles à cette politique, hésitent néanmoins à se prononcer parce que, disent-ils, « il y a les ultras ». Mais, là encore, l'expérience nous montre que ce n'est pas précisément en s'en remettant à un homme et en se plaçant à la remorque d'un gouvernement réactionnaire qu'on lutte efficacement contre les ultras. Le pouvoir, prisonnier de ses origines, ne vient-il pas de libérer tous les inculpés du procès des émeutiers d'Alger avant de les laisser s'enfuir ?

C'est que, s'il y a des contradictions entre les positions du général de Gaulle et celles des partisans de l'Algérie française, il reste, en même temps, que les uns et les autres se rejoignent sur la question essentielle du moment : le refus de négocier la paix avec les représentants des Algériens qui se battent, ce qui se traduit par la poursuite de la guerre.

A la vérité, si l'on considère que c'est la prolongation de la guerre qui fournit le plus de motifs et de prétextes aux complots des ultras et aux menées du fascisme, la première condition pour en finir avec les ultras c'est d'en finir avec la guerre elle-même, ce qui exige la négociation en même temps que des mesures tendant à mettre les ultras qui complotent hors d'état de nuire.

C'est donc, avant tout, en faisant preuve de vigilance et en s'unissant dans l'action en vue d'exercer une pression toujours plus grande que les masses populaires imposeront la paix et briseront les manœuvres des ultras et la menace fasciste.

C'est dire que tous les problèmes nous ramènent à faire un choix décisif entre deux voies, la poursuite de la guerre ou la négociation de la paix et, en ce qui nous concerne, notre choix est fait : nous sommes pour la négociation.

J'ajoute que, si la raison essentielle de s'opposer au référendum réside dans le fait que celui-ci prolonge le conflit, les travailleurs et les républicains ont encore d'autres raisons impérieuses pour affirmer leur opposition. Ils ne peuvent pas ignorer, en effet, le caractère de plébiscite, c'est-à-dire de vote pour ou contre le régime et la politique gaulliste, que va prendre ce nouveau référendum. Car on peut être sûr qu'après le vote le pouvoir va chercher à prendre appui sur les résultats du référendum pour poursuivre sa politique réactionnaire dans tous les domaines, de sorte que, même s'ils ne le veulent pas, les partis qui auront fait voter « oui » auront donné au Gouvernement les moyens de frapper la classe ouvrière par sa politique antisociale, de frapper la paysannerie par sa politique antiagricole, de poursuivre l'offensive cléricale contre l'école publique, de gaspiller des sommes folles dans la création d'une force de frappe atomique inefficace et dangereuse, de sacrifier les investissements utiles, de favoriser le militarisme allemand avec l'installation des bases allemandes en France, de renforcer enfin le pouvoir personnel et le régime autoritaire par l'étouffement de la démocratie.

C'est pourquoi, en exprimant leur opposition au référendum, les travailleurs et les républicains s'affirmeront tout à la fois pour la paix, pour la justice sociale et pour la démocratie. (*Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. Legaret. (*Applaudissements à droite.*)

**M. Jean Legaret.** Monsieur le Premier ministre, quel étrange destin que le vôtre et combien, demain, l'histoire se penchera sur lui avec une attention inquiète !

Vous voici, en effet, devant nous, exposant ce que, en vertu de la Constitution, vous nommez encore « la politique algérienne de votre Gouvernement » alors que nul, et singulièrement vous —pour ne pas parler de nous-mêmes — ne se fait plus aucune illusion sur le véritable auteur et sur le réel responsable d'une politique que, malgré les objurgations du président de séance de cet après-midi, je suis bien obligé de désigner par son véritable nom, qui lui est donné d'ailleurs dans le langage populaire et dans la presse, et qui est la politique algérienne du général de Gaulle.

Vous voilà, en outre, depuis quelques jours, spécialement depuis dimanche « coupé » — si j'ose dire — en deux. M. Joxe et vous-même partagez, non point les compétences et les responsabilités algériennes, mais le manque de compétences et le manque de responsabilités algériennes, si bien qu'à vous deux vous démontrez une fois de plus la vanité des mathématiques et prouvez que, contrairement à ce que l'on soutient dans les classes, deux moitiés ne font pas un entier.

Que cette politique du chef de l'Etat soit également et accessoirement la vôtre, je ne veux d'ailleurs pas en douter, encore que vos déclarations antérieures me donnent matière à réflexion en l'espèce. Mais, puisque vous la défendez aujourd'hui, je suppose que cette politique est aussi la vôtre. Sans quoi, connaissant votre caractère, je ne doute pas que, comme notre collègue commun, M. Jacomet, vous auriez refusé de la servir et auriez en conséquence démissionné, quitte à voir une révocation fermer devant vous les portes du conseil d'Etat.

Mais le dialogue incomplet qui s'ouvre aujourd'hui entre vous et nous me paraît — oserai-je vous le dire ? — un dialogue de demi-sourds ou au moins de demi-muets. Ce n'est, en effet, que demain que seront arrêtées définitivement les modalités d'un référendum qui au fond justifie notre débat d'aujourd'hui, débat qui se trouve ainsi vidé de toute substance et de toute signification.

Quoi que vous en ayez dit ce matin, il eût été préférable que vous veuilliez bien, ou que vous puissiez, nous soumettre aujourd'hui le texte du projet de loi sur lequel portera le référendum. Votre déclaration ne peut, en aucun cas, en tenir lieu et j'avoue qu'elle ne m'a pas apporté de grands éclaircissements.

Notre dialogue d'aujourd'hui est un dialogue de comparses tandis que tente de s'instituer, et cela depuis longtemps, au-dessus et en dehors de nous, au-dessus et en dehors de la Constitution, un autre dialogue, celui-là mené entre un homme seul, d'un côté, et l'ensemble du peuple, de l'autre.

C'est là un aspect particulier du problème qui nous est soumis et que vous avez, me semble-t-il, volontairement laissé quelque peu de côté ce matin. Ce problème, c'est celui de la procédure choisie, à savoir celle du référendum et elle retiendra toute mon attention.

J'en parlerai maintenant parce que précisément vous avez semblé la traiter un peu par prétérition. Je laisse à d'autres le soin de dégager, s'ils le peuvent, cette politique algérienne du général de Gaulle que tous les Français, tous les hommes du monde entier essayent de découvrir, en une sorte d'inhumain jeu de devinettes, au hasard des déclarations réelles ou des fausses confidences.

Me limitant donc à ce seul propos, j'étudierai successivement les motifs et les conséquences apparents de ce référendum et, en second lieu, ses motifs et ses conséquences profonds.

C'est donc, monsieur le Premier ministre, pour un référendum que le chef de l'Etat s'est prononcé. A vrai dire, au cours des mois écoulés, cette option n'était pas apparue, de sa part, comme définitive. Dissolution, pouvoirs spéciaux prévus par l'article 16 de la Constitution, référendum enfin, telles étaient les faces de la sorte de triptyque constitutionnel que le président de la République avait placées devant lui.

Ayant mesuré les inconvénients des deux autres procédures, celle de l'article 16 et surtout celle de la dissolution, qui présentaient plus de dangers pour le pouvoir que d'avantages, c'est au référendum qu'il s'est arrêté.

Du point de vue constitutionnel, le chef de l'Etat s'appuie sur l'article 11 de notre charte fondamentale et cela nous conduit à observer — je crois que cela n'a pas été assez dit — que les cas où le référendum législatif est possible sont extrêmement limités et se réduisent précisément à trois. Il doit s'agir soit de l'organisation des pouvoirs publics, soit de l'application d'un accord de communauté, soit de la ratification de certains traités.

Indépendamment de ces cas, ce n'est plus du référendum législatif de l'article 11, mais bien du référendum constituant de l'article 89 qu'il doit s'agir.

Mais ce dernier exige un vote préalable des deux Assemblées, vote que, une fois de plus, vous ne vous souciez pas de recueillir.

S'agissant cependant d'octroyer à une partie de la nation le droit de faire éventuellement sécession, il pourrait paraître logique que vous utilisiez une procédure constituante.

Il semble, en effet, difficile d'admettre que, dans semblable hypothèse, il n'est en rien porté atteinte à l'intégrité du territoire national dont, en vertu de l'article 5 de la Constitution, le chef de l'Etat est le principal garant.

Cependant, puisque vous avez usé de la procédure de l'article 11, je pense que vous aurez soin de respecter scrupuleusement les impératifs de ce texte.

C'est pourquoi je ne puis raisonnablement accorder le moindre crédit aux bruits qui circulent sur vos intentions quant à la rédaction des questions qui seraient soumises à ce référendum, questions auxquelles l'orateur qui m'a précédé faisait à l'instant allusion.

Monsieur le Premier ministre, je pense que cela doit être dit très nettement aujourd'hui, dans les quelques heures qui nous restent avant qu'au conseil des ministres vous définissiez exactement ce que vous soumettrez au référendum.

L'article 11 dispose : « Le Président de la République... peut soumettre au référendum tout projet de loi... »

Il s'agit donc d'un vote, du vote d'un projet de loi. Il ne peut s'agir en aucun cas d'un avis, qu'il soit approbatif ou qu'il soit négatif.

**M. Henry Bergasse.** Très bien !

**M. Jean Legaret.** Je pense donc que, dès demain, puisque vous n'avez pas été habilité à le faire aujourd'hui, vous démentirez les bruits d'après lesquels seraient posées à la population des questions aussi invraisemblables que celles qui circulent dans la presse. On nous dit que vous auriez l'intention de poser les questions suivantes, M. Waldeck Rochet vient d'y faire allusion : « Approuvez-vous l'autodétermination et, en attendant, l'organisation des pouvoirs publics en Algérie telle qu'elle résulte du projet ci-joint ? » ou, pis encore, celle-ci qui revient fréquemment dans la presse : « Approuvez-vous la politique algérienne du chef de l'Etat ? »

Monsieur le Premier ministre, ce serait totalement transformer le texte de la Constitution et, d'un référendum législatif, vous feriez, ce qui vous est foncièrement interdit, un plébiscite.

La seule question possible est celle-ci, la même que celle qui fut posée le 26 septembre 1958 : « Approuvez-vous le texte de loi dont la teneur suit ? Oui, non. Rayez les mentions inutiles. » Ce ne peut être rien d'autre que cela. (*Applaudissements à droite et sur certains bancs au centre.*)

C'est ce projet de loi, monsieur le Premier ministre, qu'il aurait été utile de connaître aujourd'hui, à quelques heures près. Cela aurait été, je crois, plus digne de vous et, pardonnez-moi de le dire, de nous. Cela aurait été utile aussi pour vous. En effet, vous nous avez dit ce matin, très courtoisement, que vous comptiez tenir compte de nos observations ; celles-ci auraient été plus pertinentes si, comme d'habitude dans une assemblée parlementaire, elles s'étaient orientées autour d'un texte.

Mais, monsieur le Premier ministre, l'une de vos déclarations de ce matin me cause un particulier malaise. C'est celle-ci : « Le projet de loi en question comprendra un deuxième article » — ce qui laisse supposer qu'il n'en comprendra pas beaucoup — « par lequel le Gouvernement demandera les pouvoirs nécessaires pour mettre en application l'article 72 de la Constitution. »

Or, monsieur le Premier ministre, cet article 72 de la Constitution nous donne à nous, Parlement, lesdits pouvoirs nécessaires pour créer et organiser les collectivités territoriales et l'article 38 de la même Constitution précise qu'il nous est loisible, à nous, détenteurs constitutionnels de ces pouvoirs, et à nous seuls, de vous les confier pour un temps déterminé et que vous pouvez demander cette autorisation à nous, Parlement, et à personne d'autre.

Personne d'autre n'a le droit de disposer des pouvoirs que la Constitution nous donne à nous seuls. (*Applaudissements à droite et sur certains bancs au centre.*)

Si donc j'interprète bien votre propos de ce matin, monsieur le Premier ministre — il est très clair en lui-même — et si vous entendez dans cet article 2 du projet inconnu que vous soumettrez, que vous déciderez de soumettre demain, demander une délégation de nos pouvoirs, je tiens à vous rappeler que la Constitution ne vous permet d'obtenir cette délégation que de nous-mêmes et que la demander directement au peuple serait un coup d'Etat.

**M. le président.** Monsieur Legaret, je vous prie de bien vouloir conclure.

Il ne vous reste que deux minutes.

**M. Jean Legaret.** J'observe qu'on m'applique, à moi, une règle qu'on a bien souvent transgressée aujourd'hui.

Enfin, monsieur le Premier ministre, ce n'est pas seulement à travers l'optique constitutionnelle que le référendum présente des inconvénients. Envisagé du point de vue où vous vous placez vous-même, il est également plein de périls. Si, par hypothèse, la réponse faite en métropole différait de celle recueillie en Algérie, ne croyez-vous pas que vous vous trouveriez dans une situation intenable ? Ferez-vous alors jouer la loi de la majorité ou celle de l'autodétermination partielle et ne croyez-vous pas que, dans l'un ou l'autre cas, vous ouvrirez la porte à la sécession ?

Monsieur le Premier ministre, je veux autant que possible abréger, puisqu'on m'y invite, mais je voudrais vous dire que, si je découvre beaucoup de difficultés dans ce référendum que vous tentez, c'est probablement parce que les motifs réels de ce référendum ne sont pas ceux qui ont été exposés.

Ces motifs, je les découvre aisément dans les hésitations mêmes du chef de l'Etat que j'évoquais à l'instant, entre diverses formules constitutionnelles. Aucune de ces formules — dissolution, procédure prévue par l'article 16 ou référendum — n'est susceptible d'apporter une solution au problème algérien. Mais toutes présentent ce point commun de conférer au chef de l'Etat des pouvoirs accrus et de mettre de côté les institutions et les mécanismes parlementaires, de réaliser ce rassemblement de pouvoirs aux mains d'un seul qui caractérise le glissement d'une nation vers le régime personnel. Et là réside le véritable motif de l'option. Ce que vous voulez, c'est obtenir que, par ce référendum, une force nouvelle soit donnée au chef de l'Etat. Ce n'est pas une politique future de l'Algérie qu'il faut établir. C'est une politique passée qu'il s'agit d'approuver. Il s'agit également de donner demain des pouvoirs accrus à un homme.

**M. le président.** Monsieur Legaret, veuillez conclure.

**M. Jean Legaret.** Oui, monsieur le président.

Je veux aussi vous dire que, dès maintenant, vous nous laissez entendre qu'en février une session spéciale de notre Parlement sera réunie où les pouvoirs spéciaux vous seront renouvelés.

Monsieur le Premier ministre, avec cela, je suis fixé sur le sens réel du référendum.

Enfin, terminant mon propos que j'ai dû écourter — et j'en suis désolé — je voudrais vous dire que, pour ce qui concerne la solution même de l'affaire algérienne, je ne crois pas que votre référendum puisse apporter quoi que ce soit.

En effet, ce n'est pas après deux années que l'on doit dévoiler une politique que l'on prétend avoir fixée déjà depuis de longues années et que l'on n'a pas révélée le 13 mai 1958, quand des hommes sont venus chercher l'un d'entre eux parce qu'ils l'estimaient le plus digne pour incarner le sursaut de la nation à cette époque ; c'est à ce moment-là qu'il fallait dire que la politique de cet homme n'était pas celle de la nation qui l'amenait au pouvoir.

Le fait d'avoir attendu deux ans pour le faire montre qu'on a créé un malentendu dans lequel la France risque de sombrer. (*Applaudissements à droite.*)

**M. le président.** Je remercie, en tout cas, l'orateur de son acte de discipline.

**M. Jean Legaret.** Volontaire, monsieur le président. (*Sourires.*)

**M. le président.** Il n'en est que plus méritoire.

La parole est à M. Pic. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. Maurice Pic.** Mesdames, messieurs, au soir même de la déclaration du 16 septembre 1959, le bureau du parti socialiste se félicitait de la netteté avec laquelle avaient été présentées les options démocratiquement offertes aux populations d'Algérie. Rappelant que l'offre du cessez-le-feu restait la condition première du succès même du plan proposé, il estimait cependant qu'il eût été souhaitable que cette offre fût renforcée et précisée.

Mais il ne s'en déclarait pas moins d'accord avec l'orientation libérale d'une déclaration qui était une étape importante dans la recherche d'une solution au problème algérien.

Quelques mois plus tard, en juillet 1960, notre congrès national rappelait les objectifs constants du parti socialiste dans son action pour aboutir à une paix durable. Nous disions :

Premièrement, que la solution du problème algérien doit répondre à la volonté librement exprimée des populations algériennes et aboutir au libre Gouvernement de l'Algérie par les Algériens ;

Deuxièmement, qu'elle doit garantir le respect des droits des individus et de ceux des minorités ethniques ;

Troisièmement, qu'elle ne saurait être imposée par la force des armes et que la recherche du cessez-le-feu doit être poursuivie en permanence.

Nous précisions enfin que les propositions solennelles énoncées le 16 septembre par le Président de la République en faveur de la politique d'autodétermination ne pouvaient aboutir qu'à une double condition préalable à l'arrêt des combats : d'une part, que fût engagée avec ceux qui se battent une négociation portant sur les aspects militaires et techniques du cessez-le-feu ; d'autre part, et simultanément d'ailleurs, que les garanties de l'autodétermination fussent mises au point en consultation avec les représentants de tous ceux qui seraient appelés à prendre part à un vote décisif pour l'avenir de l'Algérie nouvelle.

Ainsi, adoptant sans réserve le principe de l'autodétermination, le parti socialiste considérait que c'est en fin de compte aux populations algériennes qu'il appartient de se déterminer, tout en affirmant pour sa part qu'il était de l'intérêt de l'Algérie, comme de la France, qu'une coopération étroite fût assurée par une formule d'association.

Au lendemain du discours du 4 novembre, qu'on a beaucoup évoqué cet après midi, tout en réaffirmant notre accord sur l'ensemble de la politique algérienne rappelée et précisée avec force par le Président de la République, nous n'avons pas manqué de rappeler avec insistance la nécessité, à nos yeux, de la simultanéité et du parallélisme indispensables de la négociation pour le cessez-le-feu et de la négociation sur les garanties de l'autodétermination.

Ainsi se trouvait confirmée la continuité de notre politique, notre position actuelle n'étant que la suite logique des principes fondamentaux qui ont toujours été les nôtres sur la question algérienne depuis le triptyque de 1956 et la personnalité algérienne jusqu'à l'autodétermination et l'Algérie algérienne.

Nous constatons avec regret, pour vous avoir entendu ce matin, monsieur le Premier ministre, que le Gouvernement n'a pas admis cette double et indispensable condition, qu'il continue à vouloir séparer par un temps indéterminé les deux négociations et qu'ainsi il compromet gravement les chances d'une solution.

Et, cependant, chacun sait ici que d'autres formations politiques que la nôtre, après quelques hésitations ou quelques incertitudes, en sont arrivées maintenant à une prise de position

identique à la nôtre. Cela est si vrai d'ailleurs que jusque dans les rangs mêmes de la majorité gouvernementale de cette Assemblée des partis et des groupes ont pris cette position.

Tous les groupes de l'Assemblée nationale, d'ailleurs, ont souhaité et demandé ce débat afin que nous ne nous séparions pas, à la fin de la présente année, sans que Gouvernement et Parlement aient fait ensemble le point de la question algérienne.

En fait — on l'a dit avant moi, non sans provoquer souvent quelques murmures — aujourd'hui, quoi qu'en aient dit M. le Premier ministre, ce matin, et certains de nos collègues, ce débat perd beaucoup de son intérêt.

En effet, la politique algérienne va être soumise par référendum au peuple de notre pays, et nous sommes dans cette situation regrettable d'une Assemblée conduite à discuter d'un problème — sans d'ailleurs avoir le droit de le conclure — dans le moment même où elle en est dessaisie et sans connaître avec précision la question qui sera posée au pays. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur quelques bancs à droite.*)

C'est pourquoi les socialistes attendront de connaître avec précision cette question pour décider de leur attitude. A cet effet, d'ailleurs, vous le savez, un congrès national extraordinaire se réunira le 22 décembre.

En attendant, et compte tenu de notre position sur le problème algérien, position que je viens de rappeler brièvement, le groupe socialiste veut profiter de ce débat pour poser deux questions au Gouvernement. Les réponses qui, je l'espère, y seront données seront de nature à nous éclairer tous.

Voici la première question : M. le Premier ministre peut-il nous dire si, non seulement dans le texte de la question posée au référendum, mais aussi dans les commentaires et les appels officiels qui l'accompagneront, rien, ni de près ni de loin, ne concernera d'autres domaines de la politique française que la question algérienne ? (*Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.*)

Nous voulons savoir si vraiment, en conscience, la liberté des électeurs de ce pays sera totale devant la question posée, eu égard aux diverses positions qu'ils ont pu prendre sur les autres problèmes.

Ce n'est un secret pour personne dans cette enceinte qu'en ce qui nous concerne, nous ne saurions approuver ni votre politique financière, économique et sociale, si préjudiciable aux travailleurs (*Applaudissements à l'extrême gauche.*) ni votre politique étrangère et européenne qui risque d'isoler dangereusement notre pays (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur quelques bancs à droite*) ni votre politique scolaire, source de divisions (*Applaudissements à l'extrême gauche*), ni, enfin, le glissement des institutions vers un régime personnel. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur quelques bancs à droite.*)

Deuxième question. Le référendum — on l'a dit, d'ailleurs, avant moi — ne sera qu'un épisode, capital, certes, mais seulement un épisode de la politique algérienne. Il ne réglera pas le problème. Nous voudrions savoir, au-delà de la réponse qui lui sera donnée le 8 janvier 1961, vers quoi il nous conduira, à quelles fins il servira, sur quoi il débouchera, et notamment s'il nous rapprochera de l'heure, que nous attendons tous, de ces contacts nécessaires pour les négociations que j'évoquais tout à l'heure, en dehors desquelles il n'y aura ni cessez-le-feu ni paix durable en Algérie. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Telles sont, mes chers collègues, les deux questions que le groupe socialiste m'a chargé de poser au Gouvernement au cours de ce débat. Elles visent, vous vous en êtes aperçus, essentiellement, voire uniquement, à permettre à chaque formation politique et à chaque citoyen de ce pays de se décider dans la clarté.

Nous attendons du Gouvernement des réponses précises ; la consultation par la voie du référendum ne saurait souffrir, en effet, ni équivoque, ni confusion. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. François Valentin. (*Applaudissements à droite.*)

**M. François Valentin.** Mon propos sera bref car, dans l'immensité des problèmes soulevés devant les consciences françaises par le drame algérien, je me bornerai à retenir, d'ailleurs sommairement, un seul aspect, à la vérité le plus grave, celui qui touche le plus profondément et le plus naturellement chacun, ici et en Algérie, je veux dire la recherche des moyens propres à ramener la paix, ou, plus exactement, celui des rapports qui existent entre nos choix politiques et les perspectives de paix.

C'est bien le désir intense de rétablir la paix qui, l'an dernier, en octobre, a conduit l'immense majorité d'entre vous, messieurs, à ratifier une politique qui, cependant, contredisait les positions antérieures d'un grand nombre, parce que, en votre âme et conscience et quoi qu'il vous en ait coûté, vous ne vouliez pas faire obstacle à une orientation nouvelle dont les risques certains pouvaient se trouver compensés par la chance d'une ouverture vers la fin du conflit.

Je vous avais compris alors, mais je ne vous avais pas suivis, tant j'étais convaincu, à l'inverse, que cette orientation, parce qu'elle partait d'une vue et d'une analyse historique erronées, portait en elle les germes d'une prolongation et d'une aggravation de nos difficultés. J'avais peur, et je vous l'avais dit, que la voie choisie, loin de conduire à une plus rapide pacification n'en rende l'objet incertain et, dès lors, ne retarde indéfiniment l'heure du cessez-le-feu. Mais jamais je n'avais autant souhaité me tromper. « Je voudrais de tout mon cœur, avais-je écrit alors, que l'avenir me donne tort. » L'avenir, c'est le présent d'aujourd'hui...

C'est aux fruits qu'on juge l'arbre. Quinze mois ont passé, plus qu'il n'en faut pour que mûrisse la récolte. Quels sont donc les fruits ?

Durant tout ce laps de temps, notre armée a poursuivi sa mission. Dans les zones les plus hostiles du Nord Constantinois et des Aurès, elle a continué à défaire les katibas rebelles. Là où déjà son action s'était exercée, elle a empêché le regroupement des tronçons épars. Partout, elle a débusqué les cachettes d'armes et, aux frontières, elle a bloqué toutes les tentatives de passage. Dans le même temps, à travers toute l'Algérie, elle a poursuivi sa tâche fraternelle de protection, de promotion, d'éducation. Plus que quiconque, elle a travaillé pour l'Algérie nouvelle. En dépit des suspicions injustes, parfois des insultes impunies et du reste, elle a fait son devoir. Elle l'a fait courageusement, loyalement, efficacement, chèrement aussi.

Et, pourtant, elle, l'armée, elle sait que dans ce genre de lutte, le rapport des forces matérielles n'est pas le rapport dominant et que la vraie courbe de la vraie victoire est celle de l'évolution des esprits. Elle sait que celui qui gagne n'est pas celui qui, objectivement, est le plus fort mais celui qui réussit à faire croire au plus grand nombre qu'il sera finalement le vainqueur. (*Très bien ! très bien ! à droite.*)

Or le bilan de ces quinze mois est là. Parce que nous n'avons pas su mobiliser à notre profit le facteur confiance, l'espoir de l'emporter s'affiche plus insolent chez un adversaire qui n'a pourtant connu que des défaites et la crainte de tomber en définitive sous sa coupe s'avère plus paralysante dans notre camp.

Les fruits sont amers, la voie choisie n'a, hélas ! pas conduit la paix.

Peut-on espérer dès lors qu'une étape nouvelle et combien plus sombre sur cette voie sans issue puisse y conduire demain ?

Les détails de cette nouvelle étape, nous les ignorons encore ; mais quels qu'ils soient, le dessein est clair. Il n'est pas hélas ! de prévoir une organisation nouvelle de l'administration, une décentralisation raisonnable, il est de distendre les liens entre la République française et l'Algérie et de doter celle-ci des attributs provisoires d'un régime distinct, destiné à devenir ultérieurement un régime définitif.

Que peut-on en attendre du point de vue de la paix ?

Dans le monde violent du xx^e siècle, rien de ce qui est hybride n'a chance de durer. Il y a, d'un côté, l'évidente attraction d'une indépendance totale, assez chargée de passion pour faire fi des intérêts de la raison, bref de la nature des choses. Il y a, en face, l'espoir d'être, sans réserve ni limitation, citoyen total d'une grande nation de rang mondial. D'un côté la fierté de se croire libre, de l'autre côté, la fierté d'être effectivement libre comme tous les fils de France ; dans les deux cas, la fierté de posséder une patrie. Cela a un sens et cela a de la grandeur.

Mais toute bâtardise est condamnée. Elle offre assez aux adversaires pour les encourager à poursuivre leur lutte sur un terrain déblayé du principal obstacle, elle retire assez aux amis pour les inciter, une fois privés d'un point d'amarre et d'une espérance, à regarder dans la seule direction qui ne leur soit pas fermée.

Et puis, en vérité, il y a trop d'humilité à croire qu'une rébellion qui s'est refusée à s'incliner hier devant le Gouvernement de la France consentirait à s'incliner demain devant un quelconque Gouvernement provisoire, à moins que ce ne soit, bien sûr, pour mieux s'en emparer.

Ainsi, la lutte continuera et avec quels moyens ? Comme un exécutif provisoire ne disposerait d'aucun moyen propre pour la prendre à son compte, c'est la France, responsable de sa défense, qui continuera à en supporter tout le poids, mais une France qui risque d'en comprendre de moins en moins le sens et de rencontrer de plus en plus de difficultés en y associant activement les populations d'Algérie.

Le rêve de nos 60.000 harkis est d'être intégrés dans l'armée française. Nos 60.000 appelés musulmans qui comptent pour 20 p. 100 dans la plupart de nos régiments, sont des soldats

français. Quel sera demain, dans la confusion des pouvoirs et l'incertitude des destins futurs, le fondement de leur adhésion et celui de leur loyalisme ?

Ainsi, en Algérie même, cette nouvelle étape ne peut pas avancer l'heure de la paix. Mais il y a plus grave encore, mesdames, messieurs, et je le dis avec une particulière anxiété.

Pratiquement pulvérisée à l'intérieur de l'Algérie, la rébellion dispose sur nos frontières, au Maroc et en Tunisie, de forces non négligeables qui, nous le savons, s'accroissent sans cesse de tous les apports des ennemis de la paix.

La menace d'agression qui en découle pour diverses raisons, dont il serait superflu que je fasse présentement l'analyse, m'est apparue jusqu'à ce jour comme limitée dans ses formes.

Certes, l'accumulation de matériel de guerre, l'entretien de camps, la formation d'unités lourdes constituent un danger réel qui nous condamne à une perpétuelle et dispendieuse vigilance et peut à chaque moment déclencher des tentatives plus ou moins poussées de franchissement. Mais j'ose avancer qu'aussi longtemps que l'Algérie conservera son statut international actuel, la perspective d'une attaque en force généralisée, appuyée par des volontaires étrangers, relève surtout des manœuvres d'intoxication et a relativement peu de chances de se produire.

Ayant fait état de cette croyance, il m'appartient de la justifier. Je n'ai pas le fétichisme des textes, mais cette croyance repose essentiellement sur l'article 6 du pacte de l'Atlantique.

Les textes vous sont connus ; je crois qu'il faut les méditer.

« Les parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les parties et en conséquence elles conviennent que si une attaque se produit, chacune d'elles (...) assistera la partie ou les parties ainsi attaquées. »

Voilà l'article 5 qui pose le principe de la solidarité automatique et voici l'article 6 :

« Pour l'application de l'article 5, est considérée comme une attaque armée contre une ou plusieurs des parties, une attaque armée contre le territoire de l'une d'elles en Europe ou en Amérique du Nord ou contre les départements français d'Algérie. »

« Contre les départements français d'Algérie. » C'est à ces petits mots que s'accrochent aujourd'hui quelques-unes de nos meilleures chances et ce sont ces petits mots-là, justement, qu'on voudrait nous faire biffer !

Je ne me laisse pas emporter par mon imagination. On a pu être surpris, voici quelques semaines, que le G. P. R. A. ait cru utile de prendre l'initiative d'annoncer qu'il dénonçait le pacte de l'Atlantique. C'est par une note du 19 septembre 1960 que Ferhat Abbas a signifié cette dénonciation du pacte, « instrument du colonialisme et facteur d'insécurité pour le Maghreb. »

Cette note prétentieuse s'assortissait de menaces contre les pays de l'O. T. A. N. accusés d'apporter à la France une aide directe en Algérie, comme pour les inciter à retirer leur parole.

Pourquoi cela ? Parce que le Pacte est aujourd'hui l'obstacle principal sur lequel butent les projets d'agression du G.P.R.A. et ses tentatives pour y associer d'une façon directe ses alliés de l'Est. Ceux-ci savent qu'en dépit des divisions créées par l'affaire d'Algérie au sein de la Communauté atlantique, la solidarité en cette conjoncture précise serait la plus forte et que le Pacte, mis à l'épreuve par une agression internationale caractérisée, jouerait, personne parmi ses membres ne voulant à cette occasion le disloquer. Or les alliés du F. L. N. veulent tout, sauf heurter de front un territoire quelconque explicitement couvert par le Pacte.

Mais attention ! Si la France prend elle-même l'initiative de changer le statut de l'Algérie et de la doter d'une personnalité internationale distincte, alors tout change ou, en tout cas, risque de changer. Il y a novation qui délie les Etats des engagements pris par eux envers les seuls départements français d'Algérie. Avec ceux-ci disparaîtraient les garanties qui les couvrent — et chacun peut penser que, trop heureux de se trouver ainsi déliés, ces Etats se garderont bien d'accorder aux diplomates du nouvel exécutif des garanties équivalentes, et cela d'autant plus logiquement que ce nouvel exécutif serait incapable de leur apporter en contrepartie quelque aide que ce soit.

Mais comme par une vue paradoxale entre toutes, la France, dans l'avenir, cédant la diplomatie, garderait la défense, elle et elle seule resterait garante des frontières.

Alors, mesdames, messieurs, chacun doit y réfléchir. En supprimant de nos mains la protection solidaire, nous aurons de nos mains attiré sur nous le péril ou en tout cas, détruit ce qui aujourd'hui encore le retient. (*Applaudissements à droite.*)

La guerre, qu'on aurait voulu éteindre avec des bulletins de vote obtenus unilatéralement au nom de la paix, menacerait bientôt de prendre un autre tour infiniment plus tragique et plus écrasant. Même si ce n'est là qu'une hypothèse, elle est suffisamment étayée pour ne pas être tolérable. L'accepter serait la moins excusable des imprudences contre la paix.

Non, il n'est pas possible que de tels risques soient engendrés par notre aveuglement. Nous n'avons pas le droit de tromper notre peuple et de lui laisser croire qu'au prix de la rupture de l'unité de la République, il retrouverait la paix à laquelle il aspire. C'est le contraire de la vérité.

Le chemin de la paix intérieure et internationale passe nécessairement par celui de la République, je dis bien de la République française, car la République algérienne, c'est le chaos et c'est la guerre. (*Vifs applaudissements à droite et au centre droit.*)

**M. le président.** La parole est à M. Lopez. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

**M. François Lopez.** Le temps limité qui m'est imparti, l'ampleur et la complexité des données du problème algérien, le nombre et la qualité des orateurs qui prennent part à ce débat me font l'obligation de n'aborder que celui des aspects qui me paraît, pour l'heure, essentiel.

Auparavant, je tiens, dans une brève déclaration liminaire, à affirmer de la manière la plus nette que, conscient des réalités locales, nationales et internationales, et ayant mûrement réfléchi, la voie tracée par le général de Gaulle me paraît être la seule qui puisse conduire à une solution durable et conforme aux intérêts de la France et des Français vivant au nord et au sud de la Méditerranée. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Cette conviction n'est pas seulement dictée par un sentiment de fidélité au plus illustre des Français, que personne de bonne foi ne peut accuser de rechercher autre chose que l'intérêt national. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Cette certitude résulte de mon expérience de cette terre d'Algérie où ma famille est installée depuis quatre générations. Ce jugement, enfin, est inspiré par le seul désir qui doit animer aujourd'hui les représentants des départements français d'Algérie, celui de voir cesser les longues souffrances de ses habitants et d'y voir rétablir la paix.

C'est pourquoi, mes chers collègues, vous m'accorderez, je l'espère, le bénéfice de la bonne foi. Pour un parlementaire français, ce n'est ni l'heure ni le lieu de se livrer aux jeux de la politique plus ou moins partisane, aux manœuvres plus ou moins subtiles mais toujours stériles.

Aujourd'hui plus que jamais il s'agit de concilier la froide raison et les légitimes sentiments.

Dans le difficile chemin emprunté pour résoudre le problème algérien, le prochain référendum constitue une étape qui, pour ne pas être la dernière, n'en est pas moins la plus importante.

Ce référendum me paraît être conforme à l'esprit et à la lettre de la Constitution, qu'il s'agisse du principe de l'autodétermination ou qu'il s'agisse des institutions provisoires conformément aux dispositions de l'article 72, c'est-à-dire dans le cadre unitaire de la République française.

Soucieux de voir cette consultation populaire connaître le plus grand succès, je me dois d'examiner les conditions qui me paraissent nécessaires pour y conduire.

L'opinion d'une certaine fraction des populations d'Algérie est dans cette perspective, particulièrement inquiétante.

Il n'est un secret pour personne que l'état d'esprit de la quasi-unanimité des Français de souche européenne et d'un grand nombre de Français musulmans qui ont depuis longtemps pris le parti de la France, atteint aujourd'hui un tel degré de tension que les pires réactions sont à redouter.

Quelles sont les raisons d'une telle tension ? Elles sont, me semble-t-il, au nombre de trois.

D'abord, l'exaspération légitime que provoque la recrudescence d'odieux attentats. Essayez d'imaginer l'atmosphère qui peut régner dans les villes et villages où explosent presque quotidiennement bombes et grenades. Essayez d'imaginer l'affreux spectacle d'innocentes victimes dans les rues, dans les salles de cinéma, les autobus. Essayez de réaliser que ces horreurs durent depuis six longues années, et vous comprendrez alors pourquoi ces populations sont exaspérées.

La deuxième raison réside dans le sentiment éprouvé par le plus grand nombre d'une incompréhension totale de la part de la métropole. Et, parce qu'ils se sentent incompris, ils ont l'im-

pression que la métropole veut les lâcher, veut les abandonner. Il faut reconnaître que ce sentiment d'incompréhension n'est pas complètement injustifié.

En voici un exemple parmi tant d'autres. Depuis quelque temps, on entend dire que ceux qui ont fait « l'Algérie de papa » sont les seuls responsables de l'actuel état de choses et que, par conséquent, il est normal qu'eux ou leurs descendants récoltent aujourd'hui ce qu'ils ont semé hier. C'est là un reproche injuste et méchant.

**M. Jean Poudevigne.** Ce sont vos amis qui le disent.

**M. Jean Legendre.** C'est M. Michelet.

**M. François Lopez.** Il est vrai que, durant des décennies, l'Algérie a été dirigée politiquement par une majorité de notables qui ont pratiqué un néo-séparatisme pour préserver jalousement certains de leurs privilèges. Il est vrai que l'autonomie financière qu'ils ont réclamée et obtenue pour mieux protéger leurs intérêts a empêché ou retardé un plus grand développement économique et social de l'Algérie.

Mais il est également vrai que cela n'a été possible que parce que la métropole l'a bien voulu, que parce que les dirigeants de la « métropole de papa » ont estimé qu'il était particulièrement confortable pour eux d'avoir affaire de l'autre côté de la Méditerranée à des gens qui avaient le bon esprit de se contenter de leurs seules ressources et de ne pas en réclamer au budget de l'Etat. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

La responsabilité est donc largement partagée.

La vérité, c'est que l'Algérie n'a reçu les premières contributions du budget de l'Etat qu'après la guerre de 1939-1945, c'est-à-dire après que la métropole ait pris conscience du rôle important joué par l'Algérie et ses habitants dans la stratégie mondiale et la libération de la France.

La vérité, c'est que, jusqu'à il y a quatre ans, ces contributions financières se traduisaient essentiellement en prêts remboursables et portant intérêt.

La vérité, c'est que la première subvention d'équilibre n'a été obtenue qu'après le début de la rébellion.

Sachez que jusqu'à 1955 des délégations comprenant gouverneur général et membres de l'Assemblée algérienne venaient tous les ans quémander — le mot n'est pas trop fort — une contribution qui leur était accordée après d'importants abattements. Chaque année les délégations repartaient, déçues amèrement par l'incompréhension des ministres responsables. Je me souviens qu'en 1954, faisant partie en ma qualité de rapporteur du budget de l'Algérie d'une délégation venue solliciter une aide spécialement destinée au financement de l'équipement social, nous rentrâmes à Alger, après une semaine de longues et parfois humiliantes démarches, avec seulement un prêt remboursable en deux ans et portant intérêt à 5 p. 100.

Ce sera l'honneur de votre Gouvernement, monsieur le Premier ministre, d'avoir proposé, et ce sera l'honneur de ce Parlement, mes chers collègues, d'avoir voté, sans réticence, des crédits qui se chiffrent par centaines de milliards de francs pour aider au développement de l'Algérie par le plan de Constantine. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

**M. Henry Bergasse.** Et nous continuerons.

**M. François Lopez.** Prenez conscience de votre générosité et vous mesurerez alors la responsabilité de ceux qui vous ont précédé. (*Protestations sur certains bancs à gauche.*)

Aux deux raisons qui expliquent l'état de tension qui règne dans certains esprits — exaspération provoquée par les attentats, incompréhension de la part de la métropole — s'ajoute enfin un sentiment d'inquiétude quant à l'avenir.

Une angoisse indicible étreint tous les cœurs de ceux qui, quelles que soient leurs origines ethniques, sont fiers d'appartenir à la France qu'ils considèrent comme la première nation du monde et à laquelle ils désirent continuer d'appartenir. Et comment ne seraient-ils pas angoissés ? A-t-on fait tout ce qu'il fallait faire pour dissiper les incertitudes, les équivoques, les contradictions sur lesquelles certains se plaisent à spéculer en vue de tout autre chose que l'intérêt de ceux qu'ils prétendent défendre ?

A-t-on fait tout ce qu'il fallait faire pour expliquer les véritables objectifs de notre politique, pour en préciser franchement les risques et pour énumérer les moyens d'y parer ?

A-t-on surtout insisté de la manière qui convient sur l'engagement de la nation de n'accepter, en aucun cas, l'abandon de ceux qui l'ont choisie ou la choisiront ? Je n'en suis pas certain et c'est beaucoup à cause de ces insuffisances qu'une atmosphère de dangereuse angoisse règne en Algérie.

Il est temps, il est urgent de combler ces lacunes, car il existe en Algérie, parmi les populations dont je vous parle, beaucoup plus de gens sages et raisonnables que certains débordements regrettables pourraient le laisser supposer. Nombreux sont ceux qui ont conscience de la stérilité de l'immobilisme et de la nécessité d'une large évolution et de profondes transformations.

Encore faut-il prendre le soin de leur dire ce que l'on veut, et aussi ce que l'on ne veut pas, ce que l'on ne voudra jamais, ce que l'on n'acceptera jamais.

Il s'agit surtout, au moment où vous leur demandez de tenter une expérience dont ils mesurent les risques, de les assurer contre le plus grand, celui de l'abandon.

Que cette assurance capitale leur soit donnée avec une haute solennité : ils n'y seront pas insensibles, croyez-moi.

Qu'il soit dit et au besoin répété, dans les formes qui conviennent, que dans l'hypothèse désastreuse où une majorité se déterminerait pour la sécession, la France leur garantit la possibilité de vivre librement en Algérie avec leur qualité de citoyen français.

Qu'il soit dit avec l'autorité qui convient qu'en aucun cas, en aucune hypothèse, il n'y aura de Glaoui en Algérie.

Alors la fièvre pourra baisser, le calme pourra revenir, la passion pourra faire place à une vigilante sagesse.

L'expérience ne pourra être tentée, la partie ne pourra être gagnée que si ces exigences fondamentales sont satisfaites. Ces exigences, nous les devons d'abord à la nation, nous les devons ensuite à notre valeureuse armée qui, depuis six ans, consent de douloureux sacrifices ; nous les devons, enfin, à ceux qui, là-bas, désespèrent car ils sont, malgré leurs défauts, malgré leurs maladresses, de vrais fils de France. (*Applaudissements à gauche et au centre et sur quelques bancs à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Lefèvre d'Ormesson. (*Applaudissements sur quelques bancs à droite.*)

**M. Olivier Lefèvre d'Ormesson.** Monsieur le Premier ministre, la grandeur et la servitude de la France ne viennent-elles pas du partage de son histoire entre des périodes de paix féconde et de coexistence pacifique, parmi les différentes communautés qui la composent, et des périodes de troubles provoqués par l'existence de communauté spirituelles ou philosophiques violemment opposées et soutenues par l'étranger ?

Philippe Erlanger rappelle, dans l'histoire qu'il a consacrée à la Saint-Barthélemy, ce précepte de Catherine de Médicis à son fils Henri III devenu roi de France : « Aimez les Français et faites-leur du bien, mais n'épousez jamais leur partialité ».

La gravité de l'objet de ce débat exige un jugement impartial de la politique algérienne poursuivie par le chef de l'Etat et votre Gouvernement, mais il n'est pas possible d'évoquer l'Algérie sans livrer le sentiment du cœur.

Ne s'agit-il pas du destin de tous ceux, musulmans ou chrétiens, qui en appellent à la France, après l'avoir servie sur tous les champs de bataille de la première guerre mondiale et avoir formé, il y a moins de vingt ans, les bataillons des forces françaises qui, de l'Italie au Rhin, apprirent au monde entier que la France était libre et ses armes victorieuses ?

Le développement, comme le dénouement de l'un des grands drames de notre vie nationale comportent deux aspects : l'un militaire, l'autre politique.

Dans le présent, grâce à la vaillance et à la discipline de l'armée, la rébellion est brisée sur le sol algérien, ce qui apparaissait à beaucoup comme une impossibilité il y a quelques années.

Toutefois, son organisation extérieure subsiste grâce à l'appui des impérialistes communistes ainsi qu'aux menaces et aux surenchères qu'ils provoquent partout où la situation le leur permet.

Quant au problème politique, il recevra sa solution définitive le jour où les populations qui habitent l'Algérie choisiront librement leur destin.

Mais la définition des choix, comme celle des dispositions transitoires qui vont être soumises prochainement à l'appréciation des Français, interviennent à un moment de la vie des hommes où leur croissance et les progrès de la science conduisent les gouvernements à décentraliser l'exercice du pouvoir et à l'adapter aux conditions et aux situations particulières de leur temps.

En allant au fond des choses, oserai-je dire qu'à mon sens la nature des liens qui uniront demain l'Algérie à la France doit concilier les principes qui font la force et le rayonnement de la République française dans le monde et l'œuvre de continuité et d'unité de la monarchie.

M. Robert Abdesselam a tracé cette voie dans la remarquable étude qu'il a publiée ce matin dans *Le Figaro*. Mais il convient

aussi de se souvenir que les rois firent l'unité de notre pays et nous léguèrent l'Algérie, en luttant sans cesse, non seulement contre les puissances étrangères et les rébellions qu'elles suscitaient à l'intérieur, mais aussi contre les féodalités, les ligues ou les frondes.

Le 1er novembre dernier, M. le président Guy Mollet incitait les Français à faire preuve « d'une grande humilité sur les jugements successifs qu'ils ont portés sur le problème algérien », et soulignait son extrême complexité.

L'honnêteté de ce propos m'a rappelé cette réflexion de Gustave Stresemann au congrès du parti du peuple, à Cologne, en 1926 : « J'ai constamment à lutter contre des gens qui ont l'habitude de dire chaque matin : « Mon Dieu ! donnez-nous notre illusion quotidienne ! ».

Il est vrai, hélas ! que le verbe traduit le plus souvent les sentiments, les faits, la réalité.

Mais la réussite d'une politique est-elle possible sans fixer clairement son objectif et signifier sa volonté de triompher ?

Je ne le pense pas !

Bismark avait coutume de dire : « Celui qui croit être assez riche pour faire des concessions à ses adversaires, n'est jamais assez riche pour cela ».

Dans les faits, depuis près de quinze mois, notre politique algérienne est dominée par l'offre de l'autodétermination. Qu'apporte-t-elle ? Que contient-elle ? A-t-elle varié ?

Comment pouvons-nous enfin espérer gagner la plus grande bataille politique de notre génération sans définir avec précision son enjeu et ses limites, sans associer dans le même effort tous ceux qui se réclament de la nation et de la liberté ?

Telles sont les questions que je souhaite développer et vous poser.

Préalablement, il est juste de reconnaître que la politique étrangère pratiquée depuis dix ans par les gouvernements du monde libre, notamment par le plus puissant d'entre eux, les Etats-Unis, se solde par un échec puisque le monde libre a reculé partout, qu'il est plus menacé que jamais et qu'il supporte, enfin, que ceux-là mêmes qui nous couvrent d'outrages, courbent sous leur joug les peuples qu'ils entraînent à la rébellion puisqu'ils aident à arracher ce qu'ils appellent « l'indépendance ».

Et c'est précisément pour cela que la proposition du général de Gaulle, d'offrir aux populations d'Algérie le libre choix de leur destin, apportait une espérance nouvelle aux hommes de bonne volonté ainsi qu'une réponse sans réplique aux Tartuffes totalitaires. (*Applaudissements à droite.*)

De plus, elle comportait une chance de paix si les gens qui sont à Tunis ou au Caire n'avaient pas été asservis par les impérialistes communistes.

Mais il aurait fallu, au lendemain du 16 septembre 1959, que la France et ses alliés répondent aux invectives des dirigeants communistes par une action diplomatique concertée et une propagande commune, puissante et dynamique, en faveur du droit à l'autodétermination de tous les peuples.

Il n'en a rien été. Seuls — et je me plais à leur en rendre hommage — les chefs des gouvernements de Madagascar et de plusieurs pays africains d'expression française ont eu, depuis, le courage et le caractère de répondre aux injures de nos adversaires par le langage du cœur et de la raison. (*Applaudissement de la droite à la gauche.*)

Depuis le 16 septembre 1959, non seulement M. Khrouchtchev a pu occuper le devant de la scène politique des U. S. A. et de la France et tenir des discours sur les chaînes de la radio et de la télévision, mais ni le Président des Etats-Unis, ni le Président de la République française n'ont été autorisés à se rendre à Moscou pour exposer à leur tour aux habitants des pays de l'Est que tous les hommes devraient avoir le droit de choisir librement leur destin. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Dès lors que signifie l'offre de la France si elle ne s'inscrit pas dans un plan d'action vigoureusement soutenu par nos alliés pour faire échec à la politique étrangère du monde communiste ?

Il est vraiment trop facile pour les autres de marquer des points dans de telles conditions !

Si les peuples polonais, roumain, tchèque, bulgare, hongrois, balte ou allemand de l'Est pouvaient librement choisir leur destin, c'en serait fini de l'empire des Soviets. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Enfin, en Algérie, la période de paix qui doit précéder le vote définitif sur l'autodétermination suppose la neutralisation des bandes F. L. N. stationnées au Maroc et en Tunisie.

J'affirme de nouveau ici que la paix reviendrait immédiatement en Algérie si les bandes F. L. N. n'y entretenaient une psychose de guerre internationale alimentée chez nous par toute une presse.

Si le droit est violé quelque part dans le monde c'est d'abord aux frontières de ces Etats.

Et puisque leurs gouvernements se disent partisans de l'autodétermination, qu'ils le prouvent en exigeant le respect de l'ordre public à leurs frontières.

Certes, leurs affaires sont leurs affaires ; mais une chose est claire : cette situation ne peut plus durer et les armes soviétiques qui affluent au Maroc posent le problème de l'exécution de la clause du pacte Atlantique qui couvre l'Algérie. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Est-il possible enfin, que la Tunisie et le Maroc, qui ont tant de choses en commun avec l'Algérie et la France, ne reprennent pas un jour avec nous, dans la liberté et l'amitié retrouvée, leur marche vers un avenir meilleur ?

Du reste, la victoire du F. L. N. serait la perte de la république indépendante de Tunisie et du royaume indépendant du Maroc. Il faudrait être aveugle pour ne pas l'apercevoir et sourd pour ne pas l'entendre.

Le soutien des Soviétiques aux thèses marocaines n'a pas pour but d'aider un régime qu'ils méprisent, mais de constituer une double menace contre la France en Algérie et contre la sixième flotte américaine en Méditerranée.

Pourquoi vouloir se dissimuler plus longtemps que l'Afrique du Nord est devenue un foyer de guerre chaude, entretenu par le monde communiste, c'est-à-dire que la France doit maintenant poser le problème de l'Afrique du Nord à ses alliés de l'O. T. A. N. ?

Sur le plan intérieur, depuis le message du 16 septembre 1959, le chef de l'Etat nous a fait connaître peu à peu l'évolution d'une pensée qui tenait compte du refus du G. P. R. A. d'arrêter les combats et les attentats s'il ne lui était pas accordé une reconnaissance de fait ; ce que le général de Gaulle n'acceptera jamais, pas plus qu'il ne laissera entrer en Algérie les soldats de cette tour de Babel qu'est l'O. N. U. Le spectacle du Congo n'est-il pas suffisamment édifiant ? (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Après avoir laissé entendre qu'une formule d'association lui paraissait plus conforme à la situation présente et à venir que la francisation de l'Algérie, le Président de la République écartait complètement cette hypothèse bien qu'elle ralliât beaucoup d'entre nous, musulmans ou chrétiens, parce qu'elle établissait à nos yeux l'égalité des droits et la fraternité des esprits entre les deux communautés.

L'association telle qu'elle était définie le 16 septembre se traduisait par le gouvernement des Algériens par les Algériens appuyés sur l'aide de la France et en union étroite avec elle pour l'économie, l'enseignement, la défense et les relations extérieures.

Mais le 4 novembre dernier, la définition de l'association variait sensiblement. L'Algérie, si elle choisissait cette solution, ne serait liée à la France que pour l'économie, la technique, les écoles, la défense ; les relations extérieures n'étaient plus mentionnées, M. François-Valentin vient de vous en démontrer la gravité.

Vinrent, aussitôt après, la déclaration de M. Paul Delouvrier, puis la vôtre, monsieur le Premier ministre, nous assurant que la francisation serait également proposée aux populations d'Algérie le jour du vote définitif de l'autodétermination, c'est-à-dire après une longue période de paix et d'apaisement des esprits.

Ces variations m'obligent à vous dire que le moment est venu pour vous d'être très clair, très ferme et très précis.

Mais il est également juste d'ajouter que le général de Gaulle a toujours affirmé depuis le 16 septembre 1959 qu'il soutiendrait, le moment venu, de tout son poids la cause qu'il estimait être à ses yeux la plus française et la plus conforme aux intérêts de la France et de l'Algérie.

D'après ce que nous savons des projets gouvernementaux qui vont être soumis au peuple français, les institutions provisoires qui seraient mises en place après le référendum auraient pour but d'éprouver la formule de l'association politique de l'Algérie à la France, bref d'établir le fait qui pourrait devenir le droit, mais ce dans le cadre de la République française.

Si cette solution l'emportait, rien ne s'opposerait donc demain à la réunion de la France et de l'Algérie au sein de la Constitution de la République. Toute la question est là. De cette garantie découle la réussite ou l'échec de votre politique, du soutien que je lui accorderai ou de mon refus.

Bref, l'objectif final que vous poursuiviez est-il ou non le maintien de la légitimité de la République française en Algérie ?

Il semble pourtant perceptible que cette tentative, tout en consacrant l'autonomie de la gestion des affaires algériennes par les Algériens, continuerait l'œuvre de promotion sociale entre-

prise par la France sur le plan politique, administratif, industriel et agricole pour faire des Musulmans des Français à part entière.

Louis Deschizeaux a dit l'autre jour à cette tribune qu'une fois la grande peur dépassée, l'Algérie algérienne pourra rester française, que la contradiction n'était que dans les mots. Est-ce bien cela qu'il faille comprendre ?

On ne peut bâtir dans l'incertitude ; les hommes que nous sommes ont besoin de connaître votre plan d'action pour étayer une foi rendue incertaine.

Enfin, les variations de votre politique ont découragé, désespéré ici et là-bas parmi les meilleurs, ce qui encourage l'adversaire à douter de la volonté et de la capacité de la France à faire triompher sa cause et creuse, en outre, un fossé qu'il faut à tout prix combler entre des Français de bonne foi.

Enfin, qui est-il cet adversaire pour vouloir ainsi arracher l'Algérie à la France ? Un héros révolté à la tête de ses partisans, ou un politicien exilé soumis aux impérialistes communistes ?

Pourquoi réclame-t-il l'indépendance et lie-t-il son action à la leur ? N'est-ce pas en vérité parce que le F. L. N. est un mouvement identique aux autres mouvements de subversion communiste ?

Si le F. L. N. n'était pas à son origine un mouvement d'inspiration communiste, son organisation et son évolution l'y ont conduit et il est devenu le véhicule du communisme.

Comment ne pas être frappé de constater, en étudiant les documents les plus sérieux, que l'organisation du F. L. N., son implantation dans la métropole sont semblables point par point à celles que le parti communiste avait créées en Indochine pendant la rébellion ?

L'organisation hiérarchique du F. L. N. est la même que celle du parti communiste indochinois. Que ce soit la cellule, la section, le secteur, la région, la zone, la willaya ou le groupe de province, tout est semblable.

Quant à l'organisation interne, elle est aussi la même. On y trouve les comités de soutien aux détenus, les commissions de justice, les commissions financières, les mêmes comités de propagande et les mêmes groupes d'autodéfense.

Les moyens employés sont également semblables : collectes de fonds avec utilisation de femmes et de jeunes gens pour leur transport, égorgement des récalcitrants sans grands risques, jusqu'à la réforme judiciaire qui est intervenue le printemps dernier, pour les auteurs des crimes ; assassinat, à titre d'exemple, d'hommes politiques connus pour leur loyalisme et leur fidélité à la cause de la France ; mêmes consignes en cas d'arrestation ; ne pas dénoncer ses complices, se plaindre des tortures et des sévices soi-disant infligés par les policiers, ce qui ne manque, du reste, jamais de produire son effet.

L'organisation du F. L. N. est cloisonnée de la même façon que le parti communiste indochinois : un membre du F. L. N. ne connaît que celui qui lui transmet les ordres.

Jusque dans la haine implacable du F. L. N. contre le M. N. A. considéré comme trotskyste, l'on retrouve le processus employé par le parti communiste contre les mouvements trotskystes indochinois.

Dans la métropole, les campagnes les plus séditieuses sont menées au grand jour. Fort habilement, pour ne pas donner l'impression d'être le support du F. L. N., le parti communiste a tissé une vaste toile autour de son noyau central ; on l'appelle, bien à tort, le progressisme. Cette apparente philosophie masque le but final de l'action entreprise : la prise du pouvoir par le parti communiste. (*Applaudissements à droite, à gauche et au centre.*)

Jean-Paul Sartre nous a, du reste, avertis dans son témoignage écrit au procès du réseau Jeanson, en déclarant, après avoir fait l'apologie de la trahison, que les Français qui viennent en aide au F. L. N. « travaillent pour l'instauration en France d'une vraie démocratie ».

Or le F. L. N. compte, dans la métropole, un peu plus de 40.000 membres, à peine 10 p. 100 du nombre total des travailleurs français musulmans travaillant sur le sol national, mais un nombre suffisant pour entretenir l'agitation, la peur et le crime.

Depuis le début des événements jusqu'au 30 avril 1960, 2.679 musulmans ont été ainsi égorgés ou abattus parce qu'ils refusaient de se plier aux exigences de ces hommes.

Qui peut sérieusement croire qu'en cas de sécession de l'Algérie, les bandes terroristes qui se livrent à leurs exactions sur notre sol s'évanouiront par enchantement ?

Je ne crains pas d'affirmer, au contraire, qu'ayant achevé la tâche de livrer l'Algérie au monde communiste, elles seront disponibles pour soutenir l'action violente du parti communiste contre la République.

Dans son histoire de France, Jacques Bainville nous rappelle que « pour avoir raison de la France, l'ennemi a toujours su qu'il devait trouver des partisans chez elle ».

Qu'ils appartiennent à la cinquième colonne en 1940 ou au réseau Jeanson en 1960, ces gens-là sont cousus dans le même sac. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

A quoi aurait servi, en définitive, le sacrifice de nos soldats et de tous les Français musulmans ou chrétiens qui sont tombés victimes des terroristes si, après avoir résisté puis vaincu militairement la rébellion, nous abandonnions l'Algérie à la sécession, obligeant nos compatriotes à fuir leur terre natale ou à périr par la violence ou le rapt ? Ce n'est pas pensable.

Le peuple jeune et fort que nous sommes n'a pas, sous la présidence du général de Gaulle, remis en ordre son économie, donné une impulsion à celle de l'Europe des Six, relevé son prestige international, donné naissance à un monde libre africain d'expression française, développé et pacifié l'Algérie grâce à l'attitude exemplaire de notre jeunesse et de ses chefs, pour commettre ensuite la faute impardonnable de renoncer au triomphe de sa cause ainsi qu'à continuer l'histoire commune de France et d'Algérie.

Partisan de l'intégration de l'Algérie, force m'est aujourd'hui de constater que cette formule est, à l'heure présente, vidée de sa substance par tout ce qui a été dit et fait depuis quelques mois.

A notre espérance a succédé le doute, puis le drame de conscience.

Placés à ce tournant, il nous appartient de décider si, compte tenu de vos réponses et du contenu du texte du projet de loi qui nous sera soumis, nous pourrons ou non continuer à vous accorder notre confiance.

Le référendum nous oblige à l'approbation de votre politique ou à son refus.

Il me faut donc, à ce point de mon exposé vous livrer mon sentiment et la pensée qui m'y a conduit.

Accompagnant un jour mon père chez le maréchal Lyautey, en 1934, celui-ci eut soudain ce mot bouleversant : « Je me meurs de la France ».

Seize ans après la plus grande victoire de son histoire, que restait-il de la grandeur de notre pays ? Un pays divisé par la démagogie, démoralisé par les querelles et les scandales.

Dix ans plus tôt, comme aujourd'hui, une pression extérieure et un changement d'orientation politique à l'intérieur nous avaient, à la fois, privés de notre résolution et de la chance d'un rapprochement franco-allemand. Dix ans plus tard, Hitler préparait la guerre et les Français se disputaient... (*Murmures sur de nombreux bancs.*)

**M. le président.** Monsieur Lefèvre d'Ormesson, je vous demande de conclure, sinon je vais vous retirer la parole.

Vous avez dépassé de cinq minutes votre temps de parole. On ne peut pas faire deux discours en un.

**M. René Hostache.** D'autres aussi, monsieur le président, ont dépassé leur temps de parole.

**M. le président.** Je vous prie, monsieur Hostache, de m'aider à présider au lieu de me gêner.

Personne ne devra plus, ce soir, dépasser son temps de parole, sinon ce débat finira lamentablement.

Ayez la bonté de conclure, monsieur Lefèvre d'Ormesson, en une minute. Vous avez assez de talent pour cela, sans lire la fin de votre discours.

Veuillez, mes chers collègues, écouter en silence la conclusion de M. Lefèvre d'Ormesson.

**M. Olivier Lefèvre d'Ormesson.** Le salut de l'Algérie et de la France, bref le sort de la patrie, nécessite plus que jamais l'unité et la discipline nationales.

Pouvez-vous, monsieur le Premier ministre, me donner l'assurance que tout sera fait, que tout sera entrepris pour réconcilier les Français de bonne foi ?

Oh ! certes, vous ne rallierez pas les quelques fanatiques qui rêvent de dictature, ni ceux qui souhaitent la démission de la France et la victoire des forces adverses.

Trahissant, inconsciemment ou non, leur pays, on les retrouve à chaque génération à la solde d'une puissance étrangère, mais ils n'ont jamais eu le dernier mot contre la France. Toute notre histoire est là qui le leur prouve.

Non, ce n'est pas à ces minorités que je songe en vous disant cela, mais à tous ceux qui se réclament de la France et de la liberté.

Les Français ont beaucoup souffert et beaucoup lutté depuis vingt ans. Ils vivent et meurent en Algérie dans une angoisse telle qu'ils ne croient et n'entendent plus les raisons de l'Etat. Et pourtant il semble qu'ils pourraient encore croire et entendre.

Mais vous ne ferez pas l'Algérie nouvelle si tous ceux qui là-bas en appellent à la France n'y participent pas. Si vous vous refusez à leur demander leur concours, alors tout sera perdu. (*Murmures sur de nombreux bancs.*)

Il ne suffit pas de commander ou de refuser, il faut aussi convaincre et construire. Il ne suffit pas de vaincre par les armes, il faut aussi gagner la paix...

**M. le président.** Monsieur Lefèvre d'Ormesson, je vous retire la parole. Veuillez quitter la tribune. (*Exclamations sur plusieurs bancs à droite. — Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre.*)

La parole est à M. Georges Bidault. (*Applaudissements au centre droit et sur divers bancs à droite.*)

**M. Georges Bidault.** Mesdames, messieurs, le discours fait ce matin par M. le Premier ministre tendait, comme cela lui est déjà arrivé antérieurement, à donner de la politique algérienne du Gouvernement une version supposée acceptable pour les citoyens français d'Algérie.

Je mesure l'effort qu'il a accompli. Mais je ne suis pas convaincu que cet effort puisse avoir un résultat.

Par le discours du 16 septembre 1959, les départements français d'Algérie ont été promis à l'autodétermination. Mais l'histoire récente des revirements du pouvoir et le souvenir récent des déclarations de M. le Premier ministre — je ne parle pas du *Courrier de la colère* où je n'ai jamais écrit (*Sourires*) — démontrent que le Premier ministre, lui, n'est pas, dans le système qui nous régit, doté du droit d'autodétermination. (*Rires et applaudissements au centre droit, à droite et au centre gauche.*)

En conséquence, c'est aux propos de celui qui s'est proclamé le « responsable suprême » qu'il faut recourir pour interpréter la politique qui est actuellement celle du pouvoir, politique que naguère le Premier ministre énonçait sans savoir ce qui allait lui arriver le lendemain et qu'il énonce aujourd'hui sans savoir ce qui lui arrivera demain. (*Rires sur les mêmes bancs.*)

Cette politique n'est pas aujourd'hui ce qu'elle était hier, comme elle n'était pas hier ce qu'elle était avant-hier. Il est donc indispensable de rappeler une fois de plus que le problème algérien qui se pose, paraît-il, depuis 130 ans — après tout le problème français se pose bien depuis environ 1.500 ans — ... (*Sourires. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

Je n'entends que les propos articulés !

... n'a jamais été l'objet avant la récente période de dix-huit mois, et à quelque titre que ce soit, d'une prise de position, de la part du chef de l'Etat, qui ne fût pas celle de l'Algérie française. (*Applaudissements sur plusieurs bancs à droite.*)

Depuis dix-huit mois, assurément, les chances manquées du 13 mai et de la période qui a suivi jusqu'au référendum ont fini par alourdir le climat international, où les peuples qui nous sont associés depuis leur naissance commencent de ressentir la néfaste contagion des couloirs des Nations Unies. Mais enfin ce n'est pas la faute de ceux qui ont fait le 13 mai, dont quelques-uns ne sont pas très loin de l'endroit où je suis présentement (*Sourires*), si ceux qui siègent aujourd'hui sur ces bancs grâce à leur action illégale d'alors découvrent à présent qu'ils ont acquis enfin un sens nouveau et rigoureux des devoirs du bon parlementaire et des péchés des mauvais.

C'est pourquoi, lorsque je me souviens qu'en juin 1959 — il n'y a pas une éternité de cela, il y a dix-huit mois — une très forte majorité de cette Assemblée se levait pour acclamer à mon appel l'idée d'intégration, je ne peux pas me résigner à penser qu'elle se soit en si peu de temps ralliée, sous prétexte d'harmonie, vraie ou prétendue, des communautés, à ce qui est le contraire de l'intégration et qui s'appelle la ségrégation.

La ségrégation est une politique qui est réactionnaire dans l'Etat d'Arkansas (Etats-Unis) (*Sourires.*). Je n'aperçois pas de raison pour qu'elle soit une politique progressiste en Algérie.

Nos écoles, qui sont intégrées et où tout le monde est accueilli, va-t-il falloir les séparer ?

Et puis — je vous recommande le voyage — montez au-dessus de Rome et visitez le cimetière de nos morts de la campagne d'Italie. Nos compatriotes français musulmans, dans des inscriptions solennelles, y ont reçu de la patrie l'hommage qu'ils sont morts pour la France. Risquons-nous, là ou ailleurs, qu'on nous demande un jour de désintégrer les cimetières ? (*Mouvements divers.*)

Maintenant, après les « 50 millions de Français à part entière » par quoi nous avons commencé, nous en sommes non seulement à l'Algérie algérienne, mais à la République algérienne.

Qu'il me soit permis, avec les sentiments de courtoisie et de considération que je dois aux membres du Parlement, de leur faire confidence qu'ayant lu, ou en tout cas parcouru, mais avec soin, il y a peu de jours, les 1.400 et quelques pages de deux tomes du Barodet qui contiennent les professions de foi et les engagements des élus, je n'ai vu dans aucun de ces textes, sur lesquels les électeurs ont jugé leurs mandataires, ni le mot de République algérienne, ni celui d'Algérie algérienne.

Beaucoup parlaient, il est vrai, de la paix, de l'attente de la paix.

Lorsque dans sa vie, on a beaucoup fait la guerre, y compris la guerre où il n'y a pas de front, on ne peut être accusé sans injustice et même sans insulte de préférer à la paix la continuation des combats. C'est cependant ce qu'on a osé reprocher à beaucoup d'entre nous.

Je me rappelle les jours où, deux années de suite, avant qu'il terminât héroïquement sa vie, muet sous la torture, Jean Moulin me disait : « Ne le répétez pas, il n'y aura pas de débarquement cette année ». Le temps était interminable. A ce moment là, la consigne était d'être ultra.

On a donc continué, jour après jour, pour l'indépendance de la patrie et pour l'intégrité du territoire. Chaque fois qu'un homme tombait, il en surgissait deux autres.

**M. Henri Karcher.** Nous le savons, merci du renseignement !

**M. Raphaël Touret.** Il y avait des traîtres à ce moment là ! (*Exclamations à droite.*)

**M. Georges Bidault.** J'ai entendu que l'on m'appelait traître. Je voudrais savoir quel est le membre du Parlement qui s'est exprimé de la sorte. (*Exclamations à gauche et au centre.*)

*Sur de nombreux bancs à droite et au centre droit.* Debout ! Debout !

**M. le président.** Je pense que M. Touret n'a pas traité M. Georges Bidault de traître...

*Voix diverses.* Si ! Si !

**M. le président.** Il y a confusion.

M. Touret a parlé de traîtres à cette époque, mais il ne s'agissait pas de vous, monsieur Bidault.

L'incident est clos.

**M. Paul Coste-Floret.** Cela vaut mieux.

**M. Georges Bidault.** Je voudrais que cela fût clair, mais puisque vous le dites, monsieur le président, je pense que c'est clair. (*Sourires.*)

**M. Georges Bidault.** Je redoute maintenant que nous allions vers un semblant de paix qui ne serait que l'aggravation de la guerre.

Pour faire la paix, il faut être au moins deux et si on multiplie les intermédiaires, comme un gouvernement algérien, par exemple, sans parler des émissaires jugés utiles, il ne faudra même plus être deux seulement, il faudra autour d'une table, ronde ou ovale, réunir un nombre imprévisible de partenaires.

Jusqu'à présent, ceux qui nous combattent ont toujours répondu à ceux qui leur faisaient des avances de notre côté par un accroissement du terrorisme, et tout le monde le sait. C'est la règle de la guerre révolutionnaire.

Quand il y a des Mig à Rabat, des armes tchèques, russes ou anglo-saxonnes à Tunis, quand le *Bulgaria* débarque tranquillement, dans des conditions qui sont au moins singulières, une cargaison d'armes qui n'est pas restée longtemps à Tanger, quand il est clair et démontré — et pas seulement depuis hier — que tout ce matériel de guerre n'a qu'une cible qui est l'armée française, on se dit que l'une des garanties fondamentales du territoire métropolitain réside dans la sécurité de la Méditerranée occidentale.

C'est ce que, dans *Le Populaire* des premiers mois de 1958, n'hésitait pas à écrire avec netteté M. Paul Ramadier, lorsqu'il avertissait, non seulement les Français, mais tous nos partenaires de l'alliance atlantique, que la perte de l'Algérie signifierait des rampes de lancement à 800 kilomètres de Marseille.

Ce qui était vrai hier reste vrai aujourd'hui.

Ce qui est vrai aussi, c'est que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes comprend d'abord le droit des Français à proclamer qu'ils le sont et qu'ils entendent le rester.

Il n'appartient à personne, même pas à la nation, même dans sa majorité, d'arracher à un seul citoyen français, quelle que soit sa naissance ou sa confession, à la fois sa terre héréditaire, ses

morts et son drapeau et, pour répondre à un propos prononcé par M. le Premier ministre ce matin, je lui dis : ni le tout à la fois, ni rien en détail.

Toute tentative pour y aboutir, sous quelque procédure qu'elle se présente, toute décision qui aurait pour résultat de rejeter malgré eux de la communauté nationale des hommes qui veulent y rester, ou qui voudrait aliéner une fraction quelconque du patrimoine qui subsiste aujourd'hui, est et serait un acte illégal, illégitime et nul à jamais.

M. le Premier ministre a fait justice, à propos de l'Algérie, d'une évocation de la décolonisation qui était contraire à la fois au bons sens et à la vérité historique, mais au-delà de ce que nous entendons, non pas par la voix constitutionnellement autorisée du Premier ministre, mais par la voix du chef de l'Etat, c'est, je le crains, encore bien autre chose qui commence à se préciser.

Ces jours derniers, cinq chefs, ou supposés tels, non pas de partis politiques, mais de groupes — il y a une différence, semble-t-il — ont été reçus par le général de Gaulle. Si j'ai bien compris également, ils ont reçu plus de confidences qu'ils n'ont été admis à en faire. (*Sourires au centre droit et à droite.*)

Le silence a été dans l'ensemble observé sur ces entretiens par la presse quotidienne et hebdomadaire, au moins jusqu'à présent.

Un texte cependant n'est pas passé inaperçu. Avec les réserves qui conviennent, mais en précisant qu'il y a une source à cette divulgation, un journaliste de *Combat*, M. Jean-Claude Vajou, de bonne réputation, expose que le contenu des conversations peut se résumer de la façon suivante — je cite : « Premièrement, la solution finale en Algérie sera l'indépendance. Deuxièmement, toutes les garanties évoquées lors du discours du 16 septembre en faveur des Français métropolitains et des Musulmans favorables à la France deviennent valables. L'éventualité du « partage » devient également valable ».

En ce qui concerne l'Algérie indépendante, maintes fois condamnée, ici et en haut lieu, c'est la conséquence évidente et proche de la République algérienne qu'on nous a déjà annoncée et qui est contraire à la fois à la Constitution, à tous les codes — notamment au code pénal — et au serment du référendum — du premier — celui qui a fondé la légitimité de la République d'aujourd'hui.

Je suis allé, au moment de ce referendum, en Algérie et pour y faire campagne, n'y étant pas encore interdit de séjour. (*Sourires au centre droit et à droite.*) J'y ai parlé des dizaines de fois. Partout, les hommes, les routes, les monuments, tout y disait : « Ici, la France » et « Voter oui, c'est voter pour la France ». S'il en est un parmi vous qui soit passé en Algérie à ce moment et même récemment, car les inscriptions ne sont pas encore effacées, qu'il se lève pour me démentir.

**M. Mohamed Barboucha.** Sur certaines routes d'Algérie, on pouvait lire aussi : « Votez oui, votez de Gaulle ».

**M. Georges Bidault.** Mais bien entendu, c'était la même chose ! (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

En ce qui concerne la solution, ou prétendue telle, du partage, je rappelle que, sous un régime faible et instable, celui que le 13 mai a remplacé, cette sorte d'israëlisation de l'Algérie — comme s'il n'y avait pas déjà assez d'un Israël constamment sous les armes autour de la Méditerranée et comme s'il était nécessaire d'en créer un second — ... (*Très bien ! à droite.*) ... n'avait eu pour garantie que quatre parlementaires que je signale à ceux qui les connaissent et même à ceux qui les ont remplacés, car trois d'entre eux ont disparu de ces bancs. C'étaient MM. Hernu, Naudet, de Lipkowski et Hersant, le seul qui ait surnagé.

Ce fut la seule autorité dont disposa, en ces temps peu anciens, une formule à laquelle on n'a pas songé, du temps du Gouvernement provisoire de la France libre à Alger, ni du temps du référendum, et dont une récente allocution radiodiffusée du général de Gaulle a cependant fait planer la menace sur la France algérienne.

J'ai appris autrefois, du général de Gaulle, cette grande maxime que je refuse, l'ayant retenue, de laisser tomber dans l'oubli : « Plus les situations sont graves, plus les solutions sont simples ». Les complications, les subdivisions, les compromis, les habiletés d'un jour altèrent l'intégrité même de la notion de salut public.

Je dois, dans cette perspective, rappeler à l'Assemblée que le plan de Constantine prévoit l'entrée dans le corps des fonctionnaires métropolitains, dans un délai de cinq années, d'une proportion importante de Français musulmans d'Algérie.

Si, par malheur et par abandon des prérogatives et des devoirs élémentaires de l'Etat et de celui ou de ceux qui l'incarnent, il devait y avoir une république algérienne indépendante avec sa diplomatie, comme on l'a dit, les Français métropolitains trouveraient-ils, pour les administrer, des fonctionnaires devenus étrangers par la faute des Français de la métropole ?

Dans toute l'histoire, on n'a jamais vu une patrie s'amputer volontairement d'une fraction de son territoire et se séparer volontairement d'un grand nombre de ses fils qui ne le lui ont pas demandé, et qui n'avaient pas mérité d'être traités de la sorte.

Pour moi, la République est une et indivisible. Je souhaite, nous souhaitons tous la meilleure chance à une Communauté sans liens ni structures. Mais il y a, quel que soit le vent de l'histoire — surmontable, me semble-t-il, au moment de la force de frappe et après la disparition de la marine à voiles — quelque chose que nous n'accepterons jamais et qui n'a même pas l'excuse de la défaite et de l'occupation : c'est une nouvelle aliénation du patrimoine national, de ce patrimoine qui n'appartient pas qu'aux vivants et que les vivants, qui l'ont reçu des morts, ont pour premier devoir de transmettre intact et préservé à la génération qui vient.

Peu importe ce que pense la mode du jour, qui est plus changeante qu'on ne croit, peu importe le jugement des hommes : j'ai foi dans l'avenir de la France.

Un jour, sur le champ de bataille de Rezonville, Albert de Mun et La Tour du Pin, se rencontrant dans le processus du désastre, se sont dit l'un à l'autre : « Il y aura encore de beaux jours pour la France ».

C'est ce que je voulais ajouter aux nobles et émouvants discours que nous avons eu la fierté d'entendre. Du moins ce Parlement, s'il doit succomber, aura succombé sans vote, mais non sans honneur. Comme eux, comme ceux dont j'ai parlé, j'ai confiance en la patrie unique. Aucune main ne brisera l'héritage que nous avons reçu en commun. Rien ni personne n'a le pouvoir de livrer, directement ou indirectement, des départements français au F. L. N. Rien ni personne ne peut obliger l'armée française, bouclier et honneur de la nation, comme je l'ai écrit au mois de mai 1958, à manquer au serment qu'elle a prêté. On n'a pas le droit de s'emparer de force de la confiance des Français. Le pouvoir, sans doute, est au-dessus du remords, mais les Français ne le sont pas.

Rien ni personne ne peut faire oublier aux membres du Parlement les devoirs que leur impose la souveraineté nationale dont ils sont les mandataires. Rien ni personne ne pourra nous convaincre, je l'espère, ni aujourd'hui ni jamais, d'abandonner l'Algérie et de trahir la France. (*Applaudissements à droite et au centre droit et sur quelques bancs au centre gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. Vayron.

**M. Philippe Vayron.** Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, on a le droit de se poser cette question : que faisons-nous ici aujourd'hui ?

En effet, nous n'avons pas de texte à voter, ni même à discuter.

M. le Premier Ministre nous a dit toutefois, dans son discours de ce matin, que le Gouvernement voulait ce débat avant de prendre certaines décisions et nous avons compris que nous étions « autorisés » à donner notre avis sur une idée de référendum.

Ce référendum consiste, pensons-nous, à permettre au peuple français d'autoriser que soit arrachée à la patrie une partie du sol national, car l'Algérie est une terre française et je voudrais vous dire en quelques mots pourquoi, historiquement et moralement, elle est une terre française et pourquoi, par conséquent, l'idée même de référendum nous paraît illégitime.

Elle est française, d'abord, parce qu'elle n'est rien d'autre et qu'elle n'a jamais été rien d'autre. M. Ferhat Abbas l'a dit ; M. Michel Debré l'a dit ; l'Histoire l'avait dit avant eux. Il semble donc que tout le monde soit d'accord sur ce point. L'Algérie est française aussi par droit de conquête. L'unité française, comme l'unité allemande, comme l'unité italienne, a été faite par droit de conquête et même les derniers territoires rattachés à la France, la Savoie et le comté de Nice...

**M. Hervé Laudrin.** Ce fut exceptionnel !

**M. Philippe Vayron.** Pas la Bretagne, je vous l'accorde, monsieur l'abbé.

Il y avait la conquête et il y avait le mariage ; ni l'un ni l'autre ne demandait le consentement des populations.

Pour les derniers territoires rattachés à la France, la Savoie et le comté de Nice, il y a eu un plébiscite, c'est vrai, mais pour ratifier un échange de terres fait par des souverains et non pas, à l'origine, par les populations.

L'Algérie est française par le sacrifice de ses tirailleurs, de ses spahis qui pendant toutes les guerres, sous le même drapeau que les régiments métropolitains, ont assuré la défense de tout le territoire national.

**M. Pierre Dumas.** Voulez-vous me permettre de vous interrompre, mon cher collègue ?

**M. Philippe Vayron.** Volontiers.

**M. le président.** La parole est à M. Dumas, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Pierre Dumas.** Je suis scandalisé par ce qui vient d'être dit de mon département, la Savoie.

La Savoie voulait être française. Elle l'a été tout au long de l'histoire par le cœur, la langue, la civilisation. Elle l'a été bien avant le référendum de 1860.

Effectivement, en 1860, elle a pu choisir librement son rattachement à la France et je pense que c'est sans doute à cette liberté de choix qu'elle a dû de voir le caractère français ne plus lui être contesté par la suite.

Il y a peut-être un enseignement à en tirer pour le cas qui nous occupe aujourd'hui. (*Applaudissement à gauche et au centre.*)

**M. François Bénard.** Très bien !

**M. Philippe Vayron.** Monsieur Dumas, permettez-moi de vous dire que vous m'avez mal compris ou que je me suis mal exprimé.

Il n'a jamais été dans mon esprit de douter du caractère français depuis toujours de la Savoie. J'ai simplement voulu dire que si l'on demandait à une certaine époque le consentement des populations, il n'empêche qu'il y avait droit de conquête. Cela ne signifie pas que les populations n'étaient pas d'accord, je vous en donne acte bien volontiers, car c'est une vérité historique que la Savoie a toujours été une terre française de par la volonté de ses habitants. Il n'empêche que c'est un échange de terres entre le Piémont et la France qui a permis le rattachement immédiat, à l'époque, de la Savoie et du comté de Nice.

J'ajoute, d'ailleurs, que pendant l'entre deux guerres, des demandes d'assimilation de l'Algérie à la France ont été formulées ; elles l'on été par des Musulmans et appuyées par les partis de gauche des Assemblées françaises. Nous ne pouvons que regretter que l'on ait, comme l'a dit M. Simonnet, manqué cette occasion extraordinaire.

Je crois aussi que l'Algérie est française par le référendum d'octobre 1958 qui, avec 80 p. 100 de votants et 96 p. 100 de « Oui », a décidé du rattachement de l'Algérie à la France et par la volonté même de ses habitants. Il ne peut pas y avoir de doute sur ce qu'a été ce référendum ; le vote a été libre. C'est le général de Gaulle lui-même qui déclarait, le 3 octobre, à Constantine :

« Trois millions et demi de femmes et d'hommes algériens, sans distinction de communauté et dans l'égalité totale, sont venus des villages de toutes les régions et des quartiers de toutes les villes apporter à la France et à moi-même le bulletin de leur confiance. Ils l'ont fait tout simplement, sans que nul ne les y contraigne et en dépit des menaces que des fanatiques font peser sur eux, sur leur famille et sur leurs biens. »

La population savait qu'il s'agissait de voter pour la France puisque le général de Gaulle, le 6 juin 1958, déclarait à Oran :

« Il s'agit notamment que dans l'occasion immense qui va être offerte dans trois mois à la totalité des citoyens français, l'Algérie tout entière, avec ses 10 millions d'habitants, participe avec tout son cœur comme les autres, exactement au même titre, avec la volonté de démontrer par là qu'elle est organiquement une terre française aujourd'hui et pour toujours. »

Et ce fut Mostaganem ; je vous passe les citations, je ne citerai pas non plus M. le Premier ministre, on l'a fait si souvent que ce ne serait là que répétition.

Mais le fait rejoint le droit. La population européenne a maintes fois manifesté sa volonté de rester française. La population musulmane, par les harkis, par les conseils municipaux, par les groupes d'auto-défense, en a fait autant, et « je crois aisément des témoins qui se laissent égorger ».

Dans ces conditions, que va représenter le référendum ? Je crois que le référendum est illégitime parce qu'il porte atteinte à l'intégrité du territoire de la République.

Je ne crois pas qu'on puisse mettre aux voix de quelque façon que ce soit et même d'une manière détournée l'intégrité du territoire national. L'on ne peut mettre aux voix la possibilité de l'éventuelle sécession d'une partie du territoire de la mère patrie

D'ailleurs, le référendum — on l'a dit déjà à cette tribune — c'est en l'occurrence un moyen qui permet de demander au peuple de choisir entre l'effort et la facilité.

Je vous demande, mes chers collègues, de réfléchir un instant à ce qui se serait passé si aux plus grands moments des grandes batailles de l'histoire de France, on avait interrogé le peuple fatigué par la guerre pour savoir s'il voulait que continue ou que ne continue pas l'effusion du sang ?

Si, en 1917, au lieu de dire : « Je fais la guerre », Clemenceau avait demandé l'avis des populations, êtes-vous bien sûrs qu'à ce moment là la guerre eût continué jusqu'à ce que nous recouvrions l'Alsace et la Lorraine ?

Réfléchissez honnêtement en vous-mêmes ! Si, en 1940, on avait demandé aux Français s'ils voulaient continuer la lutte sur le territoire métropolitain ou ailleurs, êtes-vous bien sûrs qu'à ce moment la guerre eut été poursuivie ?

**M. Abdelmadjid Benhacine.** Me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Philippe Vayron.** Je ne puis. Mon temps de parole est très limité.

Il eut été regrettable à ce moment là pour la France que le général de Gaulle ne puisse pas continuer la guerre.

La République est une et indivisible. C'est là une de ces vérités que nous croyons éternelles, que nous avions apprises lorsque nous étions enfants. Il semble, hélas ! qu'elle aille rejoindre, poussée par le vent de l'histoire, la marine à voile, les lampes à huile et un certain nombre de choses auxquelles la nostalgie nous rattache.

Il est vrai que cette vieille notion d'unité de la République date des Jacobins. Les Jacobins, c'est de l'histoire ancienne, on n'y doit plus penser. Il faut, maintenant, vivre de notre temps, et notre temps c'est la possibilité pour une partie de la République de la quitter !

Mesdames, messieurs, nous ne pouvons pas accepter cela.

A cet égard, je voudrais citer un extrait d'un texte que j'ai relu intégralement avant de monter à cette tribune et qui me semble, dans une certaine mesure et toutes proportions gardées, être très exactement d'actualité. Il s'agit du procès-verbal de la séance du 17 février 1871 de l'Assemblée nationale réunie à Bordeaux, sous la présidence de Jules Grévy.

Je prie nos collègues Alsaciens et Lorrains de ne pas suivre l'exemple de M. Dumas. Il ne s'agit pas, en ce moment, de douter de la foi patriotique, bien au contraire, de nos compatriotes d'Alsace et de Lorraine. Mais justement les députés alsaciens et lorrains ont porté en 1871 un jugement sur le référendum, un jugement sur le plébiscite et même sur les votes des Assemblées. Je vous demande très simplement d'écouter ces mots qui sont extrêmement douloureux.

« Une Assemblée, disait M. Keller, même issue du suffrage universel, ne pourrait invoquer sa souveraineté pour couvrir ou ratifier des exigences destructrices de l'intégrité nationale Elle s'arrogerait un droit qui n'appartient même pas au peuple réuni dans ses comices ».

**M. Raymond Mondon.** Me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Philippe Vayron.** Monsieur Mondon, je mets sur le même plan le sacrifice d'un Lorrain et celui d'un tirailleur algérien.

**M. Raymond Mondon.** En politique, comme en histoire, il faut être prudent dans les comparaisons. Les Alsaciens et les Lorrains ont toujours fait leur devoir. Après 1870, beaucoup sont partis en Algérie pour ne pas servir l'Allemagne. Dans ma famille, certains sont partis comme engagés volontaires.

Si vous teniez à Strasbourg, à Mulhouse ou à Metz les propos que nous venons d'entendre, on ne vous comprendrait pas, car tout est différent : les mœurs, les religions, la langue.

**M. Jacques Féron.** Les sacrifices sont les mêmes !

**M. Frédéric-Dupont.** Monsieur Mondon, vous n'avez pas le monopole de la représentation de la Lorraine !

**M. Raymond Mondon.** Je ne prétends à aucun monopole, mais parmi ceux qui crient très fort « Algérie française », il en est qui, en 1940, n'ont pas protesté contre l'annexion de fait de l'Alsace et de la Lorraine ! (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

**M. Philippe Vayron.** Je dis que l'on n'a pas le droit d'arracher à la patrie une part du patrimoine et que ce qui était vrai lorsque certains députés protestaient parce que des territoires étaient soustraits de la France reste vrai pour l'Algérie, française depuis cent trente ans. L'Algérie est terre française et le référendum risque, si les choses sont poursuivies jusqu'à leur terme, de nous la faire perdre. Et c'est contre cela que nous protestons.

Cela étant, le Gouvernement prendra demain ses décisions. Lorsque nous les connaîtrons, nous aurons à prendre nos responsabilités.

Je ne demande, quant à moi, qu'une chose : que la France tout entière agisse de telle manière que l'Algérie reste terre de souveraineté française et que tous ceux qui là-bas veulent vivre et mourir Français puissent le faire. (*Applaudissements à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pasquini. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

**M. Pierre Pasquini.** Mes chers collègues, l'intervention que je me propose de faire ce soir n'apportera rien, j'en ai conscience, sur le plan doctrinal. C'est simplement la connaissance que je crois posséder de certains des innombrables problèmes que pose la question algérienne qui m'a valu d'oser ce soir aborder cette tribune.

Je représente, en effet, un département métropolitain, mais le hasard de la carrière de magistrat de mon père m'a fait naître sur les hauts plateaux du Constantinois algérien et, du fait de cette carrière, j'ai vécu, de collège en faculté jusqu'à l'âge de vingt et un ans sans avoir pratiquement connu le territoire métropolitain.

J'ai vécu la suite de ma vie sur le territoire métropolitain ayant toujours en moi et avec autant de force le souvenir de mes affections, de mes amitiés, de mes souvenirs de jeunesse et surtout de mes morts qui sont restés là-bas de l'autre côté de la Méditerranée sur cette terre dont je dois ajouter que ni ma famille ni moi-même n'y avons jamais possédé un seul arpent.

Je suis aussi de ceux qui, par le moyen d'un long périple armé, cheminant au prix du sang à travers la Tunisie et l'Italie, n'eurent de première connaissance avec la métropole et avec elle de premier contact que celui d'une plage de sable enlevée à la mitraillette et à l'arme blanche au moment du débarquement.

Il est vrai que doit peser encore sur nous le souvenir du sacrifice de tous ces hommes jeunes qui sont venus au chant des Africains donner pour la première fois au monde le spectacle qui n'avait jamais été vu d'une métropole délivrée par ses territoires d'outre-mer et pour laquelle l'Algérie à elle seule avait mobilisé plus de classes que n'en mobilisa jamais le Reich hitlérien. Je pourrais peut-être me laisser aller à l'émotion que peut légitimement engendrer une telle geste si je n'avais conscience qu'un sacrifice volontairement consenti ne peut toujours constituer une argumentation dans un débat que le cœur tout entier peut inspirer, nous l'avons vérifié ce soir, mais que peut-être la raison et la raison seule doit résoudre.

Pendant des générations, quantité d'Européens et même de Musulmans ont pu vivre ensemble et même se croire Français, sans avoir jamais connu le territoire métropolitain, ce qui était mon cas ; pour eux si la terre s'appelait Algérie, la patrie s'appelait France et il n'y avait pas de problème.

On pouvait vivre ensemble et souvent s'aimer. Au théâtre, cela s'apelle *La famille Hernandez*. Et, bien qu'il ne s'agisse que d'une farce de théâtre, si elle a fait rire la France entière c'est qu'elle exposait une vérité amusante, mais une vérité tout de même qu'il convenait de méditer, à savoir qu'en Algérie le petit peuple des Espagnols, des Maltais, des Napolitains, des Juifs, des Arabes, des Français de Bab-el-Oued ou d'ailleurs peut toujours s'entendre. C'est un élément dont on n'a pas tenu jusqu'ici un compte suffisant.

J'admets que cette adaptation à la vie commune des petites classes entre elles était insuffisante à préparer l'avenir et l'édifice commun de la vie commune des Algériens avait depuis longtemps laissé apparaître ses lézardes.

Je n'ai entendu parler qu'à l'école de la révolte de Kabylie de 1871. La répression y fut dure, très dure, puisqu'on frappa la population d'un impôt de 36 millions et que l'on mit cette année-là 500.000 hectares sous séquestre.

De la même façon, si j'en crois les livres, fut dure la répression qui frappa la rébellion de Bou Amama, c'était la seconde du genre, en 1887, seize ans après. Par contre, ce que je n'ai pas lu dans les livres et ce que je sais pour l'avoir vu de mes yeux pendant des années, c'est qu'un fossé se creusait qui menait au drame d'aujourd'hui.

A ce titre, sans vouloir me trouver le défenseur du Gouvernement, je crois devoir être objectif et honnête et je veux avoir la loyauté de rappeler en Algérien que j'ai été et face aux Algériens qui m'écoutent que non seulement le Gouvernement a hérité d'une guerre qui, avant lui, existait depuis quatre ans déjà, mais que cette guerre elle-même était la résultante d'innombrables erreurs accumulées par d'innombrables gouvernements précédents, malgré les avertissements reçus. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Les gros colons ont existé, c'est vrai. Leur colonialisme à l'heure actuelle est extirpé. Encore convient-il de préciser que le Gouvernement actuel est le premier qui l'ait fait ! Mais il a existé. J'ai été durant des années en classe avec des Musulmans. J'étais souvent — je le confesse sans fausse honte — le dernier de ma classe. Les Musulmans qui étaient avec moi et dont certains se trouvent sur ces bancs étaient souvent premiers. Mais moi j'avais le droit d'être préfet, tandis qu'eux ne pouvaient être chefs de bureau.

En vingt ans de ma vie, je n'ai pratiquement pas vu de Musulmans reçus dans les salons européens. Je me souviens enfin — souvenir beaucoup plus vieux encore — d'être allé dans une petite ville du Constantinois, Tocqueville, où les parents avaient envisagé de retirer leurs enfants de l'école parce que l'institutrice voulait épouser l'instituteur arabe. C'est un vieux souvenir, je vous l'accorde. Mais croyez-vous que si je m'en souviens d'autres ne s'en souviennent pas également ?

Je me souviens, de la même façon, d'avoir vu de mes yeux et d'avoir entendu de mes oreilles la colère que souleva le projet du gouverneur général Viollette. Tout cela n'était pas sans conséquence, et les exemples que j'évoque méritent d'être rappelés parce que certains en ont tiré parti.

De la même façon encore, j'ai sous les yeux l'image d'une foule innombrable de burnous — c'était il y a vingt-cinq ans, cela ne date donc pas d'hier — se pressant sous le balcon de l'hôtel de France à Sétif pour acclamer un homme qui avait sa pharmacie dans la rue où j'étais né moi-même ; cet homme s'appelait Abbas.

Le pouvoir laissait faire. Il faut souligner — je veux avoir la loyauté de le reconnaître, monsieur le Premier ministre — que ce pouvoir n'était pas le vôtre.

On ne servait pas l'Algérie, on se servait d'elle. N'avons-nous point vu un député métropolitain perdre son mandat sur le territoire métropolitain, prendre l'avion, aller se faire élire conseiller général à Sétif, puis faire un saut jusqu'à Constantine, être élu président du conseil général, puis député de Constantine sans même y être domicilié, devenir quelques temps après président du conseil des ministres et s'asseoir à la place où vous vous trouvez aujourd'hui, monsieur le Premier ministre ?

Nous comptions beaucoup sur lui, jusqu'au jour où les morts ont commencé à joncher les pavés : nous ne l'avons plus revu.

Votre Gouvernement n'y était pour rien, c'est certain — mais il faut bien que quelques-uns, dont moi-même, le rappellent — de même que la majorité européenne de là-bas.

Tout cela se faisait avec la bénédiction du pouvoir de l'époque. Le sous-préfet venait généralement de Picardie ou de Saintonge avec tout ce que cela peut supposer de connaissance des questions algériennes et lorsque, après avoir formé son expérience au détriment du pays, il commençait à avoir quelques lueurs alors il partait en avancement disant de ses successeurs : ils n'y connaissent rien.

Je pourrais citer de multiples exemples. Lorsque des gouvernements généreux ont doté l'administrateur de commune mixte d'une voiture automobile traction avant à la place d'un cheval, ce fut une faute énorme parce que la traction avant ne pouvait emprunter le sentier, la piste ou la sente et que des populations entières ne voyaient plus jamais l'administrateur, c'est-à-dire la France. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Quand M. Moatti disait tout à l'heure que la fraternisation existait depuis 1914-1918, c'est vrai et c'est faux tout à la fois. C'est vrai que la fraternisation des armes existait, mais c'est vrai aussi qu'il n'a jamais été offert en guise de fraternisation aux Musulmans que celle du risque de se faire tuer avec nous. L'autre fraternisation, nous ne l'avions pas encore offerte. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Qu'en est-il résulté ? Une explosion imprévue et qui était pourtant prévisible, celle du 8 mai 1945. Ce jour-là, jour de la victoire, j'ai vu assassiner un ami de mon père, le maire de Sétif, M. Deluca, prédécesseur de Mme Khebtani. J'ai vu couper les bras à la hache à un fonctionnaire des postes et j'ai vu mutiler quelques corps, entre autre celui du curé de Chevreuil, comme seulement en Algérie on sait mutiler, dans ce pays dont il convient de rappeler que ce n'est pas tellement la mort qui fait peur à ceux qui y vivent mais la façon dont on va la recevoir et le supplice qui souvent la précède

Cette rébellion s'est étendue jusqu'à Guelma et elle aurait pu s'étendre encore. Tel n'a pas été le cas et nous savons tous pourquoi : parce que comme en 1871 comme en 1887, la répression a été dure, très dure. Le général qui commandait la Petite-Kabilie avait donné carte blanche à ses troupes.

Si cela est vrai et si je crois qu'auprès des populations islamiques la force inspire le respect, ce n'est pas suffisant. Il faut encore que cette force soit accompagnée de la justice et essentiellement de la justice sociale.

La répression de 1871 a-t-elle été une solution ? Non.

La meilleure preuve en est qu'il y a eu 1887 et aucune réforme entre temps.

La répression de 1887 a-t-elle été une solution ? Non, puisqu'il a fallu attendre quelques années pendant lesquelles il n'y eut aucune réforme et qu'il y a eu l'explosion de 1945.

La répression de 1945 a-t-elle été une solution ? Non, encore une fois, puisqu'il y a eu l'explosion de 1954.

J'ai entendu beaucoup de mes collègues dire que si en 1954 la répression avait été brutale et rapide, la rébellion aurait été stoppée. Si la répression s'était produite, il est possible que la rébellion de l'Aurès en 1954 aurait été stoppée et l'on peut se demander si le fait d'avoir voulu à ce moment-là éviter un certain nombre de victimes ne nous a pas valu avec le temps d'en pleurer davantage.

Mais si cette répression de 1954 telle que certains d'entre nous la souhaitaient avait eu lieu, je pense très sincèrement, pour avoir vécu le problème, que cette répression n'aurait pas non plus réglé le problème politique parce qu'en 1954 encore il n'y avait pas eu de réformes ni sur le plan économique ni sur le plan social.

Il faut donc bien dire — j'ai conscience que nous n'avons pas été assez nombreux à le faire — que c'est tout de même de Gaulle qui y a pensé le premier. De Gaulle, dans ce domaine spécifiquement politique — on ne peut le séparer de son contexte — c'est l'homme de la conférence de Brazzaville, mais c'est essentiellement aussi l'homme du discours de la place de la Brèche en décembre 1943 et c'est l'homme de l'ordonnance de mars 1944.

Qu'on ne s'y trompe pas. L'audience incontestable, que j'ai vérifiée récemment encore, que le chef de l'Etat rencontre auprès des populations musulmanes ne vient pas d'événements récents mais s'inspire précisément du rayonnement de sa personne au moment du discours de la place de la Brèche. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Quand, autour de nous, certains des nôtres se livrent à une critique systématique de ce qui s'est fait, par esprit libéral, si vous le voulez bien à défaut d'autre chose, je ne peux pas ne pas rappeler qui si dès 1945 on avait poursuivi l'expérience dans les voies que pouvait ouvrir l'ordonnance de 1944, nous n'en serions sans doute pas là.

Rien, ou si peu de choses, avait été fait dans le domaine économique et social, jusqu'au 13 mai.

Depuis le 13 mai, en revanche, d'immenses choses dans ce domaine économique et social se sont produites et continuent de se faire.

Il y en a de mauvaises, monsieur le Premier ministre, et il y en a de bonnes mais, en ce qui me concerne, je veux avoir la loyauté de dire que c'est votre Gouvernement qui, le premier, a eu le courage de s'attaquer à certains de ces problèmes et, lorsque vous énonciez des chiffres, que j'ignorais, à savoir les cent maisons, les sept classes et le milliard par jour, je suis obligé de constater que c'est ce que le général de Gaulle, dès Brazzaville, appelait « les réalités françaises ».

Mais nous sentons tous intensément que tout ce qui est fait dans ce domaine économique et social n'a de valeur et ne peut en avoir qu'en fonction du facteur politique...

**M. Henry Bergasse.** Mais non, nous approuvons tous le plan de Constantine !

**M. Pierre Pasquini.** Vous allez être de mon avis, monsieur Bergasse.

Les sacrifices de sang, d'argent et d'espoir qui sont sollicités de la Nation ne sont et ne peuvent continuer à être sollicités qu'en fonction de leur finalité. Les Français de la métropole, déjà depuis quelques années, ont bien voulu donner beaucoup, et de leurs enfants, et de leur argent, et de leurs préoccupations, et de leurs soucis, mais à condition que ce ne soit pas inutilement.

Il fallait, disent certains, profiter du 13 mai, de cet immense élan de fraternisation qui est né dans un climat passionnel : la rébellion était atteinte dans ses œuvres vives ; elle était morte. La seule question que l'on puisse se poser, que je me pose et à laquelle, pour ma part, je suis incapable de répondre est la suivante : elle était morte pratiquement, en fait..., mais pour combien de temps ?

Je n'en sais rien moi-même et je suis assez tenté de croire — je serais enclin à donner raison à certains de mes collègues algériens — que le 13 mai pouvait offrir un moyen de répit permettant de promouvoir les réformes ; mais, et à l'inverse — je m'excuse si mon propos paraît choquant à certains de mes collègues et ne voyez dans ce que j'exprime que ma volonté de loyauté, de franchise totale — je pense trop connaître l'Algérie pour croire que cette fraternisation du 13 mai était la résultante du subit élan d'amour total de tous les Français pour tous les Arabes et de tous les Arabes pour tous les roumis.

Qu'on me pardonne si j'ôte à une intention si louable la pureté qu'elle a pu contenir. Il y avait sans doute de cela, mais je crois qu'il y avait aussi cette espèce d'élan d'affection réciproque qui pousse les hommes les uns vers les autres, à la fin de leur peur, à la fin de leur panique commune. Il y avait aussi cela dans le 13 mai. (*Applaudissements au centre droit.*)

Depuis, hélas, les roues du destin ont continué de tourner. A l'heure présente, si la population européenne s'est éloignée du pouvoir, on ne peut pas dire que la population musulmane s'en soit rapprochée.

Certes, un pas immense a été accompli. La promotion des élites politiques musulmanes est un fait et, je le dis encore, c'est votre fait, monsieur le Premier ministre.

Si l'on avait dit aux batnéens que le vieux maire radical, que je connais depuis longtemps et qui s'appelle Malpel, céderait la place à Ali Mallem ; si l'on avait dit aux sétifiens que le colon très fortuné qui s'appelait Charles Brincat céderait la place à Mme Khebtani et si l'on avait dit aux philippevillois que Brededine prendrait la place de cet illustre algérien qui s'appelait Paul Cuttoli, et qui accueillit en qualité de doyen de l'Assemblée consultative le libérateur du territoire, tous les Français d'Algérie et beaucoup de musulmans auraient crié à la folie. C'était une chose inconcevable.

Ce pas immense a été effectué en l'espace de quelques années, de quelques mois même. La population française de souche admet parfaitement maintenant d'avoir un maire musulman, un député musulman, et elle vit en bonne entente avec eux.

C'est ce pas immense qu'il faut souligner et qui appelle peut-être des lendemains plus heureux.

C'est là, je crois, la voie qui est tracée et sur laquelle il faudrait progresser, à condition de le dire, parce que la population musulmane, elle, souffre d'un mal très grand.

Vous ayant décerné quelques compliments, ou plutôt ayant fait la constatation du côté positif de votre œuvre, vous souffrirez, monsieur le Premier ministre, que, par loyauté, je puisse également me livrer à la critique.

La population musulmane, dans sa masse, ne sait pas exactement ce que nous voulons et il semble qu'on n'essaie pas de le lui dire suffisamment. Il y a dans la population mulsulmane des millions de gens qui sont pour nous, peut-être ; il y a ceux qui sont de l'autre côté et, au milieu, il y a également des millions d'attentistes prêts à basculer d'un côté comme de l'autre.

Et là, je me sépare de vous : il n'y a pas en Algérie — je le dis nettement — des partis ou des tendances différentes, comme vous le disiez encore ce matin. Je ne crois pas que ce soit vrai. En Algérie, il y a deux camps : il y a le camp de ce qu'on peut faire ou de ce qui va se faire avec la France, et il y a le camp de ce qui peut se faire et de ce qui va se faire contre la France mais avec le F. L. N.

Cette population, comme elle est hésitante, il importe de la rassurer. Je citais hier à mes collègues, à titre d'exemple, certains faits que j'avais vus l'été dernier encore en Algérie, et notamment celui-ci : ayant eu l'honneur de servir quelques semaines dans des unités en opération, j'ai vu pendant des semaines, et des heures et des heures, de djebel en djebel, les unités se livrer à ce que l'on appelle des crapahuts très difficiles. Au bout de trente-six heures, on avait trouvé un fusil, deux fusils de chasse, encore qu'on ait trouvé la crosse enterrée dans un endroit et le percuteur dans un autre. Lorsqu'on rentrait, harassé, fourbu, déçu, on apprenait que le harki, qui ne savait plus sur quel pied danser et qui avait peut-être conscience de devoir donner un gage au F. L. N., était parti avec le fusil mitrailleur.

Il importe que de tels faits retiennent l'attention.

La psychologie musulmane est assez spéciale. Le Musulman compte sur l'inconstance des autres alors qu'il est inconstant lui-même.

J'avais eu l'honneur de vous rappeler, il y a peu de temps, par une note, deux citations qui, si elles illustrent le fait que ce problème algérien existe bien depuis 140 ans, illustrent encore notre réalité d'aujourd'hui.

Je vous avais rappelé une lettre d'Abd-el-Kader à ses troupes où il écrivait : « Prenez patience, le chrétien est inconstant, un jour Bugeaud s'en ira, alors ce sera notre heure ».

Je livre à l'appréciation de mes collègues deux lettres datant de 1836 et de 1837 et qui reflètent une réalité aussi tangible au moment où je parle. Remplacez Abd-el-Kader par les lettres « F. L. N. » et vous verrez l'importance qu'elles peuvent avoir.

En 1836, les indigènes de Sikok écrivaient à Bugeaud :

« Nous serons à vous avec plaisir si les Français continuent à se montrer plus forts qu'Abd-el-Kader. »

En 1837, les indigènes de Marnia écrivaient à Clauzel :

« Si vous êtes assez forts, si vous pouvez nous protéger contre la cruauté d'Abd-el-Kader, nous serons à vous. Si vous nous aban-

donnez à sa cruauté, à sa fureur, force nous est de le suivre, de faire ce qu'il veut et de vous attaquer enfin. »

C'est pourquoi, avec la conscience que je crois avoir de cette psychologie de la masse musulmane, je vous dis : prenez garde, parce que cette population qui a donné quantité de gages à cette fraternisation que j'évoquais tout à l'heure encore risque de basculer tout entière et de se trouver sur un mauvais chemin au péril de la vie même des Français d'origine qui se trouvent là-bas.

S'agissant de cette population française d'origine, je crois que nous n'avons pas eu assez de sollicitude pour elle. A défaut de savoir qu'elle est comprise, elle a besoin de savoir qu'elle est aimée, ainsi que le déclarait un prêtre l'autre jour, parce que méridionale qu'elle est, brassée de tous les sangs méditerranéens qu'elle se trouve être, cette population algérienne est la plus affective de toutes les populations.

Elle avait besoin, elle a encore besoin de savoir que sa vie, son travail, ses biens doivent nous être sacrés. Cela, il faut le dire, il faut que vos ministres le disent. Aussi ai-je peine à constater — ce n'est peut-être qu'une opinion personnelle — que, dans cette matière de la défense du patrimoine français, la radiodiffusion française est encore insuffisante et qu'elle ne fait pas le poids.

Il importe de franchir ce fossé méditerranéen et de s'intéresser à ces Français qui sont de l'autre côté de la Méditerranée, et il importe de les rassurer à chaque instant. Ils subissent des exemples assez funestes, sur lesquels on a suffisamment insisté aujourd'hui pour que je n'y revienne pas.

Ils ont l'exemple des Français du Maroc et de Tunisie, qui incontestablement ont été injustement frappés et qui souffrent, et le spectacle de leur souffrance est extrêmement douloureux pour les Français d'Algérie.

Ce qui est plus grave, par voie de comparaison, c'est que, si les Français du Maroc et de Tunisie s'en sont allés pour la plupart, les Français d'Algérie ne s'en iront pas, ou ne s'en iront pas de la même façon. Au demeurant, la plupart de ceux qui pouvaient partir sont partis — ceux-là résident maintenant avenue Foch ou promenade des Anglais.

Quant au petit peuple de Bab-el-Oued, qui poinçonne les billets à l'Opéra ou au cinéma, ou qui conduit les tramways algérois, il ne s'en ira pas ou il s'en ira moins facilement, et c'est de lui qu'il faut se préoccuper plus particulièrement.

Ce Français d'Algérie, cet Algérien français, il faut le connaître. Il a pris ses qualités et ses défauts sur tout le pourtour de la Méditerranée. Cet Algérien français, il peut être orgueilleux comme un Espagnol, rusé comme un Grec, hâbleur comme un Maltais, subtil comme un Italien, têtu comme un Turc.

Mais aussi — et il l'a parfois prouvé — il peut être courageux comme un zouave, endurant comme un tirailleur, téméraire comme un spahi, naïf comme le turco de la Commune d'Alphonse Daudet.

Mais, plus encore, et souvenez-vous-en, il peut être attaché à sa terre, à la vie qu'elle lui offre, comme un Corse, c'est-à-dire le plus farouchement du monde. (*Applaudissements au centre, à gauche, sur de nombreux bancs à droite, au centre gauche et à l'extrême gauche.*)

Devant un tel problème dont je ne me dissimule pas la difficulté, parce que c'est le drame de famille que nous vivons tous, je conçois parfaitement l'impuissance du Gouvernement à le résoudre.

J'admire les gens qui, aujourd'hui, peuvent dire: « Il ne faut surtout pas faire cela ».

Je n'ai pas entendu, en Algérien que je suis et que je me ressens encore, beaucoup d'orateurs dire : voici ma solution constructive.

Pour le jeune parlementaire inexpérimenté que je suis et pour l'idéaliste que je veux continuer d'être, ce que j'ai entendu ici, ce soir aux environs de vingt heures, ne faisait pas plaisir à entendre, et le spectacle auquel j'ai assisté n'était pas beau à voir. (*Très bien ! très bien !*)

Monsieur le Premier ministre, j'ai conscience que sur le problème de l'Algérie vous avez besoin, avec le chef de l'Etat, de l'unité de la Nation tout entière, faute de quoi vous ne pourrez pas le résoudre.

Je vous fais confiance, parce qu'il n'est pas possible que, pétri de la même argile — et nous l'avons vérifié des années durant — vous puissiez abandonner quoi que ce soit, ainsi que certains voudraient le penser.

Mais si le mal algérien est une gangrène, si, par construction, vous êtes le chirurgien, je sais qu'il est des chirurgiens habiles qui évitent l'amputation, à condition d'avoir toute leur équipe autour d'eux. Vous avez besoin de cette unité de la Nation.

Je le dis avec beaucoup d'humilité: je ne peux vous apporter, moi, autre chose que l'avertissement d'un bon Français qui veut la solution française du règlement de son patrimoine. Je ne saurais vous dire, moi : il convient de faire ceci ou cela ; je ne suis pas aussi avisé que certains orateurs qui sont intervenus ce soir.

J'ai beaucoup d'admiration pour M. Arrighi lorsqu'il parle de la vocation africaine, européenne ou atlantique de l'Algérie. Quant à moi, j'en reste tout simplement à la vocation française de l'Algérie.

Je voudrais que l'on règle d'abord ce problème; après, on verra.

Monsieur le Premier ministre, vous avez besoin du concours de tous.

*Il est moins cinq*, c'est le titre d'un livre que je vous engage à lire. Je l'ai reçu d'une dame qui semble très bien connaître la question.

Il est moins cinq parce que, dans ce monde qui ne nous épargne pas les difficultés, le problème militaire ne se pose pratiquement plus pour l'Algérie. L'armée a accompli un travail extraordinaire, que j'ai vérifié moi-même dans ses rangs.

En Algérie, on ne trouve guère de fellagha : en cinq semaines je n'en ai pas rencontré un. Seuls demeurent les terroristes.

Mais à mesure que le problème militaire se règle, le problème politique devient de plus en plus difficile et nous ne pouvons pas nous dissimuler que, si la guerre n'est pas internationalisée, tous les autres éléments du conflit le sont déjà depuis longtemps.

Alors, il convient de faire très attention, car nous courons un grave danger. Si certains de nos collègues ne veulent pas comprendre que la solution peut venir de notre unité, alors nous pourrons chuter ; c'est possible.

Car le problème algérien est à mon sens aussi facile à régler que la partie est facile à perdre et, dans ce monde que j'évoquais tout à l'heure, qui ne nous ménage pas les difficultés, ce qui m'effraie c'est ceci : au moment où le très jeune chef d'une grande nation est en train de se baigner en Floride — ce dont tous les journaux parlent beaucoup — dans ce même moment, les représentants des partis communistes de quatre-vingts pays sont réunis à Moscou pour étudier en secret des problèmes dont aucun journal n'a parlé ; et cela, c'est beaucoup plus grave.

Il y a là de quoi faire ouvrir les yeux à certains de nos collègues qui n'auraient pas encore compris.

Je n'ai pas quarante ans d'âge et il y a cependant vingt ans que je suis le même chef. Je lui fais confiance, et si M. Trémolet de Villers disait tout à l'heure qu'il était dommage que nous ayons à la tête de notre Etat un homme vieux — et qui n'a pas besoin de M. Trémolet de Villers pour le dire lui-même — c'est peut-être qu'il vieillit à la mesure des incompréhensions qu'il constate autour de lui.

Pour ma part, je continuerai à ne vouloir rien abdiquer ni de mes souvenirs, que j'évoquais tout à l'heure, ni de mes morts que j'ai laissés là-bas, à ne rien abdiquer d'une Algérie qui aurait une vocation française. Je sais bien que le pouvoir — je le crois intensément, sinon ce serait affreux — fera tout pour que la solution française, la plus française encore, soit la solution algérienne.

Dans ce monde difficile, les observations que je viens d'avoir l'honneur de vous présenter n'ont aucune espèce d'ambition. Si vous pouvez y puiser certains éléments de votre détermination de demain, j'en serai fier, j'en serai heureux, et soyez sûrs — ce sera ma conclusion — que tout ce que je viens de dire ne s'inspire pas d'autre chose que de l'enthousiasme et de l'idéal d'un Français qui ne veut puiser son inspiration qu'aux sources de son patrimoine. (*Vifs applaudissements au centre, à gauche et sur de nombreux bancs à droite, au centre gauche et à l'extrême gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. Laffont. (*Applaudissements sur plusieurs bancs au centre droit et à droite.*)

**M. Pierre Laffont.** Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, depuis quelque temps, on rappelle, non sans quelque complaisance, que cent trente ans d'erreurs se sont succédé en Algérie.

Si je compte bien, les années 1958 à 1960 sont comprises dans ce triste bilan. Je ne sais si l'on a eu l'intention de les y faire figurer ; le but de mon propos sera en tout cas d'examiner si elles doivent y être comprises.

Il est avéré aujourd'hui que le chef d'Etat savait, en arrivant au pouvoir, où il voulait en venir en Algérie. Ces dernières années étaient donc d'un intérêt capital pour obtenir l'adhésion des musulmans et des Européens à la solution choisie.

Qu'a-t-on fait pour parvenir à ce double but ?

Pour les Musulmans, on est parti de l'idée que seule la parité des niveaux de vie engendrerait la parité des évolutions, et on a eu raison.

Un effort financier considérable a été fait sur le plan de Constantine, mais les effets de ce plan sont à longue échéance et il est à peine entré en application.

Elever le niveau de vie d'un pays agricole en l'industrialisant est une conception métropolitaine. Ce qui est valable ici ne l'est pas là-bas. Les économies ne sont pas au même stade de développement. Le but auquel il fallait tendre n'était pas d'augmenter considérablement les ressources de quelques-uns, mais d'augmenter quelque peu les ressources du plus grand nombre.

Ce résultat ne pouvait être obtenu qu'en consacrant les meilleurs de nos efforts à l'agriculture.

Cette vérité a été enfin reconnue et, ce matin, M. le Premier ministre nous a annoncé pour l'an prochain un plan agricole.

Comment ne pas déplorer ces deux années de retard ?

Pour améliorer le sort des ruraux, on s'efforcera d'abord de remédier au manque de terre du fellah. Une caisse, la C.A.P.E.R., fut chargée d'acheter de grandes propriétés pour les distribuer par petites parcelles aux agriculteurs les plus pauvres.

Démembrer des propriétés économiquement viables pour les répartir en petits lots est le contraire d'une idée moderne. La solution était collective. On aurait dû favoriser au maximum le développement de coopératives agricoles au lieu de l'entraver sous le fallacieux prétexte de l'origine politique de ces organismes.

A-t-on eu plus de réussite dans le domaine du crédit ?

On ne se doute pas ici de l'importance du crédit dans une économique archaïque. Il peut semer l'espoir ou désespérer définitivement.

Or l'organisme chargé de sa répartition n'a pas été modifié depuis des années et il est sclérosé. C'est la société agricole de prévoyance, la S. A. P. qui est l'organe dispensateur, à la fois, des crédits et de l'assistance. Peut-on concevoir un banquier philanthrope ? C'est pourtant le cas. Et comme le directeur est jugé uniquement sur la réussite de la banque, on arrive à ce résultat paradoxal que les fellahs payent, souvent, des intérêts supérieurs à l'intérêt légal par suite d'une série de charges fixes, d'autant plus lourdes que le prêt est plus petit.

Quant à l'assistance, il me suffira de signaler qu'il y a deux ans les semences ont été distribuées sur les Hauts Plateaux avec un tel retard que la récolte a été pour beaucoup inférieure à la semaille.

Je n'ai jamais entendu dire que des sanctions avaient été prises et j'ai dû personnellement intervenir l'an dernier pour que de pareils faits ne se renouvellent pas.

Cet organisme est à refondre.

Quant au corps des officiers S. A. S. dont on parle souvent à cette tribune, on peut dire de lui qu'il est le contraire d'une institution. Il ne vaut que par l'homme qui exerce la fonction.

Après avoir écarté les meilleurs des officiers de l'armée active en déclarant que le temps passé dans les S. A. S. ne comptait ni pour l'avancement, ni pour les décorations, on est récemment revenu sur ces erreurs manifestes, mais je serais heureux de connaître le nombre de décorations décernées pour faits de pacification et l'importance de celles-ci.

On verrait dans les chiffres combien ce rôle, capital pour l'avenir du pays, a été méconnu.

En fait, on a pratiquement chargé les anciens officiers supérieures des affaires indigènes du Maroc de l'organisation des S. A. S.

On confiait ainsi le soin d'une révolution aux représentants d'un état d'esprit que, par ailleurs, on condamnait sévèrement.

Ce n'est pas une garantie de réussite.

Cette révolution, car c'en était une en vérité, personne n'a eu le désir de la faire aboutir, personne même ne s'est rendu compte de son impérieuse nécessité, personne si ce n'est l'armée qui n'a pas eu le temps de la mener à bien.

Tout le personnel administratif a été renouvelé depuis mai 1958. Au lieu d'éléments jeunes, dynamiques, pénétrés de leur mission, on vit arriver partout des fonctionnaires classiques, souvent compétents et dévoués mais tous blanchis sous le harnais, n'acceptant la responsabilité que lorsqu'il n'était pas possible de la faire supporter par des supérieurs hiérarchiques.

En un mot, ces hommes n'avaient pas la foi et Dieu sait pourtant s'il y avait des montagnes à soulever !

Comme la guerre a été une guerre de capitaines, la paix devait être une paix de sous-préfets.

Certes, on a multiplié les départements et les sous-préfectures pour rapprocher les administrateurs des administrés. Mais, en même temps, le gouvernement général d'Alger, qu'on croyait défunt après le 13 mai, renaissait de ses frayeurs, plus centralisateur que jamais, étouffant toutes les velléités d'initiative sous le poids d'un formalisme triomphant.

Il faut reconnaître ici que les pouvoirs publics n'ont pas été aidés dans leur tâche par bien des Français d'Algérie. Ceux-ci n'ont pas suffisamment compris qu'il n'y aurait jamais de véritable pacification tant qu'on n'aurait pas obtenu la pacification des âmes.

La véritable Algérie française, c'est dans une fraternisation vivante qu'il fallait d'abord la rechercher.

Une nouvelle manière d'être, un sourire, un accueil plus fraternel font souvent plus pour une cause que la construction d'une maison ou d'une école.

Bien plus encore que de l'amélioration de leur sort économique les Musulmans avaient besoin de considération. C'était le seul besoin que nous pouvions apaiser avec la seule bonne volonté.

Les uns ne l'ont pas compris. Les autres n'ont rien fait pour le faire comprendre.

Je suis de ceux qui connaissent les innombrables difficultés du problème et qui ne croient pas à la vertu des slogans miracles, mais je dois avouer que je n'ai pas trouvé dans les actes du Gouvernemnet ou dans ceux de ses représentants la volonté de rénover le climat social. Chaque musulman ne se sent pas aujourd'hui nouveau dans une Algérie nouvelle.

La réussite est-elle plus grande auprès des Européens ? Il faut, je le crains, déplorer au contraire un échec encore plus grave.

Avant de faire connaître son désir de donner à l'Algérie une très large autonomie, le chef de l'Etat a attendu plus de deux ans. Pour ne pas aller trop vite, il a été entraîné ou a entraîné ses collaborateurs à des rétractations, à des désaveux, à des silences qui ont largement effrité le capital de confiance qu'il détenait au départ. S'il était persuadé que la solution en Algérie n'était pas la solution la plus française, pourquoi ne pas avoir nettement donné, dès son arrivée au pouvoir, les raisons impérieuses qui ont dicté son choix ?

Sa prudence aurait été sage si le temps avait été utilisé à faire comprendre les raisons et les buts de ses décisions.

Au contraire, pour la plus grande masse des Européens, il n'y a plus d'espoir aujourd'hui que dans un changement de régime !

Comment a-t-on pu en arriver là ?

Comment n'avoir pas senti qu'il était plus facile de convaincre que de contraindre.

Car enfin, si on veut réellement d'une Algérie liée à la France, qui pourraient en être les meilleurs ambassadeurs, les artisans les plus efficaces, si ce ne sont les Français d'Algérie et les Musulmans qui depuis toujours ont choisi la France ?

Imaginez, mesdames, messieurs, que dans votre province on apprenne un jour que l'on peut devenir étranger dans son propre pays et risquer de vivre désormais sous la coupe d'une rébellion qui, depuis des années, a multiplié les actes de violence.

Admettrait-on avec la même sérénité que certains cénacles parisiens que c'est une des conséquences inévitables du vent de l'histoire ?

Humanisez le problème en le plaçant dans votre cadre familier et vous en comprendrez mieux les bouleversantes répercussions.

Il existe, et vous le savez, au sein de la rébellion, des hommes qui ne conçoivent l'indépendance qu'arrachée à la France et faite contre elle, pour qui la paix ne serait que la décolonisation individuelle de tous les Français d'Algérie, des deux communautés, c'est-à-dire le départ ou la prison.

Comment pourrions-nous ne pas être inquiets de l'avenir ?

De nombreuses motions de partis politiques, d'associations diverses demandent « des négociations avec ceux qui se battent ».

Il ne faut pas se cacher derrière des mots faciles. Il faut dire si l'on est prêt à tout, à tout admettre, à tout abandonner, car, à cette condition seulement, le succès de ces négociations est assuré.

Si, au contraire, comme je le crois, il existe dans cette Assemblée une ample majorité qui, tout en admettant une nécessaire évolution, ne conçoit pas d'aller au-delà de certaines limites, il est temps maintenant de les établir.

Un journaliste, qui dit de lui-même qu'il est mendésiste, M. Roger Priouret, écrit dans *La Vie française :* « Dans nos propres discussions, il nous est apparu qu'il y a entre Français un seul dénominateur commun : nous sommes d'accord pour convenir que le premier problème que pose l'Algérie est celui des 986.000 Européens de souche dont la France se doit d'assurer la sécurité et la dignité de vie et de l'assurer sur la terre même où ils sont nés. L'Algérie, en raison même de cette population européenne, n'est pas une colonie comme les autres. Et il n'est

pas concevable qu'une patrie abandonne ses fils sans perdre l'honneur, ni ses fils adoptifs que sont devenus nombre de Musulmans ».

Nous voici enfin au cœur du débat.

Laissons les querelles de mots, le juridisme, pour prendre contact avec la réalité.

Si, lors du prochain référendum, on pose ainsi la question : « Etes-vous pour la paix en Algérie ? », on est certain d'obtenir une vaste approbation de la nation.

Mais si on lui demande : « Etes-vous d'accord pour abandonner totalement les Français d'Algérie des deux communautés ? », je ne crois pas me tromper en disant qu'une partie très importante du pays dirait « non ».

Ces limites, au-delà desquelles tout honnête homme ne peut aller, au-delà desquelles je me refuse en tout cas d'aller, sont les suivantes : tout Français, d'origine européenne ou musulmane, habitant l'Algérie, ne peut perdre la nationalité française que par sa propre volonté. Tous les Français d'Algérie ont droit à la protection de leur vie, de leur dignité, de leurs biens. Cette protection sera assurée sans aucune réserve par leur pays d'origine, la France.

L'avenir des Français d'Algérie des deux communautés ne peut être imaginé ailleurs qu'en Algérie.

Quel que soit le statut futur, ces principes demeurent identiques et c'est à les inclure dans toute solution nouvelle que les esprits les plus libres de cette Assemblée doivent s'attacher.

L'Algérie est un problème sans précédent dans l'histoire. C'est une solution sans précédent qui peut seule être retenue. Si l'on remplaçait demain le déséquilibre actuel entre les deux communautés par un déséquilibre inverse, on n'aurait pas pour autant rétabli la paix. Celle-ci ne peut naître que d'une cohabitation harmonieuse des fractions ethniques qui composent ce pays.

Si l'abandon pur et simple était par malheur accepté par la France, peut-on raisonnablement croire que les Français d'Algérie et avec eux bien des Musulmans laisseraient sans réaction le F. L. N. s'installer au pouvoir ? Cela ne pourrait se faire que dans un bain de sang.

Si vous êtes individuellement conscients de ce drame virtuel, si vous désirez réellement la paix, il faut que, sans équivoque, vous disiez au pays ceci : « L'Assemblée nationale entend qu'une solution audacieuse soit trouvée pour l'Algérie. Cette solution doit cependant tenir compte de la présence d'une minorité ethnique importante et elle entend ne pas aller au-delà de certaines limites. »

Ces limites, il vous appartient de les définir.

Devant l'impossibilité de déposer un texte, je vous soumets un vœu. Je vous demande instamment de le prendre en considération. Je suis certain, mesdames, messieurs, que si de vos débats se dégageait ce dénominateur commun de tous les groupes qu'est la défense des Français d'Algérie des deux communautés, vous faciliteriez la tâche ultérieure de votre Gouvernement.

Au moment où l'O. N. U. vient d'ouvrir son dossier, vous établiriez ainsi les nouveaux Droits de l'homme et du citoyen algérien.

Aucun pays digne de ce nom ne pourrait critiquer une attitude qui serait la sienne dans des circonstances analogues. Ce faisant, vous apporteriez aussi à tous ceux qui, en Algérie, souffrent une raison nouvelle de croire en la France.

Et comment les Français d'Algérie pourraient-ils ne pas désespérer en entendant deux ministres tenir sur leur compte des propos fort proches des thèses de leurs ennemis ?

Où est l'intérêt politique de telles déclarations ?

Bien davantage que d'admonestations tardives et inutiles ces hommes ont besoin aujourd'hui de se sentir aidés et compris. Le ministre de l'Algérie en a eu nettement conscience dès sa nomination. Le Premier ministre a également abordé ce problème ce matin. Mais leurs paroles ne peuvent suffire.

Il importe que la plus haute autorité de l'Etat, profitant de son prochain voyage, garantisse le destin de centaines de milliers d'hommes qui doutent de leur avenir et leur confirme solennellement que la France ne peut les abandonner pour la simple raison qu'ils sont des Français comme les autres. Alors, peut-être, pourrons-nous éviter de nouveaux drames et envisager le rude avenir qui nous attend. *(Applaudissements sur de nombreux bancs à droite, au centre et à gauche.)*

**M. le président.** La parole est à M. Labbé. *(Applaudissements à gauche et au centre.)*

**M. Claude Labbé.** Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, ce débat devrait, en fin de compte, avoir pour unique objet, et ce serait là son mérite, de jeter une clarté nouvelle sur le drame que vit actuellement l'Algérie. De par la nature des choses que l'on évoque souvent, il en ira sans doute un peu différemment.

Des positions sentimentales et souvent personnelles ont été et seront certainement prises à cette tribune. Des arguments juridiques ne manqueront pas aussi d'être confrontés. Certains parleront avec passion mais la passion est-elle suspecte dans ce débat où il s'agit de la patrie ? N'est-il pas plus inquiétant ce calme et même parfois ce certain sourire de ceux qui, depuis longtemps déjà, ont choisi d'être à côté, d'être en dehors de la France ? D'autres diront leur angoisse et l'angoisse, bien sûr ! est légitime. Quant aux juristes, leur souci est grave dans ce problème algérien où le mot de justice est un maître mot, un mot clé.

Les controverses de droit ont malheureusement le don d'irriter ceux qui se battent autrement qu'avec des textes et ni le droit ni le sentiment ni l'angoisse ni les questions de personne n'aideront à chasser le malentendu.

Pour ma part, je voudrais très simplement et brièvement insister sur le danger de certaines propagandes, même et surtout quand elles s'exercent de bonne foi. Le désarroi de l'opinion n'a pas d'autre cause.

Il existe une attitude dangereuse qui consiste à présenter les choses sous l'éclairage de la simplicité. C'est, on le sait, avec le bon sens, ce qui touche le plus les Français. Les nouvelles, les articles de la presse, chacun le sait, s'écrivent en noir et blanc sans trop de nuances. C'est ainsi qu'il est possible de présenter à l'opinion des positions simples et claires et de demander au nom de qui et au nom de quoi les responsables dans ce pays vont rechercher des complications.

La torture et le colonialisme, voilà qui est noir.

Il est si simple de négocier et d'obtenir la paix immédiate, voilà qui est blanc.

Sans placer les choses et les gens sur le même plan, il faut reconnaître que l'on a trop tendance à peindre complaisamment aussi un sombre tableau de l'abandon et de la sécession pour mieux faire ressortir la blancheur de l'intégration.

Je ne compare nullement les thèses, dont l'une tout au moins suscite mon hostilité, je condamne simplement leur commune simplicité.

Il est faux et néfaste de laisser croire aux Français que la solution du drame algérien est aisée, à portée de la main. Et nous disons ici que la solution la plus française est de loin la plus complexe.

Ces lignes sur les réalités algériennes ne sont pas de nous :

« Il faudra aller très loin dans la voie de la décentralisation, régler le problème du culte musulman et des bien « habbous », prévoir les mécanismes par lesquels les communautés musulmanes règleront les affaires qui relèvent de leur civilisation et de leur foi. Ce statut, dès que la situation le permettra, sera soumis aux suffrages des habitants de l'Algérie. »

Cette position n'est-elle pas la justification de toutes les voies difficiles envisagées jusqu'à présent : les élections, les commissions d'élus, le référendum et l'organisation provisoire, l'autodétermination ? Car il est aisé de dire ce qu'il faut faire sans indiquer les moyens de le réaliser, les moyens réalistes, s'entend, et sans s'engager pleinement sur ces moyens.

Chacun parle des réalités algériennes et chacun à sa manière, mais ces réalités, qui se charge de les exposer à l'opinion ? Car c'est là qu'apparaissent les difficultés. Il faut certes écarter pour le salut de l'Algérie nouvelle de vieux clichés et nous regrettons que certaines personnalités les aient repris.

L'affreux colon exploiteur a sans doute existé, mais ce goût que certains mettent à fouiller le passé avec un croc de chiffonnier n'est pas de saison. Il y a les réalités que l'armée nouvelle et l'administration nouvelle touchent chaque jour du doigt, la diversité des aspirations, tout ce que cache l'admirable mot de fraternisation, la misère enfin et j'ai présente à l'esprit l'image — réelle celle-là — de ces femmes moissonnant à la faucille. C'était l'été dernier.

Interrompant récemment un de nos amis qui parlait à la tribune en évoquant le rapprochement sentimental des communautés, un de nos collègues musulmans a dit : « Ce que nous demandons, c'est tout simplement d'être Français ». Cela nous a touchés, mais là aussi, il faut le dire, dans le monde hostile qui nous entoure, il n'est pas toujours facile d'être Français. Nous en savons quelque chose, nous qui avons choisi, en 1940, de rester des Français à part entière. Il a fallu se battre, il a fallu résister, il a fallu savoir patienter et attendre. Ce n'est pas une attitude de critique et de défaitisme qui aidera ceux qui le veulent non seulement à demeurer, mais encore à devenir Français.

Chacun ici est d'accord — et chacun à sa manière — pour souhaiter que l'Algérie nouvelle ne soit pas l'image, je dirai la caricature de celle d'hier. Que l'on permette alors en toute bonne volonté la recherche de solutions qui, encore une fois, ne sont pas simples.

Je crois que c'est en Algérie, et pas ailleurs, que se jouera finalement le destin des Algériens, et que c'est aux Français d'Algérie qu'il importe avant tout de donner l'exemple. Les Français de la métropole — et je puis parler en tout cas au nom de ceux que je représente — ne comprendraient pas que les obstacles majeurs aux seuls moyens de parvenir à une solution durable et juste viennent précisément des Français d'Algérie. Veut-on continuer à creuser des fossés ?

Comment peut-on condamner sur des intentions et sur l'hypothèse d'un échec ? Nous avons entendu ici des propos dont le défaitisme dépassait les limites d'une anticipation honnête. Considérant les moyens proposés, l'effort militaire et économique en progression incessante — ainsi que vous nous l'avez clairement exposé ce matin, monsieur le Premier ministre — comment douter qu'au-delà des mots, des textes, des ambitions et des intérêts, la solution logique, difficile certainement, de ce plan ne soit pas forcément une solution à la fois algérienne et française ? C'est le courage et le devoir de l'expliquer aux Français, surtout si cela n'est pas simple. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

**M. le président**. La parole est à M. Georges Bonnet.

**M. Georges Bonnet.** Mesdames, messieurs, je présenterai, au nom de mes amis de la gauche démocratique et radicale socialiste, de très brèves observations. Nous avions songé même à nous contenter d'élever une sorte de protestation contre la manière dont ce débat était limité. Au cours de cette session, c'est le seul débat qui sera consacré à l'Algérie ; il se déroule dans des conditions telles qu'il est vraiment impossible de poursuivre une discussion sérieuse et de manifester notre opinion par un vote. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et sur quelques bancs à droite.*)

Mais l'enjeu de la partie qui s'engage est trop grave : c'est l'avenir de la France. C'est la raison pour laquelle nous estimons devoir présenter des observations et des questions.

Des observations tout d'abord. La méthode qui a été employée jusqu'alors nous paraît dangereuse. Elle consiste à accorder publiquement des concessions de plus en plus importantes au F. L. N. qui se contente de les empocher, sans répondre d'ailleurs et sans cesser le feu. C'est ainsi que si des conversations s'engagent un jour, on risque de s'apercevoir qu'on a par avance tout cédé, sans avoir rien obtenu, ni pour nos biens, ni pour la protection de la minorité européenne et musulmane.

De ce fait, les prétentions du F. L. N. se sont singulièrement aggravées au cours de ces années. Il y a quatre ans, Ferhat Abbas déclarait qu'il lui suffisait qu'on lui accordât ce qu'il appelait « la vocation à l'indépendance », mais il a révélé un programme singulièrement plus étendu et plus précis dans une récente interview dans laquelle il exige que lui soient livrés les mines, les industries-clés, les chemins de fer, les pétroles du Sahara ; il prévoit même le départ des deux tiers des Européens actuellement en Algérie. A ce compte, il ne nous resterait plus rien, ni en Algérie, ni au Sahara.

M. le Premier ministre disait ce matin avec une fierté que je comprends, rappelant l'œuvre accomplie actuellement par la France en Algérie : « Chaque jour, cent maisons sont édifiées, sept classes sont achevées, un milliard d'anciens francs est investi ». Mais les sacrifices que coûtent tant de réalisations, la France n'a accepté de les consentir qu'à la condition que tout cet effort n'aboutisse pas à nous éliminer d'Algérie et à abandonner ces milliards, ces maisons, ces écoles à la rébellion qui, devenue maîtresse, s'en emparerait et exécuterait les Européens et les Musulmans qui nous seraient restés fidèles.

Ce danger, mesdames, messieurs, est-il illusoire ? Non, étant donné la méthode employée. Ce ne sont pas seulement des orateurs appartenant aux partis modérés qui nous l'ont indiqué, mais ces inquiétudes ont été exprimées — et avec quelle force ! — dans un article du *Monde*, par M. Gaston Defferre, qui n'est pas plus optimiste sur les résultats à en attendre, car il considère, dit-il que la création d'un exécutif algérien, dans les conditions où elle est faite — je cite — « conduira à terme, et sans doute assez vite, à l'indépendance de l'Algérie contre la France, à remettre l'Algérie entre les mains du F. L. N. sans qu'en contrepartie, elle nous soit redevable de quoi que ce soit, sans qu'elle soit liée à nous par le moindre engagement ».

Voilà ce qu'écrit M. Gaston Defferre.

Cette formule, cette méthode a donc, d'après lui, le double inconvénient de continuer la guerre et de nous faire perdre l'Algérie.

Ces inquiétudes nous amènent à poser au Gouvernement des questions.

Vous affirmez que vous êtes partisans d'une politique d'autodétermination, c'est-à-dire du libre choix entre les trois options. Cela correspond bien, en effet, à la déclaration faite, le 16 septembre, par M. le Président de la République.

Mais, depuis, le Gouvernement a choisi l'association qu'il se propose de faire triompher avec les moyens uniques de propagande dont il dispose.

Comment concilier l'autodétermination avec un choix déjà affirmé ? Voilà notre première question.

Voici la seconde. La déclaration du 16 septembre prévoit que la France devra garder, en union étroite avec l'Algérie, le contrôle de ses relations extérieures. Mais, le 4 novembre, la République algérienne devient maîtresse de sa diplomatie, ce qui signifie qu'elle aura sa représentation à l'O. N. U. et dans les ambassades qu'elle sera autorisée à créer à l'étranger.

Or, un Etat qui a la liberté de sa diplomatie et qui jouit de son indépendance peut adhérer à la politique intérieure et extérieure qu'il juge la plus favorable à ses intérêts, il fait les lois qui lui plaisent, il peut nous demander de retirer notre armée de son territoire. Au demeurant, dans une interview récente, M. Bourguiba nous a prévenus que ce sera tout naturellement la première des exigences que le F. L. N. nous présentera.

Cela m'amène à ma troisième et dernière question.

A l'ouverture de ce débat, vous avez déclaré, monsieur le Premier ministre, qu'en toute hypothèse, quelle que soit l'option généralement admise, « les droits et les intérêts de ceux qui veulent rester citoyens français seront sauvegardés ». Mais comment pourrez-vous garantir ces droits si la république algérienne devenue indépendante — selon une procédure bien connue et souvent utilisée ces dernières années — déclare qu'elle ne les reconnaît pas ? Et quels moyens aurez-vous de les faire valoir si cette république vote des lois — puisqu'elle aura le droit d'en voter — permettant de confisquer les biens français et musulmans et d'expulser les Européens ?

Je sais que l'on compte sur les liens financiers et économiques, qui, depuis tant d'années, existent entre la France et l'Algérie, pour assurer en quelque sorte notre autorité dans la république algérienne : nous payons aujourd'hui, nous paierons demain, donc nous commanderons.

Je crois qu'il faut chasser cette illusion. Par le temps qui court, il y aura toujours des nations qui seront prêtes à toutes les surenchères et disposées à payer plus que nous. Il suffit de réfléchir, pour être fixé, à l'exemple de tant de pays qui nous doivent et leur vie et leur indépendance, et qui, bien que nous ayons continué à leur consacrer annuellement des milliards, traitent si mal nos compatriotes.

Mais, mes chers collègues, ce ne sont pas seulement les intérêts de la France qui sont en cause : c'est l'avenir même du monde libre qui est en jeu. Si une démocratie populaire s'installait en Algérie, appuyée sur les bases de Bizerte et de Mers-el-Kébir, ce serait la perte de la Méditerranée et une menace telle pour l'Europe qu'elle risquerait d'entraîner une troisième guerre mondiale. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et sur quelques bancs à droite.*)

On a fait tout à l'heure une citation du *Populaire* ; l'un des orateurs qui m'ont précédé a invoqué l'opinion de M. Ramadier dont il rappelait les craintes exprimées il y a trois ans.

Fort heureusement, nos alliés commencent à comprendre le danger. Ce ne sont pas seulement les puissances européennes qui savent l'importance de la Méditerranée pour la défense de l'Occident, mais aussi les Américains qui, après l'alerte de Cuba, voient aujourd'hui des avions et des soldats soviétiques installés à leur place sur les terrains d'aviation du Maroc qu'ils ont abandonnés. On commence à redouter à Washington, comme dans les capitales européennes, qu'un gouvernement progressiste ne s'installe en Algérie.

Il y a là un élément nouveau favorable à notre cause dont le Gouvernement doit s'inspirer pour associer l'Europe et nos alliés à la politique que nous menons en Algérie.

Il faudrait redresser, sur ce point, l'orientation de notre diplomatie. Si vous réussissez, nous aurons fait là un grand pas sur le chemin de la paix, de la paix que nous souhaitons ardemment.

Le pays va être appelé à voter au début du mois de janvier. Ce que nous voulons — et c'était la portée de mon intervention — c'est que le pays vote, non pas dans le doute mais dans la clarté, non pas dans l'illusion et le mensonge mais dans la vérité.

Quelles sont les intentions réelles du Gouvernement ? Comment explique-t-il les contradictions que nous avons relevées entre la déclaration du 16 septembre et celle du 6 novembre ? Quelles

garanties propose-t-il et apporte-t-il pour la sauvegarde des intérêts de la France ?

Nous attendons ces réponses à nos questions ; elles conditionnent à la fois le retour à la paix, le statut et le salut de la communauté européenne et musulmane ; elles commandent enfin et surtout l'avenir du monde libre. (*Applaudissements sur certains bancs et gauche et sur quelques bancs à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Vidal. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

**M. André Vidal.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, je parlerai au nom du groupe de l'Union pour la nouvelle République, mais avec l'intention de vous proposer une vue assez personnelle du problème qui nous obsède tous.

L'U. N. R. passe pour un parti monolithique. On nous fait ainsi l'honneur de nous croire tout à fait à la hauteur d'un devoir qui, en effet, n'admet ni faiblesse ni compromis. Hélas ! cette réputation est usurpée, et s'il nous arrive de conseiller à l'un des nôtres — quelquefois sans succès — de se taire, personne n'est jamais poussé vers la tribune qui ne s'y soit préalablement offert.

J'atteste aussi que je n'ai pas reçu les confidences des grands de la République. Je n'ai aucun titre à y prétendre. Quant aux propos de leurs collaborateurs, j'ai trop de méfiance pour y prêter attention. (*Sourires.*)

Dans cette affaire, les responsables de la République, grands ou petits, ne sont pas sans reproche, et nous non plus. Ils n'ont pas su, nous n'avons pas su expliquer aux Français ce qu'était cette guerre Mes chers collègues, chacun de vous ne rencontre-t-il pas, dans sa circonscription, ces beaux regards inquiets : « Monsieur le député, quand donc cette guerre d'Algérie va-t-elle finir ? ».

On aurait dû dire, on devrait dire, bien mieux qu'on ne l'a fait, que cette guerre n'est pas comme les autres, qu'il ne s'agit pas gagner la bataille de Fontenoy ou de signer le traité de Versailles, mais qu'il s'agit de quelque chose de nouveau et de différent.

Curieuse époque que la nôtre, qui a inventé deux formes inédites de guerre : celle qu'on ne fait pas, car elle comporte un saut dans l'inconnu, une discontinuité terrible, la guerre atomique, et celle dont on peut faire une activité permanente, mettant en jeu une gamme de méthodes absolument continue, allant de la calomnie au canon de 105, avec, comme objectif, aussi bien la conquête d'un empire que la destruction du ménage du voisin : la guerre subversive.

Dans cette guerre, mesdames, messieurs, on ne le dira jamais assez, c'est le premier qui décide qu'il en a assez qui a perdu. (*Très bien ! très bien !*)

Mesdames, messieurs, s'il y a plusieurs espèces de guerre, il n'y a qu'une façon de trahir : en amenant le pavillon national avant d'y avoir été obligé. Et je vous accorde que c'est une bien étrange sorte de guerre que celle où c'est commencer à trahir que d'être le premier à souhaiter la fin des combats. Cela, nous le savons tous. Mais le peuple français ne le sent que confusément, et nous n'avons pas su le lui dire. Puisque nous allons faire des affiches pour un « oui » ou un « non », ce serait le moment ou jamais.

Par la même occasion, nous pourrions expliquer au peuple français ce qu'est le F. L. N. Il suffit, en effet, de définir le F. L. N. de manière précise et indiscutable pour que le sens de notre combat et la valeur de notre cause se trouvent définis du même coup.

Si le F. L. N. était une académie de sociologues scandalisés par l'usage extravagant que nous avons fait en Algérie, depuis une trentaine d'années, des concepts de nationalité et de citoyenneté, je me sentirais sans force pour lui résister. Si le F. L. N. était le sursaut d'une conscience nationale s'opposant à un occupant agresseur, le problème ne se poserait plus, car notre adversaire aurait gagné depuis longtemps.

Il s'agit en fait d'un essai de prise de contrôle d'une population par une équipe de cadres, travaillant de l'extérieur, sans grand scrupule, et par les méthodes de la guerre subversive. Cette équipe n'est pas née d'un vœu populaire. Elle ne s'est pas proposée comme apportant une idéologie nouvelle. Sur le problème algérien considéré en soi, elle n'a rien d'avouable à proposer qui dépasse le niveau mental du plus borné de nos fonctionnaires locaux. Elle progressera peut-être parce qu'elle n'est pas spécialement pressée : nos ennemis, et nos amis, l'ont mise dans ses meubles plus luxueusement qu'elle n'aurait pu le faire si elle avait conquis l'Algérie.

Vous savez tout cela, mes chers collègues, mais le peuple de France ne le sait pas, lui. Il lit ou écoute une presse dans laquelle le F. L. N. est présenté sous une centaine de visages différents, selon l'orientation politique de son journal. Et ces visages, d'un journal à un autre, font une gradation continue, où chacun se situe par rapport à son voisin à un degré près.

Vous trouvez que j'exagère ? Ouvrons un journal de province. Il a un bon reste de patriotisme, mais il se veut « de gauche ». Alors, il ne parle pas de victoire ; il se borne à faire des vœux pour le rétablissement de la paix. Le journal concurrent est un peu plus à gauche. Lui parlera d'une paix négociée, cela fait plus libéral. Mais dans le département voisin un autre journal les surveille, qui n'a pas l'intention de se laisser déborder sur sa gauche. M. de Lapalisse va lui en donner les moyens. Il parlera d'une paix négociée avec ceux qui se battent. Cela n'a l'air de rien mais, pour un connaisseur, cela change tout. Le concurrent de ce dernier journal, lui, ne voudrait pas se compromettre, et il va se borner à remplacer « ceux qui se battent » par « les combattants ». L'ennui est que, pour éviter une confusion avec l'armée française, il va être obligé d'écrire « les combattants algériens ». C'est évidemment beaucoup plus à gauche que « terroristes », mais ce n'est pas trop compromettant parce qu'on n'a pas encore dit pourquoi ces combattants se battent. Le pas va être franchi par le journal d'à-côté qui imprimera tout cru « les nationalistes algériens ».

A partir d'une certaine gauche, le mot « nationaliste » a un sens péjoratif. On ne trahit donc pas en l'attribuant à nos ennemis. Et pourtant, de « nationalistes algériens » à « représentants du nationalisme algérien » il n'y a qu'un pas.

A partir du pas suivant, qui consiste à parler du peuple, puis du peuple algérien en lutte pour la reconnaissance de ses droits, on a de bonnes raisons de penser qu'un financement de Moscou, ou d'ailleurs, parvient à la caisse du journal.

Et voilà ! le lecteur est arrivé chez les communistes sans voir à quel moment on lui a ouvert la porte.

Mes chers collègues, je trouve qu'il y a là une sinistre mascarade, parfaitement indigne de la France et c'est de cela d'abord que je voudrais vous entretenir.

Bien que nouveau dans cette maison, j'en ressens déjà l'esprit de corps plus encore que les oppositions politiques. La Ve République, à ses débuts, a fort mal utilisé le Parlement et nous en sommes tous un peu responsables. L'occasion se présente peut-être de trouver d'autres chemins.

En cette heure précise, dans le pays, dans les partis, les procédés de simplification habituels à la presse et la propagande sont en train de dessiner du problème algérien une monstrueuse caricature. Si ce n'est pas ici, si ce n'est pas dans cette maison que sont élaborées et formulées des positions à l'échelle du problème, à l'échelle de l'époque, où cela se passera-t-il donc ?

Mes chers collègues, je vous invite, pour un instant, à vous abstraire du monde extérieur et de cette agitation ridicule. Je voudrais que nous constations ensemble que les uns et les autres, avec nos oppositions, nous valons tout de même mieux que l'idée que donnent de nous et de nos idéologies la presse et la propagande

Bien sûr, vous avez déjà deviné que, ne serait-ce que par courtoisie, je suis obligé de commencer par l'autocritique de l'U. N. R. Oui, beaucoup d'entre nous ont été souvent troublés et malheureux depuis le 13 mai. Pourquoi ? Parce que nous nous sommes attachés à des mots au lieu de réfléchir. Intégration, Algérie française, souveraineté nationale, solution la plus française, nous avons cherché maladroitement notre chemin, celui de notre patriotisme et de notre fidélité à un homme, à travers cette forêt de vocables. Nous ne sommes pas fiers de cette période de notre existence, nous essayerons, nous essayons déjà de faire mieux.

Mes chers collègues, me permettrez-vous, après ces aveux, d'inviter d'abord nos collègues de la droite à une réflexion du même ordre ? La tradition veut qu'au fur et à mesure que l'on avance vers la droite, l'on rencontre un patriotisme de plus en plus exigeant, de plus en plus réticent aussi devant les internationalismes imprudents, ainsi qu'un certain attachement à des formes économiques qui ont fait leurs preuves dans le passé.

Or, s'agissant du problème algérien, que voyons-nous ? Je vous rappelle, mesdames, messieurs, que je ne parle pas de vos positions profondes, mais de l'image que peut s'en faire le peuple français d'après ses moyens d'information.

Tout se passe comme si, au fur et à mesure que l'on avance vers la droite, on devait trouver une notion de plus en plus fruste, de plus en plus primaire du maintien de la présence française en Algérie. C'est d'abord l'intégration, qui est un concept parfaitement défendable, mais le concept s'amenuise de plus en plus et la France apparaît enfin comme voulant rester sur l'Algérie comme Harpagon serre stupidement son or sur sa poitrine. Toute pensée politique a visiblement abandonné les tenants de cette position extrême. Comme il arrive quand on atteint les limites de la simplicité, les voilà mûrs pour le symbole, le martyre ou le ridicule.

Personne dans cette Assemblée ne contestera qu'il y a ici même des talents suffisants pour que puisse être élaborée une position en la matière, aussi extrême qu'on le voudra, mais qui ne ressemble en rien à cette imagerie simpliste qui donne une si belle prise aux épithètes d'activiste et d'ultra.

Dans la mesure, mes chers collègues de la droite, où vous referez ce chemin qui conduit de l'affirmation du patriotisme le plus exigeant au choix de la meilleure stratégie pour y satisfaire, vous constaterez que bien loin d'être en position de défense, vous êtes en accord fondamental, non seulement avec la majorité de cette Assemblée, mais avec la nation elle-même.

Voulez-vous que nous revenions vers la gauche ?

La gauche, mes chers collègues, commence sur les franges de l'U.N.R. Il suffit d'utiliser les mots « combattants algériens » pour être à des kilomètres de notre frange de droite. C'est l'avantage des groupes numériquement très importants.

Mais venons-en à des différences plus sensibles.

On attribue à la gauche l'idée qu'il y aurait lieu d'admettre de négocier avec le F.L.N. sur les conditions de l'autodétermination préalablement à un cessez-le-feu.

Nous savons tous ce qu'est la pensée de gauche en France. Nous savons tous qu'elle est à base de générosité, de chaleur humaine, de goût de progrès, d'aversion aussi à l'égard des limites et des frontières dans ce qu'elles ont de trop étroit.

Nous n'ignorons pas, bien sûr, que cet élan, qui va vers le peuple, vers les classes les plus défavorisées et les plus nombreuses, est toujours menacé de tomber dans la démagogie. Mais, en l'espèce, il n'y a pas de démagogie, car l'idée de la négociation préalable n'est pas plus populaire qu'une autre, ni plus facile à défendre devant quelque auditoire que ce soit.

Mes chers collègues de la gauche, je défie quiconque de montrer comment il est possible d'établir un lien logique entre l'humanisme propre aux partis de gauche et la suggestion de consentir au F.L.N. des avantages stratégiques qui ne peuvent tourner ni à l'avantage des classes laborieuses d'Algérie, ni à l'avantage des classes laborieuses de la métropole. Si nous devions abandonner l'Algérie, notre départ n'annoncerait pas un progrès de votre humanisme. En outre, nous devrions rapatrier quelques millions de citoyens français et payer une fantastique addition. Et ce n'est pas à vous, hommes de gauche, qu'il faut dire que, quand il y a une addition à payer, ce sont toujours les classes laborieuses, précisément parce qu'elles sont nombreuses, qui en font les frais. (*Applaudissement et rires sur de nombreux bancs.*)

Allons encore un peu plus à gauche, vers ce qui s'appelle, paraît-il, le P.S.U. Il est possible qu'il y ait, dans ce parti, autre chose que des communistes. L'un de ses représentants les plus qualifiés a écrit récemment : « Le F.L.N. représente aujourd'hui, pour l'Algérie, ce que de Gaulle et la Résistance représentaient pour la France ». Comme vous le voyez, on est de gauche ou on ne l'est pas !

L'auteur de ces propos est un personnage consulaire de la République qui a été deux fois ministre. Je voudrais être très modéré dans mon jugement le concernant. Je dirai donc seulement qu'il y a des rappels à l'ordre qui se perdent. (*Rires.*)

En achevant ce demi-tour d'horizon, je ne voudrais pas oublier, car ils n'aiment pas qu'on les oublie, les intellectuels de gauche.

J'ai déjà dit à cette tribune quel triste destin est le leur. Toujours en retard d'une fraction de la culture, tenant en leurs mains débiles leurs divers humanismes, comme on tient une pile d'assiettes ! Mais oui, il est réellement difficile d'insérer un humanisme dans le monde actuel. Il faut être un saint, pour les options instantanées, et il faut être aussi un calculateur électronique pour mesurer et pondérer les conséquences innombrables et entrecroisées de la moindre prise de position. Si l'on n'est ni l'un ni l'autre, on a les plus grandes chances de paraître un jocrisse.

M. Jean-Paul Sartre veut absoudre les conscrits qui refuseraient de porter les armes contre les fellagha, mais il veut punir les conscrits qui refuseraient de fusiller M. de Lacoste-Lareymondie — il n'est pas là, je m'en excuse auprès de lui — notre honorable collègue.

On ne peut pas aller plus loin dans la simplification du problème algérien.. (*Rires et applaudissements à gauche, au centre et à droite.*) Vous voyez que même les professionnels de la complexité ne sont pas protégés contre cela.

Il n'est pas nécessaire de juger M. Sartre. Il est assez intelligent pour se punir tout seul. (*Sourires.*)

Saisi du goût de l'ontologie dans le moment même où le problème de la connaissance du réel basculait dans le domaine de la physique mathématique — je m'excuse d'être obligé de parler ce langage — destructeur du concept de solidarité dans le moment même où il devinait que c'est le seul qui tienne pour l'homme en société, M. Sartre, croyez-moi, est bien assez puni comme cela. (*Rires.*)

Il est habituel qu'un tour d'horizon politique se termine par nos collègues communistes, ainsi classés d'extrême gauche. Cela n'est pas équitable. Ce sont seulement des nationalistes russes. Il n'est pas impossible de les faire changer d'avis sur la guerre d'Algérie, mais c'est un travail qui regarde M. le ministre des affaires étrangères. (*Rires.*)

Leur cas est d'ailleurs instructif. Ils ne sont pas atteints, eux, par la simplification caricaturale de problèmes dont nous sentons douloureusement la complexité. La simplification est une de leurs armes préférées. Ils en ont appris le maniement à l'école. Mais je ne voudrais pas leur faire de peine, au cas où l'Europe de l'Atlantique à l'Oural serait moins lointaine qu'on ne le croit, ce que je serais tenté de supposer.

On nous dit, mes chers collègues, que le général de Gaulle nous défend contre les dangers des extrêmes. Rempart contre le complot de droite, verrou contre l'abandon de gauche. Il y a du vrai là-dedans. Mais il serait plus vrai encore de dire qu'il nous défend contre la simplification.

Plusieurs d'entre vous, mes chers collègues, ont été associés dans le passé aux responsabilités du pouvoir. Ils savent que l'opinion publique ne peut émettre des directives que par un choix entre les schémas dont on l'alimente.

Qu'ils imaginent donc une succession où un nouveau pouvoir recevrait la mission de rechercher la paix par « la négociation dans le respect de la souveraineté nationale » ou encore « le maintien de la présence française dans le respect de l'autodétermination ».

Je préfère, quant à moi, penser que le problème reste avec sa complexité entière, entre les mains d'un homme connu pour sa double aptitude à la perception des vastes ensembles et à la conception de subtils cheminements.

Que nous accordions ainsi notre confiance ne nous dispense pas de réfléchir. Il me semble qu'on peut faire un progrès dans la maîtrise du problème et dans la formulation d'une position, en portant l'attention, successivement, sur trois ou quatre points privilégiés. C'est à cela que je voudrais vous inviter en terminant.

Tout d'abord la rubrique culpabilité. J'en suis fâché pour ceux de nos collègues qui admirent sans réserve l'œuvre, d'ailleurs admirable, de la France en Algérie. Mais il est parfaitement possible de construire un splendide hôpital et de faire, dans le même temps, des erreurs dans d'autres domaines. Nous avons péché contre notre devoir, en ne nous occupant pas suffisamment d'une population que nous avions prise en charge. Nous avons péché contre l'intelligence en faisant comme si nous ignorions qu'une structure sociale doit être souple, faute de quoi les cadres qui naissent à la base, ne trouvant pas de voie ouverte à leur ambition, s'échappent et forment une structure parallèle qui est fatalement d'essence révolutionnaire.

Ces erreurs sont connues comme telles depuis toujours, et redécouvertes périodiquement par l'école sociologique française. Ferhat Abbas aurait dû être discrètement étranglé au berceau, ou il devrait être préfet ou ministre de la République. Il est un peu tard, passons !

D'autre part, nous avons laissé s'établir et se perpétuer un écart considérable entre la générosité et le sens de l'humain dont nous nous réclamons traditionnellement, et le style médiocre, agressif, voire franchement raciste de trop de nos représentants locaux.

Ceci dit, nous devons examiner une option d'ordre éthique. S'il existait chez les Algériens musulmans un authentique désir d'indépendance à l'égard de la France métropolitaine, dûment constaté par la voie démocratique, nous y opposerions-nous par la force ? Ne vous récriez pas trop vite, la théorie des glacis n'a pas été inventée à Budapest. Ce n'est qu'un premier choix qu'on pourrait appeler celui de l'autodétermination.

Avec ou sans le discours du 16 septembre, la France ne pouvait pas, sans se nier elle-même, réagir autrement qu'elle ne l'a fait.

Ensuite une deuxième option d'ordre éthique : quand la paix reviendra, les frontières de la France passeront quelque part, entre Tamanrasset et Poitiers, comme en 732. Le dieu de la guerre subversive ou de la guerre tout court en décidera. Mais il faut qu'il soit bien entendu, bien dit, bien compris, et une fois pour toutes, que les Algériens musulmans qui en ont déjà acquis le droit ou qui en exprimeront le désir, auront leur part de citoyens français à part entière à l'intérieur de ces frontières.

Ceci se confond avec notre honneur et notre existence nationale et il est indécent d'en discuter.

Si tous les Musulmans réclament ce droit ce sera, en effet, l'intégration. Si aucun ne le réclame, ce sera l'indépendance. Et aucun Français ne pourra s'opposer à l'un ou à l'autre processus.

Mais, me dira-t-on, cette autodétermination individuelle est un concept limite et vous ne risquez rien d'y attacher notre honneur. Dans la pratique, on ne va pas séparer le paysan de son champ, ni de son voisin, sous prétexte qu'il n'a pas tout à fait le même avis que lui. Il va falloir parler de régions, de transferts, de minorités, etc. Je refuse de discuter cela. Vous trichez, me dira-t-on. Non, je ne triche pas, je refuse de montrer mes cartes, je les jouerai le moment venu. Bien entendu, il ne s'agit pas de moi, mais de celui qui conduit le jeu pour le compte de la France.

Mais reprenons le problème par une autre voie. Nous sommes attaqués dans une de nos provinces par une entreprise de guerre subversive. Il n'est pas question de céder, nous devons donc gagner. Mais pour cela il convient de se demander avec quoi les sociétés se défendent contre des entreprises de ce genre.

On se défend contre une armée avec une autre armée. Contre l'agression subversive, c'est la société qui doit se défendre d'elle-même, avec son armée et sa police, bien sûr, mais d'abord avec sa conscience collective, plus spécialement avec cette forme de conscience collective qu'est le civisme.

Pourquoi une opération du type F. L. N. serait-elle impensable en Angleterre ? Essentiellement, en raison de cette connivence inimitable qui unit le major en retraite au policeman du quartier. A titre transitoire, nous pouvons fournir l'armée et la police à cette société invertébrée. Nous ne pouvons pas lui fournir la conscience collective. Mais il faut de toute urgence susciter cette conscience collective. De toute urgence, car la France, animée de la plus forte résolution concevable, ne pourra pas tenir indéfiniment à bout de bras cette population.

Certains des partisans de l'intégration ont sans doute espéré que, dans l'enthousiasme de la fraternisation, la conscience collective française allait en quelque sorte s'étendre à la population musulmane. Illusion. Pour rendre la masse musulmane d'Algérie profondément solidaire des Picards et des Bretons, il faut trois générations et une remarquable continuité de l'action gouvernementale. Il ne suffit pas en effet, en matière de conscience collective, de rendre la masse solidaire des guichets de la sécurité sociale.

En fait, personne n'a jamais rêvé, dans l'immédiat, d'une conscience collective autrement que par rapprochement des différentes communautés présentes sur le sol algérien et c'est en soi un assez bel objectif.

En d'autres termes, c'est dans le cadre de l'Algérie qu'il faut chercher à créer une conscience collective. Dans cette perspective, il est impossible de voir le problème autrement, et personne ne l'a jamais vu autrement.

Pour gagner, il nous faut donc créer des structures autonomes, un encadrement, une conscience collective, en un mot une nation. C'est une opération longue et difficile. Il est vraisemblablement possible de la mener à bien. Il y a une autre solution, et une seule, qui consiste à faire de la contre-guerre subversive. Les méthodes en sont connues, mais nous n'en voulons pas, car on en sort avec les débris de l'idéal que l'on portait en y entrant.

Cette nation que nous allons faire, il nous est impossible de la laisser nous devenir hostile. Nous y avons et nous y aurons trop de nos nationaux, trop de nos intérêts matériels, trop de nos intérêts stratégiques. C'est là que l'on vous attend, dira-t-on, comment allez-vous vous y prendre ?

Mais, mesdames, messieurs, n'importe qui peut concevoir cinq ou six façons différentes de jouer cette fin de partie. Personnellement, je m'en voudrais d'en décrire une seule, et je trouve indécent d'essayer d'obliger celui qui joue pour nous d'abattre ses cartes avant le moment qu'il aura choisi. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

En Asie, des transformations presque inconcevables de l'animal humain sont en train de se faire. La Russie poursuit furieusement un effort impérialiste qui cache mal la mutation prochaine de l'idéologie qui lui sert de support. En face, une autre idéologie incapable de rompre le contact avec les clubs de vieilles filles du Middlewest, sert d'alibi à un impérialisme symétrique, et aussi à un capitalisme qui semble s'efforcer de ressembler à sa caricature par Marx.

En Afrique, en Amérique latine, des mondes nouveaux se déterminent. Nous sommes en guerre, et nous n'aurions pas la sagesse, tellement habituelle pourtant dans les vieilles démocraties, de laisser l'un de nous conduire librement pour notre compte l'un des combats les plus difficiles de notre histoire ?

Recherche du pouvoir personnel, dit-on ? On connaît la technique de ce genre d'opérations. Il suffit de chercher une mauvaise querelle à quelqu'un. Vous m'accorderez que ce ne serait pas difficile.

Je ne vois pas ici de querelle qui soit mauvaise. Ou qui soit faite à d'autres que les ennemis de la patrie. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur plusieurs bancs à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. de Montesquiou.

**M. Pierre de Montesquiou.** Mesdames, messieurs, nous commettons depuis la libération l'erreur de considérer que les événements contemporains n'ont aucune relation avec les faits historiques antérieurs. Nous portons le fardeau du passé et si nous l'oublions il se venge sur le présent.

Pour ne pas subir cette revanche, il est bon de revenir à certains rapprochements avec certaines périodes du Second Empire. Les déclarations de certains hommes politiques en 1869 et 1870 pourraient être faites en 1960.

Relisons la conclusion de la lettre adressée par Napoléon III au maréchal de Mac Mahon le 20 juin 1865 : « L'Algérie sera pour la France un nouvel élément de force. »

Le général de Gaulle, en octobre 1947, déclarait lui-même à Alger : « Le bien de l'Algérie consiste en ceci : que la France y poursuive et y développe l'œuvre admirable qu'elle a entreprise depuis cent dix-sept années. Cette œuvre a été accomplie, sous son autorité, par l'effort de ses fils venus de la métropole et par le travail des autres. Ce sont ces trois éléments qui ont fait de l'Algérie ce qu'elle est. Si la France tolérait jamais que l'un des trois fût ébranlé, il n'y a pas le moindre doute que tout l'édifice s'écroulerait et que l'Algérie serait aussitôt plongée dans une confusion dont nul ne tirerait parti, excepté les fauteurs du trouble universel. L'autorité de la France doit donc s'affirmer ici aussi nettement et fortement que sur toute autre terre française ».

A cent ans de distance, les deux chefs de l'Etat avaient la même opinion sur le futur de la France et, avec tant d'esprits autorisés, nous pouvons dire que la perte de l'Algérie entraînerait la mort de la République.

Nous avons entendu le discours du Premier ministre et nous pouvons nous demander avec tous les Français : Où allons-nous ? Serait-ce vers une république algérienne indépendante avec un gouvernement F. L. N. ? Nous ne voudrions pas y croire.

Reprenons le plan qui nous a été exposé ce matin. De nouvelles institutions sont mises en place en Algérie. Elles préparent une mutation dans les pouvoirs. Les liens entre la France et l'Algérie, d'un coup de hache, on les coupe. Des départements français deviennent des circonscriptions administratives algériennes. En fait, l'Algérie algérienne est créée.

Nous pouvons affirmer que c'est de la prédétermination, avant une consultation populaire que le Gouvernement dénomme référendum et qui n'est qu'un plébiscite, car il s'agit d'une modification de la Constitution, d'une réforme des institutions. On demandera au peuple, sous une forme aussi imprécise que possible, d'abandonner une partie du territoire de la métropole couvert par l'O. T. A. N. On désire que la responsabilité de ce « lâchage » soit endossée par la nation.

Si une fois de plus nous revenons à l'histoire du Second Empire, nous voyons qu'avant le plébiscite du 2 mai 1870, Thiers, qui ne peut pas être soupçonné sur le plan du patriotisme — il est entré dans l'histoire sous le nom de « libérateur du territoire » — déclarait, avec les amis de l'ordre et de la liberté, « qu'il fallait voter non au plébiscite ou s'abstenir, car on ne pouvait approuver un acte du gouvernement personnel, négation absolue du principe représentatif ».

Et Favre, le 12 janvier 1869, renforçait l'image du pouvoir personnel lorsqu'il s'adressait aux ministres : « Vous n'êtes pas des ministres parlementaires, mais des sentinelles qui montent la garde devant le gouvernement personnel ».

Voilà comment nous devrons nous poser le problème le jour où nous serons appeler à voter, le 8 janvier.

Qu'a-t-on fait par ailleurs pour éviter que ce nouvel Etat soit dirigé par d'autres que les représentants du G. P. R. A. ? Les encouragements ont été prodigués à ceux-ci. A nos amis, les déceptions, les tristesses et les chagrins, avec les deuils éprouvés dans tant de familles.

Création d'un Etat algérien, indépendance de celui-ci, abandon de l'Algérie ? Nous attendons la contrepartie : la paix et le retour du contingent.

Mais la Ve République, ce n'est pas la paix, puisque l'armée reste en Algérie; nos enfants se feront tuer pour la République algérienne, alors qu'après le discours de Carthage, la paix était établie.

Je ne sais si l'on juge la profondeur de ce drame et si l'on reconnaît la tragédie d'un peuple qui, depuis deux ans, ne sait pas quelle est sa nationalité, qui veut se déterminer pour la France et que l'on oblige à opter pour la République algérienne.

Un Etat perd ses ressortissants après une défaite, mais jamais on n'a vu un pays imposer une autre nationalité à des hommes qui veulent conserver leur nationalité d'origine.

Tout le pays veut la paix et nous la désirons, nous anciens d'Algérie, plus que tous les autres !

A-t-on pensé aux conséquences de cette politique de « masochiste » lorsqu'on relit les déclarations du président du G. P. R. A., Ferhat Abbas ?

Les Français devront quitter la terre d'Algérie. Je m'adresse alors au Gouvernement.

Qu'avez-vous préparé pour le retour des réfugiés ? Quel est le plan de reclassement ? On chuchote qu'il est prévu la construction d'une ville de 50.000 habitants près de Toulouse. Que ferez-vous pour les descendants des républicains victimes de l'Empire, des Alsaciens qui avaient opté en 1870 pour la France ?

Il faut que la nation soit éclairée sur les problèmes qui se poseront avec le retour de ces réfugiés et sur ses conséquences pour l'économie nationale du pays.

Que s'est-il passé dans les territoires que nous avons abandonnés ? Voici un rapide bilan : en Indochine, on a noté la chute de nos ventes de tissus. En 1952, on y écoulait 18.732 tonnes de tissus alors qu'en 1959-1960 le chiffre est tombé à 1.053 tonnes.

La valeur de remplacement du patrimoine français en Tunisie, à laquelle il convient d'ajouter les investissements publics, est de l'ordre de 500 milliards d'anciens francs.

Quant au commerce, autrefois très prospère, entre la France et la Tunisie, il a baissé dans la proportion de 30 p. 100.

D'après le rapport de notre collègue M. Burlot, au nom de la commission des finances, sur le budget de 1960, le concours financier métropolitain d'origine publique dont a bénéficié la Guinée depuis 1946, pour son équipement économique et social, est évalué à 48 milliards d'anciens francs métropolitains.

A cette somme, il y a lieu d'ajouter les investissements publics effectués avant 1946 et les investissements privés que le Comité central français pour l'outre-mer évalue à 200 milliards d'anciens francs.

Depuis le départ de la Guinée de l'ensemble français, le commerce franco-guinéen s'est pratiquement arrêté, alors qu'à l'époque de la France d'outre-mer et de la Communauté, le solde positif de la balance des comptes avec ce pays évoluait entre dix et douze milliards de francs métropolitains par an.

Parlons de l'Algérie, objet de nos préoccupations. Je n'insiste pas sur les productions agricoles et minières, qui représentent dans la production mondiale, un pourcentage important.

Elles seront considérablement augmentées avec l'effort de la France dans le cadre du plan de Constantine, puisqu'elles doivent s'élever en 1963 à une valeur de 16 milliards d'anciens francs.

Dans l'hypothèse que nous voulons présenter en filigrane, la perte de l'Algérie conduirait à l'abandon des investissements publics et privés, à la coupure de nos communications avec le Sahara dont les richesses pétrolières représentent plusieurs milliards de tonnes qui nous auraient donné dans ce domaine l'autonomie d'approvisionnement en 1962.

Dans la métropole, ce serait le chômage, le ralentissement de l'activité économique, et enfin la baisse du niveau de vie pour les travailleurs métropolitains dont le pouvoir d'achat tomberait de 8 à 10 p. 100.

Les conséquences que nous venons d'exposer peuvent, du reste, être prévues à la lumière de la situation des rapatriés d'outre-mer.

La procédure de réinstallation des réfugiés des territoires abandonnés manque totalement de souplesse. Sur 12.300 demandes de prêts déposées auprès du Crédit hôtelier, 1.300 seulement ont été agréées. Pour les prêts du Crédit foncier, sur 5.200 demandes, 1.680 ont été accordées. La situation des rapatriés du secteur public est catastrophique, et leur reclassement s'est opéré péniblement dans des classes inférieures à celles que les fonctionnaires occupaient.

L'opinion publique sait-elle aussi que des Français rapatriés du Maroc et de Tunisie sont actuellement hébergés dans un camp de dépannage de l'abbé Pierre, en Seine-et-Oise, habituellement réservé aux clochards ? S'agissant des rapatriés d'Indochine, sait-on que des camps d'Eurasiens ont dû être installés pour faire face à une situation d'urgence dont le caractère provisoire dure depuis 1954 ?

Reste le dernier problème qui pourrait se poser pour les rapatriés musulmans, en particulier pour les harkis fidèles. Il nous inquiète, car nous ne possédons pas de détail sur la situation en France des musulmans qui, venus de Tunisie et du Maroc, ont dû tout abandonner.

Voilà, trop résumé, un tableau aussi objectif que possible d'un futur que prépareraient les décisions du Gouvernement. Nous avons voulu éclairer le peuple français par les expériences douloureuses du passé. Avec ces références de faits et de chiffres, il pourra lui-même opter le 8 janvier lorsqu'on lui demandera de plébisciter le Gouvernement, non seulement sur la politique algérienne, mais sur les conséquences des décisions concernant l'agriculture et spécialement la viticulture.

Ce n'est pas un secret de prévoir que de nombreuses catégories de Français — anciens combattants de toutes les guerres, ouvriers, vieux, petits fonctionnaires, petits commerçants, victimes des pleins pouvoirs — se retrancheront soit dans une abstention hostile, soit dans l'opposition.

Il ne faudrait pas que la Ve République, qui nous a apporté tant d'espoirs, soit l'antichambre d'une république démocratique populaire qui naîtrait des conséquences de la politique algérienne.

La France et la République ne pourront exister que si l'Algérie reste dans leur sein.

Comment peut-on concevoir un seul instant que ces hommes qui habitent sur les deux rivages de la Méditerranée soient séparés dans la vie, alors que les corps de leurs pères sont unis dans la même terre, sur les marches frontières d'un monde civilisé, sous la croix et le croissant ? (*Applaudissements sur certains bancs au centre et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bégué.

**M. Camille Bégué.** Elle est très chère à nos cœurs cette terre algérienne où dans chaque village s'érige le clocher de la prière chrétienne et où chaque cimetière recouvre des morts plus vivants que nous.

Nous comprenons toutes les inquiétudes et nous supportons toutes les angoisses, à la condition, toutefois, qu'elles ne sortent pas du chemin du droit pour singer Rocambole. Nous voudrions les apaiser avec notre foi et surtout de toute notre raison.

Nous nous trouvons, il est vrai, en présence d'une inspiration toute neuve, trop jeune peut-être pour des esprits vieillis trop tôt et qui soulève des craintes et suscite des oppositions.

Nous devons donc la situer de nouveau dans son cadre historique, définir les caractères essentiels par rapport aux oppositions, en dégager les mobiles et les buts.

Et d'abord, je m'étonnerai que d'aucuns soient surpris par la position définie par le général de Gaulle le 16 septembre 1959 et le 4 novembre 1960 car, enfin, il n'a jamais trompé personne ; il n'a leurré personne. Sa position du 16 septembre et du 4 novembre constitue le terme d'une continuité qui ne s'est jamais démentie.

Depuis le discours de Constantine en 1943, jamais de Gaulle ne s'est départi de la confiance en une victoire française gagnée par le génie libérateur de notre patrie. Et malgré la hauteur doctrinale d'où part cette pensée, elle est remarquablement insérée dans la circonstance.

Toutes les anciennes méthodes ont échoué : de la répression aux lois-cadres avortées, de la guerre à outrance au « dernier quart d'heure », de la domination rigide à la fraternisation, nul expédient jamais n'apporta la paix en garantissant le maintien de l'Algérie dans le cadre de la République.

L'heure a sonné de rompre le maléfice et de tenter une sortie. Le discours de Ferhat Abbas en a fourni l'occasion accidentelle.

Il s'agit, en effet, de faire pencher les masses musulmanes dont on signalait tantôt l'attitude attentiste vers le ralliement à la France libératrice.

Ferhat Abbas déclare : « Nous sommes la guerre inexpiable » et de Gaulle répond : « Nous sommes la paix ».

Et lorsqu'on connaît la soif de paix qui habite ces populations chaque nuit menacées d'égorgement, de vol ou de razzia, on comprend le retentissement que peuvent avoir les paroles du chef de l'Etat dans ces cœurs qui jusqu'à présent ont l'impression d'être abandonnés.

« Nous sommes les alliés des totalitarismes marxiste et matérialiste », déclare Ferhat Abbas. « Nous sommes la liberté, le respect de l'homme et des valeurs auxquelles les hommes de l'Islam sont particulièrement attachés », réplique le général de Gaulle.

Sans doute une telle politique présente-t-elle des inconvénients et des risques.

L'on objecte que déjà le référendum de 1958 avait atteint les buts que l'on vise aujourd'hui dans le principe même de

l'autodétermination. En fait, le référendum de 1958 fut un acte de confiance de la France pour régler le problème en étroite collaboration avec les populations algériennes dans le cadre français, un acte de confiance surtout à l'homme de Constantine et de Brazzaville pour trouver la solution pacifique et juste aux déchirements qui ensanglantent la terre, divisant les familles et les communautés.

Le référendum de 1958 n'a jamais entendu fixer le statut de l'Algérie. Et puis, il se trouve qu'il est contesté. Il n'a jamais réglé le problème ni sur le plan national ni sur le plan international. Il nous a laissés dans une impasse dont le général de Gaulle tente aujourd'hui de s'évader par une consultation dont l'indiscutable liberté serve à tout jamais de ciment entre la communauté algérienne et la communauté métropolitaine.

Le rôle de l'armée est de protéger la liberté de détermination du peuple algérien grâce à laquelle précisément son élection nous sera à coup sûr favorable. On ose se demander parfois pourquoi meurent nos soldats. Il est déjà assez beau qu'ils meurent pour la liberté et, en mourant pour la liberté, ils meurent pour la France ; ce n'est pas la première fois qu'ils ont glorieusement donné leur vie pour apporter la liberté aux autres.

En premier lieu, il s'agit d'offrir aux Algériens musulmans la liberté de devenir Français à part entière, non pas parce que nous leur aurions consenti le droit de cité, mais parce qu'ils l'auront eux-mêmes voulu. Proclamer le droit à l'autodétermination, c'est élever un peuple à la dignité du citoyen qui ensuite choisira la cité de son cœur, s'attachant à elle par le lien sacré de sa libre élection.

Ce n'est pas un homme qui pose le principe et la nécessité de ce choix ; c'est l'évolution générale de l'Afrique et du monde, ce sont les peuples qui l'exigent.

La décision n'appartient pas à la métropole et encore moins au F. L. N., mais à l'Algérie et à la métropole, toutes communautés réunies.

L'autodétermination n'aboutit pas nécessairement, loin de là, à séparer ni à disperser, comme on le craint ; elle débouche sur la vérité, qui est le fondement essentiel de toute paix durable.

Sur elle et sur la liberté d'adhésion peuvent se bâtir les grands ensembles modernes. Il serait puéril et imprudent de procéder à des intégrations par la force comme il est d'usage dans les pays de démocratie que l'on nomme populaire. Si nous nous installions sur une force dépouillée de justice et destructrice de libertés, quelles justifications trouverions-nous à lutter contre les régimes totalitaires ? Oui, le but de notre combat apparaît plus clair depuis le discours de Ferhat Abbas : il est de libérer, d'interdire la violence, de faire la loi aux musulmans comme aux Européens.

Si nous ne nous battons pas pour un slogan, nous nous battons au moins pour une réalité, la cohabitation équitable des Français et des musulmans, des races et des religions.

Même si le F. L. N. comprenait la grandeur du destin qui s'offre à la terre qu'il prétend défendre, même s'il décidait de coopérer à l'œuvre d'humanisation, l'Algérie ne serait plus jamais l'Algérie du F. L. N.

En effet, Bao Daï ne se trouve aujourd'hui ni à Paris, ni à Cannes, ni à Alger. Il réside à Tunis où il se goberge dans les villas du Belvédère. Le peuple, j'en suis sûr, ne le lui pardonnera pas.

La rébellion, aujourd'hui, n'a plus de sens. Non parce qu'elle a gagné mais parce que la clairvoyance et la vocation de la France abattent devant les masses musulmanes les obstacles qui bouchaient les avenirs de son propre épanouissement.

Il n'est pas vrai que la république algérienne puisse s'établir contre la France ou hors de la France, d'abord parce que la nature des choses s'y oppose, parce que les liens sont historiquement trop anciens et géographiquement trop étroits ; ensuite, parce que l'Algérie nouvelle sera l'amalgame de toutes les tendances et de toutes les couches ; enfin, parce que le plan de Constantine constitue le ciment d'une association qui devient chaque jour plus nécessaire entre la métropole et l'Algérie.

Un Etat algérien indépendant tomberait dans le chaos ou la partition, sous la dictature du F. L. N., et, pour finir, sous l'emprise communiste.

La politique gaulliste est la seule qui puisse éviter à la fois la guerre de cent ans et la mainmise du F. L. N.

L'intégration, si elle est illégitime, c'est-à-dire si les Algériens ne l'ont pas décidée au su et au vu de l'univers, prolonge inutilement le conflit, amène le monde entier à prendre parti contre nous.

Alors, non seulement l'Algérie française, mais l'influence française en Afrique aura vécu.

Que la politique gaulliste présente des risques, nous en sommes bien conscients. Elle repose sur un acte de foi en l'homme, sur un acte de confiance en nous-mêmes, sur une voie d'avenir qui, pour lucide qu'elle soit, peut toujours être démentie par l'événement.

Aussi des précautions s'imposent-elles : présence de l'armée française pour protéger les personnes et les biens et pour tenir la rébellion en respect ; maintien du statut international, auquel il ne semble pas qu'il soit ni dans les intentions du Gouvernement, ni dans celles du chef de l'Etat d'apporter quelque modification que ce soit ; délais d'apaisement et de réflexion.

Mais toutes ces précautions sont formulées explicitement dans les discours du président de la République, que je voudrais bien que l'on fasse l'effort de lire, dans celui du 4 novembre en particulier.

Loin de mutiler, loin d'amputer la patrie, je crois que l'autodétermination offre la chance de ramener dans son sein des hommes qui s'en éloignent parce qu'elle avait caché son véritable visage.

Le risque vaudrait la peine d'être couru pour maintenir dans notre République les éléments qui l'affaiblissent parce qu'ils la refusent et pour retrouver du même coup la paix.

Mais l'enjeu est plus haut, plus lointain et plus ample.

Face au grand ensemble d'un univers concentrationnaire, il faut créer le grand ensemble de l'humanisme et de la liberté, où les individus et les groupes respirent à leur aise et lèvent, quand il leur plaît, leurs regards vers le ciel, tisserands fraternels du réseau spirituel qui doit un jour envelopper la terre.

Seulement, le monde libre ne peut pas s'assembler par la conquête, la domination du plus fort sur le plus faible, mais bien par la libre détermination et le libre consentement.

Parce qu'elle impose une mutation radicale dans les rapports entre la métropole et les peuples autrefois dépendants, la politique actuelle soulève les peurs et les oppositions.

Qu'on prenne garde ! Il serait bien plus redoutable et bien plus subversif, le conservatisme obstiné qui enfermerait sous son funeste couvercle une évolution que la vie précipite quand on la comprime.

C'est l'éclatant mérite de la France actuelle de reprendre son éternelle mission d'avant-garde et de guider les hommes vers leur salut. Une Algérie assez française pour ne rien perdre des semences que nous avons jetées sur un sol fécondé de nos souffrances et de nos espoirs, pour demeurer ainsi un exemple occidental et un pôle d'émancipation ; assez autonome pour nouer des liens étroits et spécifiques avec l'Afrique du Nord, jeter un pont vers l'Afrique noire, tel est l'authentique moyen de défendre l'Occident, en profondeur et en permanence.

Utopie, diront les bons esprits. Utopie, oui, si nous nous divisons, si nous sommes trop lents à comprendre nos intérêts, si nous les combattons au lieu de les servir généreusement. Promesse certaine si nous nous unissons pour que partout, en Algérie comme ailleurs, prévale la solution la plus française, c'est-à-dire la plus noble et la plus désintéressée.

La justification suprême du proche référendum, c'est qu'il permettra de rassembler et de mesurer la volonté nationale. S'il atteste que les citoyens de ce pays, je veux dire de la métropole et de l'Algérie, entendent, à une écrasante majorité, lier leur sort dans une commune et juste paix ; qu'ils sont décidés à chercher ensemble un dénouement raisonnable et honorable à de tragiques et trop longs malentendus ; qu'ils discernent, approuvent et soutiennent la glorieuse invite à une paix qui soit, non pas le crépuscule des combats, mais l'aube d'une meilleure existence, alors je suis certain qu'aux familles enfin seront épargnés les deuils de la guerre et qu'aux générations qui viennent sera ouverte la porte d'une merveilleuse aventure qui s'appelle fraternité, égalité, liberté françaises. (*Applaudissements à gauche, au centre et au centre droit.*)

**M. le président.** Tout en étant très intéressés par son discours, certains collègues m'ont fait signe que M. Bégué n'était inscrit que pour cinq minutes et s'étonnaient que je ne l'aie pas interrompu après ce laps de temps.

Si je ne l'ai pas fait c'est qu'il a bénéficié de deux reports de temps, que d'ailleurs il n'a pas complètement épuisé. (*Applaudissements.*)

La parole est à M. Palewski.

**M. Jean-Paul Palewski.** Monsieur le Premier ministre, à l'heure des décisions sur l'avenir algérien, il me semble que la présence en Afrique du Nord de la majeure partie de l'armée française demeure un élément essentiel.

Mon propos tend à montrer moins l'incontestable nécessité de cette présence — ce que nul Français digne de ce nom ne peut contester — que ses conséquences sur le plan national comme sur le plan international, son influence psychologique sur la

population autochtone comme sur l'armée elle-même, enfin, les conclusions que l'on doit tirer, à mon sens, de ce bref exposé.

Ainsi voudrais-je apporter à mon tour une contribution que je souhaite utile dans le choix de la décision au jour du référendum.

« L'armée, c'est vraiment une richesse humaine qui est à la disposition du pays, à son service très exactement, et qui ne demande qu'à être employée à cette fin », était-il écrit tout récemment dans un article de la *Revue de la défense nationale*.

Et l'auteur concluait : « Où entretient-on davantage ce sens du devoir à l'égard de la communauté nationale, ce patriotisme, sentiment dont on ne peut nous faire croire qu'il soit sans objet authentique ? »

Le service du pays, pour l'armée française, c'est d'abord défendre le sol de la patrie dans le cadre de l'Alliance atlantique. C'est encore venir en aide aux pays avec lesquels nous sommes liés par des accords contractuels. C'est enfin donner à la France un instrument indispensable au service d'une politique nationale et internationale.

Tout ce qui a été écrit sur le rôle stratégique de l'armée française en Algérie, couverture du front Sud rapproché de l'O. T. A. N., liaison avec les forces appelées à couvrir l'Afrique centrale et Madagascar, demeure parfaitement exact.

Il est aussi évident qu'un corps d'intervention outre-mer qui serait privé de plateforme logistique en Afrique du Nord ne pourrait utilement jouer son rôle, et les Etats africains indépendant francophones le savent mieux que quiconque, puisqu'ils comptent sur la France pour aider leur défense nationale. L'Algérie contre la France serait donc une catastrophe nationale. L'Algérie avec la France est une nécessité inéluctable de notre stratégie.

Mais si impérieuse que soit cette présence française en Afrique du Nord, elle n'exprime pas, elle ne peut pas suffire à exprimer toute la politique internationale de la France. Cette politique trouve son assise territoriale en Europe, sur le continent, et l'instrument de cette politique, l'armée, a un rôle dominant à jouer en Europe.

Cela est si vrai, mes chers collègues, que beaucoup d'entre vous ont exprimé leurs préoccupations à cet égard dans la discussion du projet de loi sur la force de dissuasion et la rénovation de notre armée. Quelles que soient les opinions émises à ce sujet, il n'en reste pas moins que la Nation a parfaitement conscience d'un déséquilibre actuel dans le point d'application de notre potentiel militaire, déséquilibre inéluctable tant que la pacification ne sera point achevée, mais qu'il serait puéril de nier.

Or l'élite pensante de l'armée, connaissant les données de ce problème, ne paraît pas avoir su dégager à cet égard les conclusions qui me paraissent s'imposer.

Je voudrais donc faire une brève analyse et donner un aperçu de l'état psychologique en Algérie, dans les rapports de l'armée avec la population et dans l'armée elle-même, avant de donner une opinion personnelle.

Sur l'influence de la présence de l'armée en Algérie, je serai discret. L'armée est le facteur primordial qui maintient le moral de la population d'origine européenne et de la population d'origine musulmane liée étroitement à la première. Ces populations d'esprit mobile, instable, facilement ébranlées par les bruits et les rumeurs, étreintes par l'angoisse, mal armées pour résister à cette forme de guerre subversive, trouvent naturellement dans l'armée le seul facteur de sécurité tangible, réel, physiquement présent.

Mais il reste la masse de la population musulmane des villes et du bled, dont on a dit, dont on répète complaisamment qu'elle vit et demeure dans l'attente.

Que son aspiration profonde soit la paix, nul ne le conteste. Elle a terriblement souffert, et je rends hommage à ses souffrances. Ele vit dans la peur, et je comprends son angoisse.

Mais que des milliers de conseillers municipaux, des centaines de conseillers généraux, des dizaines de députés aient été élus, que des chefs et des hommes d'auto-défense de villages se soient portés volontaires, que des harkis ou des soldats se soient enrôlés, cela témoigne aussi — car le pourcentage de défaillances reste très faible — que la présence de l'armée, pour cette masse musulmane, est un élément de sécurité et de promotion sociale. (*Applaudissements à gauche et au centre et au centre droit.*)

Partout où un officier, où un brave petit soldat du contingent a donné, avec un peu de son savoir, cette parcelle d'amour que réclamait Lyautey, les résultats de la pacification ont été éclatants. Instituteurs, médecins, fonctionnaires, l'armée a trouvé dans son sein les éléments indispensables pour pallier les insuffisances les plus criantes, les défaillances les plus sensibles.

L'emprise sur des populations est donc indéniable. Dans l'ensemble, le bienfait de cette emprise est évident.

Mais pour l'accomplissement d'une tâche difficile qui exige de tous des qualités généralement rares, comment nier les erreurs de jugement, les gestes maladroits ou certaines brutalités dont les effets sont d'autant plus désastreux qu'il faudra des semaines, parfois des mois, pour les réparer ?

Pour éviter les plus regrettables parmi ces errements, il faudrait d'abord assurer le choix des hommes, sanctionner les défaillances.

Or, je regrette de constater que ni l'un ni l'autre ne sont suffisamment garantis.

Comment choisir les hommes en présence d'insuffisances numériques considérables, alors que presque toute l'armée est précisément en Algérie et que la préparation aux tâches à exercer est notoirement presque inexistante ?

Quant aux sanctions, qui ne peuvent intervenir qu'avec le doigté nécessaire, mais avec la volonté d'éliminer l'élément nocif, elles sont beaucoup trop rares ou ridiculement bénignes.

Je n'en dirai pas plus sur ce sujet, et j'en viens au comportement psychologique de l'armée elle-même.

« En Algérie, avait écrit très justement M. Thierry Maulnier, par la force des choses, par la logique de la lutte, comme eût dit Lénine, en face d'un adversaire qui pratiquait la lutte révolutionnaire apprise à bonne école, l'armée a dû peu à peu adapter ses méthodes de combat aux nécessités du combat.

« Elle l'a fait aussi parce qu'on le lui a demandé : soigner des malades, instruire des enfants, tracer des routes, amener l'eau dans les villages, créer des emplois — j'ajoute également aider puissamment à construire l'infrastructure industrielle du pays — donner à la population des raisons concrètes d'espérer dans la France, de croire en elle et de la choisir, ce n'est pas en principe métier de soldat.

« Ce ne l'est devenu que dans la mesure où c'était le seul moyen d'opposer aux armes de l'adversaire des armes d'une efficacité équivalente ou supérieure pour la conquête mentale et morale de la population, but final et justification de la guerre, et dans la mesure où il fallait bien que l'armée se chargeât pour une bonne part de ce rôle, puisqu'il n'y avait pratiquement — et qu'il n'y a encore qu'elle, pour une large part, pour le tenir ».

Mais ce comportement de l'armée a eu des conséquences importantes sur la mentalité de l'armée elle-même, et plus spécialement de ses officiers et sous-officiers. J'en vois pour ma part de trois ordres : l'intrusion de l'esprit politique dans l'armée, la confusion entre l'ordre politique et la hiérarchie des valeurs militaires, et enfin, une certaine tendance à ne plus envisager les missions nationales de l'armée que dans la perspective du conflit algérien. Et l'excès de ces déformations constitue pour l'armée de graves dangers qu'il faut dénoncer et combattre.

L'intrusion de l'esprit politique dans l'armée est la conséquence de la lutte dans la guerre subversive menée en Indochine et surtout de l'incapacité du pouvoir politique de l'époque à définir une ligne de conduite.

Dès lors, l'armée qui devait faire face à tous les périls, subir les attaques, fut amenée à s'interroger elle-même sur la politique de la nation, son avenir, l'importance et la légitimité des positions nationales, la signification et la portée de sa mission, la valeur de la tâche pour laquelle elle avait à œuvrer.

Qui ne devine les terribles dangers d'une telle intrusion de l'esprit politique dans l'armée, d'abord parce que les opinions individuelles sont nécessairement diverses, ensuite parce que leur expression publique peut entraîner la désunion, miner la cohésion des unités militaires, jeter le discrédit, provoquer la révolte, le refus d'obéir, l'anarchie, la défaite.

Je le dis tout net, l'expression publique par des chefs militaires, si haut placés soient-ils, d'une politique qui s'oppose à celle du chef de l'Etat, investi par la confiance populaire, est une faute grave que rien, je dis rien, ne saurait justifier.

Nous ne vivons pas dans un pays de « pronunciamentos », mais dans un Etat libre, sous un régime républicain. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Si l'armée, par la voix de ses chefs, cesse de croire à la valeur d'une politique définie conformément aux institutions du pays, si elle discute et veut interpréter au-delà des limites qu'imposent l'exécution des directives ministérielles, il n'y a plus d'abord qu'un morcellement de l'autorité. Chaque chef de secteur devient un petit seigneur, puis c'est la fuite devant les responsabilités, le doute et bientôt, il n'y a plus ni autorité, ni armée, ni Etat.

**M. Eugène-Claudius Petit.** Monsieur Palewski, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

**M. Jean-Paul Palewski.** Volontiers.

**M. le président.** La parole est à M. Eugène-Claudius Petit, avec la permission de l'orateur.

**M. Eugène-Claudius Petit.** Je vous remercie et je voudrais vous poser une question.

Je partage votre sentiment sur les dangers qui menacent toute armée, la nôtre comme les autres, lorsque la politique s'y mêle.

Mais si une campagne s'instaure pour le référendum, les militaires, depuis le simple soldat jusqu'à l'officier du grade le plus élevé, étant électeurs et éligibles et, étant éligibles, appelés à mener des campagnes électorales, comment pourrait-on les empêcher d'exprimer leur opinion lorsque la campagne pour le référendum sera ouverte ?

C'est peut-être là qu'il faut rechercher le vice qui nous ronge. Il y a des fonctions qui ne permettent pas de participer aux campagnes électorales et donc d'être éligibles.

**M. Jean-Pierre Profichet.** Je ne vois pas pourquoi les militaires ne seraient pas électeurs. Cela n'a aucun rapport.

**M. Jean-Paul Palewski.** On doit faire la distinction entre le citoyen et la fonction qu'il exerce. Un citoyen est libre de ses opinions, mais dans l'exercice de ses fonctions, il doit faire taire ses sentiments particuliers. Cela est d'autant plus vrai d'ailleurs, à mon sens, qu'il s'est établi de la meilleure foi du monde une grave confusion dans l'esprit d'un certain nombre de chefs entre l'ordre politique et la hiérarchie des valeurs militaires. On ne peut pas confondre l'un et l'autre.

L'ordre politique dépend d'un nombre de facteurs considérables qui ne sont pas tous d'essence rationnelle. Les valeurs politiques sont essentiellement contingentes et les moyens employés pour suivre une ligne politique varient suivant temps et lieu. Tout cela s'oppose absolument avec la hiérarchie, la règle militaire dont la netteté, la simplicité, voire la rusticité n'ont rien de commun avec l'infinie complexité des faits qui influent sur la mobilité des solutions politiques pour atteindre un but déterminé, défini par l'autorité qui en a le pouvoir et l'obligation institutionnelle. Le comportement et la morale de l'Etat ne sont pas ceux des individus, même si l'un et l'autre restent soumis aux mêmes obligations impératives.

Aussi le but à atteindre peut-il pour l'Etat justifier des attitudes et un comportement inacceptables pour l'individu. Dès lors on ne peut exiger, toutes proportions gardées, que l'autorité politique adopte les mêmes critères que l'individu. Servir impose une abnégation qui doit s'entendre sur le plan moral non point à mal agir, mais à donner tout son effort pour atteindre par les voies conformes à notre idéal moral ou spirituel le but défini par l'autorité politique.

Cela implique le sang-froid, la confiance, l'obéissance et chez les chefs, du haut en bas de la hiérarchie, une intelligence constamment éveillée pour mieux servir dans la voie tracée. On ne discute pas l'autorité de la France et ce n'est pas sur la France que l'on peut exercer une action psychologique, comme d'aucuns l'ont prétendu avec quelque impudence.

Enfin, une autre forme de danger, c'est envisager les missions nationales de l'armée sous l'angle du seul conflit algérien. Cela peut se traduire chez les uns par un véritable enlisement dans cette lutte que l'on subit sans la dominer, chez les autres par une véritable paresse intellectuelle qui empêche de concevoir tous les domaines dans lesquels se développent les conflits contemporains, chez les uns par le goût de certains avantages immédiats qui compensent matériellement le risque, chez les autres par un scepticisme et un certain laisser-aller également nocifs. Or c'est la foi, l'enthousiasme, l'intelligence sans cesse en éveil qui seraient indispensables et l'on ne trouverait plus que découragement, désenchantement, dégoût.

Si j'ai voulu marquer les dangers que court l'armée depuis tant d'années plongée dans ces guerres subversives et successives hors de la métropole, c'est qu'il serait à mon avis puéril de ne pas voir que la prise de conscience de ces périls, avant qu'il ne soit trop tard, me paraît de nature à entrer en ligne de compte dans une prise de décision.

Il n'y a pas, il ne peut pas y avoir de prise de position politique de la France sur le plan national comme sur le plan international sans l'instrument indispensable que constitue l'armée.

Je sais parfaitement qu'il ne faut pas exagérer les craintes, qu'il ne saurait être question d'opposer le contingent aux hommes ou aux cadres de métier, ni même les individus qui appartiennent à des générations différentes, ceux qui ont connu l'Indochine et ceux qui n'ont pas connu les combats dans les rizières, nos échecs et nos insuffisances sur le plan politique comme sur le plan militaire, mais je crois profondément qu'il m'appartient, comme rapporteur du budget de la guerre, de vous dire ce que je crois être la vérité sans fard.

Je veux encore ajouter que les directives venues de l'autorité gouvernementale, civile ou militaire, subissent trop souvent une déformation sur la terre algérienne, qu'elle ne percent pas une certaine croûte administrative ou passent, filtrées suivant des lignes qui ne sont plus celles de la volonté métropolitaine de telle manière que demeure méconnue la pensée politique à laquelle tendent nos efforts. (*Applaudissements.*)

Or rien n'encouragerait davantage la rébellion et ses partisans qu'opposer ainsi deux comportements, celui de la métropole et celui de l'Algérie, de ses cadres, qu'ils soient civils ou militaires.

Alors, quelle solution préconiser ? Bien sûr, chacun est d'accord sur le fait qu'il faut atteindre la paix aussi rapidement que possible, mais d'abord par la volonté exprimée par la population métropolitaine et algérienne par la mise en place de pouvoirs publics provisoires, par le choix définitif entre les voies ouvertes sur le devenir algérien

Tout doit concourir, pour la France, à empêcher à tout prix que ne s'installe en Algérie, à brève ou lointaine échéance, un totalitarisme, qu'il soit communiste ou qu'il soit celui du F. L. N.

La liberté implique impérieusement la diversité des opinions mais le gouvernement des Etats exige le respect d'une règle acceptée par la majorité dans son esprit et non dans sa lettre, ou détournée de son objet.

Il faut que notre politique conduise le F. L. N. à se plier à la règle démocratique, au lieu de jouer le chantage communiste. En Algérie, la France, depuis le début de la période d'histoire commune, a hésité entre deux voies politiques distinctes. Dans une très belle conférence faite aux officiers des affaires algériennes, un savant professeur de la faculté des lettres d'Alger, après avoir évoqué l'évolution des bureaux arabes, qui fut l'institution de toute l'administration des affaires indigènes, concluait en ces termes : « L'essentiel de la politique des bureaux arabes consistait à vouloir transformer complètement la société indigène, en faire une société à l'image de la société française, et le fait qu'ils aient échoué ne prouve pas que l'œuvre ne méritait pas d'être entreprise. S'ils avaient réussi, les S. A. S. n'auraient pas à reprendre aujourd'hui l'œuvre des bureaux arabes. »

Reprendre l'œuvre des bureaux arabes, certes, mais sur des bases et dans un but différent, adaptés à l'évolution du monde contemporain. Faire de la société indigène une société à l'image de la société française par assimilation, c'est maintenant une utopie, si tant est qu'une telle uniformisation soit souhaitable. Faire converger la société indigène vers la société française, d'abord par un choix librement consenti, puis, grâce à des institutions appropriées, faire vivre côte à côte ces deux sociétés, encourager leur pénétration réciproque dans l'égalité des droits et la sauvegarde de leurs intérêts mutuels, tel doit être le but.

Pour y parvenir, il faut associer librement ce qui, dans le monde tel qu'il est, doit être nécessairement associé, car il n'existe plus de nations qui, par des accords librement consentis, ne soient liées les unes aux autres.

Dans le cas de l'Algérie, sur l'autre rive méditerranéenne, il est évident que ces liens avec la France doivent être nécessairement plus profonds, plus étroits que partout ailleurs. Qu'il s'agisse des finances, de l'économie, de la monnaie, de l'instruction, de la défense — défense nationale et défense dans le cadre atlantique — les intérêts sont indissolublement liés.

Mais il faut aussi que jouent librement en Algérie un pouvoir réglementaire et un pouvoir de contrôle exercé par des assemblées élues et dans des limites contractuellement déterminées avec les représentants des diverses tendances politiques. N'était-ce point la voie vers laquelle nous engageait le statut de 1947, héritier d'une tendance libérale dont les prémices furent l'institution des délégations financières, même détournées de leur but par d'inavouables égoïsmes ?

On ne définit pas aisément un tel régime. Mais ne disputons pas sur des notions juridiques qui perdent chaque jour de leur substance et de leur valeur. Constatons le fait sans juger. Un certain pragmatisme est indispensable en un temps d'évolution à cadence accélérée.

Une chose demeure : le libre choix des individus pour assurer leur destin et celui de leur terre.

Je souhaite que l'immense majorité du peuple, en métropole comme en Algérie, approuve la voie tracée par le chef de l'Etat et que soit affirmée la vocation française de l'Algérie. Alors, par ce moyen, l'armée tout entière retrouvera le sens des missions nationales dont elle a la charge et qu'elle a si magnifiquement accomplies au cours de siècles marqués par son abnégation et le sacrifice de nos enfants. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Fouques-Duparc.

**M. Henri Fouques-Duparc.** Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, je serai très bref ainsi qu'on me l'a demandé, mais puisqu'à la fin de ce débat il n'est pas prévu de vote, puisque vous avez décidé de faire avec nous, monsieur le Premier ministre, un vaste tour d'horizon destiné à informer le Gouvernement avant que celui-ci n'arrête définitivement les textes qui vont être appliqués à l'Algérie, il m'a semblé nécessaire de venir vous renseigner et de préciser ma position à l'égard d'un problème qui m'intéresse aussi directement.

Elu sur une liste U. N. R. j'ai, monsieur le Premier ministre, soutenu depuis deux ans votre gouvernement et cela ne me fut pas pénible ; n'avons-nous pas depuis de très nombreuses années, milité ensemble ?

Le 16 septembre 1959, le general de Gaulle précisait sa politique à l'égard de ma province. J'ai admis l'orientation que le chef de l'Etat entendait donner à ses efforts pour arriver à un règlement susceptible de mettre fin aux combats. Il continuait dans l'esprit qui n'a cessé de l'animer depuis Brazzaville et qui, en Algérie, a ouvert la voie à des réformes profondes telles que l'ordonnance du 7 mars 1944.

J'ai admis cette orientation. L'ensemble des communautés qui composent la population algérienne avaient obtenu le droit de vote dans un collège unique adopté sur le forum à Alger le 2 juin 1958 et plébiscité par les foules enthousiastes de l'Algérie. Il ne me paraissait pas raisonnable de se choquer de l'annonce d'un droit à l'autodétermination qui n'en était, m'a-t-il semblé, que la conséquence logique.

Et c'est en adhésion à cette politique qu'en 1960 j'ai accepté de mener campagne lors d'une élection cantonale. J'ai dit et fait admettre à mes électeurs que les propositions ainsi faites étaient raisonnables et répondaient à la mission traditionnelle de la France en Afrique.

Ai-je besoin de rappeler que ces propositions débouchaient sur les trois options dans lesquelles chacun pouvait trouver son compte ? Les Algériens, souverains maîtres de leur destin, choisiraient librement et, puisque nous sommes en démocratie, le destin serait celui que le plus grand nombre aurait choisi.

Vous avez, monsieur le Premier ministre, confirmé ce matin, devant l'Assemblée, le maintien de ces trois options en précisant les modalités du dépouillement du référendum, celui-ci devant avoir lieu, nous avez-vous dit par département. Ces précisions capitales susceptibles, en clarifiant la situation, d'apaiser les justes appréhensions de mes mandants devraient être solennellement confirmées par le général de Gaulle lui-même lors de son prochain voyage en Algérie.

Il est maintenant une question que vous avez également abordée, celle des garanties données par la France à ceux qui, Français aujourd'hui en Algérie, entendent le demeurer dans l'Algérie de demain, avec les droits imprescriptibles que leur donne une citoyenneté qui est la vôtre mais que nous entendons aussi voir demeurer la nôtre.

Vous devez, la France doit, monsieur le Premier ministre, préciser, avant la fin de ce débat, les conditions, les modalités selon lesquelles ceux qui ne veulent pas quitter cette terre qui est la leur, seraient assurés d'y être protégés dans leur liberté et dans leurs biens.

Ces garanties quant à la sécurité des biens et des personnes dans une Algérie nouvelle, c'est là le point capital qui conditionne, je dirai essentiellement, le comportement de la collectivité européenne en Algérie et celui aussi d'une fraction non négligeable de la collectivité musulmane

Cela dit, j'approuve, jusqu'au 4 novembre, la politique de votre Gouvernement, mais je ne vous cacherai pas, par contre, ma surprise et mon inquiétude devant les initiatives que vous comptez prendre à partir de cette date.

Les institutions que vous qualifiez vous-même de provisoires et que vous nous dites devoir être mises prochainement en place à Alger m'inspirent, je dois le dire, une grande inquiétude quant à leur efficacité, précisément parce qu'elle seront provisoires, donc fragiles et instables.

Qui donc s'engagera sur un pareil terrain ? Croyez-vous qu'à la septième année d'une guerre cruelle il soit encore possible de faire du provisoire ?

Et même si vous trouvez des hommes pour seconder vos efforts, vous courez le risque d'amenuiser encore le nombre des élites que six ans de combats ont déjà usées ou décimées.

Ne craignez-vous pas que demain ne vous manquent ces hommes modérés et raisonnables qui auront leur chance à courir, sinon leur rôle à jouer ?

Nous avons trop le souvenir des jours qui précédèrent la disparition de l'Assemblée algérienne pour fonder de grands espoirs sur une pareille initiative qui eût pu avoir sa valeur il y a trois ou quatre ans, mais qui vient trop tard à présent.

Souvenez-vous de la journée dite « des soixante et un » durant laquelle certains délégués votèrent le matin des motions qu'ils condamnèrent le soir même. Ne craignez-vous pas qu'en des circonstances beaucoup plus compliquées et dangereuses, et surtout sous le régime du provisoire, vous ne puissiez être assuré de la sagesse, du caractère et surtout des convictions de ceux que vous voudrez mettre en place ?

Ne craignez-vous pas que certains, que vous ne contrôlerez plus après les avoir désignés, ne se laissent aller, pour toutes sortes de raisons, à de dangereuses surenchères et que votre expérience ne se retourne contre vous, sans faire avancer les choses et surtout sans ramener la paix ?

Voilà exposées rapidement, trop rapidement — mais le temps m'est compté, monsieur le Premier ministre — les raisons qui m'ont fait suivre fidèlement votre Gouvernement jusqu'au 4 novembre et qui m'obligent à vous dire, en mon âme et conscience, que je vous vois vous engager aujourd'hui sur un chemin que je crois mauvais.

Vous avez voulu engager un dialogue avec l'Assemblée. Je me devais de vous dire, avec ma volonté de vous aider, ma très grande inquiétude au moment où vous vous apprêtez à installer, avec l'assentiment du peuple français, cette nouvelle organisation à Alger. (*Applaudissements sur quelques bancs au centre et à gauche et au centre droit.*)

**M. le président.** La parole est à M. Benhacine. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

**M. Abdelmadjid Benhacine.** Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, après tous nos éminents collègues qui furent d'excellents orateurs, je vous demande d'abord votre indulgence et votre compréhension totales, parce que tout a été dit. Mais devons-nous nous complaire dans une situation qui ne fait qu'empirer, qui risque de devenir catastrophique pour la France et pour l'Algérie ?

Mon intervention, dans la mesure où elle répond au désarroi de tous, est un cri de désespoir, un ultime appel à la raison des gens lucides et de bonne foi.

L'instant est mal choisi pour revenir sur le passé, pour faire l'historique et le procès de faits et d'événements qui nous ont conduits à cette situation, mais il est de bonne politique de ne pas faire table rase du passé en tant qu'expérience vécue et d'enseignement utile pour l'avenir.

La nation algérienne, dit-on, n'a jamais existé. Est-ce une raison suffisante pour qu'elle ne puisse jamais exister ? Est-ce la faute des Algériens s'ils ont subi depuis cent trente ans une politique faite de contradictions et d'incohérence ? Est-ce la faute des Algériens de s'être vu refuser la citoyenneté française au temps où leur loyalisme et les sacrifices qu'ils avaient consentis la justifiaient pleinement. (*Applaudissements sur certains bancs au centre. — Interruptions à droite.*)

**M. Jean Biaggi.** Un seul député vous applaudit !

**M. Abdelmadjid Benhacine.** Je n'ai pas besoin d'applaudissements.

Pour toute réponse, on leur a toujours opposé soit l'indifférence, soit des promesses vaines, soit des répressions aveugles. Alors qu'il n'y a plus de saint à qui on puisse se vouer, n'est-il pas permis de faire appel à Satan ? Le jour où les Algériens se sont résignés à consentir les plus lourds sacrifices pour faire admettre leur dignité par la seule voie, hélas ! violente qui leur était possible, on s'est encore entêté à nier la réalité pour ne voir là qu'œuvre d'insensés, le fait de quelques écervelés qu'une répression adéquate suffirait à éliminer.

Quelle tragique erreur, mes chers collègues, vous avez commise. Dès lors, il n'était pas surprenant de voir, puis-je dire, nos fins politiques, tels que ceux dont le nom a été cité plusieurs fois à cette tribune, Ferhat Abbas et compagnie, aller de déception en déception. De 1954 à 1958, le chemin parcouru est significatif. Les quelques insensés n'étaient plus seuls, c'était la presque totalité des Algériens qui étaient avec eux.

Cette évolution est-elle le seul fait de la peur et de la contrainte ? Non, ce n'est que la matérialisation d'une idée qui était à l'état latent, d'une idée que beaucoup d'entre nous, surtout Musulmans, espéraient voir se réaliser par d'autres chemins. (*Interruptions sur divers bancs.*)

**M. René Moatti.** Chapeau bas devant le F. L. N. ! Je préfère sortir.

**M. Abdelmadjid Benhacine.** C'est un honneur pour moi, monsieur Moatti. (*Vives interruptions à droite et au centre droit.*)

**M. Jean-Marie Le Pen.** Vous n'avez jamais été élu sur une liste...

**M. le président.** Je vous prie de vous taire, monsieur Le Pen, et d'écouter l'orateur.

**M. Abdelmadjid Benhacine.** Mes chers collègues, je vous demande d'avoir la courtoisie d'écouter comme je l'ai fait depuis le commencement de ce débat. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Je disais : nous voilà en mai 1958 ; ce n'est pas une date fortuite, mais un événement d'importance capitale. C'est l'arrivée d'un homme lucide, d'un homme qui n'a pas nié la réalité, qui a reconnu les erreurs du passé, compris la signification de la lutte, pris le sens de l'histoire. Le prestige de cet homme, son expérience, son patriotisme autorisent pleinement à faire admettre ses idées aux plus sceptiques, voire même aux plus opposés à sa personne ou à sa politique, sur le plan français comme sur le plan extérieur.

Une aube nouvelle se levait, la fin du cauchemar approchait, l'autodétermination était proclamée et affirmée. Ce principe fit rapidement autour de lui l'unanimité des intéressés et du tiers monde. Dès lors, il ne restait plus qu'à l'appliquer.

Mais le chemin fut encore long, les péripéties nombreuses. Les incompréhensions, les surenchères, les oppositions contribuèrent à retarder l'application d'une politique acceptée par tous.

Ce retard nous cause des souffrances et des sacrifices superflus et inutiles. A ceux qui ont la nostalgie du passé, à ceux qui se dressent sur le chemin de l'histoire, je dis : la souffrance sera peut-être plus longue, mais le but sera atteint.

*Sur plusieurs bancs à droite.* Lequel ?

**M. Abdelmadjid Benhacine.** L'autodétermination !

*Sur plusieurs bancs.* Ce n'est pas un but !

**M. Jean Biaggi.** C'est un moyen.

**M. Eugène-Claudius Petit.** Pour ceux qui souffrent, l'autodétermination est un but.

**M. Abdelmadjid Benhacine.** Pour moi, c'est un but !

Si je ne comprends pas très bien le français, c'est que je n'ai pas eu la chance d'aller assez longtemps à l'école pour apprendre à détourner la réalité et la vérité. (*Applaudissements à gauche et au centre. — Interruptions au centre droit et à droite.*)

Il serait sage que nous atteignions ce but ensemble.

L'Algérie doit énormément à ses fils courageux et à ses victimes innocentes. L'Algérie doit beaucoup à la France, celle du meilleur et aussi celle du pire. Et je dois dire, puisque cela a été déjà dit, que l'Algérie doit aussi énormément à la révolution appelée dédaigneusement rébellion. (*Vives interruptions au centre droit et à droite.*)

**M. Jean-Marie Le Pen.** C'est honteux, monsieur le président !

**M. Saïd Boualam.** Monsieur le président, cela nous touche ! Cet éloge de la rébellion est intolérable !

**M. Abdelmadjid Benhacine.** L'Algérie doit beaucoup et encore davantage aujourd'hui au général de Gaulle et au Gouvernement. (*Interruptions à droite et au centre droit.*)

**M. le président.** Il est facile de créer un incident.

Concluez, monsieur Benhacine.

**M. Saïd Boualam.** C'est quelque chose qui nous touche, monsieur le président.

**M. le président.** M. Benhacine n'a certainement pas voulu s'exprimer dans le sens que vous lui prêtez.

**M. Jean Poudevigne.** Qu'il se rétracte !

**M. Jean-Marie Le Pen.** « L'Algérie doit beaucoup à la rébellion », voilà ce qu'a dit M. Benhacine.

**M. le président.** Concluez, monsieur Benhacine.

**M. Jean-Marie Le Pen.** Qu'en pense le président du groupe U. N. R. ? Est-il d'accord ? Que répond le Premier ministre ?

**M. Michel Boscher.** M. Le Pen fabrique des incidents à lui tout seul !

**M. Saïd Boualam.** M. Benhacine n'a pas le droit de parler ainsi.

**M. Jean-Marie Le Pen.** Cet éloge de la rébellion est intolérable !

**M. le président.** Ne déformez pas le sens des paroles de M. Benhacine. (*Exclamations à droite.*)

Je vous demande de conclure, monsieur Benhacine.

**M. Abdelmadjid Benhacine.** Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, je conclus en constatant qu'il n'est pas permis à un parlementaire algérien de s'exprimer comme le font certains ici qui osent même dire plus que je n'ai dit. (*Applaudissements sur certains bancs au centre. — Interruptions prolongées au centre droit et mouvements divers.*)

**M. le président.** Ne donnons pas à un incident plus d'importance qu'il n'en a. La parole est à M. Djebbour, et à lui tout seul. (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

**M. Ahmed Djebbour.** Mesdames, messieurs, le problème algérien n'a pris d'importance au fil des mois, puis des années, il n'a revêtu de gravité, il n'a connu toujours plus d'implications internationales que pour une seule et unique raison : la France n'a jamais su ou n'a jamais suffisamment voulu donner à ce problème national la solution nationale que lui imposaient et que lui imposent pourtant ses propres lois.

Car, enfin, de quelle nature est donc ce problème auquel la France est confrontée depuis six années ? Je crois vraiment que ce n'est pas simplifier outrageusement les réalités que d'énoncer qu'il ne peut s'agir que d'une rébellion — je répète le mot : « rébellion »...

**M. Jean-Marie Le Pen.** Très bien !

**M. Ahmed Djebbour.** ...ou d'une guerre. Le choix de la définition « guerre » paraîtrait peu compatible avec l'affirmation souvent répétée qu'il n'a jamais existé et n'existe pas d'Etat algérien. La vérité serait plutôt qu'il s'agit d'une rébellion ayant peu à peu revêtu les caractéristiques formelles d'une guerre.

Depuis que le monde est monde, un Etat confronté à une rébellion n'a jamais eu d'autre ressource que de la juguler ou d'abdiquer.

**M. Jean-Marie Le Pen.** Très bien !

**M. Ahmed Djebbour.** Depuis que le monde est monde, un Etat confronté à une guerre n'a jamais retrouvé la paix qu'en l'accordant à l'ennemi, si celui-ci la sollicite, ou en la recevant de l'ennemi, si c'est lui-même qui la sollicite. Dans un cas, c'est la victoire, dans l'autre c'est la défaite.

Bien sûr, les victoires sont toujours plus ou moins complètes, les défaites sont plus au moins cruelles.

Mais ce qui est constant, c'est que ce ne sont jamais les vainqueurs qui demandent la paix, ce sont, sinon les vaincus, du moins ceux qui renoncent à vaincre. (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

Je dis que la paix offerte alors ayant été repoussée, si l'on renonce toujours à vaincre il n'est pas d'autre issue pour la paix que de passer par les conditions de l'ennemi et de s'en remettre à sa mansuétude.

Cela posé, il semble bien que la cause la plus certaine de la prolongation de la guerre d'Algérie, la cause du malaise persistant qui étreint la nation, la cause finalement de bien des énervements, de bien des éclats et de certaines fautes, c'est cette obstination que met le pouvoir à ne pas faire la guerre pour la gagner en se refusant pourtant à la perdre.

Peut-être, en réalité, pratiquant cette politique du clin d'œil jadis définie par le sénateur Debré, veut-il la gagner en faisant semblant de la perdre ? C'est ce que pensent un certain nombre de nos collègues qui, eux du moins, ne veulent à aucun prix perdre leurs illusions.

Mais peut-être aussi s'est-il résigné secrètement à la perdre en faisant semblant de la gagner ? C'est ce qu'il est permis de craindre lorsque, comme moi, on n'a plus guère d'illusions à nourrir.

Oui, je le crains, car nous le savons, une chose est de gagner les batailles, autre chose est de gagner la guerre. Aujourd'hui, la bataille d'Algérie est gagnée, la guerre ne saurait l'être qu'autant que les objectifs qu'on lui assignerait seraient atteints.

Or, si j'en crois certain message du 4 novembre, l'objectif que se propose le pouvoir est l'instauration d'une République algérienne indépendante. Il doit y avoir une erreur quelque part, car l'instauration d'une République algérienne indépendante...

**M. Jean-Pierre Profichet.** C'est vous, mon cher collègue, qui faites une erreur !

**M. Ahmed Djebbour.** Monsieur Profichet, j'ai écouté tous les orateurs sans en interrompre aucun. Je vous demande donc soit de m'écouter, soit de quitter l'hémicycle.

**M. le président.** Je propose d'ailleurs cette règle jusqu'à la fin du débat : aucun orateur ne pourra être interrompu.

**M. Ahmed Djebbour.** Il doit y avoir une erreur quelque part, car l'instauration d'une République algérienne indépendante est précisément l'objectif que l'ennemi, lui, se propose d'atteindre.

Il m'est impossible de comprendre, donc de croire, n'en déplaise à Pascal, que finalement tant d'efforts ont été consentis, tant de souffrances accumulées, tant de sang a été versé pour imposer par la force à l'adversaire ses propres solutions.

Dès lors, je crois que tous les hommes de bonne foi peuvent au moins convenir d'une chose, c'est que nous nous trouvons placés dans une situation d'une extrême confusion et qu'il faudra bien se décider à en sortir.

D'ailleurs, toute cette affaire d'Algérie est littéralement empoisonnée par une foule de malentendus, de partis-pris et de recherches plus ou moins dicrètes d'alibis.

Alors, laissant pour ce soir le pouvoir à ses errements ésotériques, je voudrais borner mon ambition et mon propos à vous demander, mesdames, messieurs, qui représentez la France, de faire avec nous un effort de sincérité et de compréhension.

Je voudrais tenter de vider quelques abcès car, voyez-vous, nous autres, Français d'Algérie, et particulièrement mes compatriotes européens que je représente, que l'on s'obstine à juger à travers tel ou tel comportement très personnel, sommes un peu aigris de servir trop systématiquement de boucs émissaires, au point qu'à en croire certains, tout ce qui depuis cent trente ans a été fait de bien en Algérie est le fait du bon métropolitain et tout ce qui y a été de mal est le fait de mauvais Français d'Algérie à qui l'on impute aussi, pendant qu'on y est, la responsabilité de tout ce qui n'a pas été fait.

Il n'y a rien de plus injuste et de plus contraire à la vérité. Je n'ai guère le temps de me livrer à de longs développements à cet égard. Aussi me bornerai-je à affirmer que la création de l'Algérie est l'œuvre de la France tout entière : Algériens, Européens et Musulmans au premier rang, oui, au premier rang, et pour le compte de la France.

Quant à la recherche de la responsabilité de tout ce qui n'a pas encore été fait, je vous invite à faire le compte des « pieds noirs » qui, depuis cent trente ans, ont occupé les postes-clés du devenir politique algérien, soit : ministre de l'intérieur, gouverneur général de l'Algérie, secrétaire général du Gouvernement, préfets et sous-préfets. (*Applaudissements à droite.*)

Vous serez étonnés de pouvoir faire un tel compte en vous servant des doigts d'une seule main.

Mais venons-en aux abcès, et d'abord le collège unique.

Chaque fois que dans cette Assemblée il est question de l'Algérie, il est remarquable d'observer que, de certains bancs et comme par un reflexe automatique, des index vengeurs sont pointés vers les députés algériens et que des voix accusent : « Vous vous êtes opposés au collège unique ».

D'abord, ce pointage et ces interpellations constituent une erreur chronologique dans la mesure où ils visent ceux qui sont précisément le produit de ce collège unique. Ensuite, pour ce qui est du fond, l'on peut se demander si le reproche est bien justifié.

En effet, lorsque, aujourd'hui, on nous parle de l'Algérie, « Etat multicommunautaire », lorsque l'on affirme que le vrai problème consiste à organiser la coexistence des communautés en assurant aux minorités toutes les garanties nécessaires, l'on ne peut pas, sauf si l'on est fallacieux, ne pas songer à une pluralité de collèges.

Alors, pourquoi reprocher à une minorité d'avoir recherché des garanties de survie que l'on songe à lui offrir, le contexte politique étant redevenu le même, c'est-à-dire celui d'une Algérie non intégrée à la métropole ?

Il serait d'ailleurs honnête de prendre acte que dès qu'il s'est agi d'intégration, dès que la notion de communauté a perdu du même coup toute possibilité de caractère compétitif, aucune voix ne s'est élevée chez nous contre le collège unique. Je précise, au contraire, que, sur ce point, le général de Gaulle n'a fait que réaliser un vœu expressément formulé par le comité de salut public du 13 mai. (*Applaudissements à droite.*)

Voyons maintenant le second abcès.

L'on a pris la curieuse habitude dans le pays de répondre, à quiconque proclame sa foi en l'Algérie française, par la formule : « Le fascisme ne passera pas ».

Qu'est-ce à dire ? Que seul un régime fasciste est capable de conserver l'Algérie à la France ? Ou bien encore que la France n'a de chance de demeurer une république qu'à condition de s'amputer de l'Algérie ? C'est pourtant le contraire qui est vrai.

D'une part, seul un régime autoritaire et personnel a quelque chance d'imposer au pays une amputation de cette importance. Cela est tellement vrai que tel grand parti démocratique s'apprête à favoriser l'instauration du pouvoir personnel, sous la réserve peut-être un peu chimérique que ce dernier ne fera sentir le poids de son autorité qu'à l'égard du seul problème algérien et dans un sens disons opposé à l'intégration. (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

D'autre part, il serait bien étonnant, si j'en crois M. Gaillard — je regrette qu'il ne soit pas en ce moment à son banc — que le choc en retour d'une telle mutilation ne fournisse pas aux extrêmes l'occasion classique d'un désordre fécond pour eux. En vérité, c'est l'Algérie algérienne qui risque peut-être de passer par un certain fascisme, soit avant, soit après.

Oh, je sais que certains extrémistes extrêmes se sont emparés du slogan « Algérie française » et risquent de donner à penser, tant ils font de tapage, que l'Algérie française est leur chose exclusive.

Qu'il me suffise de rappeler que pendant l'exercice du pouvoir par M. Guy Mollet, l'Algérie française a été dans une large mesure la chose du parti socialiste ; qu'il me suffise de constater que la composition actuelle du comité national pour la défense de l'intégrité du territoire ouvre un très large éventail politique. Qu'il suffise enfin de rappeler que l'Algérie française est inscrite dans la Constitution et qu'elle est donc, pour l'heure, la chose de la République, de sorte qu'on ne peut pas attaquer l'Algérie française sans atteindre la République. (*Applaudissements à droite.*)

Mais je crois que l'on veut surtout donner à penser aux Français que leurs compatriotes d'Algérie sont tous plus ou moins atteints à titre personnel du virus fasciste. Nous sommes en pleine fable de La Fontaine : « Ce pelé, ce galeux, d'où nous vient tout le mal ».

Voyons, croit-on les Français d'Algérie assez inintelligents pour souhaiter la venue d'un régime tel que leur sort dépendrait de l'humeur d'un homme ?

Et puis, on leur a déjà fait le coup du régime ! Il en est dans cette Assemblée qui se souviennent fort bien de certains « ateliers » où l'on expliquait longuement aux élites algériennes que la seule voie de salut pour l'Algérie française était un changement des institutions. Ils y ont cru. On sait ce qu'il est en train d'en advenir. Alors, croyez bien qu'ils ont compris !

Les Algériens, au point où ils sont parvenus, seront, en réalité, pour n'importe quoi qui aura sauvé l'Algérie du chaos, mais ce serait une lourde erreur de penser qu'ils nourrissent une secrète préférence pour une sorte de régime dont ils sont à l'heure actuelle, et singulièrement à Alger, en train de subir les détestables excès.

**M. Jean-Marie Le Pen.** Très juste ! Douze mille C. R. S. !

**M. Ahmed Djebbour.** Passons au troisième abcès.

On accuse bien souvent, trop souvent, les tenants de l'Algérie française de n'avoir d'autre objectif réel que la défense des privilèges.

De quels privilèges s'agit-il ? S'agit-il des avantages que confèrent naturellement, dans toute société normalement organisée, la supériorité intellectuelle, le courage, l'ardeur au travail, l'esprit d'entreprise, voire la sympathie dont rayonnent certains individus ?

Condamner ces avantages-là, c'est condamner toute possibilité de progrès humain.

S'agit-il des privilèges de fortune que se sont taillés, parfois dans des conditions où la morale sociale n'a pas trouvé son compte, un certain nombre de ceux que l'on a appelés les féodaux, bien moins nombreux qu'on ne le croit et beaucoup moins nombreux encore qu'on ne le dit ?

S'il s'agit de ces féodaux-là, notre accord est total et il n'est pas question une seconde, pour nous, de défendre de tels privilèges.

Aussi bien, que reste-t-il de ces féodaux, aujourd'hui ? Sachez que, pour la plupart, ils ont fui notre sol, transférant leurs privilèges en métropole ou ailleurs.

Sachez que, parmi ceux qui sont restés, les mauvais, ceux qui ont bâti leur puissance à coups d'usure ou en pressurant le burnous, tous ceux qui n'ont pas la conscience tranquille militent maintenant dans le « libéralisme » et ils traitent, au surplus, quotidiennement avec le F. L. N. (*Applaudissements à droite.*)

Quant aux bons — car il en est — ceux qui ont élevé les autres en même temps qu'ils s'élevaient eux-mêmes, ceux-là n'ont rien à craindre de personne.

En tout état de cause, on ne peut bâtir un système de raisonnement sur une minorité aussi infime que celle que constituent les féodaux, et on le peut d'autant moins que l'Algérie n'a pas le monopole de telles féodalités économiques et financières, et qu'il serait tout de même abusif d'exiger du Français d'Algérie plus de vertu qu'on en exige du Français métropolitain. (*Très bien ! très bien ! à droite.*)

Et puis, il ne faut tout de même pas faire semblant d'ignorer que le plus ardent défenseur de l'Algérie française, celui qui est toujours prêt à dresser une barricade, celui qui est toujours prêt à se battre et à mourir, ce n'est pas le riche bourgeois, c'est le petit mécano ou le petit boutiquier, c'est le cheminot ou le maçon, c'est le petit employé ou le conducteur de trolleybus et c'est, bien sûr, l'étudiant.

Chacun sait ici que je suis partisan de l'Algérie française, bien que certains pensent que c'est un rêve. C'est peut-être un rêve.

Que signifie, pour nous, Algérie française ? Cela signifie qu'un homme en vaut un autre, que la famille musulmane doit être l'égale, avec tout ce que cela comporte, de la famille européenne d'Algérie, mais surtout de la famille européenne de la métropole.

Nous pensions sincèrement qu'en 1958 on allait dire à ceux qu'on appelle les ultras: « Puisque vous êtes pour l'Algérie française, pour l'intégration, eh bien! messieurs, vous l'avez », et que des mesures draconiennes seraient prises à l'encontre de ceux qui voudraient revenir sur un passé condamné par tous.

**M. Jean-Marie Le Pen.** Très bien !

**M. Ahmed Djebbour.** Il n'en a rien été.

Pourquoi ? Tout simplement parce que la métropole — il faut avoir le courage de le dire — ne veut pas d'une Algérie française.

On dit aux métropolitains que cela va alourdir leurs charges, doubler leurs impôts, créer une situation difficile, etc. Alors, qu'on ne dise plus que ce sont les Français d'Algérie qui ne voudraient jamais admettre l'intégration. Niant la réalité profonde de l'Algérie française, on transforme ces deux mots en un slogan vide de sens, et on lui oppose un autre slogan, celui de l'Algérie algérienne.

Que veut dire Algérie algérienne ? Cela veut-il dire que depuis cent trente ans le problème existe ? Que depuis cent trente ans nous sommes bernés ? Que depuis cent trente ans nos amis, nos aïeux, nos parents et nous-mêmes avons servi un pays qui n'était pas le nôtre ?

Alors, mesdames, messieurs, à ceux qui ne veulent pas que nous soyons comme vous, nous déclarons : nous ne pouvons être avec vous, nous ne pourrons plus être que contre vous.

Ou bien l'Algérie est française, et nous sommes comme vous. Ou bien l'Algérie est algérienne, avec « son gouvernement, ses institutions et ses lois », et elle ne peut plus être que contre vous. Cela aussi découle de la nature des choses.

Ne croyez pas que je sois un opposant systématique. Chaque fois que j'ai pu trouver dans les paroles du chef de l'Etat ce qui pouvait apaiser les esprits, croyez bien que je m'y suis rallié.

Ne voulant pas ici retourner inutilement le couteau dans la plaie, je n'évoquerai pas la souffrance de toute la population d'Algérie, des dix millions de Français — ils le sont jusqu'à preuve du contraire — qui vivent un cauchemar quotidien. Je me bornerai à vous demander ce qui a été fait à l'égard de la population musulmane en métropole.

Le racisme le plus farouche, qui n'ose pas dire son nom et se cache derrière des formules et des faux-semblants, sévit surtout en métropole.

**M. Eugène-Claudius Petit.** Très bien !

**M. Ahmed Djebbour.** Depuis six ans, 450.000 musulmans vivent en France, et ce mot « vivent » est un cruel euphémisme lorsqu'on connaît les conditions inhumaines de cette existence.

Aux difficultés rencontrées par tout le monde pour se loger s'ajoutent, pour eux, les difficultés d'embauche et un racket systématique imposé par la terreur.

Le F. L. N. a quadrillé systématiquement le département de la Seine, pour ne prendre que cet exemple, et tous les moyens sont employés pour couper les Algériens de la communauté métropolitaine en la privant des libertés les plus simples.

Tout travailleur algérien paie à Paris un minimum de 35 NF, s'il est manœuvre sans spécialité. S'il est commerçant, la taxe oscille entre 120 à 800 NF. Au moindre retard il est taxé lourdement. En cas de refus, c'est le passage à tabac d'abord, la mort ensuite.

Non content de prélever sur le salaire, le racket s'étend au logement. Un Algérien qui veut se loger à Paris est pratiquement assigné à résidence et c'est encore un nouvel impôt.

Le tarif syndical d'une chambre, c'est-à-dire d'un taudis, est d'environ 40 nouveaux francs. On loge dans ce taudis deux, quatre, voire six personnes qui payent chacune le montant du loyer total. Le logeur encaisse le prix de la chambre et le F. L. N. le reste.

Si un Algérien veut régler un différend, les tribunaux français lui sont interdits ; il devra s'adresser aux commissaires d'hôtel, aux tribunaux occultes du F. L. N.

La loi française est donc dans l'impossibilité, dans la capitale même, de protéger les citoyens et de mettre fin aux agissements des perturbateurs et des assassins.

Les victimes, dira-t-on, peuvent se présenter dans les commissariats. Elles l'ont fait au début. Leurs tortionnaires furent parfois appréhendés, puis relâchés et les représailles devinrent pires.

La police, qui ne dispose pas de moyens appropriés pour frapper les vrais responsables de cet état de fait qui ont des protections inouïes dans les milieux les plus divers, est souvent contrainte de prendre des mesures qui ne sont guère efficaces et qui sont vexatoires et contraignantes pour les victimes.

Sur le plan social, les yeux toujours fermés, l'Etat ne fait aucune discrimination entre ceux qui sont honnêtes et ceux qui rançonnent. Ne pourrait-on pas, ne devrait-on pas exercer un contrôle rigoureux sur la distribution des emplois, les places dans les foyers et les avantages et prestations sociales ?

Que d'hommes bénéficiant d'étranges certificats médicaux occupent leurs loisirs à rançonner les autres. Ils sont en règle du seul fait qu'ils produisent un certificat médical.

Des familles entières errent de quartier en quartier, de ville en ville pour échapper pendant un court laps de temps au carcan qui les étouffe.

Nous aurions pu croire que les pouvoirs spéciaux accordés au Gouvernement pour maintenir l'ordre auraient également pu ramener l'ordre, la dignité et la sérénité chez les travailleurs algériens en métropole.

Mais ne faudrait-il pas tout d'abord frapper à la tête ? Où se trouve la tête ? Elle est partout et partout la complaisance s'étale.

Depuis que le terrible mot « République algérienne » a été lancé, combien d'hommes métropolitains, et non des moindres, ont jeté le masque et se sont faits les avocats complaisants de cette thèse, celle-là même du F. L. N. A telle enseigne que l'on a pu, dans le numéro du 26 décembre du *Provençal*, journal de M. Defferre, nous dire sérieusement, à propos du prochain voyage du Chef de l'Etat en Algérie, que « la seule grande ville qu'il visiterait serait Constantine, où le F. L. N. est beaucoup plus fort que les activistes et où, de ce fait, il lui semble qu'il serait plus en sécurité ». (*Exclamations à droite.*)

Sommes-nous déjà si loin sur la route de cette République algérienne que la sécurité du chef de l'Etat français soit assurée par nos adversaires ?

Malgré cette accélération de l'Histoire, je ne pense pas qu'une telle hypothèse puisse être du goût du chef de l'Etat, et le journal de M. Defferre, comme tant d'autres, veut aller encore plus vite. Vers où ? Vers quoi ? Vers la paix, diront-ils. Sont-ils sincères ou sont-ils tout simplement inconscients ?

La paix en Algérie, parlons-en !

Une campagne savamment orchestrée tente d'accréditer en France l'idée que les partisans de l'Algérie française sont les adversaires de la paix. Comment peut-on imaginer que tous les habitants de l'Algérie qui sont — ne faisons pas semblant de l'oublier — les premières victimes de la guerre, ne souhaitent pas de toute leur âme le retour de la paix ? Il y a vraiment quelque inhumanité à produire une telle supposition.

Mais c'est précisément parce que les Algériens sont ceux qui souffrent le plus de la guerre qu'ils sont mieux que tous autres en mesure d'apprécier les conditions d'une paix réelle.

C'est parce qu'ils craignent la guerre qu'ils redoutent certaine paix, certaine paix qui serait la paix pour les uns, mais la guerre pour eux, certaine paix qui s'analyserait en une simple mutation du caractère de la guerre, certaine paix qui serait finalement acquise, si elle l'était jamais, au prix de la mort d'un grand nombre d'entre eux, peut-être au prix d'un véritable génocide.

Singulièrement, les tenants déclarés, engagés, de l'Algérie française, lorsqu'on leur dit « la paix », répondent : « Oui, la paix, cent fois oui, mais aussi la vie ! » Car c'est bien de cela qu'il s'agit : il s'agit de la vie de millions d'êtres humains — que personne ne soit tenté de l'oublier — de la vie de millions d'êtres humains dont nous, qui représentons la nation, sommes comptables devant la France et devant nos consciences.

Et l'histoire tendant à se répéter, c'est là une responsabilité dont nous n'avons pas le droit de « refiler l'ardoise » à un pouvoir irresponsable.

**M. le président.** Monsieur Djebbour, veuillez conclure.

**M. Ahmed Djebbour.** Cela dit, croyez-vous que les mamans d'Algérie ne comprennent pas les angoisses des mamans de France, croyez-vous qu'elles ne comprennent pas leur désir de voir revenir au plus tôt leurs enfants au foyer ?

Elles le comprennent d'autant mieux qu'elles ont souvent connu et qu'elles connaissent aujourd'hui les mêmes angoisses, qu'elles ont éprouvé et qu'elles éprouvent le même désir.

Que sera demain ? Nul ne saurait le dire ; mais je vous rappelle, mesdames, messieurs, afin qu'on le sache bien ici et dans toute la métropole que, pour le moment, vivent encore dans la province algérienne dix millions de Français à part entière qui ne sauraient à aucun moment porter la djellaba du Gláoui. (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

**M. le président.** La séance est suspendue pour quelques minutes.

(*La séance, suspendue le jeudi 8 décembre à deux heures trente-cinq minutes, est reprise à deux heures cinquante-cinq minutes sous la présidence de M. Frédéric-Dupont, vice-président.*)

## PRESIDENCE DE M. FREDERIC-DUPONT, vice-président.

**M. le président.** La séance est reprise.

La parole est à M. Gahlam. (*Applaudissements à droite.*)

**M. Makhlouf Gahlam.** Mes chers collègues, j'ai une instruction primaire et je m'en excuse, bien sûr, mais c'est la seule que mon père a pu me faire donner.

Je sollicite de ceux qui ont des idées opposées aux miennes beaucoup d'indulgence. Quant à ceux qui voudront bien m'approuver, je leur demande de m'écouter. D'avance, je leurs dis : merci.

Valéry a dit « Enrichissons-nous de nos mutuelles différences ». S'il était vivant il dirait : « Enrichissons-nous de nos mutuelles ressemblances ».

Mon ami Legendre, dont je regrette d'ailleurs l'absence, disait dans son intervention du 30 septembre 1957 : « Nous sommes irréductiblement opposés au collège unique ». Les Français d'Algérie aussi, dans leur immense majorité. Ils étaient prêts à accepter beaucoup de choses sauf ce qu'ils considéraient pour eux comme un suicide. Quant à moi, ce n'est pas ainsi que je vois les choses.

Je ne veux pas aborder la suite de mon intervention sans rendre, du haut de cette tribune, hommage à la grande armée, image et reflet de la nation tout entière, qui, par son dévouement quotidien, tente, et d'ailleurs elle y réussit, de ramener la paix dans les cœurs et la tranquillité dans les esprits. (*Applaudissements.*)

Je suis fier d'ailleurs, en ce qui me concerne, d'être citoyen de cette grande nation de réputation mondiale qui est, bien sûr — il n'y en a pas d'autre — la France. (*Nouveaux applaudissements.*)

Je suis un élu d'Algérie, élu au collège unique, qui a été institué pour la première fois en Algérie grâce au général de Gaulle, avec une mission bien précise : contribuer à tout ce qui peut ramener la paix et la tranquillité.

Les élus d'Algérie qui siègent dans cette Assemblée ont, à l'époque de leur élection, fait preuve de courage et de loyauté et, à ce titre, ils n'ont de leçon à recevoir de personne. (*Applaudissements à droite, au centre droit et sur divers bancs.*)

Par la voix du chef de l'Etat, approuvé par la grande majorité de notre Assemblée, la France s'est engagée devant le monde à faire aboutir le principe de l'autodétermination. J'estime qu'il appartient maintenant aux habitants de l'Algérie de définir ce que sera leur destin, destin que, pour ma part et sincèrement, je souhaite français. (*Applaudissements à droite, au centre droit, à gauche et au centre.*)

C'est pourquoi j'assure mes compatriotes européens qu'ils ont tort, quel que soit le résultat de l'autodétermination, de craindre une hostilité quelconque de la part des Musulmans d'Algérie, qu'ils ont tort de croire que leur rôle là-bas est terminé.

Bien au contraire, et nous sommes justement là pour le garantir, chaque communauté doit se considérer chez elle en Algérie au même titre que toutes les autres. (*Applaudissements à droite, au centre droit, au centre et à gauche.*)

Les Algériens, sans aucune distinction de race ni de religion, ne comprennent pas la position de certains de mes amis qui ont tendance à refuser le droit à l'autodétermination. N'ont-ils pas confiance dans les habitants de l'Algérie ?

**M. Michel Habib-Deloncle.** Très bien !

**M. Makhlouf Gahlam.** Reconnaissent-ils leur faiblesse du fait de leur action passée ?

Un vieil adage latin dit : « Donner et retenir ne vaut ». Faut-il renoncer à la politique algérienne du chef de l'Etat de peur d'être injuste ? Ce serait alors la suprême injustice à l'égard des habitants de l'Algérie qui vivent dans la souffrance et dans la peur.

Les vieux dieux sont morts. Les vieilles formules sont périmées. Tous ensemble, nous devons faire du neuf. Pour cela, il faudrait balayer beaucoup de vieilles choses, ne garder que l'étincelle de génie, le réflexe vital qui assure la résurrection et permet aux hommes de s'affranchir et de vivre libres dans le bonheur et la fraternité. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Pour que les Algériens se sentent vraiment des Français à part entière, il faudrait supprimer avant tout les particularismes administratifs existants et surtout instituer une justice égale pour tous. (*Applaudissements.*)

Tout ce qui peut blesser l'amour-propre d'un Parisien blesse au même titre l'amour-propre d'un Algérois. (*Applaudissements.*)

Certes, pour nous Algériens, nous vivons sous un régime d'exception. Il existait pour nous une institution que je veux citer, c'est le gouvernement général de l'Algérie. Le titre a été supprimé, mais le gouvernement général a été remplacé, avec les mêmes cadres, par ce qu'on a bien voulu appeler à l'époque le « ministère de l'Algérie ». Hélas ! ce ministère de l'Algérie ne convenait pas à certains et, maintenant, toujours avec les mêmes cadres, nous avons une superbe délégation générale du gouvernement en Algérie.

On a supprimé les communes mixtes. C'est un fait. Très bien ! Elles étaient pourtant dirigées par des administrateurs parfaitement informés des questions locales et presque toujours de grande valeur. On les a remplacés par des officiers S. A. S. Je connais particulièrement un officier S. A. S., c'est un exemple d'ailleurs. Il est entraîneur d'une équipe de foot-ball ! Pour un officier qui représente une administration spécialisée, avouez tout de même que ce n'est pas sérieux.

Je cite d'ailleurs au passage un texte, qui n'a pas été rédigé par moi, mais par mon éminent collègue M. le président Portolano parlant des S. A. S. : « Ce sont enfin des contractuels, officiers de réserve en quête d'emplois. C'est le recrutement le moins bon. Lorsqu'ils sont arrivés à trente ou trente-cinq ans sans avoir pu trouver une situation normale, de tels contractuels sont ou des instables ou des médiocres, sinon pires. Ils ne s'engagent pas avec un esprit d'apôtre et entendent simplement tirer un profit matériel de leur fonction. Cela suffit pour discréditer et la fonction et la France ».

Il y a encore les S. A. U. Je vous dis franchement que je ne comprends pas du tout leur rôle dans une ville comme Alger.

D'autre part, il y a en Algérie des musulmans auxquels on ne reproche ni crime, ni délit. Mais leur présence à leur domicile est considérée, sur l'instigation du mouchard du coin, comme susceptible de nuire au maintien de l'ordre public. Ces gens-là sont séparés de leur famille. Ils sont internés soit dans des centres de tri, soit dans des centres d'hébergement. Pourquoi ce régime d'exception ? (*Applaudissements au centre droit, à droite et sur divers bancs.*)

M. le Premier ministre disait ce matin que chaque jour 1 milliard d'anciens francs est investi en Algérie. C'est vrai. Mais savez-vous mes chers collègues, que tous nos efforts, c'est-à-dire les efforts de la France, sont limités aux régions côtières et que les populations de l'intérieur sont complètement oubliées ? (*Applaudissements au centre droit et sur divers bancs.*)

Tout récemment, j'ai eu le plaisir d'accompagner Mme le ministre Sid Cara ici présente au cours de son voyage officiel dans ma circonscription. Eh bien, c'est au contact des populations de l'intérieur que l'on sent le mieux leurs saines réactions. (*Très bien ! très bien !*)

Sur le passage d'une femme musulmane qui est d'ailleurs notre fierté et qui est la fierté de la République tout entière (*Applaudissements sur de nombreux bancs*) membre du Gouvernement de la République française, les Musulmans se sont pressés et, par leur présence, en dépit des mots d'ordre d'abstention des deux fractions extrémistes — je veux dire le F. L. N. et les ultras — ils ont manifesté que leur cœur allait toujours à la France. (*Applaudissements.*)

A ceux qui craignent les résultats de l'autodétermination j'indique que l'Algérie de demain sera avant tout celle où toutes les communautés auront leur place, sans exclusive, sans préjugé, dans une véritable et sincère égalité des hommes et des femmes.

La drame algérien — je ne parle pas au nom des silencieux, comme certains — le désir de vie commune, de labeur commun est réel, la grande majorité des Algériens espèrent.

Quel que soit le résultat de ce que l'on appelle l'autodétermination, les Algériens ont confiance dans le général de Gaulle. Il est pour la grande majorité des Algériens le refuge de l'espé-

rance. (*Applaudissements à gauche, au centre et au centre droit.*)

**M. le président.** La parole est à M. Khorsi. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

**M. Sadok Khorsi.** Monsieur le président, mes chers collègues, mon propos sur l'Algérie sera sans passion et sans sectarisme.

Vous m'excuserez d'évoquer devant vous une histoire vécue qui mérite sa place dans ce débat. En 1940, j'avais sollicité de la mairie dont je dépendais une carte d'identité qui m'était nécessaire pour passer un examen. Au moment de la retirer, savez-vous ce que j'ai lu à la rubrique « nationalité »? « Sujet français, indigène musulman, Algérien, non naturalisé ». J'ai refusé la carte d'identité surchargée de cette mention bizarre parce que je voulais simplement qu'on y inscrive « nationalité française ». (*Applaudissements à gauche, au centre, au centre droit et sur quelques bancs à droite.*)

Ma révolte contre l'employé de la mairie s'adressait en réalité à l'administration française en Algérie, c'est-à-dire à la France.

M. Moatti et M. Vayron ont parlé au cours de ce débat des Musulmans qui ont combattu sur tous les fronts et qui ont fait preuve d'un héroïsme sublime. M. Moatti a parlé de fraternité. Il est exact qu'elle a existé, au moins au front où les Musulmans avaient une place de choix.

Mais j'ajoute à l'intention de M. Moatti que ces anciens combattants, de retour chez eux — pour ceux qui ont eu la chance de revenir ! — pouvaient lire également sur leur carte d'identité la mention que je viens de citer. C'est le seul droit qu'on leur ait accordé après tous ces combats pour la libération de la France.

J'ai eu souvent l'occasion, de par ma profession, de faire apprendre à mes élèves musulmans les Droits de l'homme et du citoyen : « Les hommes naissent et meurent libres et égaux en droits... »

Je n'ai jamais pu leur expliquer pourquoi cet article n'était pas applicable à l'Algérie.

**M. René Tomasini.** Très bien !

**M. Sadok Khorsi.** Il y a aussi un autre article : « La justice doit être la même pour tous, soit qu'elle punisse, soit qu'elle protège ».

M'adressant au Gouvernement, j'ajoute que je ne pense pas que cet article soit respecté actuellement.

J'ai eu la curiosité de jeter un coup d'œil sur le *Journal officiel* du 22 août 1947 qui relate les débats à l'Assemblée nationale lors du vote du statut de l'Algérie.

J'y ai remarqué que trois amendements avaient été rejetés.

L'un, de M. Rabier, tendait à faire de l'Algérie un département d'outre-mer. Il fut rejeté par 390 voix contre 276.

Un second amendement, de M. Viard, tendait à faire de l'Algérie un territoire français. Il fut rejeté par 451 voix contre 150.

Un troisième, de M. Defferre, tendait à faire de l'Algérie trois départements français. Il fut rejeté par 296 voix contre 116.

Est-il besoin d'ajouter que M. Ferhat Abbas participait à ce débat ?

Mes chers collègues, vous conviendrez avec moi qu'en 1947, l'Assemblée nationale de la IVe République avait rejeté l'Algérie française et avait, au contraire, accepté l'idée de l'Algérie algérienne en votant le statut de l'Algérie. En effet, le statut de l'Algérie instituait pour la première fois une Assemblée algérienne pour légiférer et un conseil de gouvernement auprès du délégué général. L'autonomie financière existait déjà, ainsi qu'une monnaie distincte de celle de la métropole et une administration des douanes. C'était bel et bien un embryon d'Algérie algérienne qui avait été instauré.

Evidemment, malgré sa nouveauté, cette formule politique favorisait beaucoup plus les Européens que les Musulmans, notamment avec le double collège, le truquage électoral, etc. Disons simplement que c'était l'Algérie algérienne de papa. (*Sourires.*)

Fait curieux, à l'époque, les Européens s'étaient bien gardés de protester. Ils ne criaient pas non plus « Algérie française ! ». Cette attitude était très compréhensible : l'Algérie française supposait alors l'égalité des droits, l'égalité des salaires. Cela, on ne le voulait pas.

Cela expliquait également leur hostilité véhémente à l'annonce du collège unique en 1955 et la « révolte des tomates » en 1956. (*Sourires.*)

Actuellement, nous assistons à une levée de boucliers des mêmes ultras, si j'ose dire — puisque c'est la formule employée dans la presse — contre l'autodétermination et l'Algérie algérienne préconisée par le général de Gaulle. Cela est aussi compréhensible. Ils approuvaient l'Algérie algérienne de 1946 puisqu'elle était en leur faveur, tandis que celle de 1960 suppose la participation des Musulmans à la gestion des affaires publiques de leur pays et la sauvegarde de leurs droits légitimes, ainsi que de leur dignité.

En vérité, depuis 1830, l'administration de l'Algérie a créé bien des soucis à la France et à ses gouvernements. Les problèmes sont nés des maladresses et de l'immobilisme de cette administration.

Comment était composée cette administration ? Eh bien, elle était composée de fonctionnaires républicains envoyés en Algérie par l'Empereur parce qu'ils étaient indésirables en France et de monarchistes et de bonapartistes envoyés par la République pour la même raison. De là, les différentes conceptions politiques, la carence administrative, les formules creuses et surtout les promessse non tenues.

Tout à l'heure, un de nos collègues parlait de l'assimilation. En 1858, c'était l'assimilation qui comportait l'annexion des du droit musulman. Voici ce que disait alors un porte-parole du terres fertiles, le cantonnement des Musulmans et la suppression du droit musulman. Voici ce que disait alors un porte-parole du ministre de l'Algérie de l'époque, M. Duvernoy : « Si l'Algérie est française, toutes les populations qui l'habitent doivent obéir à nos lois ou se retirer. Nous avons le droit de traiter les Arabes comme des étrangers ».

Cela avait créé une telle perturbation au sein de la société autochtone que Napoléon III avait été obligé de reviser sa politique. Ce fut le discours aux musulmans prononcé à Alger en 1865, dans lequel il disait : « La France n'est pas venue détruire la nationalité du peuple algérien. Je veux vous faire participer de plus en plus à l'administration de votre pays ».

Les conséquences furent le rétablissement de la justice musulmane, la création de l'école supérieure de législation musulmane pour la formation des cadis et la redistribution des terres annexées arbitrairement aux domaines. On peut voir dans cet acte politique de Napoléon III l'idée bien nette d'une Algérie algérienne.

En 1903, l'autonomie financière était accordée.

En 1919, ce fut la loi sur la « municipalisation » des villages musulmans, qui n'a pas été appliquée d'ailleurs.

En 1936, c'était le projet Blum-Violette qui accordait le droit de vote à des catégories de Musulmans, ce qui avait déclenché une réaction violente de la part des ultras d'Alger et la menace de démission de tous les maires européens.

Enfin, en 1947, c'était le statut de l'Algérie qui donne le droit de vote à tous les Musulmans — dans un collège séparé bien sûr — en leur accordant la citoyenneté française. On peut affirmer maintenant que si le statut de l'Algérie avait été loyalement appliqué et si les élections n'avaient pas été truquées, il n'y aurait pas eu de guerre d'Algérie.

Je ne critique pas la France pour ce qu'elle a fait en Algérie, ni pour ce qu'elle n'a pas pu faire, mais pour ce qu'elle a laissé faire.

Si l'intégration avait été sincère, loyale et patronée par des Européens libéraux, et non par ceux qui étaient contre la veille, elle aurait été certainement acceptée par les Musulmans.

Dans ces conditions, l'intégration aurait été la solution la plus libérale et la plus généreuse.

**M. Henri Caillemer.** Pourquoi ne l'ont-ils pas comptée ?

**M. Sadok Khorsi.** Parce qu'elle était patronée par des gens comme vous ! (*Protestations à droite.*)

**M. Henri Bergasse.** C'est de l'insolence. Soyez correct ! Nous sommes égaux en droits.

**M. Sadok Khorsi.** Mais les passions étaient telles que la solution imposée par les ultras était refusée par les musulmans et que celle demandée par les musulmans était repoussée par les ultras. Pour rompre ce cercle vicieux, une seule solution reste valable: l'autodétermination.

Le général de Gaulle a raison de la préconiser car elle est la seule formule qui réponde à la fois aux aspirations des Mulsulmans et au respect des principes démocratiques de la France. L'autodétermination ne doit pas effrayer les Français d'Algérie, dans la mesure où ils se considèrent comme des habitants de l'Algérie, appelés à y vivre fraternellement avec les Musulmans. Il faut qu'ils comprennent que le choix d'une solution dépend moins de la volonté d'un groupement que de la situation dont il a hérité.

La guerre d'Algérie est, en même temps, une révolution dans les institutions.

Or, on peut freiner une évolution, mais on n'arrête jamais une révolution. Au contraire, la France doit participer à cette

révolution, ainsi que les Français d'Algérie. L'autodétermination, dans ce cas-là, n'est pas une solution désastreuse, ni pour les Français d'Algérie, ni pour la France.

De toute façon, l'Algérie de demain ne se fera pas sans les Français d'Algérie, comme elle ne se fera pas, non plus, sans les Musulmans. Dès lors, pourquoi ne pas entreprendre en commun cette œuvre grandiose d'une Algérie nouvelle et fraternelle où toutes les communautés auront leur place ?

Bien sûr, cela suppose des sacrifices de part et d'autre. Les Français d'Algérie doivent proclamer la nuit du 4 août qui leur fera oublier leurs privilèges anachroniques dans l'âge de l'atome. (*Applaudissements au centre et à gauche et sur plusieurs bancs à l'extrême gauche.*)

Ils doivent abandonner leur complexe de supériorité et accepter loyalement les musulmans comme leur égaux. Tant qu'ils appelleront leur ouvrier mon arabe et leur bonne ma fathma, il n'y aura pas de fraternité en Algérie. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

De leur côté, les musulmans doivent oublier les erreurs et les injustices du passé. Ils doivent comprendre que les Français d'Algérie représentent un immense capital d'intelligence et de civilisation. Sur les plans économique, social et intellectuel, leur présence en Algérie est d'un intérêt vital.

Il est aussi un facteur important dont on doit tenir compte. Je veux parler du problème angoissant de cette jeunesse algérienne qui monte, évaluée à plus de trois millions de moins de vingt-cinq ans. Il faut à tout prix la faire participer à l'édification de cette Algérie nouvelle, car elle veut un avenir de certitude et de dignité, et non de promesses stériles.

En conclusion, je dirai que les musulmans d'Algérie, dans leur immense majorité, ont approuvé la politique du général de Gaulle parce qu'elle est libérale et qu'elle tient compte de leur dignité humaine. C'est aussi la seule politique qui puisse régler définitivement le problème algérien. Il est temps que les Français d'Algérie s'associent à la réussite de cette politique et entreprennent une croisade de la paix, de la justice, de la fraternité, pour une réconciliation définitive des deux communautés. (*Applaudissements au centre, à gauche et sur quelques bancs à l'extrême gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. Kaddari. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

**M. Djilali Kaddari.** Mesdames, messieurs, je me propose, durant l'exposé que j'aurai l'honneur de développer à cette tribune, de ne blesser quiconque, mais de défendre l'opinion d'un Français qui a toujours pensé comme tel et qui entend demeurer Français.

A l'ouverture de ce débat, l'un de nos collègues a cité le proverbe arabe : « Si tu me trompes une fois, c'est ma faute ; si tu me trompes deux fois, ce sera la mienne ». Reprenant à mon compte ce proverbe, qu'il me permette d'y ajouter ces vers d'un éminent poète français qui traduisent ainsi une magnifique règle de vie et qui seront le préambule à mon propos :

« Tu n'as fait le devoir que d'un homme de bien,
« Mais aussi, le faisant, tu m'as appris le mien. »

La politique algérienne, dans les moments âpres et parfois cruels vécus depuis le début de la rébellion et que nous vivons malheureusement toujours, évolue maintenant vers la paix à la suite des discours du chef de l'Etat du 16 septembre 1959 et du 4 novembre 1960.

Le peuple algérien aspire à la paix et attend passionnément depuis plus de six ans que la tranquillité soit rétablie chez lui.

Je me permets de revenir sur un passé tout proche pour situer cette politique à compter du 13 mai 1958, date devenue historique puisqu'elle illustre incontestablement les aspirations légitimes de l'ensemble des habitants de l'Algérie. Il convient, cependant, de noter que le mouvement n'est devenu pathétique et grandiose que lorsque les Musulmans apprirent de source sûre que le général de Gaulle allait être appelé au pouvoir. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

C'est alors que ce mouvement prit une ampleur de plus en plus grande par leur participation massive. Dans un élan commun, Français de souche et Français musulmans proclamaient dans toute l'Algérie leur foi inébranlable de vivre fraternellement unis sur une terre qui leur était chère et appelée à un devenir meilleur, de vivre à jamais selon la devise sacrée qu'ils criaient partout. Nous étions tous décidés à vaincre ou mourir pour cette devise sacrée, née spontanément dans tous les cœurs restés fidèles aux principes de la démocratie, à savoir « Liberté, égalité, fraternité ».

Nous entreprenions alors l'œuvre accomplie sous l'égide du général de Gaulle, qui a fait preuve d'un grand patriotisme en 1940, d'un patriotisme plein d'audace et de la persévérance la plus acharnée. La nation entière lui faisait confiance pour la guider vers un avenir sûr et prospère.

Depuis, faisant face aux innombrables difficultés nationales et internationales, il n'a pas cessé d'œuvrer pour trouver la solution la plus équitable qui mettra fin au problème angoissant qui est le nôtre. Nous ne devons pas par conséquent méconnaître les efforts qu'il a déployés et qu'il déploie dans ce sens.

Au lieu de l'aider dans cette tâche combien difficile et délicate, certains contrecarrent ses projets et sa politique de rapprochement des cœurs et des esprits en lui opposant une autre politique périmée et dépassée, que ses promoteurs refusaient il y a quelques années lorsque les Français musulmans la réclamaient.

Les uns préconisent l'intégration, d'autres l'indépendance, d'autres encore l'association avec la France. C'est pourquoi il faut accepter l'autodétermination, qui départagera les partisans de chacune de ces options. La solution qui aura été choisie par le peuple algérien aura une valeur au regard de l'opinion publique internationale.

Du reste, le 24 janvier 1960 a été pour nous Français musulmans la preuve irréfutable que certains Européens d'Algérie ne veulent pas tourner la page qui, d'ailleurs, se tourne d'elle-même, et ont cru bien faire en créant sans nous un climat d'insurrection qui n'a servi qu'à élargir le fossé entre les deux communautés.

C'est à partir de cette date que la plupart d'entre nous prirent conscience de leurs responsabilités et décidèrent de soutenir la politique gouvernementale en Algérie. L'évolution de la masse musulmane, guidée par l'œuvre grandiose et bienfaisante que la France réalise, s'étendra vers de larges horizons, grâce aussi à la civilisation occidentale qu'elle lui inculque progressivement. Elle conduira l'Algérie vers un épanouissement moderne souhaité.

Il y a, mesdames, messieurs, dans la vie courante des circonstances qui obligent l'homme à sauvegarder l'intérêt général au détriment des intérêts particuliers et à vivre avec son temps. C'est pourquoi, bien qu'issu du 13 mai, et ne reniant pas l'étiquette sous laquelle j'ai été élu, je ne pouvais pas demeurer silencieux au cours de ce débat ; je me devais, au contraire, d'y exprimer mon opinion, qui est aussi celle de la presque totalité de mes mandants.

Des liens sacrés nous unissent, en effet, étroitement à la France et nos sentiments de Français sont sans équivoque. Mais encore faut-il convenir que le foyer de notre malaise a été alimenté par les erreurs commises dans le passé ; erreurs sciemment et soigneusement perpétuées par une administration algérienne rétrograde dont la métamorphose s'impose de plus en plus en raison surtout de cette malveillance notoire quant à l'application de la politique du général de Gaulle en Algérie.

La liste des fonctionnaires qui, par manque de conscience professionnelle ou simplement par esprit de sabotage, font une obstruction totale à la mise en évidence de cette politique chez nous est longue ; je demande à l'Assemblée de me faire la grâce de ne pas les énumérer tous.

M'adressant alors à M. le Premier ministre, je l'implore, dans un souci purement national, de mettre fin à ce sabotage puisque ses moyens et sa force le lui permettent.

Des vérités s'imposent à cette tribune. Nous avons les uns et les autres des comptes à rendre à la nation. Aucun obstacle ne doit nous arrêter pour les exprimer ici.

Nous aimons la France et nous vénérons, nous, Français musulmans, le général de Gaulle. Nous lui sommes reconnaissants de nous avoir compris et seul compris. En effet, nombreux sont pourtant les chefs d'Etat et les présidents du conseil avant lui qui auraient pu apporter une amélioration à notre situation et éviter ainsi le pire. Mais on a laissé l'eau continuer à bouillir dans la marmite jusqu'au jour où le couvercle a sauté.

Nous sommes certains que le Président de la République est décidé à faire disparaître les injustices et les brimades en Algérie, mais il appartient à tous les Français de l'aider dans cette voie salutaire dans l'intérêt de l'ensemble des Algériens.

Il faut mettre fin à cette guerre, y mettre fin dans l'honneur et la concorde. Il faut pour cela d'abord neutraliser les saboteurs quels qu'ils soient, afin de réaliser la rénovation du pays, intensifier sa grandeur sous les principes sacrés de l'idéal le plus pur pour lequel tant d'hommes se sont sacrifiés. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Duterne. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

**M. Henri Duterne.** Mes chers collègues, à l'heure où va se jouer sur le plan politique le destin de l'Algérie, je voudrais attirer l'attention du Gouvernement sur une campagne sournoise, perfide, odieuse, de dénigrement et de démoralisation

de notre pays, qui va s'amplifiant de jour en jour et contre laquelle les pouvoirs publics paraissent sans réaction.

Je ne parlerai pas du « manifeste des 121 en faveur de l'insoumission » pour ne pas allonger le débat et d'ailleurs la justice en est maintenant saisie. Mais nous avons vu récemment l'action de l'U. N. E. F., organisme syndical seul reconnu par l'éducation nationale, « exigeant la fin de la guerre d'Algérie et une paix négociée avec le F. L. N. ».

Ces étudiants, qui se veulent pacifistes, ne voient là qu'une échappatoire au danger, que par veulerie ou lâcheté, ils voudraient bien ne jamais avoir à affronter.

**M. Jean-Pierre Profichet.** Bravo, monsieur Duterne, très bien !

**M. Henri Duterne.** De mon temps, les étudiants ne faisaient pas de politique, ils n'en avaient pas le loisir. Certains, mariés et pères de famille, étaient obligés, eux aussi, d'occuper un emploi, une fonction pour terminer leurs études qui avaient été retardées par cinq années de guerre. Eux n'avaient pas craint de faire leur devoir. Parfois même, ils avaient pour cela quitté leur famille, fui l'occupation pour venir se mettre à la disposition de leur pays.

Quelle tristesse de voir la mentalité de ces jeunes gens qui, heureusement, sur un total de 200.000 étudiants ne sont en fait que 30.000 votants sur 90.000 inscrits. Encore faut-il considérer que certaines pressions sont exercées pour obtenir l'adhésion. En voici un exemple. Des étudiants inscrits à la fois à la faculté de lettres et à la faculté de droit ne peuvent suivre tous les cours. Ceux-ci sont imprimés par l'U. N. E. F. et seuls peuvent se les procurer les adhérents à l'association. En somme, c'est la carte forcée !

Ces étudiants ne sont d'ailleurs pas les seuls à faire cette campagne. Certains prêtres ou pasteurs tiennent, eux aussi, des propos subversifs au sujet de l'Algérie où ils ne sont jamais allés.

Comment ne pas être scandalisé, en entendant prononcer du haut d'une chaire, sans crainte de la contradiction, des paroles incitant les appelés, lors du départ du contingent, à l'indiscipline et à la désobéissance ?

Comment ne pas être scandalisé d'entendre dire également, dans d'autres circonstances : « La France a les mains tachées de sang à Suez ».

Ou encore, une autre fois, au moment de l'affaire de Sakiet-Sidi-Youssef, mettre en parallèle cet incident et le massacre d'Ascq dans le Nord, le dimanche des Rameaux 1944, ou 86 Français furent fusillés à la suite du sabotage de la voie ferrée. Le curé et son vicaire avaient auparavant été martyrisés jusqu'à ce que mort s'ensuive. Un enfant de onze ans, par suite, non initié à l'histoire de ces deux faits, avait compris l'allusion perfide et, indigné, avait failli quitter l'église. Comment peut-on jeter ainsi le trouble dans l'esprit de jeunes garçons auxquels on doit apprendre en classe l'amour de la patrie ?

Peut-on ne pas s'émouvoir à l'audition de paroles comme celles-ci — je m'excuse, l'expression n'est pas de moi : « Nous sommes tous des salauds ! La France a perdu la face en faisant arraisonner l'avion de Ben Bella et de ses camarades ».

Est-il permis de dire, lors des funérailles d'un soldat tué en Algérie, qu'il est tombé pour cette guerre « imbécile » d'Algérie ? Curieuse façon de consoler des parents affligés de la perte d'un être cher !

A la suite de cet esclandre, d'ailleurs, l'autorité militaire a interdit l'accès de cette église aux militaires en tenue ; mais les provocations continuent, car il s'agit bien là de provocations.

Tout récemment, lors d'une messe de Sainte-Cécile, le même prêtre lisait des documents dont il ne citait pas l'auteur réclamant la paix immédiate en Algérie, l'indépendance pour celle-ci et reprochait, je cite ses paroles, à la « France colonialiste les exactions, les tortures, les massacres ». Naturellement, il n'était fait aucune allusion aux atrocités, aux actes de terrorisme aveugle commis par les fellagha.

Est-il permis d'entendre un prêtre mettre ainsi en accusation son propre pays ? C'était à rougir de honte. Cela se passait dans une paroisse près de la frontière belge. Qu'ont dû penser les étrangers qui assistaient à la messe ? Passe encore pour les Belges, très nombreux dans la région, qui, eux, connaissent le vrai visage de la France, mais pour d'autres moins avertis ?

Un hebdomadaire catholique illustré déclare : « Les jeunes Français doivent parler de leur expérience algérienne ». Et il leur propose de répondre à un questionnaire bien présenté, mais farci de pièges, dont les résultats tendancieux ne seront pas plus probants que les fameux *Gallup* américains !

La lecture de quelques bulletins paroissiaux est tout aussi édifiante. Tel article intitulé *La ballade du soldat*, s'adresse aux libérés auxquels on rappelle : « Tout ce que tu as subi, tes doutes, tes actes ambigus, tout ce que tu as dû faire, que tu as vu faire et qui aboutit à une dégradation de la personne humaine, etc. ».

Que dire des tracts du parti socialiste unifié distribués à la porte des casernes, incitant toujours à la désobéissance ?

**M. Eugène-Claudius Petit.** Le P. S. U. avec les curés ?

**M. Jean-Marie Le Pen.** Ce ne serait pas si étonnant que cela !

**M. Henri Duterne.** Il en est de même des contacts pris entre étudiants communistes et théologiens pour « étudier les possibilités du dialogue avec les catholiques pour des actions concrètes — communes ou parallèles — menées avec le souci de libérer l'homme des forces qui l'asservissent ».

Les communistes sont, d'ailleurs, inquiets de la mentalité de leurs jeunes rentrant d'Algérie qui, en fin de compte, ont rapidement compris et déchirent leur carte d'adhérent dès leur retour.

Ces écrits ou propos laissent croire que l'armée n'a pas d'autres activités en A. F. N. que la torture dans le cadre d'une répression brutale et aveugle ; qu'elle est l'école de l'abêtissement, de l'avilissement des valeurs humaines.

Ces mauvais Français font le jeu de la subversion en désorientant une partie de la jeunesse quant à ses devoirs civiques, en démoralisant les cadres de l'armée.

Monsieur le Premier ministre, je n'ai fait en réalité qu'entr'ouvrir un dossier beaucoup plus chargé que les quelques faits que je vous ai signalés et qu'il m'est particulièrement pénible, en tant que catholique, de devoir évoquer.

Mais de telles campagnes mensongères, insidieuses, abjectes, intolérables, doivent être stoppées. Vous devez en avoir les moyens. Si vous êtes désarmé, demandez-les nous..

**M. Eugène-Claudius Petit.** Dénoncez-vous les uns les autres ! (*Mouvements divers.*)

**M. Henri Duterne.** L'armée — active et réserve — à laquelle ces défenseurs d'une mauvaise cause s'attaquent, on ne dira jamais assez le rôle déterminant qu'elle a joué avec honneur, depuis vingt ans qu'elle fait la guerre.

Les jeunes du contingent se sont montrés admirables dans leur tâche de pacification et les commandants d'unités sont unanimes à le reconnaître. Il en est de même des officiers de réserve, appelés ou rappelés. Partout où je suis passé, lors de missions en Algérie, j'ai trouvé dans leurs chambres des livres traitant des mœurs et coutumes de la région qu'ils étudiaient pour bien connaître et comprendre la population et éviter de la sorte toute faute psychologique.

Animés d'une foi ardente en leur mission, ils voulaient resserrer les liens des deux communautés et ils y ont réussi. Cette fraternité s'est traduite, lors de libérations de contingents, de façon caractéristique. Des libérés partaient des pitons vers leur gare d'embarquement, accompagnés de la population des villages de resserrement, portant leurs bagages et, c'est les larmes aux yeux qu'ils se quittaient.

D'avoir vécu côte à côte en bonne intelligence, ils avaient appris à s'estimer et à s'aimer.

A l'attitude néfaste des contempteurs, des défaitistes, je voudrais opposer — et ce sera ma conclusion — celle des officiers de réserve. Dans sa séance du 26 novembre 1960, le conseil national de l'union nationale des officiers de réserve a adopté à l'unanimité, moins une voix et deux abstentions, la motion suivante :

« Le conseil national de l'U. N. O. R., représentant 90.000 officiers de réserve, réunis en cinq cent dix-neuf associations, fidèle à sa mission et s'élevant au-dessus des contingences politiques pour se placer dans un cadre purement patriotique ;

« Constatant qu'en Algérie la « rébellion intérieure est écrasée » et nos armes victorieuses ;

« Considérant que, dans les domaines économique, social, culturel, des efforts considérables et sans précédent s'accomplissent tous les jours ;

« Persuadé que, stratégiquement, l'Algérie est devenue la « Marne » de l'Occident ;

« Rend un nouvel hommage à notre armée qui, dans l'honneur et la discipline, a su maintenir l'intégrité du territoire national ;

« S'incline respectueusement devant toutes les victimes militaires ou civiles de cette guerre subversive ;

« Affirme que, après tant de sang versé par nos soldats et l'ensemble des communautés, l'organisation de l'Algérie ne saurait se faire que par la France et dans la France ;

« Refuse d'admettre l'idée que les couleurs françaises pourraient ne plus flotter sur cette partie du territoire national. » (*Applaudissements à droite.*)

J'ai été particulièrement heureux d'entendre, ce matin, de la bouche même de M. le Premier ministre, que la nouvelle organisation des pouvoirs publics en Algérie se fera en application de l'article 72 de la Constitution et, par conséquent, dans le cadre de la République française. (*Applaudissements à droite, à gauche et au centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Mignot. (*Applaudissements à droite.*)

**M. André Mignot.** Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, l'opinion publique, aussi bien en métropole qu'en Algérie, n'a jamais été aussi attentive et tendue que maintenant.

L'Algérie se demande quel va être son sort et le métropolitain assiste, désarmé, à des variations qu'il ne peut comprendre.

Des discours successifs, qui démontrent une évolution constante, inquiètent l'un et l'autre, alors surtout que ceux-ci sentent de plus en plus qu'ils sont à la veille de voir exécuter des actes positifs qui succèderont aux paroles.

Et pendant ce temps, en Algérie, la situation matérielle n'a jamais été aussi bonne. Dans le domaine militaire elle est optima. Grâce à l'action admirable de notre armée et des échecs successifs du F. L. N., la pacification a atteint son sommet. Le général Gambiez, en quittant son commandement de l'Oranie en fin septembre, déclarait à juste titre que dans son secteur, c'est-à-dire le tiers de l'Algérie, la pacification était terminée. Il ne restait dans celui-ci que 150 fellagas en armes, traqués au point de se terrer par petites bandes de dix tout au plus, tandis qu'il n'en était pas rentré un depuis le début de l'année par la frontière du Maroc devenue absolument étanche. Aussi les routes, même la nuit, sont maintenant sûres dans la région, et la vie à Oran ressemble parfaitement à celle de Paris.

Dans l'Algérois et dans le Constantinois nous assistons aux derniers accrochages. Tout au plus guerroient encore dans ces deux régions au total 6.000 fellagas qui, chaque jour, sont harcelés et voient leurs possibilités se réduire progressivement grâce à des ratissages constants et progressifs. La frontière tunisienne n'est pas loin d'être aussi infranchissable que la frontière marocaine.

Aussi la sécurité renaît de plus en plus. Telle route qui, il y a quelques moins encore, était fermée, est maintenant ouverte.

Cette œuvre, c'est celle de notre armée qui s'est fort bien adaptée à ce genre de combat, grâce à nos chefs militaires qu'il faut confondre dans le même hommage avec nos jeunes du contingent, et aussi les troupes auxiliaires que constituent les 200.000 harkis en face de 6.000 fellagas. Malgré la différence de ces deux effectifs, certains prétendront encore que la majorité des Musulmans a tourné le dos à la France !

Dans le domaine de l'équipement économique et social, les résultats sont tout aussi concluants.

Un préfet d'Algérie, qui avait exercé ses fonctions en Lozère, me confiait que ce département était moins bien équipé que n'importe quel département algérien.

Certains maires de la métropole jalousent les crédits importants accordés aux communes d'Algérie, crédits qui dépassent de beaucoup ceux qui leur sont attribués.

Pour ma part, je ne suis pas dans cet esprit et je ne refuserai jamais de voter un crédit pour l'Algérie si je suis assuré de son avenir.

Ainsi d'ailleurs que le confirment les documents édités par le Gouvernement, la récolte de 1960 a été mieux assurée et meilleure que tous les autres. Dans le même temps le plan de Constantine, que j'approuve pleinement, assure un développement économique considérable qui n'ira qu'en augmentant.

Grâce à une administration à laquelle je rends hommage, malgré certaines difficultés de détail, tout le pays est maintenant administré depuis la création des treize départements et de nouvelles communes.

L'équipement aussi bien rural qu'urbain se développe à pas de géant. Malgré l'insuffisance du nombre d'ingénieurs hydrauliques, l'eau dont on a tant besoin là-bas alimente davantage tous les jours les populations.

Les programmes de construction de logements sont proportionnellement plus importants qu'en métropole, tandis que constamment naissent de nouveaux villages de regroupement.

Des écoles neuves permettent d'intensifier la scolarité suivant une progression étonnante. Des centres médicaux et sociaux améliorent l'état des populations et l'application des lois sociales étend ses bienfaits dans sa généralisation.

Cette œuvre gigantesque dont la France a le droit d'être fière est due à l'action constante, dans sa conception, des préfectures, des municipalités et des S. A. S. et, dans son exécution, de l'armée qui accomplit son œuvre pacificatrice.

En face des traîtres qui prêchent la désertion, il y a les petits gars du contingent qui quelquefois s'installent sur place après leur libération ou même qui, assurant le fonctionnement de l'école, demandent après leur 27 mois de service à accomplir des mois supplémentaires pour terminer l'année scolaire.

Toutes ces constatations, mes collègues du bureau de la commission des lois, qui appartiennent à tous les groupes de l'Assemblée nationale ont été unanimes à les faire lorsque récemment nous avons parcouru ensemble tout le territoire.

Devant cette situation, tous les éléments sont donc réunis pour assurer une amélioration constante de la situation politique.

Il faut cependant admettre que celle-ci se dégrade peu à peu. Je ne méconnais pas objectivement que la durée est une des causes de cette dégradation.

Encore faut-il ajouter qu'il ne peut qu'en être de même du côté de l'adversaire F. L. N. et la partie sera gagnée par celui qui tiendra le plus longtemps ; mais cette dégradation est due beaucoup plus encore à la politique, ou plus exactement à la variation de la politique du Gouvernement. Quelle responsabilité écrasante supporte celui-ci !

La grave erreur de votre politique, monsieur le Premier ministre, est double. En raison de variations constantes, vous ne définissez pas une politique précise et, par le dernier état de cette politique, vous faites douter le monde musulman. Est-il utile de rappeler ces variations ?

Je n'évoquerai pas — on l'a trop fait aujourd'hui — les propos tenus par le sénateur Debré en 1957 ou par le général de Gaulle en 1958.

De vos paroles, monsieur le Premier ministre, je retiendrai simplement que vous avez déclaré : « la défense de l'Algérie française, c'est l'expresssion même de la légitimité et tout affaiblissement de cette Algérie française est une illégitimité fondamentale ».

Je serais donc en droit, aujourd'hui, monsieur le Premier ministre, de prétendre d'après vos propres termes que votre politique est illégitime.

De la même manière, le général de Gaulle, revenu au pouvoir après les événements du 13 mai 1958, a défini sa politique d'une façon précise, notamment à Mostaganem. On en a beaucoup parlé. Son discours se terminait par : « Vive l'Algérie française », alors que cette solution est maintenant une prétendue chimère à laquelle est substituée l'Algérie algérienne.

Le référendum a eu lieu le 28 septembre 1958 ; il avait été précisé sans équivoque auparavant que c'était l'heure du choix et celui-ci, par une écrasante majorité, a été significatif, comme à l'inverse celui de la Guinée, sur lequel personne ne songe à revenir.

Ce choix formel a été confirmé par les élections législatives de novembre 1958. La plupart des élus d'Algérie ont été élus sur le thème de l'Algérie française et également tous ceux qui composaient votre majorité, lors de votre arrivée à la tête du Gouvernement.

Il n'était donc pas étonnant que, dans votre déclaration d'investiture du 15 janvier 1959, vous proclamiez à propos de l'Algérie : « La France y a groupé autour de son drapeau, et par ses hautes conceptions politiques, des Européens et des Africains, les uns et les autres citoyens comme nous... La légitimité française est fondamentalement établie... La France est à Alger par une nécessité fondamentale. »

Dans ces conditions, monsieur le Premier ministre, ne soyez point étonné qu'en raison de vos variations certains d'entre nous, qui, eux, ont gardé le même point de vue, ne vous suivent plus toujours, dans votre majorité. En effet, nous sommes passés depuis par l'autodétermination, bien que la population se soit déjà prononcée un an avant ; enfin l'autodétermination de 1959 n'est plus celle de 1960.

L'année dernière, elle comprenait un triptyque. Or, depuis le 4 novembre dernier, le triptyque est devenu diptyque. La francisation n'est plus une solution permise. Le seul choix maintenant autorisé est entre l'indépendance ou un Etat algérien avec son gouvernement, ses institutions et ses lois, associé par je ne sais quels liens avec la France. Dans cette deuxième hypothèse, l'indépendance suivrait aussi vite qu'est venue la Communauté dite rénovée.

De telles variations ont naturellement jeté la crainte dans l'esprit des populations d'Algérie. A juste titre, elles font réagir les Européens, non pas tellement les quelques gros colons qui ont la possibilité de garer leur fortune, mais la population moyenne et humble, attachée à sa terre comme nous pouvons l'être nous-mêmes en métropole.

A juste titre également vos variations font douter les Musulmans. Votre responsabilité est là, écrasante, car à cause de vous, c'est de la France qu'une partie des Musulmans commencent à douter. Ils ne sont plus sûrs de rester Français à part entière. Il est donc très naturel qu'ils se montrent prudents, puisque étant victimes des exactions du F. L. N., ils n'ont plus d'assurance pour leur avenir et leur sécurité personnelle future.

Tel est le bilan de votre politique, malgré l'œuvre gigantesque entreprise par l'armée et par votre administration, sous votre autorité, je le reconnais volontiers.

N'essayez pas de justifier vos variations ni par un motif d'ordre international — car vous savez fort bien dire non, même à nos amis — ni par le désir de mettre un terme plus proche à ce drame. Nous avons tous ce même désir, mais pour cela vous n'avez pas pris le bon chemin, car la paix depuis deux ans n'a pas approché d'un iota.

Je sais bien qu'il va vous être possible de vous justifier par un référendum habilement présenté et fort bien préparé. Je vous dis à l'avance que je ne serai pas convaincu, car une opinion publique mal informée est toujours pour les solutions de facilité. Souvenez-vous de Munich. Souvenez-vous de l'armistice de 1940. Souvenez-vous de Genève, pour l'Indochine.

Si un référendum avait eu lieu à ces occasions, la solution de facilité aurait recueilli une majorité écrasante. Or l'opinion publique de la métropole est mal informée du problème algérien. Connaît-elle l'action exacte de la France en Algérie ? Sait-elle les conséquences énormes d'un départ de la France ?

C'est encore là un reproche que j'adresse au Gouvernement, qui connaît bien cependant l'importance considérable de l'aspect psychologique de la question.

Cette ignorance explique pourquoi existent souvent des divergences de vues entre métropolitains et Algériens. On comprend mieux pourquoi ceux qui connaissent l'Algérie réagissent différemment des autres. Ce n'est pas au hasard que ceux qui ont servi là-bas, y compris les résidents généraux, en reviennent avec un esprit changé. Quand on connaît ces capitales régionales, on ne peut admettre un instant qu'elles cessent d'être des villes françaises.

Ce reproche est formulé dans le rapport d'information de la commission des lois, distribué sous le numéro 934 à la suite du voyage de son bureau. Vous y lirez, sous la plume de son président, notre collègue Sammarcelli, le paragraphe suivant :

« Le bureau de votre commission déplore cependant que l'œuvre immense accomplie, tant par les civils que par les militaires, dans les départements algériens ne soit pas suffisamment portée à la connaissance des Français de la métropole par la presse, les conférences, le cinéma, la radio et la télévision, et souhaite unanimement qu'une action soit entreprise en ce sens par le Gouvernement.

« Une meilleure information du public lui ferait, en effet, mieux comprendre, d'une part, l'action de la France, de son armée et de ses fonctionnaires, d'autre part, que l'action du F. L. N. a pour but moins d'assurer l'entière liberté de tous ceux, hommes et femmes, qui auront à se prononcer sur le destin de l'Algérie, que la conquête du pouvoir par l'organisation extérieure de la rébellion. »

Le Gouvernement a suffisamment utilisé le cinéma, la radiodiffusion ou la télévision pour pouvoir accomplir la mission que préconise le bureau de la commission des lois.

L'opinion publique ne sait pas non plus suffisamment ce qu'il nous en coûterait si la France quittait l'Algérie. Le bilan en serait certainement plus élevé que l'effort que nous assurons actuellement.

Notre vie économique en serait bouleversée, en raison des échanges intenses qui se font présentement ; notre pétrole du Sahara serait perdu ; mais aussi et surtout il faudrait assurer le rapatriement, avec toutes ses conséquences incalculables, d'une grande partie des 1.300.000 Algériens d'origine européenne et des très nombreux Algériens musulmans qui sont fidèles à la France, à laquelle ils ont tout donné.

Pour toutes ces raisons, monsieur le Premier ministre, je ne peux approuver la politique de votre gouvernement concernant l'Algérie. (*Applaudissements à droite et au centre droit.*)

**M. le président.** La parole est à M. Japiot. (*Applaudissements à droite.*)

**M. François Japiot.** Mesdames, messieurs, plus une heure est grave, plus il est nécessaire de l'aborder avec le maximum de sang-froid et de lucidité, avec le minimum de passion.

Aussi, notre premier devoir est-il de faire taire les sentiments qui pourraient obnubiler notre jugement, qu'ils nous poussent, *a priori*, à prendre parti pour ou contre un homme, un slogan et même un type de solution.

Il ne s'agit pas, en effet, de s'entredéchirer autour de noms propres, de noms communs ou d'adjectifs, mais de regarder la réalité en face, sans ratiociner sur des mots qui risquent de nous opposer stérilement les uns aux autres. Car nous voulons tous, bien sûr, sortir à la fois vite et bien du drame algérien, avec la certitude que ne pas en sortir bien aboutirait à ne pas en sortir vite et même à ne pas en sortir du tout.

Mais, pour que notre vœu commun se réalise, nous ne serons jamais trop nombreux, de droite, du centre ou de gauche, tous également Français, à conjuguer nos efforts, même s'il est plus facile, hélas ! de perdre ensemble la partie par nos divisions que de la gagner ensemble par notre union.

Pourquoi faut-il sortir vite du drame algérien ? Ah certes ! quel est le foyer, des Flandres au Sahara, qui ne soit, directement ou indirectement, touché par cette épreuve, qui, à la moindre annonce d'une embuscade ou d'un attentat, ne tremble de trouver un nom connu et aimé dans la liste des blessés ou des tués ?

Ce n'est pas s'abandonner à un sentimentalisme de mauvais aloi que de nous rappeler sans cesse — je l'ai déjà dit il y a dix-huit mois — la nécessité de ne pas prolonger un quart d'heure de trop de telles hécatombes.

Mais, s'il faut aujourd'hui se montrer plus anxieux encore d'arriver à une solution rapide, c'est que, en risquant de s'internationaliser, le conflit est susceptible d'étendre considérablement ses ravages.

Je sais bien que, selon les besoins de la propagande, ce risque est minimisé par les uns, peut-être exagérément grossi par d'autres. Mais qui oserait sérieusement considérer comme un mythe que les Chinois puissent devenir un jour nos véritables adversaires aux barrages, voire sur le sol ou dans le ciel algériens ?

Mettez-vous un instant dans la peau d'un Mao Tsé Toung ou d'un Chou En Lai, et demandez-vous, avec la mentalité que vous leur connaissez, si l'occasion n'est pas irrésistible de prendre pied dans ce Maghreb qui est à la fois la clef du continent africain et la plus magnifique des possessions, pour intimider aujourd'hui, menacer demain, le monde blanc tout entier.

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** Très bien !

**M. François Japiot.** A ceux qui ne prendraient pas ce danger au sérieux, je conseille de se renseigner à Washington et à Moscou. Ils trouveraient, soyez-en sûrs, dans l'une et l'autre capitale, des gens qui, eux, prennent ce péril tellement au sérieux qu'ils pourraient bien ne pas attendre longtemps pour le prévenir, en nous priant, comme à Suez, conjointement ou non, avec ou sans l'O. N. U., de céder la place à qui vous savez, de peur qu'il y introduise des indésirables.

Ainsi, en donnant leurs chances à des ingérences étrangères, soit résolument hostiles, soit simplement animées par le désir d'en finir coûte que coûte, avec la source possible d'une conflagration à plus grande échelle, le temps pourrait désormais travailler contre nous.

Mais ne doit-on pas craindre également qu'il fasse apparaître des tensions graves au sein de la communauté africaine, de la communauté européenne, et même de la communauté nationale ?

Malgré la bonne volonté du plus grand nombre à notre égard, une prolongation des combats ne risquerait-elle pas, pour les jeunes Etats africains de langue française, traversés parfois de courants contraires, d'être une épreuve excessive pour le maintien de leur double solidarité ?

Et l'Europe ? Même si, monsieur le Premier ministre, nous ne lui donnons pas tous ici la même consistance, ne sommes-nous pas unanimes à vouloir que la France y joue le rôle d'un partenaire de premier plan ?

Mais il faut pour cela que, par la paix en Algérie, nous ouvrions la route à une large coopération eurafricaine, gage à la fois de prospérité et de paix.

Il y a plus grave encore. Au fur et à mesure que les années passent, c'est au sein même de la nation que les rapports s'enveniment, les contradictions s'exaspèrent, les attitudes extrêmes s'accentuent, les appels au choc violent, non seulement des idées mais des clans adverses, se multiplient.

Le peuple de France ne s'est-il pas toujours révélé plus apte aux grandes audaces et aux exploits surhumains de courte durée qu'aux persévérants efforts et aux sacrifices prolongés ?

**M. Guy Jarrosson.** C'est vrai !

**M. François Japiot.** Malgré l'indéniable réussite de notre action militaire en Algérie, qui mérite amplement l'hommage

admiratif et reconnaissant de la France à son armée, la voie des armes apparaît à la très grande majorité du pays et de ses combattants eux-mêmes comme insuffisante pour sortir du conflit.

Aucun responsable de la vie et de la cohésion de la nation ne peut donc rester insensible au danger de voir, qu'on le veuille ou non, par sa prolongation sans certitude de courte durée ni de réussite totale, l'effort militaire de moins en moins bien compris et supporté.

Pour tant de motifs accumulés, serait-il raisonnable de reprocher au chef de l'Etat et au Gouvernement de vouloir parvenir aussi rapidement que possible à l'arrêt des hostilités ?

Or, depuis l'origine des guerres, c'est-à-dire l'origine du monde, il n'y a que trois façons d'y arriver : soit l'extermination, soit la capitulation sans condition de l'un des deux adversaires, soit enfin leur commun accord, plus ou moins résigné, sur une solution qui leur paraisse ne plus justifier une poursuite des combats.

Je laisse à d'autres le soin de convaincre éventuellement notre Assemblée que l'extermination du F. L. N. ou sa capitulation sans condition sont actuellement possibles, celles de nos forces étant évidemment exclues. Pour ma part, je ne parlerai que de la troisième formule en recherchant à quelles conditions elle est valable.

Ce serait, en effet, une illusion de croire qu'un gouvernement français, même s'il le voulait — ce qui n'est heureusement pas le cas aujourd'hui — pourrait régler l'affaire algérienne comme l'affaire indochinoise.

Il n'est pas besoin de connaître beaucoup la question pour savoir que, loin de permettre d'en finir, une telle méthode susciterait sur tout le territoire de l'Algérie un gigantesque massacre qui, comme celui de la Saint-Barthélemy, ouvrirait, dans des conditions pires qu'actuellement, une atroce guerre intestine et ne pourrait permettre ni moralement ni matériellement à l'armée française de replier ses troupes.

Que faut-il donc pour que la solution dont vous nous avez donné, monsieur le Premier ministre, plus l'ébauche que le dessin, puisse répondre aux deux impératifs indissociables : sortir vite et bien du drame algérien ?

Je n'hésite pas à dire que c'est à la partie de la nation qui se bat que nous devons d'abord penser. Qu'on m'excuse de cette périphrase pour désigner l'armée !

Trop souvent, en effet, on oublie que l'armée de la République française n'est pas une armée de mercenaires, dont le métier est de faire la guerre, et qui la font soit pour le plaisir de la faire, soit pour en tirer profit. L'armée française, oui, mesdames, messieurs, c'est tout autre chose.

Un orateur qui illustra cette tribune et qui ne peut passer pour fasciste, puisqu'il s'agit de Jean Jaurès, l'a définie avant moi en ces termes :

« Riches et pauvres, patrons et ouvriers, les plus raffinés des intellectuels et les plus ignorants des hommes simples sont soumis à la même obligation, participent comme soldats à la même vie, portent le même fardeau. Toutes les professions, toutes les classes sont confondues sous la même loi et la même discipline, dans le même devoir, le même sacrifice, le même péril. C'est bien la nation qui est armée, toute la nation. »

A cette armée, qui est la nation militante et souffrante, le chef de l'Etat doit apporter la certitude que la solution proposée par lui et le Gouvernement lui permet d'être fidèle à ces deux mots d'ordre inscrits en lettres d'or sur tous nos drapeaux et étendards : « Honneur et Patrie ».

Son honneur, l'armée l'a mis en jeu quand, au nom de la patrie et en se fondant sur les paroles mêmes du créateur de la Ve République lors du référendum de 1958, elle s'est engagée vis-à-vis des populations algériennes de toutes origines à ne jamais exposer à des représailles tous ceux qui se réclameraient de sa protection après lui avoir fait confiance. Ne pas dissiper toute équivoque à ce sujet, ce serait placer l'armée devant le plus cruel et le plus redoutable des dilemmes : avoir à choisir entre l'honneur et la discipline.

Le général de Gaulle doit, par la clarté de ses explications et la netteté de ses positions, épargner à l'armée tout tragique malentendu. Je le supplie de considérer quel risque moral ce serait pour elle, pour l'Algérie, pour la nation tout entière, de se couper en deux. Or, ce serait inévitable s'il apparaissait, même à tort, à certains que l'honneur et la discipline ne pourraient pas être dans le même camp.

Cette hypothèse est si grave que, dans sa tournée imminente en Algérie, le général de Gaulle ne peut rien négliger pour prouver aux militaires de tous grades qu'il approchera, la justesse de cet autre propos tiré de *L'armée nouvelle* : « Le vrai grand homme n'est ni un chimérique, ni un isolé », et surtout celui-ci : « Les meilleurs chefs ont été ceux qui associaient le plus possible les soldats eux-mêmes à l'intelligence des opérations. Plus d'une fois, dans les *Mémoires* de Gouvion Saint-Cyr, on voit les généraux haranguer à la mode antique leurs troupes arrêtées à l'étape et leur expliquer le sens et le but des mouvements commencés, les rapports des forces, les chances de succès ».

N'ayant éprouvé aucune difficulté à citer un homme qui, si nous avions appartenu à la même législature, n'aurait pas siégé sur les mêmes bancs que moi, je n'en éprouve pas davantage à en citer un autre qui ne sera pas récusé par le centre de cette Assemblée, au moins, puisqu'il s'agit du général de Gaulle lui-même.

Dans *La France et son armée*, faisant l'éloge d'un grand ministre de la guerre, il écrit: « S'il exige la subordination, Louvois s'efforce de la faciliter ».

Nous n'en demandons pas plus ni moins au Président de la République et au Gouvernement.

Mais, si j'ai volontairement insisté sur la nécessité d'une solution acceptable et acceptée par l'armée, il faut bien, de toute évidence, qu'elle conduise le plus rapidement possible à la paix, donc qu'elle obtienne l'adhésion du plus grand nombre, au sein des parties en présence, c'est-à-dire: la population métropolitaine, les diverses communautés algériennes et, un jour ou l'autre, qu'il faut souhaiter proche, ceux de nos adversaires d'aujourd'hui qui se prêteront à une réconciliation nécessaire.

Quadrature du cercle, dira-t-on ? Oui, sans doute, dans le maintien absolu du *statu quo ante*. Non, peut-être, dans la recherche d'une nouvelle formule de coopération étroite, équitable, où chaque communauté soit garantie contre le joug éventuel d'une autre et puisse régler elle-même les problèmes qui lui sont propres, tout en réglant ensemble, selon les cas, soit avec les autres communautés, soit avec la métropole et les départements ou territoires d'outre-mer, tout ce qui ne peut et ne doit être décidé qu'ainsi, pour la sécurité et l'essor économique, social, culturel, c'est-à-dire pour l'avenir même de la France et de l'Algérie, de l'Europe et de l'Afrique, donc, en vérité, pour la paix et la liberté du monde.

En bref, il faut donc à la fois respecter la diversité des coutumes, des besoins, mais ne pas briser l'unité entre des populations si fortement soudées les unes aux autres par deux guerres faites au coude à coude que la Méditerranée ne doit jamais être entre elles une frontière hostile.

Voilà, certes, une tâche difficile, que probablement rendent encore plus ardue certaines expressions employées par le chef de l'Etat et qui lui valent des procès d'intentions, dont il lui appartient de démontrer l'exagération ou même l'inanité.

En concluant, je terminerai sur une image.

Le général de Gaulle a écrit un jour que le génie de la France « se reflète fidèlement au miroir de son armée ».

De lui, de se paroles et de ses actes dépend pour beaucoup que ne soit pas brisé ce miroir dont je défie quiconque de recoller ensuite facilement les morceaux.

Pour ma part, je ne refuserai pas *a priori* mon adhésion à son projet s'il fait en sorte que l'armée et la Nation restent toujours aussi indissociables qu'un miroir intact et son reflet. (*Applaudissements à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bourgoin.

**M. Pierre Bourgoin.** Messieurs, je sais qu'il est vain de tenter de dépassionner ce débat.

Cependant, il serait temps que les Français, tous les Français, des Alpes aux monts kabyles, de la Sologne à la Mitidja, comprennent enfin que, par des chemins difficiles, mais les seuls qui nous soient désormais praticables, nous nous dirigeons vers la paix et qu'ensuite les Algériens, dont je suis, délivrés de la terreur, pourront choisir de rester Français ainsi qu'au fond d'eux-mêmes ils le désirent tous.

Je sais qu'il est vain de tenter de dépassionner ce débat, entamé dans l'angoisse et le désarroi. Il s'agit, en effet, du sort d'une province française, de l'avenir de 10 millions d'hommes qui l'habitent et, par-delà, du sort de la France et de la civilisation occidentale.

Or, il est bien évident que si la rébellion a vécu jusqu'à présent, ce n'est pas de sa propre substance, mais seulement grâce à l'appui qu'elle a reçu de l'étranger et, en particulier, des peuples de l'Est agissant d'abord discrètement par nations interposées puis, de plus en plus directement, par des prises de position diplomatique et des aides ouvertement apportées.

Si nous ne savons nous en défendre à temps, la rébellion sera bientôt — si elle ne l'est déjà — sous le contrôle total du communisme international, et alors s'installera en Algérie

une guerre à l'espagnole dont nous ne pouvons malheureusement que prévoir les effets.

Ceux qui, actuellement, rejettent la paix française qui leur est toujours offerte, parfois même avec une trop grande générosité, se rendent-ils compte qu'ils ne jouent plus qu'un rôle dont d'autres fixent le déroulement et qu'ils ne peuvent dorénavant plus être — et l'Algérie avec eux — que les perdants de l'aventure dans laquelle ils persévèrent ?

Pour gagner la bataille d'Algérie, depuis que l'immixtion de l'Est est devenue une certitude, nous devons, à tout prix, prendre nos adversaires de vitesse et amener, avant qu'il ne soit trop tard, les Algériens à se déterminer pour la France.

Je dis bien : à se déterminer, car aucun statut octroyé n'est susceptible désormais d'amener la paix tant que les Russes ou les Chinois pourront maintenir hors des frontières nationales un pseudo-gouvernement et payer des tueurs.

Qu'elle le veuille ou non, qu'elle le sache ou non, la rébellion algérienne est actuellement dépouillée de ses objectifs primitifs et n'est plus qu'une des innombrable masses de manœuvre que l'Est utilise pour désorganiser le monde libre et couper l'Europe de l'Afrique.

Pour déjouer un projet d'une pareille envergure, seule peut intervenir avec une chance de succès la volonté massivement exprimée par les Algériens de rester dans la France, et c'est pour permettre à cette volonté de s'exprimer que nous devons agir.

Or, l'option algérienne, le choix par lequel cette province déterminera son destin, il ne peut se faire que dans la paix, et c'est pour cela que nous devons rétablir celle-ci le plus vite possible.

Quels ennemis avons-nous à combattre ?

Le F. L. N. ? On sait que, depuis longtemps, notre armée l'a anéanti et qu'il ne survit plus que par quelques petites bandes furtives, traquées dans les montagnes les plus inaccessibles, ainsi que par des équipes de tueurs qui assassinent dans les villes et dans les campagnes, indifféremment, musulmans et chrétiens, nourrissons et femmes, pour entretenir la psychose de terreur qui est leur seule influence.

Ne reste donc que le G. P. R. A., lequel, bien abrité derrière des frontières étrangères, ne risque aucun mauvais coup. Admis par bien des chancelleries, appuyé par tous ceux qui souhaitent la défaite de l'Occident, soutenu jusqu'en France par des traîtres ou de simples dévoyés, il peut continuer sans danger une lutte dont il tire notoriété, vie luxueuse et satisfactions d'orgueil ; il est prêt à se sacrifier sans défaillance, et du meilleur appétit, jusqu'au dernier fellagha des montagnes et jusqu'à l'épuisement de la dernière subvention à la cause.

Il est évident qu'un semblable ennemi est aussi insaisissable qu'invulnérable et qu'on ne pourra l'abattre qu'en montrant à la face du monde qu'il ne représente rien que lui-même, qu'il ne veut pas la paix et qu'il refusera jusqu'au bout de se soumettre à cet épouvantable verdict populaire — dont l'issue n'est pas douteuse — qu'on lui propose.

Comment démontrer tout cela, sinon en faisant à ce G. P. R. A. les offres les plus généreuses et les plus libérales et en l'acculant ainsi à tout refuser, jusqu'à ce qu'il demandait lui-même à l'origine ? Déjà, certains de ses alliés se lassent ; et la piteuse Tunisie, dont le territoire est occupé depuis des années, manifeste souvent — sans toutefois trop oser le dire — qu'elle en serait volontiers délivrée.

Les péripéties de cette lutte, toute de nuances et de coups inattendus, nous angoissent et parfois nous épouvantent. Car bien souvent nous sommes amenés à apprécier comme d'inadmissibles concessions de simples manœuvres et comme des imprudences des incidents tactiques dont cependant, chaque fois, le G. P. R. A. sort un peu plus affaibli, un peu plus déconsidéré.

Il est probable que bien d'autres initiatives seront prises qui nous affoleront encore plus et même nous désespéreront si nous ne gardons pas intacte notre foi dans le succès final.

Comment démontrer que le G. P. R. A. ne veut pas la paix, sinon en la lui offrant sous les formes les plus avantageuses pour lui ? Comment démontrer qu'il ne souhaite pas de République algérienne démocratiquement établie autrement qu'en lui offrant de participer à une République algérienne élue par tous les Algériens, y compris ses propres mandants ? Et comment, dans l'avenir, démontrer que les Algériens ne veulent pas de lui autrement qu'en demandant aux régions pacifiées, préalablement dotées d'un statut provisoire qui leur en donne la possibilité, de se prononcer sur leur destin, puisque la rébellion armée qui se traine encore dans quelques provinces empêche de tenter une expérience d'ensemble ?

Cette partie du combat ne nous appartient pas et nous n'avons pas le droit de nous opposer de quelque manière que ce soit à son déroulement, non plus que de risquer de compromettre un jeu difficile disposant d'un destin encore bien incertain et combien fragile par des initiatives anarchiques et intempestives.

Par contre, il est essentiellement de notre rôle de préparer l'option finale et c'est à cela que nous devons consacrer tous nos efforts. C'est nous, Algériens, et nous seuls, qui en fin de compte choisirons entre la France et l'anarchie, et je suis sûr que nous choisirons bien.

Pour ma part, ma position vis-à-vis de cette option n'a pas changé et je puis reprendre les phrases que j'écrivais il y a bien longtemps alors que, presque seul à m'exprimer ainsi, je m'étais attiré bien des inimitiés et bien des critiques, la plupart émanant de certains tenants actuels les plus forcenés de l'Algérie française, qui ne voulaient même pas à l'époque entendre seulement parler de l'égalité des suffrages.

Je cite ces phrases : « En Algérie, la souveraineté française est intangible. Tout métropolitain, comme tout Algérien, en détient une parcelle égale. L'égalité des droits, y compris des droits politiques, est complète entre tous les citoyens français, quelle que soit leur origine. »

En effet, tout autant maintenant qu'il y a dix ans, nous sommes 10 millions de citoyens français en Algérie et il n'existe aucune raison philosophique ni aucune raison politique pour que l'un quelconque d'entre nous soit privé de cette qualité.

Et si je fais entièrement confiance au chef de l'Etat pour qu'il ramène la paix hors de laquelle rien de définitif ne pourra s'établir, je souhaite fermement, dans la latitude qu'il nous a laissée dans son discours de septembre, que la dernière option soit celle que je viens de dire, et je conjure tous les Algériens de reprendre dans l'avenir la confiance que beaucoup semblent avoir perdue et de travailler sans faiblesse, tous ensemble unis dans la même foi, pour que l'Algérie reste dans la France.

Mais nous n'atteindrons ce but que si nous faisons taire nos passions partisanes, que si nous recherchons ce qui rapproche et non ce qui divise, que si nous n'affichons pas, à la moindre provocation et sous le moindre prétexte, un défaitisme qui fait le jeu de nos ennemis.

Puisque nous sommes 55 millions de Français, conduisons-nous comme 55 millions de Français et non comme des fractions qui s'opposent. Les provocateurs des deux extrêmes continueront à avoir beau jeu si leur moindre slogan nous dresse les uns contre les autres.

Les Musulmans se voient abandonnés parce qu'on leur répète à longueur de journée qu'ils le seront. Les Européens d'Algérie, dont le patriotisme est sincère et d'autant plus ombrageux qu'il est mis en doute, même dans les discours dominicaux de certaines personnalités politiques, vilipendés de toutes parts par la faute de quelques hurluberlus irresponsables, en sont réduits au désespoir.

Les métropolitains sont lassés parce qu'ils ne trouvent pas l'écho qu'ils seraient en droit d'attendre du sacrifice continuel qu'ils consentent depuis six ans. Certains éléments de l'armée en arrivent même à douter du seul chef victorieux que celle-ci ait eu depuis bien longtemps.

Et tout cela parce que seule s'exprime l'opinion des extrêmes, traîtres ou excessifs.

Eh bien, disons-nous tous, une fois pour toutes, que ceux-là ne sont pas la France et que notre volonté de vaincre doit faire taire leurs voix. Et si nous ne pouvons abstraire de nos pensées l'inquiétude et l'angoisse, ne laissons pas l'inquiétude ou l'angoisse transparaître et ne consacrons pas nous-mêmes ainsi, à l'avance, une perte que nous ne saurions tolérer.

Répétons-nous inlassablement que ni la France, ni son chef actuel ne songent à abandonner quoi que ce soit en Algérie, que notre volonté unanime et notre armée qui combat la garantissent et nous irons tous, confiants, vers ce scrutin final qui fera, de la Flandre au Hoggar, une France unie et fraternelle. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Renucci.

**M. Dominique Renucci.** Monsieur le président, dans un souci d'humanité et d'apaisement, je renonce à la parole. (*Très bien ! très bien !*)

**M. le président.** La parole est à M. Charié.

**M. Pierre Charié.** Mes chers collègues, dans ce débat d'aujourd'hui, ce n'est pas sans émotion que, jeune parlementaire, je monte à cette tribune.

Si je le fais, c'est parce que je rentre d'un voyage organisé en Algérie à l'occasion du jumelage de l'arrondissement d'Orléansville avec mon département.

Je ne connaissais pas l'Algérie. J'y ai découvert un pays superbe et c'est mon témoignage que j'apporte ici.

Nous avons apprécié ces belles régions d'Alger et d'Orléansville, parcouru toute cette riche vallée de l'Oued Chéliff, longé pendant des dizaines de kilomètres les immenses travaux d'oléoducs et de gazoducs traversant les montagnes.

Nous avons vu le grand barrage d'Oued-Fodda dont les eaux, après avoir alimenté une turbine, irriguent des milliers d'hectares de plaines fertilisées.

Toutes ces réalisations, entre autres, sont l'œuvre de la France.

Par ailleurs, nous avons visité les douars avec leurs anciennes mechtas, leurs gourbis et bidonvilles où l'existence d'une vie primitive nous a profondément touchés.

Nous avons vu que, pour échapper à l'influence du F. L. N., les populations de la montagne étaient regroupées dans de nouveaux villages. Ceux-ci sont entièrement neufs et tout y a été parfaitement réalisé : maisons d'habitation, écoles, installations sanitaires, foyers de jeunes, captages de sources qui alimentent le pays et même, parfois, une piscine qui fait la joie des enfants musulmans.

La population qui participe à ces immenses travaux trouve en eux la sécurité ainsi qu'une immense amélioration de vie. Aussi manifeste-t-elle son affabilité, et cette population est la même que celle qui nous a prouvé son courage aux côtés de la France sur tous les champs de bataille.

Nous avons pu constater que toutes ces merveilleuses réalisations ont pu s'accomplir grâce à l'armée, sans laquelle rien n'aurait été possible.

Il faut signaler aussi le dévouement des officiers et sous-officiers de S. A. S. ainsi que celui de la gendarmerie.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec un jeune officier de S. A. S. qui fut mon voisin au cours d'un déjeuner et qui se plaignait de l'ambiance, du moral de ses subordonnés, sans avoir compris qu'il ne tenait qu'à lui qu'il en fût autrement. En effet, malgré ses qualités certaines, il n'avait pas de ligne de conduite sûre et, au cours d'une conversation animée, il ne défendait sa position que par des slogans.

Je lui faisais part de ce que j'avais cru comprendre pendant mon séjour, en lui donnant des exemples précis sur telle S. A. S., tel regroupement de villages, l'opinion générale se faisant plus particulièrement ressentir chez les femmes et les enfants musulmans qui souvent nous accueillaient aimablement, alors que dans d'autres endroits, parfois, les femmes restaient cachées et qu'à notre approche les enfants se sauvaient telles des bandes de moineaux.

J'ai constaté, lui-dis-je, que ceux qui entretiennent de bonnes relations avec les musulmans sont plus écoutés et gagnent la confiance de la population, et que rien n'est plus déprimant pour celle-ci que de voir des responsables civils ou militaires mener une action différente, parfois contraire, à celle du chef de l'Etat qui, pourtant, a un immense prestige à leurs yeux.

Ce jeune officier n'ayant pu en fin de compte me proposer de solution réaliste, sans préjugé, sembla frappé par mon exposé, car il ne me quitta plus et me témoigna au départ une certaine reconnaissance. Je ne vous cacherai pas que j'avais été heureux d'avoir pu lui apporter un peu de réconfort et de confiance en lui.

Partout, cependant, nous avons trouvé l'exemple de la bonne volonté. L'espoir de notre pays est dans cette merveilleuse jeunesse qui fait là-bas preuve d'un cran exceptionnel, qui accepte la tâche immense de promotion sociale qui reste à poursuivre.

L'Algérie est un pays très beau, mais très difficile, où il n'y a pas de place pour les médiocres. Dans mes conversations avec de nombreux Musulmans, élus ou non, dont certains ne m'avaient pas été présentés, j'ai été surpris par leur réalisme politique. J'en retire la conviction qu'il n'y a pas de fossé profond entre la France et l'Algérie et qu'ils désirent faire leur avenir avec la France, dans une Algérie nouvelle à laquelle ils aspirent, ayant besoin de nous comme nous avons besoin d'elle.

Si quelques-uns, militaires ou fonctionnaires, ne l'ont pas encore saisi, peut-être ont-ils quelques excuses, bien qu'il semble y avoir un minimum d'honnêteté à jouer le jeu du régime qui vous a maintenu en fonctions, d'autant plus que ce régime est bien celui qui vient de redonner à notre pays sa place morale dans le concert international.

Ah, que ce serait simple s'il existait partout cet idéal que nous avons connu sous l'occupation. Les hommes d'action que j'ai remarqués en Algérie, de belle allure, me rappellent ces jeunes Saint-Cyriens que j'ai connus volontaires pour servir dans la Résistance et que j'ai appréciés dans les combats de la Libération, unis autour d'un seul chef.

Hier comme aujourd'hui, ces nobles attitudes de jeunes nous donnent confiance. Mais pourquoi ne pas suivre le même chef sur la voie de l'honneur, pour remporter une nouvelle victoire, celle de la paix en Algérie, donc celle de la France, d'autant plus que dans la conjoncture internationale actuelle, ce serait également une étape dans la défense du monde libre. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Tebib. (*Applaudissements à droite.*)

**M. Abdallah Tebib.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, après tant d'orateurs, c'est un vieux soldat — bien que jeune parlementaire — qui vient vous parler de notre souffrante Algérie.

En 1830, l'Algérie était aux trois quarts en friches, alors qu'elle était autrefois le grenier de Rome. Elle était couverte de marécages et deux maux régnaient, le trachome et la malaria. Sa population comptait alors 2 millions d'habitants. Elle en compte maintenant 10 millions. Voilà l'effort de la France. Il n'y avait pas de routes carrossables, pas de postes, pas d'hôpitaux, pas de chemins de fer, peu d'écoles coraniques, quelques petites universités où l'on enseignait le droit musulman et la religion.

Le pays était administré par des beys qui obéissaient à un dey résidant à Alger. Obéissait qui voulait. Souvent la guerre éclatait entre eux, comme entre les tribus.

Un proverbe arabe dit que « le bien des autres, il faut le rendre, ou le conter ».

Comme il n'est pas possible de le rendre, je vais vous le conter. Je veux parler des bienfaits de la France.

La France a beaucoup fait en Algérie. Certaines de nos régions n'ont rien à envier à la métropole, surtout en ce qui concerne l'agriculture, comme vient de nous le dire notre cher camarade qui m'a précédé : des écoles partout, des hôpitaux et des infirmeries partout. La promotion des Musulmans à la fonction publique est en bonne voie.

Des erreurs, certes, ont été commises par plusieurs gouvernements. En 1936, alors que, commandant ma compagnie, j'assurais le service d'ordre sur le cours Bertagna, à Bône, au moment du projet Blum-Viollette, au passage du ministre Régnier, j'ai vu la foule musulmane défiler en portant des banderoles de couleur verte sur lesquelles était écrit en lettres blanches : « Nous voulons être vos égaux. Nous voulons être comme vous. Nous voulons être des Français ». Mais j'ai vu aussi arracher ces banderoles et certains porteurs conduits à la geôle.

Depuis, le P. P. A. s'est consolidé en Algérie.

Le 13 mai 1958, date mémorable en Algérie — je vous cite encore un autre proverbe « Ne sent la braise que celui qui a le pied dessus » — nous sentions que l'Algérie allait être perdue. Nous sentions également qu'en France la situation n'était pas bonne sur le plan gouvernemental. Nous avons appelé l'armée au pouvoir et nous avons crié : « Vive Salan ! Vive Soustelle ! Vive l'intégration ! » (*Applaudissements à droite.*)

Nous avons appelé le général de Gaulle, qui a répondu présent. Ultérieurement, au cours de ses tournées en Algérie, le général de Gaulle nous a dit que nous étions des Français à part entière, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs.

Quant à l'intégration, j'ai appris que c'était trop coûteux pour la France. Cependant, en 1942, l'Algérie avait mobilisé même des boîteux et des borgnes, de manière à avoir le plus de combattants possibles. (*Applaudissements au centre droit.*) Pourquoi ? Pour que l'ennemi ne pénètre pas en Algérie et pour que, ensuite, notre chère métropole pût être libérée. Car, mesdames, messieurs, au-dessus de l'argent, nous plaçons le sang.

Lors du référendum de septembre 1958, j'ai fait de la propagande en faveur de la Constitution. J'ai parcouru tout mon département, bien que je ne fusse pas parlementaire, en voiture automobile, par le train et même en hélicoptère. En une seule journée, je suis monté onze fois à 1.200 mètres d'altitude, alors que le cœur me faisait mal. Partout j'ai expliqué ce qu'était la Constitution. Des femmes musulmanes exprimaient leur joie par des « you-you » quand je leur disais que Fathma égalait Joséphine et qu'Ahmed égalait Pierre.

Le 16 septembre 1959, le chef de l'Etat a parlé d'autodétermination. Une bonne partie de la population algérienne s'en est inquiétée et nous avons choisi la francisation.

Mettez-vous à la place des Français de souche installés en Algérie depuis quatre ou cinq générations. Ont-ils tort de se demander pourquoi on met en jeu leur citoyenneté ? Les Israélites devenus Français en vertu du décret Crémieux en 1870 et les Musulmans naturalisés français, parfois depuis plusieurs générations, et qui ont voulu être Français, tiennent le même langage.

Que dire de la masse des Musulmans de toute l'Algérie à qui l'on a déclaré qu'ils étaient des Français à part entière avec les mêmes droits et les mêmes devoirs ? Voilà pourquoi les esprits sont beaucoup plus inquiets en Algérie qu'en métropole.

Oui, on a dit que l'Algérie était habitée par dix millions de Français et que l'on en comptait cinquante-cinq millions de Dunkerque à Tamanrasset.

Le 4 novembre 1960, on a parlé de « l'Algérie algérienne ». De ce discours, je ne retiens qu'une phrase, celle dans laquelle le chef de l'Etat a déclaré : avec ou contre la France. Je réponds : avec la France et dans la France. (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

Pour donner une idée de la confusion qui règne dans les esprits, je vous renvoie à l'hebdomadaire *Aux Ecoutes* du 25 novembre 1960, qui relate une réunion au cours de laquelle des décorations auraient été remises. L'assistance était nombreuse. Une personne se lève et dit : deux tendances sont ici représentées : celle de « l'Algérie algérienne » et celle de « l'Algérie française », nous leur demandons d'oublier leurs querelles et de chanter l'hymne national. Seuls les représentants de l'Algérie française ont chanté *La Marseillaise*. Les autres sont restés assis.

Mesdames, messieurs, je livre ce fait à vos méditations. » (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** Le préfet n'a rien dit ?

**M. Abdallah Tebib.** Je m'adresse maintenant aux rebelles s'ils peuvent m'entendre. Ici, il n'y en a pas.

**M. Henry Bergasse,** Il y en a qui leur feront la commission !

**M. Abdallah Tebib.** Je leur dis : si vous combattez pour avoir l'égalité, la liberté, la fraternité, nous avons tout cela. Je m'explique.

Egalité : j'ai été élu sur une liste de quatre députés qui comprenait notre président Portolano, deux autres collègues et moi-même. Je suis Musulman. J'ai été élu au suffrage universel par le collège unique où, ensemble, Musulmans et Européens ont voté.

Il y a égale ent des femmes députés dans notre Assemblée. Mlle Sid Cara est secrétaire d'Etat dans le premier Gouvernement de la Ve République. D'autres femmes sont députés ou maires. A Bône, le conseil général dont je fais partie comprend une femme.

Liberté : il nous est permis à tous de nous exprimer, soit par écrit, soit verbalement, à la seule condition de ne pas porter atteinte à la sûreté extérieure ou intérieure de l'Etat.

Fraternité : elle n'existe pas seulement depuis le 13 mai 1958, mais depuis plus d'un siècle que nous combattons ensemble à travers le monde entier. (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

C'est là que la fraternité est née, parce qu'elle est scellée dans le sang. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Nous avons combattu pour l'honneur du même drapeau. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je rappelle ses couleurs qui sont le bleu, le blanc et le rouge. (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

Des milliers de tombes jalonnent les routes du monde, et les croix, les croissants et les étoiles se côtoient, qui prouvent que subsiste même dans la mort cette fraternité des combattants. Quand arrive une balle, un éclat de grenade ou d'obus, il frappe sans distinction un chrétien, un musulman ou un israélite. (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

**M. Alain de Lacoste Lareymondie.** Voilà une bonne leçon.

**M. Abdallah Tebib.** Mesdames, messieurs, je crois qu'il est normal pour celui qui a combattu pour son drapeau de vivre à l'ombre du même drapeau. A notre connaissance, nous avons été inscrits sur le registre d'une mairie sur laquelle flottait le drapeau français ; à l'école nous avons appris la langue de Racine et de Victor Hugo ; nous nous exprimons en français, sans renier notre religion, car la France est aussi une nation musulmane.

Pour terminer, je ne serais pas un vieux soldat si je ne rendais pas un hommage particulier à notre armée. Je m'incline devant tous les morts et je salue respectueusement les drapeaux et les étendards.

Aussi bien à M. le Premier ministre — je regrette qu'il ait quitté son banc — qu'aux autres membres du Gouvernement, j'adresse maintenant une prière que j'emprunte aux paroles divines prononcées par notre Prophète :

« Quand tu es né, tu pleurais et ceux qui t'entouraient riaient parce qu'ils étaient heureux de ta naissance ; pendant toute ta vie, conduis-toi de telle sorte qu'à ta mort tu souries et que ceux qui t'entourent te pleurent. »

Vive la France ! (*Vifs applaudissements au centre droit, à droite et sur quelques bancs au centre et à gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. Biaggi.

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** Je renonce à la parole, car on ne doit rien ajouter à ce que vient de dire le commandant Tebib, et je regrette qu'en haut lieu on ne l'écoute pas davantage. (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. de Broglie.

**M. Jean de Broglie.** La pacification militaire de l'Algérie est chose aujourd'hui pratiquement terminée, mais nu ne saurait dire que la rébellion soit pour autant vaincue.

Simplement, celle-ci a cessé de tirer sa force de l'intérieur du pays, elle s'appuie maintenant sur des troupes stationnées au dehors, sur des données internationales tirées de la guerre froide, enfin, hélas ! elle attire encore certains Algériens comme une espèce de garant de la revendication initiale de dignité collective et individuelle qui émanait, il y a six ans, de l'ensemble du peuple algérien.

Qu'on le veuille ou non, nous sommes donc devant un problème politique au sens le plus élevé du terme. Telle est la vérité première dont tout le reste découle.

La réponse à ce problème doit être politique, c'est-à-dire qu'elle doit tenir compte de toutes sortes de facteurs et constamment viser au point de conjonction entre ce qui est souhaitable et ce qui est possible.

Nous traversons dès lors des épreuves complexes et cruelles qui meurtrissent bien des cœurs. Cela devrait donner à nos débats plus d'amitié que de rancœur.

Si dures que soient les choses, nous sommes ici pour peser objectivement les faits et nous devons nous dire, dans ces épreuves, que ni l'intellectualisme irréel, ni les simplifications excessives, ni le nationalisme ombrageux n'apporteront à ces épreuves-là la fin politique que nous cherchons, honorable dans ses moyens, exemplaire dans ses résultats, prochaine dans ses effets.

Honorable dans ses moyens : ceux-ci sont clairs, le cessez-le-feu avec ceux qui se battent, l'apaisement des esprits, enfin l'acte d'autodétermination, c'est-à-dire le libre choix. Et il doit être précisé que ce choix doit être un choix, ce qui signifie que le tryptique : francisation, association ou sécession, doit rester officiellement ouvert, comme d'ailleurs cela a toujours été entendu.

Ce choix doit être libre, ce qui signifie que la France devra organiser cette consultation de manière que son résultat soit indiscutable et que nous n'ayons pas à le recommencer.

Exemplaire dans ses résultats : il doit être dit et redit que, quel que soit le verdict des urnes, la sécurité morale et matérielle de chacun sera garantie de façon effective, concrète et permanente, et que la liberté et l'équilibre des communautés sera assuré par des règles qui correspondront au caractère exceptionnel de la société algérienne.

Ou bien l'Algérie restera par son choix intégrée à la France, ou bien, comme chaque fois que lorsque plusieurs communautés vivent sur un même terre avec le droit légitime d'y demeurer, l'Algérie aura devant elle la solution d'Israël ou la structure du Liban, c'est-à-dire la plongée vers une partition désastreuse et irréelle ou l'orientation vers une association de collectivités régionales, à prépondérance variable, aux libertés équilibrées, unies entre elles d'abord, et organiquement associée à la France. Cela signifie, par ailleurs, un système de double nationalité et peut-être de double législation.

La fin que nous cherchons doit être encore au-delà des passions et au-delà des préférences, prochaine dans ses effets. J'attire votre attention sur le facteur temps, dont l'incidence est faible si l'on s'en tient aux données financières et militaires de la guerre, mais qui est capital au regard des termes politiques et psychologiques du problème.

Car c'est bien cet élément de durée qui nous oblige, si nos buts restent les mêmes et tendent toujours à assurer une union organique entre la France et l'Algérie, à adapter nos moyens, c'est-à-dire notre politique, au flot mouvant des idées, des techniques et des forces du monde, et qui nous oblige constamment à modifier la voilure.

Et qui ne voit que la seule durée des choses rend impossible de considérer le problème comme étant celui de l'Algérie seule dans le cadre de la France seule ?

D'ailleurs, comme le disent les philosophes, il y a plusieurs sortes de temps qui avancent à un rythme différent. Il y a le temps métropolitain, dont la durée risque de conduire au découragement et à l'abandon.

Il y a le temps international, dont les heures s'égrènent à l'horloge de l'O. N. U. et dont l'écoulement embarrasse nos alliés, compromet l'Europe, ébranle la Communauté.

Il y a le temps africain où les nationalismes s'étendent et se fortifient en un rythme constant.

Il y a le temps de la guerre froide, qui risque de conduire un jour à la présence de volontaires chinois avec toutes les conséquences que le monde en tirera.

Sur tous les plans, gagner du temps, c'est gagner pour la France. Je voudrais insister ici sur ce que je considère comme une autre vérité première de la situation politique : aussi longtemps que la guerre durera, le temps travaillera contre nous ; dès que les hostilités cesseront, le temps travaillera pour nous.

Ce qui importe donc est de tenter d'abréger l'état de guerre et ses conséquences dont la prolongation immobile accentue le fossé qui sépare Européens et Musulmans, durcit les positions et rend de plus en plus difficile l'apaisement des cœurs et des esprits.

Ce qui importe ensuite, quelles que soient les préférences, est d'éviter la division des Français qui perdrait tout, car il faut que la France parvienne aussi forte et unie que possible au seul jour qui compte : celui de l'autodétermination. Je dirai même que c'est en contribuant à l'unité morale du pays derrière cette politique que chacun acquiert, par sa loyauté, le droit et le poids de lutter au jour de l'autodétermination pour la solution qui a sa préférence.

Nous ne pouvons donc pas nous tenir immobiles et laisser venir, passifs, le jour le plus lourd de destin que nous avons nous-mêmes appelé.

La politique du pire, c'est-à-dire celle qui retarde, qui bloque la recherche politique du problème, serait, à mon sens, la pire des politiques. Il est à craindre que ceux qui s'imaginent qu'il est bon pour la France que le F. L. N. se rapproche de Moscou parce que cela obligerait les Etats-Unis à s'engager en Algérie ne se trompent lourdement. Il est beaucoup plus vraisemblable que la Russie et l'Amérique se refuseront à faire de l'Algérie une nouvelle Corée, qu'ils répugneront à enliser la guerre froide dans cette zone et qu'ils chercheront ensemble et sur nôtre dos à construire leur solution par quelque Yalta africain.

Il y a donc la nécessité de se hâter, il y a le danger des fossés qui se creusent, des positions qui se durcissent, de la nation qui se lasse, il y a le monde qui change.

A cause de tout cela, il nous faut avancer et le 8 janvier prochain une étape politique devra être franchie. Dans les circonstances actuelles, s'y refuser serait se précipiter dans l'aventure ; l'accepter, c'est avancer la solution du problème.

Je voudrais noter à ce sujet que, s'il est souhaitable de répondre au désir évident de nombreux Algériens de gérer leurs propres affaires, il faut que les mécanismes que l'on va mettre en place répondent à la double condition d'être provisoires et de ne présenter aucun caractère étatique.

S'il n'en était pas ainsi, d'une part on dépasserait l'autodétermination, ce qui serait contraire à notre politique, mais on courrait aussi le risque d'une « baodisation » de l'Algérie, de la constitution d'organes auxquels nous ferions de multiples concessions dont un jour le F. L. N. risquerait d'hériter sans en être en rien redevable à la France.

Au fond, trois choses sont capitales : la première est le rapprochement des communautés ; la seconde est la démonstration devant le monde de la sincérité de nos intentions et la troisième est que la France parvienne forte, unie, rayonnante à l'épreuve de l'autodétermination pour que sa force d'attraction soit un élément décisif de la consultation.

Nous nous battons pour que l'Algérie choisisse de faire son destin avec la France. Nous nous battons donc pour l'autodétermination, parce qu'elle est le contraire de la tyrannie arbitraire qui menace l'Algérie. Et nous disons bien haut que, si la frontière du monde libre passe par l'Algérie, ce n'est pas parce que la France y est, mais parce qu'elle entend n'y rester qu'avec l'accord des Algériens. (*Applaudissements au centre, à gauche et sur plusieurs bancs à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Thomazo. (*Applaudissements à droite et au centre droit.*)

**M. Jean Thomazo.** Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, dois-je m'adresser à un ou à deux Premiers ministres du Gouvernement de la République ? (*Mouvements divers.*)

Depuis que le ministre des affaires algériennes a reçu, pour l'Algérie, les pouvoirs du Premier ministre, nous sommes fondés à nous demander s'il n'existe pas déjà en préparation deux gouvernements, l'un pour l'Algérie, l'autre pour la métropole et si, par conséquent, la sécession n'est pas délibérément envisagée par le pouvoir.

Nous nous demandons si ce gouvernement, même provisoire, ne sera pas habilité à reprendre à son compte les négociations interrompues avec le G. P. R. A. à Melun sans les restreindre au cessez-le-feu et en les étendant au domaine des accords politiques.

Ainsi serait tenue en apparence la parole maintes fois donnée que l'on ne négociera pas de Paris avec le seul F. L. N. Ainsi serait prédéterminé le référendum sur l'autodétermination qui ne doit jouer que lorsque la sécurité sera revenue.

A qui fera-t-on croire que les Algériens pourront librement se déterminer pour une Algérie dans la France ou pour une Algérie algérienne hors de la France, si l'Algérie est déjà dotée d'institutions politiques autonomes dirigées par un Premier ministre, même provisoire ?

Nous ne pouvons vous suivre sur cette voie, monsieur le Premier ministre. Nous avons trop souffert de l'équivoque qui semble avoir été la règle de votre gouvernement pour accepter de la prolonger.

Il s'agit bien d'une équivoque, en effet, quand on parle d'une Algérie algérienne liée à la France sans définir quels seront ces liens. Nous avons déjà tenté des expériences malheureuses de ce genre avec la Tunisie et avec le Maroc. Nous savons que les liens se distendent vite et que, très facilement, ils se rompent.

La République algérienne que vous voulez créer contre la volonté de la majorité des habitants de l'Algérie, cette République signifie à coup sûr l'indépendance. Comme le disait M. Djebbour tout à l'heure, c'est à très brève échéance l'hostilité d'une nouvelle république contre la France.

Vous semblez, on semble croire que l'Algérie française est un rêve. Pour nous, c'est une réalité que vous êtes en train de tuer. Les rêveurs sont plutôt de votre côté, du côté de ceux qui croient à la possibilité d'une République algérienne liée pour toujours à la métropole

Ayez donc le courage de nous dire que vous vous résignez à envisager l'abandon de l'Algérie. Alors le pays pourra juger en parfaite connaissance de cause. Mais, de grâce, ne continuez pas à laisser croire à la nation que la République algérienne est la clé de la fin des combats et que, ces combats terminés, l'armée française sera maintenue outre-Méditerranée.

Vous avez décidé que les résultats du référendum en Algérie seraient comptabilisés par département. Vous avez affirmé, par ailleurs, que la France n'abandonnerait jamais ceux des Algériens qui désireraient conserver la nationalité française. C'est donc vers une partition que vous vous orientez, une partition à base de transfert de population et de regroupement.

Alors, qu'on le dise !

Pensez-vous donc que le G. P. R. A. sera d'accord sur un projet de partition ? Et, en supposant qu'il le soit, pensez-vous que les départements où seraient regroupés les Algériens citoyens français pourront vivre en paix avec la ou les républiques algériennes qui les enserreraient ?

Cette solution ne peut apporter la paix.

Craignez, bien au contraire, qu'elle n'éternise la guerre et que les malheureux qui auraient voulu rester Français ne soient voués à une destruction fatale.

Que dirai-je de votre projet d'autodétermination des diverses communautés algériennes ? Ces communautés ont des traditions, des habitudes, des religions et parfois même une langue différentes, mais elles sont intimement mélangées au sein de chaque agglomération, au sein de chaque douar.

Faut-il rappeler qu'il n'existe pas en Algérie un village qui n'ait son commerçant mozabite ou israélite ?

Allez-vous regrouper les mozabites dans le Mzab ? Ce serait consommer la ruine de cette population.

En divisant l'administration suivant les communautés, vous allez à l'encontre du travail d'unification qui a été l'idée maîtresse de la politique française en Algérie depuis plus de cent ans.

Au nom du sens de l'histoire, allez-vous revenir aux rivalités, aux luttes sanglantes, à l'anarchie d'avant la conquête ?

Allez-vous ruiner toute l'œuvre civilisatrice de la France ?

On est confondu en voyant à quelles extrémités vous poussez le désir de sortir à tout prix d'une impasse où vous vous êtes mis vous-mêmes par le refus obstiné de considérer qu'il n'y avait pour les Algériens que deux solutions : ou l'Algérie indépendante ou l'Algérie province française intégrée dans la République, mais jouissant de larges libertés provinciales, dans un statut adapté.

Pour nous, qui n'avons jamais envisagé que ce dilemme, nous avons choisi de nous battre, de continuer à nous battre pour la province française d'Algérie, parce que nous savons que le maintien de l'Algérie dans la République est nécessaire à la

sécurité de la patrie, comme l'a brillamment démontré tout à l'heure le président François Valentin, parce que nous savons que l'Algérie hors de la France porterait un préjudice énorme à l'intérêt et au niveau de vie des populations au Nord et au Sud de la Méditerranée, enfin, parce que nous pensons que l'honneur de la nation et de son armée serait définitivement ruiné par un ultime abandon.

Dans son ordre du jour à l'armée du 8 juin 1958, le général de Gaulle disait :

« Je sais l'œuvre que, sous les ordres de vos chefs, vous accomplissez avec un courage et une discipline exemplaires pour garder l'Algérie à la France et pour la garder française. »

Ces paroles, qui avaient profondément retenti au cœur de chacun d'entre nous, pensez-vous que l'armée les ait oubliées ?

Comment, après ces paroles, faire admettre à l'armée une république algérienne ?

Il viendra un jour où le pays, aujourd'hui mal informé de ces problèmes, comprendra que la perte de l'Algérie sonne le glas de ses libertés, de sa prospérité et de son honneur.

Craignez alors, messieurs, la colère de la nation, la colère de son peuple, la colère de ses légions.

Pour nous, députés sans pouvoir, nous ne pouvons que crier dans cette Assemblée ce que les sénateurs de Rome criaient à leurs tribuns dans les heures les plus graves où l'intégrité de l'Empire était menacée : *Caveant consules !* (*Vifs applaudissements sur plusieurs bancs à droite et au centre droit.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jarrosson. (*Applaudissements à droite.*)

**M. Guy Jarrosson.** L'Algérie, chair et sang de la France, tient au cœur de chacun d'entre nous.

Le temps n'est pas si loin, mes chers collègues, où, à l'appel entendu le 13 mai, se levait sur nous une immense espérance ; le temps n'est pas si loin où, réunis dans cette Assemblée, nous nous levions d'un seul élan pour célébrer, dans des applaudissements unanimes, une doctrine qui était la nôtre à tous.

**M. Eugène Claudius-Petit.** Pas tout à fait unanimes.

**M. Guy Jarrosson.** Monsieur le Premier ministre, je me souviens d'être monté à la tribune et d'avoir rappelé que le statut futur de l'Algérie devait être l'œuvre commune, préparée par les députés élus, mandataires réguliers de l'Algérie, province française.

Ces visages fraternels se trouvent maintenant opposés.

Opposés pourquoi ?

La nation avait appelé à sa tête un homme pour lequel les républicains français avaient senti se réveiller chez eux le vieux sentiment monarchiste : ils avaient trouvé quelqu'un à aimer.

Cet homme a oublié que le roi règne et ne gouverne pas ; il a gouverné au lieu de régner, au lieu d'être l'arbitre. Il a pris sur lui, monsieur le Premier ministre, des responsabilités qui devaient être les vôtres. Il s'ensuit un divorce de pensée. Il a conduit les hommes à se poser la question : Qui faut-il suivre, l'homme ou l'idée ? Vous avez choisi l'homme. Et le Premier ministre que vous êtes, les hommes de votre équipe, que connaissent-ils de la politique gouvernementale ?

Deux grands virages ont été pris, le 16 septembre 1959 et le 4 novembre 1960. En ces deux occasions, le communiqué du conseil des ministres a simplement ajouté à la liste des questions examinées par le conseil, une petite phrase : « M. le Président de la République a exposé les grandes lignes de la déclaration qu'il se propose de faire ce soir ».

Ainsi donc, la politique du Gouvernement n'était pas définie devant le conseil des ministres. Vous en étiez, messieurs du Gouvernement, simplement les auditeurs, et encore, seulement pour les grandes lignes. Et si, par hasard, se levait dans vos rangs un vent de révolte, vous passiez, comme les journaux l'ont écrit, au confessionnal. (*Mouvements divers.*)

Quant au Parlement, vous lui avez laissé le pouvoir de contrôle qui, avec le pouvoir législatif, est inscrit dans la Constitution. Mais ce pouvoir de contrôle, comment l'exerce-t-il ?

Nous avons aujourd'hui un débat sur l'Algérie, certainement l'un des plus importants de cette session. Vous avez voulu qu'il se déroule en une seule séance, dans l'écrasement d'une journée commencée à onze heures hier matin et qui, ce matin, à cinq heures, n'est pas achevée. Lorsque ce débat sera terminé, aucun vote ne le sanctionnera.

**M. Michel Habib-Deloncle.** Déposez une motion de censure !

**M. Guy Jarrosson.** Nous avons parlé, exposé nos idées. Nous ne savons pas le cas qu'en fera le Président de la République.

**M. Michel Habib-Deloncle.** Vous n'osez pas déposer une motion de censure.

**M. Jean-Marie Le Pen.** Plutôt une motion de renvoi en Haute Cour.

*A gauche.* Pour vous !

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** Ne criez pas Noël...

**M. Guy Jarrosson.** La question va être posée au pays.

J'y vois les inconvénients suivants : elle va permettre au Président de la République d'opposer le pays au Parlement.

**M. Daniel Dreyfous-Ducas.** Pas du tout.

**M. Paul Mirguet.** Le référendum, c'est la démocratie directe sans intermédiaire.

**M. Guy Jarrosson.** Il va permettre de prédéterminer le destin de l'Algérie. Il va conduire à une habile extrapolation. Cette extrapolation consiste à le considérer comme une confiance au chef qui s'avance, masqué, sur des chemins que nous ne connaissons pas.

Il va permettre enfin, comme plusieurs collègues l'ont rappelé tout à l'heure, que les électeurs répondent « oui » parce que c'est plus commode, parce que c'est plus facile de répondre « oui ». Comme il vous l'a été dit, si, dans les épreuves critiques de notre histoire, le pouvoir avait posé la question « voulez-vous la paix ? », sans en dire le prix, il aurait obtenu le oui de la faiblesse et l'histoire de France en eût été changée.

Qu'espérer de bon du référendum ? Une vague, portant à sa tête le chef de l'Etat, seul, toujours seul, de plus en plus seul ?

**M. Daniel Dreyfous-Ducas.** Non ! Il a le Parlement avec lui.

**M. Raymond Joyon.** Lequel ?

**M. Guy Jarrosson.** Ce qu'une vague apporte, une autre l'emporte.

Puisse-t-elle, dans son reflux, ne pas entraîner de ruines, ne pas découvrir une Afrique du Nord asservie à nos adversaires, une France menacée, divisée contre elle-même et ramenée aux limites de 1815.

Alors quel remords pour vous qui, de vos propres mains, auriez forgé votre malheur !

Il est temps encore. Soumettez votre projet au Parlement. Acceptez ses avis. Tenez compte de ses critiques. Et, s'il subsiste un conflit, alors, soumettez-le au référendum, car c'est bien là le rôle du référendum : trancher le conflit entre les pouvoirs légaux.

**M. André Fanton.** Pas du tout !

**M. Daniel Dreyfous-Ducas.** Les électeurs ne sont tout de même pas des imbéciles !

**M. Guy Jarrosson.** Vous venez de faire voter le projet de force de frappe de la manière que vous connaissez, c'est-à-dire que, repoussé deux fois par le Sénat, trois fois en cette Assemblée il n'a pu recueillir de vote puisque, par trois fois, vous avez posé la question de confiance à laquelle a répondu la motion de censure.

Il n'y a pas eu de vote positif du projet de force de frappe. J'eusse compris que vous le soumettiez au référendum, puisqu'il y avait conflit entre le Gouvernement et le Parlement. Mais sur l'Algérie, aucun texte — donc aucun conflit — n'existe.

Je vous en supplie, hommes du Gouvernement, ne confiez pas au jeu de hasard le droit de nos frères d'Algérie d'être et de rester Français. (*Applaudissements à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Borroco (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

**M. Edmond Borroco.** Mesdames, messieurs, la nuit passe, l'aube arrive et mes pensées, comme les vôtres, vont vers ces djebels où nos petits soldats du contingent rentrent de leurs patrouilles de nuit. La confiance de la population renaît avec l'aube.

Vous aussi, mes chers collègues, vous avez fait votre devoir hier et cette nuit. Vos discussions, parfois passionnées, parfois divergentes, s'inspiraient toutes du même espoir de trouver une solution au problème de l'Algérie.

Nous avons senti, à travers tous ces discours souvent émouvants, passer un souffle nouveau, celui de l'Algérie nouvelle.

Ne parlons plus des fautes et des erreurs passées, sur lesquelles on a suffisamment insisté. Il est, cependant, une erreur très grave, qu'on n'a pas mentionnée : celle qui a consisté, vers les années 1900, à accorder l'autonomie financière à l'Algérie, ce qui a eu pour effet de jeter un voile épais entre elle et la

métropole. Il a fallu, M. le Premier ministre l'a dit, rattraper le temps perdu, en attribuant à l'Algérie deux milliards en 1959 et quatre en 1960.

Mais l'effet s'en fait déjà sentir : à chacun de mes voyages là-bas, je constate, par exemple, que le nombre des maisons a augmenté. On peut dire, et on le dit, même dans les milieux F. L. N., qu'en deux ans le général de Gaulle a fait plus que les autres en cinquante ans.

**M. Michel Habib-Deloncle.** Très bien !

**M. Edmond Borroco.** Je voudrais, monsieur le Premier ministre, vous faire part de l'inquiétude que je ressens au fond du cœur.

Député des marches de l'Est, je me déplace souvent dans les pays limitrophes. Eh bien ! je vous adjure d'organiser, comme le fait le F. L. N., des tournées de propagande dans les pays étrangers, qui sont souvent mal informés. Vous devez savoir que, de Cologne à la frontière de Bâle, par exemple, des parlementaires allemands font des conférences contre la légion étrangère et en faveur du F. L. N.

**M. Eugène van der Meersch.** Il en est de même en Belgique.

**M. Edmond Borroco.** J'ai d'ailleurs eu l'honneur d'aller porter la contradiction dans une de ces réunions. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Mais je veux être bref.

L'Algérie ressemble aujourd'hui à un malade convalescent. La maladie avait entraîné un affaiblissement général, mais la fièvre tombe. On l'a dit : les opérations militaires touchent à leur fin et l'espoir renaît.

Monsieur le Premier ministre, le grand problème auquel vous devrez vous atteler est celui que pose la jeunesse d'Algérie. Plus de 65 p. 100 de la population n'a pas trente ans. Vous devrez l'orienter vers les techniques nouvelles. Vous trouverez l'emploi de toutes ces forces qui montent en Algérie où le niveau de vie doit s'élever.

Le préfet de Sétif m'a déclaré que le revenu moyen par individu était de 40.000 anciens francs dans la région qu'il administre. C'est là une constatation qui épouvante quand on songe au niveau de vie du Français moyen.

**M. Eugène-Claudius Petit.** Pauvre égalité !

**M. Edmond Borroco.** Je vous apporte le témoignage d'un député des marches de l'Est et je voudrais, mes chers collègues algériens, exprimer ici une pensée de reconnaissance pour ceux d'entre vous qui sont venus se battre pour la libération de notre Alsace et de notre Lorraine.

En 1870, l'Algérie a servi de deuxième patrie à nos grands-pères et beaucoup de villages de chez vous portent les noms de nos villages d'Alsace. Enfants, nous avons appris à aimer ces zouaves et ces tirailleurs algériens dont nous parlaient nos grands-pères. On nous a conté leur dernière charge à Froeschviller et à Reischoffen et l'on nous a dit qu'ils reviendraient un jour. Ils sont en effet revenus, une première fois en vainqueurs en 1918 et de nouveau en 1939 et en 1945 avec la première armée, la D. F. L. et la division Leclerc.

Aujourd'hui, les jeunes d'Alsace avec leurs camarades de toutes les provinces de France, vont en Algérie payer une partie de leur dette de reconnaissance envers cette terre, et il faut voir leur moral quand ils « crapaütent » dans les djebels.

Trop souvent, hélas ! ils viennent dormir de leur dernier sommeil dans les cimetières de nos villages d'Alsace, à côté de vos anciens.

J'avais un ami qui était caïd ; c'était un vieux serviteur de la France. Son grand-père avait déjà servi notre pays en 1870. Il vient d'être assassiné par le F. L. N. Il m'avait confié son fils que j'élèverai comme mon fils dans l'amour de la France.

Croyez que toute l'Alsace ainsi que toutes nos provinces sentent — et le débat d'aujourd'hui vous en apporte la preuve — que la vocation de l'Algérie nouvelle est une vocation française (*Applaudissements à droite*) et elle ne peut être que française grâce au général de Gaulle. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Le Pen.

**M. Jean-Marie Le Pen.** Mesdames, messieurs, il se fait tard et notre bouche est amère.

Je ne sais d'ailleurs auquel de ces duettistes m'adresser ce soir (*l'orateur désigne le banc des ministres*), car l'un est le nouveau ministre de l'Algérie et l'autre est l'ancien. J'ignore lequel est le bon.

Aujourd'hui encore, c'est le Premier ministre qui a pris la parole au nom d'un département maintenant vidé de son contenu au profit de M. Joxe qui, de la diplomatie, par l'enseignement, est maintenant passé à la conduite des affaires algériennes.

Je voudrais tout d'abord, mesdames, messieurs, relever un certain nombre d'inexactitudes proférées à cette tribune.

Il est, en particulier, lassant de toujours entendre les gens qui siègent sur ces bancs (*l'orateur désigne la gauche et le centre*) s'approprier les mérites de toute la politique faite en Algérie. Tout de même, que l'on me permette de dire, puisque les socialistes ne veulent pas s'en vanter, pour de nombreuses raisons, qu'il y a trois ans, avant l'arrivée du général de Gaulle, l'effort de rénovation avait été entrepris en Algérie. Il était déjà amorcé et vous n'avez fait que le poursuivre. Vous avez terminé l'oléoduc d'Hassi-R'Mel comme un certain nombre de barrages (*Vives protestations au centre et à gauche*)...

**M. Daniel Dreyfous-Ducas.** M. le Premier ministre l'a dit ce matin.

**M. André Fanton.** Vous n'étiez sans doute pas là, monsieur Le Pen.

**M. Jean-Marie Le Pen.** J'étais là.

**M. André Fanton.** Alors ?

**M. le président.** Laissez parler l'orateur !

**M. Jean-Marie Le Pen.** D'ailleurs, monsieur Fanton, vous aurez tout loisir, à sept heures du matin, de prendre ma place et d'exposer, avec votre magnifique talent, ce que vous pensez.

Quoi qu'il en soit, vous tournant toujours vers ces bancs (*l'orateur désigne la droite*), vous reprochez à ceux qui les occupent je ne sais quel esprit rétrograde qui aurait caractérisé la politique en Algérie avant votre arrivée au pouvoir.

Je voudrais vous rappeler un certain nombre de choses.

Dans une période où le général de Gaulle disposait de pouvoirs dictatoriaux et tenait le pouvoir en Algérie, de 1943 à 1945, qu'est-ce qui a été fait ?

**M. Michel Habib-Deloncle.** L'ordonnance de Constantine !

**M. Jean-Marie Le Pen.** Quand, en 1951, cent vingt députés R. P. F. sont venus sur ces bancs, quelle initiative législative ont-ils prise en faveur de l'Algérie ?

Aucune.

*Au centre.* Et les poujadistes, qu'ont-ils fait pour la réforme fiscale ?

**M. Jean-Marie Le Pen.** Je vais citer un fait.

Il y a deux ans et demi, dans un bureau de cette Assemblée, un certain nombre d'hommes politiques étaient réunis. Il s'agissait de pourvoir au remplacement d'un élu parisien. Le Front national des combattants, que j'avais l'honneur de présider, présentait la candidature de M. Ahmed Djebbour, estimant, en effet, dans la conception qu'il avait de l'Algérie française, qu'un Musulman d'Algérie pouvait être député de Paris au même titre qu'un Breton ou un Corse.

Plusieurs des hommes qui participaient à cette réunion accueillirent cette suggestion avec réticence, et l'un deux la combattit plus particulièrement, c'était M. Habib-Deloncle.

**M. Michel Habib-Deloncle.** C'est faux !

**M. Jean-Marie Le Pen.** C'est vrai !

Vous vous êtes opposé à cette candidature et je ne dirai pas, d'ailleurs, les termes que vous avez employés à cette époque. (*Interruptions à gauche et au centre.*)

**M. Edmond Bricout.** M. Habib-Deloncle, à cette époque, n'était pas parlementaire !

**M. Jean-Marie Le Pen.** Je vous dis que M. Habib-Deloncle était présent à la réunion ; il y représentait les républicains sociaux (*Interruptions à gauche et au centre.*)

**M. André Fanton.** Vous le dites. Sans doute. Mais ce n'est pas une preuve.

**M. Jean-Marie Le Pen.** Ne m'interrompez pas sans arrêt. Je vous dis que M. Habib-Deloncle était là et je vous mets au défi de m'apporter la preuve de votre contradiction.

**M. Michel Habib-Deloncle.** Je vous dis que vous proférez une contre-vérité.

**M. Jean-Marie Le Pen.** Vous n'étiez pas à cette réunion, monsieur Habib-Deloncle ?

**M. Michel Habib-Deloncle.** J'y étais, mais je n'ai pas dit ce que vous prétendez.

**M. Jean-Marie Le Pen.** J'enregistre l'aveu.

**M. Raymond Schmittlein.** Ce n'est pas un aveu, c'est un démenti !

**M. Christian de La Malène.** Et tout cela est bien passionnant, vous ne trouvez pas ? (*Rires à gauche et au centre. — Protestations à droite.*)

**M. Jean-Marie Le Pen.** Monsieur de La Malène ne manque pas d'humour.

Si ce que je dis vous ennuie, monsieur de La Malène, vous pouvez sortir. Vous n'avez pas habitué l'Assemblée à vos dithyrambes.

**M. Georges Bourriquet.** On s'amuse trop pour s'en aller !

**M. le président.** Je vous en prie, messieurs, cessez ces colloques afin que M. Le Pen puisse terminer.

**M. Jean-Marie Le Pen.** Au demeurant, je vais être très bref. J'ai attendu jusqu'à cette heure, moi aussi, pour pouvoir intervenir dans un débat qualifié de capital, et auquel le Gouvernement a accordé dix heures dont huit heures de séance de nuit. Je souhaite qu'on me laisse parler.

Monsieur le Premier ministre, vous allez organiser un référendum ; vous allez mettre la patrie aux voix. Je voudrais simplement vous faire observer que vous vous fondez sur l'article 72 de la Constitution et que vous prétendez, par ce moyen, pouvoir transformer l'organisation administrative des départements d'Algérie.

Je vais simplement vous rappeler ce que vous-même, non pas le sénateur Michel Debré — je ne veux pas vous accabler sous vos innombrables écrits et discours ; on ne piétine pas les cadavres. (*Protestations à gauche et au centre*)...

**M. Henri Karcher.** Un peu de décence !

**M. Jean-Marie Le Pen.** ... je veux vous rappeler, dis-je, ce que vous avez écrit en tant que Premier ministre, répondant à une question que je vous avais posée le 8 avril dernier.

Voici la question :

« M. Le Pen demande à M. le Premier ministre s'il estime, sous réserve de l'appréciation éventuelle du Conseil constitutionnel, qu'en vertu des pouvoirs réglementaires prévus par la Constitution, le Gouvernement ait la possibilité de transformer le statut d'un département en celui de département d'outre-mer et notamment de transformer des départements algériens en départements d'outre-mer pouvant devenir Etats membres de la Communauté, puis Etats indépendants. »

Répondant à cette question en débordant très largement les limites que je m'étais fixées, vous m'avez écrit ceci :

« La Constitution n'a jamais prévu la possibilité pour des départements de se transformer en territoires d'outre-mer, ni à plus forte raison de devenir Etats membres de la Communauté ou Etats indépendants. D'autre part, la transformation des territoires d'outre-mer en Etats de la Communauté ne pouvait avoir lieu que pendant les quatre mois qui ont suivi l'entrée en vigueur de la Constitution. Aucune transformation en Etats de la Communauté, aucune sécession de la République ne sont donc constitutionnellement possibles pour les départements et territoires faisant actuellement partie de la République française. »

Cette réponse me semble suffisante en elle-même pour écarter délibérément la possibilité d'une application de l'article 72.

Encore une fois, je le répète, je me réfère à l'un de vos textes.

Mais nous en sommes au moyen. Par le moyen d'un référendum illégal, illégitime et immoral (*Interruptions à gauche et au centre*), vous allez tenter d'abuser le pays sur le fond même de votre politique alors que l'on peut affirmer, sans risquer d'être démenti, que dans le domaine militaire tout se passe comme si l'on espérait et même comme si l'on favorisait un échec de nos armes (*Protestations à gauche et au centre*) ou des opérations militaires qui se préparent. (*Nouvelles et vives protestations sur les mêmes bancs.*)

Chacun endosse ici la responsabilité de ce qu'il dit. (*Exclamations à gauche et au centre. — Applaudissements à droite. — Bruit.*)

**M. André Fanton.** Vos responsabilités, à vous, sont lourdes.

**M. Jean-Marie Le Pen.** J'affirme que des mesures n'ont pas été prises pour parer aux menaces extrêmement pressantes qui pèsent actuellement sur les frontières Est et Ouest de l'Algérie.

Vous ne donnez pas à l'armée française les moyens nécessaires pour gagner cette guerre ni sur le plan matériel, ni sur le plan strictement militaire, ni sur le plan politique, ni sur le plan psychologique.

Les réveils de votre politique seront extrêmement pénibles.

Quoi qu'il en soit, vous avez assumé cette responsabilité et je ne sais pas si vous sentez que sur ces bancs flotte ce soir l'ombre de Pierre Laval. (*Vives protestations prolongées à gauche et au centre. — Sur ces bancs, les députés font claquer leur pupitre.*)

**M. Raymond Schmittlein.** Non ! C'est inadmissible.

*Au centre.* Rappel à l'ordre !

**M. René Tomasini.** C'est honteux !

*Plusieurs voix au centre et à gauche.* Voyou !

**M. Jean-Marie Le Pen.** Monsieur Tomasini...

**M. le président.** Non, monsieur Le Pen ! Je vous prie de conclure.

**M. Jean-Marie Le Pen.** M. Tomasini vient de me traiter de voyou !

*Nombreux députés à gauche et au centre.* Oui ! oui ! voyou !

**M. Jean-Marie Le Pen.** Je veux apporter la preuve à l'Assemblée que M. Tomasini est, lui, un voyou. (*Vives protestations à gauche et au centre. — Claquements de pupitres. — Bruit.*)

**M. René Tomasini.** Je n'ai pas dit que M. Le Pen était un voyou !

**M. le président.** Un peu de calme ! M. Le Pen va conclure. (*Exclamations au centre et à gauche.*)

**M. Pierre Charié.** Monsieur le président, nous exigeons des excuses, ou M. Le Pen ne parlera pas. (*Protestations à droite. — Bruit prolongé.*)

**M. Jean-Marie Le Pen.** Je ne m'excuserai pas.

*Sur de nombreux bancs à gauche et au centre.* Des excuses !

**M. Jean-Marie Le Pen.** Non ! Nous ne sommes pas encore en dictature.

*Au centre.* Voyou ! (*Bruit prolongé.*)

**M. le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à cinq heures trente-cinq minutes, est reprise à cinq heures quarante minutes.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

La parole est à M. Souchal.

**M. Pierre Bourgoin.** Je demande la parole, pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Bourgoin.

**M. Pierre Bourgoin.** Monsieur le président, j'ai fait pendant cinq ans la guerre dans les forces de la France libre. Je peux le prouver par dix-sept citations et trente-sept blessures.

Je demande que M. Le Pen soit mis en demeure de retirer les paroles qu'il a prononcées ici. (*Applaudissements à gauche et au centre. — Interruptions au centre droit et à droite.*)

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** Retirez donc le serment que vous avez prêté à Alger ! (*Protestations à gauche et au centre.*)

**M. Pierre Bourgoin.** Envoyez une camisole de force à M. Biaggi! (*Protestations au centre droit et à droite. — Bruit.*)

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** Et ramenez-nous le capitaine Moureau ! (*Exclamations à gauche et au centre. — Bruit.*)

Pierre Laval, lui, avait l'excuse de la défaite.

**M. le président.** La parole est à M. Souchal.

**M. Roger Souchal.** Monsieur le Premier ministre, chaque fois que je monte à la tribune, je dois prendre une lourde succession.

Un jour c'est un orateur qui passionne l'Assemblée avant que le président ne me donne la parole, aujourd'hui c'est M. Le Pen qui l'irrite et déchaîne des protestations. (*Sourires.*)

Je dirai très franchement à M. Le Pen, dont je partage la pensée profonde sur l'Algérie, que si j'ai senti planer l'ombre de Pierre Laval dans ce débat, c'est lorsque certains sont montés à la tribune qui auraient mieux fait de rester à leur banc. A une certaine période, en effet, où M. Laval avait des responsa-

bilités, certain orateur partait comme volontaire en Allemagne ou était membre du P. P. F. en 1941, comme il le disait tout à l'heure dans les couloirs. (*Applaudissements à gauche et au centre. — Protestations à droite. — Bruit.*)

Je ne puis admettre, bien que n'étant pas personnellement d'accord avec mes anciens collègues de l'U. N. R., que l'on qualifie de traître ou de Vichyssois des gens qui, à une période de leur vie, ont eu le courage de suivre un chef jeune, dynamique et patriote, et non un vieillard fatigué et aigri qui, le 10 juillet 1940, acceptait la capitulation.

**M. Paul Mirguet.** Et l'annexion de l'Alsace-Lorraine !

**M. Roger Souchal.** Il faut, lorsque l'on parle d'un problème comme celui de l'Algérie, éviter de taxer les uns de trahison, les autres d'erreur, d'autres enfin de patriotisme.

Ce que je regrette dans ce débat, c'est de ne pas avoir entendu suffisamment d'orateurs, en dehors de M. Pasquini, parler du seul problème qui est la cause réelle de la rébellion et des difficultés que nous rencontrons: le problème humain.

**M. André Vidal.** Très bien !

**M. Roger Souchal.** Le problème humain se pose aussi bien en Algérie qu'en métropole et l'on ne pourra faire réellement d'Algérie française que s'il existe entre les Européens et les Musulmans une amitié sincère et réelle, sans aucune arrière-pensée. (*Applaudissements.*)

Or, beaucoup d'autres ont pu être comme moi extrêmement peinés d'apprendre ce qui advint tout dernièrement à une de nos jeunes collègues qui, malheureusement, n'est plus ici maintenant, mais qui était présente il y a un quart d'heure. Ayant appris dans un cercle parisien qu'un appartement était à la disposition d'un parlementaire, cette jeune fille s'y est rendue. Elle a rencontré une bonne vieille comtesse qui lui a dit : « J'ai un studio à votre disposition ». L'affaire allait se conclure. La jeune fille donna son nom C'était un nom musulman. Deux heures plus tard, elle recevait à l'Assemblée même un pneumatique qui lui disait qu'un cousin lointain était revenu et qu'il était impossible de lui louer cet appartement. Le lendemain, un de nos collègues prenait le téléphone et appelait cette même personne qui lui disait que l'appartement était libre. Cette jeune fille, qui est prête à quitter l'Algérie si celle-ci devenait indépendante et à venir en métropole pour exercer ses fonctions d'institutrice, en a été profondément outrée, ne pouvant comprendre qu'on refuse de lui louer cet appartement parce qu'elle était musulmane.

**M. Eugène-Claudius Petit.** Et c'est là tout le problème !

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** Vive l'intégration ! A bas la comtesse ! (*Sourires.*)

**M. Roger Souchal.** Hier soir, au restaurant, un autre de nos collègues, qui est d'ailleurs présent dans cet hémicycle, s'est approché de ma table pour saluer mon épouse qu'il avait rencontrée à Nancy. A ma table, se trouvait également un docteur européen qui s'est levé pour le saluer à son tour...

**M. Henry Bergasse.** Ramenez le débat à sa grandeur véritable, monsieur Souchal, je vous en supplie. (*Protestations sur plusieurs bancs au centre et à gauche.*)

**M. Roger Souchal.** Je crois que c'est dans ces petits faits que se trouve la vraie grandeur.

Ce député musulman a changé de couleur et le monsieur qui était en face de moi crut avoir commis une erreur de protocole. Non, ce n'était pas cela, il avait simplement fait plaisir à un être humain qui n'était pas de sa race, il s'était levé devant lui parce que cet homme avait une autre fonction que la sienne.

Pour moi, l'Algérie française ce n'est pas autre chose. Mais je dois dire que le présent débat et l'incident entre M. Khorsi et M. Biaggi ne sont pas pour me réconforter.

Si je suis arrivé dans cette Assemblée, comme tant d'autres, avec beaucoup d'enthousiasme et de foi, je dois vous dire très sincèrement que je n'ai plus beaucoup aujourd'hui ni de foi ni d'enthousiasme.

J'ai été heureux d'entendre certains collègues à cette tribune se déclarer convaincus que la solution qu'on nous offre aujourd'hui est fondamentalement mauvaise et d'autres déclarer ensuite qu'ils estiment la même solution fondamentalement excellente.

Quant à moi, j'ai peur, j'ai très peur, car il est incontestable qu'en ce moment la situation s'aggrave et se pourrit de plus en plus, que les esprits sont de plus en plus exacerbés.

S'il en est ainsi, c'est parce que, monsieur le Premier ministre, vous ou le chef de l'Etat, n'avez pas eu le courage de dire exactement la vérité, dès le début.

Quand je suis venu ici, je croyais à fond à l'Algérie française. J'étais prêt à me battre jusqu'au bout, comme je le suis encore maintenant, pour l'Algérie française.

Quand un jour, discutant dans les couloirs avec un de nos collègues qui est encore présent dans cette Assemblée, je lui disais cette foi et cet enthousiasme, il me répondit : « Mon pauvre ami, vous serez les cocus du 13 mai ». Ce fut sa propre expression.

Mais alors, il fallait dire tout de suite qu'on arriverait le 4 novembre à employer ce terme de « république algérienne » (*Applaudissements à droite*) car, aujourd'hui, je ne comprends plus.

Je me suis battu avec vous jusqu'au bout, monsieur le Premier ministre.

Je ne veux pas vous rappeler, monsieur le Premier ministre, certaines séances auxquelles assistait d'ailleurs M. Habib-Deloncle, qui eurent lieu le 1er et le 2 juin 1957 sous la présidence de M. Fouques-Duparc à Levallois-Perret.

Je le dis comme je le pense, je ne croyais pas — étant donné que la Tunisie et le Maroc étaient indépendants — qu'il pouvait y avoir un destin véritablement français de l'Algérie.

Rappelez-vous comme nous pouvions vous heurter à ce moment alors que nous étions républicains sociaux. J'ai accepté cependant de suivre votre raisonnement.

Or, à cette époque, un homme présentait, au nom des républicains sociaux, dans un avant-rapport, un plan que je rappelle brièvement :

Première période, période de crise : les régions d'Algérie sont constituées comme de simples régions de la métropole, élections dès que possible, etc.

Deuxième période, période de convalescence proprement dite : mise en place progressive et toujours très empirique du statut.

Troisième période, période de santé : la vie normale. Le statut fonctionne régulièrement. Au bout de deux ans de ce fonctionnement, référendum pour approbation du statut.

Il ne s'est trouvé dans ces réunions qu'un seul homme qui ait accepté de soutenir cette thèse. Tous les autres ont été unanimement contre l'auteur de ce plan qui est celui que vous défendez aujourd'hui.

Une commission restreinte, qui était composée de MM. Malbrant, Lanusse, Oudard, préparait une motion dont je ne rappellerai qu'une seule phrase. On y condamnait la thèse du rapporteur et on déclarait que les républicains sociaux « étaient unanimes dans leur résolution inflexible de maintenir l'Algérie française ».

Ce rapporteur, monsieur Michel Debré, s'appelait le général Lanusse. Il est aujourd'hui — que l'histoire est bizarre ! — membre du comité directeur du Front national pour l'Algérie française, alors que celui qui, à l'époque était contre lui, vous-même, défend aujourd'hui la politique de l'Algérie algérienne.

**M. Eugène-Claudius Petit.** Ironie du destin !

**M. Roger Souchal.** Ensuite, nous sommes arrivés ici, au Parlement, toujours avec la même foi et le même enthousiasme. Tout le monde debout a acclamé M. Moatti lorsqu'il a soutenu la thèse de l'intégration. Je me rappelle que mes collègues de l'U. N. R. étaient très « montés » contre les socialistes et le M. R. P. qui avaient beaucoup de mal à se lever. Ces collègues s'étaient tout de même levés pour rendre hommage à l'armée, mais il ne se levaient pas lorsque l'on parlait du problème de l'intégration. A ce moment, les députés U. N. R., indépendants et algériens, alors unanimes, la main dans la main, criaient : « Vive l'intégration ! »

Cela a continué par les discours que vous avez prononcés. Je n'y reviendrai pas. Je retiendrai surtout vos discours depuis l'avénement de la Ve République, en particulier celui que vous avez prononcé lorsque vous avez installé le Conseil supérieur du plan. Vous avez dit :

« Si j'osais, après ce grand nom et cette grande image, ajouter un mot personnel, je vous dirais : c'est la première fois que je viens à Alger depuis 1945, mais je vous assure que ce n'est pas la première fois que je parle de l'Algérie.

« Voyant le drame venir depuis quelques années sur l'Afrique du Nord, j'ai crié mon angoisse pour l'Algérie française bien avant que ce cri éclate. Personne — j'en appelle à mes collègues sénateurs qui sont ici — n'a jamais parlé autant que moi de l'Algérie.

« Les années ont passé. Elles ont pourri les problèmes, mais, croyez-moi, elles n'ont jamais pourri la résolution des patriotes. »

Alors que j'étais membre de l'U. N. R., on acclamait la thèse intégrationniste, j'ai vu mes collègues debout acclamer Azem Ouali et Puech-Samson soutenant cette thèse.

On ne peut tout de même pas soupçonner les sentiments gaullistes d'un homme qui, officier dans un régiment auquel j'appartenais dans les S. A. S., venait devant notre groupe déclarer qu'il voulait rester Français. Tous ont acclamé et applaudi cette déclaration. Une motion a même été votée indiquant notre accord avec ce texte du 8 décembre 1958.

Puis, tout a continué et est arrivée l'autodétermination dans le discours du 16 septembre. Nous l'avons acceptée, mais je voulais, avec de nombreux collègues présenter une motion à l'U. N. R. et demander que nous prenions immédiatement position, parce que le Gouvernement semblait ne pas pouvoir le faire, en faveur de la francisation. Au moment même où cette thèse allait — reconnaissez-le honnêtement — être votée, la séance fut levée et vous revîntes le lendemain.

Mais je vis tout de même dans l'après-midi quelqu'un qui, à l'époque, était ministre de l'information et qui aujourd'hui est ministre d'Etat, M. Roger Frey. Il me dit, sur la terrasse, à côté de la buvette, qu'il avait montré au général de Gaulle la motion que j'avais présentée, que le général n'était pas contre, que personne au conseil des ministres n'était contre, mais que, pour des raisons de politique étrangère extrêmement impérieuses, il n'était pas possible de la faire voter par le groupe le plus important de l'Assemblée nationale auquel appartenait spécialement le Premier ministre. Alors, j'ai cru aussi qu'il y avait une question de politique étrangère et que l'on voulait essayer de tromper le « machin ». Je me suis retiré de l'U. N. R.

Depuis cette époque, vous le reconnaîtrez, je suis resté fidèle à ce que j'avais promis. Je suis resté fidèle aux promesses que j'avais faites. Aucun de mes votes n'a été émis contre le Gouvernement, on peut le vérifier. J'ai toujours soutenu la thèse pour laquelle je m'étais battu et je continuerai à le faire. Ce qui est grave, pour quelqu'un comme moi qui n'a plus la foi gaulliste, c'est d'avoir quand même dans les tripes un sentiment gaulliste. Quand on s'est battu depuis l'âge de treize ans pour un homme, on ne peut pas supposer que cet homme puisse un jour trahir.

Et pourtant j'ai peur ! Dans les familles, dans les partis politiques, dans tous les groupes, on a peur. On se demande où l'on va. On craint que le général de Gaulle ne se trompe, et, comme le général de Gaulle est depuis 1940 confondu avec l'honneur de la France, on a peur que l'honneur de la France ne soit trahi et bafoué.

Alors, comprenez ceux qui, tout en restant profondément de conviction gaulliste, défendent des thèses autres que celles que vous soutenez aujourd'hui. Que le général de Gaulle écoute tout de même un peu les hommes auxquels il a demandé de venir l'aider. Bien sûr, c'est un homme grand, un homme supérieur à beaucoup d'hommes de son temps. C'est pourquoi nous l'avons suivi. Mais il n'a pas la science infuse. Il ne peut pas seul régler tous les problèmes. Nous pouvons l'aider. Or, dans toute la nation, dans toutes les circonscriptions, des problèmes se posent, car tout le monde a peur.

Alors, pourquoi avez-vous changé de politique ? Pourquoi en est-on arrivé aujourd'hui à nous dire que la politique du 4 novembre est meilleure que celle que vous avez développée pendant des mois et des mois, sous le régime de la Ve République ? Si encore vous nous apportiez la paix tout de suite. Mais non, vous le savez bien, si un exécutif d'amis est installé à Alger, ces hommes seront pris dans un contexte tel qu'ils seront obligés de faire de la surenchère et que ce sont eux qui, alors, iront à Canossa pour demander au F. L. N. de revenir en Algérie.

Il faut bien se mettre, une fois pour toutes, en tête que le F. L. N. est une organisation de rébellion, et non de révolution, comme le disait d'ailleurs, par erreur, tout à l'heure, un de nos collègues musulmans qui avait des sentiments extrêmement « Algérie française » lorsqu'il est arrivé ici. Il faut se mettre dans l'esprit qu'avec ces gens là, il n'est pas possible de discuter. Vous l'avez vu à Melun.

Quant à moi, je préfère, si vous devez avoir des conversations avec le F. L. N., que vous les teniez, vous, directement, ou par M. Moris, au lieu de les faire tenir par des Musulmans qui auraient été avec nous et qui accepteraient, maintenant, par déception peut-être, d'être à la tête d'un quelconque exécutif algérien.

Vous ne devez pas préjuger la solution de l'autodétermination. Vous ne devez pas mettre en place un exécutif algérien. Vous n'en avez pas le droit. Vous avez toujours dit, vous-même, ici, à la tribune, qu'il n'était pas pensable, qu'il n'était pas possible que l'Algérie sorte de la souveraineté française.

Je vous en supplie, monsieur le Premier ministre, restons fidèles à cet idéal et vous retrouverez dans cette Assemblée, vous retrouverez dans la nation une majorité énorme pour défendre le projet que vous voudrez bien présenter à la nation, à la condition que la France n'abandonne pas l'Algérie, que la France reste en Algérie.

Tenant compte de la personnalité de l'Algérie, apportez aux Musulmans la véritable nationalité française en leur donnant nos droits. Quoi que cela puisse coûter à la métropole, nous sommes prêts à l'accepter. Mais vous n'avez pas le droit de préjuger l'avenir de l'Algérie. Cela vous est, spécialement à vous, interdit.

Quant à moi, étant donnée qu'aujourd'hui je suis pris entre le fait que je ne puis croire que le général de Gaulle soit capable de nous tromper et cette peur que j'ai actuellement de voir le statut que vous proposez conduire de façon irréversible à l'indépendance algérienne, je vous demande, monsieur le Premier ministre, je vous en supplie, puisque la presse a dit que l'on tiendrait compte de l'avis des parlementaires exprimé au cours du débat dans la décision que doit prendre tout à l'heure le conseil des ministres, je vous en supplie, dites haut et ferme que, quoi qu'il arrive, la France n'abandonnera pas sa province algérienne et que le Gouvernement de la République française et le groupe le plus important de sa majorité se battront, le jour venu, pour la seule solution qui soit possible : l'intégration. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs.*)

**M. le président.** La parole est à M. Portolano.

**M. Pierre Portolano.** Je répondrai d'abord à l'émouvante intervention d'un de mes collègues des marches de l'Est, M. Borroco. Je ne sais pas s'il est encore présent dans l'hémicycle, mais je voudrais qu'il sache que son intervention m'a touché. En effet, député du département de Bône, à l'Est de l'Algérie, je suis, comme lui, et il l'a bien compris, un député des marches de l'Est.

M. Borroco a rendu hommage aux Algériens qui étaient venus défendre la métropole, et il a rappelé que les siens avaient également contribué à la défense de l'Algérie. Par ailleurs, nombre d'habitants d'Alsace-Lorraine qui voulaient rester Français se réfugièrent, en 1871, dans le département de Bône, au point qu'aujourd'hui des villages entiers, tels Nechmeja, Guelat-bou-Sbaa, Bugeaud, sont habités par des descendants de ces Alsaciens-Lorrains qui arrivèrent, il y a près d'un siècle, par amour de la France, sur cette terre qui était et qui restera, j'en suis persuadé, une terre française.

C'est dire que, avec mon collègue des marches de l'Est, nous pouvons-nous comprendre et continuer à nous aimer.

Ce propos, mesdames, messieurs, me permettra d'entrer dans le vif de mon sujet.

Pour varier un peu, et sans vouloir faire de paradoxe, je vous dirai, un peu sommairement peut-être, que, pour moi, il n'y a pas de problème algérien *stricto sensu*.

En effet, c'est une erreur de croire — et certains, cependant, le laissent entendre — que si, d'une façon ou d'une autre, la question algérienne était réglée demain matin, la France ne connaîtrait plus de difficultés. Je dis que, si le problème algérien était résolu, dans le sens du bien comme nous l'espérons, car la solution contraire serait effroyable, les difficultés de la métropole ne disparaîtraient pas pour autant.

La France peut rencontrer ailleurs les difficultés qu'elle connaît en Algérie. Elle est attaquée sur un point aujourd'hui comme elle peut l'être demain sur un autre. Par conséquent, pour l'amour de Dieu, pour l'honneur de nous-mêmes, ne laissez pas croire à la métropole que tous les malheurs qui l'assaillent seraient dissipés si la question d'Algérie était réglée, étant sous-entendu qu'il conviendrait de la résoudre de n'importe quelle façon. Vous le savez bien : cela n'est pas vrai et cela n'est pas possible.

**M. Eugène Van der Meersch.** Nous n'avons jamais dit cela.

**M. Pierre Portolano.** Je sais, monsieur Van der Meersch, que vous ne l'avez pas dit et je ne ferai à aucun de mes collègues l'injure de prétendre qu'il l'a dit. Mais il ne faut pas le laisser affirmer par d'autres, car cela se dit ailleurs. Si, tous ensemble, nous faisons de la question algérienne un problème de l'Etat, alors nous pourrons, je crois, gagner.

Et j'en arrive ainsi à l'essentiel du sujet. Oui, le véritable problème est celui de l'Etat, et j'entend par là non pas seulement celui de l'autorité et de la stabilité du pouvoir — éléments certes souhaitables et que nous avons aidé à rétablir, encore qu'ils ne soient pas uniquement souhaitables en eux-mêmes, *in abstracto*, car ils ne constituent pas une fin en soi — mais aussi et surtout celui qui doit permettre de prendre efficacement les grandes options de la nation.

Ces options sont au nombre de trois : nationale, internationale et sociale. D'elles dépend l'avenir, non seulement de la métropole, mais aussi de l'Algérie et *vice vera*, puisque les deux ne font qu'un tout qui s'appelle la France.

Or — et c'est là que je ne suis plus d'accord avec le Gouvernement — j'estime, moi, que ces options n'ont pas été prises.

L'option nationale — je n'ai pas le temps, à cette heure tardive, d'entrer dans le détail mais nous nous comprenons, je pense — n'a pas été prise. C'est ce que nous a démontré M. Duterne lorsqu'il a dénoncé certaines menées antinationales.

Il n'est pas normal, il n'est pas décent, il n'est pas possible, sans compromettre définitivement la santé de la nation, que des menées antinationales du genre de celles qu'il a dénoncées — et d'autres que vous connaissez tous, ne faisons pas de nomenclature — puissent se poursuivre. On assiste, depuis des années, à un pourrissement national. Ou bien on réagit, ou bien la France s'y perd

Et, puisqu'on a parlé des ambivalences ministérielles, il n'est peut-être pas malheureux que le nouveau ministre de l'Algérie soit l'ancien ministre de l'éducation nationale. Au moins, dans ce domaine, pourrons-nous avoir un pont, une liaison, une harmonie qui, si elle est mise au service de la rénovation de l'esprit national, dans le bon sens du terme, sans aucun chauvinisme, pourra tout de même nous conduire à prendre l'option nationale dans d'excellentes conditions. Il n'est jamais trop tard, mais nous avons pris déjà beaucoup de retard.

Pour ce qui est de l'option internationale, nous en avons discuté longuement, lors de l'examen du projet de loi relatif à la force de frappe, et je n'y reviendrai pas. Mon ami Arrighi vous a expliqué la vocation européenne de l'Algérie et vous a exposé les raisons profondes qui, en tant que Français, tout cours et en tant qu'habitant de l'Algérie, nous font de toute notre âme, de tout notre cœur et de tout notre instinct de conservation, nous diriger vers cette Europe.

Cette option internationale doit conduire immanquablement, pour le salut de l'Algérie et celui de la France tout entière — car tout se tient, c'est une des rares choses valables que nous a apprises M. Francis Jeanson — vers une constitution rapide de l'Europe, en liaison avec l'Alliance atlantique.

C'est là le seul salut de la France, Algérie comprise, le seul salut du monde libre. Je voudrais que l'avenir nous démontre que le pouvoir ne lui tourne pas le dos.

Troisième option, l'option sociale. Il n'est pas besoin d'épiloguer sur ce point. Je n'entreprendrai ni la défense ni l'accusation de certains excès sociaux qui se produisent autant dans la métropole qu'en Algérie, soyez en sûrs, car si une certaine Algérie de papa sur certains points est répréhensible, depuis deux ans que je suis dans la métropole de façon presque continue — j'y venais avant de façon discontinue — j'ai pu m'apercevoir qu'il y avait une « France de grand-papa » qui n'est pas compatible avec une ère de progrès social. (*Applaudissements à droite et au centre droit.*)

**M. Eugène-Claudius Petit.** Très bien !

**M. Pierre Portolano.** Il ne peut y avoir d'Etat stable sans que le bénéfice du progrès profite équitablement à tous. A ce propos, je regrette que M. Deschizeaux ne soit plus là, car il a commis cet après-midi une erreur certainement involontaire lorsqu'il demandait à l'un de nos collègues si l'on avait dressé des barricades pour obtenir que l'on rémunère mieux les travailleurs de l'alfa.

Si M. Deschizeaux connaissait bien l'Algérie, il saurait qu'il y a en Algérie un seigneur de l'alfa qui professe sur l'avenir de l'Algérie les mêmes conceptions que M. Deschizeaux croit de bonne foi très libérales. Evidemment ils ne sont pas animés des deux côtés par la même bonne foi. Ce seigneur de l'alfa bénéficie de toute la sollicitude du pouvoir, ce pouvoir qui, pour combattre l'Algérie française, va non seulement chercher tous les anciens du système mais tous les profiteurs de cette Algérie ancienne — qui avait ses vertus et ses défauts — tous ces gens qui, réellement, ont été les seuls à faire suer le burnous et qui maintenant ne risquent plus rien car ils ont pris leurs précautions. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Un seul homme a osé s'attaquer à ce seigneur de l'alfa, j'en fais hommage au parti socialiste, c'est M. Robert Lacoste quand il était ministre résident de l'Algérie.

Vous le voyez, mes chers collègues, que nous nous tournions vers la droite ou la gauche, en passant par le centre, il n'y a par conséquent rien qui, si le pouvoir est réellement résolu à prendre ces options, puisse nous séparer.

Seulement, pour le moment, aucune de ces options n'a été sérieusement prise. Or, je me permets de le rappeler au Gouvernement, n'était-ce pas pour que ces options soient prises que nous avons voté la Constitution ?

Souvenons-nous des conditions dans lesquelles a été votée la Constitution. Tout fétichisme mis à part, car les tabous se dissipent un jour ou l'autre, il reste quelque chose. Quoi ? Comme le rappelle la profession de foi de M. Lucien Neuwirth que nous avons entendu cet après-midi : sur le plan de l'Union française, le régime avait réussi l'abandon de l'Indochine, celui du Fezzan et toute la suite des abandons. Parlant du 13 mai M. Neuwirth, en opposition à ce que M. Robert Lacoste ne craignit pas d'appeler un Dien Bien Phu diplomatique, disait : « Ce n'est pas une révolte de quelques ultras et ambitieux désireux de lancer le pays dans une aventure, mais il s'agissait du soulèvement de tout un peuple afin de mettre un point d'arrêt à la décadence de la France et dire non à la politique d'abandon ».

**M. Lucien Neuwirth.** D'accord.

**M. Pierre Portolano.** Je suis persuadé que M. Neuwirth n'a pas changé dans son for intérieur, s'il a peut-être changé sur les méthodes, ce qui est son droit. Il est, en effet, bien difficile de changer sur le fond d'une manière aussi importante quand soi-même on commence son discours en disant qu'il faut fixer une politique définitive. C'est là une affaire personnelle que je m'excuse d'avoir abordée. Mais la profession de foi de M. Neuwirth me paraissait être un des modèles du genre. Moi-même étant un homme du 14 mai — car je ne suis pas un homme du 13 mai, il y a là une nuance qui est celle d'un courage que je n'avais pas — je suis de ceux qui se sont décidés à la suite de l'appel de certaines personnes dont précisément M. Neuwirth.

Donc, quand nous avons été appelés à voter la Constitution, que nous a-t-on dit ? L'on nous a dit, très noblement d'ailleurs : « nos prédesseurs n'ont rien fait de bon », ce qui était excessif ; mais, corrigeant cet excès par une courtoisie, on ajoutait : « s'ils n'ont pu rien faire de bon, c'est parce qu'ils ne possédaient pas l'outil nécessaire ; ils étaient renversés tous les trois mois, tous les six mois ou tous les neuf mois. Faute de l'outil adapté à la nature des choses, on ne peut pas faire de bon travail. Vous allez nous donner, à nous, l'outil dont nous avons besoin ».

Ainsi c'est l'ouvrier qui a choisi lui-même son outil, c'est-à-dire qui nous a proposé la Constitution, dont il aurait lui-même à se servir.

Nous vous avons donc donné cet outil, messieurs du Gouvernement. Très bien ! Mais si vous vous contentez de l'avoir pour dire : maintenant que nous avons l'autorité, nous faisons ce que nous voulons, je crains que vous n'ayez des déconvenues.

Jamais, en effet, un gouvernement n'aura moins que vous d'excuse en cas d'échec puisque c'est vous-même qui aurez choisi votre outil, vous-même qui aurez demandé ce que vous vouliez et l'aurez obtenu. Les excuses que vous avez pu trouver à vos prédécesseurs, je crains que si ceux-ci ne redeviennent vos successeurs, ils ne vous les consentent point.

Un de nos collègues, très spirituel et très expérimenté, a tiré, avant la lettre bien sûr, la conséquence de ce que je viens de dire, en nous recommandant, si nous voulions préparer notre avenir ou, tout au moins, pour certains, le sauvegarder, de préparer l'examen d'entrée en Sixième.

Pour ma part, moi qui suis un élève moins brillant et qui étais un des petits qui ont préparé la Cinquième, la seule que je connaisse, j'avoue que j'aurais préféré redoubler la cinquième. (*Sourires.*)

En tout état de cause et quel que soit le numéro de la République, pour en finir par l'Algérie — je ne crois pas m'être tellement écarté de ce sujet, car, encore une fois, tout se tient — j'indique que nous, députés des départements algériens, à quelque groupe que nous appartenions, nous sommes toujours prêts à écrire la page nouvelle de l'Algérie à laquelle nous avons été conviés.

Seulement nous savons qu'une page qui reste une feuille volante est balayée, même par le vent de l'Histoire, et que pour qu'une page puisse remplir son office, et afin que d'autres pages viennent s'y ajouter, il faut qu'elle soit insérée dans un livre.

Quels que soient la couleur de ce livre, le nom de l'éditeur, l'enseigne qui figure sur la page de garde, nous sommes persuadés — car il ne peut en être d'autre — que ce livre est celui de la France, de l'histoire de la France. (*Applaudissements à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Yrissou. (*Applaudissements à droite.*)

**M. Henri Yrissou.** Mes chers collègues, dans ce débat si grave, si précipité, si épuisant pour ceux d'entre nous qui sont encore à leur banc, par courtoisie envers eux, je serai bref.

Ils me permettront cependant de commencer par une citation. Elle est courte, la voici : « Nous voyons l'avenir de l'Algérie dans l'édification d'une République algérienne, avec son gouvernement... unie à la France par des liens librement établis dans le respect des intérêts réciproques. »

C'était le langage que tenait à cette tribune, en novembre 1954 et en mars 1955, au nom du parti communiste, Mme Sportisse, député d'Oran. (*Très bien ! très bien ! à droite.*)

C'était alors un langage flétri par toute l'Assemblée, du R. P. F. aux socialistes, et en quels termes ! par le président du conseil et par le ministre de l'intérieur de l'époque — vous connaissez les noms — et cela restera comme la preuve de la collusion, non pas récente, comme feignent de le croire de faux naïfs, mais ancienne, entre le parti communiste et la rébellion, ainsi que le soulignait d'ailleurs M. Mitterrand dès le 31 mars 1955.

Mais voilà que le langage flétri hier est aujourd'hui le langage feutré des diplomates français qui le font avancer dans les couloirs de l'O. N. U. et ailleurs. Je ne parlerai même pas du langage moins nuancé de certains ministres.

Ce langage diplomatique a le privilège d'être, en apparence, plus courageux, pour une fois, que celui qui chemine encore sous les formules d'autodétermination, d'exécutif algérien et d'association que j'ai appelées dans un article récent: les « *extras* de l'indépendance ». Comment en sommes-nous arrivés là ?

Est-ce le sens de l'histoire qui nous entraîne à une vitesse ultrasonique ? Est-ce la géographie qui doit changer en cinq ans ? Considérez plutôt le comportement des hommes d'Etat des pays sérieux, même quand il s'agit de problèmes qui ne nous sont pas particulièrement agréables.

Quand il parle du glacis russe ou de ce qu'il considère comme tel, M. Khrouchtchev refait en 1960 le même discours que je lui ai entendu tenir à Genève à la conférence au sommet de 1955. Monsieur le ministre Joxe, vous vous en souvenez aussi. Et il ne répétait déjà que les propos tenus par Staline dix ans plus tôt. Je ne juge pas le fonds. Je souligne la continuité de vues, la ténacité.

Je pourrais vous citer également l'attitude très ferme, très continue de M. Krishna Menon à propos du Cachemire.

Qu'y a-t-il donc de changé chez nous depuis 1955 ? C'est — je le constate avec tristesse — le progrès de la guerre subversive menée contre nous jusque dans ses performances les plus exceptionnelles. Notre collègue M. Duterne en donnait tout à l'heure des exemples précis.

Je retrouve maintenant dans trop de milieux, et récemment encore jusqu'à cette tribune, les propos que tenait dans un débat public, en mars dernier, M. Amrouche, quand il rattachait le principe d'autodétermination à la reconnaissance morale de la culpabilité française depuis cent trente ans.

Quand je contrebattais cette thèse, je n'aurais jamais pu imaginer un seul instant que j'en retrouverais un jour l'expression dans un certain horizon politique et même au niveau gouvernemental.

Monsieur le Premier ministre, vous avez indiqué quel serait le visage de la République algérienne. Pour vous, ce ne serait certainement pas celui d'une indépendance de salon parisien tel que l'imagine M. Capitant dans un article récent. Ce serait le péril raciste et totalitaire, la perspective d'un chaos sanglant.

Mais quelles garanties nous sont données contre le péril une fois reconnu ? L'autodétermination qui n'a jamais été un but mais un processus — le général de Gaulle n'a-t-il pas déclaré devant plusieurs parlementaires en février dernier, à Albi : « Ce n'est pas une solution, c'est une issue » ?

Si elle intervient après quelques mois de trêve, ou elle ne signifiera rien ou elle conduira au chaos. Permettez-moi de vous inviter à vous reporter à l'article que j'ai fait paraître dans le *Journal du Parlement* les 6 et 7 décembre.

Si elle intervient après plusieurs années de paix et de progrès, pour être, selon M. de Broglie « exemplaire dans ses résultats », le Gouvernement a le devoir de le préciser lors du référendum ; il doit fixer, dans la question posée, le délai nécessaire qui devra s'écouler entre le retour à la paix et le recours à la consultation populaire.

L'exécutif algérien ? Vous avez entendu à ce sujet la forte démonstration de M. Arrighi et ressenti l'angoisse de M. Fouques-Duparc. Vous mesurez donc bien les risques d'une démagogie galopante.

L'association avec la France ? Elle recouvre l'idée d'indépendance, elle postule entre partenaires égaux une souveraineté extérieure de même niveau. Et si l'on n'admettait pas à la base l'égalité des Etats, croyez-vous donc que le système de l'association parviendrait à franchir à l'O. N. U. le seuil du veto soviétique ou de quelque autre ? Alors, même si l'indépendance ne constituait pas le point de départ de l'association, elle en deviendrait rapidement la ligne d'arrivée.

D'autres illusions sont possibles. A cette heure tardive je n'insiste ni sur le fédéralisme interne, qui est une solution du XIXe siècle, ni sur la partition, qui ferait d'Alger un préside et d'Oran une province. Je ne crois ni à l'une ni à l'autre de ces formules.

Alors où allons-nous ? N'allons-nous pas nous engager contre notre gré dans la voie des contre-sens ? Le pays veut la paix authentique comme nous tous ici. Le président François Valentin a magistralement démontré que nous n'irions pas vers la paix, mais vers la guerre dans l'insécurité permanente.

Le pays croit aller vers un allégement des charges de la nation. Or l'évolution de l'ex-Communauté montre que chaque nouvelle indépendance crée sur le plan mondial un lieu de surenchères et un point stratégique qui nous valent des charges de plus.

Que serait-ce pour l'Algérie, ce rivage qui commande à la fois la sécurité de la Méditerranée et l'immensité saharienne ? En définitive, nous aurions à supporter des charges plus coûteuses que celles de l'intégration, mais qui seraient moins bien réparties sur le plan social et humain.

Le pays espère l'expansion économique. En perdant le meilleur client de notre industrie et un grand débouché pour notre agriculture, en perdant la puissance du pétrole saharien « notre invention, notre travail », nous connaîtrions la crise, le chômage, l'arrêt des usines.

Nous aurions en vérité gagné des rapatriés désespérés et échangé, dans l'absurdité et dans la honte, des richesses contre la misère.

Nous voulons assurer à l'Algérie le progrès des hommes, et nous laisserions s'y établir un pouvoir totalitaire et nous provoquerions le recul généralisé de la condition humaine : un recul des droits dans leur réalité concrète, qu'il s'agisse de la sécurité, de l'instruction, du travail ou du progrès social !

Nous voulons dans cette Assemblée aller vers l'avenir, et nous bornerions notre ambition à remâcher seulement l'amertume des occasions perdues ou à nous égarer devant je ne sais quel mur des lamentations !

Nous voulons vivre notre temps, et nous reviendrons aux communautés figées du Moyen-Age et pour ainsi dire séparées par les grilles des religions !

Nous nous voulons égaux, semblables et frères, et nous accepterions d'exalter les dissemblances pour opposer les individus à travers leurs communautés !

Nous voulons une France plus forte, non pas une France irréelle mais une France vivante et vécue, et nous commencerions par amputer son territoire, par déchirer son âme et, dans un paradoxe écrasant, à l'heure même où la montée des jeunes, au Sud et au Nord de la Méditerranée, doit lui donner la force vive d'un pays neuf !

Nous voulons rester dans le monde libre, mais une France déchirée serait une proie désignée aux entreprises du neutralisme, et peut-être plus !

Nous devons donc sortir des impasses et des voies du péril. Il y a un vrai chemin de la paix, c'est celui qui est capable d'unir les citoyens français dans un grand dessein au lieu de les laisser divisés par l'équivoque et par les subterfuges. (*Applaudissements à droite.*)

Le vrai chemin restera celui de l'intégration, de l'intégration vraie, loyale, sans tricherie et sans retour, sans hésitation devant les transformations révolutionnaires qui s'imposent, de l'Algérie dans la République française, en dépit de toutes les caricatures qui peuvent la défigurer.

M. Khorsi a exprimé une crainte et je comprends son souci.

Mais les 3.000 mineurs musulmans de Kénadza à qui, dès 1948, je faisais obtenir le statut des mineurs métropolitains, ces hommes que j'ai eu l'honneur de conduire pendant plus de dix ans, vous diront ce que représente pour eux cette intégration loyale que j'ai réalisée et qui doit être la solution la plus généreuse, la plus libérale et la plus pacifique. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Partageant pleinement les convictions de M. Maurice Viollette, cette intégration fraternelle que je n'ai cessé de soutenir ou de réaliser par mes paroles et mes actes, bien avant le 13 mai 1958, est seule capable de réconcilier en métropole la gauche et la droite et, en Algérie, la conscience et la présence de la France.

Aux sceptiques et aux inquiets, à ceux qui, de bonne foi, seraient tentés de dire : « A quoi bon, c'est trop tard, c'est trop lourd, c'est trop long », je répondrai encore aujourd'hui que l'intégration est toujours possible psychologiquement, qu'elle est réalisable financièrement et économiquement. J'en ai déjà, à cette tribune, énoncé les moyens.

En conclusion, je reste fidèle au grand mouvement d'enthousiasme qui, le 30 janvier 1959, a démontré devant l'histoire qu'il existait ici une majorité capable de réaliser l'intégration, même si aujourd'hui, dans la tristesse, nous devons considérer qu'elle est brisée.

Je reste fidèle aux engagements que j'ai pris devant le corps électoral, car ils étaient pesés. Je ne choisirai pas d'autre voie, car il s'agit de réhabiliter la politique dans le pays et de réconcilier dans la durée la République et la nation. (*Applaudissements à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Dronne, dernier orateur inscrit.

**M. Raymond Dronne.** Mesdames, messieurs, nous voilà parvenus au terme d'un long débat, au cours duquel tout a été à peu près dit. Je limiterai donc mon propos, qui sera volontairement modéré.

Parlant en mon nom personnel, n'engageant en rien le groupe et le parti auxquels j'appartiens, agissant en complète liberté d'esprit, je me bornerai à rappeler quelques vérités élémentaires, quelques évidences, qui n'ont pas été assez soulignées au cours du débat.

Nous avons entendu, à certains moments, des propos excessifs. Les propos excessifs ne règlent rien ; ils ne font qu'envenimer les choses.

Même ceux qui ne sont pas d'accord avec lui ne peuvent pas, ne doivent pas, mettre en doute le patriotisme du chef de l'Etat. (*Applaudissements à gauche, au centre et au centre droit.*)

Ce serait, dans les circonstances actuelles, rendre un mauvais service à la patrie et à la cause que nous défendons.

Nous avons entendu, dans un autre sens, des condamnations. Certains ont condamné en bloc les Français d'Algérie de souche européenne. Eh bien, les Français d'Algérie, qu'ils soient de souche européenne ou Musulmans, ressemblent à tous les autres Français: il y en a des bons et des mauvais !

**M. Pierre Battesti.** Disons plutôt des moins bons !

**M. Raymond Dronne.** Parmi eux se trouvent des « requins », a-t-on affirmé. Hélas, la métropole en compte aussi, au moins autant.

**M. René Moatti.** Quelquefois ce sont les mêmes.

**M. Raymond Dronne.** Souvent.

Une condamnation en bloc des Français d'Algérie est aussi excessive, aussi injuste qu'une condamnation en bloc des Bretons ou des Alsaciens.

Quelle est la situation en Algérie ? Je résume. Je soulignerai seulement quelques faits essentiels qui sont restés dans l'ombre. D'abord, nous constatons une amélioration très nette de la situation militaire à l'intérieur de l'Algérie, et, chose singulière, une détérioration du climat politique et psychologique. Il y a là une contradiction sur laquelle j'attire votre attention ; elle est le signe d'une perte de confiance.

Quel est l'état d'esprit des populations ? Dans sa grande majorité, la communauté d'origine européenne veut rester française. Elle entend que l'Algérie demeure partie intégrante de la République.

Si les Français de souche européenne manifestent souvent bruyamment leurs opinions et leurs déceptions, les musulmans s'en abstiennent. La masse musulmane se réfugie le plus souvent dans un prudent mutisme, dans un prudent attentisme.

On peut distinguer trois blocs, chez les musulmans. D'un côté, une minorité de nationalistes réduite, mais active et activiste, qui va au F. L. N. et, accessoirement, au M. N. A. De l'autre, un bloc plus important, mais moins cohérent, plus divisé, qui est français et qui veut le rester. Enfin, au milieu, les attentistes.

Contrairement à ce que pensent certains, les attentistes ne constituent pas une troisième force.

**M. Alain de Lacoste Lareymondie.** Très bien !

**M. Raymond Dronne.** Ils attendent de voir de quel côté penchera la victoire. Ils ont, si j'ose employer cette image, la mentalité d'un joueur qui, sur le champ de courses, veut « toucher » le cheval gagnant.

**M. Pierre Battesti.** Là, ils jouent après l'arrivée !

**M. Raymond Dronne.** S'il n'existe pas de troisième force en Algérie, il y a, par contre, une troisième communauté que l'on oublie souvent : l'armée.

L'armée, en Algérie, est engagée corps et âme dans un combat. Chaque homme est engagé en quelque sorte personnellement, presque par serment. La plupart des cadres, des officiers, des sous-officiers et parfois des soldats, en contact avec les populations dans les postes et dans le bled, ont été interrogés par les habitants.

Les musulmans, qu'ils ont mission de protéger contre le F. L. N., leur ont demandé : « Vas-tu rester ? Vas-tu nous protéger ? ». Et chacun a répondu affirmativement. Les interlocuteurs ont ajouté : « Tu nous assures que tu resteras, que tu nous protégeras. Est-ce que tu nous le jures ? ».

La plupart des officiers, sous-officiers et parfois les soldats, se sont ainsi engagés par serment personnel.

En outre, l'armée est souvent écœurée. Depuis quinze ans, elle se bat continuellement sur tous les théâtres d'opérations du monde.

Estimant ne pas avoir démérité, elle a le sentiment démoralisant de ne pas avoir été soutenue comme elle aurait du l'être par les pouvoirs publics à Paris. (*Applaudissements à droite.*)

Eh bien ! l'armée ne veut plus subir un nouvel échec en Algérie. Elle est engagée par serment, et elle le tiendra. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Regardons de plus près — excusez-moi de passer très vite et si de ce fait mon exposé peut paraître décousu — du côté des Musulmans.

On assiste à un phénomène nouveau qu'il convient de souligner. Des changements se sont produits depuis vingt ans. La mentalité de la masse musulmane est en cours de métamorphose ; les Musulmans sont animés, emportés par un grand mouvement d'aspiration à la dignité et à l'égalité. Cette aspiration est portée à un degré tel qu'elle atteint l'hypersensibilité. Cet appétit de dignité et d'égalité anime aussi bien les militants fanatiques du F. L. N. que les Musulmans qui veulent être des Français à part entière.

Dans l'état actuel des esprits, les Musulmans accepteront d'être des Français égaux à tous les Français, aux Français de souche européenne d'Algérie et aux Français de métropole. Ils accepteront d'être des Algériens indépendants. Mais ils n'accepteront pas d'être des citoyens de seconde zone, des citoyens en quelque sorte au rabais, qui n'auraient pas les mêmes droits et les mêmes prérogatives que les autres Français. (*Applaudissements au centre droit et sur divers bancs à droite, à gauche et au centre.*)

Voilà très brièvement résumées quelques notions essentielles qu'il faut avoir toujours présentes à l'esprit quand on parle de l'Algérie.

La révolution de mai 1958 avait miraculeusement réconcilié les deux grandes communautés qui vivent sur la terre d'Algérie. Elle avait aussi réconcilié l'Algérie et la France métropolitaine. Elle était une vraie révolution. Elle a eu, à certains égards, le caractère d'une nuit du 4 août. (*Très bien ! très bien ! à droite.*)

**M. Eugène-Claudius Petit.** Une nuit sans aube !

**M. Raymond Dronne.** Elle a été aussi la manifestation d'une promotion musulmane.

Il y avait une carte magnifique à jouer. Le pouvoir ne l'a pas jouée. Il a abandonné deux idées-forces, deux levains qui auraient pu aider à la transformation de l'Algérie : je veux parler de l'émancipation de la femme musulmane et de la promotion des jeunes.

Cette émancipation de la femme musulmane, indispensable si l'on veut moderniser la société traditionnelle, a soulevé de grands espoirs voilà deux ans. Elle est maintenant tombée dans les oubliettes.

La promotion de la jeunesse est essentielle. L'Algérie, plus encore que la France métropolitaine, est un pays jeune ; les jeunes y sont nombreux et disponibles. Dans les rangs de la rébellion et parmi les fellagha il y a peu de jeunes ; on y rencontre davantage d'hommes de trente à trente-cinq ans et plus âgés que de jeunes de dix-huit à vingt ans. Que demandent ces jeunes ? Une promotion et du travail. (*Très bien ! très bien ! à droite.*)

Ils aspirent à venir en métropole pour y trouver de meilleures conditions de travail et pour échapper aux pressions et aux menaces du F. L. N. Mais lorsqu'ils sont en France, ils subissent davantage la pression du F. L. N. qu'en Algérie même.

Les jeunes soldats à l'instruction dans les casernes de la métropole sont davantage soumis à la propagande du F. L. N. que les militaires en opération dans les djebels. Il en est de même pour les travailleurs.

Nous sommes en présence d'une masse disponible et d'un immense capital de bonne volonté que nous ne savons pas utiliser.

La carte de mai 1958 n'a pas été jouée. Il ne sert à rien de pleurer sur le passé ; il est irréversible.

Comme la grande majorité des Français, j'ai donné mon accord à la politique d'autodétermination bien qu'un certain nombre

d'Algériens considèrent qu'ils se sont déjà autodéterminés lors du référendum de septembre 1958.

Mais maintenant, nous sommes en train de franchir une étape qui dépasse l'autodétermination. Le pouvoir a choisi en quelque sorte par avance une des trois options. Il s'est en quelque sorte autodéterminé pour le compte des intéressés.

Certes, on nous dit que le principe de l'autodétermination sera respecté, que les populations seront appelées à se prononcer une fois la paix revenue, qu'elles pourront choisir librement n'importe laquelle des trois options.

Malheureusement, l'une d'elles aura déjà été choisie et mise en place.

Malheureusement aussi, tout se passe comme si le pouvoir écartait par avance une des options, la plus française.

**M. Alain Lacoste Lareymondie.** Très bien !

**M. Raymond Dronne.** Ceux qui préconisent la solution de l'Algérie dans la République sont en quelque sorte considérés comme des ennemis publics. Le pouvoir semble avoir pour eux moins de considération que pour les fellagha. (*Applaudissements à droite et au centre droit.*)

**M. Henri Bergasse.** Très bien !

**M. Raymond Dronne.** ...alors qu'en réalité, dans notre esprit, dans notre cœur, dans notre volonté, la solution de l'Algérie dans la République doit assurer la promotion et l'égalité complète de nos concitoyens musulmans, égalité avec les Français de souche européenne en Algérie et avec les Français de la métropole. (*Applaudissements à droite.*)

La solution choisie est, nous dit-on, une solution moyenne, une solution de compromis.

Les solutions de compromis sont faites pour des temps paisibles et des esprits apaisés. Ce n'est pas actuellement le cas en Algérie.

Toute solution politique doit s'appuyer sur un support, sur un courant d'opinion. Or il n'existe pas maintenant en Algérie de troisième force valable. Les attentistes ne sont pas une force. Ils sont une faiblesse pour le présent, un point d'interrogation pour l'avenir.

Cette solution moyenne, cette solution de compromis, serait peut-être valable dans cinq ans, dans dix ans ou dans quinze ans, dans une Algérie apaisée. Hélas ! elle ne semble pas être valable maintenant.

Vous allez faire voter de nouveau les populations d'Algérie. Dites-vous bien qu'elles sont lasses de voter. (*Applaudissements à droite.*)

On les a fait voter trop souvent depuis deux ans. Lors du référendum de septembre 1958, elles ont voté en masse et d'enthousiasme pour la France et pour le général de Gaulle.

**M. Georges Bourriquet.** Surtout !

**M. Henri Colonna.** Pourquoi surtout ? N'est-ce pas la même chose ?

**M. Raymond Dronne.** Depuis, l'enthousiasme et la participation sont allés *decrescendo*.

Ce furent les élections législatives, puis les élections municipales, avec environ 25 p. 100 de participants ; les élections sénatoriales, au début de cette année, les élections au Conseil général ; ce sera bientôt le référendum.

Voter en Algérie comporte un certain nombre de risques et de dangers. Ceux qui vont voter, et qui souvent ont de très longues distances à parcourir, sont exposés aux terribles représailles du F. L. N. ; ceux qui n'y vont pas s'exposent aux petites tracasseries de l'administration. (*Interruptions au centre.*)

Les Algériens dans leur majorité considèrent qu'ils se sont déjà autodéterminés, qu'ils ont déjà choisi. Ils avaient choisi la France et le général de Gaulle parce qu'ils considèrent, et nous considérons avec eux, que c'est la même chose. (*Applaudissements à droite.*)

Ces élections à répétition comportent un risque, celui de provoquer la lassitude et le désintéressement. Bien sûr, en Algérie comme en métropole, le prestige du général de Gaulle, qui est grand, pèsera lourd dans la balance ; il permettra sans doute de gagner le référendum.

Mais le oui qui sera donné en Algérie comme en métropole ne sera plus le oui de l'enthousiasme et de l'espérance, comme en septembre 1958. Ce sera un oui de résignation.

Et qu'arriverait-il si, dans certains départements d'Algérie, le non l'emportait ?

La large union, la magnifique cohésion nationale de 1958 ne sont, hélas ! plus que des souvenirs. En Algérie, le fossé a été creusé de nouveau entre la communauté de souche européenne et la communauté musulmane. Un fossé d'incompréhension et de méfiance sépare l'Algérie de la métropole. Il faut bien dire que les barricades d'Alger de janvier dernier y sont pour quelque chose.

Au Parlement, le problème d'Algérie divise la majorité issue des élections de novembre 1958

En Algérie, les passions s'échauffent, l'exaspération et l'angoisse de Français de toutes origines et de toutes conditions, qui veulent à tout prix rester français, peuvent conduire à des réactions passionnelles et désespérées.

L'Algérie est une chaudière qui peut exploser d'un moment à l'autre. Dans ce climat passionné, surtendu, le moindre incident peut déclencher des réactions en chaîne imprévisibles. Notre devoir à tous, je dis notre devoir impératif, est de tout faire pour calmer les esprits, pour empêcher les aventures aux conséquences incalculables.

Les risques devant lesquels nous nous trouvons sont grands, risques immédiats, risques lointains aussi. Nous cheminons en quelque sorte sur la lame d'un couteau.

En mettant les choses au mieux pour l'avenir, tant que le général de Gaulle sera là, tant qu'il pourra mettre dans la balance le poids de son influence et de son prestige, le pire pourra sans doute être évité. Mais après lui, inexorablement, la république algérienne, avec son exécutif, son assemblée, ses institutions et ses lois glissera vers la sécession, ou, au mieux, vers une partition, vers une solution de partage.

L'exemple de ce qui se passe en Palestine nous montre ce que, dans cette hypothèse, deviendra l'Algérie. Nous aurons perdu la moitié ou les trois quarts de l'Algérie, mais nous aurons gardé la guerre à perpétuité, nous aurons fait de l'Algérie un foyer permanent d'agitation et d'insécurité. (*Applaudissements à droite et au centre droit.*)

**M. le président.** Monsieur Dronne, vous avez épuisé votre temps de parole.

**M. Raymond Dronne.** Je conclus.

Beaucoup de Français pensent que, dans l'immédiat, nous avons le choix entre le général de Gaulle et le chaos. Je le pense avec eux. Mais si nous parvenons à éviter le chaos le mois prochain, nous ne l'éviterions pas si, par malheur, nous perdions l'Algérie, parce qu'aucun pouvoir en France, aucun régime, pas même celui du général de Gaulle, ne pourrait résister à la perte de l'Algérie. (*Applaudissements sur plusieurs bancs à droite.*)

En conclusion, malgré la très longue fidélité et la très longue confiance que je porte et que je continue de porter au général de Gaulle, je crois que le pouvoir a choisi pour l'Algérie une voie périlleuse, pleine d'aléas et de dangers. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

**M. Louis Joxe,** *ministre d'Etat chargé des affaires algériennes.* Monsieur le président, mesdames, messieurs, à cette heure incertaine de la nuit, ou du jour...

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** C'est l'image de votre politique !

**M. le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes.** ... je ne prendrai pas longtemps la parole, mais je dois donner quelques explications à ceux qui m'ont précédé, au terme d'un débat qui a duré près de vingt heures. On m'excusera si je ne réponds pas à chacun des orateurs en particulier, puisque aussi bien ils ont pour la plupart disparu. (*Sourires.*) Je me contenterai donc de tâcher de rassembler un certain nombre d'informations, d'arguments, de précisions autour du thème de ce débat.

Car, enfin, de quoi s'agit-il ? Il s'agit de deux questions qui seront posées bientôt à la nation, l'une concernant l'autodétermination, l'autre concernant l'organisation — en attendant l'autodétermination — des pouvoirs en Algérie. Je me hâte de dire, pour apaiser certains scrupules, que cette consultation est parfaitement constitutionnelle et que le recours au référendum sur de tels sujets est prévu expressément par l'article 11 de notre Constitution quand il s'agit de l'organisation des pouvoirs publics, et, pourquoi pas, lorsqu'on veut régler l'organisation des pouvoirs publics dans une collectivité décentralisée à l'intérieur de la République, ainsi que lorsqu'il s'agit de répondre à deux questions, l'une portant sur le futur et l'autre sur le provisoire.

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** Il ne s'agit pas de l'organisation des pouvoirs publics.

**M. le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes.** L'autodétermination, telle est la première question. On a dit qu'il y

avait un certain manque de continuité dans cette affirmation et dans cette politique. Je voudrais rappeler, très simplement, que l'idée a été exprimée par le chef de l'Etat, qu'elle a été adoptée par le Gouvernement, puis par le Parlement dans son principe, par 441 voix contre 23, le 15 octobre 1959, à l'issue d'un débat de politique générale.

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** A quoi cela sert-il ?

**M. le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes.** Cela sert à situer la question.

Il a été entendu que, plus tard, une consultation populaire aurait lieu à l'issue de l'autodétermination, et nous n'avons pas à mélanger les consultations. Demain, nous allons demander à la nation, sous forme d'un projet de loi, de confirmer solennellement l'approbation qu'a déjà donnée le Parlement. Il s'agit, dans les questions que nous allons poser, de l'Algérie et uniquement de l'Algérie.

**M. François Valentin.** Ceci n'est pas régulier.

**M. le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes.** C'est parfaitement régulier.

**M. François Valentin.** Non, monsieur le ministre, car il y a une option à prendre. Et on la prend d'avance. Vous n'avez pas à faire confirmer par la nation une décision régulièrement prise par le Parlement. C'est l'un ou c'est l'autre.

**M. le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes.** Nous avons parfaitement le droit de consulter la nation sur ce point.

**M. René Moatti.** Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes.** Je vous en prie

**M. René Moatti.** Monsieur le ministre, pourquoi ne posez-vous pas votre question de la façon suivante : Etes-vous d'accord pour accepter l'organisation provisoire des pouvoirs publics, en attendant l'autodétermination ? Cela régierait tous les problèmes. Car l'autodétermination, elle est déjà votée par l'Assemblée nationale ; alors, consultez le peuple sur quelque chose de provisoire, en attendant l'autodétermination.

**M. le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes.** Comme je l'indiquais à l'instant, le principe de l'autodétermination a été approuvé dans son principe par l'Assemblée nationale dans un débat de politique générale. Nous demandons que cette intention soit confirmée. C'est parfaitement régulier.

**M. François Valentin.** Non !

**M. le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes.** Je suis désolé, mais j'ai le droit d'exposer le point de vue du Gouvernement.

**M. François Valentin.** On a le droit de n'être pas d'accord.

**M. le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes.** C'est le droit de chacun ici et ce droit sera respecté.

Voilà ce que nous proposons aujourd'hui. Pourquoi avez-vous approuvé le principe de l'autodétermination ? Parce qu'il vous donne une base solide et définitive sur l'avenir même de l'Algérie. C'est la seule voie légitime et durable. Et c'est celle que refuse précisément le F. L. N. Il veut imposer sa domination. Il veut avoir le monopole de la solution.

Ainsi la France est assez libérale, assez sûre d'elle-même et assez confiante pour faire un geste vis-à-vis des Algériens et vis-à-vis du monde entier. Précisons à nouveau, puisqu'une certaine confusion s'est introduite dans le débat à ce sujet, les conditions et les garanties de la future autodétermination. Après le cessez-le-feu, après qu'on aura cessé de s'entretuer, c'est-à-dire dans un avenir qui n'est pas précisé, des conversations, a-t-on dit, auront lieu avec les représentants de toutes les tendances. Un débat sera institué au Parlement sur les modalités et se réalisera alors une consultation avec toutes les garanties de la liberté et de la sécurité du vote, grâce à la présence de l'armée française qui n'aura pas rendu là son moindre service, et grâce à la présence des informateurs du monde entier.

Cette consultation, j'ai à peine besoin de le rappeler, n'aura pas en elle-même et par elle-même pour effet de modifier la situation de l'Algérie dans la République mais de faire connaître l'opinion des Algériens et, suivant les résultats, les mesures seront prises d'après les procédures constitutionnelles.

Quel est maintenant l'objet de l'autodétermination ? Il est bon, il est essentiel, après de si longs débats, de rappeler qu'il s'agit de choisir entre trois solutions déjà définies.

La première est la francisation choisie, cette fois, au nom de l'autodétermination. C'est une solution, elle a pris quelque retard et il est navrant qu'on ait pu, tout au long de ce débat, dresser la liste des occasions manquées, mais c'est une solution.

La seconde est l'association qui, au nom d'une personnalité algérienne qui se dégage, au nom aussi d'une vie commune qui dure depuis 130 ans, peut être décidée dans l'entente étroite avec la France.

La seconde est l'association au nom d'une personnalité algérienne qui se dégage, au nom aussi d'une vie commune qui dure depuis 130 ans et qui peut être décidée dans l'entente étroite avec la France.

La troisième, enfin, est la sécession, toujours en vertu de l'autodétermination. Elle est possible théoriquement et nous ferons tout, bien entendu, pour éviter le chaos et l'état dans lequel se trouverait l'Algérie, si elle était livrée à cette éventualité. Pourquoi et comment ? Parce qu'il est évident que, dans une hypothèse qui en elle-même peut paraître absurde, nous voulons répondre par des garanties concrètes aux différentes questions qui ont été posées ici.

Je m'élève contre les accusations de baodaïsme, contre l'évocation du précédent du Glaoui, contre cette idée que nous pourrions abandonner, sous une forme quelconque, ceux qui ont œuvré avec nous, Français de souche européenne ou musulmane.

Baodaïsme ? Quelle comparaison est possible avec les rapports entre un ancien souverain et son peuple alors que tout ce que nous réalisons depuis deux ans et demi tend à aider le peuple algérien à s'affirmer et à dégager lui-même ses représentants et ses élites, alors que tout le mouvement que nous promouvons en Algérie consiste à faire que tout parte du peuple et non pas du sommet ?

De même en ce qui concerne l'évocation qui a été faite du sort du Glaoui, puisque toute la politique du Gouvernement en Algérie s'explique par la volonté de la France de ne pas établir le F. L. N. comme représentant du peuple algérien et comme futur gouvernement.

Le général de Gaulle veut que chaque Algérien puisse exprimer sa volonté, qu'il ait sa part de responsabilité politique et que toutes les tendances puissent s'exprimer au sein d'un régime démocratique. En cas de malheur, de démonstration par l'absurde, il est bien évident, comme l'a affirmé ce matin M. le Premier ministre, que toutes les personnes qui voudraient rester françaises conserveront la nationalité et la citoyenneté françaises, que les régions où la population a manifesté le désir de demeurer rattachée à la France ne seront pas abandonnées et que, d'une façon générale, les intérêts, les biens, comme les personnes seront sous la protection de la République.

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** C'est la guerre à perpétuité !

**M. Ahmed Djebbour.** Monsieur le ministre, me permettrez-vous de vous interrompre ?

**M. le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes.** Volontiers.

**M. le président.** La parole est à M. Djebbour, avec la permission de l'orateur.

**M. Ahmed Djebbour.** En citant le Glaoui, nous avons précisément voulu, monsieur le ministre, illustrer par un exemple vécu le cas de ceux qui, depuis ces quinze dernières années, ont eu foi dans la grandeur de la France.

Je comprends, en effet, ceux qui se sont laissé gagner par un scepticisme grandissant en présence des reculs et des revers que nous avons subis depuis quinze ans et cela par la faute des Français qui ont associé leur nom à une longue suite d'aventures et à plus d'un recul.

Mais pour nous, Musulmans, le général de Gaulle incarnait en 1958 et continue d'incarner jusqu'à présent le sauveur de la France et de sa grandeur.

Nous voulons tout simplement que les équivoques soient dissipées et qu'on nous dise une fois pour toutes ce qu'on veut faire en Algérie, afin que nous sachions nous aussi à quoi nous en tenir. (*Applaudissements au centre droit.*)

**M. le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes.** C'est précisément ce que je vous explique, du moins dans les principes. Il paraîtrait inadmissible que, dans un pareil débat, on se servît des Français européens et des Musulmans fidèles à la France comme otages, d'une part, ou comme enjeu de l'autre. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

Ce serait saper les fondements mêmes d'une association commencée, poursuivie et qui doit continuer. Par contre, dans le

même moment, la France est fondée à attendre que ces Français et ces Musulmans français se rassemblent autour d'elle. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

La meilleure garantie, d'ailleurs, est que tout soit fait pour éviter la sécession et cela suppose qu'on ne reste pas et qu'on ne subsiste pas dans je ne sais quel immobilisme. Cette vue me permet précisément d'aborder le second sujet de notre consultation.

Il s'agit de l'organisation provisoire des pouvoirs publics et je me hâte d'indiquer également, pour apaiser certains scrupules, que cela est parfaitement constitutionnel. A l'intérieur de la République, les modalités de la décentralisation sont prévues non pas par l'article 73, mais par l'article 72. Donc, il n'y a dans notre objet ni violation de l'article 2, qui traite de l'indivisibilité, ni violation de l'article 5, qui porte sur l'intégrité, ni violation de l'article 20, qui traite du rôle du Gouvernement ou de son représentant, ni de l'article 34 concernant le rôle du Parlement.

**M. François Valentin.** Et l'article 38 ?

Je m'excuse, monsieur le ministre, mais le point est important. Ce matin, M. le Premier ministre nous a dit que les deux questions auraient pour objet de donner au Gouvernement les pouvoirs nécessaires à l'organisation de l'Algérie en vertu de l'article 72. Il faut bien nous entendre à ce sujet. La deuxième question sera-t-elle à ce point explicite qu'en y répondant, positivement, le peuple français définira ce que seront les pouvoirs ; ou bien, à l'inverse, la deuxième question gardera-t-elle un aspect si général qu'elle aura, en réalité, le caractère d'une délégation de pouvoirs ? Dans la deuxième hypothèse, il y aurait une violation formelle de l'article 38 de la Constitution...

**M. Michel Debré,** *Premier ministre.* Pas du tout !

**M. François Valentin.** ...car la Constitution prévoit effectivement la possibilité d'une délégation de pouvoirs législatifs, mais exclusivement avec l'autorisation du Parlement en non pas par la voie du référendum.

C'est la raison pour laquelle, en m'excusant de la forme donnée à ma question, je me suis permis de vous demander si, parmi tous les articles que vous avez énumérés, l'article 38 serait bien respecté.

**M. le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes.** Je comprends parfaitement que vous posiez cette question, mais l'article 38 n'est pas en cause.

**M. le Premier ministre.** Parfaitement !

**M. François Valentin.** La déclaration de M. le Premier ministre m'avait parue équivoque, ce matin. C'est pourquoi je me suis permis de poser cette question.

**M. le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes.** Pourquoi agissons-nous ainsi ? D'une part, parce que la vie n'attend pas. La continuité marquée sur d'autres sujets où nous sommes engagés — je veux dire l'autodétermination — doit être assurée ailleurs également. D'autre part, la promotion musulmane qui est notre fierté, doit être et sera accélérée.

Il s'agit de créer en Algérie des départements, des régions, des unités véritablement actives et prenant des responsabilités dans des entreprises telles que le plan de Contantine, par exemple, ou dans d'autres investissements. Il s'agit d'accroître les pouvoirs, d'accentuer les responsabilités des Assemblées et aussi d'assurer la représentation à un niveau plus élevé car enfin, depuis un certain nombre d'années, nous sommes devant un vide. La représentation est peut-être aujourd'hui moins forte qu'autrefois. Je n'insiste pas là-dessus. Mais il est normal que nous entraînions aux responsabilités tous les Musulmans sans exception et que nous leur fassions faire l'apprentissage de plus en plus grand de la vie en commun, et non pas dans des communautés séparées, comme on a bien voulu le dire.

Cela suppose leur participation à des organismes délibérants et exécutifs. Mais comment ? Aux côtés de qui ? Aux côtés de celui qui est le dépositaire des pouvoirs de la République. Je voudrais, en effet, insister sur ce fait capital : tout cela se passe dans le cadre de la République, dans le respect des droits de la République...

**M. Alain de Lacoste Lareymondie.** Laquelle ?

**M. le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes.** De la République française. Dans le cadre de la Constitution, si vous préférez, et de la souveraineté française. (*Vifs applaudissements au centre et à gauche.*)

En attendant l'autodétermination, il va de soi, pour répondre à une remarque de M. François Valentin, que, pendant cette phase d'organisation provisoire, la politique étrangère demeure ce qu'elle est et que les engagements contractés, puisque vous avez parlé de l'O. T. A. N., demeurent ce qu'ils sont.

Je sais bien, m'étant ainsi exprimé sur le sens des consultations que le Gouvernement va organiser, que je n'effacerai pas toutes les légendes et toutes les peurs. J'aurais voulu parler davantage des hommes qui sont derrière les choses. Ce que je voudrais souligner ici, c'est qu'à cette espèce de neurasthénie, à ces craintes que j'ai cru déceler sans cesse, nous nous devons d'opposer les chances considérables d'un esprit d'entreprise fondé sur un certain nombre de précautions.

Il n'est pas question, pour nous, de bêler la paix. Nous la cherchons, nous ne la bêlons pas. Il n'est pas question de chercher un compromis, comme on l'a dit tout à l'heure.

Il n'y a pas de compromis, mais il y a à la fois un idéal et un objet d'action précise pour la France contre ceux qui croient à l'Algérie dérivant fatalement vers le F. L. N. ou contre ceux qui croient à l'Algérie fatalement dévoyée vers l'Est. L'essentiel, c'est que, dans cette affaire, nous n'entrions pas dans l'avenir à reculons. Ce pays, qui a donné tant de pionniers au monde, devient désormais le pionnier de sa propre entreprise.

En nous engageant dans cette voie, n'oublions pas que la grandeur d'une nation n'est pas faite seulement de ses conquêtes, mais qu'elle est faite du sens moral qu'elle donne généreusement et sincèrement à son présent et à son avenir. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Michel Debré,** *Premier ministre.* Après M. le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes, je reprendrai, pour conclure ce débat, la réflexion d'un des premiers orateurs, qui a déclaré que l'œuvre de pacification et de redressement de l'Algérie n'est pas seulement une œuvre de longue haleine, mais probablement, l'œuvre d'une génération.

Qu'entend-on par là ? On entend, et il faut que chacun de nous s'en pénètre, quelles que soient ses opinions sur les méthodes et les procédures, que le retour à une vie politique normale dans les départements algériens, l'établissement d'une paix sociale et d'une union harmonieuse entre le Nord et le Sud de la Méditerranée, constituent effectivement une tâche qui dépasse un gouvernement qui dépasse une législature et qui, d'ores et déjà, est pour nous une tâche de plusieurs années. Pourquoi cela ? Les raisons en sont multiples et je veux les passer rapidement en revue.

La première cause, je crois n'y avoir jamais fait longuement allusion, ce sont les erreurs des années passées, à l'intérieur mais aussi à l'extérieur de l'Algérie, en Afrique du Nord. C'est certainement l'évolution générale de l'Afrique du Nord depuis plus de dix ans, et même au-delà, qui explique qu'en dehors des fautes commises le problème ait atteint un degré de gravité et d'acuité tel que les blessures ne seront pansées que très lentement.

La deuxième cause, ce sont les six années de rébellion et toutes leurs conséquences matérielles et morales. Et si, en dépit de ces six années de rébellion, le fossé n'est pas plus profond entre les différentes familles qui composent l'Algérie, il est juste de reconnaître — et c'est l'un de ses plus grands titres de gloire — qu'on le doit, essentiellement, à l'œuvre de pacification de l'armée qui ne s'est pas bornée à des opérations militaires mais qui, progressivement, au cours de ces années, a compris que vaincre la rébellion était peu de chose si, en même temps, n'était pas entrepris un effort de développement des conditions de vie des populations complétant celui de l'administration civile.

Malgré tout, il n'est pas douteux que six années de rébellion causent des blessures que quelques jours ou quelques mois ne peuvent suffire à effacer.

La troisième cause réside dans les transformations et dans l'état du monde actuel.

Dans quelle situation vivons-nous ? Nous vivons dans la concurrence entre l'Est et l'Ouest et dans la concurrence existant à l'intérieur de l'Ouest et, aussi, à l'intérieur de l'Est. Cette concurrence entre l'Est et l'Ouest fait de l'Algérie une terre où se jouent déjà les influences des grandes forces qui veulent se partager le monde. A l'intérieur de l'Occident — je le demande à ceux qui ont beaucoup parlé de l'Europe et de l'Alliance atlantique — quelles sont les nations européennes, les nations occidentales qui considèrent que notre combat en Algérie est leur combat ? (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

C'est un effort constant que d'expliquer à des gouvernants et à des peuples, qui ne le comprennent pas tous encore, que l'enjeu qui se joue en Algérie dépasse de beaucoup l'Algérie et la France. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

L'Algérie souffre également de la concurrence à l'intérieur des pays communistes entre les dirigeants russes et les dirigeants

chinois pour savoir lesquels seront les premiers à avoir prestige et influence en Afrique. Là aussi, la situation actuelle du monde montre que le rétablissement d'une vie normale en Algérie dépasse de beaucoup un effort de quelques mois ou de quelques années.

Enfin, s'ajoute une quatrième cause : la transformation de l'Algérie est profonde. On l'a à peine évoquée au cours de ce débat. Mais nous assistons, en Algérie, d'abord à une évolution démographique qui, année par année, fait de ce pays relativement peu peuplé il y a vingt ans un pays désormais de plus en plus peuplé, surtout par rapport à l'état de ses ressources, un pays qui, comme tous les pays du monde, voit sa société abandonner les exigences souvent sommaires des générations précédentes pour obtenir les exigences nouvelles sur le plan économique et social qui sont celles du vingtième siècle, même sur le continent africain.

Quand vous faites le bilan de toutes ces raisons, vous voyez, mesdames, messieurs, que tous ceux qui pensent au problème de l'Algérie auront à y penser pendant des années avant que politiquement, socialement et économiquement, une situation vraiment normale puisse être établie.

Nous avons en même temps — à certains moment j'ai cru que le problème allait être évoqué au cours de ce débat — à faire face à certaines contradictions qui sont imposées au Gouvernement français. En voici deux, éclatantes.

Nous voulons la paix, nous cherchons la paix. Mais en même temps, nous savons bien que nous ne pouvons pas accepter n'importe quelle paix, car ce que nous appelons, nous, la paix, c'est un régime où la liberté, l'égalité, l'absence de toute domination sont les vraies composantes de la paix. Et s'il est relativement facile de parler de négociations ou d'entente avec l'adversaire, combien il est plus difficile, à partir du moment où l'on n'admet pas que la paix soit la domination d'un élément sur un autre, de faire triompher ce qui, pour nous, est la condition même de la paix !

Autre contradiction : nous voulons, parce que nous savons que c'est aujourd'hui la loi du monde démocratique et que c'est une des gloires de la France, faire que l'Algérie soit dans sa gestion, dans la conduite de son avenir, l'expression de ce que pense la majorité d'un peuple désormais évolué et émancipé.

Mais nous savons en même temps qu'en face de toutes les forces qui peuvent agiter et conduire cette majorité, une des tâches essentielles, fondamentales, de la France est de faire qu'aucune minorité ne soit brimée ni diminuée dans ses droits sur une terre où, comme je l'ai dit, la société humaine est d'une complexité unique au monde.

Devant ces difficultés et ces contradictions, quelle voie a été choisie ? Je n'y insisterai pas longtemps, cela vous a été expliqué depuis plusieurs mois et M. le ministre d'Etat vient de le résumer encore une fois.

Ce qui a été choisi avant toute chose, c'est de dire à la face du monde : l'Algérie, lorsque la sécurité sera revenue, choisira elle-même son destin. Et si nous demandons — c'est l'article 1er du projet de loi qui sera soumis au référendum — que cette affirmation devienne une règle légale, c'est que jusqu'à présent elle n'est pas une règle légale.

Cela a été l'affirmation solennelle faite par le chef de l'Etat en septembre 1959. Cela a été votre approbation donnée au programme de politique générale qu'en octobre 1959 j'ai exposé devant vous.

L'article 1er du projet de loi de la loi disposera que désormais le libre choix du destin politique des Algériens, lorsque la sécurité aura été assurée, constitue la règle que la France s'impose comme étant celle par laquelle l'avenir de l'Algérie vers un destin meilleur va se définir demain pacifiquement dans les meilleures conditions. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

En attendant ce jour, il n'y a aucune novation politique et constitutionnelle. Je le dis en passant à M. François Valentin, qui a évoqué le problème du pacte de l'Atlantique, la souveraineté de la République est entièrement sauvegardée puisqu'elle ne pourrait éventuellement être mise en cause que le jour où l'autodétermination serait proposée aux Algériens, la paix et la sécurité étant revenues.

D'autre part, je veux dire à M. Moatti, dont je ne comprends pas certaines paroles, que, quelles que soient les conditions de l'autodétermination, la France, au-delà des intérêts stratégiques et économiques qu'elle entend défendre, déclare qu'il y a des choses que l'autodétermination ne peut remettre en cause, à savoir la citoyenneté française. Cela signifie, monsieur Moatti, que lorsque nous parlons de communautés, de coopération des communautés, nous parlons de réalités politiques et sociales, mais qui ne peuvent pas toucher ce principe fondamental du droit et de la politique française qui est que, quelles que soient les communautés dont on est issu et auxquelles on appartient, quelle que soit l'origine ethnique ou religieuse, la citoyenneté est un droit absolu. Quelles que soient les conséquences de l'autodétermination, toutes les mesures seront prises, même les plus extrêmes, pour faire en sorte que même la nationalité française des enfants des citoyens qui ont voulu être Français ne soit jamais discutée. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

En attendant le jour de l'autodétermination, c'est-à-dire comme le rappelait M. Joxe, le jour où la sécurité et la paix revenues, ce que vous avez approuvé en octobre 1959 pourra être réalisé dans les faits, en attendant, qu'est-il prévu ? On demande — c'est l'article 2 du projet de loi — que le peuple français reconnaisse au Gouvernement le droit, grâce aux pouvoirs constitutionnels qui sont les siens, mais avec solennité, d'établir pour l'Algérie un régime profond de décentralisation et d'association entre les pouvoirs publics décentralisés et la métropole.

Les principes viennent d'en être expliqués par M. Joxe; je n'y reviendrai pas. Dans cette organisation administrative fortement décentralisée, nous voulons à la fois que les Algériens participent à la gestion de leurs affaires, qu'institutionnellement les diverses communautés participent organiquement à cette gestion, qu'un certain nombre de problèmes communs à la métropole et à l'Algérie, au lieu d'être réglés simplement par l'administration et le Gouvernement, le soient par des organes où des représentants algériens et métropolitains siégeraient côte à côte. Il est possible que cette forme d'organisation, qui assure à l'Algérie sa personnalité en même temps qu'elle l'associe étroitement à la France, constitue les linéaments du statut définitif que l'autodétermination pourrait un jour faire prévaloir.

Mais ne voyez-vous pas la grandeur de cet effort ?

Parmi toutes les critiques qui ont été faites, au cours des semaines passées, il en est une qui m'a particulièrement touché. Elle émane de quelqu'un qui, d'ailleurs, dépassant et son rôle militaire et son rôle religieux, a dit il y a quelques jours sur la tombe d'un soldat qu'il ne savait plus pourquoi des hommes tombaient.

La question ne se pose pas quand on offre non seulement aux soldats, mais à la nation tout entière, métropolitains et algériens, non seulement l'effort de pacification, mais l'effort de surmonter toutes ces difficultés accumulées depuis des années, afin de faire ensemble de l'Algérie une terre exemplaire sur le continent africain, une terre d'amitié entre des hommes de race et de religions différentes, de montrer en même temps, dans un monde égoïste, à quel point la France peut se dépenser pour l'avenir économique et social des populations algériennes. Cette œuvre, qui peut aboutir et qui doit aboutir à une Algérie nouvelle, ayant sa personnalité mais unie politiquement, économiquement et surtout moralement à la France, c'est une œuvre magnifique, aussi bien pour les individus que pour les hommes publics.

C'est notre espoir et c'est ce qui fait notre volonté d'aller dans cette direction, sous l'autorité d'un homme à qui, en fin de compte, la nation a fait confiance au mois de mai 1958 pour résoudre ce problème difficile entre tous qu'est le problème de l'Algérie.

Alors on me dira: vos projets sont séduisants, mais l'effort que vous indiquez est considérable. Et où est la paix ? Et qu'est-ce qui nous prouve que tout ce que vous allez faire, ce référendum en particulier, constituera sur le chemin de la paix une étape plus rapide que les étapes précédentes ?

Ma réponse est simple. Je ne crois pas qu'il soit possible de faire sur le chemin de la paix un pas plus grand que celui qui a été fait.

Nous disons aux dirigeants de l'organisation extérieure: venez, nous ne vous demandons que deux choses pour discuter les conditions politiques de l'autodétermination. C'est d'abord — il est évident que nous devons vous le demander, car il serait impensable qu'on ne vous le demandât point — c'est de cesser les combats, le sort des combattants, la destination des armes, la fin des combats.

Une seconde condition est également indispensable. Nous disons aux insurgés : vous n'êtes pas les seuls représentants des Algériens; il y a les élus, il y a des Algériens qui ont des opinions tout à fait opposées aux vôtres; or il est bien entendu que tout le monde doit être et sera consulté sur les étapes qui mèneront à l'apaisement et les garanties de l'autodétermination.

Que peut-on dire de plus ? Comment peut-on chercher davantage la paix ?

Et si, de l'autre côté, il y a des gens qui ne veulent pas ces conditions, croit-on renoncer à ces conditions essentielles ? Certainement pas.

Il faudrait que tous les députés représentant la nation française, représentant les départements métropolitains et les départements algériens sachent au moins, en quittant cet hémicycle, que la continuation du conflit n'est pas imputable au Gouvernement français, qui a montré à la fois sa volonté d'avenir et sa volonté immédiate. Ceux qui sont les dirigeants de la rébellion sont les seuls responsables du refus de la paix. Veulent-ils le bien de l'Algérie ceux qui continuent à attaquer la France et le monde libre ? Toute la question est là.

Si nous voulons faire la preuve à ce monde qui s'intéresse à l'Algérie, en particulier aux nations européennes et à la nation américaine, que le combat qui nous est imposé en Algérie n'est pas le combat vulgaire d'insurgés qui sont prêts, le cas échéant, pour peu de chose à rendre leurs armes, mais l'élément d'une vaste conspiration, il faut faire ce que nous faisons, c'est-à-dire, d'une part montrer le libéralisme et la générosité de notre politique, fondée sur l'autodétermination, et, d'autre part, offrir les possibilités de paix que seul le général de Gaulle pouvait offrir, avec l'appui de la nation française.

Si cela n'est pas accepté par nos adversaires, alors, pour quiconque est de bonne foi, on ne peut douter de la valeur de notre combat et de la qualité de notre politique. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

**M. le président.** Le débat est clos.

— 3 —

## MODIFICATION A L'ORDRE DU JOUR

**M. Michel Debré,** *Premier ministre.* Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. le Premier ministre.** Le Gouvernement accepte volontiers, malgré le nombre des affaires encore inscrites à l'ordre du jour, qu'étant donné le long débat imposé à l'Assemblée, la séance de cet après-midi soit supprimée. L'ordre du jour prévu pour cette séance serait donc reporté à ce soir.

**M. le président.** En conséquence, la prochaine séance aura lieu ce soir, à vingt et une heures trente.

— 4 —

## DEPOT DE RAPPORTS

**M. le président.** J'ai reçu de M. Charret un rapport, fait au nom de la commission des finances, des affaires économiques et du plan, sur le projet de loi, modifié par le Sénat, relatif à la participation de l'Etat à la réparation des dommages causés aux biens privés dans les départements victimes des inondations exceptionnelles de septembre, octobre et novembre 1960 (n° 1009).

Le rapport sera imprimé sous le n° 1019 et distribué.

J'ai reçu de M. Dumortier un rapport, fait au nom de la commission de la production et des échanges, sur le projet de loi portant ratification du décret n° 60-160 du 20 février 1960, relevant le taux de perception des droits de douane applicables au glucose du n° 17-02 B du tarif des droits de douane d'importation en régime de droit commun (n° 551).

Le rapport sera imprimé sous le n° 1020 et distribué.

— 5 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Aujourd'hui, jeudi 8 décembre, à vingt et une heures trente, séance publique :

Nomination de sept membres titulaires et de sept membres suppléants de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux assurances maladie, invalidité et maternité des exploitants agricoles et des membres non salariés de leur famille ;

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi (n° 932) fixant les conditions d'application, dans les départements d'outre-mer, des dispositions de la loi n° 59-1472 du 28 décembre 1959 et portant divers aménagements fiscaux dans ces départements (Rapport n° 990 de M. Marc Jacquet, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan) ;

Suite de la discussion du projet de loi (n° 356), adopté par le Sénat, portant réforme des régimes matrimoniaux (Rapport n° 912 de M. Sammarcelli, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

La séance est levée.

(*La séance est levée à sept heures quarante minutes.*)

*Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,*
RENÉ MASSON.

---

### Nomination de rapporteurs.

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LÉGISLATION ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

**M. Mignot** a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Chandernagor et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'article 1er de la loi n° 51-1372 du 1er décembre 1951 tendant à permettre, à titre provisoire, de surseoir aux expulsions de certains occupants de bonne foi, modifiée par les lois n° 55-362 du 3 avril 1955 et n° 56-1223 du 3 décembre 1956 et par l'ordonnance n° 58-1442 du 31 décembre 1958 (n° 979).

COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER LA DEMANDE DE LEVÉE DE L'IMMUNITÉ PARLEMENTAIRE D'UN DÉPUTÉ

**M. Mignot** a été nommé rapporteur de la demande de levée de l'immunité parlementaire d'un membre de l'Assemblée (n° 1016).

### Nomination des membres de la commission chargée d'examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire d'un député (n° 1016).

Dans sa première séance du 7 décembre 1960, l'Assemblée nationale a nommé membres de cette commission :

MM. Blin, Bourne, Carous, Chandernagor, Dolez, Duchesne, Fanton, Habib-Deloncle, Joyon, Laffin, Maziol, Mignot, Pillet, Rey, Vidal.

### Bureau de commission.

Dans sa séance du mercredi 7 décembre 1960, la commission chargée d'examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire d'un député (n° 1016) a nommé :

*Président :* M. Carous.
*Vice-président :* M. Dolez.
*Secrétaire :* M. Chandernagor.

### Modifications aux listes des membres des groupes.

*Journal officiel* (lois et décrets) du 8 décembre 1960.

GROUPE DE L'UNION POUR LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE
(196 membres.)

Ajouter le nom de M. Raulet.
Supprimer le nom de M. Vaschetti.

LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT A AUCUN GROUPE
(43.)

Supprimer le nom de M. Raulet.
Ajouter le nom de M. Vaschetti.

# QUESTIONS

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

(Application des articles 133 à 138 du règlement.)

## QUESTION ORALE AVEC DEBAT

**8204.** — 7 décembre 1960. — **M. Guy Ebrard** signale à **M. le ministre de l'éducation nationale** l'importance pédagogique, culturelle, humaine et sociale des langues régionales. Etant donné le préjudice qui résulterait de leur suppression des programmes et des épreuves facultatives du baccalauréat, il lui demande s'il ne lui paraît pas opportun d'en prononcer le rétablissement et de lui faire connaître les mesures qu'il compte prendre pour donner la place qui convient à un des éléments les plus précieux du patrimoine national.

## QUESTION ORALE SANS DEBAT

**8212.** — 7 décembre 1960. — **M. Bayou** expose à **M. le ministre de l'agriculture** que de multiples inconvénients résultent de l'arrêté du 1er octobre 1960 concernant le S. M. I. G. agricole; que sans que soit méconnue la position du conseil d'Etat en la matière, il semble que la décision intervenue ne fait qu'accroître les inconvénients résultant des incessantes modifications du S. M. I. G., à la suite des hausses répétées des indices, en ce qui concerne le taux des cotisations d'assurances sociales agricoles; que la solution intervenue ne règle également en rien l'injustice résultant pour les salariés agricoles de la disparité de leurs salaires avec ceux de l'industrie; que le maintien des zones d'abattements ne se justifie plus. Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour concilier la justice en faveur des salariés agricoles et la commodité en faveur des exploitants.

# QUESTIONS ECRITES

(Application de l'article 138 du règlement.)

Art. 138 du règlement:

« *Les questions écrites... ne doivent contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés.*

« *Les réponses des ministres doivent être publiées dans le mois suivant la publication des questions. Ce délai ne comporte aucune interruption. Dans ce délai, les ministres ont toutefois la faculté soit de déclarer par écrit que l'intérêt public ne leur permet pas de répondre, soit, à titre exceptionnel, de demander, pour rassembler les éléments de leur réponse, un délai supplémentaire qui ne peut excéder un mois. Lorsqu'une question écrite n'a pas obtenu de réponse dans les délais susvisés, son auteur est invité par le président de l'Assemblée à lui faire connaître s'il entend ou non la convertir en question orale. Dans la négative, le ministre compétent dispose d'un délai supplémentaire de un mois.* »

**8205.** — 7 décembre 1960. — **M. Le Roy-Ladurie** expose à **M. le ministre de l'agriculture** qu'il serait souhaitable, pour les exploitants agricoles désireux d'arracher leurs pommiers et de bénéficier des dispositions de l'ordonnance n° 60-1254 du 29 novembre 1960, de profiter de la saison hivernale, afin de pouvoir mettre leurs herbages en état avant le départ de la végétation. Il lui demande si, en attendant que soient fixées les modalités d'application de ladite ordonnance, les cultivateurs ne pourraient pas êtres autorisés à procéder à l'arrachage de leurs pommiers après en avoir informé la direction départementale des services agricoles, qui pourrait immédiatement faire les constats indispensables. Ces constats auraient pour seul effet d'inscrire ces cultivateurs pour une demande éventuelle de subvention, et ne préjugeraient en rien ni de l'octroi ni du montant de la subvention. Une telle autorisation permettrait de hâter l'arrachage tout en conservant les droits des exploitants en leur laissant plus de liberté pour la réalisation du travail dans de meilleures conditions.

**8206.** — 7 décembre 1960. — **M. Poudevigne** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** quelle sera la situation au regard de l'administration fiscale d'un propriétaire viticulteur ayant récolté en 1959 plus de 75 hectolitres à l'hectare d'un vin n'atteignant pas le degré légal même après concentration. Ce vin ayant été obligatoirement vendu à la distillerie avec ou sans le bénéfice d'un transfert, quel sera le bénéfice agricole appliqué à ce propriétaire.

**8207.** — 7 décembre 1960. — **M. de La Malène** signale à **M. le ministre du travail** que, dans le domaine de la boulangerie, la loi du 11 février 1950 relative aux conventions collectives n'est pas actuellement en application. Il en résulte une situation peu satisfaisante en ce qui concerne le montant des salaires. Le métier de boulanger nécessite une haute qualification professionnelle et les conditions de travail sont pénibles, sa durée longue. Actuellement une augmentation de 10 p. 100 a été accordée aux ouvriers boulangers, mais elle ne l'a pas été dans le cadre d'une discussion entre employeurs et employés. Il lui demande quelles sont ses intentions pour que, dans ce secteur, fonctionne la législation sociale en vigueur.

**8208.** — 7 décembre 1960. — **M. Godefroy** expose à **M. le ministre du travail** qu'aux demandes faites par les syndicats professionnels de marins d'obtenir que l'allocation de la mère au foyer soit étendus aux familles de deux enfants, il répond en se retranchant derrière les dispositions de l'article 3 de la loi du 11 décembre 1956: cette solution ne pourra être envisagée que lorsque les cotisations des caisses d'allocations familiales permettront d'assurer la couverture des nouvelles charges envisagées. Il lui fait observer que si sa réponse est juridiquement fondée, elle néglige l'aspect social du problème et ne tient pas compte de certaines données de faits. Il est en effet évident que les cotisations étant exclusivement masculines, les caisses seront toujours déficitaires; d'autre part, on sait que la caisse nationale d'allocations familiales de la pêche maritime est subventionnée comme la caisse agricole par la sécurité sociale qui, elle-même, bénéficie des excédents des caisses d'allocations familiales du régime général. Il lui demande s'il envisage, en fonction de toutes les données du problème, un examen nouveau de cette requête dont il ne peut ignorer le caractère profondément humain.

**8209.** — 7 décembre 1960. — **M. Malleville** demande à **M. le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques** s'il ne lui apparaîtrait pas équitable de modifier les dispositions de l'article 10 de l'ordonnance n° 59-110 du 7 janvier 1959, tendant à aménager les ressources des collectivités locales et qui ont trait aux nouveaux taux sur la publicité. Ces dispositions ne font, en effet, en ce qui concerne la publicité lumineuse, aucune distinction entre les affiches et réclames purement publicitaires et qui sont réalisées sur des panneaux importants de plusieurs dizaines de mètres carrés, et les enseignes figurant au front des boutiques et magasins et qui n'ont pour objet que d'indiquer le nom et la raison sociale du commerçant ainsi que l'activité à laquelle il se livre. Cette dernière catégorie semblerait devoir bénéficier soit de l'exonération complète, soit de tarifs préférentiels en tenant compte du fait que ces inscriptions sont indispensables pour faire connaître le magasin, au même titre que les inscriptions peintes qui, elles, ne sont pas taxées spécifiquement. Par ailleurs, dans un grand nombre d'artères parisiennes, ces enseignes renforcent efficacement l'éclairage public et contribuent à l'esthétique de ces quartiers. D'ailleurs, un arrêté du préfet de la Seine en date du 25 août 1952, pris en application de l'article 6 de la loi du 12 avril 1943 sur la publicité, a mis au point, d'une manière très détaillée, les distinctions entre les enseignes, enseignes publicitaires et les ouvrages publicitaires en général. Une classification de ce genre pourrait, par exemple, inspirer l'aménagement de la législation existante qui est souhaité, soit à l'occasion du plus prochain projet de loi collectif des finances, soit lors de l'élaboration du projet de loi de finances pour 1962.

**8210.** — 7 décembre 1960. — **M. Neuwirth** demande à **M. le ministre de l'information** si l'article 9, § 6, du décret n° 58-963 du 11 octobre 1958 signifie que sont exonérés du paiement de la redevance les postes de télévision détenus uniquement par des établissements hospitaliers de l'assistance publique ou agréés par l'assistance publique, ou bien, au contraire, que sont exonérés tous les établissements hospitaliers, d'aide médicale gratuite et les établissements d'enseignement public ou privé. En faveur de la deuxième hypothèse, on peut avancer le jugement du conseil d'Etat n° 277-999 du 22 septembre 1959 sur le non-paiement des droits d'auteur pour télévision et T. S. F., mais surtout le point de vue simplement humain de faciliter dans tous les cas la distraction des malades dont on sait qu'elle est un facteur essentiel de guérison.

**8211.** — 7 décembre 1960. — **M. Colinet** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** quel sera le montant des parts respectives des planteurs et des fabricants dans le paiement de la cotisation de résorption fixée par l'arrêté du 10 novembre 1960 et s'il envisage en raison, d'une part, de la stabilité du prix du sucre depuis deux ans et, d'autre part, de la hausse des facteurs de production, de la mauvaise récolte de 1959, des difficultés exceptionnelles de la récolte de 1960: 1° de faire financer l'exportation des sucres compris dans l'objectif de production par les professionnels du sucre et de la betterave; 2° de reverser dans la caisse d'exportation des sucres les sommes qu'il a prélevées sur les bénéfices à l'importation de la dernière campagne; 3° de financer le stockage du sucre autrement que par un prélèvement sur les bénéfices à l'importation; 4° de verser à la caisse de l'exportation des sucres le reliquat de l'Etat non utilisé au cours de la campagne passée; 5° de dispenser les tonnages de betteraves correspondant aux sucres exportés de la taxe de 8,50 p. 100 du prix de base perçu au profit du B. A. P. F. A. par une mesure analogue à celle prise pour le blé.

**8213.** — 7 décembre 1960. — **M. Frédéric-Dupont** attire l'attention de **M. le ministre des finances et des affaires économiques** sur les conséquences résultant, pour les petits épargnants dépositaires de fonds à la caisse d'épargne, de la réduction du taux d'intérêt prévu à compter du 1er janvier 1961. Il lui demande les mesures compensatrices qu'il compte prendre à leur égard.

**8214.** — 7 décembre 1960. — **M. Palmero** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** quels sont les avantages de la création du nouveau franc et s'ils peuvent réellement compenser les multiples inconvénients et la confusion créée par le changement de monnaie, pour tous les usagers, de la ménagère aux comptables publics. De multiples et souvent graves erreurs sont quotidiennement enregistrées, notamment chez les touristes étrangers, à tel point qu'a été gardée l'habitude de compter en anciens francs et ce, d'autant plus que la nouvelle monnaie, un an après son émission, est loin d'être entièrement en circulation.

**8215.** — 7 décembre 1960. — **M. Palmero** rappelle à **M. le ministre des finances et des affaires économiques**, qu'à la date du 9 avril 1960 il a bien voulu lui indiquer que, même en fonction de l'utilisation effective du pétrole du Sahara, il n'était pas possible de diminuer le prix de l'essence, même d'un franc (ancien) par litre en fonction des prévisions du budget de 1960; or, il semble d'après les récentes déclarations officielles qu'il n'en sera pas de même en 1961 et qu'une baisse est désormais possible. Il lui demande: 1° si cette baisse sera bientôt effective; 2° si, notamment, sera supprimée la taxe dite de Suez que seule la France a maintenue postérieurement à la crise.

**8216.** — 7 décembre 1960. — **M. Palmero** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale** s'il est possible d'envisager une suite favorable aux suggestions des enseignants, fonctionnaires, hôteliers et commerçants réunis sous l'égide de la chambre de commerce de Paris, pour fixer les vacances scolaires à des dates différentes selon les régions Sud ou Nord de la France, de façon à étaler la période des congés.

**8217.** — 7 décembre 1960. — **M. Laurent** expose à **M. le ministre de l'agriculture** que les pluies incessantes de l'automne ont empêché les producteurs de blé de procéder à des ensemencements normaux. Au 1er décembre, les surfaces emblavées étaient sensiblement inférieures à la moitié de la normale et il semble peu probable que ce retard puisse être rattrapé avant le début du printemps. De ce fait, la production française de blé, loin d'être excédentaire pour la récolte 1961 risque de ne pas couvrir les besoins intérieurs. Dans ces conditions il lui demande quelles mesures il entend prendre: 1° pour mettre à la disposition des agriculteurs des semences de blé de printemps en quantité correspondant aux besoins très importants qui se manifesteront dès le mois de février; 2° pour réaliser un stockage de report de blés de la récolte excédentaire de 1960 en vue d'assurer pour 1961 la satisfaction des besoins intérieurs; 3° pour assurer, dès à présent, l'écoulement des excédents d'orge, tout laissant prévoir qu'un certain nombre d'hectares non ensemencés en blé le seront en céréales secondaires.

**8218.** — 7 décembre 1960. — **M. Jean-Paul David** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que la signalisation des rues, des carrefours, des stationnements et l'équipement des carrefours urbains en signalisations lumineuses, automatiques, les passages cloutés, les bandes jaunes, etc., entraînent de lourdes dépenses pour les communes; que par suite de l'augmentation de la circulation urbaine, de nombreues villes ont dû instituer des « zones bleues » par arrêté municipal; que, pour le bon fonctionnement de cette institution les communes ont dû faire face à de nombreuses dépenses de signalisations et le recrutement d'un personnel de police supplémentaire chargé de relever les infractions; que ces dépenses d'équipement et de personnel confèrent le caractère d'un véritable service public né des circonstances et des conditions de vie nouvelle entraînées par le développement des transports individuels; que le produit des amendes résultant de ces infractions constitue un surcroît de recettes versé au budget général de l'Etat; il lui demande s'il n'estime pas équitable que le produit des amendes prononcé par justice sur procès-verbaux dressés par la police municipale pour infraction à des arrêtés municipaux concernant la circulation soit ristourné par l'Etat aux communes intéressées.

**8219.** — 7 décembre 1960. — **M. Hauret** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** si un contribuable est admis à déduire en totalité des revenus de ses propriétés rurales, le montant des travaux d'électrification, pour une ferme qui est louée. Cette possibilité semble résulter tant de la loi du 24 mai 1951 que d'une circulaire du 26 juillet 1951 de l'administration. Il serait, en effet, désastreux pour nos campagnes que le bénéfice de cette déduction soit refusé aux propriétaires, car il inciterait ces derniers à refuser à leurs fermiers l'électrification lorsque ceux-ci ont la possibilité de le faire, en particulier pour les trop nombreux écarts non encore électrifiés.

**8220.** — 7 décembre 1960. — **M. Davoust** rappelle à **M. le Premier ministre** sa réponse du 23 avril 1960 à la question écrite n° 4323, relative à l'application aux agents communaux d'Algérie du statut et des traitements de leurs collègues de la métropole. Il demande si des dispositions sont prises pour que les textes en cours d'élaboration au printemps dernier soient publiés et appliqués dans un très proche avenir.

**8221.** — 7 décembre 1960. — **M. Bayou** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que les propriétaires de « gîtes ruraux » sont assujettis à la fiscalité sur le chiffre d'affaires et à la patente des loueurs en meublés; que ces impositions freinent incontestablement les désirs de ceux qui voudraient réaliser des gîtes et découragent ceux qui en ont aménagé; qu'elles paraissent illogiques quand, dans le même temps, l'Etat accorde son soutien financier à l'aménagement de gîtes; que le produit de ces impositions au reste décidées par simple interprétation des textes en vigueur est infime et hors de comparaison avec l'intérêt social et rural des gîtes. Il lui demande s'il ne peut envisager une suppression de ces impositions avec effet sur l'année en cours.

**8222.** — 7 décembre 1960. — **M. Regaudie**, demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques**, de lui indiquer: 1° l'évolution du prix du bœuf (1re qualité) au marché de la Villette, semaine par semaine, depuis le déclanchement de l'opération « Suivez le bœuf »; 2° l'évolution du prix de la viande au détail, à Paris, du beefsteack et du morceau à bouillir, aux mêmes dates; 3° le montant de la contribution financière de l'Etat à cette campagne; 4° la façon dont a été choisie l'agence de publicité qui a pris en charge son organisation.

**8223.** — 7 décembre 1960. — **M. Godonnèche** rappelle à **M. le ministre du travail** que les dispositions de la loi du 1er décembre 1956, relative à la coordination des régimes de retraites professionnelles ne sont pas applicables aux régimes spéciaux visés à l'article L. 3 du code de la sécurité sociale. Il lui demande: 1° si le Gouvernement n'envisage pas d'étendre la coordination à ces régimes ou à défaut de l'organiser entre eux; 2° si, au cas où une mesures plus générale n'apparaîtrait pas possible bien qu'elle soit équitable, il ne croit pas nécessaire de coordonner au moins les régimes miniers avec les régimes de la loi du 1er décembre 1956 en raison de la situation particulière résultant du plan minier pour les salariés de ces régimes.

**8224.** — 7 décembre 1960. — **M. Pianta** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que, d'après le code des impôts, la taxation réduite est applicable non seulement aux locaux d'habitation proprement dits mais encore aux locaux constituant leurs dépendances immédiates et indispensables (caves, greniers, terrasses, garages, buanderies); et lui demande si un acquéreur de boxes dans un immeuble collectif en cours de construction peut bénéficier de cette taxation réduite lors de la passation de l'acte authentique d'acquisition des boxes en question, étant précisé que lors de l'intervention du compromis entre l'entreprise et l'acquéreur il a été tenu compte de cette taxation réduite; qu'en outre, il a été expressément convenu que les copropriétaires de l'immeuble collectif dont il s'agit auraient un droit de priorité pour la location des boxes en cause.

# REPONSES DES MINISTRES

## AUX QUESTIONS ECRITES

### AGRICULTURE

**7384.** — **M. Raoul Bayou** expose à **M. le ministre de l'agriculture** que de nombreux viticulteurs sinistrés ne peuvent ni vivre décemment, ni faire face aux nécessités de leur exploitation, et lui demande quelles mesures il compte prendre, dès cette campagne, pour assurer à ces sinistrés un indispensable minimum vital. (*Question du 13 octobre 1960.*)

*Réponse.* — Les viticulteurs victimes de calamités peuvent, dans les conditions fixées par l'article 675 du code rural, contracter des prêts à moyen terme et à taux d'intérêt réduit, auprès de caisses de crédit agricole mutuel, pour pallier leur perte de récolte ou reconstituer leur vignoble détruit. En application de l'article 679 du code rural, la section viticole du fonds national de solidarité agricole peut prendre en charge tout ou partie des deux premières annuités de remboursement des prêts, d'une troisième annuité dans le cas où les viticulteurs ont été, à nouveau, victimes de calamités publiques dans les trois années qui suivent celle du sinistre, et même des troisième et quatrième annuités lorsque l'arachage et la replantation ont été rendus nécessaires. Ces dispositions mettent les viticulteurs sinistrés à l'abri de difficultés particulières d'existence. Elles leur ont même permis de continuer

la culture de la vigne malgré les risques que font courir les intempéries à cette production. Quoi qu'il en soit, un projet de décret est à l'étude dont une disposition pourrait permettre, dans la mesure où il n'en résulterait pas une perturbation du marché, la commercialisation de tout ou partie de la récolte *hors quantum* affectée au stock régulateur selon la gravité du dommage subi par le viticulteur.

---

**7567.** — **M. Paul Coste-Floret** demande à **M. le ministre de l'agriculture** s'il ne serait pas utile d'envisager la reconstitution d'un comité consultatif de la viticulture analogue à celui qui fonctionnait avant 1940 et qui comprenait des vignerons, des commerçants en vin, des techniciens, des consommateurs, des parlementaires des régions viticoles et une dizaine de représentants de l'administration. (*Question du* 24 *octobre* 1960.)

*Réponse.* — Le décret du 14 octobre 1954 prescrit que les attributions de la commission consultative de la viticulture sont exercées par l'institut national des appellations d'origine des vins et eaux-de-vie en ce qui concerne les vins, vins doux naturels, vins de liqueur et eaux-de-vie à appellations d'origine contrôlée et par l'institut des vins de consommation courante en ce qui concerne les autres vins, le raisin et leurs dérivés. Cette décision s'inspirait de l'intérêt qui s'attache à consulter, pour des questions de cet ordre, des organismes spécialisés composés de représentants qualifiés de l'inter-profession. Cette formule ne s'oppose pas évidemment à la désignation, en tant que tel, de personnalités viticoles auprès des organismes spécialisés puisque siègent actuellement à l'institut national des appellations d'origine des vins et eaux-de-vie six personnalités viticoles dont trois se trouvent être des parlementaires.

---

**7585.** — **M. Dufour** expose à **M. le ministre de l'agriculture** que la vente à l'étranger des reproducteurs bovins de race charolaise étant actuellement en pleine expansion, il importe que les animaux exportés soient de très bonne qualité afin de maintenir ce courant commercial, et lui demande s'il ne craint pas que l'action d'intermédiaires ou organismes particuliers sans contrôle permette d'exporter des animaux de qualité non conforme, et s'il ne serait pas préférable que le syndicat d'exportation de la race charolaise puisse être seul autorisé à exporter du bétail de reproduction à l'étranger. (*Question du* 25 *octobre* 1960.)

*Réponse.* — Les animaux reproducteurs ne peuvent être exportés qu'après délivrance d'un « visa de qualité d'origine » apposé par le ministère de l'agriculture sur les certificats d'inscription délivrés par le livre généalogique de la race. Ce visa n'est apposé que sur le vu d'un procès-verbal d'examen des animaux à exporter par une commission comprenant les directeurs des services agricoles et des services vétérinaires et de deux éleveurs représentant le livre généalogique. Le procès-verbal doit préciser notamment que les animaux examinés donneront une idée avantageuse de la race à l'étranger. Ainsi, sur les plans zootechniques et sanitaires, toutes les garanties possibles sont données, mais le ministre de l'agriculture ne peut s'immiscer dans les questions commerciales en donnant un monopole à un organisme, même si sa compétence en la matière est particulièrement reconnue.

---

**7672.** — **M. Tomasini** expose à **M. le ministre de l'agriculture** que les agriculteurs de l'Eure subissent un très lourd préjudice du fait qu'ils ne parviennent pas à écouler leur récolte de pommes à cidre. Il lui demande quelles urgentes mesures il compte prendre pour faire face à cette grave situation. (*Question du* 2 *novembre* 1960.)

*Réponse.* — A la suite des réunions interministérielles et interprofessionnelles tenues récemment sur l'organisation du marché cidricole, le contingent d'alcool a été arrêté à 340.000 hectolitres et le prix minimum d'achat des pommes à cidre à 43,50 NF la tonne pour la période de référence 13 octobre-12 novembre 1960. Des prêts de campagne aux conditions particulièrement avantageuses ont été prévus pour encourager la fabrication du cidre doux, de jus de pommes et de concentrés de jus de pommes. Un arrêté du 26 septembre 1960 permet au service des alcools d'accorder aux intéressés des prêts à 4 p. 100 dans la limite globale de 8.000.000 de nouveaux francs. En ce qui concerne les fruits à cidre, un avis aux exportateurs a supprimé la formalité de la licence, facilitant ainsi les modalités d'exportation. En application du décret n° 59-699 du 6 juin 1959 relatif à l'organisation du marché cidricole, il a été prévu pour la campagne 1960-1961 un crédit de 1.200.000 NF. Celui-ci étant destiné à permettre la poursuite des efforts publicitaires entrepris en 1960 en faveur des produits cidricoles nobles. Par ailleurs, le comité de gestion du Fonds de régularisation et d'organisation des marchés agricoles (Forma) a proposé d'affecter des crédits important pour favoriser l'exportation des jus et concentrés de fruits à cidre fabriqués au cours de la campagne 1960-1961. Ces diverses mesures, qui s'inscrivent dans le cadre des dispositions plus générales prises en application des décrets n° 55-576 du 20 mai 1955 et n° 57-1041 du 24 septembre 1957 doivent permettre d'assainir progressivement le marché des fruits à cidre.

---

**7677.** — **M. Devèze** expose à **M. le ministre de l'agriculture** que, depuis plusieurs mois, des tonnages importants de « provendes » d'orge marocaine, contenant 98 p. 100 d'orge et 2 p. 100 de calcaire broyé, sont importés en France, alors que, d'une part, la production d'orge française est excédentaire et que, d'autre part, les producteurs d'orge français doivent payer une taxe de résorption pour financer l'exportation de leur orge. Il lui demande : 1° s'il est exact que ces importations sont réalisées sans accord ni consultation de l'O. N. I. C. et, dans ce cas, quelle est l'autorité qui a autorisé ces marchés d'importation ; 2° quelles quantités de « provendes » d'orge marocaine sont entrées en France depuis le 1er août, date à laquelle le volume de la récolte d'orge métropolitaine pouvait être assez exactement apprécié ; 3° à quel prix ont été traités ces marchés d'importation ; 4° quelles mesures il compte prendre pour faire cesser ces importations, particulièrement préjudiciables aux producteurs d'orge français. (*Question du* 2 *novembre* 1960.)

*Réponse.* — 1° En l'absence d'une convention économique régissant les échanges commerciaux entre la France et le Maroc, les importations du Maroc en France sont libres. Seule, une limitation est apportée en ce qui concerne la franchise douanière. Pour les « provendes » et les produits similaires destinés à la nourriture des animaux, le contingent autorisé à entrer en France en franchise de droits est fixé à 100.000 tonnes. Aucun titre d'importation n'est délivré par le ministère de l'agriculture ; 2° les statistiques du commerce extérieur ne fournissent pas les chiffres particuliers des importations de « provendes ». Cette dénomination a un caractère strictement commercial et ne correspond ni à un produit déterminé, ni à une composition définie. Aussi, les opérations d'importation de « provendes » sont-elles comprises dans une rubrique douanière plus générale, ainsi libellée : « n° 23-07 B, *b* — autres aliments (que condiments) préparés pour animaux, non mélassés ni sucrés ». Au titre de cette rubrique, les importations du Maroc sont les suivantes : six premiers mois de 1960, 16.705 tonnes d'une valeur de 5.475.000 NF ; juillet 1960, 1.259 tonnes d'une valeur de 391.000 NF ; août 1960, 1.084 tonnes d'une valeur de 340.000 NF ; septembre 1960, 1.731 tonnes d'une valeur de 554.000 NF. Les renseignements concernant octobre et novembre ne sont pas encore connus des services ; 3° il n'est pas possible de connaître exactement le prix de revient de ces marchandises. Seules, les statistiques douanières établies suivant les déclarations en douane, permettent de calculer, à *posteriori*, la valeur unitaire moyenne qui s'établit comme suit pour la période considérée : six premiers mois 1960, 327 NF la tonne ; juillet 1960, 310 NF la tonne ; août 1960, 313 NF la tonne ; septembre 1960, 320 NF la tonne. Les services du ministère de l'agriculture s'efforcent actuellement, en liaison avec les autres départements ministériels intéressés, de trouver une solution qui permette de contrôler et, au besoin, de limiter ces importations pour éviter que certaines pratiques ne viennent compromettre le monopole des importations de céréales qui a été confié à l'O. N. I. C.

---

**7685.** — **M. Trébosc** expose à **M. le ministre de l'agriculture** que les fabricants de pâtes de fruits subissent la concurrence de certains industriels qui mettent en vente sur le marché, et sous la dénomination « pâtes de fruits » un produit qui n'est, en réalité, qu'une gelée parfumée aux fruits. Il lui demande : 1° s'il existe des règlements assurant la protection des produits dénommés « pâtes de fruits » garantis pur sucre et purs fruits ; 2° dans la négative, s'il envisage de prendre, en faveur de cette catégorie de fabricants, des mesures les mettant à l'abri d'une concurrence déloyale. (*Question du* 2 *novembre* 1960.)

*Réponse.* — 1° Les pâtes de fruits sont des produits de confiserie visés au titre II, articles 8 et 9, du décret modifié du 19 décembre 1910. Ces textes énumèrent les pratiques licites de la fabrication, mais n'ont fixé ni définition, ni caractéristiques précises de composition de ces produits. Néanmoins, cette absence de précisions dans la réglementation ne fait pas obstacle à l'application de la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes dans le cas de vente sous la dénomination « pâtes de fruits », de produits non conformes aux usages loyaux et constants de la profession. D'après lesdits usages, les pâtes de fruits doivent être constituées de fruits et de saccharose, avec addition éventuelle de glucose, de sucre interverti et, s'il y a lieu, de matières gélifiantes autorisées. Le poids des fruits mis en œuvre doit être au moins égal au poids total des autres matières utilisées. Il est donc possible de réprimer la vente, sous cette dénomination, de produits ayant l'aspect de pâtes de fruits, mais renfermant une proportion de fruits insuffisante. Ce point de vue a été consacré par la jurisprudence intervenue dans une affaire récente (arrêt de la cour d'appel de Paris du 19 mai 1958) ; 2° pour les motifs qui précèdent, il n'apparaît pas urgent d'élaborer une réglementation spéciale aux « pâtes de fruits », mais à l'occasion d'une revision éventuelle des dispositions réglementaires relatives aux produits de confiserie, la définition des pâtes de fruits pourrait être précisée.

---

**7744.** — **M. Marcellin** demande à **M. le ministre de l'agriculture** si, après avoir avisé les agriculteurs qu'elles leur accordaient les prêts à moyen terme à 6 p. 100 d'intérêt, par eux sollicités, les caisses régionales de crédit agricole étaient habilitées à porter, lors de la réalisation de ces prêts, le taux des intérêts à 6,50 p. 100 au motif qu'entre la date de l'agrément des demandes de ces prêts à 6 p. 100 et la date de la signature des actes, il était intervenu, le 15 octobre 1957 (*Journal officiel* du 17 octobre 1957, page 9915), un arrêté ministériel portant à 6,50 p. 100 le taux maximum d'intérêt. Si cet arrêté a pu valablement rétroagir, c'est-à-dire affecter des accords, devenus pourtant la loi des parties du moment que les caisses régionales avaient avisé les agriculteurs qu'elles leur accordaient les prêts à 6 p. 100 il semblerait, dès lors, que l'arrêté du 28 mars 1960 (*Journal officiel* du 29 mars page 2925), qui a ramené de 6,50 p. 100 à 5,50 p. 100 le taux d'intérêt des prêts consentis, puisse affecter de tels prêts. On ne peut prétendre en effet que, s'ils estimaient ne pouvoir supporter la charge de l'augmentation du taux d'intérêt, les agriculteurs avaient la possibilité de refuser

de signer les actes d'emprunts : bon nombre d'entre eux ne pouvaient se permettre d'agir ainsi, du fait qu'au reçu des lettres que les caisses régionales leur avaient adressées pour leur signifier qu'elles leur accordaient les prêts à 6 p. 100 d'intérêt, ils avaient passé des commandes urgentes, payables lors de la réception des fonds, objet de ces prêts accordés. Dans ces conditions, ces agriculteurs étaient bien obligés, pour tenir leurs engagements, d'accepter les nouvelles conditions imposées par les caisses régionales, qui ont pensé que l'arrêté ministériel du 15 octobre 1957 pouvait affecter ces prêts qu'elles avaient antérieurement accordés. La circulaire du 5 mars 1960 (*Journal officiel* du 27 mars 1960) ne vise pas de tels cas. (*Question du 5 novembre* 1960.)

*Réponse.* — L'arrêté du 15 octobre 1957 a porté à 6,50 p. 100 le taux d'intérêt maxima des prêts à moyen terme et ce plafond s'est appliqué aux opérations réalisées à partir de la date de la publication de l'arrêté susvisé. La date de réalisation d'une opération est celle de la signature de l'acte constatant l'emprunt. L'agrément préalable d'une demande de prêt constitue seulement un accord de principe à sa recevabilité et les modalités de l'opération sont définies dans l'acte de prêt qui en précise notamment le taux d'intérêt. Celui-ci est fixé par le conseil d'administration de la caisse prêteuse pour l'ensemble des prêts accordés dans la limite prévue à ce moment-là par les textes en vigueur. Il n'y a donc pas eu, en l'occurrence, de rétroactivité dans l'application du taux d'intérêt déterminé par l'arrêté du 15 octobre 1957. L'arrêté du 28 mars 1960 a ramené de 6,50 p. 100 à 5,50 p. 100 le taux maximum d'intérêt des prêts à moyen terme. Ce nouveau plafond s'est également appliqué aux opérations réalisées à partir de la date de la publication de l'arrêté. Il ne peut intervenir de façon rétroactive pour les prêts réalisés avant la date de la parution de l'arrêté en question. Les directives données aux caisses régionales de crédit agricole mutuel par la circulaire du 5 mars 1960 ne prévoient pas de revision systématique des modalités des prêts. Toutefois, ainsi que l'honorable parlementaire en a été informé dans la réponse à sa question écrite n° 6131 du 21 juin 1960, les caisses régionales ont été invitées à déterminer, après étude de chaque cas particulier, dans quelle mesure pourront être consenties par elles des facilités efficaces en vue de répondre au souci d'alléger les charges de certains exploitants ayant, malgré la vigilance observée par les caisses prêteuses, contracté des engagements anticipant trop largement sur les résultats attendus des investissements effectués.

---

**7761.** — **M. Tomasini** expose à **M. le ministre de l'agriculture** que les travailleurs de l'agriculture victimes d'un accident du travail ne peuvent se faire rembourser les frais de transport et de séjour qu'ils doivent engager pour se soumettre aux expertises judiciaires ou aux contrôles médicaux inhérents à l'accident. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour faire cesser cette situation anormale et pour faire bénéficier, de ce point de vue, les travailleurs de l'agriculture des dispositions de l'article 448 du code de la sécurité sociale applicables aux travailleurs des autres branches d'activité économique. (*Question du 7 novembre* 1960.)

*Réponse.* — Il est exact que le code rural ne comporte pas, dans sa rédaction actuelle, de dispositions analogues à celles de l'article 488 (et non 448) du code de la sécurité sociale, qui prévoient la prise en charge, dans le cadre de la législation des accidents du travail, des frais de déplacement de la victime occasionnés par une expertise ou un contrôle médical. Une modification de la législation en vigueur dans le régime agricole est actuellement étudiée en vue d'étendre aux accidentés du travail agricole le bénéfice des dispositions susvisées du code de la sécurité sociale.

---

**7799.** — **M. Chazelle** demande à **M. le ministre de l'agriculture** : 1° quelles mesures il envisage de prendre en vue de procéder à la réorganisation du service de l'inspection des lois sociales en agriculture, rendue nécessaire par l'accroissement continuel des tâches qui ont été confiées à ce service depuis sa création, le nombre et l'importance de ses attributions venant encore d'être augmentés à la suite de la publication du décret du 12 mai 1960 et étant sur le point de s'accroître de façon très sensible à la suite de la mise en vigueur de la future loi relative à l'institution d'un régime d'assurance maladie, invalidité et maternité pour les exploitants agricoles et les membres non salariés de leur famille ; 2° en particulier, si des dispositions ont été prévues à l'occasion de l'établissement du projet de budget pour 1961 en ce qui concerne la réforme du statut des inspecteurs des lois sociales en agriculture, les effectifs de ce corps, une modification des indices de traitements et l'institution d'une indemnité de sujétion. (*Question du 9 novembre* 1960.)

*Réponse.* — Le développement continuel des tâches confiées à l'inspection des lois sociales en agriculture, qui sera bientôt fortement accru compte tenu des mesures législatives ou réglementaires auxquelles fait allusion l'honorable parlementaire, pose effectivement des problèmes qui n'ont pas échappé au ministre de l'agriculture. Pour permettre à ce service d'assumer toutes ses missions, le Gouvernement a demandé tout d'abord dans le budget 1961 les créations d'emploi jugées indispensables pour ladite année. Dans la mesure où le Parlement aura donné suite à cette proposition, le ministre de l'agriculture se propose de modifier le statut de ce service afin de l'adapter aux changements de structure qu'appellent les nouvelles responsabilités résultant de toutes ces attributions. D'autre part, il a soumis au ministre des finances des propositions tendant à l'octroi aux fonctionnaires de l'inspection des lois sociales en agriculture d'indemnités pour sujétions spéciales analogues à celles dont bénéficient déjà, pour des travaux semblables, les services extérieurs homologués du ministère du travail.

---

## COMMERCE INTERIEUR

**7645.** — **M. Moulin** expose à **M. le secrétaire d'Etat au commerce intérieur** les faits suivants : une pièce d'appareil électro-ménager est vendue par le fabricant vingt-six nouveaux francs à son concessionnaire exclusif ; elle est revendue à l'usager soixante-seize nouveaux francs. Le revendeur, petit artisan, a bénéficié sur cette somme d'une marge de deux nouveaux francs, imposée par le concessionnaire. Il lui demande s'il est normal que le concessionnaire intermédiaire unique soit en droit de prélever une marge brute de quarante-huit nouveaux francs sur un objet coûtant vingt-six nouveaux francs à la sortie de l'usine. Dans le cas contraire, quelle est la marge normale de bénéfice et quels sont les moyens de coercition susceptibles d'être mis en œuvre. (*Question du 28 octobre* 1960.)

*Réponse.* — En application des arrêtés n°s 24-007 du 13 octobre 1958 et n° 24-154 du 7 janvier 1959 les prix des appareils électroménagers peuvent être librement débattus entre acheteurs et vendeurs tant à la production qu'à tous les stades de la distribution ; c'est ainsi qu'actuellement les marges commerciales sont entièrement libres pour ce genre de matériels. Si, dans le cas particulier signalé, la marge commerciale globale apparaît néanmoins manifestement abusive, il serait souhaitable d'obtenir toutes précisions complémentaires utiles afin de permettre à l'administration compétente de procéder à l'enquête qui s'impose.

---

## CONSTRUCTION

**7152.** — **M. Mondon** expose à **M. le ministre de la construction** que le décret n° 58-1463 du 31 décembre 1958 institue des mesures de sauvegarde à l'intention des plans d'urbanisme non encore approuvés. Ces mesures visent toutes les opérations de construction dont l'exécution compromettrait ou rendrait plus onéreuse la réalisation du plan d'aménagement. Les travaux confortatifs se rangeant parmi ces opérations, une demande de permis de construire faite au profit de tels travaux se verrait opposer le sursis à statuer. Dans une procédure concernant un immeuble menaçant ruine, par contre, le tribunal administratif a ordonné la réparation, donc le confortement, d'un immeuble dangereux pour la sécurité publique et touché par un plan d'urbanisme en instance d'approbation. Le tribunal a estimé qu'il n'était pas établi que ledit immeuble était soumis à une servitude faisant obstacle à l'exécution des travaux confortatifs. Il lui demande comment peuvent être conciliés ces deux points de vue, apparemment opposés. (*Question du 1er octobre* 1960.)

*Réponse.* — L'article 18 du décret du 31 décembre 1958 permet effectivement au préfet, mais sans lui en faire une obligation, de surseoir à statuer sur les demandes de permis de construire relatifs à des constructions susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse l'exécution du plan d'urbanisme. L'application de cet article doit toutefois se combiner avec celle d'un certain nombre de dispositions législatives ou réglementaires, notamment l'article 89 du code de l'urbanisme et de l'habitation qui autorise la délivrance de permis de construire pour des travaux destinés à conforter temporairement des bâtiments frappés de servitudes de reculement si l'élargissement de la voie doit être réalisée plus de cinq ans à compter de l'octroi dudit permis et l'arrêté du 10 août 1946 qui exempte du permis de construire les travaux urgents de caractère conservatoire prescrits par le maire en application des articles 303 à 306 du code de l'urbanisme et de l'habitation, pour les immeubles menaçant ruine. Sans doute, le maintien d'un immeuble menaçant ruine ou en état de péril n'est généralement pas souhaitable, notamment lorsque sa restauration, nécessairement temporaire, est de nature à gêner une opération de rénovation urbaine. Mais, dans l'hypothèse envisagée par l'honorable parlementaire, un tribunal administratif a été saisi et n'a pu se prononcer qu'en pleine connaissance de cause. L'honorable parlementaire aurait donc intérêt à faire connaître au ministre de la construction le cas qui a pu motiver son intervention, car c'est seulement par l'examen du jugement du tribunal administratif et des circonstances particulières de l'affaire, examen qui fera connaître notamment si une demande de permis de construire a été présentée ou était nécessaire, qu'une réponse plus précise pourrait être faite à la question posée.

---

**7668.** — **M. Carter**, se référant à la réponse, faite le 13 février 1960, à sa question n° 3508 concernant l'extension frauduleuse, en zone résidentielle, d'une société qui exploite, à Villeneuve-la-Garenne, une entreprise d'engrais chimiques relevant de la 2e classe des établissements dangereux, incommodes et insalubres, demande à **M. le ministre de la construction** de bien vouloir lui faire connaître l'état de la procédure qu'il a décidé d'engager contre cette société, dont il est établi qu'elle a bénéficié, sur le plan local, de graves complicités. (*Question du 2 novembre* 1960.)

*Réponse.* — Ainsi qu'il a été indiqué dans la réponse à la question écrite n° 3508 en date du 9 décembre 1959, un procès-verbal d'infraction a été dressé à l'encontre d'une société industrielle qui a construit sans autorisation quelques bâtiments à Villeneuve-la-Garenne. Cette infraction concernait davantage la forme que le fond, car les activités de la société ne présentent pas des nuisances telles qu'elles doivent être prescrites de façon absolue. Mais, dans

le temps, l'administration a obtenu de la société en cause l'engagement de transférer progressivement ses activités dans la zone industrielle de la commune de Villeneuve-la-Garenne, ce qui est un résultat fort satisfaisant du point de vue de l'intérêt général.

---

**7829.** — **M. Ziller** appelle l'attention de **M. le ministre de la construction** sur le fait que le décret n° 60-1057 du 1er octobre 1960 liant les prix des loyers à l'état d'entretien des immeubles, perd très souvent sa raison d'être par le fait que des propriétaires introduisent dans les baux ou dans leur renouvellement une clause mettant à la charge du locataire les réparations que le code civil a prévues comme incombant au seul propriétaire (art. 1720 du code civil). Voici, à titre d'exemple, la clause relevée dans un renouvellement de bail, qui dit : « De son côté, le locataire fera, à compter de ce jour, son affaire personnelle, en sus des réparations réputées locatives, de toutes les autres réparations s'avérant nécessaires et notamment celles prévues par l'article 1720 du code civil ». Cette clause, si elle était légale, verrait le loyer du locataire augmenter au fur et à mesure que celui-ci remplirait les obligations de son bail, ce qui semble contraire à l'effet recherché par le décret. Il lui demande s'il n'estime pas qu'un arrêté, prescrivant que cette clause contraire à l'article 1720 du code civil dans les baux, est déclarée nulle et non avenue, rétablirait la situation. (*Question du* 10 *novembre* 1960.)

*Réponse.* — Les dispositions du décret n° 60-1063 du 1er octobre 1960 s'opposent à ce que la clause d'un bail imposant la prise en charge, par le preneur, de réparations incombant normalement au bailleur, puisse jouer à l'encontre dudit preneur en ce qui concerne la mise en œuvre du nouveau coefficient d'entretien. En effet l'article 1er du texte susvisé instituant ce coefficient prévoit expressément que, pour son application, ne pourront être pris en considération que les travaux et installations qui n'ont pas été effectués aux frais du locataire ou occupant ou ne sont pas restés à sa charge. Au surplus une telle clause, lorsqu'elle a pour conséquence de faire supporter au preneur un loyer supérieur à celui résultant de l'application des dispositions de la loi du 1er septembre 1948, constitue, sous réserve de l'appréciation souveraine des tribunaux, une convention nulle au regard de l'article 63 de ce même texte, en raison du dépassement indirect du prix légal auquel elle conduit.

---

## FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

**6600.** — **M. Pascal Arrighi** rappelle à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que, jusqu'à une date récente, les incorporations de réserve au capital étaient frappées en France de l'impôt de distribution à un taux réduit, comme elles le sont toujours au Viet-Nam, qui a gardé sur ce point la législation française. Il souligne que le changement d'appellation (« droit d'apport majoré » au lieu de « impôt de distribution au taux réduit ») n'a pratiquement rien changé pour le contribuable qui est toujours assujetti, quoique sous une appellation différente, quand il incorpore une réserve au capital. Il souligne également que ce changement d'appellation ne change rien pour l'Etat qui encaisse toujours ce que paye le contribuable, ledit impôt étant toujours assis et recouvré par des fonctionnaires de la même direction générale, du même ministère ; tout au plus, ne sont-ils pas logés au même endroit, tout au moins à Paris. Mais le résultat est que les sociétés françaises, dont tout ou partie de l'exploitation se trouve au Viet-Nam, et qui ont payé dans ce pays l'impôt de distribution lors de l'incorporation d'une réserve au capital, doivent payer en France une somme quasi équivalente sous le nom de droit d'apport. Il lui demande s'il estime qu'une telle façon d'agir est conforme à l'équité et même au bon sens et satisfait l'esprit d'élimination des doubles impositions qui avait inspiré la décision ministérielle du 4 juillet 1956 ; et s'il n'envisage pas de prendre à son tour, si c'est nécessaire, une décision respectant l'esprit de la décision précitée du 4 juillet 1956. (*Question du* 21 *juillet* 1960).

*Réponse.* — C'est dans le cadre d'une convention fiscale spéciale que pourront être éliminées les doubles impositions auxquelles sont susceptibles d'être assujetties les distributions de bénéfices des sociétés françaises qui exercent leur activité au Viet-Nam. En attendant l'intervention de cette convention dont il n'a pas dépendu de la France qu'elle n'ait pu être encore conclue, la décision ministérielle du 4 juillet 1956 à laquelle fait allusion l'honorable parlementaire a été prise unilatéralement par le Gouvernement français pour remédier provisoirement à la double imposition dont il s'agit, sous réserve que la situation soit régularisée par ladite convention. Il n'est pas possible et il ne serait d'ailleurs pas sans inconvénient d'aller plus loin dans cette voie et d'étendre, en particulier, la portée de la décision susvisée au droit d'apport auquel les capitalisations de réserves donnent ouverture en France, qui constitue un droit proportionnel d'enregistrement et non un impôt sur le revenu (cf. la réponse faite à la question écrite n° 5465, *J. O.* du 17 juin 1960, A. N., débats, page 1398, colonne 1).

---

**7065.** — **M. Henri Duflot** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que le secrétaire d'Etat au budget a, en répondant à M. Hoeffel, sénateur (question publiée au *Journal officiel* du 18 avril 1956), défini l'assujettissement à la taxe proportionnelle au titre des bénéfices industriels et commerciaux des horticulteurs fleuristes possédant des magasins de vente au détail agencés commercialement. Il lui demande si le caractère des bénéfices industriels et commerciaux doit être également étendu aux revenus procurés par un établissement horticole indépendant du magasin de vente au détail aménagé commercialement, étant fait observé que la production de l'établissement n'est pas et ne peut être, eu égard à son importance, totalement commercialisée par le magasin de vente susvisé. Il précise que la fraction de la production de l'établissement, non commercialisée en détail par le magasin de vente, est constituée par des plants de fleurs, des plants maraîchers, des plantes florales et qu'elle est vendue à des revendeurs dans des conditions habituellement pratiquées par les exploitants horticoles. (*Question du* 1er *octobre* 1960.)

*Réponse.* — L'horticulteur visé par l'honorable parlementaire ne doit, en principe, être assujetti à la taxe complémentaire et à l'impôt sur le revenu des personnes physiques au titres des bénéfices industriels et commerciaux qu'à raison des profits correspondant aux ventes effectuées dans le magasin de vente en détail agencé commercialement, à l'exclusion, par suite, de ceux résultant des ventes effectuées dans le cadre de l'exploitation agricole proprement dite et qui sont normalement taxables au titre des bénéfices agricoles. Toutefois, il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article 155 du code général des impôts, la totalité des bénéfices réalisés devrait être assujettie à l'impôt dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux si l'exploitation horticole apparaissait comme l'accessoire de l'activité commerciale.

---

**7068.** — **M. Szigeti** attire l'attention de **M. le ministre des finances et des affaires économiques** sur le sort des petites entreprises familiales inscrites au registre des métiers sous la forme de « société en nom collectif ». Le Gouvernement s'est engagé à les faire bénéficier dans certaines conditions du nouveau statut de l'artisanat, qui n'a pas encore vu le jour. Il lui demande si, dans l'attente de ce nouveau statut, ces petites sociétés familiales ne pourraient pas bénéficier, sur le plan fiscal, des avantages accordés aux artisans lorsque leur chiffre d'affaires annuel est inférieur à 200.000 NF. (*Question du* 1er *octobre* 1960).

*Réponse.* — Le projet élaboré par le ministre de l'industrie vise à donner un statut aux exploitations ressortissant des chambres des métiers, mais il n'entre pas pour autant dans ses objectifs d'intervenir en matière fiscale, en modifiant le régime prévu en faveur de l'artisanat par le Code général des impôts. Dans le cadre des dispositions en vigueur, les sociétés en nom collectif répondant aux conditions prévues par les articles 184 et 184 *bis* de ce Code peuvent, quelle que soit l'importance de leur chiffre d'affaires annuel, bénéficier des exonérations accordées aux artisans, ce qui répond au vœu formulé par l'honorable parlementaire.

---

**7128.** — **M. Pierre Weber** attire l'attention de **M. le ministre des finances et des affaires économiques** sur le cas d'une personne qui, pour subvenir aux besoins de sa famille, vend dans des brasseries, pour le compte d'un dépositaire officiel, des billets de la loterie nationale ; elle rend les billets invendus, versant au dépositaire le produit de ses ventes ; elle est rémunérée par le pourcentage qui lui est octroyé sur chaque billet vendu. Il lui demande si elle doit être considérée, au point de vue fiscal, comme « employée » ou comme « patentée ». (*Question du* 1er *octobre* 1960.)

*Réponse.* — Conformément aux dispositions de l'article 1490 du code général des impôts, toute personne vendant en ambulance des billets de loterie entiers ou fractionnés doit, en principe, être munie d'une patente personnelle et spéciale — qui est celle de marchand ambulant de billets de loterie entiers ou fractionnés (Tableau C, 3e partie) — sans qu'il y ait lieu de distinguer suivant qu'elle opère pour son propre compte ou pour un tiers en qualité de commis ou de préposé. Toutefois, l'administration ne se refuserait pas à faire procéder à un examen attentif du cas visé par l'honorable parlementaire si le nom et l'adresse du contribuable intéressé lui étaient indiqués.

---

**7172.** — **M. André Davoust** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** qu'aux termes de l'article 710 du code général des impôts, la valeur des parts et portions d'une exploitation agricole unique, acquise par un copartageant, est exonérée jusqu'à concurrence d'une somme de 30.000 NF des droits de soulte et de retour si la valeur totale de l'exploitation n'excède pas 120.000 NF et à la condition que l'attributaire habitait ladite exploitation et participait effectivement à sa culture. Il lui demande si cette exonération s'applique, toutes les autres conditions étant remplies, dans l'hypothèse où, à la suite de la dissolution de la communauté par le décès du mari, laissant sa seconde épouse commune en biens et donataire d'un quart de la succession et pour héritiers, chacun pour un tiers, ses trois enfants, dont deux issus d'un précédent mariage, une ferme dépendant de cette communauté fait l'objet : 1° d'une donation entre vifs par l'épouse survivante à l'enfant unique du deuxième mariage des cinq huitièmes lui appartenant dans ladite ferme ; 2° et, ensuite, d'un partage attribuant audit enfant la totalité de l'exploitation agricole. L'administration ayant récemment décidé (B. O. I. 8044) de faire jouer l'article 710 du code général des impôts dans le cas où l'attributaire était propriétaire dès avant la disoslution de la communauté ou l'ouverture de la succession d'une partie divise ou indivise de l'exploitation, il semble que la portée de cette solution serait restreinte, sans raison valable, si l'administration repoussait l'exonération sous prétexte que l'augmentation des droits de l'enfant attributaire aurait eu lieu après la dissolution de la communauté et non avant, la solution susindiquée ayant visiblement pour but de généraliser et même d'accentuer les mesures de faveur déjà intervenues. Au cas où l'article 710 du code général des impôts jouerait, et afin de savoir si la valeur de cette exploitation dépasse le maximum prévu par la loi, il lui demande également s'il faut tenir compte de la valeur du

cheptel et du matériel appartenant antérieurement à l'ouverture de la succession au copartageant attributaire. (*Question du 1er octobre 1960.*)

*Réponse.* — Sous réserve de l'examen des circonstances particulières de l'affaire, l'exonération conditionnelle de droit de soulte edictée par l'article 710 du code général des impôts semble susceptible de s'appliquer dans l'hypothèse envisagée. Par ailleurs, ainsi que le précise la solution administrative à laquelle se réfère l'honorable parlementaire, il y a lieu, en principe, dans le cas où l'attributaire était déjà propriétaire avant l'ouverture de la succession ou la dissolution de la communauté d'une part divise ou indivise de l'exploitation, de tenir compte de la valeur de cette part pour déterminer si la valeur limite fixée par le premier alinéa de l'article 710 précité du code général des impôts est atteinte. Il est admis, toutefois, qu'il doit être fait abstraction, pour l'application de cette règle, de la valeur du matériel et du cheptel appartenant au copartageant attributaire lorsque les conditions dans lesquelles ce dernier a acquis la propriété desdits biens ne peut pas laisser présumer une intention de fraude.

---

**7216.** — **M. Mariotte** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que le décret n° 60-871 en date du 6 août 1960 étend le régime de la provision pour fluctuation des cours à de nombreuses matières premières acquises sur le territoire national par les entreprises qui en opèrent la première transformation. Il attire son attention sur le cas des entreprises qui transforment des matières premières d'origine étrangère dont les cours sont soumis à d'importantes fluctuations sans que, pour autant, lesdites entreprises, premières transformatrices desdites matières, soient autorisées à constituer une provision en ce qui les concerne, et ce, aussi bien sous le régime ancien que sous celui qui résulte de son extension récente. Se trouve notamment dans ce cas l'industrie de la brosserie à l'égard des fibres végétales brutes importées dont elle est la première transformatrice : tampico, bassine, piassava, etc. En l'état, il est demandé : 1° pourquoi ladite industrie est soumise à un régime fiscal plus défavorable que celui qui est appliqué aux autres premiers transformateurs de matières premières d'origine étrangère ou nationale ; 2° au cas où cette différence de régime résulterait d'une simple inadvertance, s'il est dans l'intention des pouvoirs publics d'y mettre fin, rien ne justifiant cette inégalité fiscale, alors surtout que des fibres dures d'importation — celles destinées à l'industrie textile — donnent lieu à constitution de la provision pour fluctuation des cours (art. 4 de l'annexe III au C. G. I.). (*Question du 4 octobre 1960*).

*Réponse.* — La possibilité de pratiquer en franchise d'impôt des provisions pour fluctuation des cours représentant une importante dérogation aux règles générales de constitution des provisions, telles qu'elles sont définies au premier alinéa de l'article 39-1-5° du code général des impôts, la portée de cette mesure doit rester nécessairement limitée et il est indispensable de n'inclure dans le champ d'application desdites provisions que des matières premières répondant à des critères bien déterminés et pour lesquelles, notamment, les achats annuels et la valeur des quantités en stock à la clôture de chaque exercice revêtent, pour l'ensemble des entreprises utilisatrices, une certaine importance. Il n'a pas semblé que cette dernière condition fût réalisée dans le cas des fibres d'importation utilisées dans la branche d'industrie visée par l'honorable parlementaire, et il n'a pas paru possible, dès lors, d'inscrire lesdites matières sur la liste de celles qui peuvent donner lieu à la constitution de provisions pour fluctuation des cours.

---

**7229.** — **M. Brocas** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** le cas suivant : deux époux ont, dans le contrat de mariage de leur fils, donné à ce dernier le quart indivis de leur exploitation rurale de 36 hectares (par préciput). Six ans après, les trois indivisaires ont acquis en commun onze hectares de terres attenantes à cette exploitation à laquelle elles ont été incorporées. Cette acquisition a été faite à concurrence de trois quarts pour les père et mère et à concurrence du quart de surplus par le fils pour le compte de la communauté existant entre lui et son épouse. Le père donateur est décédé et sa veuve à l'intention de faire donation à titre de partage anticipé de tous ses biens en faveur de ses trois enfants. A la suite de quoi il sera fait un partage de l'ensemble des biens indivis en conformité de l'article 832 du code civil, aux termes duquel l'entière exploitation rurale de 47 hectares (31 + 11) sera attribuée au fils préciputaire qui a toujours habité les lieux et participé à la culture et qui, en fait, dirige l'exploitation depuis la mort de son père. Il lui demande si l'attributaire pourra obtenir le bénéfice de l'exonération du droit de soulte prévue par l'article 710 du code général des impôts (ancien article 440 *bis* du code de l'enregistrement). (*Question du 4 octobre 1960.*)

*Réponse.* — Sous réserve de l'examen des circonstances particulières de l'affaire et à la condition, notamment, que la valeur de l'exploitation agricole n'excède pas la valeur limite fixée par le premier alinéa de l'article 710 du code général des impôts, l'exonération des droits de soulte édictée par ce texte est susceptible de s'appliquer dans l'hypothèse visée par l'honorable parlementaire.

---

**7233.** — **M. Dorey** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** le cas d'une société de capitaux ayant consenti, en 1960, un apport partiel d'actif à une autre société de capitaux, étant précisé que l'opération, placée sous le régime des articles 718 et 210 du code général des impôts, a reçu l'accord préalable du commissariat au plan. Il lui demande de confirmer : 1° que le nouveau régime fiscal des sociétés mères et filiales est applicable, sans nouvel agrément ministériel, bien que la société apporteuse n'ait reçu, en contrepartie de son apport, que 1 p. 100 des titres formant le capital de la société bénéficiaire de l'opération ; 2° qu'au cas où la société bénéficiaire de l'apport distribuerait ultérieurement, par suite de capitalisation, des actions gratuites, les titres reçus à cette occasion par l'entreprise ayant consenti l'apport-plan bénéficieraient, de plein droit, du régime des sociétés mères et filiales. (*Question du 4 octobre 1960.*)

*Réponse.* — 1° Comme le pense l'honorable parlementaire, l'assouplissement apporté par l'article 43 de la loi n° 59-1472 du 28 décembre 1959 au conditions d'octroi et de maintien du régime fiscal des société mères et filiales n'a pas eu pour effet de remettre en cause le régime de faveur antérieurement applicable aux participations représentatives d'apports partiels d'actif effectués avec l'agrément du commissariat général du plan d'équipement et de productivité dans les conditions prévues à l'article 718-II du code général des impôts. Il en résulte que lesdites participations peuvent continuer à bénéficier de plein droit du régime spécial prévu par les articles 145 et 216 du même code sans qu'il soit nécessaire que les apports qu'elles représentent aient reçu l'agrément ministériel visé à l'article 43-I de la loi précitée ; 2° dans l'hypothèse envisagée par l'honorable parlementaire, le bénéfice du régime des sociétés mères et et filiales sera réservé aux seules actions gratuites que la société apporteuse recevra à raison des droits d'attribution attachés aux actions anciennes qui lui ont été remises en représentation de l'apport agréé. Ce bénéfice ne s'étendra pas aux actions nouvelles qui correspondraient, même partiellement, à une acquisiton de droits d'attribution.

---

**7327,** — **M. Pierre Courant** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** de lui faire connaître les raisons qui amènent ses services à refuser d'appliquer les dispositions qui permettent au contribuable de considérer comme étant à charge les enfants qui accomplissent leur service militaire légal ou ceux qui sont rappelés en Algérie, lorsqu'il s'agit d'enfants mariés. Il expose que le rappel en Algérie d'un enfant marié et quelquefois père de famille fait, tout au contraire, assumer aux parents une charge plus élevée que celle dont résulte la présence en Afrique du Nord d'un enfant encore célibataire. Il estime qu'il serait donc conforme, à la fois à l'esprit et à la lettre du texte visé, d'accorder aux parents qui se trouvent dans cette situation l'atténuation de fiscalité qui résulte de l'application du quotient familial. (*Question du 11 octobre 1960.*)

*Réponse.* — L'article 13 (§ 4) de la loi n° 59-1472 du 28 décembre 1959 auquel se réfère implicitement l'honorable parlementaire n'a d'autre objet que d'ajouter à l'énumération des enfants qui, en vertu de l'article 196 du code général des impôts, peuvent être considérés comme étant à la charge du contribuable, pour la computation du quotient familial, les jeunes gens, même âgés de plus de vingt-cinq ans, qui accomplissent leur service militaire légal, ainsi que les rappelés servant en Algérie. Ces dispositions ne sauraient donc faire échec à celles de l'article 6 du même code qui, posant en principe absolument général que chaque chef de famille est imposable à l'impôt sur le revenu des personnes physiques, impliquent que l'enfant marié doit ête considéré comme ayant cessé, du fait de son mariage, d'appartenir au foyer de son père. Dans ces conditions, le texte susvisé ne peut trouver son application qu'à l'égard des appelés ou des rappelés en Algérie qui sont encore célibataires. Telle est bien, d'ailleurs, la portée que le législateur a entendu lui conférer puisqu'il n'a prévu, en tout état de cause, que l'octroi d'une demi-part supplémentaire aux contribuables en mesure de bénéficier des nouvelles dispositions. Mais ces derniers ne se trouvent pas pour autant favorisés par rapport aux chefs de famille visés dans la question. En effet, conformément aux dispositions combinées de l'article 156-2° du même code et de l'article 9 de la loi précitée, le contribuable, père d'un enfant marié remplissant les conditions fixées par l'article 13 (§ 4) de ladite loi, a la possibilité, s'il subvient à l'entretien de sa belle-fille et de ses petits-enfants, de retrancher de son revenu global, pour l'établissement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques les sommes qu'il verse ou les dépenses qu'il supporte de ce chef, dans la mesure où ces versements et dépenses présentent le caractère d'une pension alimentaire satisfaisant à la condition prévue à l'article 208 du code civil, c'est-à-dire accordée dans la proportion du besoin de celui qui en bénéficie et de la fortune de celui qui la verse. Il a été admis, d'autre part, que les petits-enfants mineurs d'un contribuable peuvent être considérés comme étant à sa charge, au sens des dispositions de l'article 196-2° du code précité et, par suite, lui donner droit chacun au bénéfice d'une demi-part supplémentaire à la double condition que l'intéressé subvienne entièrement à leurs besoins et qu'il les ait effectivement recueillis à son foyer.

---

**7362.** — **M. Godefroy** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** le cas suivant : Mme veuve Léon M..., âgée de soixante-huit ans, sujette à des absences de mémoire qui l'empêchent, de temps à autre, de retrouver le chemin de son domicile, et ne pouvant vivre seule en l'absence de ses cinq enfants, tous mariés, loin d'elle, avait décidé en 1959 de louer à M. et Mme D..., jeune ménage ouvrier ayant des enfants, la maison qu'elle possède en indivision avec les enfants à Tourlaville, en se réservant l'usage d'une chambre et à charge par les preneurs de la soigner, préparer sa nourriture, laver son linge et de façon générale « l'assister dans tout ce qui sera utile pour assurer sa subsistance, son entretien et sa surveillance personnelle ». Cette convention a été constatée par acte sous seings privés en date du 19 août 1959, et signée par toutes les parties, y compris les enfants M... De plus ces derniers voulant

assurer définitivement la garde de leur mère et ayant pleine confiance dans les preneurs avaient prévu que ce contrat serait fait pour la durée de la vie de Mme veuve M..., ce qui eut lieu. Il en est résulté un bail à vie qui, en vertu de la réforme de la publicité foncière, a fait l'objet d'un refus d'enregistrer lors de la présentation à la formalité, l'acte devant être établi en forme notariée, ou déposé au rang des minutes d'un notaire avec reconnaissance de signatures conformément à l'article 68, alinéa premier, du décret du 14 octobre 1955. Les parties informées de cette réglementation sont d'accord pour effectuer ce dépôt. Mais le receveur leur réclame d'ores et déjà la perception du droit applicable aux baux à vie, soit 16 p. 100, calculé sur le montant cumulé de dix années de loyer (décret du 9 janvier 1951). Chaque année de loyer étant évaluée à 400 nouveaux francs, c'est donc une somme de 640 nouveaux francs que les preneurs se voient réclamer. Cette perception est exorbitante car la valeur vénable de l'immeuble est de l'ordre de 6.000 nouveaux francs et l'on aboutit à un véritable paradoxe : en effet les droits de vente s'élèveraient sur cette base à 6.000 nouveaux francs × 4,20 p. 100 = 252 nouveaux francs, soit une somme nettement moins élevée que sur un bail à vie. Il lui demande : 1° si la prétention de l'administration est fondée ; 2° dans l'affirmative, s'il ne conviendrait pas de corriger par un nouveau texte les anomalies résultant de la tarification actuelle des baux à vie, et, dans l'immédiat, de décider par mesure de bienveillance de taxes les baux à vie soit d'après le tarif des baux ordinaires (1,40 p. 100), soit au maximum suivant le tarif des ventes d'immeubles à usage d'habitation (1,40 p. 100 + 1,60 p. 100 + 1,2 p. 100 = 4,20 p. 100). En l'espèce l'application de cette mesure supporterait une solution particulièrement équitable à des redevables de situation très modeste et dont la bonne foi a été surprise. La solution adoptée par l'administration est d'autant plus dure pour eux que par suite de cette mésentente les preneurs viennent de dénoncer la convention conclue et doivent quitter incessamment les lieux. (*Question du* 13 *octobre* 1960.)

*Réponse.* — En vertu de l'article 686 du code général des impôts, modifié en dernier lieu par l'article 42 de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958, les baux à vie d'immeubles donnent ouverture à un droit de 16 p. 100 qui est liquidé sur un capital formé de dix fois le loyer et les charges annuels. Cette base de perception est, dans la plupart des cas, inférieure à la valeur vénale de l'immeuble faisant l'objet du contrat. Néanmoins, du fait de la réforme réalisée par l'article 58 de l'ordonnance précitée du 30 décembre 1958, qui a réduit à 4,20 p. 100 le tarif du droit de mutation à titre onéreux pour les acquisitions d'immeubles affectés à l'habitation, il est indéniable que l'impôt exigible sur le bail à vie d'un immeuble de cette nature se trouve actuellement en disproportion marquée par rapport à la charge fiscale que supporterait la vente du même bien. Le département envisage de remédier à cette situation dans le cadre de la réforme des droits d'enregistrement, actuellement en cours d'étude. Mais il n'est pas possible de soustraire la convention signalée par l'honorable parlementaire, au suplus intervenue il y a plus d'un an, à l'application de la législation en vigueur.

---

**7368.** — **M. Rivain** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** la situation suivante : M. X est décédé le 29 mars 1960 ; il était interdit judiciaire par décision de justice du 1er mai 1934 ; son tuteur est décédé le 15 mars 1951 sans avoir été remplacé. Le défunt vivait depuis le 5 janvier 1934 chez sa sœur et son beau-frère ; ce ménage a subvenu, depuis cette date, à tous ses besoins en exploitant la petite ferme indivise entre le *de cujus* et sa sœur. Ils ont assumé seuls les dépenses d'entretien et de conservation de l'immeuble commun. Il lui demande quelle procédure permettrait au ménage de déduire de la succession les frais d'entretien du défunt ainsi que ceux d'administration et de gestion de sa part indivise. (*Question du* 13 *octobre* 1960.)

*Réponse.* — En principe, et conformément aux dispositions de l'article 755 du code général des impôts, peuvent seules être déduites de l'actif successoral laissé par l'interdit judiciaire les dettes à la charge de ce dernier qui sont justifiées par des titres susceptibles de faire preuve en justice à son encontre. Sous le bénéfice de cette observation, il ne pourrait être pris parti de manière définitive sur le cas visé par l'honorable parlementaire que si, par l'indication des nom, prénoms et domicile du défunt, l'administration était en mesure de faire procéder à une enquête sur les circonstances particulières de l'affaire.

---

**7379.** — **M. Fréville** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** si un pharmacien peut inclure dans ses frais généraux les frais de voiture qu'il supporte pour effectuer le trajet aller et retour de son domicile à son officine, la distance à parcourir pour se rendre de l'un à l'autre étant de 40 kilomètres. (*Question du* 13 *octobre* 1960.)

*Réponse.* — Les frais de transport supportés par un commerçant pour se rendre au lieu de son entreprise, lorsque ce lieu est éloigné de son domicile, ne constituent des dépenses professionnelles déductibles de son bénéfice commercial que dans le cas où cet éloignement résulte de circonstances indépendantes de la volonté de l'intéressé. Il ne pourrait donc être répondu avec certitude à la question posée par l'honorable parlementaire que si, par la désignation du contribuable qui y est visé, l'administration était mise en mesure de faire procéder à une enquête sur le cas particulier.

---

**7430.** — **M. Salliard du Rivault** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** si, en cas de cession, en cours d'exercice, d'un élément d'actif soumis à un amortissement dégressif, on a la possibilité, pour déterminer la valeur nette comptable, de calculer les amortissements de l'exercice en cours suivant la règle *prorata temporis*. (*Question du* 18 *octobre* 1960.)

*Réponse.* — Rien ne s'oppose à ce que les entreprises qui cèdent, au cours d'un exercice, des éléments admis au bénéfice du système de l'amortissement dégressif prélèvent, à la date de cession, sur les résultats de cet exercice, l'amortissement correspondant à la période d'utilisation des éléments dont il s'agit pendant l'exercice considéré et calculé, comme le pense l'honorable parlementaire, en ajustant l'annuité d'amortissement à la durée de cette période.

---

**7431.** — **M. Salliard du Rivault** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** qu'une entreprise ayant choisi, le 30 juin 1960 — date de clôture de son exercice fiscal — de pratiquer les amortissements par le système dégressif, envisage de faire coïncider son exercice social avec l'année civile. Le prochain exercice n'aura donc que six mois et s'étendra du 1er juillet au 31 décembre 1960. Pourra-t-elle déduire, ce 31 décembre 1960, la deuxième annuité entière d'amortissements puisque cette date sera désormais celle de clôture d'exercice. (*Question du* 18 *octobre* 1960).

*Réponse.* — L'expression « annuité d'amortissement » qui figure à l'article 2 du décret n° 60-441 du 9 mai 1960 fixant les modalités de calcul de l'amortissement dégressif déductible à la clôture de chaque exercice marque nettement que les dispositions dudit article concernent le cas général d'exercices d'une durée égale à une année. Il s'ensuit que dans le cas particulier visé par l'honorable parlementaire, l'amortissement susceptible d'être pratiqué à la clôture de l'exercice de six mois, allant du 1er juillet au 31 décembre 1960, sera égal à la moitié de l'annuité d'amortissement calculée dans les conditions fixées à l'article 2 du décret du 9 mai 1960 susvisé.

---

**7436.** — **M. René Ribière** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que le décret n° 60-559 du 15 juin 1960, relatif à la fixation et à la revision du classement indiciaire de certains grades et emplois des personnels civils de l'Etat, ne semble pas être encore entré en application bien que le décret ait précisé que ce classement devait prendre effet au 1er janvier 1960. C'est ainsi que des contrôleurs et contrôleurs principaux, dont les indices ont pourtant été améliorés, n'ont perçu aucune augmentation. Il lui demande à quelle date ce décret recevra son plein et entier effet. (*Question du* 18 *octobre* 1960.)

*Réponse.* — L'application du nouveau classement indiciaire prévu en faveur des personnels du cadre B des agents de l'Etat par le décret n° 60-559 du 15 juin 1960 est subordonnée à l'intervention des dispositions statutaires communes qui doivent régir les grades et emplois de cette catégorie. L'élaboration du projet de décret fixant ces dispositions communes est pratiquement achevée. Les dernières difficultés tiennent à l'établissement des tableaux de concordance entre les anciennes carrières des diverses catégories bénéficiaires de la réforme et la nouvelle échelle, type de la catégorie B. La mise au point de ces tableaux, actuellement poursuivie, en liaison avec les services du ministre délégué auprès du Premier ministre, doit aboutir très prochainement.

---

**7443.** — **M. Mahias** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que, lorsqu'une personne décède en laissant son conjoint ayant droit à l'usufruit et ses parents à la nue-propriété de sa succession, les héritiers en nue-propriété peuvent, à concurrence de la part proportionnelle à la valeur imposable de cette nue-propriété différer le paiement des droits de mutation par décès dont ils sont redevables en demandant à bénéficier des dispositions de l'article 1721 du code général des impôts ; qu'en application dudit article, à défaut de paiement des droits différés dans les six mois de la réunion de l'usufruit à la nue-propriété, la pénalité édictée pour les déclarations de successions tardives est applicable ; que, cependant, dans certains cas, l'administration de l'enregistrement, s'appuyant sur les dispositions de l'article 1805 du code général des impôts, réclame aux héritiers en nue-propriété des pénalités de retard calculées sur la période qui va de l'expiration du délai de six mois depuis le jour du décès jusqu'au jour de dépôt de la déclaration de succession et que, en conséquence, les héritiers doivent supporter, non seulement, le paiement des droits de mutation assis sur la valeur imposable de la propriété entière des biens recueillis par eux au jour de l'ouverture de la succession, mais encore, le versement des intérêts des droits calculés sur la propriété entière pour la période qui va de l'expiration du délai de six mois au jour du dépôt de la déclaration de succession. Il lui demande si cette prétention de l'administration est fondée et, dans ce cas, s'il ne conviendrait pas de prendre toutes mesures utiles, afin que l'application des dispositions de l'article 1805 du code général des impôts ne puisse faire échec aux dispositions de l'article 1721 dudit code. (*Question du* 18 *octobre* 1960.)

*Réponse.* — Dans l'hypothèse envisagée par l'honorable parlementaire, les héritiers sont tenus d'une double obligation dont l'inexécution est sanctionnée par l'amende proportionnelle édictée par l'article 1805 du code général des impôts : d'une part, le dépôt, dans le délai prévu à l'article 651 du même code, de la déclaration des biens à eux transmis par décès, d'autre part, le paiement, dans les six mois de la réunion de l'usufruit à la nue-propriété ou de la cession totale ou partielle de cette dernière, des droits dont le paiement a été différé. Lorsque les successibles ont contrevenu à

l'une ou à l'autre de ces obligations, il est donc absolument normal qu'ils encourent, pour chacune d'elles, la pénalité susvisée. Il est fait observer, d'ailleurs, que dans tous les cas où la bonne foi des héritiers admis au bénéfice du paiement différé des droits de mutation par décès ne peut être mise en doute, la pénalité exigible à raison du retard apporté au dépôt de la déclaration de succession et qui doit être liquidée sur le montant des droits afférents à la nue-propriété des biens transmis, fait l'objet, en principe, d'une remise entière prononcée à titre gracieux.

---

**7528. — M. Anthonioz** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** qu'aux termes de l'article 121-V (11°) de l'annexe IV du code général des impôts (arrêté du 9 octobre 1956, art. 1er) « les véhicules aménagés spécialement pour le transport du lait, du vin, du bétail et de la viande ne transportant que ces produits et ne sortant pas de la zone courte à laquelle ils sont rattachés » sont exonérés de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur instituée par l'article 999 *bis* du code général des impôts. De plus, l'article 021-1 de l'annexe II du même code (décret n° 56-875 du 3 septembre 1956, art. 4) prévoit que la taxe précitée n'est pas due lorsqu'un véhicule cesse, au cours d'année, d'être en situation de bénéficier d'une exonération. Il lui demande si l'administration de l'enregistrement peut obliger l'acquéreur d'un véhicule ayant bénéficié de l'exonération prévue à l'article 121-V (11°) à se munir en cours d'année d'une vignette lorsque ledit véhicule utilisé pour le transport du lait, de la viande ou du vin a changé en cours d'année de propriétaire et de destination. (*Question du* 21 *octobre* 1960).

*Réponse.* — Dans l'hypothèse envisagée par l'honorable parlementaire, l'acquéreur ne peut être astreint au paiement de la taxe différentielle, mais il est tenu, en vertu de l'article 8 de l'arrêté ministériel du 19 octobre 1956 (Code général des impôts, annexe IV, art. 121 S), de se procurer une vignette gratis au bureau de l'enregistrement de son domicile ou de sa résidence. Cette vignette lui est délivrée sur présentation d'un certificat du vendeur indiquant les nom, prénoms, adresse et profession de ce dernier, ainsi que les motifs pour lesquels le véhicule cédé était précédemment exonéré de la taxe.

---

**7573. — M. Maurice Schumann**, se référant à la réponse du 4 octobre 1960 de **M. le ministre des finances et des affaires économiques** à la question écrite n° 6347, expose que la question et la réponse visent les subventions versées par des employeurs à leurs salariés dans le cadre de la participation à l'effort de construction en vue de leur permettre d'accéder à la propriété. La question se pose des prêts remboursables que certains employeurs servent à leurs salariés pour les aider à accéder à la propriété d'une maison déjà construite. Il lui demande si les prêts de cette nature ne sont pas complètement exonérés de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. (*Question du* 24 *octobre* 1960.)

*Réponse* — Les sommes mises par les employeurs à la disposition des salariés à titre de prêt ne constituent pas un revenu imposable et n'entrent donc pas en compte pour l'établissement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques dû par les intéressés. Il n'en serait autrement qui si les sommes dont il s'agit étaient versées par une société passible de l'impôt sur les sociétés à un salarié ayant également la qualité d'associé ou d'actionnaire de cette société, car dans ce cas, elles seraient considérées comme un revenu distribué en application de l'article 111 *a* du code général des impôts.

---

**7648. — M. Gilbert Buron** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques**, que, dans la réponse qu'il a donnée le 4 octobre 1960 à la question écrite n° 6698, les tolérances administratives à la circulation ont été mentionnées en raison de leur application dans un des cas visés dans cette question. Il lui demande, à propos de ces tolérances à la circulation, et à titre général : 1° si les quantités de boissons que les détaillants peuvent livrer aux particuliers, sans formalité, sous couvert de ces tolérances, sont seulement déterminées en fonction de la population de la localité d'où sont expédiées les boissons ; 2° si, dans l'affirmative, il est licite de transporter par exemple, quinze litres de vin d'une agglomération de 4.000 habitants au moins dans une autre agglomération de 4.000 habitants au moins, en traversant une ou plusieurs agglomérations de moins de 4.000 habitants. (*Question du* 28 *octobre* 1960.)

*Réponse.* — Les tolérances à la circulation ont été instituées en vue de faciliter la libre circulation des boissons à l'intérieur d'une commune. En conséquence, les questions posées par l'honorable parlementaire comportent une réponse négative.

---

**7655. — M. Pierre Vitter** demande à **M. le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques**, en vertu de l'article 121 V de l'annexe IV du code général des impôts (exonération de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur instituée par l'article 999 *bis a* du code général des impôts), s'il n'a pas l'intention d'ajouter à la liste des véhicules spéciaux exonérés : les véhicules laboratoires. Ceci pour les raisons suivantes : un certain nombre d'organisations agricoles utilisent des « camions laboratoires » équipés spécialement pour pratiquer, soit dans des coopératives, soit chez des particuliers, des analyses et examens divers de lait et de produits laitiers. Ces véhicules ne sont pas prévus dans la liste de ceux qui doivent être exonérés de la taxe différentielle (vignette) et il serait tout à fait logique et équitable de décider une telle exonération, ceci avant le 30 novembre 1960. (*Question du* 28 *octobre* 1960.)

*Réponse.* — Il est admis qu'en raison des aménagements qu'ils comportent, les camions laboratoires constituent des véhicules spéciaux au sens de l'article 2, 4°, du décret n° 56-875 du 3 septembre 1956 (code général des impôts, annexe II, art. 019, 4°) et qu'ils peuvent, en conséquence, bénéficier de l'exonération de taxe différentielle sur les véhicules à moteur édictée par cet article, au même titre que les véhicules énumérés à l'article 121 V de l'annexe IV du code précité, visé par l'honorable parlementaire, et, en particulier, que les camions-ateliers auxquels ils sont généralement assimilés pour l'établissement des cartes grises.

---

**7699. — M. Lombard** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques :** 1° Que la circulaire de la direction générale des impôts 60-16 du 19 avril 1960 — instruction n° 8077 — en ce qui concerne les bases de perception du droit de cession de parts, pour les sociétés civiles de construction, stipule notamment que « la plénitude du droit social ne s'acquiert pas par la souscription au capital proprement dit ». Or, d'après la loi du 28 juin 1938 et les statuts des sociétés civiles et immobilières de construction, les membres de ces sociétés, propriétaires d'un groupe de parts déterminé, ont un droit incontestable à la jouissance des locaux correspondant à ce groupe de parts au cours de l'existence de la société, en attendant le partage de l'immeuble. Le partage étant le but poursuivi, chacun des coassociés devient propriétaire, de plein droit, du logement correspondant à son groupe de parts, comme le veut la promesse d'attribution contenue dans le pacte social, conformément à la loi de 1938 et aux statuts ; 2° Qu'en outre, cette même circulaire indique que « les versements supplémentaires des associés s'analysent incontestablement en des suppléments d'apports dont le remboursement par le cessionnaire au cédant donne ouverture au droit de cession de droits sociaux ». Or, il semble que l'opération, considérée sous son jour réel, ne peut s'analyser que de la manière suivante : *a*) Le cédant vend les parts dont il est propriétaire moyennant un prix déterminé ; *b*) La société, représentée par son organisme de gestion et informée des intentions du cédant, n'autorise la vente qu'après que le futur cessionnaire aura versé les sommes jugées par elle nécessaires pour sa quote-part à la réalisation effective de l'objet social ; *c*) le cédant est alors remboursé par la société des versements qu'il avait effectués à celle-ci au titre des appels de fonds, ce qui implique que seul le prix de cession des parts devrait être taxable au droit de 4,2 p. 100 ; 3° Qu'enfin, il semblerait que l'administration de l'enregistrement veuille donner à ce texte un effet rétroactif, ce qui porterait atteinte à des situations acquises. Il lui demande : 1° De lui apporter des précisions sur l'interprétation à donner à la circulaire du 19 avril 1960, en lui précisant, notamment, si elle doit, ou non, produire un effet rétroactif ; 2° si, afin d'éviter beaucoup de complications et d'incertitudes dans la perception des droits, il ne pourrait être envisagé, pour les logements économiques et familiaux, la création d'une taxe uniforme, par type de logement (F. 1, F. 2, F. 3, F. 4) et par analogie, pour les autres logements, une taxe au mètre carré de surface. (*Question du* 3 *novembre* 1960.)

*Réponse.* — 1° Ainsi que le précise l'instruction n° 8077 visée par l'honorable parlementaire, et que le reconnaît une doctrine constante, les versements supplémentaires effectués par les associés des sociétés de construction présentent le caractère de suppléments d'apports, et non celui de prêts consentis à la société. Par suite, en cas de cession des droits sociaux, le remboursement au cédant des versements de l'espèce correspondant à des appels de fonds antérieurs à la date de la cession donne intégralement ouverture au droit de 4,20 p. 100 édicté par l'article 727-1 du code général des impôts. La circonstance que ce remboursement soit réalisé au moyen du procédé indiqué dans la question posée ne saurait, en principe, exercer aucune influence sur la règle de perception ainsi définie. Par ailleurs, l'instruction précitée a simplement eu pour objet de rappeler les règles essentielles susceptibles de s'appliquer en la matière ; elle ne constitue donc pas l'expression d'une doctrine nouvelle de l'administration, dont l'application pourrait être limitée aux actes intervenus depuis la publication de ladite instruction ; 2° La mesure préconisée serait contraire au principe fixé par l'article 725, 2e alinéa, du code général des impôts, et suivant lequel le droit de mutation à titre onéreux est assis sur le prix exprimé et le capital des charges qui peuvent ajouter au prix, ou sur une estimation des parties si la valeur réelle est supérieure au prix augmenté des charges, elle serait, en outre, peu équitable, puisqu'elle ne tiendrait aucun compte du prix de cession des droits sociaux ; il ne paraît, dans ces conditions, pas possible de retenir la suggestion formulée.

---

**7706. — M. Delianne** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** la situation suivante : un entrepreneur de déménagements a pour client principal l'armée américaine en France. Celle-ci le charge par contrat des expéditions de ses ressortissants vers l'Amérique ou à destination de la France. Depuis quelques mois, une activité semblable est menée à la fois par d'autres sociétés françaises qui ont passé des accords avec les autorités américaines et par des compagnies américaines. De toutes façons, le travail est toujours effectué par l'entrepreneur susvisé dans la région où il est établi. L'armée américaine choisit, dans chaque cas, la compagnie expéditrice. Il est précisé dans l'accord passé entre l'entrepreneur et l'armée que les expéditions à l'exportation sont exonérées de toutes taxes par référence aux accords franco-américains des 13 mars et 13 juin 1952 signés dans le cadre de la défense commune. l'adminis-

tration des contributions indirectes ne discute pas cette fiscalité ni, par conséquent, l'exonération lorsqu'il s'agit d'un marché passé directement entre les autorités américaines et l'entreprise visée plus haut. Par contre, lorsque celle-ci exécute le marché au titre de sous-traitant, pour le compte d'une entreprise française, laquelle est l'agent représentant une compagnie américaine titulaire de la commande, la facture est réglée par l'agent français, et le sous-traitant doit acquitter les taxes à l'administration. Ces taxes seront aussitôt remises par celle-ci à l'agent direct qui devrait les ristourner au sous-traitant. Dans la pratique, par suite de négligence de l'agent direct, les sous-traitants exposent souvent pendant des semaines, ou même des mois, des sommes importantes au titre des taxes sur le chiffre d'affaires, ce qui crée une situation grave pour leur trésorerie. Il est d'autre part fait observer qu'une dérogation est admise dans le cas où une entreprise exécute en France, pour les autorités américaines, en qualité de sous-traitant d'une entreprise étrangère titulaire du marché et sous réserve que le sous-traitant soit payé en dollars. Une autre dérogation est admise dans le cas où une compagnie américaine confie directement les travaux à cette même entreprise qui les assure, en conséquence, sans intermédiaire. Il lui demande si le sous-traitant rémunéré en francs ne pourrait pas bénéficier des mêmes exonérations que le sous-traitant rémunéré en dollars puisque les taxes qu'il paie ne bénéficient finalement pas au budget de l'Etat et s'appliquent à des marchés relatifs à la défense commune. (*Question du* 4 *novembre* 1960.)

*Réponse.* — Les sous-traitants de marchés effectués dans le cadre des accords de défense commune ne bénéficient, en droit, à titre personnel, d'aucune exonération de taxes sur le chiffre d'affaires. La taxe sur les prestations de services et la taxe sur la valeur ajoutée qu'ils facturent sont seulement déductibles selon les règles de droit commun chez le titulaire du marché assujetti à la taxe sur la valeur ajoutée. Cependant, deux séries de dérogations ont été apportées à ce principe. Elles concernent, d'une part, les marchés de fournitures sous-traités par les établissements industriels de l'Etat pour la réalisation des commandes « off shore » dont ils sont titulaires ; d'autre part, les cas où une entreprise française sous-traitante exécute, en France, pour le compte des autorités américaines, un marché dont est titulaire une entreprise étrangère. Dans ce dernier cas, l'exonération subordonnée à la réalisation de certaines conditions. C'est ainsi notamment que les intéressés doivent faire la preuve que le règlement a bien été effectué en dollars et il n'est pas possible de les dispenser de respecter cette obligation qui est nécessaire pour prévenir certaines possibilités de fraude. Bien entendu, les déménagements effectués pour les besoins personnels des membres des forces américaines n'entrent pas dans le cadre des exonérations prévues à l'accord des 13 mars - 13 juin 1952 et doivent être soumis aux taxes sur le chiffre d'affaires dans les conditions prévues par la décision ministérielle du 10 juin 1960.

---

**7707.** — **M. Karcher** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques :** 1° si, dans un litige avec les contributions directes, cette administration peut, contrairement à la jurisprudence constante du Conseil d'Etat, qualifier de revenus imposables une indemnité en capital versée à titre de dommages-intérêts pour un préjudice moral subi, et se refuser de motiver, autrement que par simples affirmations, une telle qualification ; 2° après avoir exigé et obtenu du contribuable qu'il constitue garantie par un dépôt en nantissement d'une valeur supérieure à l'imposition contestée, peut-elle se borner à garder le silence et ne doit-elle pas : ou donner décharge pure et simple de l'imposition contestée si elle l'estime indûment réclamée ; ou, dans le cas contraire, saisir le tribunal administratif après avoir sollicité l'avis du comité consultatif, conformément aux dispositions de l'article 244 du C. G. I. (*Question du* 4 *novembre* 1960.)

*Réponse.* — Pour pouvoir répondre utilement à la question posée, il serait nécessaire d'avoir des renseignements complémentaires sur le cas particulier qui s'y trouve visé. L'administration ferait volontiers recueillir ces renseignements si l'honorable parlementaire voulait bien lui indiquer le nom et l'adresse du contribuable intéressé.

---

**7842.** — **M. Alduy** demande à **M. le ministre des finances et des** affaires économiques les raisons pour lesquelles ses services procèdent actuellement au recouvrement des indemnités de réinstallation qui auraient été attribuées à tort aux ex-fonctionnaires de la zone internationale de Tanger rapatriés en France par suite des événements de ces dernières années. Il insiste sur l'effet regrettable produit par une telle discrimination chez des agents de l'administration pourtant soumis à des conditions de rapatriement identiques à celles de tous les autres fonctionnaires ayant dû quitter la Tunisie ou le Maroc par exemple. (*Question du* 12 *novembre* 1960.)

*Réponse.* — Les personnels de nationalité française de l'ancienne administration internationale de Tanger, privés de leur emploi, sont pris en charge et reclassés, en application de l'article 3 de la loi n° 58-108 du 7 février 1958 et du décret d'application n° 60-127 du 15 février 1960. Ces textes ne comportent aucune disposition permettant l'octroi d'une indemnité de réinstallation aux intéressés, qui n'avaient pas la qualité de fonctionnaire titulaire des administrations chérifiennes.

---

**7902.** — **M. Paul Coste-Floret** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que, durant la campagne 1959-1960, les moûts destinés à l'élaboration des jus de raisin sortaient de la propriété « hors tranches » ce qui facilitait à coup sûr l'approvisionnement des industriels conditionneurs de jus de raisin ; que, cependant, d'après les informations qui lui sont parvenues, il n'en serait plus de même aujourd'hui et les moûts quittant la propriété pour la destination jus de raisin seraient soumis au point de vue réglementation des sorties au même régime que les vins, ainsi que cela résulte des instructions données dans la note autographiée n° 2334/8 du 7 septembre 1960 émanant de la direction générale des impôts relative à la commercialisation des vins de la récolte 1960 ; il lui demande s'il ne serait pas possible en vue de favoriser la fabrication des jus de raisin d'apporter un assouplissement aux règles posées par la note du 7 septembre 1960 susvisée en ce qui concerne la sortie des moûts destinés à l'élaboration des jus de raisin. (*Question du* 16 *novembre* 1960.)

*Réponse.* — La réglementation actuelle ne comporte aucune mesure permettant de laisser sortir librement de la propriété des moûts de raisin destinés aux élaborateurs de jus de raisin. Cependant, pour faciliter l'approvisionnement dès le début de la campagne desdits industriels comme d'ailleurs de la plupart des industriels qui utilisent des moûts et des vins, la direction générale des impôts, d'accord avec le département de l'agriculture, a admis que, par dérogation aux dispositions de l'article 4 du décret du 16 mai 1959 et sous certaines conditions, les viticulteurs soient autorisés à expédier auxdits utilisateurs soit la totalité de leur récolte, soit une partie de leur production en sus du crédit de 15 hectolitres par hectare ouvert au titre de la libération de la première fraction de chaque récolte. Contrairement aux informations recueillies par l'honorable parlementaire, cette situation n'a pas été modifiée par la note autographiée n° 2334/8 du 7 septembre 1960, laquelle au contraire stipule expressément le maintien de la faculté susmentionnée au cours de la campagne 1960-1961. La note précitée précise simplement que compte tenu d'une part du report d'une campagne sur l'autre des volumes de moûts et de vin placés hors quantum, d'autre part de la possibilité qu'ont les viticulteurs de substituer des moûts de la récolte 1960 aux vins de la récolte 1959 placés hors quantum, l'approvisionnement en début de campagne des élaborateurs de jus de raisin comme des autres industriels utilisant des moûts ou des vins devrait s'en trouver facilité et que, dès lors, à l'avenir des dérogations visées à l'alinéa précédent devraient être d'une application moins fréquente que par le passé.

---

## INDUSTRIE

**7410.** — **M. Louis Deschizeaux** demande à **M. le ministre de l'industrie :** 1° de lui faire connaître les dispositions du règlement qui sont appliquées en cas de menace d'inondations par les barrages qui dépendent d' « Electricité de France » et qui sont placés sous le contrôle des services de l'hydraulique relevant de son ministère, plus particulièrement en ce qui concerne le barrage d'Eguzon, sur la Creuse ; 2° si, « le système d'alerte ayant bien fonctionné », ainsi que l'affirme le communiqué publié à l'issue du conseil des ministres du 12 octobre, les vannes dudit barrage ont été ouvertes en vue d'une opération de « délestage », que commandait la plus élémentaire prudence ; 3° si une enquête administrative a été prescrite à ce sujet et, dans l'affirmative, s'il est possible d'en connaître les résultats. (*Question du* 14 *octobre* 1960.)

*Réponse.* — On peut distinguer deux types d'ouvrages parmi les grands barrages exploités par « Electricité de France » : ceux où l'évacuation des crues se fait par déversement sur un seuil fixe (placé en crête de l'ouvrage ou sur la rive), et ceux où elle est assurée par des vannes. Dans le premier type, on ne dispose pour agir sur le débit évacué à l'aval que des groupes de l'usine et éventuellement de la vanne de fond (cette vanne est d'ailleurs d'un débit assez réduit et sert normalement à effectuer la vidange complète de la retenue). Ces moyens sont donc limités et, en cas de crues, le réservoir se remplit jusqu'à déverser ; à ce moment le débit évacué est égal au débit entrant dans la retenue. Dans le deuxième type, on dispose d'un moyen d'action plus souple grâce aux vannes d'évacuation : dès que l'eau se trouve à une cote supérieure au seuil de ces vannes, leur ouverture permet de lâcher de l'eau à l'aval. L'exploitation du barrage en cas de crues est faite conformément à une consigne, approuvée par l'ingénieur en chef de la circonscription électrique, après accord des services intéressés, notamment celui chargé de l'annonce des crues. Le principe de cette consigne est de limiter le plus possible le débit à l'aval du barrage, pendant la durée de la crue, en utilisant les possibilités d'accumulation existant dans le réservoir au début de la crue, ce qui constitue une amélioration de l'état de choses naturel. C'est une consigne de ce type, approuvée en 1953, qui est mise en application au barrage d'Eguzon, ouvrage disposant de vannes de surface pour l'évacuation des crues. L'étude du graphique qui indique heure par heure, pour les journées des 4 et 5 octobre 1960, le débit arrivant dans la retenue, le débit restitué à l'aval et la cote de la retenue, fait apparaître qu'au cours de la crue en question, l'application de la consigne a été correcte et a donné des résultats appréciables. En effet, la différence entre le débit arrivant dans la retenue (1.150 mètres cubes/seconde) et le débit évacué à l'aval (1.050 mètres cubes/seconde) a atteint 100 mètres cubes-seconde. Ce graphique montre, en outre, que la retenue présentait un creux de plus de 2 mètres au début de la crue et qu'on a laissé monter le plan d'eau de la cote 200,80 à 0 heure le 4 octobre à la cote 203,62 le même jour à 19 heures. Le volume d'eau ainsi stocké dans la retenue a atteint 8,5 millions de mètres cubes. La correcte application, par « Electricité de France », de la consigne d'exploitation du barrage d'Eguzon ayant été constamment vérifiée par les services de contrôle du ministère de l'industrie, aucune enquête administrative n'est apparue nécessaire.

---

## JUSTICE

**7574 — M. Maloun Hafid** expose à **M. le ministre de la justice** que le décret n° 60-503 du 30 mai 1960 prévoit que les magistrats délégués provisoirement pour exercer les fonctions judiciaires hors de leur commune de résidence perçoivent, pendant la durée de leur délégation, et dans la limite de huit mois au maximum, des « indemnités journalières spéciales ». Ces « indemnités journalières spéciales » s'ajoutent-elles à celles que prévoit le décret n° 53-511 du 21 mai 1953 relatif aux modalités de remboursement des frais engagés par les personnels civils de l'Etat à l'occasion de leurs déplacements. (*Question du* 24 *octobre* 1960.)

*Réponse.* — Le décret n° 53-511 du 21 mai 1953 relatif aux modalités de remboursement des frais engagés par les personnels civils de l'Etat, à l'occasion de leurs déplacements, est applicable à tous les agents de l'Etat. Toutefois, en raison des conditions particulières dans lesquelles interviennent les délégations des magistrats hors du lieu de leur résidence et notamment, de la durée de ces délégations, il est apparu nécessaire au ministère des finances de déterminer les modalités spéciales d'attribution des indemnités journalières auxquelles les intéressés peuvent prétendre, en application des dispositions du décret précité du 21 mai 1953. Ces modalités spéciales ont été déterminées par le décret n° 60-503 du 30 mai 1960 qui a prévu, à cette fin, des « indemnités journalières spéciales ». Ces indemnités ne sont donc pas cumulables, en l'état actuel des textes, avec celles que prévoit le décret n° 53-511 du 21 mai 1953 susvisé.

## JUSTICE

**7614. — M. Commenay** expose à **M. le ministre de la justice** que le rapport Armand-Rueff remet en question la fusion des professions d'avoué et d'avocat ; que les barreaux, et notamment ceux de province, ont accueilli ces conclusions avec d'infinies réserves d'autant plus que circulent, ici et là, des bruits d'une prochaine intervention réglementaire dans ce domaine ; qu'il est spécialement avancé qu'une fois la fusion réalisée, le nouvel avocat ne jouirait que d'un monopole territorial limité, tandis que serait créé un corps distinct d'avocats ayant le privilège de plaider sur tout le territoire de la République. Il lui demande : 1° si ces rumeurs quant à une prochaine réforme sont fondées et, en tout cas, quelles sont les conclusions que le Gouvernement entend tirer, en la matière, du rapport Rueff ; 2° si les barreaux seront consultés sur cet important sujet. (*Question du* 28 *octobre* 1960.)

*Réponse.* — La recommandation du comité institué par le décret n° 59-1284 du 13 novembre 1959 relative aux professions d'avocat et d'avoué n'a pas encore fait l'objet d'une prise de position définitive de la part du Gouvernement. Le garde des sceaux, ministre de la justice, a chargé une personnalité du corps judiciaire de procéder à une étude approfondie de cette question, en même temps qu'il incite les organes représentatifs des professions intéressées à se pencher sur ce problème. Toute remarque sur les modalités que pourrait, éventuellement, revêtir une réforme dans ce domaine serait, actuellement, prématurée. En tout état de cause, des représentants des professions intéressées seront associés aux travaux qui pourraient avoir pour objet d'élaborer un projet modifiant le système en vigueur.

**7823. — M. Marcenet** demande à **M. le ministre de la justice** si, compte tenu de l'article 1er du décret n° 58-1345 du 23 décembre 1958 qui définit l'agent commercial comme « le mandataire qui, à titre de profession habituelle et indépendante, sans être lié par un contrat de louage de services négocie, et éventuellement, conclut des achats, des ventes, des locations ou des prestations de services, au nom et pour le compte de producteurs, d'industriels ou de commerçants » et de l'article 29 K du livre Ier du code du travail modifié par la loi du 7 mars 1957 et complété par le décret du 9 mars 1959, qui définit le voyageur, représentant ou placier comme « l'intermédiaire travaillant pour le compte d'un ou de plusieurs employeurs, avec lesquels il est lié par un contrat de louage de services, exerçant en fait d'une manière exclusive et constante sa profession de représentant », il est possible à un même intermédiaire de posséder à la fois la qualité de V. R. P. et celle d'agent commercial, et de bénéficier simultanément des dispositions de la loi du 18 juillet 1937 et de celles du décret du 23 décembre 1958. (*Question du* 10 *novembre* 1960.)

*Réponse.* — La question posée appelle une réponse négative. Telles qu'elles sont définies par le décret du 23 décembre 1958 pour la première et, notamment, par l'article 29 K du livre Ier du code du travail pour la seconde, les professions d'agent commercial et de voyageur représentant ou placier sont entièrement distinctes et présentent des traits très différents. Le V. R. P. est un salarié lié à son employeur par un contrat de louage de services. A ce titre, il bénéficie du statut social et fiscal des salariés. L'agent commercial est, au contraire, un travailleur indépendant qui, aux termes de l'article 1er du décret du 23 décembre 1958 ne peut être lié à son mandant par un contrat de louage de services. Dans l'exercice de sa profession, l'agent commercial peut effectuer pour son propre compte les opérations commerciales qui sont expressément interdites au voyageur, représentant et placier par les dispositions de l'article 29 K du livre Ier du code du travail dont la cour de cassation donne une interprétation très stricte (Cass. Soc. 28-4-1690). D'autres caractéristiques encore, obligation pour l'agent commercial de se faire immatriculer sur un registre spécial tenu au greffe du tribunal de commerce, alors que le V. R. P. reçoit une carte professionnelle de l'autorité administrative, garanties différentes pour l'exécution des contrats avec les maisons représentées, restrictions dans la possibilité pour le V. R. P. de passer contrat de représentation avec des maisons différentes, alors que l'agent commercial peut librement cumuler les mandats soulignent l'opposition profonde qui existe entre les deux professions de V. R. P. et d'agent commercial. Sans doute, le caractère distinct des deux professions pourrait ne pas interdire à une même personne d'exercer l'une et l'autre et de représenter certaines maisons avec la qualité de V. R. P., d'autres avec la qualité d'agent commercial. Mais, ce cumul se trouve expressément interdit par l'alinéa 3 de l'article 29 K du livre Ier du code du travail qui exige, depuis la loi du 18 juillet 1937, que le V. R. P. exerce d'une façon exclusive et constante sa profession de représentant, exigence dont la loi du 7 mars 1957 a précisé qu'elle se rapportait à l'exercice « de fait » de la profession. Faisant application de ces dispositions, la jurisprudence a exclu du statut des V. R. P. ceux qui exercent cette profession d'une façon intermittente ou qui font de leur fonction de représentant l'accessoire d'une autre fonction (Cass. Soc. 11-4-1940, 20-2-1941, 21-10-1948, 9-4-1957) par exemple celle d'agent commercial (C. A. Lyon 10-2-1938, Cass. Soc. 27-11-1941), de celle d'inspecteur chef de vente (Cass. Soc. 11-4-1940) ou de démonstrateur (Trib. civ. Seine 9-12-1941). Or, il est manifeste qu'un V. R. P. ne peut pas exercer sa profession de façon « exclusive » et exercer simultanément une autre profession, celle d'agent commercial. De même un agent commercial ne saurait, même pour une part limitée de ses activités, prendre la qualité de V. R. P. puisqu'il serait en fait dans l'impossibilité de se livrer à cette dernière profession de façon exclusive et constante.

**Ce numéro comporte le compte rendu intégral des trois séances du mercredi 7 décembre 1960.**

1re séance : page **4369**. — 2e séance : page **4374**. — 3e séance : page **4401**.

**PRIX 0,75 NF**

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.